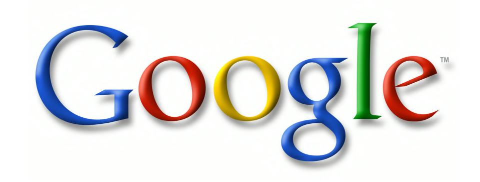
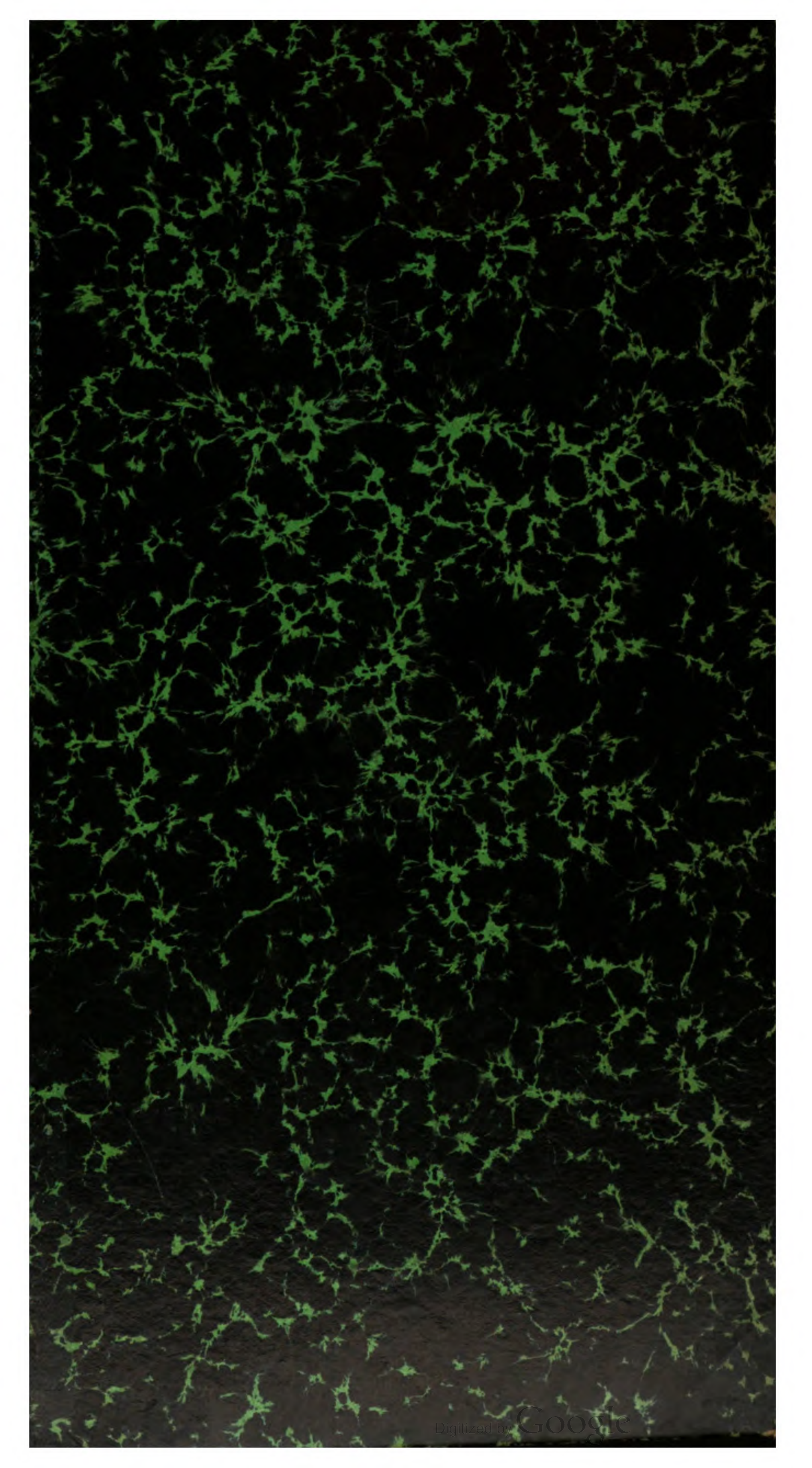
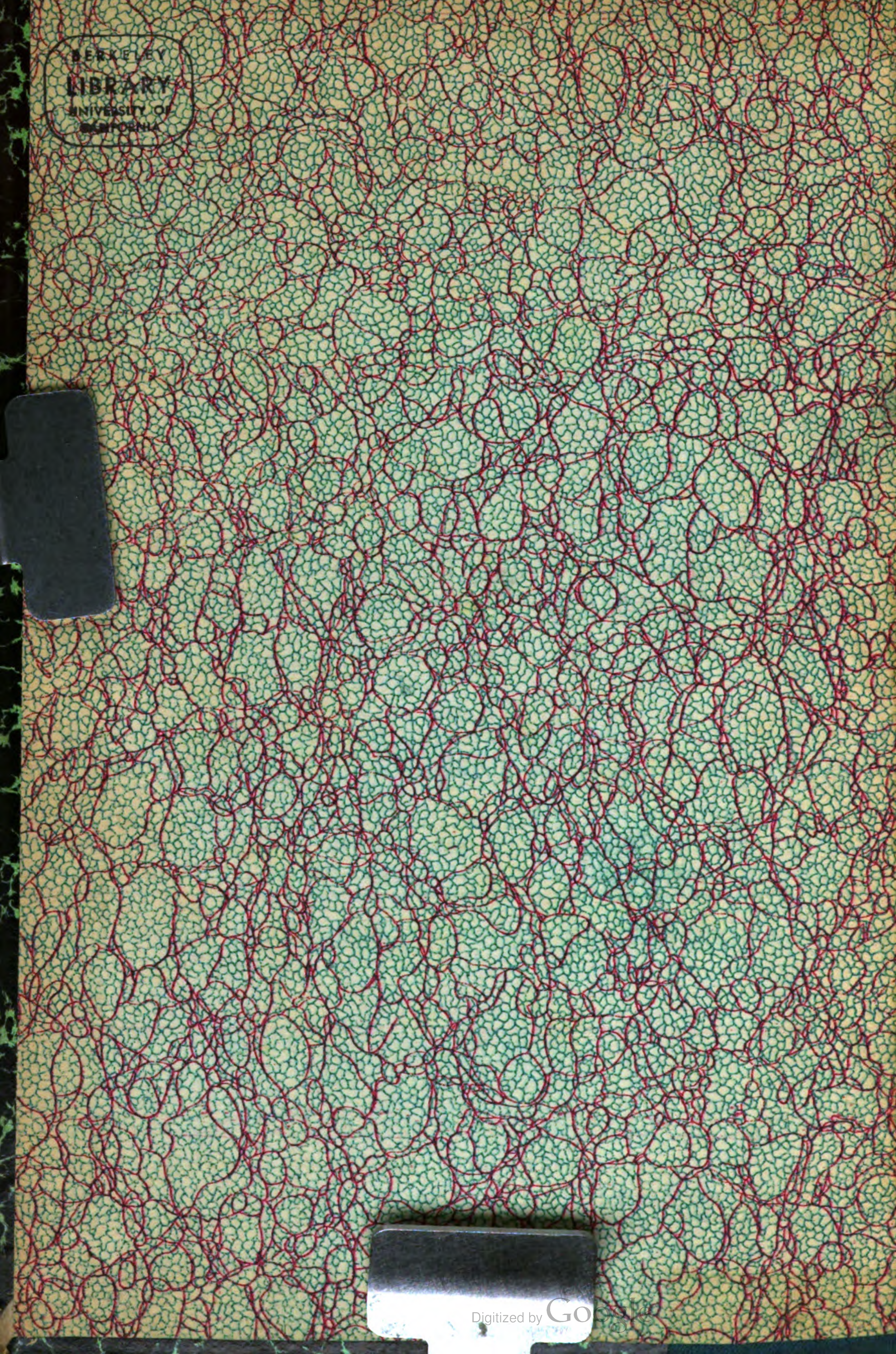
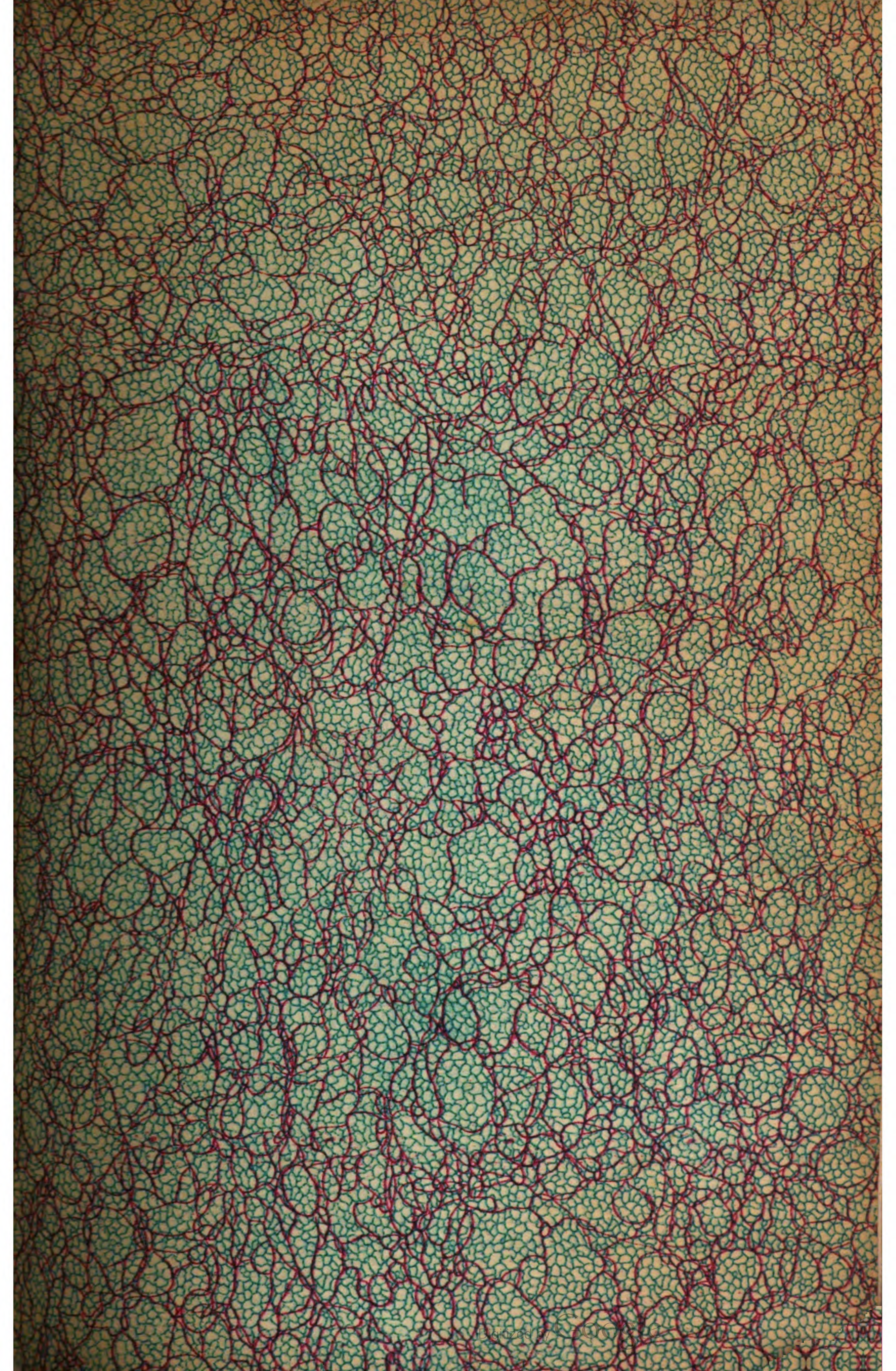





BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google




RELIEUR

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

La Société d'Émulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent volume.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

—

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.)

—

TOME XVI



MOULINS

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

—

MDCCCLXXXII

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1879

—

Séance du 3 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent : *Revue monographique du genre Mentha* et *Dea Conventina* par nos collègues MM. A. Pérard et Roche-Smith.

— M. Perrot donne lecture d'une *Notice sur les billets et mandats de confiance émis en Bourbonnais en* 1790.

— M. Chazaud lit un travail de notre collègue M. le docteur Vannaire sur l'*hôtel et les peintures de l'hôtel Graulier* à Gannat. Cette étude a été écrite, pour le catalogue des objets d'art qui se trouvent dans le département de l'Allier.

— M. Rondeau, rapporteur de la commission des comptes, a examiné avec ses collègues toutes les pièces de dépenses pour l'année 1878, ils ont trouvé un ordre et une régularité parfaite dans toutes les pièces concernant nos dépenses, grâce aux soins de notre trésorier, M. Croizier, qui, depuis de longues années, rend, en cette qualité, des services sérieux à notre Société. Aussi M. le rapporteur propose d'approuver ses comptes de l'année 1878 et de voter des remercîments à M. Croizier notre trésorier. Ces deux propositions sont mises aux voix et adoptées.

M. le Rapporteur l'an dernier, avait appelé l'attention sur l'état de nos finances et avait été obligé de réduire plusieurs articles au strict nécessaire, et cela pour équilibrer le budget des recettes et de dépenses. Cette année, il n'en est pas de même ; notre trésorier a su faire rentrer beaucoup de cotisations sur lesquelles nous pouvons compter à l'avenir et partant augmenter nos ressources.

Le budget prévu se monte à la somme de 1,830 fr. en dépenses qui se décompose ainsi : employés, 120 fr., dépenses du secrétaire, 60 fr., bibliothèque, 100 fr., musée, 300 fr., gardien du musée, 120 fr., impression du bulletin, 1,000 fr., imprévu, 130 fr.

Le budget prévu se monte à la somme de 1,930 fr. en recettes, qui se décompose ainsi : cotisation des membres titulaires et bénéfice des jetons, 800 fr., cotisation des membres associés-libres, 430 fr., cotisation des membres correspondants, 150 fr., subvention du Conseil général pour l'année 1879, 250 fr., subvention de l'Etat pour 1879, 300 fr.

Le budget des dépenses et des recettes présenté par M. le rapporteur est mis successivement aux voix et adopté.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Roy, professeur à l'école des Chartes et répétiteur à l'école pratique des hautes études, par MM. Petit, Chazaud et Bernard.

Séance du 7 février.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve : *A Molière*, par notre collègue M. Chalmeton.

— M. Chazaud donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Deux pagi du Ve siècle*. Vosagus (*Voussac*) et Lepidiacus (*Lubié*).

— M. Faure, qui a fait l'été dernier une excursion en Portugal, nous donne un résumé de ses impressions de voyage : *Lisbonne*, *Aspect général*, *Quelques types populaires, Les Romarias, Les Courses de taureaux, Sanglantes journées* 1506.

— M. le Secrétaire-Archiviste dépose sur le bureau, un travail de notre collègue, M. Benoid-Pons de Freluc : *Etudes*, *Le monde et ses préséances*.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, M. Aymar Thonier-Larochelle par MM. Conny, Chazaud et Queyroy.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres, M. Roy.



Séance du 7 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, concernant la dix-septième réunion des délégués des sociétés savantes des départements, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 16, 17 et 18 avril 1879.

Il communique ensuite une lettre du directeur de la *Revue d'Alsace,* publication historique et scientifique ne traitant que de matières concernant l'Alsace, qui sollicite de notre Société une souscription de 14 francs, pour l'abonnement à cet ouvrage périodique.

La Société décide qu'il sera fait droit à cette demande.

— M, Migout pense qu'il serait utile d'ouvrir à la commission d'histoire naturelle un crédit de 40 francs, pour loger convenablement dans des boites fermant hermétiquement notre collection d'insectes.

La Société vote cette dépense.

— M. Bertrand a trouvé à Dubié, commune de Lapalisse, des fragments de poterie en terre rouge ; il pense qu'il devait y avoir dans cet endroit des fours à poterie ; il se propose de faire des recherches.

Il a eu occasion durant un voyage qu'il vient de faire dans le midi de voir M. le comte de Saporta,

qui lui a donné tous ses ouvrages sur la flore permienne. On sait que les carrières de Coulandon sont riches en sujets de cette flore, M. de Saporta a promis à M. Bertrand de les déterminer dans un travail qu'il fera spécialement pour notre Société.

— M. Chazaud appelle l'attention sur une publication que la Société recevait par voie d'échange et qui, ayant changé de directeur, ne nous sera plus envoyée dans ces conditions. C'est du *Cabinet historique* dont nous avons toute la collection que vient de parler M. Chazaud, et il serait à désirer que cette collection fût continuée en s'abonnant à cette publication, car il s'y rencontre nombre de faits touchant le Bourbonnais. Ainsi dans la livraison de mai-juin 1878, on y trouve la liste des armoiries de la généralité de Moulins, enregistrées en 1696 par d'Hozier. Même livraison, dans une étude sur les états-généraux sous Charles VII par M. Thomas ; on relate qu'une assemblé des Etats de Languedoil fut réunie à Montluçon, en avril 1426, qu'une autre assemblée des pays orientaux fut tenue en décembre de la même année dans cette ville.

Dans la livraison de juillet-août-septembre 1878, M. Chazaud signale encore une lettre de Louise de France, fille de Louis XV qui sollicite du roi la réunion du prieuré de Sainte-Croix de Varennes à la maison des Carmélites de Riom et dans une note, il est dit que c'est de Varennes-sur-Morge dont parle cette note ; il est vrai qu'à la page suivante on désigne le même prieuré sous son vrai nom de Varennes-sur-Allier.





Il est décidé que la Société prendra un abonnement à la publication : *Le cabinet historique.*

— Il est donné lecture d'un travail de M. F. Pérot, sur les monétaires mérovingiens, appartenant au Bourbonnais.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, M. Aymar Thonier-Larochelle.

Séance du 4 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bouchard signale à l'attention de la Société le n° 3995 du *Bulletin du bouquiniste,* année 1879, qui indique un auteur Bourbonnais, dont le nom est inconnu à toutes les personnes qui s'occupent de la bibliographie Bourbonnaise.

Au reste, voici l'article inséré dans le *Bulletin du bouquiniste* :

Damalis (Gilbert), Bourbonnais. Le procès des trois frères, livre non moins utile que délectable, et contenant mainte bonne érudition : traduit naguères de Thoscan en vers Françoys : *A Lyon, par Maurice Roy et Loys Pesnot,* 1558, in-8° de 92 pages, v. marb. (exemplaire fortement rogné) ; prix 40 francs.

Ouvrage fort rare. Gilbert Damalis ne l'a point traduit du toscan comme l'indique le titre ; c'est une traduction libre de l'œuvre de Philippe Beroaldi intitulée : *Declamatio ebriosi scortatoris alextoris de vitiositate discep-*

tantum, dont il existe une traduction en prose, publiée par Calvi de La Fontaine sous le titre : *Trois déclamations esquelles l'ivrogne, le putier et le joueur de dez débattent à scavoir lequel d'eux trois sera privé de la succession de leur père* (1556).

Le volume dont il vient d'être parlé a été acquis par une personne de Moulins.

— M. Chazaud donne lecture de plusieurs passages d'une copie des rapports faits par l'intendant du Bourbonnais en 1687.

Dans ces rapports, il s'en trouve un qui a trait au chapitre de Notre-Dame ; discussion entre le chapitre et le doyen. Un autre sur la préséance des corps judiciaires ; un troisième sur les ponts construits sur l'Allier.

Ce volume se trouve aux archives départementales, c'est presque le seul qui provienne de l'intendance et il a pour auteur M. d'Agonges, intendant de la généralité en 1686.

M. Chazaud croit que M. le Ministre de l'instruction publique a l'intention de publier ce rapport et plusieurs autres semblables, qui se trouvent dans différents départements.

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve le discours de notre collègue, M. Julien, professeur de géologie à la faculté des sciences de Cler-

mont-Ferrand, prononcé à la séance solennelle de la rentrée des facultés, le 27 novembre 1878.

— M. Esmonnot entretient la Société d'un mémoire sur les villages en ruine de Villars et des Chazaloux qu'on avait cru jusqu'à ces derniers temps d'origine celtique, tandis que d'après de nouvelles études ils ne semblent remonter qu'au XVe siècle.

On y a trouvé de la monnaie de billon que les évêques du Puy faisaient frapper et qu'on appelait monnaie noire « *Dennarii podienses nigri.* »

Cette monnaie a été frappée jusqu'à l'année 1320 au moins, M. Chassaing a trouvé un bail du 11 août 1318, par lequel Durand de Saint-Pourçain évêque du Puy afferme à Guillaume de la Ferté, bourgeois de Saint-Pourçain, la fabrication de la monnaie du Puy, pendant deux ans à partir du 15 août, et il est spécifié que cette fabrication serait de la monnaie noire.

— M. Esmonnot donne également des détails sur des fouilles faites à Lezoux (Puy-de-Dôme). Tout ce qu'on avait touvé jusqu'ici n'est rien en comparaison de ce qui reste à explorer ; pourtant on avait mis précédemment au jour quatre-vingt-dix fours de potiers, les fours doivent s'étendre sur sept kilomètres.

M. Esmonnot tout en nous donnant ces renseignements, parle de ce qu'il a vu avec une certaine réserve, voulant laisser à la personne qui s'occupe de ces fouilles le soin de décrire ce qui aura été découvert.



— M. Faure rend compte des cinq derniers numéros du *Bulletin de la Société de géographie,* il signale le récit d'un voyage dans le Maroc par M. Déguis. L'auteur raconte la réception faite à notre ambassadeur M. de Vermouillet, gendre de M. de Montagnac, par le sultan du Maroc.

Notre collègue M. Rouby a adressé à cette société le travail de notre savant et ingénieux collègue M. Clairefond sur l'origine du langage, avec prière de communiquer cet important ouvrage aux voyageurs qui pourraient ainsi contrôler les assertions de M. Clairefond.

— M. Chazaud donne lecture de l'extrait suivant du journal des savants, mars 1879.

Prix décernés dans la séance du 10 mars 1879, par l'académie des sciences physiques. Prix Bordin. L'Académie avait donné comme sujet de concours, pour l'année 1878, la question suivante :

« Diverses formules ont été proposées pour remplacer la loi d'Ampère sur l'action des deux éléments de courant : discuter les raisons qu'on peut alléguer pour accorder la préférence à l'une d'elles. »

Le seul mémoire présenté au concours ne répondant qu'à une partie restreinte du sujet proposé l'Académie n'a pas décerné de prix mais elle a accordé un encouragement de 2,000 fr. à M. Reynard, auteur du mémoire présenté, et elle a retiré la question du concours.

On sait que M. Reynard est notre collègue et qu'il a présidé pendant deux ans notre Société. Le prix Bordin est de 3,000 francs.



Séance du 6 Juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve : *Les armées de Charles-le-Téméraire dans les deux Bourgognes*, par notre collègue M. de la Chauvelaye.

— M. Conny notre collégue et bibliothécaire de la ville de Moulins, dont nous déplorons la perte récente, a laissé par testament à la bibliothèque de la ville un assez grand nombre de livres dont quelques-uns sont très-rares, entre-autres un *Simon Vostre*, imposé en 1307.

Il y a aussi à citer une Bibliographie bourbonnaise une Iconographie de la Bible de Souvigny avec reproduction au trait de toutes les admirables vignettes de cette Bible ; *le Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, de Charles Brunet ; un grand nombre de notes et de manuscrits sur des points intéressants d'histoire locale, ainsi qu'un exemplaire du *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Moulins*, terminé tout récemment.

M. Conny a fait également don au Musée départemental d'objets très-intéressants, bas-reliefs, peintures, antiquités gauloises, romaines, etc., etc.

— M. Chazaud donne la découverte d'une *notice sur la découverte à Néris-les-Bains* (l'aquæ-neri de la table théodosienne), *d'un vase en airain consacré au Dieu Egyptien Ibos*, par notre collègue M. Brugière de Lamothe.

— M. Migout fait passer sous les yeux de la Société une hache en silex trouvée à Ygrande.

— M. Queyroy signale à la Société les noms de deux de nos compatriotes qui ont obtenu des récompenses à la suite de l'exposition des beaux-arts faite à Paris en mai 1879.

Peinture.— Mention honorable M. Outin (Pierre), né à Moulins, elève de MM. Lecointe et Cabanel-La Halte.

Gravure. — 3me médaille. M. Desboutin (Marcelin), né à Cérilly, deux cadres gravures à la pointe sèche. — Portraits. — Sujets enfantins.

— M. Esmonnot lit une note sur une nouvelle découverte faite à Néris. Un dessin est joint à cette note.

— Un membre fait la communication suivante : Sous le sol d'un autel construit en moëllons bruts dans la Chapelle de Sainte-Agathe, paroisse de Saint-Désiré (Allier). M. Riberolle, curé de cette paroisse, a trouvé un petit paquet soigneusement enveloppé dans un morceau de cuir. Ce paquet contenait : 1° trois parcelles de terre détrempée de sang ; 2° un morceau de voile en soie verte, imprégné de sang ; 3° un lambeau de soie violette qui a dû servir de vêtement ; 4° un parchemin de 0,167 de long sur 0,030 de large a été déchiffré et traduit par M. Chazaud.

M. Chazaud donne lecture du texte exact et de la traduction de ce texte.

Anno domini M (illesimo) (quin) gentesimo XXe die XX ... mensis aprilis, nos petrus Ravelly .. suffragio ... venerabilium dominorum decani et capituli ecclesie Bituricensis sede vacante, consecravimus hoc altare ad honorem benedicte Agathe, et de reliquiis ejusdem in eo inclusimus.	L'an du Seigneur MDXX et le XX ... jour du mois d'avril, nous Pierre Ravelly. (désigné) par le suffrage des vénérables doyens et chapitre de l'église de Bourges pendant la vacance du siége, avons consacré à l'honneur de la benoite Agathe, cet autel dans lequel nous avons enfermé de ses reliques.

— Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des arts M. Milanolo, artiste peintre, par MM. de l'Estoille, Martin Flammarion et A. Thonnier.

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— A propos du procès-verbal de la séance du 6 juin, où il est relaté que M. Chazaud donne lecture d'une notice de notre collègue M. Brugière de Lamothe, sur la découverte à Néris-les-Bains d'un vase en airain consacré au dieu Egyptien Ibos ; plusieurs des membres présents font des observations au sujet de ce travail.

D'abord M. de Lamothe ne dit pas que ce vase a été acquis pour le musée de Néris ; il ne fait pas savoir que le cachet d'oculiste dont il parle, se trouve dans le cabinet de M. Esmonnot ; enfin il prétend que tous les vases Etrusques qui sont déposés au Musée dé-

partemental proviennent de Néris. Or, ces vases ont été donnés par le gouvernement lors de l'acquisition par l'État du musée Campana. Il y a deux ou trois vases trouvés à Néris, qu'on pourrait peut-être rattacher à la fabrication Etrusque.

— M. G. Meilheurat donne lecture *d'une étude sur Georges Antoine Chabot de l'Allier*, *sa vie*, *son œuvre législative*.

— M. Chazaud entretient la Société d'un article de M. Robert Mowat, inséré dans la *Revue archéologique* (tome XXXV).

Dans cet article que M. Mowat intitule : Découverte d'une inscription Gauloise à Paris et dans laquelle il avait cru pouvoir en tirer l'étymologie du nom de Lutèce. Mais a peine son article paru, M. A. de Barthélemy, lui a communiqué un renseignement important, qu'il venait de recevoir de M. de la Villegille. A la date du 10 février, ce dernier l'informait que ce monument épigraphique provient d'une enceinte carrée en terre, située à droite de la route de Montluçon à Néris, en arrivant dans cette dernière ville. M. de la Villegille l'a acheté en 1836 à Néris même et l'a donné en 1869 au musée de Cluny.

— M. F Pérot a lu dans une de nos dernières séances une note sur trois monétaires mérovingiens appartenant au Bourbonnais et signalés par M. Ponton d'Amécourt. M. Chazaud a lu cette note et après l'avoir comparée au travail de M. A. de Barthélemy, il trouve qu'il y a un plus grand nombre de noms Bourbonnais a signaler parmi les monétaires mérovingiens.



Au reste il a écrit à ce sujet à M. de Barthélemy et il communiquera la réponse de ce savant numismate a notre collègue M. Pérot.

— M. Queyroy, conservateur du Musée archéologique, lit la note suivante donnant l'indication exacte des objets d'art légués au Musée départemental par M. Conny.

Par testament en date du 23 août 1873, notre collègue, Monsieur Jean-Baptiste Conny, bibliothécaire de la ville de Moulins, décédé le 10 mai 1879, a légué au Musée archéologique et départemental :

1° STATUETTE GAULOISE. Petite figure nue et accroupie, longs cheveux tombant sur les épaules : dans une niche en granit de forme ceintrée.

2° HACHE EN SILEX POLI.

3° PETIT VASE FUNÉRAIRE à anses de l'*époque Gallo-Romaine.*

4° PETIT BIBERON en terre cuite de forme applatie.

Epoque Gallo-Romaine.

5° STATUETTE DE VÉNUS avec longs cheveux tombants, argile blanche.

Même époque.

6° BASSIN DE CHAPELLE pour ablutions. Email, taille d'épargne, fabrique de Limoges.

XIII° Siècle.

Ces bassins (*gemelliones*) étaient toujours par paires et servaient à l'office de la Messe, l'un pour verser l'eau sur les mains du prêtre officiant, l'autre pour la recevoir. Plus tard, on distingua entre le vase inférieur (*Aquamanile*) et le vase supérieur (*Urceolus*) qui devint l'aiguillère.

C'est celui-ci que nous devons décrire. Il est muni d'une petite tête de dragon ou biberon à l'extérieur correspon-

dant à six trous percés intérieurement d'où pouvait s'épancher l'eau. Au centre, une figure couronnée assise, tenant un sceptre de la main gauche ; à côté, un personnage debout et vêtu de long, porte sur la main un faucon. Autour, quatre lobes circonscrits par un filet d'émail blanc formant rosace, dans chacun des arcs, une scène composée de deux personnages, très-légèrement gravés sont épargnés dans le métal. Des palmettes sur fonds d'émail bleu pâle se raccordant à des arabesques, complètent l'ornementation. Entre ces médaillons, sur fond d'émail vert clair, châteaux de Castille accompagnés d'arabesques à feuillages. Le rebord d'où l'émail a disparu est orné d'un motif circulaire en forme de ruban dentelé.

Le revers où se trouvent quelques traces de dorures, est très-légèrement gravé en creux par des traits circonscrits formant une étoile à neuf pointes terminées par des fleurs de lys, au centre, un écu avec lion hissant, armé et couronné.

Diamètre : 0,22 cent.

Albatres.

7° LA NATIVITÉ. La Sainte-Vierge, assise, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, à gauche un ange apporte un berceau, tandis qu'un autre, à droite, fait chauffer des langes.

8° LA CÈNE. Sous un dais, Notre-Seigneur Jésus-Christ, entouré des douze apôtres, donne la Communion à Judas qui tient à la main le sac aux trente deniers.

9° VISION DE SAINT FRANÇOIS-D'ASSISES. Au milieu d'un nuage, le Christ sur croix apparaît. De ses plaies des jets de sang viennent frapper le saint des stigmates.

Ces trois albatres de Lagny sont dans les cadres du temps, en bois de chêne avec applications de pâtes dorées figures et mascarons séparés par des guirlandes de fruits.

XVIe Siècle.

10° LA SAINTE-FAMILLE. Petit tableau peint sur cuivre, composition de trois figures à mi-corps, entouré d'une bordure avec un verset du Cantique des Cantiques. Cadre du temps en noyer et ébène.

XVII° Siècle.

11° PETIT PISTOLET, batterie à pierre. quelques gravures et damasquines dorées à la naissance du canon.

XVIII° Siècle.

12° DEUX BURETTES avec plateau fayence polychrome.

XVIII° Siècle.

— M. C. Desrosiers, imprimeur et notre collègue vient d'obtenir pour son beau livre : *Les Enseignements de la duchesse Anne à sa fille Susanne* et dont il a été parlé dans la séance du 8 décembre 1878 une médaille de vermeil à l'exposition des Beaux-Arts, qui a eu lieu à Bourges au mois de mai dernier, à l'occasion du concours régional.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des arts M. Milanolo.

G. BERNARD,

Secrétaire-Archiviste.

Errata.

Page 3, ligne 15, lisez *Lipidiacus* au lieu de Lepidiacus.
Page 5, ligne 19. — *assemblée* au lieu de assemblé.
Page, 7, ligne 18. — d'*Argouges* au lieu d'Agonges.
Page 8, ligne 10. — *Denarii* au lieu de Dennarii.
Page 9, ligne 5. — *Vernouillet*, au lieu de Vermouillet.
Page 10, ligne 13. — *imprimé* au lieu de imposé.
Page 10, ligne 26. — *lecture* au lieu de la découverte
Page 11, ligne 26. après le mot large ajoutez *qui*.
Page 84, ligne 10 et 13, lisez *patricien* au lieu de praticien.



LES

DRAMES DE L'HISTOIRE

« Lupus est homo homini » !
(Plaute : *Asinaria*, *II*, 4.)

LISBONNE. — ASPECT GÉNÉRAL. – QUELQUES TYPES POPULAIRES — LES ROMARIAS — LES COURSES DE TAUREAUX. — SANGLANTES JOURNÉES D'AVRIL 1506.

Lisbonne est pour les Portugais la plus belle ville du monde. Sans partager complètement cet enthousiasme, empreint d'une certaine exagération patriotique (1), les étrangers reconnaissent volontiers que, par sa situation en amphithéâtre au bord d'un

(1) Au temps de la splendeur du Portugal, cet engouement se retrouve chez les étrangers eux-mêmes : ainsi le héros d'une ballade allemande demandait à voir, dans un miroir magique, la plus belle ville de l'univers ; c'est Lisbonne qui s'offrit à ses regards.



fleuve majestueux, au milieu de verdoyants jardins, sous un ciel azuré, Lisbonne plaît aux yeux, comme par l'aménité, la douceur, la politesse affectueuse de ses habitants, elle plaît à l'esprit et au cœur. C'est un des rares séjours auxquels, en les quittant, on aime à dire, non pas adieu, mais au revoir.

Il est des sites que la nature semble avoir prédestinés à devenir le centre d'une population active, entreprenante, portée aux aventures héroïques : de ce nombre est celui de Lisbonne. Représentez-vous, à proximité de l'Océan, la moitié d'un vaste cirque, formé par un retrait des collines qui longent la rive droite du Tage ; donnez-lui pour corde le fleuve et les quais qui le bordent ; mettez dans la partie plane la ville neuve, comprise entre la place du Commerce et celles du Rocio et du Marché ; étagez sur la colline la vieille ville aux rues escarpées, et vous aurez le plan général de cette capitale d'un royaume qui, en dépit des vicissitudes de la Fortune, restera toujours puissant par ses souvenirs. O prestige d'un glorieux passé ! Ce n'est pas seulement un splendide monastère qu'on admire à Belem ; c'est le règne merveilleux d'Emmanuel-le-Fortuné qu'on évoque sur ce rivage d'où les Diaz, les Gama, les Cabral s'élancèrent à la conquête de mondes inconnus : ce n'est pas seulement l'originalité du monument qui nous frappe en présence de la statue de Camoëns, à qui semblent faire cortége les plus illustres de ses concitoyens, c'est la gloire littéraire immortalisant la patrie des Almeida, des Albuquerque et des Castro !

Par ses rues droites et ses maisons construites sur un modèle à peu près uniforme, par son arc-de-triomphe, sa statue équestre de Joseph Ier, sa colonne de Don Pedro, son arsenal, son hôtel de la douane, son théâtre de Dona Maria, la ville neuve ne se distingue guère, comme aspect général, des grandes villes de France ou de l'étranger.

Il n'en est pas de même des quartiers élevés. Là, les maisons ont gardé le cachet de l'architecture d'autrefois : beaucoup ont leur façade tapissée de ces faïences aux couleurs vives, que les Maures mirent en honneur dans toute la péninsule ; les fenêtres s'ouvrent encore de bas en haut, par ce mécanisme dangereux qu'on a si justement nommé *à guillotine* ; si l'on en excepte la belle rue du Chiado, les magasins sont bas, massifs, parfois voûtés, et d'assez modeste apparence. Malgré le développement, de jour en jour plus marqué, de l'industrie indigène, les marchandises qu'on y vend sont tirées en très grande partie de l'étranger, principalement de la France, dont on aime surtout les modes, la parfumerie, les instruments de précision, la musique et les livres, et de l'Angleterre qui, depuis 1703, a trouvé dans le Portugal un de ses meilleurs marchés européens.

La pente de ces hauts quartiers est parfois si grande, qu'on a dû, de distance en distance, y placer des escaliers pour les rendre accessibles aux piétons ; quant aux voitures, une bonne partie de cette vieille ville n'en vit jamais passer une seule. Sur certains



points on se croirait transporté en plein moyen-âge : comme aux siècles lointains où les signes extérieurs de la foi, renfermés depuis presque entièrement dans l'intérieur des églises, rayonnaient dans tout le voisinage, on peut voir, à l'angle des carrefours, des fresques grossières représentant des hommes et des femmes qui émergent des flammes, joignent les mains et semblent implorer la pitié des passants ; au-dessous est un tronc avec cette légende explicative : « Pour les âmes du Purgatoire ».

La bizarerie de quelques enseignes fait sourire l'étranger, ou se présente à lui comme un rébus qu'il ne saurait deviner sans le secours d'autrui : ici, par exemple, c'est un tripier qui, vendant des pieds de bœuf, a écrit au-dessus de sa boutique : « *Mains de vache* à bon marché »; plus loin, une croix blanche sur fond bleu ou noir, discrètement peinte à côté d'une porte, indique la demeure d'une sage-femme !

Le costume de la bourgeoisie ne diffère guère de celui qu'on porte à Paris, car nos journaux de modes sont en grande faveur à Lisbonne, comme à Madrid, comme dans presque toute l'Europe. Cependant, au milieu de ces gens vêtus à la française vivent encore certains types populaires, et l'observateur attentif peut faire sur les mœurs et les usages plus d'une remarque curieuse et intéressante.

Ainsi, dès le matin, comme partout, le balayeur nettoie les rues ; mais son tombereau n'est point, comme les nôtres, traîné par un âne ou un cheval :

c'est un bœuf de haute taille qui, mis entre les brancards, remplit cet office. En Auvergne, dans quelques villages voisins de Clermont, on use aussi de ce mode économique d'attelage ; mais les chars auvergnats, quoique assez primitifs, diffèrent en un point essentiel de ceux du Portugal : ces derniers, en effet, qui rappellent de très près le *plaustrum* lusitanien, ont pour essieu une forte pièce de bois, solidement fixée aux roues et tournant avec elles. Le joug se place de manière à ce que les bœufs tirent à la fois du front et du garrot, ce qui double la puissance de leur effort. Ce char, lorsqu'il porte un poids pesant, fait, à chaque tour de roue, entendre un bruit aigu et prolongé, qui ressemble assez bien à une modulation plaintive. Fort utile dans les pays de montagne et sur les pentes sablonneuses qui avoisinent la mer, il doit sans doute à sa solidité de n'être point remplacé par un véhicule plus élégant et plus commode. Cette solidité est à toute épreuve : l'un d'eux, garni de bois de chauffage, a été sous nos yeux complètement renversé, au tournant d'un chemin trop ardu ; nul dommage n'en est résulté. On a remis les montants sur l'essieu massif ; on a rétabli la charge dans son premier état, et le bouvier a continué sa route, comme si rien ne lui fût arrivé.

Voici maintenant des campagnards qui, d'un pas rapide, se dirigent vers le marché : on les reconnaît à leur veste de bure, à leur grand bonnet de laine foncée, et surtout à leur long bâton de cornouiller.

Ce bâton est une arme redoutable ; tout Portugais le manie avec une rare adresse. Presque toujours il est garni, à l'un des bouts, d'un étui en métal qui, en se dévissant, laisse voir un fer de lance. Ainsi transformé, le bâton portugais a souvent servi d'arme de guerre.

Cet homme, d'apparence robuste, qui marche allègrement, un petit tonneau sur l'épaule, c'est un porteur d'eau. Son costume ne diffère guère de celui du campagnard, sauf que, parfois, le bonnet de laine est remplacé par un chapeau rond. Ce métier fait vivre un grand nombre de familles, car peu de maisons ont une prise d'eau et les fontaines publiques ne sont pas très nombreuses : aussi remarque-t-on une grande affluence autour de chacune d'elles, surtout pendant la matinée. Des conflits s'élèveraient certainement entre les gens de service et les porteurs d'eau, si l'autorité prévoyante n'avait eu le soin de partager équitablement entre eux les bouches d'approvisionnement.

Et le Tage, dira-t-on? Sans doute il rendrait de grands services sous ce rapport, si ses eaux étaient potables ; mais le voisinage de la mer, dont le flux se fait sentir jusqu'au-dessus du port, les rendrait impropres à l'alimentation, lors même qu'un autre motif, dont nous dirons plus loin quelques mots, n'en interdirait point l'usage. Les fontaines publiques de Lisbonne sont presque entièrement alimentées par un magnifique aqueduc en pierre de taille

qui se prolonge jusqu'à Cintra, la ville aux belles collines, aux beaux ombrages, aux belles sources, dont Garrett résume tout le charme dans ce vers célèbre :

Cintra, douce retraite, où le chagrin s'oublie ! (1)

Voyez-vous s'élancer du marché, dans toutes les directions, ces femmes aux allures vives, dont une charge pesante, placée en équilibre sur le front, ne ralentit nullement la marche? Ce sont les marchandes de poisson de mer. Alertes, pieds nus, vêtues d'un jupon court et d'une sorte de gilet-veste ouvert par devant et laissant voir la chemise de forte toile, une écharpe autour de la taille, la tête couverte d'un mouchoir de couleur voyante que surmonte un chapeau de feutre noir, une lourde chaîne de vieil or autour du cou, de longues boucles aux oreilles, elles apportent à leur profession, peu relevée par elle-même, cette grâce élégante, cette distinction naturelle qui caractérisait les femmes de la Grèce antique. On se croirait presque transporté au Pirée ou à Syracuse ; et cette illusion serait jusqu'à un certain point légitime, car on assure qu'elles descendent, presque sans mélange, de colons grecs, venus en Lusitanie à l'époque lointaine où les traditions nous montrent Ulysse jetant, bien loin de sa chère Ithaque, les fondations d'Olisippo. Quoi qu'il en soit, la pureté des lignes, la souplesse de la taille, la finesse du pied et de la main, l'éclat des yeux et l'opulence de la chevelure permettent de rapprocher, sans trop de désa-

(1) J.-B. d'Almeida-Garrett : *Camoëns*, V, 11.



vantage, ces femmes vulgaires et hâlées des coquettes filles de Valence, ou de nos belles Arlésiennes, comme elles présent de la patrie d'Hélène.

La passion de ces marchandes pour les dorures n'est point une exception : toutes les femmes du peuple la partagent, en Portugal. Il en est même qui, vraies boutiques d'orfèvrerie ambulantes, ne craignent pas de porter deux et souvent trois paires de boucles d'oreilles à la fois ! A cette exhibition d'un luxe singulier, les campagnardes en joignent une autre non moins extraordinaire: quand elles viennent à la ville, se trouvât-on au cœur de l'été, elles revêtent jusqu'à cinq et six jupons de laine. Croirait-on que leurs amies, moins fortunées, regardent d'un œil d'envie ces martyres d'une coquetterie et d'une vanité bien étranges pour nous !

Un déménagement s'opère dans la maison qui nous fait face ; mais il n'est besoin ni de voiture, ni de haquet, ni de brancard : deux portefaix suffisent à la tâche. Ils ont même taille et, comme presque tous les gens du peuple, ils sont vêtus de bure et coiffés du bonnet de laine. Une barre de bois, échancrée pour laisser passer le cou, se place sur leurs épaules ; à cette barre pend une corde solide, et quand le fardeau est attaché à cette corde, ils le portent sans encombre, sans cahots, sans accidents d'aucune sorte, aussi loin qu'on le veut, et ils le montent à l'étage le plus élevé, sans fatigue apparente. Il est vrai que, pour éviter

un balancement dangereux et pénible, ils ont soin de ne point marcher au pas. Ces fardeaux sont parfois fort lourds : à la gare du chemin de fer, tous les bagages d'une famille de quatre ou cinq personnes sont pris et transportés ainsi en un seul voyage.

Une bruyante musique fait accourir la foule à l'entrée d'une rue voisine : c'est l'annonce d'une *Romaria* ou fête paroissiale d'un village voisin. Les jeunes gens de ce village sont venus, au son du tambour et du cornet à pistons, faire une quête qui leur permette de donner plus de solennité à leur Romaria. Les Confrères du saint que l'on veut honorer ce jour-là sont habillés de longues robes bleues, avec large pèlerine. Ce sont eux qui reçoivent les offrandes sur un grand plateau ; et si nous en jugeons par l'empressement de chacun, la somme ainsi récoltée doit être assez considérable. C'est que la fête religeuse n'est pas la seule préoccupation de la Confrérie ; il faut aussi penser aux réjouissances populaires, dont le couronnement est presque toujours un feu d'artifice.

Nous avons assisté à deux de ces Romarias, qui rappellent, quoique d'un peu loin, les pèlerinages (1) de Lourdes, de Paray, du Mont-Saint-Michel, ou les Pardons de la Bretage. La première fois, c'était à Marinha-Grande, petite ville manufacturière, voisine de Leiria. Après une messe en musique, très belle et passablement exécutée, la procession a parcouru

(1) *Romaria* peut assez exactement, en effet, se traduire par notre mot *pèlerinage*.

les principales rues de Marinha, jonchées de fleurs et de plantes odorantes, au milieu d'un immense concours de fidèles; un bouquet de fusées a salué le cortége, au départ de l'église, comme au retour. C'était l'annonce qu'au service religieux allaient succéder les plaisirs profanes.

La seconde fois, nous étions à San-Pedro de Muel, station balnéaire, au bord de l'Océan, inhabitée l'hiver et n'ayant, par conséquent, qu'une chapelle sans desservant. La Romaria vint donc de Marinha à San-Pedro, à travers un Pinhal, ou forêt de pins, de plusieurs kilomètres, musique en tête, sous la direction des Confrères, en longue robe de pèlerins. Comme autrefois Cybèle, l'image de la Vierge, au milieu d'une châsse ornée de devises pieuses, s'avançait, au centre du cortége, sur un char que traînaient deux bœufs d'une race magnifique. A côté de la châsse avaient pris place deux anges, petites filles de Marinha, un peu noircies par l'ardeur du soleil, mais bien heureuses d'avoir aux épaules deux grandes ailes blanches. Pendant la messe, la fanfare, composée de jeunes ouvriers, a joué les plus beaux morceaux de son répertoire : un mélomane eût peut-être fait ses réserves, mais il n'en eût pas moins cordialement complimenté les exécutants de leur entrain, tant il y a de sociabilité dans un accord parfait, comprît-il quelques commas de trop. Malgré la grande dépense qu'ils venaient d'en faire, les musiciens ont encore trouvé des forces pour guider, d'un souffle vigoureux, la procession autour de San-Pedro. Les



villageois suivaient en chantant des hymnes. Soit accomplissement d'une pénitence ordonnée, soit acte de zèle volontaire, deux ou trois femmes ont fait sur les genoux la dernière partie du chemin.

San-Pedro n'ayant point d'artificier, les fusées ont manqué; on ne pouvait pas en apporter de Marinha, car il est défendu de traverser le Pinhal avec des matières inflammables. Les réjouissances n'en ont pas moins suivi leur cours, après un repas champêtre dont la source voisine et quelques poignées de *tremoços*, ou lupins, le mets favori des philosophes de l'antiquité, ont fourni les éléments. Heureux ces hommes simples qui, joyeux dans leur frugalité, oublient sans regret les plaisirs coûteux des villes en contemplant les beautés de la nature! Le cabaret enfumé vaudra-t-il jamais le ciel radieux, la forêt ombreuse, l'Océan admirable dans sa sauvage et terrible puissance!

Mais la nature ne fait point tous les frais de cette Romaria de San-Pedro : de toutes parts de petites boutiques se sont dressées et, à côté des images de la Vierge et des objets de piété, on étale les articles de nos bazars, portant cette étiquette magique : « *Nouveauté de Paris* »! La vente est active, car il est d'usage d'offrir de petits cadeaux, non-seulement à tous les membres de la famille, mais encore aux amis et aux domestiques. Aussi toute marchandise trouve-t-elle acheteur, même cet affreux *cri-cri* qui fit quelque temps le supplice de nos oreilles, à Paris comme en province.

Revenons à Lisbonne. Deux soldats s'arrêtent pour parler à un officier : cela nous permet de constater que l'officier porte à la manche un galon semblable à ceux de nos sergents, et que l'un des soldats a deux nœuds de ruban aux boutons de sa tunique. Ces rubans ne sont pas une décoration permanente, mais un témoignage temporaire de bonne conduite et d'application. L'officier tient à la main une lettre non affranchie. Pour mettre sur l'enveloppe les timbres réglementaires, il entre dans le magasin où ils se vendent : ce n'est pas, comme en France, un bureau de tabac, mais une boutique de confiseur. Dans d'autres quartiers, les dépositaires des timbres sont des épiciers, des marchands de nouveautés, etc.

Depuis assez longtemps nous voyons un passant en butte aux obsessions d'un homme du peuple qui tient à la main des billets dont il veut à toute force se défaire. Ces agents inférieurs des bureaux de loterie reçoivent une prime proportionnée au nombre des séries qu'ils écoulent ; de là leur importunité, on dirait presque leur acharnement à s'attacher aux gens, malgré plusieurs refus successifs ; ils ne cessent de répéter : « *anda la roda* », c'est-à-dire « la roue va tourner » ! que lorsque, de guerre lasse, on leur a pris quelques numéros.

C'est une sorte de mendicité, à peine déguisée. La mendicité véritable, quoique interdite par les règlements de police, s'exerce pour ainsi dire passivement, mais avec le même caractère d'importunité. Dans

aucune autre ville, en effet, vous ne verriez les mendiants, non seulement vous suivre jusqu'à la porte d'un magasin, mais même entrer avec vous et se tenir à vos côtés, suivant d'un œil d'envie les achats que vous faites, enfonçant, pour se gratter, la main dans une chevelure suspecte, et ne s'en allant qu'après avoir obtenu l'aumône qu'ils demandent par leur attitude plus que par leurs paroles : c'est la mendicité à la muette.

La police nous a paru, cependant, bien organisée à Lisbonne : les gardiens portent au collet un numéro d'ordre qui permet de retrouver sans peine celui à qui l'on désire parler. Ils ont, de plus, un sifflet qui a un son particulier ; ils s'en servent pour s'appeler mutuellement à grande distance. Ils peuvent ainsi se réunir en quelques instants sur le point où leur présence est nécessaire. Des sifflets semblables se trouvent, par autorisation spéciale, dans les mains de simples particuliers ; mais celui qui en ferait usage sans un motif sérieux, serait sévèrement puni. Nous avons constaté par nous-même de quelle utilité peut être cette mesure : un incendie ayant éclaté dans la rue Augusta, la plus belle de la ville neuve, les premiers témoins du sinistre portèrent leur sifflet à la bouche, et le cri strident de ce sifflet, immédiatement répété de proche en proche par tous ceux qui l'entendirent, fit accourir en un clin d'œil le service des pompes. Le feu, quoique fort menaçant au début, fut rapidement éteint, avant d'avoir causé de graves dommages.



Une fanfare nouvelle retentit : c'est une troupe de picadors, en costume de représentation. Chacun se range pour voir défiler la *Quadrilla* et entendre le programme séduisant des courses de taureaux, qui auront lieu, le jour même, dans un cirque construit en planches dans la ville haute. Ces courses auxquelles nous avons assisté, offrent, par elles-mêmes, moins d'intérêt que celles de Beaucaire, de Toulouse, ou des Landes, beaucoup plus compliquées et plus fécondes en péripéties, quoique, chez nous comme en Portugal, l'animal ne doive pas tomber sous l'épée du matador. Ceux qui aiment les spectacles sanglants peuvent aller à Badajoz : les torreros espagnols ont, en effet, grand soin de faire placarder leurs affiches sur les murs de Lisbonne, en mettant en vedette le nombre et la qualité des taureaux qui seront immolés : mais il ne nous a pas semblé que l'innocuité des courses nuisît ici à leur succès. Le cirque, malgré son étendue, est rempli d'une foule ardente, et tellement sympathique au personnel militant, aux héros de la fête, que, pour leur témoigner son enthousiasme, elle ne se borne pas, comme ailleurs, à les applaudir des mains et de la voix, mais qu'elle fait tomber à leurs pieds une véritable pluie de chapeaux et de bonnets ! Les triomphateurs, cependant, saluent avec une certaine gravité qui n'exclut pas la grâce ; puis, d'un geste digne et satisfait, ils renvoient les chapeaux à leurs tumultueux admirateurs.

Après le cirque, on fait volontiers une visite aux

promenades. Nous ne dirons rien de particulier de celles de Lisbonne, sinon qu'elles nous ont paru entretenues avec soin, mais moins fréquentées que les nôtres : cette espèce d'abandon ne doit pas trop étonner, si l'on songe que, pendant l'été, en Portugal, le chiffre de la population des villes s'abaisse d'une manière sensible ; car la mode exige que tous ceux qui peuvent le faire passent la belle saison au bord de l'Océan, ou dans les stations thermales.

Le petit parc de l'Estrella, enclos de murs et de grilles, se termine par la cage d'un lion apprivoisé. Ce lion et quelques cygnes composent tous les hôtes d'un semblant de jardin zoologique : c'est bien peu pour la capitale d'un État qui possède des colonies aux quatre coins du monde.

Nulle promenade ne serait plus agréable que les rives du Tage : une romance, déjà ancienne, les a rendues populaires parmi nous. Malheureusement le fleuve sert de déversoir aux égouts de la ville, et comme beaucoup de maisons manquent encore de ces retraits utiles d'où pourrait sortir la fertilité des campagnes environnantes, les yeux et l'odorat sont, à marée basse, soumis à un véritable supplice. Divers projets sont à l'étude pour remédier à cette infection qui, à certaines heures, se fait sentir jusque dans l'intérieur de la ville · lorsque cette œuvre de salubrité et de bonne administration sera accompli, on pourra, sans appréhension, aller respirer, sur les





bords charmants du Tage, la brise de la mer, qui n'apportera plus aux poumons que les senteurs embaumées des orangers fleuris.

Si l'on en excepte l'admirable monastère de Belem, dont la façade a été partiellement reproduite, l'an dernier, à l'entrée de l'exposition portugaise du Champ-de-Mars, les monuments religieux de Lisbonne sont bien inférieurs aux splendides abbayes d'Alcobaça et de Batailha, comme aux basiliques mauresques de Coïmbre. Le touriste visite, cependant, avec intérêt : l'église de Saint-Roch, où se trouve une merveille, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, vrai bijou de marbre, d'or et de mosaïque ; celle de l'Estrelia, avec le mausolée de Dona Maria II ; celle de Saint-Vincent, qui renferme les cendres des membres de la famille royale et dont le cloître est orné de grandes faïences représentant les principaux sujets des fables de La Fontaine ; enfin celle de Saint Dominique, à laquelle se rattache le souvenir d'événements terribles, que nous allons raconter, en peu de mots, d'après le témoignage d'un homme grave et revêtu d'un saint caractère, le célèbre évêque de Silvès, Osorio. Rien ne dispose mieux à la concorde et à la tolérance mutuelle, si nécessaires dans tous les temps et dans tous les pays, que ces grandes leçons du passé, exposées sans passion, sinon sans douleur, par ceux qui ont pour mission spéciale de faire régner la paix entre les hommes.

Au printemps de l'année 1506, la peste sévissait à Lisbonne, et l'insalubrité de la ville, dont nous avons signalé la cause, en rendait plus terribles les pernicieux effets. Tous ceux que ne retenait pas un motif impérieux se hâtèrent de fuir devant le fléau : la cour avait donné l'exemple en se retirant sur la colline d'Abrantès.

C'est pendant cette absence du roi et des ministres que la capitale fut le théâtre des scènes les plus horribles qu'ait eu à enregistrer l'histoire de ce peuple, doux et humain d'ordinaire, mais alors aveuglé par un stupide et odieux fanatisme.

Chassés d'Espagne, quelques années auparavant, par les persécutions de Ferdinand-le-Catholique, les Juifs avaient reçu asile à Lisbonne. S'étant convertis au Christianisme, ils croyaient pouvoir compter sur la tolérance de leurs nouveaux frères en Jésus-Christ, comme sur la protection des lois : il n'en fut rien. Victimes d'une populace forcenée, ils trouvèrent presque tous une mort affreuse dans une abominable sédition, à laquelle des moines, la croix en main, et des marchands étrangers ne craignirent pas de s'associer.

Voici comment arriva ce tragique événement : La partie de la population qui, faute de ressources suffisantes n'avait pas pu s'éloigner du foyer pestilentiel, se pressait dans les temples pour implorer la clémence du Seigneur. La foule y était grande, surtout à l'heure des offices.

Le 19 avril, l'église de Saint-Dominique se trouvait

donc pleine de monde. La messe achevée, les assistants commençaient à sortir, lorsque l'attention de tous fut attirée du côté de la chapelle de Jésus.

Sur l'autel de cette chapelle, objet d'une vénération particulière, s'élevait un Christ, offrant l'aspect de la douleur physique portée au plus haut degré. Les églises d'Espagne et de Portugal sont encore pleines de ces images du Fils de l'Homme aux traits hâves, au front déchiré par les épines, aux genoux écorchés, aux pieds meurtris, aux mains sanglantes. Le Christ de Saint-Dominique avait le côté profondément ouvert, et pour que le temps n'affaiblît point la vivacité des couleurs de cette affreuse plaie, on l'avait enfermée sous un verre bombé. Quand le soleil donnait directement sur ce verre, la convexité brisait les rayons de la lumière, et il en résultait une sorte de nimbe brillant.

Ce phénomène se produisit à la fin de la messe, le 19 avril 1506.

Les fidèles, voisins de la chapelle, qui, les premiers, en sont témoins, crient au miracle : une lumière céleste, disent-ils, jaillit de la plaie béante de Jésus ; c'est une manifestation de la puissance de Dieu en dehors des lois ordinaires de la nature, c'est un miracle !

L'enthousiasme gagne promptement toute l'assistance ; ce mot : un miracle ! vole de bouche en bouche, et la foule se presse à l'entrée de la chapelle pour voir de plus près la statue miraculeuse.

C'est alors qu'un Juif, récemment converti, comme t

l'imprudence de contester tout haut ce miracle. Il avait certainement raison, dit Osorio, en assurant que le nimbe lumineux ne sortait point du bois de la statue, mais il aurait dû songer combien il pouvait être dangereux, pour un chrétien récent et suspect, de combattre ainsi ouvertement et dans un pareil lieu, une erreur qui tenait à l'exaltation de la foi. A cette époque, on le sait, les questions religieuses n'admettent pas la discussion : remuant profondément les passions des masses, elles vont engendrer des haines féroces et, au nom d'un Dieu de paix et d'amour, dont chacun se prétendra l'apôtre, couvrir, pendant plus d'un siècle, une grande partie de l'Europe de ruines et de sang.

La populace de Lisbonne, si prompte à s'enflammer, entendant un Juif nier un miracle attesté par tant de témoignages, manifeste d'abord sa colère par des murmures et des gestes menaçants; puis elle se répand en imprécations contre ce mécréant, l'appelant traitre, apostat, ennemi détestable de Jésus-Christ, et le vouant aux plus cruels supplices.

Bientôt des paroles passant à l'action, les plus forcenés se précipitent sur le malheureux, lui arrachent les cheveux et la barbe, le renversent, le traînent au milieu de la place qui précède l'église, et là, après avoir mis son corps en lambeaux, allument un grand feu et y jettent ses membres mutilés.

En quelques minutes, la place et les rues voisines sont encombrées de gens du peuple, applaudissant avec frénésie à ce sinistre auto da-fé. Tout-à-coup



sur une borne apparaît un moine qui, d'une voix retentissante, tonne contre les hérétiques et, avec des gestes violents, excite les chrétiens à venger d'une manière éclatante l'injure que Dieu vient de recevoir dans l'image de son fils chéri. En même temps deux autres moines, élevant une croix en l'air, proférent ces mots terribles : « Chrétiens pieux, vengeance! Mort aux infidèles ! Écrasez l'hérésie ! Exterminez cette race abjecte » ! Hélas ! ces chrétiens-là n'avaient pas besoin d'être poussés au meurtre : il est malheureusement probable que, sans cette funeste excitation, des scènes sanglantes auraient désolé la ville ; mais la conduite de ces moines n'en fut pas moins coupable et c'est trop justement que l'évêque historien la condamne avec énergie.

L'effet de leur violente intervention ne se fait pas attendre : à l'instant même la populace irritée se répand dans les rues avoisinantes. Accourant de leurs navires, des marchands étrangers secondent sa fureur. Semblables à des loups affamés (1), ces misérables envahissent les maisons des Juifs convertis, saisissent tous ceux qu'une prompte fuite n'a pas dérobés à leur rage, leur ouvrent la gorge, et viennent les jeter pantelants dans de grands feux, que leurs complices entretiennent, toujours ardents, sur la place Saint-Dominique. Le bois ne manque pas ; les valets, les portefaix, les mariniers rivalisent à qui nourrira le mieux la flamme des bûchers. Des femmes, vraies furies, font cercle tout autour, et sous leurs huées étouffent les supplications des victimes.

(1) *Lupus est homo homini* ! (Plaute).

Enivrés par le massacre même, les égorgeurs, dépouillant toute humanité, n'ont égard ni à l'âge, ni au sexe : hommes, femmes, enfants, tous les Juifs convertis tombent indistinctement sous leurs coups. Plus de cinq cents personnes périssent dans cette première journée.

Le lendemain est plus sinistre encore. Pendant la nuit, la nouvelle du massacre s'est rapidement répandue dans la banlieue de Lisbonne : des centaines de paysans, cruels et cupides, accourent se joindre aux bourreaux de la ville, et dès le point du jour la boucherie recommence. C'est en vain que les Juifs éperdus s'enferment dans leurs maisons ; on enfonce les portes, on égorge tout le monde, on broie contre les murs la tête des petits enfants, on traîne les corps palpitants dans les bûchers toujours allumés. Des blessés demandent grâce : on les précipite dans les flammes encore vivants, et l'on insulte à leur affreuse agonie !

Ceux des Juifs, en petit nombre, qui ont réussi a se cacher, meurent d'effroi aux cris d'angoisse de leurs proches se débattant sous le couteau. Plusieurs, espérant trouver un asile sûr dans les églises, se réfugient au pied des autels : les forcenés les y poursuivent. C'est en vain que les vieillards, les enfants, les jeunes filles embrassent la croix et les images des saints en criant : miséricorde ! ils n'en sont pas moins saisis, massacrés et jetés dans le feu.

Le sang juif ne coule pas seul dans ces épouvantables journées : des chrétiens, dont la figure se rap-



proche du type israélite, sont égorgés sans qu'on leur laisse le temps de prouver leur identité. Comme toujours en pareil cas, les haines privées se donnent libre carrière : rencontre-t-on un ennemi, on se jette sur lui, en criant : au Juif! et c'en est fait du malheureux !

Soit impuissance, soit terreur, les magistrats n'essaient point de faire respecter les lois. Cependant, disons-le bien haut à l'honneur de l'humanité, le crime ne règne pas dans tous les cœurs ; au milieu de ces mauvais chrétiens il s'en trouve de bons qui recueillent quelques victimes, les dérobent aux recherches des assassins et, au péril de leur propre vie, favorisent leur fuite. Grâce à ces nobles dévouements, la troisième journée ne voit s'accomplir que quelques meurtres isolés.

Mais cette ignoble populace n'a pas soif seulement de sang et de supplices. Le pillage suit le massacre ; toutes les maisons juives sont saccagées : l'or, l'argent, les meubles précieux, les tentures, les riches étoffes, les bijoux, tout ce qui a quelque prix devient la proie des meurtriers. Pour leur honte, les marchands étrangers font aussi main basse sur ces sanglantes dépouilles et ils en remplissent leurs navires ; mais lorsque, à la fin du troisième jour, les chefs de la justice, Arius Sylvius et Alvarès de Castro, viennent enfin, à la tête d'une troupe armée, comprimer les derniers élans de la sédition, ils mettent prudemment à la voile et partent avec leur abominable butin.

Dès qu'il est instruit de ces tragiques événements,

le roi, transporté d'indignation, envoie sur-le-champ à Lisbonne deux des principaux seigneurs de sa cour, Jacques Almeida et Jacques Lopez, avec ordre de rechercher les coupables et de leur infliger un châtiment exemplaire. Les ordres du prince sont exécutés avec énergie : les meneurs, après un jugement sommaire, périssent en place publique ; les moines qui ont excité la populace, après avoir été dégradés, sont étranglés et jetés au bûcher ; les magistrats, que leur lâcheté a rendus complices des assassins, se voient dépouillés de leurs charges et punis de lourdes amendes ; enfin la ville elle-même est privée des honneurs et des priviléges dont elle a joui j'usqu'alors. Mais si cette sévérité était juste, elle était malheureusement tardive : pouvait-elle rappeler à la vie plus de deux mille citoyens égorgés (1) !

Félicitons-nous de vivre en un temps où de pareilles atrocités seraient impossibles ; mais, éclairés par ces graves leçons, travaillons, chacun suivant nos forces, à ce que le fanatisme militant ne transporte pas ses fureurs sur un autre terrain. Souvenons-nous que la violence et la haine sont mauvaises conseillères et que, en politique comme en religion, les enfants portent longtemps la peine des fautes paternelles. S'il n'est pas en notre pouvoir d'arracher de notre histoire, souvent glorieuse, les quelques pages sanglantes qui en atténuent l'éclat, gardons-nous du

(1) OSORIUS : *De rebus Emmanuelis virtute et auspicio gestis*. L. IV.



moins d'accroître le nombre de ces pages : marchons au progrès l'olivier, non le fer, à la main, et gravons dans notre cœur, pour ne pas encourir une terrible responsabilité, ces douloureuses paroles qu'arrache au patriotisme d'Horace le souvenir des discordes civiles, si funestes à la puissance de Rome :

Le glaive qui devait frapper l'orgueilleux Perse,
Tu l'as contre ton sein tourné, race perverse !
Par d'odieux combats, par tes crimes, tu fis
De la patrie en deuil une mère sans fils ! (1)

(1) Horace : *Odes*. I, 2.

H. FAURE.

LES PLUS BEAUX

MONUMENTS RELIGIEUX

DE L'EUROPE

L'ÉGLISE DE BATALHA

Estramadure portugaise

La bataille d'Aljubarrota, gagnée, en 1385, par le roi Jean Ier sur son homonyme le roi de Castille, fut l'un des plus glorieux faits d'armes de l'histoire du Portugal.

Pour en perpétuer le souvenir, Jean Ier fit bâtir, cette même année 1385, non loin des plaines encore sanglantes d'Aljubarrota, le monastère de *Batalha*, qu'il dédia à Notre-Dame-de la-Victoire.

Ce monument, auquel Emmanuel-le-Fortuné fit ajouter une chapelle, restée inachevée (ce qui explique son nom de *chapelle imparfaite*) mais cependant assez avancée pour qu'on y puisse dignement appré-



cier l'élégance et la grâce de l'architecture dite *manuélique*, mérite, par la grandeur de la conception comme par le fini de l'exécution, d'être classé parmi les plus beaux, non seulement de la péninsule ibérique, mais de l'Europe entière. La façade de l'église est ornée de nombreuses figures en relief, représentant Moïse et les prophètes, des saints, des anges, des apôtres, des rois, des papes, des martyrs. A l'intérieur, on admire surtout de magnifiques verrières du quizième siècle, une nef, un peu étroite peut-être, mais très-élevée, et la chapelle funéraire où reposent dans leurs riches tombeaux de marbre, Jean premier, sa femme Philippa de Lancastre et plusieurs princes de leur famille.

Tout serait à décrire dans ce monument, depuis la salle du chapitre jusqu'au cloître, depuis les fenêtres gothiques jusqu'aux bas-reliefs des mausolées, si, comme l'a constaté un grand seigneur ami des arts, on ne se sentait réduit au silence par la perfection et le nombre de ces merveilles : « J'ai, écrit le prince Lichnowsky, passé un jour entier dans ce temple, le premier entre tous ceux de la péninsule ; j'ai couvert de notes de nombreuses feuilles et, après avoir fini, j'ai reconnu que tenter de décrire Batalha est impossible. »

Si nous traduisons les lignes suivantes, ce n'est donc point parce qu'elles renferment une description, complète de Batalha ; mais, mieux qu'une longue description, elles nous ont paru propres à faire com-

prendre et, dans une certaine mesure, à faire partager l'impression, vive et profonde, qu'éprouve une âme poétique et enthousiaste en présence de si grandes beautés. Cette page est tirée d'un ouvrage que M. Pinheiro Chagas, l'un des premiers littérateurs contemporains du Portugal, a publié sous ce titre : *Fora da Terra*.

« Lorsque, dit M. Chagas, après avoir franchi le seuil de Sainte-Marie-de-la-Victoire, je me suis trouvé dans cette église immense et silencieuse ; quand j'ai passé, sans transition, de la place inondée par les rayons étincelants d'un soleil d'août dans le temple voilé d'ombres profondes, l'impression que j'ai ressentie a été si forte que, malgré moi, mes paupières se sont mouillées : c'est que les sensations violentes, de quelque nature qu'elles soient trouvent toujours dans les larmes leur expression la plus complète !

« Devant moi la nef centrale, haute, étroite, mélancolique, se prolonge entre deux rangées de piliers gigantesques, qui se dressent dans leur immobilité solennelle : leur tête disparaît au milieu de la demi-obscurité qui estompe les nervures de la voûte, où semblent planer, pour descendre sur nous comme une rosée céleste, les inspirations de la foi.

« Tamisés par les couleurs des hautes verrières gothiques, les rayons du soleil dessinent sur les fûts de la colonnade de petites taches bleues ou vermeilles



dont les reflets sillonnent d'une manière bizarre l'ombre mystérieuse du temple. Au fond, autour du rétable du maître-autel, on dirait une vision du Paradis: aux vitraux de couleur, secret merveilleux du moyen-âge, les séraphins et les archanges voltigent pour ainsi dire dans la splendeur du ciel ; on croirait que leur figure fut tracée par un pinceau magique sur une toile faite de lumière. Partout le silence et le clair-obscur si favorable à l'idée religieuse : le sentiment sublime du mysticisme chrétien, la poésie des croyances profondes flottent, en quelque sorte, sous ces voûtes qui se perdent là-haut dans une ombre éthérée, comme l'inspiration de l'âme va se perdre dans l'infini, dans le sein de Dieu même !

« On a plus d'une fois comparé Batalha à un poême écrit en strophes de pierre ; la comparaison est toujours juste : c'est évidemment transporté dans l'empire des songes sur l'aile de l'inspiration divine, que le poëte-architecte a conçu le plan féerique de ce merveilleux édifice. Oui, Batalha est une hymme d'actions de grâces à l'Eternel ! Dans cette imposante basilique, asile de l'ombre et du silence, nous voyons, nous, avec les yeux de l'imagination, une génération entière, la génération des vaillants, pieusement agenouillée. Les prières de ces braves, murmurées par des lèvres tremblantes, montent comme les nuées de l'encens dans la vaste atmosphère, et sur les têtes inclinées des fidèdes, la voûte silencieuse, je dirais presque pensive, étend sa courbe austère et mystérieuse. Le soleil de ce monde, ne pénétrant dans

ce temple qu'à travers les vitraux coloriés, parsème de lueurs étranges l'immensité de la nef. Mais c'est là-bas, au fond, près du rétable, que, pour ces âmes ardentes, s'épanouissent, en ondes éblouissantes de lumière, les admirables dessins d'une vision mystique : là, comme nous l'avons dit, les anges, les chérubins et les saints se détachent, avec leurs ailes splendides, dans la transparence des vitraux. C'est pour l'imagination fascinée des croyants l'image de la Jérusalem céleste. Le marbre des mausolées s'anime : les statues des héros et des rois croisent les mains sur la poitrine ; leurs lèvres de pierre semblent murmurer encore une prière, et dans leurs orbites creuses le soleil, empruntant aux couleurs des verrières un éclat fantastique, fait briller comme un rayon de la lumière surnaturelle du Paradis !

« En ce moment je livre un combat à la parole humaine pour lui arracher l'expression des sentiments qui se pressaient tumultueusement dans mon cœur, à l'heure où je contemplais, dans un transport enthousiaste, ce temple prodigieux ; mais je suis obligé de m'avouer vaincu !

« Ce qui, je le sens, m'est surtout impossible, c'est de faire comprendre Batalha à la génération de mon temps, que le doute a envahie. Quand je dis « doute », je ne fais nullement allusion à la libre-pensée ; car, s'ils ont comme M. Ernest Renan, le sentiment de la poésie religieuse, une foi, rebelle aux dogmes positifs, mais accessible à l'idée de Dieu, aux aspirations de l'âme immortelle vers l'infini, les libres-

penseurs comprendront Batalha. Ceux qui ne sauraient y parvenir, ce sont les *dévots* de notre âge. Pour ceux-là, qui s'en vont dans une église quelconque du dix-neuvième siècle, la nuit illuminée au gaz, le jour claire et riante comme une salle d'exposition, entendre une messe de régiment, dite par un prêtre qui bâille, pendant que, sans y rien comprendre, lui répond un sacristain pressé de courir à ses affaires, et que, dans le chœur, une troupe martiale fait répéter aux échos de la nef les mesures d'une valse ou d'un pot-pourri d'Offenbach, pour ceux-là Batalha est un livre fermé sous un sextuple scel. Ah ! qu'ils n'aient pas l'audace de mettre le pied dans ce monument, sinon Jean premier, irrité, se lèverait de sa couche de marbre et chasserait, à coups de fouet, du fond de son temple, ces profanateurs stupides de tout ce qui est grand et sacré pour la conscience humaine !

« Quand j'ai vu Batalha, j'ai compris ces vers magnifiques de Musset, au début de *Rolla* :

Regrettez-vous le temps où nos vieilles romances
Ouvraient leurs ailes d'or vers un monde enchanté ;
Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité ?...
Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
S'agenouillant au loin dans leur robe de pierre,
Sur l'orgue universel des peuples prosternés
Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés !

« Aussi bien que Strasbourg et Cologne, Batalha est un monument agenouillé dans sa robe de pierres

brodées, entonnant, par toutes les voix mystérieuses qui s'exhalent de ses profondeurs, le *Te Deum* sublime des victoires miraculeuses.

« C'est la nuit que Batalha doit recouvrer tout son prestige, et quel prestige ! Le jour, une messe balbutiée par le premier venu, peut-être un indifférent ou pis encore, écoutée par de belles dames coiffées à la parisienne et par quelques villageois somnolents, doit être une profanation pour ce temple austère où se conserve, comme un parfum oriental dans un flacon d'or ciselé, l'essence des croyances ardentes de la génération qui l'a fait jaillir de la pierre. Mais la nuit, quand le silence et les ténèbres règnent complètement sur la calme immensité de cette vieille église, quand la lune, de ses molles caresses, enveloppe les mille détails de la façade et dépose ses baisers argentés sur les poétiques figures du portail ; quand, à travers les petites fenêtres gothiques, pénètre dans la nef et dans les chapelles où dorment les statues de nos princes, un blanc rayon qui donne aux vitraux coloriés es tons mats et laiteux de la nacre, oh ! alors, Batalha doit être sublime à contempler !

« Qui sait si, à cette heure, comme dans les vieilles légendes, le voyageur passant au sommet des collines qui entourent l'édifice, ne verrait pas s'illuminer les hautes verrières aux reflets d'une lumière intérieure, n'entendrait pas l'orgue, touché par une main surhumaine, faire couler dans la vallée endormie les torrents de ses mélancoliques accords ? Qui sait si,



aux yeux du téméraire qui oserait pénétrer à ce moment-là dans l'église triste et délaissée, n'apparaîtraient pas agenouillés sur leur marbre Jean Ier et Philippa, au milieu de leur cortége de princes et de seigneurs, pendant que, auloin, dans les champs d'Aljubarrota, les braves qui périrent à cette bataille se dresseraient, ombres fantastiques, pour écouter avec extase cette religieuse harmonie, entonnant eux aussi le *Te Deum* des combats glorieux, ce *Te Deum* que peuvent seuls chanter leurs fantômes dans les plaines d'Aljubarrota, au son des orgues de cette église de Batalha plongée dans les rayons de la lune, parce que les rayons de la lune, Batalha et Aljubarrota sont la lumière, le poëme et l'écho de notre gloire passée. »

H. F.

NOTICE SUR L'INSCRIPTION VOTIVE

DEO IBOSO [1]

D'UN VASE EN AIRAIN

TROUVÉ A

NÉRIS-LES-BAINS EN 1876 (2)

Couvert d'une belle patine verte et primitivement orné d'une anse, aujourd'hui absente, le vase en airain qui fait l'objet de cette notice imite la forme d'une urne dont, à l'instar de plusieurs autres en terre cuite de même genre trouvées dans les ruines de Pompéïa, le col étroit et allongé se termine par un orifice trilobé.

Son état de conservation quand, en 1876, à Néris, on le retira d'un ancien puits où, depuis un temps immémorial il était plongé, laissait un peu à désirer.

(1) Cf le nom d'une petite ville des Hautes-Pyrénées, IBOS, canton Nord et à 7 kilomètres de Tarbes. Ne serait-ce pas un dieu éponyme ?

(2) Ce vase est aujourd'hui (1879) au Musée de Néris, pour lequel il a été acquis par les soins de M. Esmonnot, architecte de l'Etablissement Thermal.

Toutefois sur la panse, à la naissance du col, je pus, sans trop de difficulté, lire l'inscription suivante gravée en majuscules romaines pointillées :

DEO IBOSO

C'était, selon toute apparence, un libatoire employé à des ablutions religieuses ; il avait été consacré au au dieu égyptien IBIS, dont le nom, comme l'indique l'inscription, s'était modifié et latinisé en IBOSVS dans les temps gallo-romains.

Selon toute vraisemblance encore, le culte d'IBIS aurait été introduit à Néris par l'un de ces médecins grecs que l'empereur Trajan envoya dans les Gaules et qui se répandirent principalement dans les villes auxquelles l'efficacité de leurs eaux thermales ou minérales avait donné une certaine célébrité.

Ces médecins, dit-on, avaient puisé les éléments de leur art dans les temples des dieux égyptiens dont les prêtres enseignaient et pratiquaient en même temps la médecine.

Pour contremarquer les enveloppes de leurs remèdes, ils se servaient d'un cachet en pierre aplatie, de forme rectangulaire, portant sur ses tranches des inscriptions latines qui se référaient aux maladies auxquelles s'appliquaient les spécifiques.

Quarante-huit cachets de ce genre avaient été déjà recueillis en France, lorsque en 1858 on en découvrit un quarante-neuvième de même nature et de

même forme à Néris. Sur l'une de ses tranches on lisait en beaux caractères romains, cette inscription :

L. IVL. PROCVLI. DIAMY.
SVS. AD. DYATHESIS.

La tranche opposée offrait à la vue, gravée en deux lignes et en lettres incuses comme la première, cette autre inscription :

L. IVL. PROCVLI. DIAS.
MYRN. POST. IMP. EX OVO.

Antérieurement à cette découverte, M. l'abbé Crosnier, grand vicaire du diocèse de Nevers, avait présenté au congrès archéologique de France tenu à Moulins en 1854, une pareille pierre sigillaire, divisée également en deux inscriptions, dans lesquelles le sigle L occupe la même place, et qui se terminent l'une et l'autre, comme le *sigillum* de Néris, par les deux mots EX OVO.

Le sigle L se retrouve pareillement en tête des quatre inscriptions d'une autre pierre sigillaire qu'a fait connaître M. Protat, membre correspondant de l'Académie de Dijon ; et l'une de ces inscriptions, ainsi conçue : L. TERENT. PATERNI. DIASMYRNEN, peut en même temps, par la désinence EN de ce dernier mot, servir à compléter l'abréviation DIASMYRN gravée en deux parties sur la première et la seconde ligne de la deuxième tranche du sigillum de Néris.

Suivant M. l'abbé Crosnier, le sigle L serait l'a-

bréviation du prénom du médecin auquel appartenait chacun de ces différents cachets. M. Protat aime mieux en faire celle du mot *Linimentum* (liniment) qui, par sa constance au même point, semble s'approprier plus convenablement à un objet de cette espèce.

Ces messieurs sont également en désaccord relativement à l'interprétation des mots EX OVO. Leur dissentiment sur cet autre point a fourni à M. Protat la matière d'une discussion pleine d'intérêt, où l'on voit, comme on l'a dit précédemment, que les médecins envoyés par Trajan dans les Gaules, avaient été les disciples des prêtres égyptiens, pour lesquels l'œuf était un emblème mystérieux. D'après M. l'abbé Crosnier, l'œuf aurait été tout simplement l'une des parties constitutives du spécifique indiqué par le sigillum.

On aurait pu, ce semble, arriver à la solution du problème d'une manière plus explicite. Esculape, dit une fable admise dans toute la Grèce, était sorti déguisé en serpent, d'un œuf trouvé dans les fondations d'un temple élevé en son honneur à Epidaure. D'autre part, selon l'histoire, il avait laissé à ses adeptes, des formules spéciales pour la préparation des médicaments. De là, sans aucun doute, le soin pris par le médecin grec Julius Proculus à Néris, et par ses confrères en Nivernais, afin d'inspirer d'autant plus de confiance en leurs remèdes, d'annoncer qu'ils les confectionnaient suivant les prescriptions du dieu de la médecine symbolisé par l'œuf d'où il était sorti transformé en serpent. Une statue d'Es-

culape trouvée récemment à Néris et ornée d'un serpent très-apparent, confirme pleinement cette conjecture.

Mais sans entrer plus avant dans le débat, bornons-nous à en retenir quelques détails propres à faciliter plus directement l interprétation de l'inscription gravée sur le vase qui fait l'objet de la notice actuelle.

M. Protat, par exemple, en relatant ce qui s'était dit dans les XVIIIe et XXIe sessions du congrès archéologique de France, tenues à Nevers et à Moulins, relativement à l'introduction par les médecins grecs du culte des divinités égyptiennes en Nivernais et en Bourbonnais, notamment dans les villes célèbres par leurs eaux thermales ou minérales, s'ingénie avec un plein succès à établir une corrélation intime entre ces médecins, ce culte, et les différentes pierres sigillaires dont il a été précédemment parlé.

De son côté, et quant à l'époque à laquelle il conviendrait de faire remonter l'usage de ces pierres dans les Gaules, M. l'abbé Crosnier fait judicieusement observer que par la netteté et la régularité des caractères graphiques de ses inscriptions, le sigillum trouvé à Néris semble appartenir aux premières années du second siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire au commencement du règne de Trajan, au temps précisément où sous les auspices du grand empereur un médecin grec, du nom de Julius Proculus, initié aux doctrines scientiques et religieuses des prêtres égyptiens, vint pratiquer son art à Néris.

A ces indices matériels qui nous font remonter aux



plus beaux jours de l'empire romain, le savant abbé aurait pu ajouter d'autres apparences non moins manifestes de contemporanéité des inscriptions avec la même époque. La réunion des deux lettres M et P en une seule dans l'abréviation IMP de l'inscription gravée sur la seconde tranche du sigillum de Néris, symétrise en effet avec les nombreux accouplements de même genre qui se montrent sur les inscriptions de Pompéia détruite, comme on sait, en l'an 79 par une éruption du Vésuve, moins de vingt ans conséquemment avant l'avénement de Trajan à l'empire. La réunion de deux lettres en une seule, du M et de l'A, se fait également remarquer à Néris, dans le mot NERIOMAGIENSES de la dédicace du temple élevé dans cette ville en l'honneur des frères Antonins et de leurs épouses.

La pierre sigillaire de Néris comporte en elle-même un autre indice qui en ramène plus virtuellement encore l'usage vers la même période de temps, en spécifiant le nom d'un remède qu'elle préconise, en désignant textuellement le DIASMYRNEN dont parle le célèbre médecin grec Galien, contemporains des des frères Antonins, et qu'il range dans ses écrits parmi les recettes provenant des Asclépiades.

En faut-il davantage pour expliquer comment il put se faire, que dans l'élan d'une pieuse reconnaissance, au milieu d'une grande ville, où tous les cultes étaient admis, et dans laquelle, à raison de l'efficacité de ses eaux, les étrangers affluaient de toute part, un malade qui croyait devoir son retour à la santé, aux bons soins d'un adepte distingué des pra-

tiques et des mystères du culte d'Ibis, ait consacré à cette bienfaisante civinité le vase précieux dont on s'occupe ?

La mansuétude infinie de la Providence s'est de tout temps manifestée par les divines harmonies de la nature. Au principe du mal, elle a toujours opposé l'heureux concours de son puissant appui. Si, disent les plus anciens historiens, les Ibis n'eussent reçu du Créateur l'instinct de combattre à outrance et de détruire les essaims de serpents venimeux qu'enfantaient périodiquement, sous les ardeurs des tropiques, les limons et les marécages du Nil, l'Egypte, quels que fusssent ses divers éléments de fertilité, serait fatalement restée déserte et inhabitée.

Hérodote assure être allé sur les lieux pour être témoin de cette antipathie des ibis contre les serpents. Il y a vu, dit-il, les champs couverts d'une incroyable quantité d'ossements entassés et de dépouilles de reptiles que ces oiseaux viennent y attaquer et détruire au moment qu'ils sont prêts d'envahir l'Egypte.

Cicéron cite le même fait et confirme le récit d'Hérodote, en faisant remarquer que le culte des animaux en Egypte était fondé sur la nécessité de conserver et de multiplier ceux qui pouvaient s'opposer aux espèces nuisibles.

N'y a-t-il pas toute apparence que la guerre acharnée faite par l'ibis aux serpents fut le fondement de la superstition qui supposa dans l'acte instinctif et salvateur de ce faible oiseau, tout au plus compara-



ble quant à sa force comme dans sa forme aux légers courlis de nos rivages, quelque chose de divin? Les prêtres accréditèrent cette opinion du peuple; ils assurèrent que les dieux, s'ils daignaient se montrer aux humains sous une forme sensible, prendraient la figure de l'ibis, et ils défendirent sous peine de mort, de tuer cet oiseau mystérieux. Ils réalisèrent même cette transformation imaginaire et symbolique en représentant leur dieu Thoth, l'inventeur de l'écriture des sciences des arts et des lois, avec une tête d'Ibis.

Les Grecs, à leur exemple, l'identifièrent avec Hermès ou Mercure; et plus tard, chez les Romains, on voit Ovide se conformer à cette ancienne mythologie en cachant Mercure sous les ailes d'un Ibis dans la guerre des dieux contre les Géants.

Ainsi s'explique l'établissement du culte d'Ibis en Egypte et sa propagation en Grèce et à Rome. Ainsi encore et à raison de l'assimilation d'Ibis avec Mercure chez les anciens, pourrait-on retrouver, dès avant l'invasion romaine, quelques traces du même culte dans les Gaules, où, d'après César (*de Bello Gallico*, l. VI, c. XVII), Mercure était de toutes les divinités, chez les Celtes, la plus puissante et la plus honorée.

Sur la fin du premier siècle du christianisme, presque à la veille du règne de Trajan, le culte d'Ibis se maintenait avec la même ferveur dans son pays d'origine, puisque Pline le naturaliste mort en l'an 79 constate que, de son temps, les Egyptiens adres-

saient encore à ce dieu leurs invocations à l'arrivée des serpents.

Le culte d'Ibis n'était pas moins bien pratiqué en Egypte dans les premières années du siècle suivant. Il y avait conservé alors une telle célébrité que sur une médaille frappée en l'honneur de l'empereur Adrien, fils adoptif et successeur de Trajan, à l'occasion de ses victoires en Egypte, on avait gravé un ibis pour personnifier la province subjuguée.

Presque à la même époque, dans la Grèce, où comme on l'a dit précédemment, Ibis était identifié avec Hermès ou Mercure, on voit le fameux médecin grec Galien, contemporain de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, attribuer directement à notre dieu Egyptien l'invention de ce remède si plaisamment solennisé par Molière sur la scène française.

A Néris même, et apparemment sous l'impression d'une pareille assimilation, on éleva en l'honneur de Mercure cette statue en bronze de trois pieds de hauteur qu'un cultivateur trouva enfouie dans sa vigne, en 1780, et qu'il prit, trompé par le caducée qui lui semblait être une croix, pour un saint Jean-Baptiste (v. xxie session du congrès archéologique de France, p. 31).

Encore aujourd'hui, (1879), sous le péristyle des nouveaux thermes, on distingue très-bien un caducée, orné de ses serpents, sculpté en relief sur l'un des énormes soubassements qui y ont été recueillis et qui, selon toute vraisemblance, proviennent du temple où avait été inaugurée la statue.

Il doit dès lors rester pour constant, que le culte d'Ibis dont l'origine en Egypte se perd dans la nuit des temps, et qu'admirent et symbolisèrent les Grecs en le confondant avec celui d'Hermès ou Mercure, était connu, et se pratiquait encore concurremment avec les autres cultes du paganisme, au moment où Trajan envoya dans les Gaules, auprès des principales stations thermales, des médecins grecs initiés aux doctrines scientifiques et religieuses des prêtres égyptiens.

Tout porte en même temps à croire que la pierre sigillaire trouvée à Néris, l'importante cité, où à peu près vers la même époque se construisaient les temples, le vaste amphithéâtre, les thermes somptueux, les magnifiques portiques, dont les marbres recueillis sous le péristyle des nouveaux bains indiquent la dédicace en l'honneur des fils adoptifs d'Antonin-le-Pieux, appartenait à l'un de ces médecins, à ce Julius Proculus dont elle nous a révélé le nom et qui selon toute apparence aurait lui-même introduit le culte d'Ibis chez les Nériomagienses si tant est qu'il ne s'y fut pas déjà établi à l'occasion de la construction du temple consacré à Mercure.

Ainsi donc, par sa devotieuse inscription et au moyen des inductions que suggère la pierre sigillaire de Julius Proculus, le vase sorti en 1876 de l'un des puits de l'ancien Néris devient une preuve irrécusable de l'exercice du culte d'Ibis, d'une divinité égyptienne au centre des Gaules, dans l'intervalle



de temps qui s'étend du règne de Trajan à la dernière moitié du second siècle de l'ère chrétienne.

Du reste, il paraîtrait qu'Esculape, à qui Mercure selon l'histoire avait enseigné la médecine, la chirurgie et la confection de médicaments, eut aussi un temple ou au moins un autel chez les Nériomagienses. Dans une excursion récente à Néris (août 1878), on m'a montré un groupe statuaire en pierre représentant, à droite un beau vieillard assis sur un *bisellium* dont la main gauche repose sur la tête d'un serpent; et qui, de l'autre main, tient une bourse fermée. A côté et debout, est une jeune femme, nue jusques au dessous des hanches, et dont le bras gauche enlace affectueusement la tête du premier personnage. Il n'y avait pas à s'y méprendre : le serpent symbolisait manifestement Esculape, le dieu sorti de l'œuf du temple d'Epidaure sous cette transformation ; et la bourse enfermait le précieux trésor des remèdes destinés au soulagement des malades. Quant à la jeune femme qui se rapproche si tendrement du vieillard, on ne saurait méconnaître en elle la fille même du dieu d'Epidaure, Hygie ou Hygée, la déesse de la santé.

C'est sur la fin de 1877, qu'en décombrant un puits de l'ancien Néris, on découvrit le groupe des deux statues. Arrivé au point le plus profond, on rencontra, en remplaçement de la couche de sable qu'il est d'usage d'y déposer pour faciliter la filtration et l'épuration de l'eau, un solide béton romain : et en le perçant, on trouva au dessous le dieu de la

médecine et la déesse de la santé enfouis confusément avec plusieurs autres objets remarquables d'antiquité, notamment un massif de *terra campana* très-fine sur lequel est sculptée en relief la tête d'un bœuf, celle du dieu égyptien Apis.

Le baigneur attaché au service des nouveaux bains auquel je dois ces renseignements, me montra un autre spécimen des divinités égyptiennes trouvé dans les ruines des anciens thermes. C'était un *Phallus* en airain portant encore l'anneau au moyen duquel on le suspendait.

Dans ses *Recherches sur l'ancienne ville romaine de Néris*, le docteur Barailon parle d'un puits que le hasard fit découvrir en 1805, dans le faubourg du Péchin, au fond duquel, comme dans celui où se sont trouvées les statues d'Esculape et d'Hygie et la tête du dieu Apis, on avait caché sous une meule de moulin à bras, une multitude de beaux vases ayant le goût, la forme et le type romain, pour les soustraire, dit-il, au pillage des barbares qui ravagèrent les Gaules sous le règne de Constance II.

C'est également au fond d'un puits romain, à côté du même faubourg du Péchin, que M. Ducreuzet trouva la riche collection de vases étrusques qui ornent aujourd'hui les vitrines du musée départemental de Moulins.

C'est enfin d'un puits de l'ancien Néris, qu'est sorti le vase en airain consacré à Ibis.

Faut-il croire avec le Dr Barailon, que les Nériomagienses cachèrent dans ces puits les images de

leurs dieux et leurs plus précieuses richesses, à l'approche des barbares qui saccagèrent l'empire vers la seconde moitié du IVe siècle ?

Ne serait-ce pas plutôt, quand au temps des empereurs Valérien et Gallien, dans le siècle précédent, apparurent inopinément dans les Gaules, chez les Arvernes, voisins limitrophes des Nériomagienses, ces hordes féroces de Chrocus, lesquelles sur leur passage, au dire de Grégoire de Tours, renversaient de fond en comble, *a fundamentis*, les plus remarquables édifices, et qui notamment brulèrent et détruisirent en Auvergne le fameux temple de Vasso-Galate, (Hist l. I, c. 30) ? Dans cette hypotèse, la nouvelle de l'apparition de Chrocus chez les Arvernes deviendrait indubitablement la cause déterminante de l'alerte qui porta les Nériomagienses à cacher dans leur puits leurs dieux et leurs richesses pour les soustraire aux outrages et au pillage des barbares dont l'empire, comme le raconte M. Guizot à ses petits enfants (t. 1. p. 119), devint la proie sous Gallien.

On concevrait, en même temps, comment la proximité et la magnificence des thermes de Néris, édifiés sous les Antonins, leur auraient attiré le même sort que venait de subir le temple de Vasso. Ajoutons que la voie romaine de Lyon à Poitiers construite dès longtemps auparavant par M. Agrippa et dont la table théodosienne nous montre en droite ligne les stations *d'Augustonemetum* (Clermont) et de *Cantilia* (Chantelle) à *Aquæ-Neri* (Néris-les-Bains), offrait

tout naturellement à Chrocus le plus facile accès vers cette dernière malheureuse cité et le moyen d'assouvir ses monstrueuses brutalités.

Du reste quand en 1820 on creusa les fondations des nouveaux Bains de Néris, on s'aperçut, au grand étonnement de tout le monde, qu'en ce lieu même, dans les temps Gallo-romains, deux établissements thermaux avaient successivement existé, et que construit en partie avec les débris du premier, le second avait été superposé sur ses ruines. Ainsi, d'anciennes naumachies se trouvaient remblayées avec des décombres composés d'une immense quantité de marbres de toute espèce, de chapitaux, d'entablements, de futs de colonnes. Un *laconium* placé à côté de deux grandes piscines, reposait par ses fondements sur des futs de colonnes, et sur d'autres entablements pêle mêle entassés ; d'autres futs de colonnes mutilées et des fragments de tablettes portant des restes d'inscriptions gravées en beaux caractères romains, avaient été employés à la couverture d'un grand acqueduc. L'existence successive de deux établissements au même point ne pouvait donc être méconnue. On reconnut en même temps, que le second, le moins ancien, le plus rapproché de la surface, était loin d'avoir l'élégance et la somptuosité du premier : d'où l'on peut conclure que celui-ci avait été construit dès les temps où sous les premiers Césars, les beaux-arts s'introduisirent dans les Gaules ; et qu'après une destruction, dont on ne saurait exactement

préciser la date, l'autre fut rebâti sous le bas empire, à l'époque de leur décroissance.

Si, dans cet état de choses, quelques médailles se fussent trouvées dans les anciens puits de Néris, un simple rapprochement chronologique avec le règne du César dont elles auraient porté le nom, nous aurait fait connaitre d'une manière assez approximative la date de la catastrophe qui entraîna la destruction des premiers et des seconds thermes et par suite l'époque jusqu'à laquelle se pratiqua chez les Neriomagienses le culte des divinités grecques et égyptiennes. En leur absence, et dépourvu que nous sommes de tous autres documents positifs de contemporanéité, il semble prudent de se renfermer quant à présent dans une sage réserve, et de laisser aux savants le soin de porter la lumière dans ces obscurités historiques.

BRUGIÈRE DE LAMOTTE.

NOTE

SUR

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE

FAITE A NÉRIS.

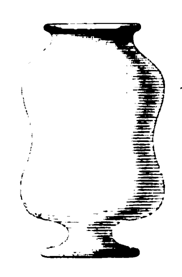
On vient de faire, à Néris, une nouvelle découverte assez intéressante comme document pouvant servir à l'histoire de l'ancienne cité.

A la base d'une colline située près du chemin allant de Néris à Commentry, on a trouvé en fouillant l'emplacement pour le mettre en culture, un certain nombre de sépultures creusées partie dans le tuf et partie dans le rocher. Ces sépultures rapprochées l'une de l'autre à une distance moyenne de 0,80 centimètres à un mètre, sont creusées parallèlement et dans la direction du sud au nord. Leur dimension varie peu ; leur longueur est de 2 m. 30 sur 0,45 à 0,50 de largeur au fond, et 0,80 à la partie supérieure ; leur profondeur, suivant la nature du tuf, est en moyenne de 1 m. 30.

Stèle en Pierre Blanche, au $\frac{1}{5}$.



Vase en Verre,



au $\frac{1}{5}$

Ces tombes ont été bouleversées à une époque qui paraît fort reculée, à en juger par la consistance du remblai. Les objets qu'elles renfermaient ont été alors pour la plupart dispersés ; cependant, on a pu en recueillir encore récemment un certain nombre. Plusieurs des dalles taillées qui les recouvraient ont été retrouvées éparses dans les remblais, mais elles sont bien conservées, et suffisent pour donner une idée exacte de la disposition de ces sépultures. La fosse dans le sens le plus étroit était taillée en gradins, la partie inférieure moins large que celle supérieure formait retraite pour recevoir les dalles de couverture, comme je l'indique au croquis ci-joint.

On a trouvé à côté d'une des tombes une stèle en pierre blanche, portant dans un renfoncement ménagé et surmonté d'un fronton, le buste d'un jeune homme dont la poitrine est drapée. Les dimensions de cette stèle sont 0,35 de largeur sur 0,55 de hauteur et 0,08 d'épaisseur.

Les objets trouvés dans les tombes ou à côté consistent en vases en terre cuite et en verre ; plusieurs de ces vases sont parfaitement conservés. J'ai reproduit par un croquis la forme peu commune d'un de ceux en verre. Un autre a la forme d'un verre à boire un peu rétréci au col. Les vases en poterie cuite sont partie en terre rouge lustrée, partie en terre grise, et affectent la forme de coupes, bouteilles, buires petits plateaux, etc., sans ornements, qu'on rencontre assez fréquemment dans la contrée.

Plusieurs médailles aux types de Constantin et

Magnenc ont été trouvées en même temps et peuvent servir à déterminer les dates extrêmes de l'incinération, car ce mode était celui usité alors, comme le prouvent les parois des fosses noircies par la fumée, le dépôt de cendres grasses au fond de plusieurs tombes et les nombreux clous recueillis ayant appartenu aux caisses en bois qui renfermaient ces cendres.

J'aurais désiré pouvoir faire l'acquisition des objets découverts pour notre petit musée de Néris, mais les prétentions du propriétaire sont pour la stèle beaucoup trop élevées et les vases ont été acquis au fur et à mesure de la découverte par un amateur de la localité, déjà possesseur d'une intéressante collection.

Le propriétaire du terrain se propose de continuer les fouilles, il est présumable qu'elles seront fructueuses, car les tombes ne sont probablement pas isolées, elles doivent faire partie d'une agglomération plus considérable de sépultures ; tout dans la disposition des lieux semble l'indiquer.

Je ferai en sorte d'être tenu au courant des nouvelles fouilles, pour vous en communiquer les résultats.

ÉTUDES

LE MONDE & SES PRÉSÉANCES

Par M. J. BENOID-PONS,

CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

I.

Le monde, dans la signification la plus étendue du mot, est l'ensemble des êtres humains peuplant le globe terrestre.

Le monde, dans le langage usuel et pratique de la vie sociale, se subdivise par catégories, selon les occupations professionnelles de chaque partie de la société ; de là, le monde financier, le monde judiciaire, etc., etc. Cependant, le monde désigne plus spécialement la société qui est recherchée par son éducation et la bonne tenue de ses manières polies et distinguées. La vie du monde ne peut avoir pour tous, le même niveau d'éducation, et les habitudes, entre elles,

diffèrent suivant chaque partie de la société accoutumée, plus que d'autres, à des formes plus rigides de langage, à plus d'élégance et de conduite réservée.

L'ancien monde avait une organisation, dans ses rapports de société, différente de ceux du monde nouveau ; par exemple, à Rome, la vie privée, dans laquelle la famille avait des droits profonds de respect, de soumission, et de dévouement filial était tenue, en plus de ces devoirs de famille, à des devoirs de société qui exigeaient des sorties nombreuses du matin au soir. Le temps des réceptions occupait les deux premières heures de la matinée ; en outre, des visites journalières chez les grands. Beaucoup de solennités prescrivaient rigoureusement la présence des invités : le revêtement de la toge virile pour l'adolescent, les fiancailles, les noces, l'entrée en charge des magistrats, les convois funèbres.

Pour ce qui regarde les réunions privées ; elles avaient lieu dans des festins particuliers, ou dans de simples cercles de personnes causant ensemble debout ou assises en rond (1) ; rien, chez ce peuple, ne correspond aux assemblées brillantes de nos luxueux salons. Ainsi les relations particulières du monde, chez les anciens n'étant pas ce qu'elles sont maintenant, il en résulte que les formes de bienséances sociales, sur ce point, n'ont pu ressembler à celles

(1) *Mœurs romaines* par Friedlander, professeur à Kœnigsberg trad. vogel, 1865.

que nous imposent la civilisation moderne et l'éducation de notre époque.

Il en est différemment pour le rang des préséances ; les règles en ont été, de tout temps, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, dictées par la puissance gouvernementale ; tels sont les règlements concernant les personnages titrés, les premiers rangs désignés pour chaque corps constitué et le rang des fonctionnaires entre eux : le contraire se trouve, par exception seulement, dans l'histoire des premières sociétés : par exemple l'usage qui fut admis, en faveur de l'âge, dans la république de Sparte ou de Lacédémone, comme je l'indiquerai bientôt.

C'est donc du domaine de la puissance et de la force qu'a dépendu toujours le rang des préséances ; et par application de cette règle, à la force musculaire appartenant au bras droit, la droite de l'homme est devenue, dans l'usage ordinaire et pratique des cérémonies, le point de départ du rang des préséances. C'est pour cela, que la droite du chef, d'une autorité quelconque tient le premier rang dans les cérémonies publiques et solennelles ; et de même, dans les réunions du monde, à table particulièrement, la place d'honneur est à la droite du personnage que l'on fête, ou à la droite du maître de la maison ; le côté gauche, où bat cependant le cœur, la source des bons, des affectueux, des courageux et dévoués sentiments, n'a conséquemment pour elle, dans les préséances du monde, que le second rang.

Ainsi l'honneur des préséances s'impose, dans la

société, comme bien d'autres évènements de la vie : les rangs du monde, dans leur propre valeur, ne sont pas non plus souvent ce qu'ils devraient être. L'homme modeste, discret, sans ambition, y trouve rarement une place conforme à son mérite. L'ancien monde avait également ses choix, ses faveurs, ses préférences ; ses brigues pour les honneurs dont il disposait. Sénèque, dans ses observations de moraliste, ne laisse aucun doute sur ces mêmes défauts, de l'ancien monde. « Bien des gens, dit-il peu recommandables à Rome, prenaient la place de beaucoup d'hommes méritants (1). »

L'humanité, à toutes les époques, se ressemble sur bien des points, et sans méconnaître les amendements intellectuels qui peuvent, avec le temps, profiter à la société, l'expérience des siècles n'autorise pas moins à penser que la nature humaine restera, au fond, ce qu'elle a été toujours, nonobstant les progrès incessants qui sont bruyamment, à notre époque, annoncés et promis au monde. Le bien n'est jamais exempt du mal, et il n'y a pas, à cause de cette considération d'imperfection humaine, de progrès d'esprit et d'objets d'art sans un revers de médaille.

Reprenant la question des préséances et l'envisageant, au point de vue d'un simple classement de justice distributive ; par exemple, par rapport à la préséance historique des peuples entre eux, j'arrive à cette conséquence légitime, que l'honneur du pre-

(1) *De Beneficiis*, III lettre, 44.

mier rang appartient de droit au peuple qui a tracé à l'humanité, les premières règles d'une vie sociale civilisée ; mais ce point d'histoire est toujours indécis et n'est pas fixé.

« Les savants, dit de Ségur, dans son *histoire uni-*
« *verselle,* ne sont pas d'accord sur l'ancienneté des
« peuples ; les uns pensent que les Chaldéens ont
« été la première nation civilisée; beaucoup d'autres
« attribuent cette antériorité aux Egyptiens, et sui-
« vant l'opinion de quelques autres, les Indiens et
« les chinois la leur disputent avec avantage (1). »

Je laisse à d'autres plus autorisés, le mérite d'élucider, à la satisfaction des savants, le point historique obscur qu'énonce l'éminent écrivain que je cite : seulement, je m'appuie du passage de son œuvre pour faire un choix et pour classer, dans mon étude, au premier rang des préséances historiques, les peuples qui font l'objet de la revue suivante : ce classement d'ordre historique me paraissant le plus juste et le le mieux fondé.

II.

Ainsi, parmi les premières nations dont l'histoire nous est la plus connue, nations qui ont toutes fleuri, en Orient, où la douceur du climat a dû favo-

(1) de Ségur, *Histoire universelle*, tome 1er, chap. 1er, 7e éd. 1836.

riser le premier établisement des peuples ; l'antique magnificence de l'Egypte que fertilisent, par privilége naturel, les cataractes du Nil, élève cette riche contrée, avec une apparente exactitude historique, à la tête des peuples qui ont connu les premiers la civilisation et ont dû s'inspirer de son esprit (1).

Les obélisques couverts d'hiéroglyphes de la base au sommet les pyramydes égyptiennes, ces monuments gigantesques qui, jusqu'ici, ont bravé les frimats et les siècles, sont une preuve vivante du génie de ce peuple et de ses croyances non-douteuses à l'immortalité ; par cela seul, qu'il élevait, à la postérité, ces immenses et indestructibles travaux. Thèbes aux cent portes, et près de Memphis, capitale de l'ancienne Egypte, les palais, dits des douze seigneurs, superposés les uns sur les autres, et dont les innombrables détours firent donner le nom de labyrinthe à cet immense édifice, sont des éléments historiques qui démontrent la patience, le courage persistant, la richesse, la noblesse, et la grandeur d'âme du peuple égyptien.

Le côté moral de l'Egypte n'a pas moins de célébrité. Si l'histoire de ce peuple, faute d'entendre suffisamment les hiéroglyphes gravés sur ses édifices manque de documents certains pour remonter à l'origine de ses institutions, de ses usages, de sa légis-

(1) Bossuet, *Histoire universelle*, 3e partie, chap. III : fait le plus grand panégyrique du peuple égyptien, dans ce chapitre de son éloquent et savant livre.

lation ; on ne peut mettre cependant en doute la sagesse méthodique, religieuse et politique de son école et la renommée qu'elle avait chez les anciens, puisque les grands hommes de la Grèce : Homère, Solon, Lycurgue, Pythagore et Platon se rendirent en Egypte, pour y puiser les lumières qu'ils répandirent dans leur patrie.

Le gouvernement égyptien était monarchique, sans être absolu ; en tête de l'Etat figuraient trois ordres principaux : le roi, les princes, les prêtres et l'armée. Les préséances sociales revenaient de droit au monarque et à la famille princière, comme occupant le premier rang de l'Etat.

Le peuple égyptien, rapporte l'histoire, était en général grave ; il avait peu de goût pour la musique qu'il considérait comme propre à amolir les mœurs. Cela n'empêcha pas l'Egypte de devenir la conquête de plusieurs nations ses voisines ; elle fut conquise par les armes puissantes d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, et tomba par suite, sous le joug du peuple grec. L'Egypte, plus tard, après avoir été démembrée par la république romaine, perdit son indépendance, à la mort de la reine Cléopâtre ; et sous les Césars, elle fut réduite en province romaine. Le royaume égyptien soumis, dans l'ère nouvelle, aux Arabes et aux Turcs, n'a plus retrouvé son autonomie, son indépendance nationale.



III.

La civilisation pénétra, en Grèce, à la suite du peuple égyptien et les bases des préséances, sociales, chez ce peuple, durent être différentes de celles de l'Egypte. La nation grecque se constitua en plusieurs républiques, circonscrites chacune d'elles, dans les dépendances et les cités principales dont elles prirent le nom. Le génie de la liberté inspira les premiers fondateurs de ces diverses républiques ; l'égalité devint l'assise première de la république de Sparte ou de Lacédémone. Les lois de Lycurgue nivelèrent les fortunes, et pour atteindre le bannissement complet du luxe et des richesses et habituer le peuple à la frugalité et à la pauvreté, ces lois créèrent l'usage des repas pris en commun. Cette idée fantastique, quoique bien ancienne, a reparu en partie de nos jours, dans les phalanstères de 1848, qu'avaient imaginés les idéologues de la démocratie moderne. Une égalité si radicale, dans les rangs du monde, d'après les lois de Lycurgue, devait avoir nécessairement pour conséquence de soumettre les préséances au privilége naturel de l'âge; aussi, à Sparte, les préséances et les honneurs appartenaient à la vieillesse.

C'était une louable pensée qui excluait toute controverse sur le mérite des honneurs. Mais, la courte

revue historique dont je m'occupe, ne met pas moins en évidence la diversité innée des idées qui ont toujours dirigé différemment l'esprit des hommes. Cette preuve en ressort, d'autant mieux que, même dans les temps primitifs, dont je parle, les législateurs n'étaient pas d'accord sur les meilleures bases à donner au gouvernement des peuples. Ainsi, contrairement aux institutions entièrement démocratiques de Sparte, Solon, le législateur de la république d'Athènes, également une des cités principales de la Grèce, créa l'aréopage formant un corps d'aristocratie composé des hommes les plus vénérés et les plus riches. L'aréopage fut chargé de veiller au maintien des lois et des mœurs, et pour rendre hommage à l'expérience et à la primauté de l'âge, les lois de Solon, à leur tour, attribuèrent à l'âge les préséances du vote, en ordonnant que les hommes âgés de 70 ans, opineraient toujours les premiers dans les assemblées du peuple,

La Grèce une fois constituée en corps de nation, entra dans la voie du progrès et de la civilisation. L'esprit des arts, la poësie, l'éloquence, l'astronomie, l'amour des grandes, des belles et somptueuses choses firent des Hellènes un peuple glorieux, et tous ces trésors des arts et de l'esprit ont transmis, à la postérité, les noms d'Homère, de Démosthène, de Sophocle, de Pindare, de Phidias, d'Aristote.

La Grèce ne fut pas moins remarquable par ses écoles philosophiques et ses enseignements de morale dont les plus illustres représentants furent Socrate



et Platon. Les Grecs eurent aussi leur période conquérante et guerrière, et tant que l'union exista entre les diverses républiques qui occupaient le territoire Hellénique, ce peuple à qui revient aussi le mérite de l'organisation des armées, combattit vaillamment pour son indépendance et la liberté. Mais l'esprit de prééminence, qui est un des défauts les plus évidents des hommes et qui engendre les partis et les guerres entre les nations, s'empara des cités importantes entre elles : telles qu'Athènes, Sparte, Thèbes. Cet esprit de domination, d'une ville sur l'autre, eut des conséquences inévitables ; cette rivalité de puissance, souleva les ambitions, les convoitises, divisa les forces de la nation et refroidit l'élan patriotique. Les mœurs perdirent leur sobriété antique ; le goût des plaisirs, de la musique que la Grèce inventa, l'amour des fêtes et surtout du théâtre, remplacèrent les exercices gymnastiques, en grande faveur chez les anciens grecs.

Comme on le voit, les peuples ont eu toujours leurs périodes d'activité intelligente et de prospérité sociale. Mais il ne découle pas moins de l'histoire cet autre enseignement, à savoir, si une prudente direction de conduite, de même qu'aux individus, vient à leur faire défaut, les peuples font aussi fausse route et leur décadence profite à d'autres peuples plus sagement inspirés et plus patriotiquement constitués.

IV.

Rome, qui centralisait toute la puissance de l'ancienne Italie, et que dominait l'esprit des conquêtes, esprit qui dirigeait les anciennes nations, Rome vainquit par les armes la Grèce, sous le gouvernement dictatorial de Sylla. La Grèce subit comme le monde entier de cette époque le joug du peuple romain. La Grèce, en devenant une province romaine, imposa en même temps, à Rome, ses coutumes, ses usages et le ton de la bonne compagnie. La langue grecque même devint à la mode ; elle fut enseignée à Rome et fit partie de la bonne éducation.

La république romaine qui se substitua au règne des rois inaugura, pour parer aux abus des règnes précédents, la souveraineté austère du peuple. En conséquence, à partir du régime républicain, les préséances et les honneurs publics appartinrent aux consuls. Le Sénat et le peuple leur firent une large part dans ces immunités honorifiques. Les consuls prirent pour siége la chaise curule d'ivoire, revêtirent la robe de pourpre. Douze licteurs attachés à la personne de chacun d'eux, portant les faisceaux consulaires, ouvraient la marche devant ces magistrats populaires. Mais les Romains, maîtres du

monde et de ses richesses, n'échappèrent pas à la contagion des vices des peuples qui leur étaient soumis, et comme eux, ils éprouvèrent le besoin du bien-être individuel, celui également du luxe, des fêtes et des plaisirs ; toutes choses, d'ailleurs, naturellement agréables aux penchants défectueux du cœur de l'homme. Les vertus républicaines que recommandait vainement Cicéron, perdirent leur autorité austère. Les factions s'éveillèrent, les partis s'organisèrent et ces factions toujours conspiratrices et nées tantôt dans les camps, tantôt à l'ombre du palais des empereurs, placèrent tour-à-tour, sous la main des Césars, Rome et ses vastes provinces dont la trop grande étendue territoriale a été toujours, pour l'Etat centralisateur, une cause d'embarras et de déprédations et non une cause de sécurité et de liberté. Ces difficultés d'administration jointes aux mœurs nouvelles, dispersèrent le colossal empire romain qui disparut lui-même de la scène du monde, après douze siècles d'existence depuis la fondation de Rome.

Dans le monde romain et presqu'au début de la décadence de ce peuple, le sentiment de dignité sociale s'était affaissé, au point que le palais des empereurs était devenu, dès l'aube du jour, le rendez-vous des plus basses adulations de la part de toutes les classes confondues de la société romaine (1).

L'*atrium*, sorte de péristyle découvert, précédant

(1) *Mœurs romaines* par Friedlander, professeur à l'université de Kœnigsberg, trad. Vogel, 1865.

chaque habitation, orné de différents objets d'art et des images des ancêtres du maître de la maison et servant, à Rome, aux réceptions des visiteurs, n'était pas moins, chez les sénateurs, les riches, les avocats renommés, assiégé, chaque matin, par un nombre incalculable de clients, à la solde du maître de la maison et destinés à lui faire cortége pour grandir et élever son importance aux yeux de la multitude, impressionnable et avide toujours des scènes bruyantes et pompeuses.

Il est à remarquer que, parmi le nombre des institutions d'origine populaire, les charges curules gardèrent leur prestige et furent constamment ambitionnées par ceux qui voulaient s'élever aux premières dignités du monde romain. Le consulat devint une marque distinctive tellement recherchée, que les insignes de cette magistrature étaient considérés comme la faveur souveraine la plus grande.

Sous l'ancien régime de la France, les charges consulaires avaient aussi leur faveur désirée, et une des principales et flatteuses distinctions, aux yeux du public, consistait dans la robe, le manteau et le chaperon rouge accordés aux consuls, au XIVe siècle, par Charles VI.

Ainsi, comme je le dis plus haut, les faveurs consulaires impériales furent, à Rome, au premier rang des honneurs publics et les préséances leur appartenaient entièrement. L'empereur concédait à des sénateurs, à d'autres sujets de ses Etats, les divers degrés de ces charges sans y joindre l'investiture du





consulat ou de la prêture ; c'était un privilége de rangs d'honneur et de préséance, principalement dans les réunions publiques et les spectacles, si multipliés chez ce peuple (1).

La société romaine formait trois ordres : l'ordre des sénateurs, l'ordre équestre et le prolétariat comprenant la plèbe, ce paupérisme romain s'étalant à ciel ouvert, au milieu d'une ville de trois millions d'habitants. Le prolétariat comptait aussi dans ses rangs les gens d'états, les artisans : les services domestiques et les professions d'états des esclaves pour leurs maîtres, diminuaient d'ailleurs beaucoup le nombre des gens d'états ou des artisans, ainsi encore qualifiés de nos jours. La qualité de sénateur, dans les premiers temps de Rome, était attachée au titre de citoyen, de praticien romain. La faveur des empereurs éleva plus tard, à toutes les magistratures de l'empire, les affranchis, les étrangers et quoique les distinctions fussent le plus souvent dictées par le caprice du prince ou pour récompenser les complaisances d'un courtisan dévoué et habile ; elles n'eurent pas moins la conséquence de faire, quelque fois, participer les hommes instruits de toutes les classes, aux faveur du pouvoir et d'habituer ainsi les mœurs romaines, à moins tenir à tous les priviléges que les traditions et l'esprit romain conféraient à la classe nobiliaire et patricienne.

(1) *Mœurs romaines*, par Friedlander, professeur à l'université de Kœnigsberg trad. Vogel, 1865.

L'ordre équestre, celui des chevaliers toujours nés hommes libres, était au contraire de tout temps, répandu partout et même dans les provinces ; la principale distinction de l'ordre équestre consistait dans le droit de porter l'anneau d'or, la chevalière ! Quant aux sénateurs, ils avaient le privilége de revêtir la large bande de pourpre et le droit, aux premières places dans tous les spectacles. Le théâtre comptait en première ligne, dans ce genre de plaisir, si recherché par toutes les classes de la société romaine. C'était une cause d'énormes dépenses pour les grands de l'Etat et les candidats aux honneurs, qui étaient les uns et les autres, dans l'usage et l'obligation, outre les banquets publics, d'offrir gratis au peuple ces plaisirs et ces fêtes. Mais beaucoup de personnages trouvaient une compensation, plus qu'équivalente, dans les larges rémunérations des emplois publics. Les théâtres, les cirques, les amphithéâtres étaient construits et disposés en conséquence, et de manière à pouvoir contenir un nombre considérable de peuple.

Dans ce parcours rapide des usages et des mœurs de l'antiquité, et pour donner à mon exposé la plus grande certitude historique sur la composition des théâtres de Rome; je profite, à ce sujet, du récit et des termes consignés dans une notice que j'ai annotée sur les ruines de Pompéï. Cette lecture me parut intéressante dans ses détails ; j'en conservai le texte, et je le reproduis pour ne rien affaiblir de son intérêt et de sa clarté. La narration de ce document n'a

rien d'incertain, puisque les dernières fouilles, sur l'emplacement de la ville de Pompeï, sont toutes récentes (1856), et ont mis à découvert de nouveaux édifices, principalement les théâtres de Pompeï qui font l'objet de la notice suivante, de laquelle je viens de parler, et édifices enfouis, depuis plus de dix-sept siècles, sous les laves de l'éruption du Vésuve.

« Le théâtre tragique, rapporte cette notice, domi- « nait la ville de Pompeï : les gradins, au nombre « de vingt neuf, étaient en marbre de paros très- « beau ; beaucoup d'entre eux ont conservé leurs « numéros et on a calculé que le théâtre pouvait « contenir 5,000 personnes.

« On y trouve grand nombre de tessières (*tesseræ*) « ou billets de théâtre en ivoire ou en métal, sur « lesquels on lit le nom de la pièce, celui de l'auteur « et le numéro de la place qu'on avait à occuper.

« En général, tous les théâtres des anciens se trou- « vaient entourés de bâtiments ayant de vastes porti- « ques pour se mettre à l'abri, en cas de pluie.

« La scène n'étant pas couverte, il en résultait que « la toile, au lieu de remonter, comme dans nos « théâtres, se glissait dans l'*hyposcenium*, c'est-à- « dire dans le vide qui était sous la scène et où se « trouvait le jeu des différentes machines ; Ovide « dit que les rideaux des théâtres étaient peints et « représentaient en général, des sujets historiques.

« Les théâtres étaient aussi munis d'un orchestre, « et la musique jouait pendant les entre actes, comme « elle fait à notre époque.

« L'amphithéâtre était un immense cirque, dans

« lequel les spectateurs se trouvant réunis, assis-
« taient aux jeux, aux exercices et aux combats qui
« s'y donnaient.

« C'était là le lieu de délices des Romains !

« Les amphithéâtres semblaient avoir été créés
« pour nous donner une idée gigantesque de l'atta-
« chement des Romains au jeux et aux plaisirs : on
« dirait que les théâtres ordinaires étant devenus
« trop petits pour les contenir, ils voulurent cons-
« truire ces amphithéâtres vastes, immenses en dehors
« de leurs villes où ils pouvaient donner libre cours
« à cette insatiable envie du bruit et des fêtes.

« Celui de Pompeï se trouvait à l'extremité Sud-
« Est de la ville : il est formé de pierre de lave : et
« quoique son architecture à l'extérieur fut négligée
« et sans ornements, il est incontestable qu'à l'inté-
« rieur on y avait prodigué tous les soins et toute
« l'élégance possible.

« Comme tous les monuments de ce genre, il était
« entouré par de grands et larges corridors destinés
« à faciliter la circulation des spectateurs ; il en
« contenait de 17 à 20,000.

« On entrait dans l'amphithéâtre par le côté des
« *Carceres*, vastes écuries voûtées et fermées où les
« chars attendaient le signal ; entre les tours s'ou-
« vrait la porte monumentale ; des groupes de
« bronze représentant des chars et des chevaux dé-
« coraient la plate forme des tours ; une partie de
« l'amphithéâtre était réservée aux joueurs de flûte
« et aux chœurs des musiciens destinés à entretenir
« l'ardeur de la course.

« D'une tour à l'autre, allait une terrasse couverte « d'un voile de pourpre que la brise agitait, c'était « le *Podium*, place d'honneur réservée aux Vestales, « aux Sénateurs, aux magistrats consulaires, aux « maîtres des jeux.

« Lorsqu'il s'agissait d'une fête politique ou reli- « gieuse, les jeux se célébraient aux frais de l'État ; « ils se nommaient alors *les Grands Jeux*. Mais sou- « vent aussi. ils étaient offerts au peuple — je l'ai « déjà fait remarquer — par un riche praticien, can- « didat anx honneurs, par un général heureux à la « guerre, par les consuls ou les empereurs.

« Sur les bancs de marbre réservés aux praticiens « les esclaves étendaient des coussins de pourpre ; « le peuple s'asseyait sur la pierre nue ; la plèbe, les « esclaves, les barbares se tenaient debout dans les « combles.

« Dès la veille, une grande rumeur s'élevait dans « cette partie de la ville : pendant la nuit, les places « hautes étaient envahies par la plèbe et à l'aurore, « l'astre du jour se levait sur des milliers de têtes « endormies. Le peuple, pour se distraire de l'attente « tenait ses yeux arrêtés sur le *podium* où il voyait « arriver les sénateurs, les magistrats ; quelques- « uns étaient reçus avec des acclamations ; d'autres « étaient accueillis par des sifflets, et la plèbe leur « lancait des figues moisies et des trognons de « pommes. »

Dans nos mœurs et nos usages, le sifflet, au théâ- tre, est un droit que chacun s'attribue. Ce droit



dépasserait certainement ses limites et violerait le bon ordre, s'il devenait l'expression d'un mécontentement du public, en dehors de l'objet de la scène ; cette manifestation serait surtout sans excuse, si au mépris des convenances sociales, on y ajoutait le jet injurieux des projectiles de la plèbe de Rome.

La courtoisie française a de tout temps, dans le monde non officiel, concédé aux femmes le pas du premier rang dans les préséances et la place d'honneur ; rien n'indique qu'un pareil usage de déférence, envers les femmes, fut suivi dans les relations usuelles de la société romaine. Cependant, dans le monde romain, le rôle des femmes avait de l'importance et des succès flatteurs de plusieurs genres ; personnellement elles obtenaient les honneurs publics des hautes faveurs impériales ; par exemple les insignes honorifiques des charges curules, les rangs consulaires (1) ; mais habituellement, le rang des femmes se réglait sur les dignités et le rang officiel de leurs maris. Ces traditions romaines, comme beaucoup d'autres usages de ce peuple, malgré le long espace de temps qui nous en sépare, nous sont restées ; c'est ainsi que le rang des femmes, dans le monde, se règle parmi nous.

En France, à toutes les époques, les femmes, quoique leur rôle naturel leur désigne un mérite plus doux, plus intime, ont participé, comme à Rome, aux honneurs publics ; elles ont obtenu des différents pouvoirs de tous les temps, des mentions

(1) *Mœurs romaines*, par Friedlander, tom. 1er, trad. Vogel 1865.



honorifiques, des médailles, des décorations, des croix ! Cette dernière distinction de la Légion-d'honneur a été accordée récemment, en 1870, à l'ancienne jeune directrice de la station télégraphique de Montreuil-sous-Bois (Seine), pour avoir intercepté, au péril de sa vie, des dépêches prussiennes pendant la funeste et douloureuse guerre de 1870.

« Il y a dans le monde, dit Pascal, deux sortes de « grandeur ; car il y a des grandeurs d'établisse- « ment et des grandeurs naturelles. Les grandeurs « d'établissements dépendent de la volonté des « hommes et nous leur devons le respect d'établis- « sement, c'est-à-dire certaines cérémonies exté- « rieures ; mais les respects naturels qui consistent « dans l'estime nous ne les devons qu'aux grandeurs « naturelles indépendantes de la fantaisie des hom- « mes (1). »

Cette distinction, entre les grandeurs naturelles et celles qu'accorde la société, ne pouvait échapper au génie méditatif et profond de Pascal. Les grandeurs naturelles sont les bonnes qualités morales qui constituent le mérite personnel le plus louable, le plus utile et le plus précieux ; et le rang qu'elles donnent, dans l'estime de ses semblables, est justement placé, par les esprits élevés, au-dessus du rang des préséances honorifiques et arbitraires que confère le monde.

Gannat, janvier 1879.

(1) Pensées de B. Pascal sur la condition des Grands, art. XII, 1re partie, 2e discours.

RECHERCHES

SUR LE

RÉSIDU DE LA PRÉPARATION EN GRAND

DU BROMURE DE CAMPHRE

MÉTHODE

POUR EN RETIRER DU CAMPHRE MONOBROMÉ PUR

Par M. A. BERTRAND

Préparateur de chimie au laboratoire de M. FRIEDEL, à l'Ecole des Mines.

Toutes les fois que l'on prépare du bromure de camphre, dans l'industrie, on a un résidu assez considérable qui refuse de cristalliser, et dont on ne peut tirer aucun parti; mes recherches ont eues pour but l'étude de ces résidus et les moyens de les utiliser. On ne pouvait guère songer à en retirer, soit de l'acide bromhydrique, soit du camphre, ces deux composés sont presque sans valeur, tandis qu'il y avait beaucoup d'intérêt à pouvoir transformer ces résidus en camphre monobromé qui vaut 40 fr. le kilog.

Le résidu de la préparation du bromure de camphre contient de l'acide bromhydrique libre ; il distille de 218° à 248° ; son point de fusion est 80°.



Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps le résidu de la préparation du bromure de camphre sur de la lessive de potasse ou de soude :

1° Il se fait du bromure de potassium ou de sodium ;

2° La vapeur d'eau entraîne un corps qui fond vers 83° et qui commence à bouillir à 218° ; il passe quelque chose de 258° à 261°, ce qui semble démontrer que c'est le résidu lui-même qui distille avec la vapeur d'eau, après avoir subi toutefois une faible décomposition.

3° Le résidu camphré ayant été lavé, puis séché, a été soumis à la distillation :

On a un dégagement continu HBr :
H. — Il commence à bouillir à 208-210°
B. — Il passe quelque chose à 261° (1).
Y. — Le thermomètre descend ensuite de 261 à 251°.

B. — La portion qui passe de 251 à 261° fond à 52°.

Y. — La portion qui passe de 261 à 251° fond à 40°.

Dans le commencement de la distillation, on observe une coloration violette qui disparaît par une faible élévation de température ; ce phénomène paraît analogue à celui qui a lieu dans la distillation des composés méthylés de la benzine.

(1) Point d'ébullition voisin de celui du bromure de camphre.

I.

La portion fondant à 52° (B) a été dissoute dans l'alcool ; j'ai obtenu des cristaux en longues aiguilles. Ces cristaux desséchés entre des doubles de papier, distillent de 263 à (1) 267° ; ils fondent à 76° ; c'est du *bromure de camphre pur*. Il ne se dégage pas d'acide bromhydrique pendant la distillation.

II.

Au lieu de distiller le résidu camphré du traitement par la potasse, je l'ai dissous dans l'alcool ; j'ai aussi obtenu une cristallisation abondante :

H. 1° Ces cristaux séchés distillent d'abord à la température du camphre monobromé.

B. — Puis le thermomètre descend vers 248° ; ils fondent à 73-76°.

2° Ces cristaux ont été de nouveau dissous dans l'alcool et cristallisés : le point d'ébullition s'est un

(1) Le point d'ébullition du bromure de camphre donné par les ouvrages de chimie est 274° ; celui que l'on trouve dans le commerce (produit parfaitement pur, fabriquée par la maison Billault et Billaudot) et que j'ai examiné, distillait de 263 à 267°.



peu élevé ; ils distillent de 265 à 271° ; ils fondent entre 69 et 70°.

H. — La portion qui passe à la température du camphre brômé, fond vers 63°.

B. — Ce qui distille quand le thermomètre baisse fond vers 40–43°.

H. — Le produit fondant à 63° ayant été distillé, a passé presque entièrement de 258 à 271°, il y a eu un résidu de charbon et il s'est dégagé du gaz bromhydrique ; le point de fusion était 61°.

III.

Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps le résidu de la préparation du bromure de camphre avec de la potasse caustique en solution alcoolique, le mélange noircit, et si on ajoute de l'eau pour séparer le corps camphré, on constate que son point d'ébullition a notablement changé et qu'il s'est fait du bromure de camphre ; le produit de la réaction distille de 210 à 258°.

IV.

Une ébullition du résidu avec l'eau seule, semble donner une réaction semblable à celle de la potasse, mais moins énergique ; l'eau se charge d'acide

bromhydrique, et le corps camphré qui reste ayant été dissous dans l'alcool a donné quelques cristaux.

CONCLUSION.

1° On obtient du camphre monobromé quand on fait bouillir le résidu avec une lessive de potasse ou de soude, et qu'on fait cristalliser dans l'alcool ce qui passe à la distillation de 251 à 261° ; de cette façon on a un produit très-pur.

2° On a du camphre monobromé quand on fait cristalliser deux fois dans l'alcool le corps camphré qui reste après le traitement du résidu par la potasse.

Le produit contient encore un peu du corps (ou du mélange), qui fond à 40° ; une troisième cristallisation donne du bromure de camphre à peu près pur.

3° Dans ces expériences, on remarque la présence d'un corps ou d'un mélange qui boût de 250 à 260° et qui fond vers 40° ; ce serait un sujet d'étude.

4° Les premières portions qui distillent (208-210°) contiennent peut-être du camphre libre ?

On remarque la présence d'un corps huileux à odeur poivrée, qui irrite vivement les yeux.

ESSAI QUANTITATIF.

Résidus (Huile et résidu solide)	200 gr.	Durée de l'expérience UNE HEURE
Lessive de soude à 36°	20	
Eau	Q. S.	

Poids du composé camphré entraîné par la vapeur d'eau . . . . 13 gr.
Alcool employé pour la cristallisation 130
Poids des cristaux de bromure de camphre 73

Le liquide séparé des cristaux a été évaporé, puis traité de nouveau par la soude, on a obtenu une nouvelle quantité de bromure de camphre : 15 gr. On a donc obtenu 88 gr. du camphre monobromé.

Le rendement des résidus en bromure de camphre est alors de 44 °/₀ (on peut aller jusqu'à 50 °/₀).

Remarque. — J'ai observé que lorsque on distille incomplétement les résidus de bromure de camphre sur de la soude caustique, il se dégage beaucoup d'acide bromhydrique et on a un résidu goudronneux.

Si on sature par de la soude ce goudron qui contient de l'acide bromhydrique, et si après l'avoir lavé on le fait bouillir avec de l'eau ou de l'alcool, on observe la dissolution d'une matière colorante fort belle ; elle est dichroïque : rouge groseille par transparence et verte par reflexion.

A. BERTRAND.

FAUNE DE L'ALLIER

La faune des animaux vertébrés de l'Allier n'a jusqu'à ce jour été l'objet d'aucun travail spécial et les matériaux sur cette partie intéressante de l'histoire naturelle de notre région font complétement défaut, tant comme documents écrits que comme collections. Je ne connais en effet que la collection ornithologique offerte au Musée départemental par M. Frédéric de Chavigny qui m'a été de quelque utilité quoiqu'on puisse regretter de ne pas voir mentionnée sur l'étiquette la provenance exacte de chaque oiseau.

Le Puy-de-Dôme est mieux favorisé que nous sous ce rapport : les riches collections du musée Lecoq comprennent l'histoire naturelle presque complète de l'Auvergne. Je suis heureux de remercier ici le savant directeur de ce musée, M. Lamotte de l'empressement avec lequel il m'a ouvert ses armoires et des renseignements qu'il m'a donnés sur la faune du canton de Gannat qu'il habite une partie de l'année.

Ce catalogue est ainsi presqu'en entier le résultat de mes recherches et de mes explorations personnelles ; aussi je suis loin de le présenter comme parfait ; je sais qu'il y a bien des additions à y faire, des lacunes à combler et aussi des erreurs à rectifier.

En faisant connaître les observations que j'ai été à même de faire, je n'ai qu'un but, c'est d'en provoquer de nouvelles et d'arriver ainsi à rédiger une liste plus complète et plus exacte des êtres animés qui habitent ou visitent notre département.

Je serai donc reconnaissant aux naturalistes, aux chasseurs, aux pêcheurs, aux agriculteurs, de vouloir bien m'adresser les faits qu'ils observeront, me communiquer le résultat de leurs recherches, m'indiquer les espèces trouvées dans l'Allier qui ne figurent pas dans ce catalogue, et principalement en ce qui concerne les oiseaux et les poissons, me faire part de l'apparition d'espèces tout-à-fait étrangères à notre zône en notant les diverses circonstances qui ont pu les y amener.

C'est ainsi que dans une seconde édition de cet essai, je pourrai établir une statistique plus rigoureusement exacte ; et c'est avec le plus grand plaisir que j'adresse ici d'avance mes remercîments à tous ceux qui voulant bien répondre à mon appel et m'envoyer des communications deviendront mes collaborateurs.

Moulins, 15 janvier 1880.

CLASSIFICATION

DES ANIMAUX VERTÉBRÉS DE L'ALLIER.

EMBRANCHEMENT. — VERTÉBRÉS

Classe I. — Mammifères.

ORDRE I. — CHEIROPTÈRES.

ORDRE II. — INSECTIVORES.

ORDRE III. — CARNIVORES.

ORDRE IV. — RONGEURS.

ORDRE V. — PACHYDERMES.

ORDRE VI. — RUMINANTS.

Classe II. — Oiseaux.

ORDRE I. — RAPACES.

§ 1. — *Diurnes.*
§ 2. — *Nocturnes.*

ORDRE II. — PASSEREAUX.

§ 1. — *Omnivores.*
§ 2. — *Insectivores ou dentirostres.*
§ 3. — *Granivores ou conirostres.*
§ 4. — *Zygodactyles.*
§ 5. — *Ténuirostres.*
§ 6. — *Syndactyles.*
§ 7. — *Fissirostres.*

ORDRE III. — COLOMBIDÉS.

ORDRE IV. — GALLINACÉS.

ORDRE V. — ÉCHASSIERS.

ORDRE VI. — PALMIPÈDES.

Classe III. — Reptiles.

ORDRE I. — CHÉLONIENS.

ORDRE II. — SAURIENS.

ORDRE III. — OPHIDIENS.

Classe IV. — Batraciens.

ORDRE I. — ANOURES.

ORDRE II. — URODÈLES.

Classes V. — Poissons.

ORDRE I. — ACANTHOPTÉRYGIENS.

ORDRE II. — MALACOPTÉRYGIENS.

§ 1. — *Abdominaux.*
§ 2. — *Subbrachiens.*

ORDRE III. — CHONDROPTÉRYGIENS.

ABRÉVIATIONS

C. C. Très-commun.
A. C. Assez commun.
C. Commun.
R. R. Très-rare.
A. R. Assez rare.
R. Rare.

FAUNE DE L'ALLIER

EMBRANCHEMENT I. — VERTÉBRÉS.

Classe I. — Mammifères.

ORDRE I. — CHEIROPTÈRES.

Les cheiroptères ou chauves-souris sont des animaux crépusculaires remarquables par la membrane qui réunit leurs membres et qui leur donne la faculté de voler. Ils passent le jour dans les fentes d'arbres, dans les trous des murailles, dans les grottes, les greniers où ils demeurent dans une complète immobilité, quelquefois suspendus, la tête en bas, par les pattes de derrière. Ils se nourissent exclusivement d'insectes, et réclament à ce titre la protection des agriculteurs. On a de la peine à se procurer les chauves-souris qui ne se montrent qu'à une heure avancée de la soirée et qu'il est difficile pendant le jour de découvrir dans leur retraite.

J'ai pu cependant observer les espèces suivantes :

VESPERTILIO NOCTULA. L. *Noctule.*

Une des plus grosses espèces de notre pays ; vole le soir de bonne heure, et très-haut, au-dessus des étangs et des bois, se réfugie le jour dans des arbres creux. Cette espèce hiverne tard ; on en voit jusqu'en novembre. A. C. Forêt de Moladier, etc...

V. MURINUS. L. *Chauve-souris murin.*

Un peu moins grosse que la précédente. Clochers, églises, bâtiments en ruine, A. C.

V, SEROTINUS. L. *Chauve-souris sérotine.*

Greniers, vieux toits, aussi dans les arbres creux, vole le soir autour des maisons et dans les rues des villes et des villages, A. C. Montluçon, etc.

V. PIPISTRELLUS L. *Pipistrelle.*

La plus petite de nos chauves-souris. Granges, greniers, C.

V. MYSTACINUS Leisl. *Chauve-souris à moustaches.*

Vole dans la soirée autour des bâtiments, des granges, se réfugie le jour dans les greniers, sous les toits, C.

PLECOTUS AURITUS L. *V. auritus* L. *Chauve-souris oreillard.*

Remarquable par la longueur démesurée de ses oreilles. Peu C. Château du Vernet (du Buysson).

On rencontrera probablement dans notre pays les *Rhinolophus* (*R. ferrum equinum* et *hipposideros*), facilement reconnaissables à la membrane en forme de fer à cheval qui recouvre le dessus de leur museau. Ils passent le jour dans les greniers, les grottes, suspendus par les pattes de derrière, entièrement enveloppés de leurs ailes, et le *R. hipposideros* a ainsi complètement l'apparence de la chrysalide des papillons *tête de mort* ou *paon de nuit*.

ORDRE II. — INSECTIVORES.

ERINACEUS EUROPOEUS. L. *Hérisson.*

C. dans les bois, les haies. Il détruit une foule d'insectes, entr'autres les courtilières et attaque aussi les vipères qu'il tue sans avoir rien à craindre de leur venin. A l'entrée de l'hiver, dès la fin d'octobre, il se prépare à hiverner et construit à cet effet un abri composé d'un amas de feuilles, de brins d'herbes, de petits morceaux de bois auxquels il donne une forme convexe la plus propre à le défendre de l'humidité. Au niveau du sol, du côté du midi, il ménage une entrée par laquelle il s'introduit et, roulé en boule, préservé du froid et de la neige, il attend jusqu'à la fin de mars que le soleil

ait repris assez de force pour lui faire sentir sa chaude influence jusqu'au fond de sa maison d'hiver.

SOREX ARANEUS. L. *Musaraigne*, *musette*.

Jardins, environs des habitations dans lesquelles elle pénètre souvent, A. C. On peut en rencontrer des individus tout à fait blancs ou seulement tachetés.

S. LEUCODON. Wagl. *Musaraigne leucode*.

Ressemble beaucoup à la précédente dont elle n'est peut-être qu'une variété. Se rencontre dans les mêmes localités, mais plus rarement.

S. FODIENS L. *Musaraigne d'eau*.

Bois humides, haies des terrains frais et près des ruisseaux. Ce petit animal, qui se réfugie dans les amas de joncs, sous les herbes et se creuse aussi des terriers au bord des eaux, nage et plonge très-bien. Il se nourrit d'insectes aquatiques et s'attaque même à des grenouilles bien plus grosses que lui. Il varie beaucoup pour la grosseur. J'en ai vu un exemplaire au musée Lecoq d'une taille remarquable, qui est la variété que Hermann a appelée *carinatus*

S. TETRAGONURUS Herm. *Musaraigne carrelet*.

Bois, jardins, haies, C. C.



S. ÉTRUSCUS Bonap. *Musaraigne étrusque.*

Même habitation que la précédente, R. Gannat.

Les musaraignes sont confondues par le vulgaire avec les souris dont elles ont la forme extérieure, mais dont elles diffèrent essentiellement par la dentition. Ce sont les plus petits mammifères connus. Elles ne sortent que le soir et pendant la nuit et courent dans les broussailles, les prairies, en poussant une petite stridulation semblable à celle des chauves-souris. Elles se nourissent presqu'exclusivement d'insectes et de vers et ne causent pas le moindre dommage aux graines ; aussi doit-on les épargner. Les chats les tuent mais ne les mangent pas, probablement à cause de la forte odeur de musc qu'elles exhalent.

TALPA EUROPOEA. L. *Taupe commune.*

C. C. dans les prairies, les champs, les jardins où elle détruit une quantité considérable de larves d'insectes, surtout celles du hanneton ou vers blancs ; mais on lui fait la guerre à cause des dégâts qu'elle occasionne aux semis et aux jeunes plantes par ses conduits souterrains et par la terre qu'elle rejette au dehors et qui forme les amas connus sous le nom de *taupinières*. On pourra en rencontrer à pelage d'un beau blanc (Mus. Lecoq.).



ORDRE III. — CARNIVORES.

MELES TAXUS. Schn. *Blaireau,* vulg. *tâchon.*

Bois, forêts ; il se creuse de profonds terriers, s'arrange aussi une habitation dans des fissures de rochers où il hiverne pendant la mauvaise saison. Peu C. Forêts de Moladier, de Mulnay, de Tronçais, des Colettes.

MUSTELA MARTES. L. *Marte commune.*

Forêts, grands bois où elle habite des terriers de renards abandonnés ou des creux dans les vieux arbres A. R. Forêts de Moladier, Mulnay, Tronçais.

M. FOINA. L. *Fouine.*

C. Dans les greniers, les granges, les écuries ; se trouve aussi quelquefois dans les bois, à proximité des habitations ; ressemble à la précédente, en diffère surtout par le devant de la poitrine qui est parfaitement blanc, tandis qu'il est jaunâtre et tâcheté chez la marte.

M. PUTORIUS. L. *Putorius fœtidus* Cur. *Putois commun*, vulg. *chatpitois.*

C. Dans les greniers, les granges ; se trouve aussi dans les haies et les amas de fagots avoisinant les habitations ; mange des rats et des reptiles, même

venimeux, mais aussi grand destructeur de volailles et de pigeons.

M. VULGARIS. L. *Putorius vulgaris*. Cur. *Belette.*

C. C. dans les bois, les haies, les tas de pierres, aussi dans les greniers où elle fait la chasse aux rats et aux souris avec plus de succès que les chats ; se nourrit également de lézards, de serpents et détruit une grande quantité de petits oiseaux qu'elle prend au nid.

M. ERMINEA, L. *Putorius erminea,* Cur. *Hermine.*

Bien moins commune que la précédente à laquelle elle ressemble beaucoup ; l'hiver, le pelage des deux espèces devient blanchâtre, mais l'hermine se reconnaît toujours aisément à la touffe d'un beau noir foncé du bout de sa queue. Dans nos pays la fourrure des hermines n'a jamais la belle couleur immaculée de celles qui proviennent des contrées du Nord de l'Europe, et ne peut être employée par le commerce.

Le furet, (*Mustela furo L. Putorius furo Cur.*), originaire du sud de l'Espagne et du nord de l'Afrique s'élève en domesticité et est employé à la chasse du lapin. Il se rapproche beaucoup du putois et produit avec lui des métis féconds.

La genette (*Viverra Genetta,* L.), existerait, m'assure-t-on, dans le département. Il est possible qu'on la rencontre dans nos forêts. Je n'ai toutefois jamais vu, provenant de nos régions, ce joli petit animal qui est du reste extrêmement rare en France.

LUTRA VULGARIS. Cur. *Loutre commune.*

Bords des ruisseaux, des rivières, des étangs situés dans les bois. Animal aquatique, grand destructeur de poissons ; ne sort que la nuit, C. aux bords de l'Allier, de la Loire, de la Besbre et dans les plus petits affluents de ces rivières ; étangs des environs de Montbeugny, Yzeure, Neuilly.

CANIS LUPUS. L. *Loup commun.*

Dans toutes les grandes forêts, mais en petit nombre : Laide, Grosbois, Tronçais, Champroux, La Madeleine. D'après le nombre de primes payées a la préfecture de l'Allier pendant les douze dernières années (1866-1877), la moyenne des loups tués annuellement dans le département pendant cette période est de vingt.

CANIS VULPES. L. *Vulpes vulgaris* Briss. *Renard.*

C. dans tous les bois. On en trouve comme pelage, diverses variétés dont la principale est le renard dit *charbonnier*, qui a le bout de la queue noir, ainsi que le dos, le poitrail et le devant des pattes.

Le chien, (*Canis familiaris L.*), dont la patrie est inconnue est la conquête la plus complète que l'homme ait faite. L'espèce tout entière a été domestiquée et n'existe

plus nulle part à l'état sauvage. Il y en a une foule de variétés dont la plupart sont représentées dans le département. On y trouve un grand nombre d'équipages de chasse composés soit de chiens de pures races françaises, (vendéens. normands, saintongeois, etc.), soit de pur sang anglais (*fox hounds*, *harriers*, *beagles*), et aussi de chiens provenant du croisement de ces derniers avec nos diverses races indigènes (*bâtards*). Notre région a donné son nom à une race de chiens d'arrêt : le *braque du Bourbonnais* est trapu, de taille moyenne, ordinairement blanc avec des tâches couleur marron, et a la queue fortement écourtée.

FELIS CATUS. L. *Chat sauvage.*

Bois, fôrets presque prrtout, mais en petit nombre.

Le chat domestique qui depuis les temps les plus reculés vit dans les habitations provient d'une espèce que l'on rencontre en Abyssinie et au Soudan, le chat ganté (*Felis maniculatus Rupp.*). Hérodote en fait mention dès 430 avant Jésus-Christ, et les anciens Egyptiens avaient pour lui un grand respect et une sorte de vénération. Tous les monuments de l'antique Egypte qui sont couverts de la figure du chat et les momies de cet animal que l'on découvre chaque jour, témoignent du culte dont il fut l'objet.

Le chat dit *angora* n'en est qu'une variété à poils très-longs et soyeux.

Les chats domestiques qui ont pris l'habitude de s'écarter de la maison et d'aller chasser dans la campagne détruisent une énorme quantité de gibier et de petits oiseaux et doivent être rigoureusement proscrits des localités où l'on tient à conserver la chasse.



ORDRE IV. — RONGEURS.

SCIURUS VULGARIS L. *Ecureuil*, vulg. *chaticurieu*.

C. dans tous les bois, les parcs ; passe l'hiver dans un nid qu'il construit au sommet des arbres les plus élevés ; son pelage, roux pendant l'été, devient d'un gris blanchâtre pendant l'hiver, et on rencontre quelquefois en cette saison des individus entièrement blancs ; on en trouve aussi une variété dont le poil d'été est plus ou moins noir.

MYOXUS NITELA. Gmel. *Lérot*.

Bois, haies, jardins. C. Ce joli petit animal très-friand de fruits ne manque pas de visiter les espaliers de pêchers de son voisinage et entame les pêches avant qu'elles ne soient tout à fait arrivées à maturité.

M. AVELLANARIUS. Gm. *Muscardin*.

Fôrets R. Forêt de Moladier, les Bordes (Comte de Chavagnac).

Le loir (*myoxus glis* Gm.), espèce méridionale, se rencontrera peut-être dans les forêts et les grands bois du département.

MUS DECUMANUS. Pall. *Rat d'égout*, *surmulot*.

Abonde dans les villes, les égouts, les tanneries, C. à Moulins, Montluçon, etc. Indigène de l'Inde et

de la Perse, il a envahi toute l'Europe, et vers 1730, importé par le commerce maritime est arrivé en France où Buffon a signalé sa première apparition. Un fait singulier, c'est qu'à l'époque où il était transporté par mer en Angleterre et en France, il envahissait la Russie par Astrakan où on le vit vers 1727. On en trouve d'un gris sale et de tout blancs.

M, RATTUS. L. *Rat, rat noir.*

Maisons, greniers, écuries, C. C. L'espèce précédente qui lui fait une guerre à outrance parviendra à le détruire complétement. On en rencontre des individus tout blancs à yeux roses, variété due à l'albinisme, maladie qui tient à un vice du sang et qui se perpétue héréditairement.

M. MUSCULUS. L. *Souris.*

C. C. dans les habitations, les écuries. On en trouve de complètement blanches à yeux roses.

M. SYLVATICUS. L. *Mulot.*

Bois, forêts C. C.

M. MINUTUS. Pall. *Petit mulot*, *rat nain.*

Champs, moissons, buissons. R. Suspend son nid aux tiges de trèfle, de blé, de graminées, aux branches de ronces. Ebreuil (*Lamotte*). Forêt de Moladier.

ARVICOLA AMPHIBIUS. L. *Rat d'eau.*

Ruisseaux, rivières, étangs C.

A. ARVALIS. Gm. *A. vulgaris.* Desm. *Campagnol des champs, rat des champs.*

Champs, prés, moissons C. C.

L'*Arvicola subterraneus* (de Sél.), qui se réfugie pendant la mauvaise saison sous les meules de paille et de foin, et entre même dans les greniers, se trouvera probablement dans notre région. Il ressemble à l'espèce précédente.

On pourra peut-être aussi rencontrer dans les prairies humides de la partie montagneuse du département, du côté du Montoncelle, l'*Arvicola monticola* (de Sél.) qui se trouve aux Monts-Dores, (Mus. Lecoq).

LEPUS TIMIDUS. L. *Lièvre.*

C. dans tout le département, dans les plaines et les bois malgré la guerre acharnée que lui font l'homme et les animaux carnassiers et à laquelle il ne peut opposer que son extrême fécondité.

L. CUNICULUS. L. *lapin, lapin de garenne.*

Bois, taillis, haies, broussailles; très-commun dans certaines localités ; originaire d'Espagne.

Le *lapin domestique* ou *de clapier* n'est que le lapin sauvage qui a pris de grandes proportions

grâce à une nourriture abondante et à la privation complète d'exercice ; la couleur de son pelage varie comme chez tous les animaux domestiques ; abandonné à lui-même dans les bois, il reprend ses proportions normales au bout de trois ou quatre générations.

On trouve, mais très-rarement des lapins sauvages complètement noirs, sauf l'extrémité des pattes qui est blanche. J'en ai vu provenant des forêts de Mulnay et de Jaligny.

On élève quelquefois le *Cavia cobaya* L. sous le nom de *cochon d'Inde*, *cochon de mer ;* ce petit animal qui vient du Brésil est extrêmement fécond et pullule en domesticité. On lui attribue la propriété de chasser par son odeur les rats des bâtiments qu'il habite.

ORDRE V. — PACHYDERMES.

SUS SCROPHA. L. *Sanglier*, *cochon sauvage.*

Dans toutes les forêts et grands bois du département ; on en trouve quelquefois de tout blancs et d'autres d'un rouge cuivreux ; dans la forêt de Meillant, près nos limites, en Berry, on en rencontre de cette dernière couleur.

Le porc que l'on élève en grand dans beaucoup de localités est l'objet d'un commerce important. Il est généralement croisé avec la race de Leicester.

La race chevaline par l'adjonction du sang anglais s'est beaucoup perfectionnée dans le département. Mais



on n'obtient pas encore toute l'amélioration désirable à cause du choix souvent peu judicieux des juments destinées à la reproduction. A la Flandrie, près Couleuvre, est installé un haras où se fait depuis plusieurs années avec succès l'élève des chevaux de pur sang. Le cheval (*equus caballus* L.) est originaire des plateaux déserts de l'Asie occidentale.

L'âne (*equus asinus* L.) vulg. *bourri, bourrique,* est comme le cheval originaire d'Asie. Il est très-répandu et rend les plus grands services.

Le métis de l'âne et de la jument, le *mulet,* est peu employé chez nous. On n'en élève pas et ceux que l'on rencontre proviennent en général d'importations de l'Auvergne ou du Poitou.

ORDRE VI. — RUMINANTS.

CERVUS ELAPHUS. L. *Cerf.*

Habite en assez grand nombre la forêt de Tronçais, dans laquelle, vers 1865, une trentaine de biches et quelques cerfs ont été lachés par les fermiers du droit de chasse. Ils s'y sont très-bien acclimatés et ont beaucoup multiplié, quoiqu'on en ait tué une notable quantité.

Le daim (*cervus dama* L.) se conserve dans de grands parcs clos de murs comme ceux des Bordes, d'Orvalet, d'Avrilly. On a essayé d'en abandonner quelques-uns à eux-mêmes dans les forêts de Mulnay et de Moladier, mais venant aux gagnages en plein jour, ils se sont tous fait tuer par les riverains.

C. CAPREOLUS, L. *Chevreuil.*

Bois, forêts A. C Tend depuis quelques années à devenir plus rare partout. Son pelage qui est roux en été devient brun en hiver.

Les bœufs sauvages (*Bos taurus* L.) qui sont la souche de nos bœufs domestiques, habitaient autrefois les épaisses forêts de la Gaule et de la Germanie. Il n'en existe plus maintenant à l'état sauvage que dans la forêt de Chillingham, en Ecosse. L'aurochs (*Bos urus* L.) qui se trouve encore dans les forêts de la Lithuanie, des Monts Carpathes et du Caucase est une espèce différente.

L'élevage des bœufs constitue un des principaux produits de notre agricultûre. La race qui domine généralement est la *Charolaise*, que dans certaines localités on a croisée avec le *Durham*. Quelques propriétaires ont des écuries de *Durham* pur sang, et l'abbaye de Septfonds, près Dompierrre, possède un magnifique troupeau de vaches et taureaux hollandais et flamands.

L'espèce ovine est représentée par de nombreux troupeaux composés généralement de moutons de la race de *Crevant* ou de croisements de cette dernière race avec la *Charmoise*.

La chèvre ne s'élève pas en grand. On n'en compte dans notre département qu'un nombre presqu'insignifiant.

La chèvre (*Capra hircus* L.) et la brebis (*C. aries* L.) telles que nous les connaissons aujourd'hui n'existent plus nulle part à l'état sauvage, mais beaucoup d'espèces voisines vivent encore dans les montagnes d'Europe et d'Asie. Le mouflon de Corse et de Sardaigne, qui habite aussi l'Asie (*Capra musimon* L.) paraît être l'animal qui se rapproche le plus de notre bélier ; mais il est probable que ce dernier ainsi que nos chèvres sont des hybrides provenant de croisements successifs.

Classe II. — Oiseaux

ORDRE I. — RAPACES

§ 1. — *Diurnes.*

FALCO PEREGRINUS. Briss. *Faucon Pèlerin.*

C'est l'espèce célèbre qui a donné son nom à la sorte de chasse où on se sert d'oiseaux de proie. Le faucon pèlerin, rare chez nous, a habité longtemps les rochers des bords de la Sioule, près Neuvialle. Depuis la construction du chemin de fer de Gannat à Montluçon, il a complétement disparu (Lamotte). On pourra le rencontrer accidentellement dans nos grandes forêts. Les Bordes (Cte de Chavagac).

F. SUBBUTEO. L. *Hobereau, émouchet* (1).

De passage au mois de septembre dans les grandes plaines. Suit les chasseurs et s'élance sur les alouettes, les cailles, que les chiens font lever.

F. LITHOFALCO. Gm. *Emerillon.*

On en voit quelques individus au printemps et à l'automne ; c'est le plus petit des oiseaux de proie R.

F. TINNUNCULUS. L. *Cresserelle.*

Bois, plaines, voisinage des habitations C. C. On voit souvent des cresserelles dans la plaine de

(1) Sous les noms d'*émouchet* et *tiercelet* on confond vulgairement les *Falco subbuteo, lithofalco* et *tennunculus.*

Laferté près Moulins, voler à côté des locomotives et s'élancer sur les petits oiseaux, qui effrayés par le passage du train s'échappent des haies qui bordent la voie.

AQUILA FULVA. Mey. *Aigle fauve.*

On en voit quelquefois des individus égarés R. R.

A. ALBICILLA. Gm. *Aigle pygargue.*

Accidentellement aux bords de l'Allier et de la Loire R. R.

PANDION HALIOETUS. L. *Balbuzard fluviatile.*

Comme le précédent, vit principalement de poissons et se voit quelquefois sur l'Allier et la Loire R. R.

ASTUR NISUS. L. *Autour, épervier,* vulg. *fauchet.*

C. grand destructeur de volailles et de gibier.

A. PALUMBARIUS. L. *Grand épervier.*

Vient jusque dans les basses-cours enlever les poulets, les pigeons.

MILVUS REGALIS. Briss. *Milan royal.*

Bel oiseau, au vol puissant que l'on reconnaît

toujours à la profonde échancrure de sa queue, même dans les plus hautes régions, où il aime à planer. A. C

BUTEO VULGARIS. Ch. Bonap. *Buse commune.*

Bois. C. C. Le plumage de la buse est des plus variables. On en trouve de presque blanches, improprement appelées *Jean-le-Blanc* (1); d'autres sont presqu'entièrement noires, d'autres ont des tâches blanches sur un fonds gris. Cet oiseau se construit, dans les forêts, au sommet des plus grands arbres, dans une enfourchure de branches, un nid énorme, grossièrement fait et dans lequel il revient nicher chaque année. Dans les jours orageux de l'été et de l'automne, les buses se réunissent en bandes et décrivent en l'air en criant de grands cercles concentriques; elles marchent toujours alors de l'ouest à l'est et semblent précéder l'orage; cette singulière habitude leur a fait donner par les paysans le nom de *meneux de rangs*. On les désigne aussi dans la campagne sous le nom de *Rau*.

CIRCUS CYANEUS. L. *Busard Saint-Martin.*

Marais et bois marécageux, plaines des bords de l'Allier. Peu C. Cet oiseau s'élève rarement et chasse toujours en rasant la terre et le bord des haies.

(1) Le Jean-le-Blanc (*Circaëtus gallicus* L.) est un oiseau tout différent qui se trouve en Auvergne, mais qui à ma connaissance n'a pas encore été rencontré dans nos limites.

§ 2. — *Nocturnes.*

STRIX ALUCO. L. *Chouette hulotte, hibou, chat-huant*

Bois, forêts. C. Tout le monde a pu entendre au crépuscule du soir et du matin le cri étrange et lugubre de cet oiseau : *ho hhou hou hou.*

S. FLAMMEA. L. *Effraie.*

Vieux bâtiments, greniers, granges où elle fait la chasse aux rats et aux souris, aussi dans les bois. C.

S. PASSERINA. Gm. S. *psilodactyla.* L. *Chevêchette, chouette, chevèche, chaviche.*

C. C. partout ; c'est l'oiseau dont on imite le cri dans les pipées.

S. BRACHYOTOS. Forst. *Hibou brachyote.*

Bois, forêts, de passage en automne. A. C

S. BUBO. L. *Grand duc.*

Grands bois, forêts, rochers. R. R. Montmarault, (dans un champ de Genêts). Bords de la Sioule a Neuvialle (Lamotte).

S. OTUS. L. *Moyen duc.*

Bois, forêts. C.

S. SCOPS. L. *Petit duc.*

De passage, part en septembre pour revenir au printemps. Peu C.

ORDRE II. — PASSEREAUX.

§ 1. — *Omnivores.*

CORVUS CORAX. L. *Corbeau noir*, *grand corbeau.*

R. R. A habité longtemps les rochers des bords de la Sioule à Neuvialle ; depuis la construction du chemin de fer de Gannat à Montluçon, il a émigré un peu plus bas dans les rochers de la Vernue. (Lamotte)

C. CORONE. L. *Corneille.*

Bois, champs, prairies. C. Sédentaire.

C. FRUGILEGUS. L. *Freux, corneille*, vulg. *coualle, agraule.*

C. C. Arrive en grandes bandes au commencement de novembre. J'en ai vu pendant toute une saison à Chemilly un individu presqu'entièrement blanc. Cette espèce est ordinairement confondue avec la précédente ; elle s'en distingue facilement par la base du bec et le devant du front qui sont dénués de plumes et garnis d'une membrane coriace.

C. CORNIX. L. *Corneille mantelée.*

C. En hiver surtout dans les plaines des bords de l'Allier et de la Loire.

C. MONEDULA. L. *Corbeau choucas.*

A. C. En petites bandes avec les précédents.

PICA CAUDATA. L. *Pie ordinaire*, vulg. *margot*, *ayasse.*

C. C. Prés, vergers, environs des habitations. Détruit une masse de petits oiseaux et aussi de jeunes perdreaux et lapereaux. Le musée do Moulins en possède une variété albinos.

GARRULUS GLANDARIUS. L. *Geai commun.*

C. C. Bois, haies, vergers.

NUCIFRAGA CARYOCATACTES. L. *Casse-noix.*

R. R. Accidentellement; a été tué près de Moulins.

STURNUS VULGARIS. L. *Etourneau*, *sansonnet.*

C. C. à l'arrière saison; il se réunit en bandes très-nombreuses et affectionne la société des corneilles (*Corvus frugilegus L.*). On en voit au musée de Moulins une variété presque toute blanche.

ORIOLUS GALBULA. L. *Loriot*, vulg. *compère loriot.*

Bois, parcs, C. Arrive fin d'avril, repart fin d'août.

§ 2. – *Insectivores ou dentirostres.*

LANIUS EXCUBITOR. L. *Pie grièche grise.*

Bois, haies, buissons, A. C. fait une grande destruction d'insectes et de petits oiseaux pris au nid qu'elle a la singulière habitude, une fois qu'elle est rassasiée, d'embrocher aux épines des buissons *(Prunus spinosa. Cratægus oxyacantha, etc.)*, probablement dans l'intention de se faire une réserve pour les jours ou une proie fraîche lui fait défaut.

L. RUFUS. L. *Pie grièche rousse.*

Jardins, vergers, C. s'éloigne moins que la précédente du voisinage des habitations auprès desquelles elle niche souvent.

L. COLLURIO. L. *Pie grièche écorcheur.*

Haies, buissons, C.

MUSCICAPA GRISOLA. L. *Gobe mouche gris.*

Vergers, arbres des avenues et des promenades publiques, C.

M. ATRICAPILLA. L. *Gobe mouche noir.*

Bois, haies, C.

SAXICOLA ŒNANTHE. L. *Traquet motteux,* vulg. *cul-blanc.*

C. Dans les guérêts, les labourages où il se pose toujours au sommet d'une motte de terre.

S. RUBETRA. L. *Traquet tarier.*

Habite surtout les prairies un peu humides ; moins commun que le suivant auquel il ressemble.

S. RUBICOLA. L. *Traquet rubicole.*

Bois, bruyères, haies, C.

TURDUS MERULA. L. *Merle noir,* vulg. *marle.*

Bois, haies, taillis, A. C. J'en ai vu entièrement blancs à yeux roses, d'autres avec quelques plumes blanches à une aile. Le merle, sédentaire dans notre département, est un oiseau insectivore par excellence, et à ce titre, doit être protégé. Il est constamment occupé dans les haies, les bois, aux bords des ruisseaux, à gratter dans la mousse et à retourner les feuilles sèches pour chercher les larves dont il fait sa nourriture. Nichant de très-bonne heure, il a souvent des petits dès le milieu du mois d'avril et à cette saison où aucun fruit n'est encore mûr, il a fort à faire pour se procurer les insectes indispensables à l'appétit de sa progéniture. Il est vrai que dans les pays de vignobles, à l'époque de la maturité des raisins, les merles se répandent dans les vignes et pren-



nent leur part de la vendange ; mais le tort qu'ils peuvent faire ainsi est bien minime et largement compensé par les services qu'ils rendent tout le long de l'année. Le mâle est d'un beau noir avec le bec et le tour des yeux jaunes et la femelle grisâtre avec le bec brun. Je crois cependant qu'il en existe une variété chez laquelle le mâle grisâtre comme la femelle n'a jamais le bec jaune. Cette variété, ou race signalée par Vieillot, est de passage chez nous où on la trouve communément pendant une partie de l'automne et de l'hiver.

T. TORQUATUS. L. *Merle à plastron.*

Bois, vignes, R., ça et là de passage à l'automne, plus abondant aux bords de la Sioule et dans la partie montagneuse du département.

T. MUSICUS. L. *Merle grive, grive de vigne.*

Bois, vignes, C. C. à son passage d'automne (en octobre) et de printemps ; niche assez souvent chez nous ; c'est avec la draine le premier oiseau qui fait entendre son chant dès la fin de l'hiver.

T. VISCIVORUS L. *Draine, grive de gui.*

Bois, forêts, A. C. Cet oiseau très-friand des baies de gui, n'en digère pas les semences qu'il dépose avec ses excréments sur les branches où il se perche et aide ainsi à la propagation de ce végétal parasite.

T. PILARIS. L. *Litorne,* vulg. *tia-tia, tourde,* dans le midi.

C. C. en automne, où elle voyage en grandes bandes ; en volant, elle pousse une sorte de gloussement d'où lui vient son nom vulgaire ; il en reste toujours chez nous quelques couples qui nichent.

T. ILIACUS. L. *Mauvis, grive française.*

Bois, haies, vignes, A. C. arrive un peu après la grive de vigne.

ERITHACUS LUSCINIA. L. *Rossignol.*

C. C. dès le mois d'avril, dans les bois, les haies, les bosquets et jusque dans les jardins des villes.

E. PHENICURUS. L. *Rubiette rouge queue, Rossignol de murailles.*

Bois, vergers, C.

E. TITHYS. Lath. *Rubiette tithys.*

Bosquets, haies, autour des meules de paille et des bâtiments, A. C.

E. RUBECULA. L. *Rouge-Gorge.*

Bois, haies, buissons, C. C. Un des rares oiseaux uniquement insectivores, qui passe chez nous la mauvaise saison.

CALAMOHERPE TURDOIDES. Temm. *Rousserolle.*

Salix et roseaux du bord des rivières et des étangs, A. C.

C. ARUNDINACEA. Briss. *Rousserolle effarvatte.*

C. Dans les roseaux, au bord des étangs. des marais.

C. PHRAGMITES. Bonap. *Rousserolle des joncs.*

A. C. au bord des eaux et dans les prés humides parmi les roseaux et les salix.

HIPPOLAIS ICTERINA. Vieil. *Hippolaïs ictérine.*

C. en été dans les jardins, les bosquets.

H. POLYGLOTTA. Vieil. *Hippolaïs lusciniole.*

Jardins, bord des bois, C.

SYLVIA ATRICAPILLA. Lath. *Fauvette à tête noire.*

Bois, forêts, C.

S. HORTENSIS. Bechst. *Fauvette des jardins.*

Jardins, vergers, C. C. Très-friande des baies du sureau.

S. CINEREA. Briss. *Fauvette grisette.*

Bois, vergers, buissons, C. C.

S. ORPHEA. Temm. *Fauvette orphée.*
Avec les précédents, C.

PHYLLOPNEUSTE TROCHILUS. L. *Pouillot fitis.*

Bois, vergers, C.

P. RUFA. Briss. *Pouillot véloce.*

C. à l'automne, dans les bois.

TROGLODYTES EUROPOEUS. Vieil. *Troglodyte d'Europe*

C. dans les bois, les jardins, les tas de fagots.

REGULUS IGNICAPILLUS. Naum. *Roitelet moustache.*

C. C. dans les bois, les jardins, les localités plantées de sapins et de genevriers ; affectionne les tas de fagots et les amas de bois près des habitations.

R. CRISTATUS. Briss. *Roitelet huppé.*

C. C. avec le précédent auquel il ressemble beaucoup.

ACCENTOR MODULARIS. Cuv. *Accenteur mouchet,* vulg. *traine-buisson, fauvette d'hiver.*

Buissons, bois, C.

MOTACILLA ALBA. L. *Bergeronnette grise.* vulg. *lavandière.*

C. C., lieux frais et humides, bords des étangs, des ruisseaux, terres fraîchement labourées.

M. BOARULA. Gm. *Bergeronnette jaune.*

Avec la précédente, un peu moins commune.

M. FLAVA. L. *Bergeronnette printannière.*

Avec les précédentes, C. C.

ANTHUS ARBOREUS. Bechst. *A. trivialis.* L. *Pitpit des arbres*, vulg. *bec-fi, vinette* en Bourgogne.

C. C. au mois de septembre, dans les vignes, les cultures, où il se nourrit de graines de mercuriale et de plusieurs espèces de *chenopodium* ; il est alors chargé d'une graisse abondante analogue à celle de la caille et forme un mets succulent.

A. PRATENSIS. L. *Pitpit des prés, farlouse.*

C. dans les prés et prairies artificielles.

Cet oiseau se chasse et se mange aussi sous le nom de *bec-fi*, mais il n'atteint jamais le degré de graisse de l'A. *arborens* et est toujours plus petit.

A. CAMPESTRIS. Bechst. *Pitpit rousseline.*

De passage irrégulier A. R.

§ 3. — *Granivores ou conirostres.*

ALAUDA ARVENSIS. L. *Alouette des champs, mauviette.*

C. C. dans les champs, les grandes plaines où elle vit sédentaire toute l'année ; se réunit en bandes

nombreuses au mois d'octobre pour émigrer et changer de place. C'est à elle que les pâtés de Pithiviers doivent leur réputation. Une variété albinos, entièrement blanche, y compris le bec, se trouve au musée de Moulins.

A. CRISTATA. L. *Alouette huppée, cochevis.*

Champs arides à proximité des routes, près des villages A. C.

A. ARBOREA. L. *Alouette lulu.*

C. Dans les champs ; les petits d'une même nichée vivent en compagnie comme les perdrix ; se perche souvent.

La calandre (*A. Calandra.* L.) presque de la taille d'une grive, abonde en Algérie et en Provence. Elle n'a jamais à ma connaissance été rencontrée dans le département.

PARUS MAJOR. L. *Mésange charbonnière.*

Jardins, vergers, C. C.

Les mésanges que l'on confond vulgairement sous le nom de *brechioule, lardriche*, sont des oiseaux qui ont le plus de droits à la protection du jardinier et de l'agriculteur. Sans cesse en mouvement, elles visitent dans tous les sens les branches des arbres et les débarrassent d'un nombre infini d'œufs de papillons et autres insectes qui, par leur petitesse échappent à la vue de l'homme.

P. COERULEUS. L. *Mésange bleue.*

Jardins, bois, C. C.

P. CRISTATUS. L. *Mésange huppée.*

Accidentellement, R.

P. PALUSTRIS. L. *Mésange nonnette.*

Bords des rivières, saulaies du bord des ruisseaux, C.

P. CAUDATUS. L. *Mésange à longue queue.*

Bois, haies, C. C.

EMBERIZA CITRINELLA. L. *Bruant verdier.*

Champs, haies, bois, C. C.

E. CIRLUS. L. *Bruant zizi.*

Champs, haies, C.

E. HORTULANA. L. *Bruant ortolan.*

De passage, çà et là, dans les vignes, A. C. L'ortolan est l'objet d'un grand commerce à Toulouse et à Bayonne. Pris au filet, on le garde dans une chambre obscure, en lui donnant de la nourriture à discrétion et il acquiert ainsi en peu de temps l'embonpoint qui lui a valu sa réputation gastronomique.

E. SCHŒNICULA. Linn. *Bruant des roseaux.*

Bords des étangs et des rivières, C.

E. MILIARIA. L. *Bruant proyer.*

Se rencontre assez communément à l'automne dans les champs et les bois en troupes nombreuses. Cet oiseau est un fléau pour les cultivateurs de l'Algérie où il voyage en bandes innombrables qui causent de grands ravages aux récoltes.

LOXIA CURVIROSTRIS. L. *Bec croisé.*

Bois de sapins.
Accidentellement, R. Veauce (Lamotte).

PYRRHULA VULGARIS. Briss. *Bouvreuil commun.*

Bois, vergers, A. C. cause des dommages aux arbres fruitiers en coupant au printemps avec son bec les bourgeons dont il se nourrit.

COCCOTHRAUSTES VULGARIS. L. *Gros bec, pinson ro*

C. dans les bois où il vit solitaire ; ne se réunit qu'à l'époque de la maturité des cerises sauvages ; il en casse les noyaux avec son bec robuste pour manger l'amende dont il est très-friand.

PASSER DOMESTICUS. L. *Moineau franc,* vulg. *pierrot.*

C. C. mais seulement dans le voisinage des habi-

tations. On en trouve de tout blancs et d'autres entièrement noirs.

P. MONTANUS. L. *Friquet.*

C. C. au bord des bois, dans les haies, les bosquets.

P. PETRONIA. L. *Soulcie, gros bec.*

A. C. çà et là le long des haies.

FRINGILLA CHLORIS. L. *Verdier.*

C. C. sur les haies, autour des champs.

F. SERINUS. L. *Gros bec cini.*

Voyage en petites bandes, C.

F. CŒLEBS. L. *Pinson ordinaire.*

C. C. dans les jardins, les bois.

F. MONTIFRINGILLA. L. *Pinson d'Ardennes.*

Arrive en troupes nombreuses à la fin d'octobre, manque complétement certaines années.

F. CANNABINA. L. *Linotte.*

C. Jardins, vergers.

F. LINARIA. L. *Sizerin, cabaret.*

C. champs, vergers.

On élève en volière et même dans une simple petite cage où il vit et multiplie très-bien le *serin des Canaries* (*Fringilla canaria Lath.*) dont le plumage sous l'influence de la domesticité varie à l'infini. A l'exposition d'oiseaux qui eut lieu à Berlin en 1877, les *canaris* étaient représentés par sept cents variétés différentes. Cet oiseau s'accouple avec d'autres passereaux français, chardonnerets, tarins, etc., et produit avec eux des métis ou mulets. Originaire des îles Canaries, il est devenu cosmopolite, mais il est loin d'avoir à l'état sauvage la belle livrée jaune d'or que la captivité lui a donnée. Son plumage, dans son pays natal, est gris, teinté de jaune verdâtre et ne subit pas de variations.

CARDUELIS ELEGANS. Steph. *Chardonneret.*

C. C. dans les jardins, les vergers; se rencontre toujours dans les champs où ont poussé des chardons de la graine desquels il est très-friand. Il s'accouple avec le serin des Canaries et comme lui vit très-longtemps en captivité.

C. SPINUS. L. *Tarin.*

Jardins, vergers, cultures. C. Souvent avec le précédent.

§ 4. — *Zygodactyles.*

PICUS MARTIUS. L. *Pic noir.*

Forêts de pins. R. R. Villeneuve, près Moulins. Cet oiseau que l'on ne rencontre dans nos environs immédiats qu'accidentellement pourrait se trouver au



Montoncelle, où les forêts d'arbres résineux lui offrent ses conditions normales d'habitat.

P. VIRIDIS. L. *Pic vert, pivert.*

Bois, vergers, C.

P. MAJOR. L. *Epeiche.*

Bois, C.

P. MINOR. L. *Epeichette.*

A. C. dans les forêts, principalement les hautes futaies.

YUNX TORQUILLA. L. *Torcol, tournecol.*

Cet oiseau, improprement appelé ortolan, se trouve çà et là en automne dans les champs, les vergers, les vignes.

CUCULUS CANORUS. L. *Coucou gris.*

C. C. dans les bois, pendant l'été ; il arrive dès les premiers jours d'avril.

§ 5. — *Ténuirostres.*

SITTA EUROPEA. L. *Sittelle, torche-pot.*

Bois, forêts, hautes futaies, C. Oiseau des plus remuants ; sans cesse en mouvement, il inspecte dans tous les sens les branches des plus hauts arbres,

tourne autour des rameaux, se suspend la tête en bas pour découvrir les insectes dont il fait sa nourriture. En frappant avec son bec sur les branches mortes des grands arbres, il produit un bruit singulier que l'on entend dans toutes les futaies de nos forêts au commencement du printemps et seulement à cette époque. C'est probablement un signal convenu pour rallier les deux sexes pendant la saison de la reproduction.

CERTHIA FAMILIARIS. L. *Grimpereau.*

Bois, vergers, C. Abondant sur les ormes du cours de Bercy, à Moulins.

On pourra peut-être rencontrer autour de nos vieux monuments le *Tichodroma phœnicoptera* Temm., charmant oiseau que l'on trouve chaque année sur les murs de la cathédrale de Clermont et sur ceux du château de Tournoël, près Riom (Lamotte).

UPUPA EPOPS. L. *Huppe vulgaire,* vulg. *pupu.*

C. Un des premiers oiseaux qui reviennent au printemps.

§ 6. — *Syndactyles.*

MEROPS APIASTER. L. *Guêpier vulgaire.*

Bel oiseau, bien commun en Algérie et que l'on a trouvé quelquefois, mais très-rarement dans notre région ; il se nourrit exclusivement d'insectes, de



préférence d'hyménoptères des genres *Bembex* et *Vespa*.

CORACIAS GARRULA. L. *Rollier commun.*

R. R. Accidentellement. Blanzat. (C. Thonier).

ALCEDO ISPIDA. L. *Martin pêcheur, alcyon.*

C. sur les rivières, les ruisseaux, les étangs, dans les bords desquels il niche sous terre, soit en creusant lui-même des trous, soit en utilisant des terriers abandonnés par les rats d'eau ou les musaraignes aquatiques.

§ 7. — *Fissirostres.*

HIRUNDO RUSTICA. L. *Hirondelle de cheminée.*

Cet oiseau arrive toujours à Moulins dans les premiers jours d'avril et en repart dans la seconde quinzaine de septembre. Il se nourrit exclusivement d'insectes de toutes espèces, depuis les petits diptères microscopiques jusqu'à d'assez gros coléoptères. Très-friandes d'abeilles, les hirondelles, qui ont établi leur nid à proximité des ruches, détruisent une grande quantité de ces hyménoptères qu'elles apportent à leurs petits sans paraître se préoccuper de leurs aiguillons venimeux. Elles nichent au sommet des cheminées, dans les corniches des grands bâtiments. C. C. Une variété blanche à yeux roses a été tuée près Decize (Mus. de Moulins).

H. URBICA. L. *Hirondelle de fenêtre.*

Arrive et part quelques jours après l'espèce précédente. Elle aime à nicher plus près du voisinage de l'homme et construit son nid dans l'embrasure des fenêtres, des portes, souvent même après les poutres dans l'intérieur des habitations. C. C.

H. RIPARIA. L. *Hirondelle de rivage, hirondelle grise.*

Niche dans des trous qu'elle creuse avec ses pattes dans des pentes à pic, dans des carrières, les berges de l'Allier, de la Loire. C

CYPSELUS APUS. Illig. *Martinet.*

Arrive à la fin d'avril et repart dès le mois d'août. Essentiellement organisé pour le vol, il n'a que de très-petites pattes qui ne peuvent lui servir à marcher. Il niche dans les grands monuments, les hauts clochers. La cathédrale de Moulins en recèle de nombreuses colonies. C. C.

CAPRIMULGUS EUROPŒUS. L. *Engoulevent,* vulg. *crapaud-volant, tête-chèvre, folle.*

Crépusculaire, vole après le coucher du soleil et fait une chasse active aux phalènes et autres insectes nocturnes. Le jour, il se tient tapi au pied des haies, dans les taillis, les champs de genêts. C. C.

ORDRE III. — COLOMBIDÈS.

COLUMBA PALUMBUS. L. *Ramier, palombe.*

Paraît à l'automne en bandes souvent considérables. On le rencontre dans les taillis, les futaies, surtout de hêtres, du fruit desquels il est très-friand. C'est l'oiseau répandu dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg.

C. ŒNAS. L. *Colombin, petit ramier.*

Plus petit que le ramier dont il ne diffère que par la taille ; part et arrive en même temps que lui ; diffère du biset par son croupion bleu, tandis qu'il est blanc chez ce dernier.

C. LIVIA. Briss. *Biset.*

Le plus petit des trois ; est la souche des pigeons de colombier ou *pigeons fuyards* que l'on élève en nombre dans beaucoup de localités.

Les pigeons, dits *de volière*, dont on distingue une foule de races proviennent des croisements entre eux de quelques types primitifs.

C. TURTUR. L. *Tourterelle.*

Bois, bosquets. C. C.

ORDRE IV. — GALLINACÉS.

Parmi les oiseaux d'Europe marchent en tête des Gallinacés le coq de bruyère et les autres représentants du genre Tetras. Ces magnifiques volatiles, autrefois communs dans tous les pays montagneux de la France, y deviennent chaque jour de plus en plus rares. A la fin du siècle dernier, ils existaient en Auvergne et il est à souhaiter que l'on aidât au repeuplement de ces espèces dans les bois de sapins du Montoncelle et dans les reboisements des Monts-Dômes, si bien réussis grâce aux soins intelligents de l'administration des forêts.

Le coq de bruyères (*Tetrao urogallus*. L.) et le tétras à queue-fourchue (*T. tetrix*. L.) sont mentionnés par Delarbre (1) comme existant en Auvergne, près Olliergues et aux Monts-Dores. Il y a longtemps qu'ils en ont disparu. On ne les rencontre plus en France que dans les forêts montagneuses de la Franche-Comté et du Dauphiné.

PHASIANUS COLCHICUS. L. *Faisan commun.*

Originaire de l'ancienne Colchilde d'où il fut apporté en Grèce par Jason et les Argonautes,

(1) *Essai zoologique ou histoire naturelle des animaux sauvages quadrupèdes, etc., observés dans cette ci-devant province d'Auvergne*, par A. Delarbre, 1 vol. in-8°, Clermont 1797.





85 ans avant le siège de Troie, ce bel oiseau est depuis longtemps naturalisé dans notre département ; on le rencontre dans les bois de Jaligny, de Saint-Voir, de Champroux, des Bordes, près Moulins et de Béguin, près Lurcy-Lévy.

PERDIX RUBRA. Briss. *Perdrix rouge.*

C. Dans les bois et les champs, surtout des régions accidentées où elle est plus répandue que l'espèce suivante. La perdrix rouge varie beaucoup pour la taille probablement d'après les ressources que lui fournit le pays dans lequel elle vit. Les plus grosses sont fort improprement appelés *bartavelles ;* ces dernières qui sont une espèce distincte (*P. græca*. Briss.) se reconnaissent facilement à leurs couleurs moins vives et au large collier noir qu'elles portent en sautoir et qui n'est pas accompagné de mouchetures également noires. On ne les rencontre que dans le Jura, les Alpes et les Pyrénées ; Delarbre les signale comme existant de son temps en Auvergne. Les perdrix rouges de la Côte-Matras, près le Montet sont renommées pour leur grosseur. Le mâle se distingue de la femelle, entre autres caractères, par un assez gros tubercule qu'il porte au côté interne des tarses. Ce tubercule ne lui vient que pendant sa deuxième année et s'accompagne quelquefois d'un second. J'ai cependant possédé une femelle dont le tarse en était muni.

P. CINEREA. Briss. *Perdrix grise.*

C. Dans les champs, surtout des pays de plaine. Le mâle se reconnaît à une tâche de couleur marron en forme de fer à cheval qu'il porte sur la poitrine. Toutes les perdrix grises d'un canton se réunissent parfois à l'entrée de l'hiver en grandes bandes qui font des vols considérables et émigrent souvent.

P. DAMASCENA. Lath. *Perdrix de passage, roquette.*

Les naturalistes sont loin d'être d'accord sur la validité de cette espèce. Temminck en fait une variété de la perdrix grise et attribue son moindre volume à une nourriture moins abondante et à ses habitudes erratiques. Vieillot, au contraire, la regarde comme une espèce parfaitement distincte. Quoiqu'il en soit, espèce ou variété, elle est très-rare chez nous. Je n'en ai vu qu'un seul individu au musée Lecoq; il a été tué par M. Lamotte qui m'a dit rencontrer chaque année vers la fin d'octobre des compagnies nombreuses de cette perdrix dans les environs du château de Veauce.

P. COTURNIX. L. *Caille.*

C. Dans les guerêts, les prairies artificielles où elle arrive nicher au printemps et où on la trouve abondamment en automne, surtout quant l'été a été pluvieux.

Les poules s'élèvent en grand nombre dans le département où domine la race primitive dite *paysanne*. Les croisements avec les *Cochinchinois*, les *Crèvecœur*, les *Dor-*



king, etc., donnent de bons résultats. Le coq (*Gallus domesticus* L.) est domestiqué depuis un temps immémorial. Il est originaire des forêts de l'Inde et de la Malaisie. Dans nos basses-cours il varie à l'infini de taille et de coloration.

Le coq d'Inde (*Meleagris gallopavo* Lath. vulg. *dinde*, *dindon*), originaire de l'Amérique du Nord d'où il a été importé en Europe par les Jésuites, est élevé en bandes nombreuses dans la plupart des grands domaines.

On y rencontre aussi, mais plus rarement la Pintade (*Numida meleagris*. L.) originaire de l'ouest de l'Afrique (Sierra-Léone, l'Aschanti, l'Aguapion, les îles du Cap-Vert), et le paon, (*Pavo cristatus*. Lath.) qui habite les Indes et Ceylan.

ORDRE V. — ÉCHASSIERS.

OTIS TARDA. L. *Outarde barbue, grande outarde.*

R. Ce magnifique oiseau, le plus gros des gibiers d'Europe, apparaît en petites bandes pendant les hivers rigoureux. Très-méfiant, il se tient toujours dans de grandes plaines découvertes où il est difficile à surprendre ; aussi on en tue rarement. Gannat, Chemilly. Au mois de décembre dernier (1879), l'abaissement excessif et persistant de la température avait amené dans notre région un plus grand nombre de ces oiseaux et il en a été tué à Laferté-Hauterive et aux environs de Chevagnes.

O. TETRAX. L. *Canepetière, petite outarde, poule de Carthage.*

Depuis une douzaine d'années, cet oiseau se rencontre assez fréquemment dans notre département, notamment dans les plaines des bords de l'Allier, à Vichy, Laferté, Villeneuve, etc. Il a le vol du canard et en s'envolant pousse une sorte de gloussement : *pouh*, *pouh*, *pouh*. Quelques couples nichent chaque année dans la plaine de Laferté.

ŒDICNEMUS CREPITANS. Temm. *Œdicnème criard,* vulg. *courlis de terre, corlieu.*

C. C. Dans les plaines et sur les sables des bords de l'Allier et de la Loire où il fait entendre pendant presque toutes les nuits d'été sont chant caractéristique : *turr lui.*

CHARADRIUS PLUVIALIS. L. *Pluvier doré.*

Champs, prairies humides. R. Accidentellement.

C. HIATICULA. L. *Grand pluvier à collier.*

Bords de l'Allier et de la Loire. R.

C. MINOR. Temm. *Petit pluvier à collier.*

C. Pendant l'été aux bords de l'Allier et de la Loire où il niche.

VANELLUS CRISTATUS. Temm. *Vanneau huppé.*

C. En octobre-novembre, sur les bords de l'Allier et de la Loire et dans les champs marécageux ; niche quelquefois chez nous.

GRUS CINEREA. Bechst. *Grue cendrée,* vulg. *dinde sauvage.*

Passe au printemps et en automne en troupes nombreuses ; s'arrête quelquefois, mais rarement.

ARDEA CINEREA. L. *Héron cendré,* vulg. *coqaigron.*

C. Aux bords de l'Allier et de la Loire, et quelquefois sur les étangs et les ruisseaux de l'intérieur.

A. PURPUREA. L. *Héron pourpré.*

Beaucoup plus rare que le précédent ; se tient plutôt dans les étangs marécageux garnis de roseaux. Buxière-la-Grue (Lamotte).

A. STELLARIS L. *Butor.*

Bords de l'Allier, de la Loire, du Cher, étangs de Messarges, de Tronçais. A. R.

A. MINUTA. L. *Héron blongios*

C. En été sur les bords de l'Allier et de la Loire ; niche sur les arbres à l'enfourchure des branches ou sur la tête des saules dits *têtards*.

CICONIA ALBA. L. *Cigogne blanche.*

Traverse le département en bandes nombreuses pour aller nicher en Alsace et dans le nord de l'Allemagne ; s'arrête quelquefois à l'aller et plus rarement au retour qu'elle effectue de bonne heure dès la seconde quinzaine d'août.

NUMENIUS ARCUATA. L. *Courlis cendré.*

Quelques bandes en hiver et au printemps dans les vallées de l'Allier et de la Loire. A. R.

TOTANUS OCHROPUS. *Chevalier cul-blanc, bécasseau.*

C. Sur le bord des rivières, des étangs, des ruisseaux, dans les fossés des prés.

T. HYPOLEUCOS. L. *Chevalier guignette.*

A. C. Pendant l'été sur les bords de l'Allier et de la Loire.

On rencontrera probablement aux bords de nos rivières les *T. glottis*. Temm., *fuscus* L. et *calidris*. L.

SCOLOPAX GALLINAGO. L. *Bécassine*, vulg. *chèvre de la Saint-Jean.*

C. Autrefois aux bords des rivières, des ruisseaux, dans les prés tourbeux et humides, les bruyères marécageuses; est devenue rare par suite des défrichements, des drainages, des travaux d'assainissement.

S. GALLINULA. L. *Sourde.*

Habite les mêmes localités que la précédente et a subi son sort, est encore plus rare; on peut dire qu'on ne la rencontre chez nous qu'accidentellement.

Je n'ai jamais vu la double bécassine (S. major. L.) que l'on pourra peut-être rencontrer.

S. RUSTICOLA. L. *Bécasse.*

C. Dans tous les bois à ses passages de printemps et d'automne; très-abondante certaines années et parfois manque presque totalement; il en reste chaque été dans les localités à leur convenance quelques couples qui y nichent.

HIMANTOPUS MELANOPTERUS. Mey. *Echasse.*

R. R. A été túé sur les bords de l'Allier, près Châtel-de-Neuvre.

TRINGA VARIABILIS. Mey. *Bécasseau brunette.*

Bords de nos rivières. A. C.

RALLUS AQUATICUS. L. *Râle d'eau.*

Prés humides, marais, bords des étangs, des rivières. A. C.

R. CREX. L. *Râle de genêts*, vulg. *roi des cailles.*

C. certaines années dans les prés, les champs de genêts, les salix des bords des rivières.

R. PORZANA. L. *Râle marouette, petit râle.*

Prés inondés, marais. A. C.

Les râles d'eau comme les bécassines, par suite des progrès de l'agriculture sont destinés à devenir très-rares.

GALLINULA CHLOROPUS. L. *Poule d'eau.*

C. Aux bords de l'Allier, de la Loire et de leurs affluents, ainsi que sur les étangs.

FULICA ATRA. L. *Foulque, Morelle, Judelle, Macreuse.*

Sur les grands étangs, quelquefois aux bords de l'Allier et de la Loire ; moins commune que la poule d'eau dont elle diffère principalement par la large membrane frangée qui borde ses doigts.

ORDRE VI. — PALMIPÈDES.

LARUS TRIDACTYLUS. L. *Goëland, mouette.*

Rivières, R. Accidentellement. Pendant l'hiver de 1870-71, on en vit un certain nombre dans la vallée de l'Allier.

L. RIDIBUNDUS. L. *Mouette rieuse.*

Quelquefois par bandes sur les bords de l'Allier et de la Loire.

L. ARGENTATUS. Temm. *Goëland à manteau bleu.*

Ça et là, accidentellement. R. R.

Au mois de décembre 1870, une bande d'environ deux cents de ces oiseaux est venue s'abattre au milieu de la route de Gannat à Saint-Pourçain, en face du Vernet. Ils paraissaient très-fatigués ; on en a tué beaucoup à coup de bâtons et même pris quelques-uns à la main. Le lendemain, ils se sont dispersés en petits groupes que l'on a vu voler au dessus de la Sioule pendant quelques jours, puis ils ont disparu complétement (du Buysson).

STERNA HIRUNDO. L. *Sterne pierre-garin.*

Quelquefois sur nos rivières en été.

S. MINUTA. L. *Hirondelle de mer.*

C. En été aux bords de l'Allier et de la Loire, où elle niche.

S. FISSIPES. L. *Sterne épouvantail.*

Ça et là sur la Loire et l'Allier.

PHALACROCORAX CARBO. Cuv. *Cormoran ordinaire.*

Bords de l'Allier. R. R. Je n'ai jamais vu qu'une seule fois trois oiseaux de cette espèce près de Chemilly, au mois de novembre.

ANSER FERUS. L. *Oie cendrée, oie sauvage.*

C'est la souche des oies domestiques, que l'on élève en grand dans toute l'étendue du département. Cet oiseau quitte peu les bords de la mer, et se rencontre rarement dans notre région, où il se trouve mêlé accidentellement aux bandes de l'espèce suivante. L'oie cendrée diffère de la vulgaire par son bec plus gros et tout entier d'un jaune orange, par ses pieds couleur de chair et son plumage d'un cendré clair.

A. SEGETUM. Gm. *Oie vulgaire, oie sauvage.*

C. En hiver dans toutes les grandes plaines, surtout dans les vallées de l'Allier et de la Loire ; diffère de l'oie cendrée, par son bec déprimé, noir à la base et au sommet, par ses pieds d'un rouge orange et son plumage plus foncé.

CYGNUS FERUS. L. *Cygne sauvage.*

Se voit en petit nombre sur la Loire et l'Allier pendant tous les hivers rigoureux. R.

C. MINOR. Keys. *Cygne Bewich.*

Le plus petit des trois. De passage irrégulier, comme le précédent avec lequel il voyage souvent. Au mois de décembre dernier (1879), M. H. du Buysson a rencontré sur les bord de la Sioule, près

du Vernet une bande de vingt-trois de ces cygnes. Il n'a pu en tuer, mais il les a approchés d'assez près pour les bien voir et, d'après la description qu'il m'en a faite, c'est évidemment à cette espèce qu'il a eu affaire.

C. OLOR. Gm. *Cygne tuberculé.*

C'est l'espèce que l'on élève pour l'ornement des bassins et pièces d'eau. Il multiplie très-bien en domesticité. A l'état sauvage, il habite les contrées orientales du Nord de l'Europe et se montre quelquefois sur nos rivières pendant les hivers très-rigoureux.

ANAS BOSCHAS. L. *Canard sauvage.*

C. aux bords de la Loire et de l'Allier, où on le voit en bandes innombrables pendant l'hiver. Un grand nombre restent chez nous et nichent aux bords des rivières et des grands étangs. On en rencontre quelquefois des individus complétement blancs, et d'autres avec une seule aile blanche. Le canard sauvage s'élève très-bien en domesticité ; il conserve la faculté de voler et, comme les pigeons fuyards, revient toujours à sa basse-cour. C'est la souche de l'espèce domestique répandue partout chez nous.

Le *canard de Barbarie* que l'on élève quelquefois est l'*Anas moschata,* L. originaire de la Guyane et du Brésil et que l'on rencontre quelquefois en France sur les côtes de l'Océan. Il s'accouple avec le canard ordinaire et produit avec ce dernier des métis inféconds.

A. ACUTA. L. *Canard pilet.*

L'Allier, la Loire, les grands étangs, çà et là.

A. PENELOPE. L. *Canard siffleur, vingeon.*

Rivières. C.

A. CLYPEATA. L. *Canard souchet.*

Rivières, étangs, marais.

A. FERINA. L. *Canard milouin.*

L'Allier, la Loire, la Sioule.

A. CLANGULA. L. *Canard garrot.*

Rivières. R.

A. FULIGULA. L. *Canard morillon.*

Désigné sur les marchés de Paris ainsi que le milouin et le siffleur sous le nom de *rouge de rivière.*

A. LEUCOPHTHALMOS. Bechst. *Canard nyroca.*

Rivières.

A. STREPERA. L. *Canard ridenne, chipeau.*

Se tue de temps en temps sur nos rivières.

Toutes ces espèces de canards sont chaque année plus ou moins abondamment représentées sur nos



rivières et nos grands étangs, et pendant les hivers rigoureux, on en rencontrera certainement qui ne sont pas mentionnées ici ; par exemple, le Tadorne (*Anas tadorna.* L.), remarquable par l'habitude qu'il a de nicher sous terre. On le trouve en France, sur les dunes des bords de l'Océan où il fait sa ponte dans des terriers de lapins. C'est, avec l'hirondelle de rivage et le martin-pêcheur, le seul oiseau qui ait ces singulières mœurs.

A. QUERQUEDULA. L. *Sarcelle d'été.*

C. En automne ; émigre pendant l'hiver pour revenir au printemps.

A. CRECCA. L. *Sarcelle d'hiver, petite sarcelle.*

Avec la précédente. Reste quelquefois pendant l'hiver. C.

MERGUS MERGANSER. L. *Harle commun, grand harle.*

L'Allier, la Loire. R. Quelquefois avec le suivant.

M. SERRATOR. L. *Harle huppé.*

Se rencontre parfois pendant les hivers rigoureux assez fréquemment sur nos rivières.

PODICEPS CRISTATUS. L. *Grébe huppé.*

Rivières, étangs. R. C'est l'oiseau dont le plumage est préparé par les pelletiers pour faire des manchons, des garnitures de robes, etc.

P. MINOR. Lath. *Grèbe castagneux, petit grèbe,* vulg. *plongeur.*

C. Aux bords de l'Allier et de la Loire, dans les *boires* où il se tient parmi les herbes aquatiques et où on le prend souvent, dans les filets, en pêchant.

Les palmipèdes sont une famille d'oiseaux tous grands voyageurs, qui, pour la plupart, quittent leur pays natal à l'approche des frimats et s'en vont à la recherche d'un climat plus doux où ils pourront passer la mauvaise saison. Beaucoup aussi, qui habitent ordinairement les bords de la mer, à la suite de mauvais temps et de tempêtes, sont jetés dans l'intérieur des terres et viennent sur nos rivières, où ils trouvent, d'abord leur nourriture et aussi une route naturelle pour les ramener dans leur patrie. On pourra donc accidentellement rencontrer dans notre région des espèces qui n'y ont pas encore paru, ou que personne n'a encore signalées, espèces dont il est difficile de donner une liste complète, car il faudrait pour cela citer les noms de presque tous les palmipèdes européens.

Classe III. — Reptiles.

ORDRE 1. — CHÉLONIENS.

TESTUDO EUROPŒA. Schn. *Cistudo europæa.* Schn, *Emys lutaria.* Merr. *Tortue d'Europe.*

Etangs marécageux des environs de Montluçon, de Moulins, Yzeure, Chapeau, Thiel, Montbeugny,

Dompierre, Bresnay, Varennes. A. C. Détruit beaucoup d'insectes, mais fait aussi du tort, en s'attaquant à des poissons même assez gros.

Les tortues terrestres (T. *græca*, du midi de l'Europe et *mauritanica*, d'Algérie), s'accomodent très-bien de notre climat et se conservent dans les jardins ou elles ont été introduites.

ORDRE II. — SAURIENS.

LACERTA MURALIS. Laur. *L. agilis*. L. *Lézard gris*.

C. C. Sur les rochers, les vieux murs, les talus des chemins.

L. STIRPIUM. Daud. *Lézard des souches.*

Prés, bruyères humides ; bien moins agile que le précédent. Peu C.

L. VIVIPARA. Jacq. *Lézard vivipare.*

Environs de Montluçon, tourbières et marais de Quinsaines (Pérard).

L. VIRIDIS. Lac. *Lézard vert.*

Bois, broussailles, haies. C. C. On rencontre de nombreuses variétés de couleurs de ce joli lézard, dont quelques-unes ont été élevées à tort au rang d'espèce.

ANGUIS FRAGILIS. L. *Orvet,* vulg. *Borgne.*

Prés, bois frais, chemins gazonnés. C. C. L'orvet, qui possède des rudiments de clavicules et d'omoplates, doit être classé parmi les sauriens et non, les ophidiens.

ORDRE III. — OPHIDIENS.

COLUBER NATRIX. L. *Tropidonotus natrix.* L. *Couleuvre à collier.*

Lieux humides, bords des étangs, des rivières, des ruisseaux. C. C. Atteint de très-grandes dimensions. On en voit quelquefois dont la peau est d'un bleu glauque clair ; cette variation de couleur, toute accidentelle, s'observe aussi chez la grenouille verte.

C. VIPERINUS. Schl. *T. Viperinus.* Schl. *Couleuvre vipérine.*

Bois, haies, coteaux boisés. A. R.

C. LŒVIS. Lac. *C. austriacus.* Laur. *Couleuvre lisse.*

Bois frais, lieux humides. C.

VIPERA ASPIS. L. *Vipère commune,* vulg. *vrepi.*

Haies, bois, rochers, C.



V. BERUS. Daud. *Pelias berus* Daud. *Vipère peliade.*

Ressemble beaucoup à la précédente, est plus petite et en diffère surtout par le dessus de la tête où on remarque trois plaques un peu plus grandes que les écailles qui les entourent. Mêmes localités que l'*aspis*, mais bien moins commune. On prétend que son venin est plus redoutable.

V. PRESTER. Daud. *Vipère noire.*

N'est probablement qu'une variété de la précédente, dont elle ne diffère que par sa couleur noire; a été trouvée, mais rarement, dans les bois des environs de Moulins, Limoise (Devaulx de Chambord).

Les vipères sont les seuls reptiles de nos contrées qui soient venimeux.

On m'a assuré avoir rencontré dans la forêt de Tronçais deux belles espèces : la *couleuvre d'Esculape* (*Elaphus Esculapii*) et la C. *Verte et jaune* (*Zamenis viridi-flavus*). Je n'ai jamais vu ces ophidiens provenant de notre région, et il est douteux qu'ils y existent. Cependant il y a au musée Lecoq une couleuvre d'Esculape prise en Auvergne.

Classe IV. — Batraciens.

ORDRE I. — ANOURES.

RANA ESCULENTA. L. *Grenouille verte.*

Etangs, fossés, ruisseaux ; boires de l'Allier et de la Loire. C. C.

R. TEMPORARIA. L. *Grenouille rousse,* vulg. *tailleur.*

Prés, bois, lieux frais. C. C.

R. AGILIS. Thomas. *Grenouille agile.*

Etangs, marais, dans les bois. A. R. Forêt de Tronçais (Pérard).

HYLA ARBOREA. L. *H. viridis.* Laur. *Raine, rainette.*

Haies, buissons, jardins des lieux humides ; vit sur les arbres et les plantes. C. Le coassement de la rainette, qu'elle fait entendre dans les beaux jours du printemps et de l'été, est extrêmement bruyant et retentissant, et peu en rapport avec la petite taille de l'animal qui le produit.

BUFO CALAMITA. Daud. *Crapaud calamite.*

Jardins, bois, haies, pied des murailles. C. Au mois de mars, au moment de l'accouplement, on ren-

contre, dans les étangs situés au milieu des bois des centaines de crapauds qui sont venus des environs pour y trouver le milieu favorable à leur ponte. L'accouplement dure plusieurs jours et les mâles se montrent d'une ardeur extrême. J'en ai observé souvent sept ou huit, acharnés sur le cadavre d'une seule femelle dont tous les membres étaient brisés et qui était morte depuis plusieurs jours déjà, étouffée sous ces hideuses caresses. Ils s'attachent aussi quelquefois sur la tête des carpes et des brochets, et y restent cramponnés pendant tout le temps de leur rut. Le poisson, chargé d'un semblable fardeau, qui ne lui laisse prendre aucun repos, dépérit considérablement et meurt d'épuisement.

B. VULGARIS. Daud. *Crapaud commun.*

Lieux obscurs, trous, caves, et au moment de la ponte dans les étangs avec le précédent. C.

B. BOMBINUS. Daud. *Bombinator igneus.* Laur.
Crapaud pluvial. vulg. *railles.*

Marais, fossés, creux d'eaux; sort quelquefois en grand nombre dans les champs, surtout le soir des journées orageuses, circonstance qui a donné lieu à la fable de la pluie de crapauds. Dès la fin de l'hiver, pendant le temps que dure sa ponte, il ne cesse de faire entendre toute la nuit ses cris bruyants et monotones.

ALYTES OBSTETRICANS. Walg. *Crapaud accoucheur.*

Sous les pierres, les escaliers, dans les bâtiments en ruine, les carrières. C. Le mâle aide avec ses pattes la femelle à se débarrasser de ses œufs et se les attache sur la partie postérieure du corps ; il les porte avec lui, et, à l'époque de l'éclosion, va les déposer dans l'eau qui est nécessaire au développement des têtards qui en sortent. Les œufs, au nombre d'environ soixante, ressemblent à des grains de chenevis.

On trouvera peut-être dans nos champs sablonneux, près des *boires* de nos rivières et à la queue des étangs, le *Pelobates fuscus* qui existe en Auvergne (Lamotte).

ORDRE II. — URODÈLES.

SALAMANDRA MACULOSA. Laur. *Salamandre jaune.*

Bois frais, carrières humides, à proximité des ruisseaux, sous les feuilles et les pierres. C.

TRITON MARMORATUS. Lath. *Salamandre marbrée*

Ornières, lieux humides. C

T. CRISTATUS. Laur. *Salamandre à crête.*

Etangs, marais, fossés. C.

T. PALMATUS. Laur. *Salamandre palmipède.*

Avec la précédente. C. C.

Le *T. Punctatus*, Laur. se rencontrera peut-être avec les espèces précédentes.



Classe V. — Poissons.

ORDRE I. — ACANTHOPTÉRYGIENS.

PERCA FLUVIATILIS. L. *Perche, perchat.*

Rivières, étangs. C.

P. CERNUA. L. *Acerina vulgaris.* Cuv. *Gremille commune, Perche goujonnière.*

Rivières, A. C. Se prend depuis quelques années beaucoup plus fréquemment dans l'Allier.

GASTEROSTEUS LEIURUS. Cuv. *Epinoche à queue nue.*

Tous les ruisseaux, même les plus petits. C. C.

G. LOEVIS. Cuv. *Epinoche lisse, épinochette.*

Même habitat que le précédent ; en diffère essentiellement par sa taille moindre et par les neuf épines dont son dos est armé.

Les épinoches sont remarquables par l'industrie du mâle qui, avec des brins d'herbes aquatiques, construit sous l'eau un nid à la façon de ceux des oiseaux et y amène ensuite des femelles pour y pondre leurs œufs.

ORDRE II. — MALACOPTÉRYGIENS.

§ 1. — *Abdominanx.*

CYPRINUS CARPIO. L. *Carpe.*

C. Dans les rivières et constitue le fonds de la pêche de tous les étangs.

On élève dans les étangs la *carpe rouge* (*C. aurantiacus*), à écailles d'un jaunâtre rosé, ainsi que la *reine des carpes* ou *carpe à miroir* (*C. rex cyprinorum.* Bloch. *C. specularis.* Lac.) à larges écailles brunes, à peau nue par places. Ces deux poissons qui se reproduisent identiques et dont les différences avec le type sont constantes paraissent être de véritables espèces. On les élève depuis longtemps à l'aquarium de Clermont-Ferrand, et il n'a jamais été observé aucune modification de leurs caractères distinctifs. La *carpe à miroir* se pêche quelquefois dans l'Allier. On donne le nom de *carpe saumonée* à une variété dont la chair a la couleur rose de celle du saumon.

Le *cyprin doré* ou *petit poisson rouge* (*C. auratus* L.) est originaire des lacs de la province de Thekiang en Chine. Il se conserve très-longtemps dans des bocaux *ad hoc* et multiplie beaucoup dans les réservoirs, les bassins, les étangs. Il présente une grande variation de couleurs qui changent sur le même individu d'après son âge ou diverses autres circonstances. On en voit en effet qui sont tantôt d'un beau rouge vif, ou d'un blanc d'argent ou d'un gris

blanchâtre, tantôt maculés de rouge et noir, ou de noir et de blanc. Les premiers de ces poissons qui ont paru en France étaient envoyés à madame de Pompadour par les directeurs de la Compagnie des Indes. Ils arrivaient d'Angleterre où ils avaient été importés en 1611. Leur nom chinois est *Kin-ga*.

BARBUS FLUVIATILIS. Flemm. *Barbeau, barbillon.*

Rivières, ruisseaux. C. C.

Les œufs du barbeau ont une propriété vénéneuse que possèdent aussi ceux de plusieurs autres poissons. Pris à l'intérieur ils agissent violemment, à la fois comme purgatif et vomitif.

GOBIO FLUVIATILIS. Cuv. *Goujon.*

Rivières et ruisseaux à fonds de sables. C. C.

TINCA VULGARIS. Cuv. *Tanche.*

C. Dans l'Allier, la Loire, etc., et dans tous les étangs.

ABRAMIS BRAMA. L. *Brême, bramme.*

Rivières, eaux profondes à fonds vaseux. C. C.

A. BLICCA. Cuv. *Bordelière, gardon.*

Rivières, boires, eaux tranquilles. C. C. Ressemble aux petits individus de l'espèce précédente; s'en distingue au premier coup d'œil par la couleur

de ses nageoires inférieures qui sont rouges tandis qu'elles sont d'un gris bleuâtre chez la *bramme*.

LEUCISCUS VULGARIS. Flem. *Vandoise, vandesse.*

Ruisseaux, rivières. C. C.

L. BIPUNCTATUS. Cuv. *Spirlin.*

Rivières. A. C. Connu aux environs de Paris sous le nom d'*éperlan de Seine* (1).

L. ALBURNUS. Cuv. *Able, ablette.*

Rivières. C. C. C'est un des poissons dont la nacre des écailles fournit le produit appelé *essence d'Orient*, qui sert à la fabrication des perles fausses.

L. RUTILUS. Cuv. *Rosse, rousse, gardon blanc.*

Rivières. C. Un des *poissons blancs* les plus abon dants; présente de nombreuses variétés.

L. ERYTHROPHTALMUS. Cuv. *Rotengle, gardon rouge, Soulougne.*

Rivières. A. C.

Tous les poissons du genre *Leuciscus* sont généralement confondus sous l'appellation commune de *poissons blancs*.

(1) Le véritable éperlan *(Osmerus eperlanus)* est un petit poisson de mer tout différent qui se montre en grandes bandes au printemps à l'embouchure des fleuves qui se jettent dans l'Océan.



SQUALIUS CEPHALUS. L. *Chevaine, meunier, garbot.*

L'Allier, la Loire et leurs affluents, un des poissons les plus communs.

S. AGASSISII. Val. *Blageon.*

R. R. A été pris autrefois dans l'Allier par M. Lecoq, de Clermont-Ferrand.

PHOXINUS LŒVIS. Cuv. *Véron.*

Se trouve dans les rivières et les plus petits ruisseaux, affectionne les eaux claires et fraîches. A. C.

COBITIS BARBATULA. L. *Loche franche.*

Ruisseaux d'eaux courantes et fraîches. C. La Queune, la Sioule, la Besbre et les plus petits cours d'eau.

ESOX LUCIUS. L. *Brochet.*

C. C. Dans les rivières et les étangs ; il atteint quelquefois de très-grandes dimensions.

SALMO SALAR. L. *Saumon.*

C. Dans l'Allier et la Loire où on en prend beaucoup à l'époque où il remonte ces rivières, du mois de janvier au commencement de mai. Les pêcheurs prétendent en distinguer plusieurs variétés ; mais les différences qu'ils signalent sont

probablement dûes à l'âge et au sexe. Du reste, le genre de vie du saumon est loin d'être bien connu, et pour arriver à la connaissance approfondie des mœurs de ce poisson cosmopolite, il y a encore lieu de multiplier les observations.

S. HAMATUS. Cuv. *Bécard.*

Remonte l'Allier et la Loire au mois d'octobre; on n'en voit guère que pendant une huitaine de jours, mais en grand nombre certaines années.

S. FARIO. L. *Trutta fario.* Sieb. *Truite commune.*

Eaux vives et claires : la Sioule, la Besbre, le Sichon, l'Allier en Auvergne. En 1869, il a été lâché dans l'Allier, à Moulins, une certaine quantité de jeunes truites, mais on n'en a depuis repris que très-rarement ; elles se seront perdues ou auront remonté la rivière pour trouver des eaux plus froides.

On pourra peut-être pêcher quelquefois la truite saumonée (*S. trutta* L.) marquée de taches ocellées ou en forme d'X.

S. THYMALLUS. L. *Thymallus vexillifer.* Ag. *Ombre commun, Ombre d'Auvergne.*

Se pêche quelquefois dans l'Allier. C. dans les rivières et ruisseaux d'Auvergne (de la Blanchère).



ALOSA VULGARIS. Cuv. *Alose commune.*

C. C. Au mois de mai dans l'Allier, la Loire qu'elle remonte en grandes bandes.

A. FINTA. Cuv. *Alose finte.*

Remonte aussi nos rivières un peu plus tard que la précédente à laquelle elle ressemble beaucoup.

§ 2. — *Subbrachiens.*

LOTA VULGARIS. Cuv. *Lotte de rivière.*

L'Allier, la Loire et nos autres rivières. Peu C.

PLEURONECTES FLESUS. L. *Platessa flesus.* Cuv. *Pleuronecte flez,* vulg. *plie, flondre.*

Remonte la Loire et l'Allier où on le rencontre sur les fonds sablonneux. R.

MURŒNA ANGUILLA. L. *Anguilla vulgaris.* Yarr. *Anguille.*

Rivières, ruisseaux, sous les pierres, les bois, les racines, dans les berges, les perrés. C. C. Les pêcheurs de la Loire donnent le nom de *civelle* aux jeunes anguilles de 25 à 30 centimètres.

Cuvier en distingue, d'après la configuration de la

tête, plusieurs formes qui sont peut-être des espèces et que l'on rencontrera dans nos limites (*A. latirostris, mediorostris, acutirostris*).

ORDRE III. — CHONDROPTÉRYGIENS.

PETROMYZON MARINUS. L. *Lamproie marine, grande lamproie.*

Remonte l'Allier et la Loire. R. (Mus. Lecoq).

P. PLANERI. Bloch. *Ammocœtes branchialis.* Dum. *Lamproie de rivière, lamprillon, chatouille.*

Rivières et ruisseaux. C. Ne quitte jamais les eaux douces. Suit les bandes d'aloses au corps desquelles elle se cramponne et suce leur sang à la façon des sangsues ; sert d'appât pour les hameçons.

On pourra rencontrer également dans nos rivières et grands ruisseaux la *lamproie fluviale* (*P. fluviatilis*. L.).

Les lamproies n'ont pas dans le jeûne âge les caractères de l'adulte et elles conservent les caractères du jeune âge jusqu'au moment où elles ont acquis à peu près toute leur croissance. En un mot, ce poisson subit des métamorphoses et passe, comme les insectes, par l'état de *larve* avant de parvenir à l'état parfait. C'est un professeur de Berlin qui en 1856, a découvert ce fait étrange d'un poisson subissant dans sa croissance des changements analogues à



ceux signalés depuis longtemps chez les batraciens. La *lamproie de Planer*, dont les métamorphoses sont seules bien connues, constitue à l'état de larve l'*Ammocète branchiale,* d'une foule d'auteurs et la *chatouille* des pêcheurs. Elle reste dans cet état au moins deux années, et ce n'est que dans le cours de la troisième, que sa métamorphose s'accomplit et qu'elle acquiert ses caractères définitifs.

ADDITIONS

Mammifères.

MUSTELA LUTREOLA. Pall. *Vison d'Europe.*

Ressemble un peu à un putois et habite des terriers qu'il creuse dans les bords couverts de roseaux, des étangs et cours d'eau. Il se nourrit de poissons et d'animaux aquatiques. Il se trouve principalement en Finlande, en Pologne, en Russie et est très-rare dans le reste de l'Europe. Aussi, bien qu'à ma connaissance, il n'ait jamais été rencontré dans notre département, je crois devoir signaler la capture qui a été faite d'un individu de cette espèce dans le département de Loir-et-Cher. Au mois d'août dernier (1879), M. de Layens, chassant des poules d'eau sur les bords du Loir, entre Cloyes et Morée-Saint-Hilaire, fut appelé par des pêcheurs qui croyaient voir une petite loutre dans des roseaux. Il tua l'animal qui se trouva être une magnifique femelle adulte de vison d'Europe.

MUS DECUMANUS *et* M. RATTUS, *Rat d'égout* et *rat noir.*

Désignés vulgairement sous la dénomination triviale de *lirons.*



Oiseaux.

BUTEO LAGOPUS. Vieill. *Buse pattue.*

A été tuée aux Bordes, près Moulins (comte de Chavagnac).

FALCO VESPERTINUS. L. *Faucon kobez.*

Un des plus petits oiseaux de proie, ne dépassant guère la taille d'un merle, facile à reconnaître à ses pieds rouge-brun. R. R. Villeneuve (comte de Chavagnac).

ANTHUS PRATENSIS. L. C'est l'oiseau le plus ordinairement désigné dans les campagnes sous le nom de *tuin*.

PTEROCLES ALCHATA. L. *Ganga cata, Gélinotte des Pyrénées.*

On m'a assuré qu'un oiseau de cette espèce avait été tué il y a quelques années sur les montagnes des environs de Chatelguyon, près Riom (Puy-de-Dôme). Le dictionnaire des sciences médicales du docteur Dechambre le mentionne aussi comme se trouvant quelquefois en Auvergne.

CHARADRIUS MINOR. Temm. *Petit pluvier à collier.*

Désigné vulgairement dans certaines localités,

ainsi que les petites espèces de chevaliers, sous le nom de *credo*.

ANSER EGYPTIACUS. L. *Oie d'Egypte*.

Habite l'Afrique ; se montre quelquefois, mais bien rarement en France ; un individu a été tué près de Clermont (M. Cuhlat-Chassis).

MERGUS ALBELLUS. L. *Harle piette*, vulg. *jarle*.

Paraît en novembre et passe l'hiver sur nos rivières. Comme ses congénères, il plonge avec la plus grande facilité et poursuit sous l'eau les poissons dont il se nourrit.

Sauriens.

LACERTA BILINEATA. Daud.

Variété du lézard vert (*L. viridis*), qui présente de chaque côté le long des flancs une raie de couleur blanche. On le trouve communément dans les haies, les vignes. Quelques auteurs en ont fait à tort une espèce.

ERRATA

Page 115, ligne 11, au lieu de *A. C.*, lisez *C.*
Page 123, ligne 16, à la suite de *Gros bec*, lisez *Pinson royal*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS FRANÇAIS ET VULGAIRES

Les dénominations locales employées dans le département sont écrites en caractères *italiques*.

CRÉATION
D'UN CONSULAT A SAINT-POURÇAIN
PAR LOUIS XI (NOVEMBRE 1480).

La pièce que nous publions ci-après nous paraît inédite : du moins ne l'avons-nous rencontrée, ni dans le recueil des ordonnances, ni dans aucune collection d'actes émanés de Louis XI. L'original existait encore, au commencement du XVIIIe siècle, à l'hôtel de ville de Saint-Pourçain. La copie certifiée par le secrétaire dudit hôtel de ville se trouve aux archives nationales, (G[7] 408), dans la correspondance des intendants de Moulins avec le contrôleur général, jointe à une lettre de l'intendant Turgot (Jacques-Etienne), seigneur de Soubsmons, du 8 février 1713.

Par cet acte, Louis XI, voulant reconnaître le bon accueil que lui avaient fait les habitants de Saint-Pourçain, pendant la guerre du Bien public, (voy. Bulletin, tome XIV, pages 72-78), leur accorde les mêmes privilèges que ceux dont jouissent les douze autres bonnes villes du bas pays d'Auvergne, avec droit de consulat, et faculté d'acquérir et posséder une maison commune, pour y conserver les archives ainsi que les armes et munitions de guerre nécessaires à la défense de la ville. C'est à cet acte seulement qu'on peut faire remonter la date réelle et légalement constatée du premier établissement à Saint-Pourçain d'un véritable corps municipal indépendant du prieur.

A. M. CHAZAUD.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir receu l'humble supplication de nos bien amez les bourgeois, manans et habitants de la ville de Saint-Pourçain, contenant que laditte ville est l'une des treize bonnes villes de nostre bas pays d'Auvergne, enclavée au-dedans du pays de Bourbonnais, combien qu'elle ne soit en rien sujette ny tenue de la duché de Bourbonnais, ainçoys comme membre dépendant de nostre couronne, qui par aucuns de nos prédécesseurs rois de France a esté donné aumoné et dédié à Dieu et à l'église et prieuré dudit lieu, pour tous lesdits habitants suppliants, en toute chose ressortir pardevant nos juges et officiers, et est sufisament habitée de plusieurs gens notables, bourgeois, marchands, mécaniques et autres de divers états, faisant le corps et communeauté d'icelle ville ; lesquelles en acquittant leur loyauté envers nous se sont toujours employé à la garde de laditte ville, en nostre obbéïssance, et pour tousjours démontrer par effet la bonne vraye et entière amour et obbéïssance qu'ils ont eu et ont à nous et à la couronne et maison de France, ils ont cy-devant libérallement et de grant vouloir subvenu à nos affaires touttes fois qu'il leurs a esté mandé, et sont encore prests de faire. Et combien que la-



ditte ville soit une des belles petites villes dudit pays d'Auvergne, et bien peuplée et telle que raisonnablement elle puet et doit avoir corps commun consulat et maison commune, pour donner ordre et conduitte aux nécessités et affaires communes d'icelle ville, traitter et discutter d'iceulx, ainsi qu'il se fait en plusieurs autres villes dudit pays, ayant de toutte ancienneté consulat et maison commune, néantmoins ils ont esté, le temps passé, et encore sont en telle subjection et nécessité, qu'ils n'ont osé et n'oseroient eux assembler pour traiter de leurs dittes affaires communes, départir et esgaller le fait de nos tailles, de nos francs-archers, de nostre artillerye, et d'autres choses qui concernent et dépendent de nos dittes affaires, ne faire aucunes autres assemblées, sans congé du prieur dudit lieu ou de ses officiers, en laquelle assemblée y a toujours un ou deux officiers dudit prieur pour présider et ouir les causes d'icelle assemblée, et quand autrement y est procédé par les dits supliants, les dits officiers les veulent mettre et taxer en grandes amendes, en quoy nous et la chose publique de la ditte ville avons grand intérest, pour ce que noz deniers sont souventes fois retardez d'estre mis sus cueillis et levez, par les difficultés desdits officiers, leurs atteintes et prolixité, et qu'il convient faire à chacune fois sy grande assemblée de gens de céans et notables d'icelle ville, qui est bien souvent difficile chose à faire sans destourbier aux dits supliants et discontinuation de leurs affaires particulières, et à la très-grande déplaisance de toute la communauté du dit lieu, en nous requérant les dits suppliants que, attendu ce que dit est, il nous plaise pour le bien conduitte et soustenement de nos droits et affaires, et de ceux de la ditte ville, créer, ordonner et establir corps commun, consulat et maison commune audit lieu de Saint-Pourçain, en telles prérogatives, prééminences, facultés et droits, que sont les autres consulats et maisons communes des dittes villes d'Auvergne, et sur ce leur pourvoir convenablement.

Pour quoi, nous ces choses considérant, et mesmement qu'il est bien requis et chose nécessaire et convenable que, audit lieu de Saint-Pourçain il y ait corps de consulat et maison commune, de par nous, tant pour l'entretenement de nos droits, et prééminence de notre couronne et souveraineté, que pour le gouvernement de la ditte ville traitter, et donner ordre et régler nos dittes affaires et ceux de la ditte ville, toutes les fois qu'il en est besoin, et à ce que les dits supliants soient plus enclins curieux et attentifs de continuer en leur dite loyaulté, vacquer et entendre à la garde de la ditte ville à son obéïssance, pour ces causes et considérations et autres à ce nous mouvans, avons, de grâce spécialle, plaine puissance et autorité royalle, fait

créé, ordonné et estably, faisons, créons, ordonnons et establissons par ces présentes en la ditte ville corps de consulat et maison commune, et ledit consulat avons donné et donnons ausdits suppliants et à leurs successeurs habitans et demourans en icelle ville, pour le tenir doresnavant perpétuellement de nous et de nos successeurs roys de France, et pour l'entretenement fondation et soutenement d'icelluy, avons voulu statué et ordonné, voulons statuons et ordonnons, que les dits habitans et leurs dits successeurs puissent avoir et acquérir une maison commune en la ditte ville, en tel lieu convenable qu'ilz la pourront licitement acquérir et avoir. Ce fait voulons qu'elle soit désormais ditte censée réputée et apellée la maison commune et du consulat de Saint-Pourçain, et icelle tenir et posséder doresnavant perpétuellement pour et au nom du corps de la ditte ville, comme admortie et indemne, en laquelle maison lesdits suplians et leurs dits successeurs pourront tenir et garder leurs privilléges, chartres, octroys, artillerye, poudres, salpêtres, pierres, harnoys et bastons de guerre, et autres choses servans à la garde, tuicion et deffense de ladite ville. Et avec ce esliront et pourront eslire et avoir chascun an, de deux en deux ans, quatre trois ou deux consuls, tous habitans dudit lieu, par les quels les négoces et affaires communes de la ditte ville, et aussy les procès qui sont et seront intentés et meus à cause d'iceux affaires, en demandant et en deffendant, seront traictés, réduicts et conduits en bon ordre et police, départiront et esgallerons le fait de nos tailles et autres impositions. Et voulons en outre que les dits suplians et leurs dits successeurs puissent et leur loise, toute fois et en tel temps que bon leur semblera, eslire six conseillers, gens notables idoines [et] suffisans de la ditte ville, ou autre plus grand nombre, si bon leur semble, faisant et représentant avec lesdits consuls, tant en chef qu'en membres, le corps et communaulté d'icelle ville, par l'ordre et conseil des quels conseillers les dits consuls pourront, et leur avons permis et permettons, faire status et ordonnances touchant le pain, vin, et les lieux et place des marchez et foires du dit lieu, et mettre ordre et police touchant toutes les dittes affaires communes de la ditte ville, tout ainsi que font les consuls des autres bonnes villes du bas pays d'Auvergne et ceux de nostre pays de Languedoc. Et outre [ce] avons voulu statué et ordonné, voulons statuons et ordonnons, comme dessus, que les dits consuls puissent et leur loise mander leur consulat et assemblée générale par tant de fois que bon leur semblera, par cry publicq et autrement, ainsy qu'il en est acoustumé de faire es autres consulats des dits pays d'Auvergne et Languedoc, et es lieux

publics etacoustumez en la ditte ville, sans ce qu'ils soient tenus d'en obtenir ni demander aucun congé et licence à la justice temporelle du dit lieu de Saint-Pourçain, à laquelle et aux officiers du dit prieur et seigneur justicier et temporel, et à tous autres quelconques, nous avons de toutes les choses dessus dittes, interdicte et défendue, interdisons et défendons, par ces dittes présentes, toute cour jurisdiction et connaissance, et que pour ce faire et exécuter les dits consuls et conseillers puissent créer, instituer ordonner et establir deux ou trois sergens et messagers, lesquels pourront faire tous crys exploits messageries mandemens, et autres choses requises et nécessaires à sergens et messagers de consulat, et aussy un clerc ou greffier du dit consulat, ainsy qu'il se fait es dits autres consulats.

Sy donnons en mandement par ces dittes présentes, au bailly de Montferrand à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans présens et advenir, et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que nostre présente création, établissement, volonté, statut, ordonnance, et tout le contenu de ces présentes, ils entretiennent et gardent, et fassent entretenir et garder de point en point, et en fassent, souffrent et laissent jouir et user les dits suplians et leurs dits successeurs, plainement et paisiblement et perpétuellement, sans leur faire ne souffrir estre fait mis et donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, et à ce faire et soufrir contraignent et fassent contraindre les dits prieur sergents et officiers, et tous autres qui pour ce seront à contraindre, par toutes voyes et manières deues et raisonnables, nonobstant opposition ou appellation quelconque, car telle est nostre volonté et plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tous jours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dittes présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné au Plessis du parcq les Tours au mois de novembre de l'an de grâce MCCCCIIII^{xx}, et de nostre règne le vingtiesme (1).

Est écrit sur le reply, *par le roy, le gouverneur d'Auvergne et autres présens, Hiermets not*[re]. Et plus bas y a aussi écrit : *Contentor Terrier*. Et encore écrit : *visa et registrata*, et scellé de cire verte à double queue et lacs de soye rouge et verte.

Collationné à l'original en parchemin qui est dans les Archives de la maison de ville, par moy greffier secrétaire du dit hostel de ville soussigné :

MARMION avec paraphe.

(Copie sur timbre de la généralité de Moulins à 1 sol 4 deniers. Archives Nationales, G7,408).

(1) La copie des Arch. N[les] porte par erreur « l'onziesme. »

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1879

—

Séance du 1er août.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière séance.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société le moulage d'une molaire de Mamouth, trouvée à Billy et qui fait partie des collections de M. le commandant de Labaume, de Varennes ; et le moulage d'un tibia également de Mamouth, trouvé à Créchy en 1790 et qui fait partie des collections de M. Cortambert. Ces deux moulages sont offerts pour le Musée.

— Le même membre signale la découverte faite ces temps derniers au Petit-Gay, commune de Toulon près Moulins d'une médaille de Faustine en argent et de deux médailles de Constantin et de Claude.

On a rencontré au même endroit une clef en bronze, des petites statuettes et une foule de débris Gallo-Romains, parmis ces débris se trouve une tête de statuette que M. Bertrand ne connaissait pas.

— Plusieurs membres de la Société parlent des travaux pour l'établissement de l'égout en ce moment en costruction à Moulins et qui part de la levée à l'extrémité de la rue des pêcheurs pour aboutir au haut de la place d'Allier. On n'a jusqu'ici rien trouvé qui intéresse l'archéologie, aucune trace de constructions, à peine quelques pieux enfoncés dans le sable, car on arrive sur tout le parcours de cet égout au sable a deux mètres environ. Au reste, si quelques découvertes pouvant intéresser notre Société avaient lieu, M. Meige promet de nous en donner communication.

— Bien que l'ordre du jour appelle la nomination du bibliothécaire de notre Société, après une discussion à laquelle plusieurs des membres présents prennent part, il est décidé qu'une commission composée de MM. Chazaud, Clairefond, de l'Estoille, Faure, Chevalier et Bernard, s'occupera de rechercher les moyens pouvant faciliter l'accès de notre bibliothèque, tout en assurant la conservation et l'arrangement de nos livres.

Cette commission présentera son rapport dans une de nos prochaines séances

Séance du 7 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus en grand nombre depuis notre dernière réunion; parmi eux se trouve un volume et un atlas ayant pour titre : *Musée des archives départementales — Recueil de fac-simile héliographique de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices.* Ce magnifique ouvrage sorti des presses de l'Imprimerie nationale est offert pour notre bibliothèque, par le conseil général de l'Allier.

— Notre collègue, M. l'abbé Melin fait hommage à la Société de l'ouvrage suivant : *Histoire de France depuis les origines jusqu'en* 1871, dont il est l'auteur.

— M. Julien, notre collègue, offre également pour notre bibliothèque, une brochure qu'il vient de faire paraître : *Les volcans de la France centrale et les Alpes.*

— M. Bertrand donne lecture d'un mémoire de son fils : *Dosage de l'oxigène actif dans le bioxyde de baryum et dans l'eau oxygénée au moyen de liqueurs titrées.*

— M. Bertrand a fait une excursion du côté de Lurcy-Lévy, feu M. Crouzier, curé de ce canton, a trouvé en 1866 une foule d'objets Gallo-Romains, mais tout a été brisé.

M. Tixier a relevé aux environs de Jean de Neure,

les ruines de soixante et quelques maisons datant de l'époque Gallo-Romaine et du Moyen-Age. Au XIV[e] et XV[e] siècles existait là un village, dit M. Chazaud. La route de Bourbon à Sancoins passait rentefois dans cet endroit.

Au bourg, notre collègue Bertrand a trouvé une ardoise sur laquelle est gravée l'épitaphe suivante d'un duc de Lévy.

†

HIC IACET ILLVSTRISSIMA
NOB. CLAR. DO. LVDOVICA
DE BONSONCLE DOMINA
DE HOVC VXOR NOBIL.
JIIUST. D. DO. ROGERII DE
LEVY. DO DE CHANUS
POUIIQNY SAIGNE E
Obbiit anno salutis 1662
Die primus Julij 12
Juliy

Il semble qu'on a gravé un peu à la hâte et sans beaucoup de soin cet épitaphe sur l'ardoise dont il vient d'être parlé, pour la reproduire plus tard sur le bronze, cependant elle a été trouvée dans un tombeau.

M. Bertrand signale à Château des restes Gallo-Romains et M. Meige ajoute que deux piles d'un pont en ruine sur la Bieuvre sont évidemment de construction romaine.

— M. Meige donne lecture de l'épitaphe suivante :

HIC IACET R. P. F.
CLAVDIVS, BERAVLD ORD. FF.
EREMITARVM S. AUGUSTINI
PROS. GVILLELMI, OLIM IN EA
CONTINENTER DEFINITOR
VISITATOR ET PROVINCIAL :
MERITISS. OBIIT AN. D. 1640
2. AVG. AET. 49.
CVI CARISS. SVV AMANTISS.
IOAN BERAVD, MAGISTRAV
GERENS D'AYNAY LE CHEN
IBID DOMI SVÆ VITA FVCTO
FRATER FRI OCVLOS LVGES
CLAVSIT, ET BEÆ PRECATV
HOC MONVMENTVM POSVIT

REQVIESCAT IN PACE.

Elle est gravée sur une pierre tombale appuyée près des ruines du monastère de Lorette.

— On procède aux élections comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau pour l'année 1879-1880.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du Président. Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour de scrutin. M. Chazaud ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président pour l'année 1879-1880.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés MM. Esmonnot,

pour la classe des sciences ; Bertrand pour la classe des arts ; de l'Estoille, pour la classe des lettres.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour la nomination du secrétaire-adjoint et du trésorier. MM. Meilheurat et Frobert ayant obtenu la majorité, sont élus et proclamés secrétaire adjoint et trésorier pour l'année 1879-1880.

Le bureau de la Société reste donc composé, ainsi qu'il suit pour l'année 1878-1879.

Président : M. Chazaud.

Vice-Présidents : MM. de l'Estoille, pour les lettres.
Esmonnot, pour les sciences.
Bertrand, pour les arts.

Secrétaire-archiviste : M. Bernard.

Secrétaire-adjoint : M. Meilheurat.

Trésorier : M. Frobert.

Conservateur du musée : M. Queyroy.

— Est présenté en qualité de membre associé-libre dans la classse des lettres M. O. Burin-Desroziers, ancien magistrat, avocat à Moulins, membre du conseil général du Puy-de-Dôme par MM. B. Thonnié, Chazaud et Bernard.

Séance du 5 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve un travail de notre collègue, M. de La Chauvelay : *une tournée de prévôt de maréchaussée en* 1602.

— M. Bertrand entretient la Société des fouilles faites par lui et par M. de Quirielle à Lubié. Nos collègues ont trouvé dans cet endroit plusieurs fours de potiers, un grand nombre de débris ont été recueillis, beaucoup présentent des dessins qu'on n'avait pas encore rencontré dans notre pays et quelques noms de potiers nouveaux.

Le mauvais temps a empêché nos collègues de poursuivre leurs investigations, ils se proposent de continuer ces fouilles et de présenter sur leurs découvertes un travail complet à notre Société.

M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société des supports en terre, servant à transporter les pièces de poterie au four. On avait trouvé à Toulon de ces supports, sans pouvoir en expliquer l'usage d'une manière satisfaisante.

— La collection archéologique de M. Rambert, de Vichy, doit se vendre incessamment à Paris, la commission du musée est priée de prendre connaissance du catalogue et d'acquérir, si faire se peut, quelques objets pour le Musée.

— M. Paul Albert, professeur au collége de France, ayant obtenu de l'Académie française, une mention honorable, pour sa publication : *Lettres de Jean-François Ducis*. M. Bernard, donne, à cette occasion, lecture d'une lettre inédite de Ducis, datée de Versailles, 9 avril 1810.

— M. Faure rend un compte sommaire de plusieurs livraisons du bulletin de la société de géographie.

— M. Bertrand dépose sur le bureau des mémoires de chimie de M. A. Bertrand, son fils, et dont il indique les titres : 1° *Sur la préparation de bichlorure de carbonne ;* 2° *Note sur le chorure de silicium ;* 3° *Sur la solubilité des sels peu solubles ;* 4° *Sur la préparation du Salycilate d'Ethyle.*

— A notre dernière séance, notre collègue, M. l'abbé Melin, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de l'histoire de France qu'il vient de publier. M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture du compte-rendu suivant de cet ouvrage, dû à la plume de M. H. de l'Espinois et extrait du Polybiblion, revue bibliographique universelle.

Ce livre mérite d'être signalé, entre tous les abrégés ou ouvrages élémentaires sur notre histoire, et voici pourquoi : ce n'est pas seulement un résumé des faits, mais à la fin de chaque règne ou de chaque époque, l'auteur a placé des récits sur les grands faits de cette époque et de ce règne, récits tirés textuellement de nos meilleurs auteurs. Voilà une très-heureuse innovation ; l'enfant est saisi par quelque chose de vivant qui lui grave dans l'esprit la physionomie des faits. Outre ces récits, au nombre de soixante-douze, tous très-attachants, l'auteur a mis des sujets de devoirs et de compositions à la fin de chaque époque, et, en tête de chaque page, il y a un questionnaire qui rappelle les principales questions. Les titres des paragraphes sont en gros caractères et viennent ainsi attirer l'œil de l'élève. Quinze tableaux généalogiques, plusieurs cartes viennent encore faciliter l'étude, ainsi que des dessins comme celui du dolmen gaulois de Keranguez, d'une médaille de Vercingétorix, de la statue de Jeanne d'Arc, etc ; seulement il n'y en a pas assez,

mais il faut se rappeler que cet ouvrage est un abrégé. Tel qu'il est, je le trouve excellent, parce que, grâce aux récits, il présente autre chose qu'une aride nomenclature; il y a encore de nombreuses notices biographiques sur les personnages illustres, sur les divers Etats de l'Europe, etc. Enfin on trouve dans ce petit volume beaucoup de choses et un très-sage esprit. On ne saurait trop le recommander.

L'abrégé du précédent ouvrage est destiné spécialement à l'usage des classes élémentaires; on a enlevé ici de la narration tout ce qui n'était pas d'absolue nécessité, et on a supprimé les récits.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin, des différentes commissions.

Sont nommés membres de la commission du bulletin, MM. Clairefond, Melin (abbé) et de l'Estoille.

Sont nommés membres de la commission des comptes, MM. Rondeau, Croizier et Girard.

Sont nommés membres de la commission d'histoire naturelle, MM. Migout, Meige et F. de Chavigny.

Sont nommés membres de la commission du musée, MM. Esmonnot, Bouchard et Martin Flammarion.

— Est admis en qualité de membre associé-libre, dans la classe des lettres, M. O. Burin-Desroziers.

ANNÉE 1880.

Séance du 16 *janvier.*

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion; parmi eux se trouve un numéro de l'*alliance des arts et des sciences*, journal que nous recevons régulièrement et offert à notre Société par notre collègue F. de Biotière, qui en est le directeur. Dans le numéro du 1er janvier 1880, se trouve un article de notre collègue F. Pérot, et qui a pour titre : *Le chanteur de Noëls à Moulins-sur-Allier.*

— M. Bertrand offre à la Société, au nom de notre collègue, le colonel Laussedat, un numéro de la revue scientifique (22 novembre 1879), contenant un article qui est désigné ainsi : *Conservatoire des arts et métiers. — Géométrie appliquée aux arts, cours de M. Laussedat.*

Il donne ensuite lecture d'un travail de M. A. Bertrand, son fils, sur l'*oxibarymètre* et sur l'*hydroxymètre,* appareils destinés à l'analyse rapide du *broxyde de baryum* et de l'*eau oxygéné.*

Enfin il fait passer sous les yeux de la Société une hache celtique et lit à ce sujet la note suivante.

En 1871, sous un rocher de la carrière de la Serre ou de la Caborne, entre Bègues et Gannat, il a été découvert, par notre collègue, M. P. Billet, percepteur,

12 hâches de bronze, à ailerons ; elles étaient posées à plat, sur deux lignes, de six chaque ; il y en avait trois types bien différents, qui depuis, ont été dispersées dans diverses collections particulières ; l'une d'elles, possédée par notre collègue, M. Roger de Quirielle, nous est offerte, pour le Musée, à mon instigation ; c'est une hâche du type à ailerons et à lame large et arrondie, ayant un peu la forme du couteau dont se servent les bourreliers, pour couper le cuir, elle a conservé sa patine et pèse 0 k. 465 gr.

Séance du 6 *février*.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président indique les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi se trouvent . J.-B. d'Alméida Garrett. *Camoëns,* poème traduit du Portugais, avec une introduction et des notes par notre collègue M. H. Faure et un numéro de la *Revue du Centre* (15 août 1879), dans lequel se trouve un travail sur l'*Enseignement en Auvergne avant* 1879, par notre collègue M. l'abbé Fayet.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, concernant la dix-huitième réunion des délégués des sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1880.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture d'une observation de notre collègue, M. le docteur Méplain, sur un cas de congélation, traité par la pilocarpine,

insérée dans le bulletin de thérapeutique médicale et chirurgicale (n° du 30 janvier 1880).

— M. de l'Estoille communique à la Société une lettre de notre collègue M. V. Tixier ; dans cette lettre est relatée plusieurs découvertes archéologiques, au sujet desquelles M. Tixier demande l'avis de la Société. Après discussion, cette lettre est renvoyée à M. Bertrand, qui est prié de répondre à notre collègue.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des lettres M. Al. Bellaigue de Bughas, consul général et chargé d'affaires de France à Quito (Equateur), par MM. Chazaud, de l'Estoille et Bernard.

Séance du 5 mars.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Rondeau, rapporteur de la commission des comptes, a examiné avec ses collégues, les pièces de dépenses pour l'année 1879, et après avoir rendu témoignage à l'ordre parfait qui règne dans nos recettes et dépenses, grâce aux soins de notre trésorier, propose d'approuver les comptes de l'année 1879.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Il présente ensuite le budget provisoire pour l'année

1880. Il se monte à la somme de 1,990 francs en dépenses. Ce budget se décompose ainsi : Employés, 120 francs ; gardien du musée, 120 francs ; dépenses du secrétaire, 60 francs ; bibliothèque de la Société, 100 francs ; musée départemental, 500 francs ; impression du *Bulletin*, 1,000 francs : imprévu, 290 fr.

Le budget provisoire des recettes se monte également à la somme de 1,990 francs et se décompose ainsi : Excédent des recettes de l'année 1879, 160 fr. cotisation des membres titulaires et bénéfice des jetons, 700 francs ; cotisation des membres associés-libres, 430 francs ; cotisation des membres correspondants, 150 francs ; subvention du département, 250 francs ; subvention de l'État, 300 francs

Le budget des dépenses et des recettes présenté par M. le Rapporteur est mis successivement aux voix et adopté.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société le fac-simile d'une inscription sur une plaque en métal qui a pour titre : *Extrait des services que les révérends pères Carmes sont obligés dans cette chapelle de Nostre-Dame de Pitié.*

— M. Bertrand entretient la Société d'un trésor trouvé à Saint-Voir. Ce trésor se compose d'une quantité de pièces de bas argent, dont on ne pourra connaitre le nombre et les différents types que lorsqu'il les aura décapées et dessoudées, car l'alliage de cuivre les a solidement jointes, par son oxyde, en masses informes. On distingue bien qu'elles sont du règne de Charles VI.



Ces monnaies ont été trouvées, en mars 1879 par le sieur Jean Villerot, qui faisait un fossé dans le pré de l'Etang Vernet, sur la propriété de M. Fouquet à Saint-Voir, canton de Neuilly-le-Réal.

Elles étaient contenues dans un sac de toile, dont M. Bertrand a retrouvé des fragments et le sac était lui-même dans un vase en poterie jaunâtre qui a été brisé par le trouveur. Ce vase était intact dans sa cachette, et à l'entour il n'y avait aucun vestige de construction.

Sur la demande de notre collègue, M. Fouquet a généreusement offert pour le Musée toute cette trouvaille.

— Notre collègue M. Bertrand donne lecture de deux mémoires de son fils, ils ont pour titres : *Nouveau procédé de préparation des éthers azoteux. Réaction du tetrachlorure antimonique sur l'acide et sur l'anhidride acétique*

— M. G. Meilheurat lit la seconde partie de son travail sur Chabot de l'Allier.

— Est admis en qualité de membre correspondant, dans la classe des lettres, M. A. Baillaigue de Bughas.

Séance du 16 avril.

PRÉSIDENCE DE M CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent : *Nouveau manuel complet des Ponts-et-chaus-*

sées. — 1re *partie* : *Routes et chemins*, par M. J. Gayffier, dont la famille est originaire de Ferrière ; *Les anciens États confédérés depuis la guerre de la sécession et l'abolition de l'esclavage*, par notre collègue, M. A. Bellaigue de Bughas ; *Le compte-rendu de l'assemblée générale tenue en* 1879 *de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Allier*; *A propos de Daniel Rochat*, par notre collègue, M. F. de Biotière.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. E. Millet dans laquelle il l'informe de la découverte d'une borne milliaire trouvée à Vichy.

M. le Président donne les détails suivant sur cette borne :

M. E. Millet, avoué à Cusset, vient de m'envoyer gracieusement pour la Société le n° du 21 mars 1880 du *Petit Libéral* de Cusset-Vichy, contenant un intéressant article dont il est l'auteur, sur les antiquités découvertes pendant les fouilles pratiquées alors dans l'ancien cimetière de Vichy. Elles ont mis à jour un grand nombre de cercueils en pierre qu'on peut assigner à l'époque mérovingienne avec une entière certitude. Dans un de ces cercueils, on trouva une croix pectorale en cuivre massif surmontée d'une rosace en cuivre aussi, ornée de rubis ou plutôt de verres colorés, imitant plus ou moins bien la pierre précieuse de ce nom. Un fragment d'agrafe, qui servait sans doute à les suspendre l'une et l'autre à une chaîne-collier. Ces objets étaient couverts de rouille. La pierre qui les recouvrait ne portait elle-même aucune inscription. On ne tarda guère à en découvrir deux : l'une est une borne milliaire à peu près analogue à celles de Biozat et de Treteau dont nous avons au Musée l'original de la seconde et un bon moulage de

la première. On y lit fort aisément le texte suivant, dont M. E. Millet nous a envoyé la photographie que je viens de faire passer sous vos yeux.

IMP D. N.
M. J. PHILIPP. AG.
ET. M. J. PHILIPPO.
NOBILISSIMO
C. ESARI. CIVI
AS ARVERN.
L. XXI.

Imp[eratori] n[ostro] M[arco] J[ulio] Philipp[o] Aug[usto] et M[arco J[ulio] Philippo Nobilissimo C[a]esari civi[t]as Arvern[a]. L[euca] vigesima prima. Ce texte porte avec lui sa date très approximative, l'empereur Philippe ayant été vaincu à Véronne par Dèce en 249, et massacré par l'ordre du vainqueur avec son fils du même nom que lui qu'il avait associé à l'empire en 247. On peut donc rapporter avec une certitude presque complète cette borne milliaire aux derniers mois de 248 ou aux premiers de 249.

Un des cercueils en pierre portait une inscription ainsi conçue : In hoc tomolo memoria[e] bone requiescit .....e Roimodus vix[it annus XXX miusis V. » Ce texte rappelle des cercueils presque identiques découverts à Artonne en 1702 et qui étaient des VIe et VIIe.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une pierre prismatique en basalte qui, selon lui, devait être une forme ou plutôt une bigorne de cordonnier Gallo Romain. Cette pierre a été trouvée aux Driats, commune de Gennetines, dans la propriété de notre collègue, M. G. Plainchant, qui l'offre pour le Musée.

M. Bertrand présente à la Société le marteau

qui devait servir à frapper sur les *tintinabula*, trouvés à Gayette et qui sont au Musée. Il a acquis ce marteau bien qu'il en possédât un autre, mais dans un état de conservation qui laissait à désirer.

— M. Bouchard, invité dans une de nos précédentes séances par M. le Président à rendre compte de la traduction de Camoëns, par notre collègue, M. H. Faure, donne lecture d'une analyse et d'une appréciation de cet ouvrage.

— M. G. Vallat lit le travail suivant sur trois brochures de notre collègue M. Cortambert.

Les trois brochures que M. Cortambert a bien voulu offrir à la Société d'Emulation sont dignes à tous égards de notre attention. C'est d'abord un rapport extrait du bulletin de la société de géographie de Paris, sur le concours au prix annuel pour la découverte la plus importante, tout en étant déjà ancien, puisqu'il remonte à l'année 1870, il n'en offre pas moins, à l'heure présente, un très-vif intérêt; car il y est question du célèbre explorateur Suédois dont le nom est encore en France dans toutes les bouches. On aime à suivre pour ainsi dire l'intrépide Nordenskiold, dès le commencement de ses voyages dans l'océan glacial à la poursuite de l'inconnu; avec lui on explore le Spitzberg, on touche au Groënland, on recueille quantité de renseignements précieux pour la science, on atteint le 81e degré 42' et bien qu'alors presque onze années nous séparent de sa récente et grande découverte qui ouvre désormais un passage d'Europe en Asie, il semble cependant que le récit de M. Cortambert est comme l'introduction au discours prononcé le 2 avril par M. le Président de la Société de Géographie, en présence de l'illustre navigateur, sur son œuvre glorieuse.



Qui se fût douté que notre savant collègue joignît aux qualités du géographe celles du poëte. C'est vraiment une agréable surprise de trouver en lui un aimable fabuliste. Il a consacré ses rares loisirs à étudier de près les animaux, il s'est intéressé à leurs mœurs et il les peint de la manière la plus heureuse dans quelques fables qu'il a composées pour l'instruction de ses petits enfants. Il s'attacha de son mieux à montrer les services de certains êtres peu favorisés des dons brillants de la nature et que, par une fâcheuse prévention, on n'aime point, qu'on détruit même très-volontiers. Mais c'est dans l'affabulation que s'accuse peut-être au plus haut degré le cœur loyal et bon du gracieux conteur, soit que, à propos de la *Chauve-souris* il dise :

> Que pour être aimé dans la vie,
> Il faut se montrer au grand jour,
> Sans obscurité, sans détour.

soit qu'au sujet des *deux fourmis* il conseille la charité :

> . . . . Peut-on trop redire
> Qu'il faut s'entr'aider et s'aimer ?
> Ah ! que toujours votre âme aspire
> Au bonheur si doux de calmer
> Les souffrances et les misères
> De nos amis et de nos frères !

Enfin pour comble de surprise, M. Cortambert se révèle à nos yeux comme un charmant romancier dans sa composition de *Pierre* et de *Jeannette* ou l'*Ecole des paysans*. Il raconte avec chaleur, le plus souvent sous forme de lettres, une histoire dont il a été témoin à la campagne. Il n'y a rien de faux et de languissant : l'action est naturelle et vive ; les situations ne sont jamais forcées, et les incendents, qui compromettent et retardent le bonheur des deux principaux personnages, se produisent avec

beaucoup de vraisemblance. Les gens qu'il fait parler et agir sont bien des paysans ; il les a vus à l'œuvre, il les connaît à fond ; aussi en trace-t-il fidèlement le caractère. Pierre et Jeannette sont des types accomplis d'honnêteté, de travail, d'attachement profond, Thomas et Madeleine, de rouerie, de convoitise, de méchanceté. C'est à leur école qu'on peut devenir bon ou mauvais, heureux ou malheureux. Ce petit roman plein de sentiments, où plus d'un passage rappelle par sa bonhomie toute rustique les idylles de Georges Sand, se recommande donc par sa simplicité et surtout sa portée morale.

— M. Queyroy, conservateur du Musée, a reçu une lettre de M. le Président de l'exposition, qui doit avoir lieu à Nevers, à l'occasion du concours régional. M. Queyroy est prié dans cette lettre de vouloir bien envoyer pour figurer à cette exposition, les pièces céramiques de Nevers, que possède le Musée.

La Commission du Musée est chargée de répondre et de faire droit, si elle le juge à propos, à la lettre de M. le Président de l'exposition de Nevers.

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve un magnifique volume : *Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne* offert à la Société par l'auteur, M. E. Fleury. Les deux premiers tomes de cette belle publication, avaient

été précédemment envoyés à notre Société. M. le Président est prié de vouloir bien remercier M. E. Fleury.

— M. Faure signale une annonce qu'il a trouvée dans le *Bulletin du département de l'Allier*, du jeudi 22 juillet 1813. D'après cette annonce, *le grand Turenne* serait né, non pas, comme on le croit, à Sédan, mais au château de Ferrières, près Lapalisse. Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion? Nos collègues de l'arrondissement de Lapalisse pourraient-ils nous fournir quelques renseignements à ce sujet.

M. Faure a trouvé dans le même *Bulletin*, numéros du 11 août 1814 et 16 février 1815, l'avis suivant : « Recueil d'anecdotes, d'événements, aventures et faits singuliers ou extraordinaires, tenu et rédigé en forme de journal par feu M. Gilbert-Marie Moreau, ancien procureur à Moulins, contenant 622 feuillets en manuscrit, commencé le 30 août 1752 et terminé le 30 octobre 1802. Ces cahiers contiennent tout ce qui s'est passé à Moulins ou dans les environs pendant tout cet intervalle, et rapportent différentes particularités peu connues, ainsi que beaucoup de choses concernant la Révolution, ensemble tous les décrets, arrêts, jugements ou décisions, etc. S'adresser pour en faire l'acquisition, à M. Moreau, propriétaire et percepteur à Franchaise, canton de Bourbon-l'Archambault, qui en fera un prix raisonnable. » Il serait intéressant pour toute la Société d'Émulation de savoir si ce manuscrit a été conservé et dans quelles mains il se trouve actuellement.

Il rend compte ensuite du *Bulletin de la Société de Géographie* du 1er octobre 1879.

— M. Bertrand donne lecture de la note suivante où il décrit dans la première partie plusieurs objets vendus par M. Rambert de Vichy. La seconde partie de cette note a pour objet un *tauroble* en calcaire du Rhône qu'il a vu à Valence et il établit un rapprochement entre cette pierre et celle d'Escurolles.

Je viens de faire un court séjour à Lyon où j'ai vu, outre les collections de M. Rambert de Vichy, dont il désirait se défaire, quelques bronzes d'un grand intérêt pour nous, que ce collectionneur avait depuis longtemps cédés à M. Bourgeot, banquier à Lyon et qui, à sa mort, ont été revendus à plusieurs marchands de cette ville. Chez l'un de ces derniers, le Musée de Lyon s'est rendu acquéreur d'un beau vase à sacrifices, (præfericulum) ; dont j'ai indiqué l'origine à M. le Conservateur Dissart ; ce bronze ainsi que plusieurs autres a été trouvé vers 1872, près de Mont-Gilbert, commune de Ferrières-sur-Sichon (Allier) ils étaient renfermés dans un coffre dont j'ai pu acquérir la plaque d'entrée de serrure et deux plaques de loquetières, qui sont également de bronze et que M. Dissart m'a laissé obtenir, bien qu'il tenait beaucoup à les posséder, pour accompagner ce vase, qui est l'une des belles pièces de cette vitrine, il est, en forme d'aiguière élancée, à une seule anse presque verticale, terminée au sommet par un avant-corps de chèvre, dont les pattes sont étendues sur les bords du goulot, la base de l'anse, s'amortissant au haut de la panse, est raccordée par un mascaron, auquel manque un petit fragment au bas du menton ; le galbe d'une grande pureté, le soin même, avec lequel est façonné le dessous du pied de ce vase, la patine dont il est revêtu, le rendent précieux et je regrette de ne pouvoir indiquer



en détail toute la découverte qui comportait un autre petit vase à deux anses en forme de coupe élevée, et d'autres pièces qui m'ont été mal désignées.

Le Musée de Lyon a encore acquis une cuillère de bronze, à long manche (simpulum), et deux patères, de de bronze, provenant de Vichy, ces deux dernières, n'ont point de manches, comme presque toutes les patères elles sont octogonales, coupées dans un ovale et la coupe peu profonde occupe le centre ; l'une d'elles est remarquable par sa patine.

Nous avons peut-être encore perdu, à l'heure qu'il est, un précieux anneau de bronze provenant .de Vichy, (car le comité d'acquisition du Musée de Lyon, qui devait se réunir avant-hier, en aura sans doute, voté l'achat) ; cet anneau massif, de 0.023 et de 0.165 de diamètre extérieur, porte au pourtour, l'inscription votive suivante, au pointillé . . . . DEAE DIANA AVGVSTORVM SACRVM DIANENSES DESVO DONAVERVNT ; il est percé d'un petit trou pour le fixer ; ce trou n'a été percé qu'après deux tentatives de trous semblables qui n'ont pas été terminés et qui sont voisins de celui-ci ; il a été trouvé en 1865 dans un déblai du clos Lardy, touchant la source des Célestins près des fondations d'une piscine, dont j'ai relevé le plan et la différence de niveau de la source actuelle ; y avait-il là un autel dédié à Diane, ou a-t-il été porté d'un autre point de Vichy ? je ne pourrais l'affirmer.

Il y a aussi chez un antiquaire de Lyon, une rareté achetée d'abord et signalée, comme provenant de Vichy, par M. Rambert et revendue par madame veuve Bourgeot ; c'est un cachet d'oculiste, en schiste, inscrit sur ses quatre faces, qui faisait partie de la collection de M. Chauvet, ancien Agent-Voyer en chef de l'Allier et que cet antiquaire a décrit, dit-on, dans une brochure que je n'ai

pû me procurer; mais je crains bien que ce cachet ait plutôt été trouvé par M. Chauvet dans le midi, à Nîmes ou Montpellier (il était originaire de cette dernière ville), car s'il l'eut recueilli à Vichy, il n'eut pas manqué de nous le signaler à ce moment là. Le possesseur actuel de ce cachet, ne sait quel prix le faire.

J'ai pû voir aussi une petite figurine de terre cuite blanche, trouvée à Vichy, que M. Rambert, après l'avoir vendue à M. Bourgeot, à pû la racheter de sa veuve ; c'est un petit Guignol vêtu d'une blouse plissée pour l'encolure et boutonnée jusqu'au niveau des genoux (les jambes manquent) il y a deux boutons semblables à la partie inférieure du vêtement, par derrière ; il est coiffé d'un chapeau à cornes, posé en travers, porte le catoyan, perruque à queue bien saillante, écarquille les yeux, il a la bouche ouverte, comme s'il débitait son boniment, et tient dans ses deux bras repliés, l'inévitable bâton ; ce fragment est coté un prix inabordable.

Je me suis rendu pour affaires, à Valence dans la Drôme et j'en étais heureux, car je pensais voir dans le Musée de cette ville quelques terres cuites Gauloises de Toulon qui pouvaient y avoir été déposées par l'un de nos anciens collègues, mais je fus surpris de n'y en voir aucune ; en revanche, dans la première salle, je fus agréablement dédommagé par la présence d'un Taurobole en calcaire du Rhône, sculpté sur ces quatres faces ; la première représentant en relief une tête de taureau, sur l'autre une tête de chèvre, sur la troisième des reliefs indistincts, et sur la quatrième des traces peu visibles d'une inscription sur deux lignes dont les creux ont été usés par l'eau et que l'on ne pourrait déchiffrer qu'au moyen d'un estampage; une note manuscrite posés par le conservateur, donne l'inscription suivante : MATRI DEVM MAGNÆ IDÆ TAVROBOLIVM DENDROPHORI VALENTIÆ DE SVA PECVNIA FECERVNT ; au-dessous sont sculptés



en relief plusieurs des signes que j'ai estampés au papier, il y a deux ans, avec mon collègue M. Bouchard, à Escurolles (Allier) et dont j'ai depuis déposé le moulage sur plâtre, au Musée. Je ferai remarquer que l'ascia représentée sur la pierre d'Escurolles et qui du reste est analogue aux mêmes outils figurés sur les monuments funéraires Romains, en si grand nombre sous les arcades du Palais St-Pierre à Lyon; cet outil, dis-je, est nommé par les habitants d'Escurolles, *une asce,* qui est la traduction vraie du mot latin ascia. (Renseignement que je tiens de M. Périssel, maréchal et taillandier, à Escurolles, qui fabrique de temps à autre des asces, ainsi que d'autres outils de charpentiers, tonneliers, terrassiers, etc.) (XV[e] Tom. du Bulletin, page 588).

Comme sur la pierre d'Escurolles, qui semble être de la même époque que celle-ci, on voit : 1° un vase, dont l'anse va du goulot à la panse sans être rejoint à l'arrière, il est éclaté, sur une partie de la panse opposé à l'anse ; 2° un bougeoir à manche, ressemblant à une patère, de mêmes dimensions que celui d'Escurolles ; 3° un pain rond ; 4° une coiffure ou bonnet phrygien ayant une longue lassière d'attache à la base et une autre très courte; 5° une hutte qui ne montre pas d'entrée.

Evidemment, comme sur la pierre d'Escurolles, ces sculptures représentent un rebus, est-il téméraire de chercher à le déchiffrer ? J'ai trouvé au premier un sens qui convient à celui-ci dont il est une variante ; je vous le soumets sous toutes réserves, comme je l'ai fait pour le nôtre, tout prêt à retirer mon interprétation devant une meilleure.

L'intelligence, représentée par le bougeoir, ou la lumière *dans le cerveau*, figuré par la coiffure (la partie étant prise pour le tout), *apporte le pain et le vin à la maison* indiqués par le vase, le pain et la hutte.

En fait, ces sculptures devaient avoir une signification

quelconque, une autre, si vous le voulez, que celle que je propose ; peut-être étaient-elles faites en même temps à dessein, comme dans l'autel de Valence, pour attirer l'attention, et tout en cherchant à se les expliquer, fixer de guerre lasse, et traduire plus facilement l'inscription gravée au-dessus, dont on pouvait croire qu'elles en étaient la suite ; mieux en cela que celles d'Escurolles qui ne nous ont point laissées d'inscriptions, qui étaient peut-être s'il y en avait, sur une autre assise ; ce qui pouvait faire conjecturer qu'au lieu d'un rébus, on était en présence d'une enseigne de divers métiers, mais le rapprochement de ces deux dessins démontre une semblable maxime mise en image dès les premiers siècles, et j'avoue que si je n'avais pas interprêté à ma manière, la première, je n'aurais pas osé donner un sens à la seconde et je serais passé, comme tant d'autres avant moi, indifférent devant cet autel, sans essager d'approfondir le mystère que cachent depuis si longtemps ces hiérogliphes de la Gaule, nés probablement d'une réminiscence de ceux de l'Egypte.

— M. Robert fait passer sous les yeux de la Société deux haches en pierre, l'une trouvée au domaine des Billots, près Bressolles, l'autre, au domaine des Jeandins, commune de Chézy.

Séance du 6 juin.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Faure donne lecture d'un travail qui a pour titre : *L'Homme dans Camoëns*.

— M. Bertrand présente à la Société une étude de son fils sur la chimie. Cette étude a pour objet : *Nouvelles combinaisons du tétrachlorure de titane.*

M. Bertrand fait la communication suivante sur la découverte de restes antiques qu'il a trouvés dans la commune de Gennetines, en particulier au domaine des Driats, appartenant à notre collègue, M. G. Plainchant, et offre à la Société, pour le Musée, au nom de M. Plainchant, trois haches en silex, trouvées dans sa propriété des Driats.

Je viens de parcourir en tous sens, dans la commune de Gennetines, la propriété des Driats, appartenant à notre collègue M. G. Plainchant, j'y ai observé quelques restes antiques que je vais signaler.

Dans les fossés du chemin de Pannessière aux Driats, et dans le champ qui y touche, dit champ de la Chaume, j'ai remarqué des fragments de poterie rouge à reliefs, des tuiles à rebord. Au bas du taillis Seguin, dans l'argile, qui ferait supposer une officine de potier, tant aussi est grande la diversité des débris de vases grossiers, fragments de meules à bras, etc. Cet endroit est traversée par un ancien chemin creux qui s'est bien conservée sur environ 300 mètres dans le bois, ce chemin est, sans aucun doute, contemporain de ces poteries.

Dans le champ de la Creuzette, j'ai rencontré des tuiles à rebord et des pierres de constructions Gallo-Romaines.

Dans le champ des chemins, au-dessus du grand pré des Driats, on trouve, sur un grand espace, des tuiles à rebord et des fragments de poteries ; il a été donné à notre collègue, M. F. Pérot, une meule à bras en grès qui provient de ces débris d'habitation ; cette meule, après avoir été dépareillée, a été utilisée comme meule fixe sur laquelle

on a broyé à la main, avec un écraseur par un mouvement de va et vient.

On remarque aussi, assez bien, la place du puits de cette habitation.

Dans le champ du Teille, on trouve des tuiles à rebords et des fragments de poteries.

Au bas de la bruyère de Plamont, j'ai reconnu les restes d'une autre habitation antique, les tuiles et les fragments de poteries y sont nombreux, une demie meule à bras, en grès différent que celle ci-dessus, a reçue la même destination que celle-ci et a été donnée également à M. F. Pérot ; le puits de cette habitation est indiscutable et pourrait, comme le premier, être fouillé à peu de frais et l'un ou l'autre, doivent recéler bien des débris intéressants ; c est là qu'a été recueilli le morceau de basalte prismatique que notre collégue, M. G. Plainchant, a offert au Musée, et que je vous ai montré à notre précédente réunion, j'ai présumé qu'il était une bigorne, qui devait servir aux ouvriers Gaulois ou Romains pour clouter les souliers ; il offre 3 surfaces différentes, qui s'adaptent fort bien aux semelles, l'une d'elles, même, est sur un plan courbe, afin de clouter les chaussures faites sur deux formes ; les deux autres sont droites ; ce basalte a sa surface oxydée du fer qu'il contient plutôt que de celui qui est en suspension dans les terrains d'allusion tertiaire où il était déposé. Près de là, j'ai observé deux excavations circulaires peu profondes qui pourraient bien avoir été pratiquée comme trous de loup pour la défense de cette habitation.

On remarque également près de cet endroit, une portion de voie bombée faite au détriment d'un seul fossé, cette voie qui est orientée de Lucenay sur les Driats se dirigeant sur le tronçons du bois Seguin, se voit sur environ 200 mètres, ailleurs elle continuait sans doute sans déblai ni remblai ; j'ai recueilli toujours aux environs une hâche en



silex poli de la nature du grand Pressigny, et au milieu des champs, j'ai ramassé plusieurs fragments d'outils de silex brisés par la charrue.

Dans le bois de la Bonnette, peut éloigné des lieux dont je viens de parler et où une assez grande surface vient d'être remise en étang, comme elle l'était autrefois, il m'a été assuré, par les cultivateurs, que quand ce champ était en culture, on y rencontrait beaucoup de matériaux d'habitation antiques, et moi-même en ai rencontré des fragments dans les remblais de la chaussée.

Dans le champ de la Coque, près de l'étang Roi, j'ai trouvé aussi des fragments de poteries et des tuiles à rebord.

Dans le Grand Champ, près de celui de la Rivière, on rencontre beaucoup de fragments de poteries et des tuiles à rebord, le garde de M. Plainchant, y a trouvé une belle pièce de bronze de Galba ; près de là, dans le champ dit du Moduron, les débris d'habitations antiques occupent une grande surface ; j'ai recueilli là un couteau de silex taillé, gisement du Grand Pressigny, de 0^{m} 12 c. de longueur, un autre beaucoup plus grand et de même nature a été recueilli par le garde de M. Plainchant, dans son jardin des Driats, mais il a été égaré depuis dans un pavillon de ce jardin où il avait été déposé provisoirement.

Tout auprès du bourg de Gennetines, entre les domaines des Bardets et du louage de la Cure, on remarque de profonds et larges fossés qui enceignent une butte de défense nivelée, sur laquelle on trouve des matériaux antiques, ainsi qu'au dehors de l'enceinte sur les flancs du coteau, en allant de là aux Bardets ; à l'est du Louage, j'ai recueilli aussi des fragments de poteries antiques, fonds d'amphores, etc.

Dans le taillis du Loup, près du château de Pannessière, on rencontre une grande quantité de scories sur l'emplacement d'une forge de fer de l'époque Gauloise ou

Gallo-Romaine ; les matériaux des habitations des exploitants de cette antique usine, sont dans le champ voisin qui appartient à M. de Larminat ; il en existe peut-être aussi dans le bois, mais on ne peut les voir comme dans les terres cultivées ; j'y ai rencontré beaucoup de tuiles à rebord et des fragments de meules à bras ; j'estime à près de 900 mètres cubes le dépôt de ces scories des forges à la Catalane qui sont séparées du champ par un chemin profond qui descendait au ruisseau voisin pour le service des forges, comme je l'expliquerai plus loin.

Je vous rappellerai qu'en 1870 j'avais signalé des forges semblables au Riau près Chevagnes, dans la propriété de M. Chambon, mais là, les laitiers (2,000 mètres cubes environ) ont été employés pour l'encaissement du chemin de Chevagnes à Lucenay et il n'en reste presque plus en place ; elles étaient établies près de là rivière l'Acolin ; c'est dans l'une des habitations qui les avoisinaient qu'on été trouvés, en 1861, la statuette de bronze d'Apollon, et en 1866, le plateau d'argent qui nous ont été montrés en séance vers la fin de 1868.

J'ai reconnu dernièrement sur les limites des taillis Marteau et Six-Pierres appartenant à M. de Rochefort, dans la commune de Saint-Ennemond auprès du domaine des Saccards, d'autres forges semblables ayant une puissance de près de 5,000 mètres cubes environ, une fontaine abondante est en plein dans le laitier et le ruisseau La Cachure, sortant de l'étang de Nise, coule au bas.

Dans le même bois, à une centaine de mètres des forges, il y a une butte artificielle entourée d'un large fossé, mais la végétation, qui couvre les abords ainsi que ceux des forges, ne m'a permis de ne rencontrer que quelques fragments de tuiles à rebord dans l'un de ces bois qui était en exploitation.

J'ai observé un autre dépôt de scories semblables sur la même commune, aux Condries, chez M. Renaud ; il y a

également là une fontaine qui sort de la masse d'au moins 1800 mètres cubes ; un ruisseau puissant coule au bas.

Il est probable que si l'on poursuivait les recherches dans le département de la Nièvre, qui est près de là et qui est plus riche en minerai de fer que le notre, on remontrerait la même industrie sur une plus grande échelle, comme je l'ai observé moi-même près de Bourges en 1848, où dans la forêt d'Allogny, j'ai reconnu plusieurs forges identiques ; mais là, les Gaulois et les Romains avaient en abondance un riche minerai, tandis que dans les quatre forges qui précèdent, j'ai été conduit à être assuré qu'ils ne pouvaient affiner que le pouding qu'ils rencontraient dans le sous-sol des alluvions tertiaires en rayons plus ou moins gros comme autour de Chevagnes et Gennetines ou en daller de 0^m 10 à 0^m 15 d'épaisseur, comme il en est restée quelques-unes dans le ruisseau au bas de Condries. Le fer traité à la Catalane n'a pas besoin du calcaire comme fondant, et la mine est immédiatement mise dans le creuset sans passer à l'état de fonte dans un haut-fourneau avec la castine. Les soufflets, pour cette méthode, sont fournis d'air par une trompe ou tuyau perpendiculaire dont la partie supérieure a la forme d'un entonnoir qui est percé au-dessous de quatre ouvertures obliques et latérales que l'on nomme trompilles, ce tuyau reçoit de l'eau d'un canal supérieur ; cette eau produit un courant qui fait entrer l'air dans la trompe par les trompilles ; l'air se précipite avec l'eau dans un récipient foncé, placé au-dessous et dans lequel elle est plongée. L'eau et l'air sont reçus par une pierre ou planche établie entre les deux fonds et sont divisés par cette chute. L'air se dégageant remplit bientôt la capacité du récipient ; puis, poussé par une nouvelle colonne d'air qui arrive sans cesse, il s'échappe par un tuyau placé au fond supérieur qui le conduit à la tuyère tandis que l'eau s'écoule par des trous pratiqués au bas du récipient ; c'est encore la méthode en usage de nos jours dans les Pyrénées et en Espagne où

l'on établit que très exceptionnellement des souffleries produites par des pompes ayant toujours l'eau comme moteur.

Les forges antiques que je viens de reconnaître étaient toutes placés près de ruisseaux ou de sources qui pouvaient les alimenter, mais sans chute naturelle, il y avait une main d'œuvre considérable pour y suppléer ; je n'ai pu y pratiquer que quelques sondages et dans l'une d'elles, au taillis du Loup, j'ai ramené à la surface quelques débris de la paroi intérieure d'un creuset qui sont vitrifiés, mais je n'ai pas poussé assez loin les recherches pour connaître la capacité qui était très petite ; les laitiers contiennent encore une notable partie de fer.

Auprès des forges de Condries, dans la propriété de notre collègue M. Jaladon de la Barre, les considérables déblais faits pour extraire du sable et de la marne, près du moulin de Mèle, m'ont montrés les restes d'une série d'habitations Gallo-Romaines, dont on voit quelques foyers au sommet du découvert ainsi que les tuiles, poteries de toute natures, débris de meules à bras, etc., jusque-là aucun vestige n'a été conservé et fort peu même signalé, si ce n'est un petit tintinabulum et quelques petites monnaies de bronze aussitôt dispersées et cela, à l'insu de notre collègue. J'y ai recueilli un large couteau fait d'un silex du pays et un grattoir des silex de la craie.

Au-dessus de ces restes se voit un trou circulaire en entonnoir d'environ 20 mètres de diamètre au sommet, de 8 mètres environ de profondeur et de 5 à 6 mètres de plafond à la base ; il ne conserve pas l'eau et l'on n'aperçoit pas à l'extérieur les terres qui en ont été extraites, c'est un très-grand cône renversé, sans parapet au pourtour, que rien ne distingue des terres avoisinantes ; est-il contemporain des habitations voisines et était-ce l'emplacement d'un poste qui veillait à la sécurité de ces maisons ? tout semble le démontrer, car s'il y eut là, un emprunt de



terre pour faire des remblais quelconques, ils est certain qu'il n'aurait pas été fait de cette sorte et que l'on y versait une entrée, un chemin partant de la base, tandis que c'est par le sommet que ces déblais ont été extraits; dans les principe, il devrait y avoir presque au baut intérieur, une banquette pour se tenir accroupi et c'était de cet observatoire, que sans que la tête ne dépassât de beaucoup le sol, les guetteurs devaient veiller au loin et prévenir de l'approche de l'ennemi.

Dans le bois des Viellards, entre le château de la Brosse et la Chaume de Plamont, j'ai visité une autre fortification qui consiste en une chaussée d'environ 80 mètres de longueur, orientée du Nord au Midi, elle a environ 5 mètres de largeur et en avant un fossé d'environ 8 mètres de large à l'Est, le terre-plein à l'Ouest se réunit aux terres voisines ; au-delà, à l'Est et en deça à l'Ouest, les tuiles à rebord et les fragments de poteries grossières abondent; la disposition du terrain exclut toute intention que cette chaussée ait été faite pour un étang et le bois que M. de la Vesvre y faisait exploiter, m'a permis de reconnaître là l'emplacement d'un castollum dont les trois autres côtés des fossés auront été nivelés par la culture, car le seul qui s'y voit est sur la lisière du bois et les terres qui l'avoisinent, sont depuis longtemps en culture.

G. BERNARD,
Secrétaire-Archiviste.

CHABOT DE L'ALLIER

SA VIE. — SON ŒUVRE LÉGISLATIVE

PAR

Gabriel MEILHEURAT,

AVOCAT.

Monsieur Méplain a publié dans les annales de notre Société un travail suivi sur la législation et les jurisconsultes du Bourbonnais. Ce travail s'arrête à l'époque où les législations particulières aux provinces vont disparaître pour se fondre dans l'unité d'une législation nationale. C'est avec son assentiment et sur son conseil que je reprends son étude ; et puisqu'il me permet de rattacher mon travail à son œuvre, je ne puis mieux faire que de citer en commençant la pensée qui termine son étude. « L'ère nouvelle, dit M. Méplain, s'ouvre sur le département de l'Allier, qui lui fournira son contingent de lumière pour constituer sa législation. Chabot discutera

au tribunat la rédaction du code civil et comptera parmi ses premiers interprètes ; après lui Duranton enseignera de sa parole et de sa plume le droit nouveau. »

Je vais donc rechercher dans une étude sur notre compatriote Chabot, la part qui revient à notre département dans la confection de nos lois civiles actuelles, et dans leur développement. Peut-être suffirait-il pour accomplir cette tâche d'analyser avec soin et avec ordre les discours prononcés par Chabot au tribunat, et les commentaires répandus par lui dans ses ouvrages didactiques.

Mais cependant pour être véritablement complet, il ne faut pas passer sous silence la première partie de la vie de Chabot de l'Allier. Sa vie politique qui a préparé son existence de législateur et pendant laquelle la fréquentation des hommes et des affaires publiques ont muri son intelligence et son talent.

Pour cette raison, avant d'entrer dans l'étude de l'œuvre du jurisconsulte, nous rechercherons son rôle en tant qu'homme public.

PREMIÈRE PARTIE

Georges-Antoine Chabot, de l'Allier, est né à Montluçon, le 13 avril 1758 (1). Une rue de cette ville, dans le quartier ouvrier (Ville Gozet), porte son nom. Après ses premières études, Chabot vient à Paris pour suivre les cours de droit. Il voulait entrer dans le barreau, l'éloquence judiciaire brillait en France d'un vif éclat ; les Parlements de Paris, Grenoble et Bordeaux rivalisaient de gloire et excitaient l'émulation de la jeunesse studieuse.

A l'âge de 25 ans, 1783, Chabot est reçu avocat au Parlement de Paris. C'est peu après que la Révolution éclate, à peine notre jeune avocat a-t-il fait d'honorables débuts que 1789 sonne.

En face de la tourmente qui menace, Chabot rentre dans sa famille.

(1) « Le 14 avril mil sept cent cinquante-huit a été baptisé « par nous, vicaire soussigné, Georges-Antoine Chabot, né de « hier, fils légitime de Charles Chabot, commis au grenier à sel, « et de demoiselle Marie-Gabrielle (Miclu.. ?) habitants de cette « commune. Le parrain, M. Georges-Antoine Boucaumont, de « Montmarault, la marraine demoiselle Anne Dessale de cette « paroisse, qui ont signé avec nous.

Ont signé : Boucaumont.
Dessalle.
et Bravy, *Vicaire*.

(Extrait du registre des actes de l'Etat civil de Montluçon).

Parmi les nombreuses réformes qui ont fait de cette époque un lendemain si dissemblable des jours précédents, il convient ici de signaler particulièrement la nouvelle division territoriale de la France au point de vue administratif. Chabot allait y trouver l'occasion de ses premières fonctions publiques. Le 22 décembre 1790, la Constituante adoptait un projet conçu par Siéyès et présenté par Thouret. Il avait pour but une distribution du royaume plus égale, au point de vue du territoire et de la population. Deux mois après février 1790, un décret de cette assemblée divisait la France en 83 départements. Le département se subdivisait en districts et le district en cantons. Chaque fraction ayant une administration propre sous la direction du ministère de l'intérieur, on voulait placer le pays sous l'influence d'une direction centrale qui détruirait l'esprit de localité et les priviléges particuliers à telle ou telle province. Des lettres patentes du roi promulgaient ces décrets à la date du 4 mars 1790.

La province du Bourbonnais était devenue le département de l'Allier. Ce département subdivisé en sept districts. Ceux de Moulins, Montluçon, Cérilly, Gannat, Montmarault, Cusset, Le Donjon.

L'administration du département était confiée a trente-six membres élus, nommés par les mêmes électeurs que ceux des députés à l'Assemblée nationale. Les administrateurs du district étaient au nombre de douze. Auprès de chaque administration du département se trouvait un Procureur général

syndic. Auprès de l'administration du district, un Procureur syndic. Ils étaient nommés au scrutin individuel et à la pluralité des suffrages, en même temps que les membres de chaque administration et par les mêmes électeurs. Renouvelables après quatre ans d'exercice, après huit ans, ils n'étaient plus rééligibles.

Georges Chabot fut en 1790 nommé Procureur syndic de Montluçon, sa ville natale, avec les appointements de seize cents livres par an.

Les fonctions de Procureur syndic pourraient à la rigueur être assimilées à celle de nos Sous-Préfets. Mais il ne faudrait cependant pas forcer cette assimilation. Le Préfet ou Sous-Préfet actuel est placé à la tête de l'administration du département ou de l'arrondissement. Les Procureurs syndics étaient loin d'être investis de pouvoirs aussi caractérisés. L'autocratie d'un représentant du pouvoir central serait une hérésie dans le système des administrations collectives et élues inauguré par la Constituante. Le Procureur syndic n'était pas chargé de l'action administrative qui, pour la plus grande partie, appartenait au directoire du district (fraction du conseil du district qui fonctionnait en permanence, tandis que le conseil en entier ne siégeait que 15 jours au plus par an).

Comme le Procureur général syndic du département, il requérait l'application des lois et suspendait les délibérations qui lui paraissaient contraires aux lois et règlements jusqu'à ce qu'il fut statué par l'autorité supérieure.



Au reste ces fonctions sont définies par les articles 17 et 18 du décret organisateur de 1790.

Art. 17. — « Les Procureurs généraux syndics et « les Procureurs syndics auront séances aux assem- « blées générales de l'administration, sans voix déli- « bérative. Mais il ne pourra y être fait aucun rap- « port sans qu'ils en aient communication, ni être « pris aucune délibération sur ces rapports sans « qu'ils aient été entendus. »

Art. 18. — « Ils auront de même séance au « Directoire avec voix consultative et seront au sur- « plus chargés de la suite de toutes les affaires. »

Telles étaient les fonctions dont Chabot fut investi par le suffrage de ses concitoyens. J'ai dû entrer dans leur détail parce qu'il était impossible de juger les actions du fonctionnaire sans connaître exactement le mandat qui lui était confié.

M. Batbie s'exprime de la manière suivante sur la réforme administrative accomplie par la Constituante. « A la diversité des anciennes provinces, la « législation de la révolution substitua des divisions « d'une étendue à peu près égale et une organisa- « tion départementale uniforme. Les premiers légis- « lateurs adoptèrent le système des administrations « collectives, pour l'action tout aussi bien que pour « la délibération, système qui leur parut être plus « conforme aux idées nouvelles, parce qu'il s'écar- « tait des pouvoirs autocratiques de l'ancien Inten- « dant. Il est d'ailleurs bien naturel que les ins- « titutions administratives se modèlent sur les

« institutions politiques, et lorsqu'au sommet la « royauté était dépouillée du pouvoir effectif, que la « Chambre gouvernait par les ministres, la logique « voulait que, au degré secondaire de la hiérarchie « administrative, l'action administrative fut confiée « à des corps délibérants. »

Aussi le rôle du Procureur syndic n'était pas facile à remplir. Placé auprès des assemblées départementales, pour faire appliquer la loi, il semble qu'il dut être nommé par le pouvoir supérieur. Mais il tient ses fonctions de ceux mêmes contre lesquels il aura à agir à un moment donné. Sa responsabilité qui. au premier abord, pourrait sembler lourde, diminue beaucoup lorsqu'on s'aperçoit qu'il n'est armé d'aucune sanction pour garantir l'exécution de ses réquisitoires. « Partout il n'est qu'un censeur qui « avertit et qui gronde. » Et il est à craindre que dans un système administratif tel que celui-ci, le tumulte seul dirige.

M. Taine, dans son ouvrage sur les origines de la société française, dépeint de la manière suivante la catégorie de fonctionnaires à laquelle appartient Chabot. « Pendant les deux premières années de la « Révolution, écrit M. Taine, c'est la portion la plus « instruite et la plus libérale de la bourgeoisie, qui, « à la municipalité comme au département et au « district arrive aux affaires. Presque tous sont des « hommes de lois, avocats, procureurs, notaires, « avec un petit nombre de privilégiés imbus du « même esprit.... Ils ont les meilleures intentions,

« ils aiment l'ordre et la liberté, ils donnent leur « temps et leur argent, ils siégent en permanence, « ils accomplissent un travail énorme...... Mais ce « sont des bourgeois philosophes, semblables en « cela à leurs députés à l'Assemblée nationale et à « ce double titre aussi incapables que leurs députés « de gouverner une nation dissoute..... Rien ne les « a préparés à devenir du jour au lendemain des « hommes d'action. » Le Procureur syndic du district de Montluçon est tout entier sous l'influence des idées nouvelles, il va payer de sa personne dans l'œuvre de réforme entreprise par la Révolution ; il partage les illusions du moment et n'ouvrira les yeux que le jour où la masse modérée de la nation reculera épouvantée devant les excessifs progrès de la Révolution.

Le 2 juillet 1790 les membres de l'assemblée du district de Montluçon se réunirent pour la première fois. La salle des séances était une dépendance du couvent des Cordeliers, actuellement l'hôpital de la ville de Montluçon. La lettre de convocation est signée par le Procureur syndic Chabot.

L'assemblée entra en séance à 9 heures du matin et procéda à la formation d'un bureau provisoire.

M. Jaladon, curé de Droiturier et doyen d'âge, fut nommé président. M. Saulier, secrétaire. MM. Bouyonnet, Claustrier, Péronnet, scrutateurs.

Cette première séance fut suspendue et reprise à midi. A l'issue de la reprise qui eut lieu à 2 heures, Chabot demanda de décider qu'une messe serait

célébrée à Saint-Nicolas le lundi suivant à 9 heures du matin et que tous les corps soient invités à y assister. Après l'adoption de la proposition, la séance est levée.

Ainsi dans la forme devaient procéder ces assemblées départementales. Des propositions y étaient faites sur l'initiative d'un membre ou du Procureur syndic un vote rejetait ou approuvait.

Pendant la période qui s'écoule de juillet 1790 à septembre 1792, Chabot siège régulièrement à chaque séance, comme l'indique sa signature placée au bas des procès-verbaux comme l'indiquent aussi ses avis insérés dans presque tous.

Donner des avis ou faire des réquisitoires pour l'application des lois, tel est le rôle du Procureur syndic. C'est donc en parcourant la suite des réquisitoires ou avis de Chabot au Directoire de Montluçon que nous pourrons apprécier sa conduite et sa manière de faire en tant que Procureur syndic. Une citation complète de ces textes eut été fastudieuse, je me suis borné à ceux qui m'ont paru avoir une certaine valeur, soit au point de vue de l'objet, soit au point de vue du caractère personnel de Chabot. Ces citations peuvent, je crois, servir à faire apprécier le Procureur syndic ; elles ont aussi un côté utile pour notre histoire locale. Elles montreront comment, en ce qui concerne le département de l'Allier, la réforme édictée par la Constituante s'accomplit. Nous entendrons la plupart du temps Chabot signaler à l'assemblée du district de Mont-

luçon les difficultés d'application qui se sont présentées. Nous y trouverons la révélation des tiraillements et des heurts qui troublèrent dès le début l'installation de la nouvelle machine politique, financière et administrative de la France.

*
* *

Pour rendre plus homogène l'analyse des avis et réquisitoires de Chabot, je les ai groupés autant que possible autour d'une idée, d'un but commun dans lequel ils ont été prononcés.

Un premier groupe, et c'est certainement un des plus riches, a trait à une des graves questions de ce temps-là, l'impôt et sa perception. Personne n'ignore quel était alors le déplorable état financier de la France. On était à la veille d'une banqueroute nationale. Ecoutons donc le Procureur syndic Chabot, parler de la façon dont les impôts étaient perçus dans son district, en l'année 1791.

« La rareté du numéraire dans les caisses « publiques, devient chaque jour plus effrayante. Il « est du devoir des corps administratifs de recher- « cher les causes et de s'appliquer à les détruire, « autant que les circonstances le permettent, sans « nuire toutefois à la libre circulation des assignats. « Occupé depuis quelques jours de cet important « objet, je me suis principalement attaché au moyen « de conserver dans les caisses publiques tout « l'argent qui s'y verse. J'aurai l'honneur de vous

« exposer, Messieurs, ceux que je regarde comme « les plus convenables et les plus sûrs, après vous « avoir présenté quelques réflexions sur la nature « des abus qu'il s'agit de réprimer. Le décret de « l'Assemblée nationale qui porte que plusieurs « contribuables peuvent se réunir pour acquitter « conjointement avec des assignats le montant de « leurs impositions donne lieu à un agiotage scan- « daleux de la part d'un très-grand nombre de « collecteurs. Ils reçoivent presque tout en argent « et ne versent le plus souvent dans les caisses où « ils doivent compter que des assignats ; sous le « prétexte que les contribuables se sont réunis pour « payer en assignats. Je propose donc : 1° D'inter- « dire aux receveurs de deniers publics de s'occuper « du change des assignats. 2° Lesdits receveurs prê- « teront serment devant le conseil de la commune « de ne pas faire ce change. 3° Des vérifications et moyens de contrôle fréquents. »

On le voit, c'était une grave question que soulevait le Procureur syndic ; un danger bien réel qu'il signalait. Les contribuables n'étaient pas aussi empressés qu'on l'avait espéré, les nouveaux collecteurs n'offraient peut-être pas toutes les garanties qu'on en attendait. Bref, quelque fut la cause, le mal existait. Aussi ces mêmes difficultés inspiraient encore à Chabot cette autre proposition.

« Dans les circonstances actuelles, disait-il, « votre premier soin doit être de presser le recou- « vrement des impositions. Nous devons employer



« toutes les voies de persuasion avant d'user des « moyens de contraintes et notre exemple surtout peut avoir beaucoup d'influence. »

Sur cette proposition l'Assemblée décidait à l'unanimité : « que tous les membres de l'administra- « tion acquitteraient avant la fin de décembre (s'il « ne l'ont déjà fait) la totalité de leurs impositions « pour l'année courante et les années antérieures. » Exemple qui ne doit pas étonner de la part de ces citoyens dévoués au nouvel ordre de chose et prêts à donner à la patrie *leur temps et leur argent.* Mais moyen bien faible en face de l'idée fixe du peuple à cette époque, idée que l'ancien système financier ayant été détruit : « Il n'aura plus de créanciers, il « ne payera plus personne, l'Etat le tout premier. »

Toujours à propos du désarroi financier, Chabot disait à l'Assemblée en mars 1791. « Je vois avec « peine que, malgré tout votre zèle, les opérations « relatives aux traitements des ecclésiastiques et à « l'arrêté des comptes de leurs revenus pour « l'année 1790 ne se terminent que lentement. De « mauvais citoyens profitent de ce prétexte pour « inspirer des craintes au clergé sur la sûreté de son « traitement. Ce qui doit vous toucher le plus, « Messieurs, c'est qu'il y a plusieurs ecclésiastiques « qui, n'ayant touché qu'une faible partie de leurs « revenus en 1790, ont en ce moment des besoins « pressants. Je vous proposerai donc d'ordonner, en « faveur de tous les ecclésiastiques dont les traite- « ments ne sont pas encore fixés des payements

« provisoires sur les premiers et seconds trimestres « de 1791. Je me hâte, Messieurs, de vous proposer « ce moyen que m'a inspiré l'esprit de justice et « d'humanité, qui m'animera constamment dans « l'exercice de mes fonctions. »

Chabot présente ensuite au Conseil un travail dans lequel il établit un état des revenus de tous les ecclésiastiques du district. Les deux plus fortunés d'après cet état sont les curés de Domérat et Givrette, qui ont chacun un revenu de 400 francs. Les autres ont en majorité un revenu de 300 francs, le reste 200 francs, quelques-uns 100 francs, un seul, le minimum de 5 francs.

*
* *

Une question que maintes fois a du préoccuper les administrateurs de cette époque, c'est celle de l'approvisionnement. La chèreté, la rareté des grains, la difficulté de leur circulation, se trouvent à chaque instant l'objet d'une réquisition du Procureur syndic, d'un arrêté des administrateurs. Dans le district de Montluçon comme dans bien d'autres localités de France, des hivers rigoureux, des grêles fréquentes avaient créé cette difficile situation. A l'appui de tout ceci voilà ce que l'on trouve dans les registres des délibérations du district de Montluçon.

Le 4 mai 1792. — Sur ce qui est exposé par le Procureur syndic, qu'il y a des mouvements dans quelques municipalités du district, et lecture faite



d'une lettre qui lui a été écrite le 2 de ce mois par M. le Procureur général syndic du département de l'Allier, les administrateurs du district de Montluçon arrêtent : « Qu'il sera écrit à toutes les munici-« palités du ressort pour leur recommander de redou-« bler de zèle et de surveillance, à l'effet de main-« tenir l'ordre public et de protéger la liberté du « commerce des grains, et de procurer aux lois une « exécution pleine et entière. »

Le 30 août 1792. — Un administrateur appuyé par les conclusions du Procureur syndic expose que « Les marchés de Montluçon ne sont pas suffisam-« ment pourvus de grains. » Les administrateurs arrêtent : « Qu'à la diligence du receveur de l'enre-« gistrement, les grains appartenant aux émigrés à « quelque titre que ce soit, seront écossés et versés « à la municipalité de cette ville qui les fera vendre « au marché et en comptera le prix entre les mains « du receveur. »

Le 18 septembre 1792. — Le Procureur syndic Chabot, ayant exposé qu'il est urgent de constater la quantité de grains de toute espèce qui existe dans le district et de prendre tous les moyens convenables pour assurer la subsistance des habitants, les administrateurs arrêtent : « Que vérification sera faite « avec diligence et exactitude par les officiers muni-« cipaux des grains que renferme le district. Ils « invitent tous les citoyens au nom de la patrie, à « protéger la libre circulation des denrées. »

Enfin le 17 novembre 1792, la situation ne faisait

que s'aggraver et le Directoire, ainsi que le Conseil général de la commune de Montluçon étaient appelés à prendre de sérieuses mesures pour préserver leur district de la famine. « Il est impossible, dit un des « considérants de l'arrêté, pris en cette circonstance, « de se procurer les grains qui peuvent exister dans « le district et les départements voisins, attendu « que les habitants des campagnes s'opposent au « passage et que la vie des marchands qui veulent « en transporter est continuellement exposée. »

L'ensemble de ces documents de notre histoire locale sont pour nous la preuve que le département de l'Allier n'échappait pas à ce terrible fléau de la famine qui, au début de la révolution française, fut l'occasion de troubles si fréquents et dont les conséquences devinrent parfois si graves. Si la vie des marchands de blés était menacée dans le district de Montluçon, ailleurs, la colère du peuple allait plus loin : plus d'une fois ce dangereux commerce est devenu cause de la mort des spéculateurs, accapareurs aux yeux de la foule affamée.

* * *

C'est par décret du 12 juillet 1790, sanctionné le 24 août de la même année, par l'Assemblée constituante, que fut édictée la constitution civile du clergé. Inutile de dire la résistance générale du clergé de France, à cette mesure législative. En la forme, elle

porta surtout sur le refus de prêter serment exigé par l'article 21 du titre 2 du décret.

Dans le district de Montluçon, les protestations des prêtres furent assez nombreuses et assez énergiques. A tel point que Chabot fut amené à faire à ce sujet un réquisitoire au conseil du district, le 24 avril 1792.

Les débuts de ce réquisitoire me semblent intéressant à citer. Ils sont empreints d'un caractère particulier à tous les rêveurs politiques et dits sur un ton trop emphatique. Les voici : La constitution « française déclare solennellement et garantit la « liberté des opinions religieuses, dissipant avec le « flambeau de la philosophie les préjugés de l'erreur « et de la superstition. Elle a rétabli ces principes « gravés par la nature dans tous les cœurs, que « chacun a le droit d'adorer Dieu selon sa volonté, « que les législateurs de la terre n'ont aucune entre- « prise sur les consciences, que toutes les croyances « religieuses doivent être également respectées et « tous les cultes tolérés. En même temps qu'elle a « proclamé cette liberté des opinions et des cultes, « elle lui prescrit les bornes qu'elle ne peut fran- « chir : Si personne ne doit être inquiété pour ses « opinions même religieuses, ce n'est qu'à la con- « dition que leurs manifestations ne troublera pas « l'ordre public établi par la loi. (Art. 10. Déclara- « tion des droits de l'homme). Ainsi tout individu « qui manifeste des opinions, qui professe des « croyances, qui exerce publiquement un culte, « d'une manière qui trouble l'ordre public établi par

« la loi, devient coupable et doit être puni. C'est
« par l'intolérance et le fanatisme qu'ont été sus-
« citées toutes les guerres faites au nom de la
« religion, les guerres cruelles qui armaient les
« citoyens contre les citoyens . . . .

Après ces préliminaires tout éclairés du flambeau de la philosophie, selon l'expression de Chabot lui-même, le Procureur syndic signale au Directoire les troubles occasionnés par les prêtres insermentés qui n'ont pas encore abandonné leurs diocèses : « Où,
« dit-il, ils n'ont plus de fonctions publiques à
« remplir, et où leur présence est un germe de
« discorde. Cependant, ajoute Chabot avec l'esprit
« conciliant qui ne l'abandonnera jamais, que leur
« propriété et leurs personnes soient inviolablement
« respectées, ils ne doivent pas être frappés lors
« même qu'ils sont coupables, que par le glaive de
« la loi. Rappelons aussi, Messieurs, à nos conci-
« toyens, que l'exagération est toujours dangereuse,
« que la marche de la justice et de la raison est
« ferme, que les voies de la persuasion sont souvent
« préférables aux voies de la rigueur, qu'enfin il y a
« des erreurs qui méritent de l'indulgence. »

A la suite de ce réquisitoire, les administrateurs arrêtent « l'expulsion des prêtres réfractaires avec
« ordre de se retirer au lieu de leur naissance ou au
« chef-lieu de département. » Là, une surveillance plus active pourrait être exercée sur les prêtres dont la conscience se refuserait au serment politique qu'on exigeait d'eux.

Tels sont, à propos de l'application des décrets sur la constitution civile du clergé, les traits principaux de l'action administrative du district de Montluçon au temps où Chabot en était le Procureur syndic.

Ici se trouve épuisée la série des réquisitoires de Chabot pouvant se rattacher à une question générale et pouvant présenter un certain intérêt de nos jours. L'ensemble de ces avis motivés donnera suffisamment la mesure dans laquelle Chabot acceptait la révolution. Il n'y a pas un seul instant de doute à avoir, il est partisan des réformes, et jusqu'à l'heure présente il accepte, tous les moyens destinés à les mettre en pratique.

*
* *

Chabot, Procureur syndic du district de Montluçon, s'est trouvé mêlé en cette qualité à l'installation d'une de nos importantes modifications de la justice criminelle, je veux parler de l'institution du jury. La loi des 16, 29 septembre 1791, organisait le jury en matière criminelle.

C'est à propos de la formation des listes de jurés que le Procureur syndic avait à intervenir. Une liste trimestrielle de service pour le jury d'accusation était dressée par le Procureur syndic du district. Pour le jury de jugement, le soin en était laissé au Procureur syndic général du département. Remarquons à la différence de notre législation actuelle, que les jurés étaient de deux sortes, les premiers, ceux du jury

d'accusation choisis par le Procureur syndic du district, avaient pour mission de décider si telle infraction à la loi était passible de la cour d'assise. Les seconds, les membres du jury de jugement, choisis comme la liste des jurés d'accusation, avaient les mêmes attributions que nos jurés actuels. Nous n'avons pas à apprécier ici la valeur de cette législation, mais seulement à indiquer le rôle du Procureur syndic dans son mécanisme.

L'art. 6 du Tit. XI de la loi disait : « Le Procu-
« reur syndic formera tous les trois mois la liste de
« 30 citoyens qui serviront de jurés dans les accu-
« sations. . . . . sur tous les citoyens
« ayant les qualités requises, inscrits sur les
« registres du département. Le Procureur général
« syndic du département en choisira tous les mois
« 200 qui formeront la liste de jugement. »

Nul, sous l'empire de cette loi, ne peut être juré s'il ne réunit les conditions requises pour être électeur. La qualité d'électeur ne donnait toutefois qu'une aptitude à être juré, le droit d'être inscrit sur les listes générales.

A la suite de ces rapides considérations, je n'ai pas cru sans intérêt de consigner ici la liste des premiers citoyens qui, dans le district de Montluçon ont été choisis par le Procureur syndic Chabot comme devant faire partie du jury d'accusation.

Liste du jury d'accusation du district de Montluçon. — Le 28 février 1792. — ALLIX, receveur du droit d'enregistrement à Huriel. — BARJAUD, entre-



preneur des ouvrages publics à Montluçon. — Benoist, homme de loi à Montluçon. — Besseige, maire de Saint-Marcel. — Bonnichon, procureur de la commune de Désertines. — Bougerol, notaire à la Petite Marche. — Bouilhaud, d'Huriel, membre de l'administration de Montluçon. — Chabot, notaire à Montluçon. — Contamine, maire de Saint-Genest. — Coisin, électeur de Terjat. — Farjin, de Lamaïds. — Fargin, avoué à Montluçon. — Fogeret, notaire à Montluçon. — Fournier, électeur de Colombier. — Gueston, maire de Moussais. — Joye, officier municipal de Montluçon. — Labouesse, électeur de Mazirat. — Lépinard, avoué à Montluçon. — Lougnon, notaire à Montluçon. — Lulier, maire de Domérat. — Millet, procureur de la commune de Saint-Désiré. — Meusnier aîné, homme de loi à Montluçon. — Michel, officier municipal à Montluçon. — Moreau, électeur de Durdat. — Perceau, notaire à Montluçon. — Philippe, notable à Montluçon. — Provost, procureur de la commune de Givrettes. — Thévenet, notaire à Montluçon.

* * *

Les séances du Directoire n'ont pas été publiques avant le 15 septembre 1792. En la séance de ce jour, conformément à la loi du 15 août de cette année, séance annoncée par affiches, portes ouvertes et en présence du public, les membres de l'administration, Meusnier, Lespinard, Josset, Raby, le

Procureur syndic Chabot, le secrétaire Duchet, ont individuellement prêté serment d'être fidèles à la nation; de maintenir la Liberté, l'Egalité et de mourir à leur poste.

Le commis et le concierge ayant été avertis de venir à la séance, ajoute le procès-verbal, chacun a prêté le même serment.

C'est que depuis le 15 juillet 1792 on avait lu à l'assemblée du district de Montluçon la proclamation de la patrie en danger. La crise révolutionnaire s'accentuait et l'on s'explique pourquoi le serment de mourir à son poste était l'expression même des craintes naissantes dans l'esprit de la nation en général. On sentait que l'heure des grands sacrifices approchait.

A ce moment aussi une nouvelle administration prenait la direction du district de Montluçon. Le décret du 22 janvier 1790 portait que les fonctions des assemblées administratives, ainsi que de leurs procureurs syndics seraient d'une durée de quatre ans, avec renouvellement de la moitié tous les deux ans. Chabot, en 1792, fut compris dans ce renouvellement partiel.

Le 22 novembre 1792, les membres de la nouvelle administration entraient en fonction. Un nouveau Procureur syndic du nom de Meaugenest, signait en cette qualité le procès-verbal de la séance.

« En la séance de ce jour, dit le procès-verbal, le « citoyen Chabot, ci-devant Procureur syndic, ayant



« obtenu la parole a demandé qu'il fut fait l'examen « le plus sévère de sa conduite administrative et « notamment quant à la vente des biens nationaux.

Le Conseil, après l'avoir entendu. « Considérant « qu'un Procureur syndic qui n'a que voix consul- « tative, qui n'agit qu'en exécution des arrêtés pris « par l'administration et qui n'a que le droit de « réquisition, ne doit aucun compte, qu'en effet, « jusqu'à présent il n'en a été rendu aucun par les « procureurs généraux et syndics, et qu'ils ont « même toujours été entendus sur les comptes- « rendus par les Directoires, ce qui prouve qu'ils « ne sont pas eux-mêmes personnellement comp- « tables. Que néanmoins étant particulièrement « chargés par la loi et de requérir l'exécution des « lois et des arrêtés de l'administration et de renou- « veler cette exécution, ils seraient coupables s'ils « avaient négligé ces fonctions importantes. Arrête : « Que le commissaire chargé de l'examen des « comptes de l'administration examinera en même « temps, si le citoyen Chabot, ci-devant Procureur « syndic, a requis et surveillé avec exactitude « l'exécution des lois et arrêtés de l'administration. »

En conséquence de cet arrêté, en sa séance du 27 novembre 1792, la commission chargée d'examiner les comptes de l'ancienne administration et la conduite du ci-devant Procureur syndic déclare : Qu'il a exercé ses fonctions avec zèle, patriotisme et probité. » Tel est le certificat avec lequel Chabot est sorti de ses premières fonctions publiques.

* * *

A l'heure où Chabot est remplacé dans ses fonctions de Procureur syndic, la révolution entre dans une nouvelle phase. La journée du 10 août 1792 est arrivée : « Cette journée, dit M. Mignet, qui fut « l'insurrection de la multitude contre la classe « moyenne et la royauté constitutionnelle. »

Chabot fut alors nommé président du tribunal civil de Montluçon. On était sous l'empire de la loi du 24 août 1791, qui accordait aux justiciables le droit de nommer eux-mêmes leurs juges. Chabot n'abandonna pas pour cela le champ de bataille de la politique qui l'absorba plus que jamais. La journée du 10 août renversait l'influence de toute une catégorie de citoyens, les modérés que nous définissions avec M. Taine, au début de cette étude. Dans ces circonstances, Chabot devient hésitant dans le choix de son attitude : il comprit tout le danger qu'il y avait à exagérer les principes dont il s'était jusqu'à cette heure montré le partisan sincère et dévoué.

Dans les assemblées primaires de son district, à une époque où Danton s'écriait : Il faut faire peur aux royalistes ! » il se déclara, au dire de certains de ses biographes, partisan du maintien de la royauté. Dans ces mêmes assemblées primaires, il se prononça hautement contre la loi agraire. Et en conséquence de ces principes, deux propositions conformes furent





insérées au procès-verbal. M. Mortimer Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, tome IV, pages 49 et suivantes, nous expose ainsi les derniers efforts tentés par certaines assemblées électorales pour le maintien de la monarchie : « Dans un certain nombre de « départements la réunion du corps électoral fut « précédé d'une messe du Saint-Esprit, célébrée par « l'évêque assermenté, un de ses grands vicaires « ou un ecclésiastique électeur.... Le vœu manifesté « par les élus des assemblées primaires de se con- « former aux usages de l'ancienne monarchie, leur « réunion au pied des autels de nos vieilles basi- « liques, indiquent assez que dans la plupart des « provinces on était encore loin de partager les « idées de la démagogie parisienne..... La première « opération des corps électoraux fut naturellement « la vérification des pouvoirs donnés par les assem- « blées primaires. Cette vérification fit connaître « que plusieurs de celles-ci avaient eu le courage de « demander le maintien de la monarchie et de la « constitution de 1791 et de donner à leurs délégués « le mandat de voter en ce sens. » Dans une note Mortimer Ternaux ajoute que ce fait a été officielle- ment constaté par lui dans les procès-verbaux des assemblées électorales de neuf départements et il cite le département de l'Allier.

C'est avec ce mandat que Chabot fut envoyé à la Convention comme suppléant. Mais de semblables pouvoirs étaient en trop flagrante opposition avec l'opinion victorieuse pour être admis. Aussi, lorsque

Chabot se présenta pour prendre possession de son siége, voici qu'elles furent les conclusions prises au nom de la Commission chargée d'examiner les titres de son élection et de faire un rapport sur ce sujet.

Ce rapport fut fait le 3 brumaire, an III, et j'en emprunte le compte-rendu au *Moniteur universel,* numéro du 6 brumaire, an III.

« Au nom du comité des décrets et archives un
« membre fait un rapport sur l'admission d'un sup-
« pléant du département de l'Allier, appelé Chabot.
« Ce suppléant était inculpé de royalisme, les comités
« ont examiné cette accusation, ils ont effectivement
« vu dans le procès-verbal une dénonciation de
« Chabot de l'Allier et de trois de ses collègues, par
« l'assemblée primaire du district de Montluçon.
« Entre autres articles de leurs pouvoirs, le second
« portait obligation pour les députés de conserver
« en France le pouvoir monarchique, mais consi-
« dérant que ces principes étaient ceux des citoyens
« composant l'assemblée primaire et non l'opinion du
« mandataire, les commissaires ont pensé qu'il n'y
« avait point de difficulté à proposer l'admission de
« Chabot. » Cette proposition donne lieu à une dis-
« cussion. Plusieurs membres demandent la question
« préalable sur le projet de décret, d'autres l'im-
« pression du rapport. »

MERLIN DE THIONVILLE. — « Je demande aussi la
« question préalable, mais comme dans une affaire
« qui intéresse la représentation nationale, nous ne
« devons pas nous en rapporter à des ouï-dire, que



« le suppléant dont il s'agit est inculpé de royalisme « et qu'il n'est aucun de vous qui veuille s'asseoir à « côté d'un royaliste (applaudissements) ; je demande « que le rapporteur nous lise le procès-verbal dont « il est question dans ce rapport. »

Le rapporteur lit le procès-verbal, il est daté du (26 août 1792). Il contient quatre articles devant servir d'instruction aux mendataires du district de Montluçon. En voici la substance :

Art. 1er. — Maintenir les droits de l'homme.

Art. 2e. — Maintenir le pouvoir monarchique en France.

Art. 3. — S'opposer au rétablissement des distinctions établies par l'Assemblée constituante.

Au reste, le district donne à ses mandataires des pouvoirs illimités s'en rapportant à leur prudence.

Merlin de Thionville reprend la parole : « Sans « doute, dit-il, ce ne doit pas être sur le contenu de « ce procès-verbal qu'il faut juger la moralité du « suppléant Chabot ; mais citoyen, c'est à l'assemblée « électorale de son département que cet homme a « développé ses principes personnels et je vous dé- « clare qu'il était digne du mandat que vous venez « d'entendre, je demande donc la question préalable « sur le projet de décret et l'impression du rapport. »

Le représentant Thibault demande la parole pour combattre la deuxième partie de la proposition.

Le citoyen Romme a la parole : « Citoyens, pour « l'honneur des principes, je demande que cette dis- « cussion ne se prolonge pas davantage ; elle est in-

« sultante pour la souveraineté du peuple. Nous en « avons assez entendu, je pense, pour ne pas souf- « frir que Chabot siége au milieu de nous. Je de- « mande aussi la question préalable sur le projet de « décret et l'improbation du comité ! » (Non, non ! s'écrient plusieurs membres). « Je demande aussi « que tout ce qui a été dit dans cette discussion soit « imprimé, que le décret d'improbation soit imprimé « à la suite du rapport et que le comité de sûreté « générale soit chargé d'examiner la conduite de « Chabot. »

La discussion est fermée Le représentant Thuriot propose la rédaction suivante : « La Convention na- « tionale décrète que le suppléant Chabot ne sera pas « admis dans son sein. » La Convention se lève toute entière. Le décret est adopté à l'unanimité. (On applaudit).

Le lendemain même de cette séance, une accusation beaucoup plus grave était dirigée contre Chabot, on l'accusait d'avoir voulu fédéraliser le midi par le moyen des sociétés populaires.

Voici comment l'*Officiel*, tome XXII, page 350, colonne 2, rend compte de cet incident dont l'auteur fut le représentant Clausel. — Séance du 4 Brumaire an III (25 octobre 1794).

« C'est, dit Clausel, dans la société populaire de « Toulouse que le germe du fédéralisme a pris nais- « sance, c'est là où Chabot avait réuni les députés « de toutes les sociétés populaires du midi..... ces « individus ont eu l'audace d'entraver les arrêtés du



« comités de sûreté générale et de les faire discuter « dans les sociétés populaires de Toulouse... Il faut « que la Convention montre qu'elle ne veut pas « souffrir que personne entrave le gouvernement ou « s'attribue une partie de ses droits et je demande « l'arrestation de ces individus ! » La Convention décrète les arrestations demandées.

Rien ne nous permet de discuter les faits avancés par Clausel. Mais d'après toutes probabilités, Chabot ne fut pas inquiété.

Une lettre de Chabot, lettre autographe qui nous a été communiquée par les soins obligeants de M. Louis Béchu, de Moulins, nous indique comment Chabot supporta ce moment difficile. Dans cette lettre, il présente, pour ainsi dire, sa défense : Elle est adressée au représentant Barailon de la Creuse.

Montluçon, 12 Ventôse an III de la République française une et indivisible.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

« Nous nous sommes connus à Paris au mois de « janvier 1790 ; alors et depuis, tu m'as témoigné « de l'amitié. Voici le moment de m'en donner la « preuve.

« C'est un patriote persécuté qui réclame ton « appui, tu es trop juste pour le lui refuser.

« Il s'agit de défendre la souveraineté du peuple ; « c'est ton devoir de t'opposer de toutes tes forces à « ce qu'elles soient encore violées.

« Voici le fait :

« Appelé comme suppléant du département d'Allier, « à remplacer le citoyen Vidalin, je me présentais « avec la confiance que doit avoir un patriote pur : « J'avais eu l'honneur d'être dénoncé par ce fameux « comité révolutionnaire de Moulins, que ton col- « lègue Boisset vient de signaler à la tribune de la « Convention ; il ne m'aurait pas dénoncé, sans doute, « si j'avais partagé ses sentiments et embrassé ses « principes. Je répondis à la dénonciation, et le co- « mité des décrets, après avoir pris les renseigne- « ments les plus scrupuleux sur mon compte, fut si « convaincu de mon patriotisme, qu'il arrêta à l'*una-* « *nimité* mon admission ; mais lorsqu'il la proposa « à la Convention, on m'accusa d'être un royaliste ; « le rapporteur eut beau dire qu'on ne pouvait me « faire un crime de ce qu'une assemblée PRIMAIRE « dont j'étais membre, et qui avait eu lieu au mois « d'août 1792 avant l'*établissement de la république*, « avait voté pour la *conservation* du gouvernement « monarchique. La Convention nationale entraînée « par son indignation contre le royalisme, décréta, « sur la proposition de Romme, Martel, Lejeune et « Thuriot, que je ne serai point admis dans son sein.

« Ce décret fit sourire l'aristocratie, il surprit et « affligea tous les bons patriotes dont j'étais connu

« La société populaire de Montluçon qui n'a ja- « mais dévié des principes de la justice et de la raison, « qui n'a fait guillotiné personne, prit unanimement « un arrêté portant qu'elle était profondément affligée

« de ma disgrâce, et qu'elle me regardait toujours
« comme un excellent patriote, comme un vrai ré-
« publicain.

« Président du tribunal du district, je crus devoir
« instruire le comité de législation du décret rendu
« contre moi ; je lui adressais les pièces justificatives
« de ma conduite, et lui écrivit que, si je n'étais
« pleinement justifié, je ne pouvais conserver ma
« place.

« Je fis la même démarche auprès du comité de
« sûreté générale ; étant rejeté de la Convention, je
« devais être présumé suspect.

« Eh bien ! le comité de législation m'a conservé
« dans ma place, le comité de sûreté générale n'a
« pris, à mon égard, aucune mesure, et ton collègue
« Boisset, envoyé en mission dans le département
« d'Allier, ayant eu connaissance de mon affaire et
« pris des renseignements, m'a également maintenu
« dans ma place, et a même promis de s'intéresser
« à me faire obtenir justice.

« Toutes les autorités constituées de Montluçon se
« sont empressées d'écrire en ma faveur, et je con-
« concitinue à jouir de l'estime et de l'amitié de mes
« toyens. Voilà, sans doute, dans mon malheur des
« consolations bien douces.

« Depuis longtemps j'aurais demandé le rapport
« du décret du 3 Brumaire, si je n'avais été instruit
« que les comités du gouvernement préparaient un
« travail général sur les suppléants ; enfin la Conven-
« tion nationale, par son décret du 7 de ce mois, vient

« de reconnaître le grand principe et de rendre hom-
« mage à la souveraineté du peuple. L'art. 2 de ce
« décret s'applique évidemment à moi; car je devrais
« être admis *à mon tour*, et je ne l'ai pas été ; mais
« comme il est possible que le comité des décrets
« hésite à me comprendre dans la liste qu'il doit
« présenter ou que des *ennemis particuliers* s'oppo-
« sent encore à mon admission, je m'adresse à toi
« que je connais juste et impartial, et je t'invite à
« soutenir les droits que m'a donnés le peuple.

« Voici quelques observations qui te convaincront
« que la Convention n'a jamais pu, et peut encore
« moins, d'après son décret du 7, refuser de m'ad-
« mettre.

« Le rapport fait par Giraud-Pouzolle et Delcroix
« au nom des trois comités du gouvernement, et dont
« les principes ont été consacrés par le décret du 7
« qui en est la conséquence, établit jusqu'à l'évidence
« qu'un suppléant ne peut être rejeté que *pour un*
« *crime*; toute la question, à mon égard, se réduit
« donc au fait de savoir si j'ai commis un crime ; or,
« je défis de prouver que j'en ai commis.

« On m'a reproché : 1° D'avoir, dans une *assem-*
« *blée primaire*, qui a eu lieu au mois d'août 1792;
« *avant l'établissement de la république*, voté comme
« tous les autres membres de cette assemblée, pour
« la *conservation du gouvernement monarchique*. —
« 2° D'avoir répété cet opinion dans l'assemblée élec-
« torale qui a eu lieu au commencement de septembre
« suivant, par la nomination des députés à la Con-
« vention.



« Voici mes réponses, elles sont sans réplique :

« 1° *Il est faux* que j'ai répété cette opinion dans « l'assemblée électorale ; la fausseté du fait serait « attestée par tous les électeurs ; il suffit, d'ailleurs, « de consulter le procès-verbal qui est au comité des « décrets.

« 2° En supposant le fait vrai, peut-on me faire « un crime d'avoir voté *pour la conservation* du gou- « vernement monarchique, avant l'établissement de « la république ?

« 3° Peut-on me faire un crime d'avoir émis cet « opinion dans une *assemblée primaire* où le peuple « exerce sa souveraineté ? Si un citoyen peut être « inquiété à raison de son opinion dans une assem- « blée primaire, la souveraineté du peuple n'est « donc qu'une chimère, la liberté des opinions n'est « donc qu'un fantôme ?

« 4° L'opinion qu'on me reproche est *antérieure* à « ma nomination ; le peuple ne l'a pas jugé coupable, « et la Convention nationale m'en punit ?

« 5° L'Assemblée législative *invite* le peuple fran- « çais à donner des pouvoirs illimités à ses députés « à la Convention, cette invitation suppose néces- « sairement la *faculté* de la part du peuple de limiter « les pouvoirs. Une assemblée primaire croit devoir « user de cette *faculté* sur quelques points et on en « punit un de ses membres ! Ainsi des mandataires « punissent un de leurs mandant de ne leur avoir « pas donné un mandat illimité.

« 6° Suis-je donc coupable, pour avoir commis

« parce qu'étant de bonne foi, j'étais induit en erreur « par les écrits perfides qui circulaient alors ? Si je « le suis, presque tous les français le sont également. « L'Assemblée législative n'a-t-elle pas fait en masse, « le 7 juillet 1792, le serment de ne reconnaître « jamais la république ? Voilà la grande source de « l'erreur ?

« 7° Enfin, c'est ma conduite depuis l'établisse- « ment de la république qu'il faut examiner. Or, « qu'on consulte toutes les pièces déposées au Comité « des décrets, législation et sûreté générale, et on « y trouvera la preuve que, par mes paroles, mes « écrits et mes actions, j'ai été constamment l'un des « plus zélés défenseurs du gouvernement républicain.

« Que de réflexions encore je pourrais ajouter, « mais tu les devines aisément.

« Je me suis soumis avec respect au décret ; mais « j'ai le droit, sans doute, de le critiquer. Enfin nous « pouvons parler en hommes libres : le régime de la « justice a succédé à celui de la terreur : la Conven- « tion nationale est assez grande pour entendre la « vérité.

« Je t'invite donc, avec instance, citoyen repré- « sentant, de te transporter *sur le champ* au Comité « des décrets pour me faire comprendre dans la liste « et de me défendre au sein de la Convention contre « des ennemis particuliers. Tu vois que c'est justice « que je réclame.

« Salut et fraternité

« CHABOT.

« *P. S.* — Le décret et le rapport sont dans le n° 7
« du *Bulletin de Correspondance*. Le citoyen Cheva-
« lier me connaît tout particulièrement. »

Les événements se précipitent alors avec une telle rapidité que six mois à peine après la scène orageuse que l'on lisait plus haut, Chabot était admis à la Convention. Le 25 Ventôse an III (15 mars 1795) le représentant Maignen ; au nom du Comité des décrets propose et la Convention adopte la proposition suivante : « La Convention nationale, après avoir en-
« tendu son Comité des décrets, procès-verbaux et
« archives rapporte son décret du 3 Brumaire der-
« nier, relatif à Georges Chabot, suppléant du dépar-
« tement de l'Allier, et décrète qu'il se rendra de
« suite au sein de la Convention nationale en rem-
« placement du citoyen Vidalin, un de ses membres
« décédés. » Le présent décret est adopté et inséré ainsi que le rapport au *Bulletin de Correspondance*.

A ce moment, la période conventionnelle touchait à sa fin : le parti extrême tombait épuisé par ses luttes intestines. Chabot vient donc siéger à la Convention en Mars 1795. Pendant la courte période de sa législature, il provoqua plusieurs lois, notamment celle qui accordait aux émigrés un nouveau délai de rigueur. Voici dans quels termes Chabot émettait la proposition de cette loi. « Au nom du Comité de
« liquidation, citoyens représentants, en déclarant
« nationales les dettes des émigrés, vous avez eu prin-
« cipalement pour objet d'accélérer leur liquidation
« et d'assurer leur payement. Votre Comité de liqui-

« dation s'empresse de seconder vos vues bienfaisan-
« tes. Il stimule le zèle des administrations de dépar-
« tement, lève toutes les difficultés qui se présentent
« et donne, en un mot, à cet objet important qui
« intéresse une foule de citoyen tout le temps et
« l'attention qu'il demande.... La Convention avait
« prorogé le délai jusqu'au 1er Vendémiaire pro-
« chain..... Un grand nombre de créanciers n'ont
« pas encore déposé leurs titres..... Le Comité m'a
« chargé de vous présenter le projet de décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de liquidation décrète ce qui suit :

Art. 1er. — Il est accordé aux créanciers des émigrés et autres dont les biens sont frappés de confiscation nationale et qui se trouveraient en déchéance aux termes de la loi antérieure, un délai nouveau pour déposer leurs titres.

Art. 2. — Ce délai définitif de rigueur, sera d'un mois à compter du 1er Vendémiaire prochain à l'égard des créanciers qui ne justifieront pas d'un obstacle. De trois mois, à compter du même jour pour ceux qui justifieront d'obstacles.

Art. 3. — Insertion au *Bulletin de Correspondance* du présent décret.

Le décret est adopté le 22 septembre 1795.

Il était difficile de jouer alors un rôle brillant dans le sein de la Convention. « La Convention en étant
« revenue au point d'où elle était partie, et ayant
« rempli sa véritable mission.... disparut de la scène
« du monde. » (Mignet, *Révolution française*). Cha-

bot donna sa démission lors de l'organisation des Conseils et le 4 Brumaire an IV, la Convention tenait sa dernière séance.

La Constitution de l'an III est alors organisée et mise en vigueur. Sous son empire, Chabot reçoit les fonctions de commissaire du Directoir exécutif près le tribunal correctionnel de Montluçon.

Il occupe ce poste jusqu'en 1799, époque à laquelle le département de l'Allier l'élut député au Conseil des Anciens. Il sera facile de montrer avec quelle activité Chabot, à cette époque comme par le passé, s'est occupé des fonctions que le suffrage de ses concitoyens lui a confié.

A la séance du 19 Thermidor 1799, il combat énergiquement l'emprunt des cent millions.

A la séance du 16 Fructidor 1799, Chabot s'élève contre la licence de la plupart des journaux et dénonce un numéro de celui qui a pour titre la *Parisienne* et dans lequel on calomnie la Révolution et les lois. L'orateur conclut à ce que la feuille soit transmise au Directoire par un message, pour en faire poursuivre les auteurs. Cette proposition fut adoptée (*Officiel*, tome 27, page 801).

Le 13 Vendémiaire an VIII, il discute un projet pour la répression du brigandage (*Officiel*, tome 29, page 834).

A la séance du 29 Vendémiaire, Chabot prend part à la discussion relative aux élections de St-Domingue. Les députés Philippe et Tonnelier défendent la résolution tendant à annuler l'élection. Chabot parle

dans le sens contraire et conformément à son avis, le Conseil rejette la résolution (*Officiel*, t. 29, p 865). Chabot est élu secrétaire du Conseil des Anciens à la séance du 2 Brumaire 1799.

Mais le 18 Brumaire approchait, Bonaparte, à son retour d'Égypte, avait excité l'enthousiasme de la masse modérée de la nation. On sait quel fut le rôle du Conseil des Anciens en ces circonstances qui élevèrent Bonaparte à la première magistrature de la République. — Après le 18 Brumaire, Chabot devient membre du Tribunat et il en fait partie jusqu'à la dissolution de cette Assemblée

C'est à cette époque que commence véritablement le rôle du législateur pour le représentant de notre département de l'Allier. Nous laisserons de côté, pour le moment, tout ce qui touche à l'œuvre législative proprement dite, nous réservant d'y revenir dans la deuxième partie de cette étude destinée à Chabot jurisconsulte. Pour le moment, achevons de donner les renseignements biographiques qu'il nous a été donné de recueillir sur lui.

Dès lors, Chabot embrasse activement la révolution qui mit le pouvoir entre les mains de Bonaparte Il présidait l'Assemblée du Tribunat lors de la communication du traité d'Amiens (16 Florial an X). Sur sa proposition le Tribunat émit le vœu suivant : « *Qu'il fut donné au général Bonaparte un gage* « *de la reconnaissance nationale.* » Conformément à ce vœu un sénatus-consulte du (6 mai 1802) nomma Bonaparte Consul pour dix ans de plus. —



A l'occasion de ce vœu, Chabot fut chargé de féliciter le premier Consul et le fit en ces termes :

« Bonaparte a des idées trop grandes, trop géné-
« reuses, pour s'écarter jamais des principes libéraux
« qui ont fait la révolution et fondé la République.
« Il aime trop la véritable gloire, pour flétrir par des
« abus de pouvoir la gloire immense qu'il s'est
« acquise. En acceptant l'honneur d'être le magis-
« trat suprême des Français, il contracte de grandes
« obligations, il les remplira toutes. La nation qui
« l'appelle à la gouverner est libre et généreuse, il
« respectera et affermira sa liberté, il ne fera rien
« qui ne soit digne d'elle. Investi de sa confiance,
« il n'usera du pouvoir qu'elle lui délègue que pour
« la rendre heureuse et florissante. Il distinguera ses
« véritables amis qui lui diront la vérité d'avec les
« flatteurs qui chercheront à le tromper. Il s'entou-
« rera des hommes de bien qui, ayant fait la révolu-
« tion, sont intéressés à la soutenir. Il sentira qu'il
« est de son intérêt comme de sa gloire de conserver
« aux autorités chargées de concourir avec lui à la
« formation des lois de l'Etat, la dignité, la force,
« et l'indépendance que doivent avoir les législateurs
« d'un grand peuple. Bonaparte, enfin, sera toujours
« lui-même ; il voudra que sa mémoire arrive glo-
« rieuse et sans reproches jusqu'à la postérité la
« plus reculée et ce n'est jamais de Bonaparte qu'on
« pourra dire — *qu'il a vécu trop de quelques an-*
« *nées !* »

L'esprit de justice et l'amour de la patrie se mon-

trent dans ce discours d'un homme sincère et désireux du bien public. Bonaparte tel que le voulait Chabot pouvait alors, selon l'expression juste de M. Mignet, « se faire le représentant de ce grand « siècle qui réclamait la consécration d'une égalité « bien entendue.... Mais il aima mieux, ajoute « M. Mignet, l'accomplissement de ses projets égoïstes « et il se préféra seul à l'humanité toute entière. »

De ces fautes de l'empereur Napoléon Ier, on ne peut faire porter le fardeau sur les hommes respectables qui, voyant en lui le seul frein contre l'anarchie, l'ont fait arriver au pouvoir de tout le poids de leur autorité. Blâmons plutôt les anarchistes qui forcent les amis sincères de la liberté à se mettre en garde contre leurs folies et trop souvent au détriment de la liberté.

La fortune marchait alors à grands pas et Bonaparte en faisait chaque jour une ample moisson.

Le 3 mai 1804, le tribun Curée appuyait un vœu du Sénat demandant à l'Assemblée de nommer Napoléon Bonaparte, empereur héréditaire. Nous retrouvons Chabot fidèle à la ligne de conduite qu'il a adoptée depuis le 18 Brumaire, et lorsque Carnot, seul, parmi les membres du Tribunat, s'opposait à la proposition de Curée et s'écriait s'adressant aux auteurs de la proposition du consulat à vie et à Chabot en particulier : « Aujourd'hui se découvre enfin « d'une manière positive le terme de tant de mesures « préliminaires... » Chabot se levait et répondait : « Oui, je le déclare franchement, les propositions

« qui vous sont faites aujourd'hui ne sont que le « développement, elles sont la pensée toute entière « de la proposition que je fis le 16 Florial an X ! »

Le Sénatus-Consulte du (28 Florial an XII) consommait la révolution qui définitivement portait Napoléon au trône impérial. Et dans ces circonstances, Chabot s'exprimait ainsi : « Tribuns, nos espérances « sont réalisées, le vœu que nous avons émis est « sanctionné par le Sénat, il le sera bientôt par la « nation toute entière, enfin le peuple français va « se reposer à l'abri d'institutions stables et perma- « nentes ! Egaré trop longtemps par de vaines théo- « ries, il va reprendre le gouvernement qui seul « peut convenir à son caractère, à ses mœurs, à ses « habitudes, à sa population et à la grande étendue « de son territoire. Il fallait à un grand empire de « grandes dignités ; mais elles ne seront que per- « sonnelles ! Les distinctions de famille, de privi- « lége, la noblesse héréditaire et toutes ces ridicules « chimères que l'orgueil inventa pour couvrir sa « faiblesse, ne souilleront pas notre Charte constitu- « tionnelle ! Tous les Français seront égaux devant « la loi. L'empereur fait le serment solennel de faire « respecter et de respecter tous les droits ! »

Plus de doutes à avoir, Chabot comme la majorité de ses contemporains était devenu enthousiaste de l'empereur, et dans la séance du (9 Nivose an XIV) il proposait au Tribunat un arrêté ainsi conçu : « Le Tribunat émet le vœu que l'une des princi- « pales places de Paris, soit appelée *Place Napoléon-*

« *le-Grand* et qu'il soit élevé une colonne sur le
« modèle de la colonne Trajane, laquelle sera sur-
« montée de la statue de l'empereur et aura pour
« inscription : *A Napoléon-le-Grand la patrie recon-*
« *naissante.* »

Napoléon empereur ne se montra pas oublieux de tant de services rendus à sa cause par Chabot. Dès (1804) notre compatriote est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

En 1806, l'Inspection des Ecoles de droit est confiée à Chabot de l'Allier.

Élu député au Corps législatif lors de la dissolution du Tribunat, il ne quitte ses fonctions de représentant que pour prendre un siége de conseiller à la cour de cassation (1810). Cette même année, il entre au Conseil de l'Université.

C'est ainsi que sous l'empire dont il avait si activement préparé et assuré la fondation, Chabot parcourait tous les degrés de tant de dignités.

Lorsque Napoléon, au terme de ses succès, eût compromis la fortune de la France et la sienne, tous ceux qui pensaient plus en définitive à la patrie qu'à un homme, et Chabot parmi eux, n'hésitèrent pas à prononcer la déchéance de l'empereur vaincu. Les Cent Jours reviennent et en face de ces dernières lueurs de la gloire napoléonienne, Chabot se laisse encore entraîner, comme le maréchal Ney et tant d'autres. Il préside la députation de l'Allier au Champ-de-Mai et présente lui-même à l'empereur l'adresse des électeurs de son département. Vaines



espérances, Waterloo ramenait une seconde fois Louis XVIII qui conserva à notre compatriote tous les emplois qu'il avait si bien remplis sous l'empire.

C'est le 18 avril 1819 que se terminait à Paris la brillante carrière de Georges-Antoine Chabot de l'Allier. A cette époque, il présidait un concours ouvert à l'Ecole de droit pour une chaire de droit romain. La mort vint frapper l'ouvrier debout et à l'ouvrage ! — M. Avoine de Chantereyne qui lui succéda dans cette présidence rappela, le 29 avril, en prenant possession de son siége, une phrase du discours d'ouverture prononcé par Chabot lui-même et la lui appliqua : « Les hommes qui vivants ser-« virent leur pays par le noble usage de leurs talents « et de leurs connaissances sont encore utiles après « leur mort par les exemples qu'ils laissent à « suivre ! »

Je ne serais pas exact si, en terminant ces recherches biographiques, je négligeais de citer l'éloge décerné à Chabot par M. Mazerat, docteur en droit, avocat à la cour de Paris, éloge contenu dans une notice servant de préface à l'édition que le savant avocat a donné en 1839 du traité de Chabot sur les successions : — « Chabot, dit-il, était remarquable « par son élocution, par sa clarté dans les discussions, « par sa précision dans les idées, par la force de ses « raisonnements, par l'impartialité de ses opinions. « Sa vie privée fut aussi remplie que sa vie publique. « Simple dans ses mœurs, ses habitudes et ses « goûts, l'amitié ne fut jamais pour lui un vain

« mot. Il composa son bonheur des services qu'il « parvint à rendre et des heureux qu'il put faire. »

Je suis d'autant plus satisfait de pouvoir citer cet éloge de Chabot qu'il complète pour nous une lacune que malheureusement je n'ai pu combler : sa vie privée. Un ami en quelques mots vient plus nous en dire que les détails les plus divers et les plus nombreux que nous aurions pu recueillir. Dans sa vie privée, Chabot a toujours compris l'usage qu'un noble cœur doit faire de l'amitié ; il a mis sa fortune au service de ceux qui l'ont entouré et de cette pratique, il a fait son bonheur.

Sur la vie publique de Chabot, j'ai rencontré chez certains biographes l'expression d'un blâme. On a voulu lui reprocher un manque de constance dans ses affections politiques. A mon avis, c'est aller un peu loin. Pour tout homme qui veut bien consciencieusement considérer l'époque troublée à laquelle a vécu Chabot, notre compatriote, il est facile de voir, et cela s'impose, qu'à tout Français véritablement ami du salut de la patrie, il était difficile de se conduire autrement que lui. Chabot n'a pas fait autre chose que ce qu'ont fait tous les hommes de son temps et de son parti. Esprit libéral, généreux, il a accepté les principes de la révolution française ; le jour où ces principes faussement interprêtés par des natures violentes et sans mesures ont été une menace pour le salut public, il est resté en place, se refusant à dépasser les bornes que sa conscience lui désignait. Lors de la chute de Napoléon, les fonc-

tions occupées par lui et à lui conservées par la Restauration, sont du nombre de celles qu'on peut conserver malgré la chute du gouvernement qui vous les a données.

Je ne veux pas faire ici la justification de l'élasticité des consciences en matière politique. Dieu m'en garde. Mais, ce que je veux dire, c'est que Chabot, par ses lumières, sa vie toute remplie par le travail, sera toujours une illustration pour la France et l'Allier en particulier. Une retraite boudeuse aurait empêché tout cela.

Dans une seconde partie, nous aborderons l'étude des travaux législatifs de Chabot de l'Allier, et là encore, nous pourrons apprécier toute la valeur de cet homme illustre.

DEUXIÈME PARTIE

Dans cette deuxième partie de la notice sur Chabot de l'Allier, nous nous proposons de faire connaître ses travaux législatifs et ses œuvres de jurisprudence.

En 1789, les cahiers de toutes les provinces réclamaient la réforme judiciaire. Il suffit de s'y reporter pour s'en convaincre. Dans le Bourbonnais, en particulier, les trois ordres n'en font qu'un pour réclamer « qu'il soit fait un nouveau code civil... « pour remédier aux abus qui se sont produits dans « l'exercice de la justice. » (*Cahier du clergé bourbonnais*, sect. II ; *de la noblesse*, sect. III ; *du tiers-état* sect. II.)

En réponse à ces vœux si pressants, la Constituante fit de la réforme judiciaire l'objet d'un article spécial de sa constitution. — « Il sera fait, y est-il dit, un code de lois civiles communes à tout le royaume. » Mais le moment de construire n'était pas encore arrivé, alors et pendant les quelques années qui suivent, on s'occupe plutôt de détruire l'ancien régime que d'en édifier un nouveau. L'Assemblée législative passe sans rien faire ; la Conven-

tion examine deux projets de réforme judiciaire présentés par Cambacérès sans les accepter. Enfin le Directoire s'était mis à l'œuvre et conduisait avec promptitude les travaux préparatoires du nouveau code civil lorsque les événements du 18 Brumaire viennent l'interrompre.

Ce fut au gouvernement consulaire en dernier lieu qu'il fut donné de mettre sérieusement en œuvre la réforme judiciaire. L'arrêté du 20 Thermidor an VIII nomma une commission chargée d'examiner les projets antérieurs et d'en rédiger un nouveau. Les membres illustres de cette commission furent MM. Tronchet, Bigot-Préameneu, Portalis et Maleville.

La commission se mit à l'œuvre et s'entoura, comme on le sait, des avis des tribunaux de France. Sa tâche personnelle accomplie, restait a la faire sanctionner par la discussion et le vote des représentants du pays et de l'Etat.

Je n'exposerai pas ici dans son entier le mécanisme législatif de la constitution de l'an VIII sous l'empire de laquelle fut rédigé le code civil. Il suffira d'indiquer que cinq agents ont concouru à la confection de notre loi civile actuelle : la commission, le conseil d'Etat, le Tribunat, le Corps législatif, et enfin le Sénat qui avait pour mission d'annuler toute loi anti-constitutionnelle.

Le projet de la commission et l'avis des tribunaux sera soumis au Conseil d'Etat représentant du gouvernement et au Tribunat qui représenta, on peut le dire, l'opposition, ces assemblées examinent dans

leurs sections de législation. La rédaction définitive du projet arrêtée par le Conseil d'Etat, est portée au Corps législatif, et devant ce dernier, le débat s'engage contradictoirement entre les orateurs du Conseil d'Etat et du Tribunat. A l'issue de ce débat, le Corps législatif muet, émet un vote de rejet ou d'adoption.

Comme membre du Tribunat, Chabot a pris part à la discussion du code civil. En cette qualité, il a prononcé trois discours :

Discours sur les actes de l'Etat civil, prononcé au Corps législatif en la séance du 29 Ventôse an XI;

Discours sur les successions au nom de la section de législation, prononcé a l'assemblée générale du Tribunat le 26 Germinal an XI;

Discours sur le cautionnement. Réponse devant le Tribunat pour défendre le projet attaqué par un autre tribun. Séance du 28 Pluviose an XII.

Comme auteur de traités didactiques, il a écrit : Les questions transitoires sur le code civil et un important ouvrage sur les successions.

Disons tout d'abord quelques mots des trois discours prononcés alors que Chabot était membre du Tribunat.

Discours sur les Actes de l'Etat civil.

Avant la loi du 20 septembre 1792 qui confia aux municipalités le soin de tenir les registres de l'Etat civil, notre législation sur ce point était très-défec-

tueuse. Malgré l'ordonnance de Villers-Cotterets rendue en 1539 par François Ier, malgré l'ordonnance de Blois rendue en 1579, malgré les efforts du Code Louis, promulgué par Louis XIV, les registres de l'État civil tenus par le curé de chaque paroisse ne purent l'être avec exactitude. Un des graves inconvénients, c'est que les Juifs et les protestants ne pouvaient figurer régulièrement sur ces registres. Un édit du 18 novembre 1787 sur l'Etat civil des protestants, contient le premier germe de l'idée de la création des officiers de l'état civil.

C'est au sujet de cette réforme urgente et importante que Chabot prenait la parole au Corps législatif comme rapporteur de la section de législation du Tribunat le 29 Ventôse an XI. « Il ne peut y avoir, « disait-il, d'actes plus importants que ceux de « l'Etat civil, c'est sur eux que repose l'état des « hommes et la constitution de la famille qui sont « les bases de l'ordre social. »

L'orateur du Tribunat parle alors de la règle établie par le chapitre premier de la loi et qui conserve aux autorités civiles la rédaction des actes de l'Etat civil qu'une loi de la Constituante leur a confiée. Il ajoute que c'est de toute logique. D'après lui : « Tout « ce qui concerne l'Etat civil se trouve dans le « domaine de la loi, et la puissance ecclésiastique « absolument étrangère à cet objet ne doit y exercer « aucune influence. »

Chabot énumère ensuite sans entrer dans de grands détails les dispositions qui devaient composer le titre deux du livre premier de notre code civil.

Dans son ensemble, comme l'a dit le tribun Chabot, le projet méritait l'approbation du Corps législatif. — Et contre cet ensemble, il ne s'est élevé depuis qu'une seule critique méritant que nous la citions : c'est celle d'avoir fait dans le titre deux du code civil, le mariage un acte purement civil. Les écrivains catholiques se sont élevés contre cette prétention des rédacteurs du code civil, de Chabot en particulier, en ce qui touche l'acte de mariage : « Que la puissance ecclésiastique y soit absolument étrangère. » Le système du code civil a été soutenu par un député à l'Assemblée nationale, M. L. Legrand dans un récent ouvrage intitulé : *Le Mariage et les Mœurs en France*. Chapitre VIII, page 177 et suivantes. Paris, Hachette, 1879.

Ce discours de Chabot plus important au point de vue des matières qu'il traite, qu'en vertu même de sa forme, cependant claire et concise, se trouve dans le recueil de Fénet sur les travaux préparatoires du *Code civil*, tome VIII, page 303 et suivantes.

Discours sur le Cautionnement

Ce discours n'a pas été prononcé dans les mêmes circonstances que le précédent. C'est pendant la discussion au Tribunat et devant cette assemblée que Chabot défend le projet de la Commission attaqué par un de ses collègues. — 23 Pluviose, an XII.

Le tribun Goupil soutenait que le projet de la



Commission en son article 13 était contraire au droit commun. Cet article 13 avait pour but d'obliger la caution qui requiert discussion d'indiquer les biens sujets à discussion, sans pouvoir comprendre les biens hypothéqués à la dette qui ne seraient plus en possession du débiteur. La caution devait en outre faire l'avance des deniers nécessaires pour faire la discussion.

Chabot réfuta victorieusement ces critiques et l'ensemble du projet de loi adopté, l'article 13 de ce projet devint l'article 2023 du code civil.

On retrouve ce discours dans le même recueil de Fénet.

Discours sur les successions.

C'est le 26 Germinal, an XI à la section de législation du Tribunat que ce discours a été prononcé.

Nous ne l'examinerons pas ici. Le principal ouvrage didactique de Chabot ayant été écrit sur la matière des successions, nous aurons à revenir sérieusement sur les idées législatives de Chabot au point de vue successoral, nous parlerons de son discours à ce moment.

Traité des questions transitoires. — Commentaire sur la loi successorale.

L'œuvre didactique de Chabot, jurisconsulte, se compose, nous l'avons dit, du traité des questions transitoires et du commentaire sur les successions.

Questions transitoires. — Le traité des questions transitoires a pour objet, comme l'indique son titre, de régler la transition entre l'ancienne et la nouvelle législation civile. La loi ancienne doit-elle absolument céder devant la loi nouvelle? L'article 2 du code civil qui proclame la non rétroactivité des lois doit-il être appliqué d'une manière absolue? Voilà en définitive la situation transitoire que Chabot examine et pour laquelle il cherche une règle.

Il a, en tête de son ouvrage, donné le plan et l'objet de ce traité. « Le passage d'une législation a une « autre ecrit-il est toujours hérissé de grandes dif« ficultés..... Quel est le terme où doit s'arrêter la « loi ancienne, pour ne pas étendre son autorité sur « l'empire de la loi nouvelle? Quel est le terme où « doit s'arrêter la loi nouvelle, pour ne pas produire « d'effet rétroactif sur ce qui a été fait sous l'empire « de la loi ancienne? — Tel est l'objet des ques« tions transitoires avec les complications de toutes « les difficultés qui naissent de la différence des « espèces, de toutes les difficultés qui appartiennent « aux matières mêmes sur lesquelles elles sont « élevées. »

Chabot s'est proposé de résoudre ces difficultés en rapprochant le principe de chaque cas particulier. Son but, c'était faciliter aux juges le travail d'interprétation qu'ils étaient obligés de faire chaque fois qu'une de ces questions se présentait à eux. C'était, on le voit, un moyen de fixer autant que possible la urisprudence sur ce point.



Le traité ne vise que les questions les plus importantes, celles qui se présentent le plus fréquemment. « Mais, nous dit-il, si j'ai bien établi et développé « les principes généraux, l'application en sera facile « à tous les cas. »

La méthode qu'il emploie, c'est la comparaison de la loi ancienne et de la nouvelle et de cette comparaison il déduit laquelle des deux législation doit régner dans l'espèce. — C'est la méthode la plus logique en cette matière.

Les différentes questions examinées sont classées par ordre alphabétique et composent le texte de trois volumes.

Ne serait-il pas désirable qu'en tête de son traité Chabot ait fait l'exposé des principes généraux qui régissent d'après lui la législation transitoire? Ces principes bien que tracés à propos de chaque question particulière ne finiraient-ils pas par échapper à celui qui les recherche ? L'ouvrage n'aurait-il pas été ainsi plus homogène. Voilà des critiques qui pourraient peut-être se faire.

Quoiqu'il en soit, parmi les ouvrages de ce genre, le traité des questions transitoires est un des plus importants. A l'époque surtout où il a paru, il était une véritable ressource pour celui qui voulait promptement trouver une solution. Plusieurs auteurs ont traité du principe général. Chabot est entré dans l'application, il a cherché la règle et la raison pour des cas particuliers. La besogne pour celui qui cherche est simplifiée et à ce point de vue surtout il

faut signaler l'excellence pratique du traité sur les questions transitoires.

La 1re édition de cet ouvrage a paru en 1809 en deux volumes. En 1829, M. Lagier, éditeur à Dijon en a donné une nouvelle en 3 volumes augmentée de notes et de corrections de la propre main de l'auteur, prises sur son exemplaire particulier et communiqués par M. Chabot son fils, avocat. Cette édition porte en tête une dédicace à son A. S. Mg. le prince Cambacérès, duc de Parme, archichancelier de l'Empire.

La loi successorale.

Après l'analyse de ces différents travaux, on arrive à l'œuvre capitale de Chabot le commentaire sur les successions. C'est surtout par ce traité que Chabot demeure au nombre des commentateurs célèbres de nos lois civiles modernes. Les opinions émises par lui se retrouvent citées à chaque pas dans les travaux didactiques publiés depuis sur la matière des successions et font autorité.

En poursuivant l'examen de ce travail de Chabot, il est intéressant de rechercher sous quelles formes, avec quel nombre d'éditions il a paru. Et à ce sujet, le premier renseignement se trouve écrit par Chabot lui-même dans une note de la cinquième édition de son ouvrage. « Mon premier ouvrage sur les succes-
« sions, écrit-il, fut composé pour un journal judi-
« ciaire. Chaque mois je devais fournir la matière
« de trois ou quatre feuilles d'impressions ; et comme



« j'avais d'autres occupations obligées, souvent mon « travail était fait avec trop de précipitation Lors- « qu'ensuite j'examinais d'autres articles de loi, j'a- « percevais des erreurs ou des équivoques dans ce qui « avait déjà été imprimé, mais il n'était plus possible « de les réparer, et il s'y joignait encore une quantité « considérable de fautes typographiques..., etc. »

Voici un renseignement pris à la source la plus certaine et qui nous apprend que le travail de Chabot sur les successions a tout d'abord paru dans une revue judiciaire. C'était le premier commentaire de la loi successorale et de plus, comme l'indique l'auteur, étant donné la forme de publication exigeant un travail rapide et mesuré, des erreurs devaient s'y glisser. Néanmoins cinq éditions de l'ouvrage ont déjà paru lorsque Chabot écrit ces lignes.

Ce n'est qu'en 1832, par les soins de M. Pellat, professeur à la faculté de Droit de Paris qui s'était chargé de revoir l'ouvrage et d'en surveiller attentivement la réimpression, qu'une sixième édition paraît, en trois volumes, chez Nève, libraire de la Cour de Cassation à Paris.

En 1839, M. Mazerat, avocat à la Cour d'appel de Paris, ami de l'auteur, donnait une nouvelle édition du commentaire sur les successions. Une préface biographique dont il a déjà été parlé dans la première partie de la notice, accompagnait cette édition.

Enfin, en 1848, M. Belost Jolimon faisait rééditer en deux volumes le *Traité des successions* de Chabot de l'Allier et l'annotait.

Voilà pour la forme de l'œuvre du jurisconsulte, passons à un point de vue plus important, le fond.

Parmi les nombreuses matières que les rédacteurs du *Code civil français* ont réglementées, celle des successions est assurément une des plus importantes. Le problème successoral pour être résolu, exige au préalable la solution de nombreuses questions économiques sociales et morales.

La succession, selon la définition que nous donne M. Chabot, « c'est la manière dont les biens et les « droits, les dettes et les charges des personnes qui « meurent, passent à d'autres personnes qui entrent « à leur place. » La succession est donc un mode de transmission, un mode d'acquisition de la propriété. Et dès lors on voit surgir la question du droit de propriété. Avant de régler le mode d'acquérir un droit, il est naturel de traiter tout d'abord du droit transmis, acquis, le droit de propriété. Dès le début, grosse et capitale question. Toute erreur sur la nature de ce droit en entraînera forcément une sur la nature et le caractère originel du droit de succession.

Le législateur après avoir trouvé dans le droit de propriété pour ainsi dire le fondement du droit de succéder, devra rechercher à qui appartient ce droit; dans quelles proportions il doit être attribué, soit naturellement en vertu de son caractère même, soit utilement et justement en vertu des lois économiques et morales. Il décidera selon qu'il sera influencé par des idées de liberté testamentaire absolue ou de réserve héréditaire indispensable. Il résoudra la



question de savoir si, dans tous les cas de succession *ab intestat* l'égalité la plus entière entre les co-partageants ne doit pas être la règle.

Enfin, au point de vue économique, avant de prendre telle ou telle décision, de choisir un système successoral il devra peser les conséquences de son système sur l'état de prospérité matérielle du pays auquel la loi doit s'appliquer ;

De toutes ces considérations morales, sociales et économiques, les rédacteurs du *Code civil français* se sont préoccupés. Les travaux préparatoires du code nous en donnent la mesure. Les résultats donnés par cette législation ont, depuis un certain nombre d'années surtout, été fortement critiqués en France. Toute une école réformatrice à la tête de laquelle est placé l'éminent et judicieux publiciste M. Le Play, s'est déclarée l'ennemie irréconciliable de notre loi civile moderne. En parcourant le travail de Chabot de l'Allier, nous essayerons de mettre en regard le législateur de 1803 et les réformateurs modernes, sans toutefois promettre de prendre un parti absolu en face de semblables autorités. D'autant plus qu'il paraît difficile de condamner absolument ou de déclarer parfait notre code civil. Mais quelque parti que l'on prenne, il est un point de vue qu'il ne faut pas oublier, c'est que jamais le législateur en matière de succession ne doit se laisser entraîner par le résultat politique à obtenir. C'est la justice, la morale, l'intérêt économique qui devront présider à ses décisions. Et s'il est bien vrai, comme

l'a dit M. Le Play : « Qu'une loi successorale soit « une puissante machine politique. » Je crois que le législateur fera œuvre sage en laissant de côté ce but à atteindre. En suivant une autre ligne il risquera de tomber dans les exagérations du législateur de 1793 ou dans celles du parti opposé.

L'exposition de ces principes généraux nous donne la méthode avec laquelle, le plus clairement, il sera possible d'arriver à connaître l'œuvre de Chabot. L'ensemble et la valeur du travail ne sont pas à louer, l'excellence en est depuis très-longtemps démontrée. Nous n'examinerons donc d'abord le commentaire des successions qu'en nous plaçant au point de vue de ces principes généraux qui, de l'avis commun, doivent être pris pour base de tout système successoral. C'est ainsi que nous jugerons Chabot législateur.

Quant à l'œuvre du professeur, plus facile à apprécier, nous en dirons aussi quelques mots. Ce point de vue ne peut être négligé car nous tenons de Chabot lui-même qu'il n'a pas seulement écrit pour les jurisconsultes, mais aussi pour les élèves de l'école de droit.

Quelle est l'opinion de Chabot sur la nature et l'origine du droit de propriété et de succession ?

Le 16 avril 1803, M. Chabot de l'Allier faisait à l'Assemblée générale du Tribunat un rapport sur le projet de loi des successions, communiqué officiellement à cette assemblée le 12 avril précédent. Il faut citer le début de ce rapport pour retrouver les idées

de Chabot sur le caractère *civil* ou *naturel*, *perpétuel* ou *viager* du droit de propriété et par suite du droit de transmission. (Voir le texte complet de ce discours Fénet, tome XII.)

Voici le passage du rapport qui traite directement du droit de propriété.

« Avant l'établissement des sociétés civiles, la « propriété était plutôt un fait qu'elle n'était un « droit.

« La nature a donné la terre en commun à tous « les hommes ; elle n'en a point assigné à chacun « d'eux telle ou telle portion.

« La propriété particulière ne pouvait donc avoir « d'autre origine que le droit du premier occupant, « ou le droit du plus fort : elle ne durait que par la « possession, et la force pouvait aussi la détruire. La « société civile est la seule et véritable source de la « propriété ; c'est elle qui garantit à chaque indi- « vidu ce qu'il possède à juste titre ; et cette garantie « est elle-même le but principal de la société ; elle « est un des premiers éléments de son existence, de « sa conservation et de sa prospérité. »

La doctrine du contrat social et d'un très-grand nombre de philosophes pour ne pas dire la majorité de ceux de cette époque influence assurément Chabot lorsqu'il expose en ces termes la nature et les sources du droit de propriété. La propriété d'après lui comme d'après Mirabeau et Tronchet est de droit civil. Robespierre lui aussi pensait que le droit de propriété était une création sociale. Doctrines erronées et dangereuses.

« La société civile, dit M. Chabot, est la seule « source de la propriété. » Mais alors conséquence immédiate, le droit de propriété n'est plus qu'un droit relatif qui dépend des événements sociaux, qui ne peut rien offrir de stable. Le pouvoir qui a créé ce droit a de même celui de le détruire et de là on aperçoit l'abîme! Il est impossible de donner une base aussi fragile au droit de propriété. La loi civile est variable à l'infini et ne peut pas être prise pour base du droit de propriété. C'est là une grave erreur de Chabot inscrite tout au long de son rapport.

La véritable source du droit de propriété n'est pas la loi civile : c'est le droit naturel, qu'on appelle aussi immuable, qui est la base solide de la propriété. C'est le droit naturel, ce droit primordial, source de tous les autres, ce droit qui constitue l'humanité. M. Lucien Brun le définit. « Lois éternelles, immua- « bles, innées, que le Créateur a gravé dans nos cœurs. » Lui seul, le droit naturel est assez fortement établi pour étayer un droit à bases absolument indélébiles tel que celui de propriété. Le législateur humain ne fait que travailler sur ce fond que lui a donné le Créateur.

Etant donné l'existence en principe indiscutable du droit de propriété, il a fallu un fait par lequel il se manifesta. Ce fait, c'est le travail sous quelque forme que ce soit : qu'on veuille appeler travail, l'industrie humaine, ou le simple fait d'occupation qui est une manifestation de la force individuelle, de l'initiative privée. Chabot nie que le droit de propriété se puisse

établir ainsi ; car la propriété qui n'aura été établie que par le droit du premier occupant disparaîtra avec la même facilité qu'elle a été constituée Il a fallu d'après lui que des conventions, le contrat social intervienne pour donner une base solide à la propriété : pour en faire un *droit* alors qu'au début, dit-il, elle n'était qu'un *fait*. Assurément Chabot commet ce qu'on pourrait appeler un anachronisme lorsqu'il parle ainsi et de là part toute son erreur.

Il a beaucoup plus raison de dire : « C'est elle, — la société civile. — « Qui garantit à chaque individu « ce qu'il possède à juste titre. » Mais c'est là que se borne le rôle de la loi civile dans notre cas, et ce pouvoir qu'elle a de protéger elle ne le puise pas en elle-même, mais dans le droit naturel.

Si la propriété est de droit civil, elle ne peut-être que viagère et, dit Chabot, ne pas durer plus longtemps qu'une simple possession ! En effet, comment trouver la perpétuité dans un droit qui n'a qu'un fondement périssable et variable. — Un homme mort, d'après M. Chabot et ses contemporains, le droit qu'il avait disparaît. Bien plus, ce droit il ne l'a jamais eu avant l'organisation de la société, avant le pacte social, l'école de Rousseau nie l'existence du droit de propriété.

Il est facile de déduire les conséquences d'un système qui fait du droit de propriété un droit viager ! C'est la négation la plus absolue de ce droit même. Le propriétaire n'est plus qu'un usufruitier que les lois civiles désignent et qu'elles suppriment à volonté.

C'est l'origine des utopies communalistes, la terre à personne en particulier, à tous en général. Voilà le résultat de la théorie des origines civiles de la propriété.

Mais passons sur cette grave question dont nous avons dit ce que comporte notre sujet. Les Thiers, les Boissonade, les Troplong ont écrit à ce sujet tout ce qui peut s'écrire. Arrivons maintenant à une conséquence immédiate de l'erreur de Chabot sur les origines du droit de propriété. La nature et l'origine d'après lui du droit de succession.

Pour être logique, Chabot devait déduire le principe et la nature du droit de succession de l'origine civile qu'il donnait au droit de propriété. Nous avons déjà indiqué la liaison intime qui existe entre ces deux droits, la propriété et le droit de succession. Succéder est un mode d'acquérir la propriété et la base du droit acquis aura une véritable influence sur la nature de l'acquisition ou de la transmission de ce droit.

« ... Si l'homme dans l'état de nature n'avait pas « le droit de propriété, disait Chabot, il ne pouvait « le transmettre lorsqu'il mourait ; car on ne peut « transmettre, on ne peut donner ce qu'on n'a pas. »

« La transmission du bien par succession *n'est pas du droit naturel, mais du droit civil !* »

Cette fois encore l'expression n'est pas douteuse, Chabot donne au droit de succession une origine en dehors de tout principe de droit naturel. — Au premier abord il pourrait sembler que le droit de suc-

cession n'a qu'une origine civile, que le droit de transmettre ses biens après sa mort ne soit qu'une faculté laissé au mourant par la loi civile. Mais là encore nous dirons que la faculté de transmettre découle, pour le propriétaire, de la nature de son droit de propriété, qui n'est pas viager comme on a voulu le dire, mais bien par son essence nécessairement perpétuel et par conséquent transmissible !

Comme preuve de l'opinion de Chabot sur la nature du droit de succession, citons encore cet autre passage de son rapport :

« Lorsqu'un homme décède, dit-il, la place qu'il « laisse vacante est aussitôt remplie par ceux de ses « parents qui sont appelés à la succession. A l'ins- « tant même où la mort lui enlève ses droits, la loi « les confère à ses héritiers ; il n'y a pas de lacune : « et c'est l'origine de cette maxime du droit coutu- « mier, le mort saisit le vif. » (Fénet, page 165, « tome XII.)

Toujours, d'après lui, le même principe : la loi civile créant le droit à la succession. Mais non assurément ce n'est pas en vertu de la loi civile que le mort saisit le vif, c'est en vertu du droit naturel ! Si nous recherchons en effet quel est le caractère de la saisine ; nous voyons ; que c'est pour échapper au paiement des droits de relief et de rachat que la fiction légale de la saisine fut imaginée. En vertu de cette saisine le vassal était sensé avoir mis *lui-même* ses héritiers en possession de sa succession, ce qui le dispensait d'en demander la délivrance

au seigneur. Mais pour que le mort ait pouvoir de saisir le vif, il faut absolument qu'il ait autre chose qu'un droit viager, qu'un droit de création civil, d'essence périssable ! Logiquement il faut rechercher dans le droit naturel, la faculté et la possibilité pour le *de cujus* de transmettre *hic et nunc*, du jour, de l'heure de son décès sa fortune à ses héritiers !

Et Chabot lui-même cédant à cette vérité qui s'impose, a dit dans ce même rapport au risque de se contredire (Fénet, p. 167, tome XII). « La faveur « due à la famille et le *titre naturel* qui l'appelle « à la succession ont motivé la disposition du « projet de loi qui prolonge jusqu'à douze degrés « civil, la faculté de succéder. » Nous retrouvons donc enfin ce véritable et seul titre du successeur à la succession de son *de cujus*, c'est un titre naturel.

Et c'est dans trois passages du rapport que nous surprenons le commentateur de la loi des successions en flagrant délit de contradiction.

Parlant de l'ordre dans lequel les héritiers légitimes sont appelés à la succession, il dit, après l'avoir exposé : « C'est le vœu de la nature d'accord avec la justice. » Il aurait dû être plus affirmatif et dire : C'est la loi de la nature d'accord avec la justice.

Le droit naturel, Chabot en reconnaît formellement l'existence dans le passage suivant relatif à l'égalité dans les partages. « Mais constamment

« assujétie, ou à la volonté de l'homme, lorsque « cette volonté est restreinte dans ses justes « bornes, ou aux *droits de la nature qu'elle doit* « *respecter*, la loi ne peut ni étendre les libéralités « faites par le défunt, ni en faire elle-même. » Ici, non seulement il reconnaît l'existence de la loi naturelle, mais de plus, il reconnaît son autorité sur la loi civile, sur la loi qui ne prend naissance que dans la volonté humaine.

Ainsi on peut donc conclure que Chabot n'était pas sans avoir une certaine croyance à la loi naturelle. Il y a eu pour lui comme pour tous ses contemporains un moment d'hésitation et de trouble. D'une part, influencés par les sophismes du contrat social, de l'autre, pressés par une vérité supérieure, ils manquent parfois de logique. Les auteurs du projet de code civil n'ont-ils pas dit : « Le droit de « propriété, en soi, est une institution *directe de la* « *nature* ; mais il finit à la mort du propriétaire. » Quelle opposition inconciliable entre l'origine naturelle du droit de propriété et ce caractère viager! Chabot n'a pas été inconséquent d'une façon aussi absolue. Car il a dit : « La *société civile* est la seule et véritable source de la propriété, — et comme conséquence : — « La transmission des biens par suc- « cession n'est donc pas de droit naturel, mais de « droit civil. »

Nous avons vu l'inconvénient radical de la théorie civile du droit de propriété, quelles sont les conséquences quant au droit de transmission ou de succession?

Ces conséquences sont également graves. Soit que l'on s'arrête au droit de transmission, droit du propriétaire que lui refusent les partisans du contrat social ! Soit que l'on traite du droit à la succession, droit des héritiers que toute une école réformatrice refuse de reconnaître et qui cependant a un véritable titre naturel. Si le droit de transmission est un droit civil, il appartient à la loi de le suspendre, de le réglémenter à son gré sans se préoccuper de celui auquel elle a bien voulu le reconnaître ou l'enlever. Ainsi du droit à la succession. Ce droit de transmission est, au reste, si intimement lié au droit de propriété dont il n'est qu'une manifestation de ce (*jus utendi fruendi et abutendi*) qu'il faut logiquement décider pour celui-ci ce qu'on aura décidé pour celui-là. Pour les partisans de Rousseau le droit de transmission ne peut exister puisque le droit de propriété n'est que viager. Quant au système que nous soutenons, il en appert absolument que le droit de transmission est le complément indispensable du droit de propriété, qu'il emprunte la nature de ce droit, que c'est dans la loi naturelle que l'homme puise la faculté de transmettre ses biens, que c'est la loi naturelle qui doit en régler la transmission et qu'en dehors de là il n'y a pas de vérité sur ce sujet

En terminant cette discussion, il ne sera pas inutile de citer l'opinion d'un de nos grands jurisconsultes. M. Toullier ; Montesquieu était un des partisans de l'origine civile du droit de succession, et

M. Toullier dit à ce sujet : « La doctrine de Montes-
« quieu qui ne veut dériver le droit de succéder que
« des lois civiles, et qui le fonde uniquement sur la
« raison d'État, nous paraît dangereuse et subver-
« sive du droit de propriété. Elle n'est propre qu'à
« justifier les écarts du despote le plus bizarre,
« puisque l'ordre des successions n'ayant plus de
« types ou de modèle dans le droit naturel, il n'y a
« plus de juste en ce genre, que la volonté arbitraire
« de celui qui fait la loi. »

TOULLIER, *Le Droit civil français*, T. IV note 1re, page 131.

Du principe d'égalité dans les successions *ab intestat* et de la liberté testamentaire. (OPINION DE CHABOT)

Nous allons maintenant rechercher l'opinion de M. Chabot sur ces deux importantes questions ; terrain brûlant sur lequel, nous l'avons dit, lutte actuellement l'école réformatrice qui a pour chef M. Le Play, et de l'autre côté, les partisans, tout au moins en principe de notre loi successorale, et parmi les plus autorisés, citons M. Boissonade, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris qui, dans son ouvrage sur la réserve héréditaire, publié en 1873, a réduit, croyons-nous, à ses justes limites, la réforme désirable.

Il faut ici laisser parler Chabot et citer un assez long passage de son rapport du 16 avril 1803 pour nous rendre compte de ce qu'il pensait du principe d'égalité dans les successions *ab intestat*.

« L'égalité entre les enfants est un droit de la na-
« ture elle-même et cependant, combien de nos cou-
« tumes l'avaient violé. En examinant la distinction
« qu'elles établissaient entre les mâles et les filles,
« entre les aînés et les puînés, on serait tenté de
« croire qu'elles ne regardaient pas les filles comme
« des enfants légitimes et qu'elles doutaient de la
« légitimité des puînés... De là, les discussions dans
« les familles, la discorde parmi les enfants et ces
« inégalités choquantes qui comblaient de richesses
« les aînés et réduisaient les puînés et les filles à un
« état misérable... Telle fut la cause de ces guerres
« toujours existantes entre les aînés et les cadets, de
« ces jalousies que le malheur aigrissait sans cesse,
« de ces haines profondes et invétérées qui avaient
« rompu tous les liens de famille... A l'imitation des
« grands, les roturiers voulurent aussi faire des
« avantages considérables aux aînés, dans l'espoir de
« relever leurs familles, et le droit d'aînesse fut établi
« pour les biens de roture, comme il l'avait été pour
« les fiefs. L'exclusion des filles eut la même origine
« et les mêmes motifs. Mais comme ce qui est in-
« juste devient toujours arbitraire, les coutumes
« varièrent à l'infini sur le droit d'aînesse et l'ex-
« clusion des filles... L'orgueil féodal avait cor-
« rompu toutes les sources de la morale ; il avait
« étouffé tous les sentiments de la nature et cet or-
« gueil se communiquant aux roturiers qui n'étaient
« que trop souvent les serviles imitateurs des grands,
« avait brisé, dans toutes les classes, les liens de fa-



« mille.... L'aîné cependant n'était pas toujours celui « que le père affectionnait le plus et qui remplissait le « mieux à son égard les devoirs de la piété filiale... « Souvent aussi, un père eut voulu récompenser sa « fille du soin qu'elle prenait de sa vieillesse, lorsqu'il « était abandonné par ses autres enfants ; la loi s'y « opposait. Cependant la règle qu'indiquent la nature « et la justice est toute en faveur de l'égalité entre les « enfants. Aussi, l'Assemblée constituante regarda « comme un de ses premiers devoirs de faire dispa- « raître tous ces priviléges odieux. Les descendants « d'un même père, égaux par la nature, devinrent « égaux par la loi. »

En soutenant cette thèse, Chabot était inspiré encore par ces belles paroles qu'il avait prononcées au cours de ce même rapport : « Gardons-nous, disait-il, « de rompre trop vite, par nos institutions, les liens « qui unissent les familles, cette union fait le bon- « heur des États! » Le maintien du principe d'égalité était pour Chabot un gage sûr du maintien de l'union dans la famille.

Faut-il partager l'avis de Chabot ? Faut-il dire, au contraire, que cette égalité est devenue, chez nous, destructive de la famille et de la société ? Faut-il être de l'avis de lord Castlereagt au congrès de Vienne en 1815 ? Faut-il, s'emparant de la fameuse lettre écrite par Napoléon I[er] à son frère Joseph, roi de Naples, en mars 1806, déclarer que notre loi successorale est, dans son principe, absolument contraire à toute constitution solide de la propriété, de la famille, de la société ?

Devons-nous dire que la moindre limitation apportée à la faculté de tester, de transmettre, est une violation de cette liberté essentielle ?

En ce qui concerne le principe d'égalité dans les successions *ab intestat*, remarquons tout d'abord que si on ne l'admet pas, on devient le partisan de Rousseau et du contrat social, on nie le caractère de droit naturel du droit de tester ! La loi civile établissant des priviléges en faveur d'hommes absolument égaux devant la loi naturelle, des frères ! N'est-ce pas la violation la plus immédiate de cette loi primordiale, cette loi qui constitue l'humanité et lui sert de base ? Le père de famille n'a pas fait d'avantages et la loi civile, la volonté étrangère, dans un but politique et égoïste pourrait intervenir et en créer ? Un pareil système est inadmissible. La loi civile ne doit pas plus prononcer contre le droit naturel, le droit de Dieu, que le père de famille lui-même. N'est-ce pas cependant le but qu'atteignent les partisans du système qui réclame comme complément absolu de la liberté testamentaire une coutume *ab intestat* tendant à modifier, par des avantages et des inégalités, l'état d'égalité que le silence du *de cujus* avait consacré !

Il y a ici une contradiction radicale entre le principe absolu du droit de tester sans aucune limite et cette ingérence de la coutume, de la loi civile, comme on voudra l'appeler, dans l'interprétation des volontés du défunt. Un père meurt intestat, que sa succession soit répartie également entre ses enfants, voilà le droit naturel.





Chabot soutenait donc, en proclamant l'égalité des enfants dans le partage de la succession *ab intestat* de leurs pères et mères, un principe vrai, utile à la solide organisation de la famille et de la société. Car évidemment s'il y a un malaise dans l'état actuel de notre société, il ne faut pas absolument en voir la source dans ce principe d'égalité, vraiment juste et vraiment moral. Si l'autorité paternelle, et par suite, la bonne organisation de la famille ont été éprouvées de nos jours, ce n'est pas parce que chaque enfant sait qu'il sera propriétaire d'une partie de la fortune de son père ! Admettre cette raison, ce serait nier la puissance paternelle en dehors de la morale de l'intérêt, ce serait tomber en pleines maximes de Larochefoucauld. Le mal, s'il existe, a d'autres sources plus fécondes et plus dangereuses. Car, en définitive, un père ne doit pas être d'autant puissant parce qu'il est riche, et je tiens pour certain que le père indigent doit avoir, sur sa famille, autant d'autorité que le père, grand propriétaire.

Pour restaurer l'esprit de famille, pour renforcer l'autorité paternelle, c'est notre éducation nationale qu'il faut soigner. Il faut, par d'autres moyens que par l'esprit de lucre et de gain, faire entrer dans nos mœurs l'idée du respect de cette autorité. La religion, les bons exemples, l'observation de tous les jours, voilà les moyens sûrs d'arriver au but. Mais ce n'est pas en faisant renaître au cœur des enfants ces jalousies qui dégénèrent en haînes et dont nous parle Chabot, qu'on rendra la famille unie et forte. Un

orateur catholique bien connu disait : « Toute cons-
« titution aristocratique de la propriété répugne pro-
« fondément à nos mœurs actuelles. Aveugle qui ne
« le voit pas, et bien imprudent qui le nie! »
(Lucien Brun, 1879, Conférences à Lyon).

Maintenir l'union dans la famille, voilà le vrai moyen de restaurer l'autorité paternelle, de faire une nation forte. « C'est le bonheur des États », disait Chabot. Il serait imprudent de toucher à l'égalité dans la succession *ab intestat*, l'égalité qui est devenue un élément de bonne intelligence au foyer.

Il n'est donc pas vrai de dire, qu'avec l'égalité dans les partages, l'autorité paternelle disparaîtra, que les familles puissantes n'existant plus, la démocratie envahira notre société. Cette union de la famille qu'il n'est possible aujourd'hui de conserver qu'en y maintenant l'égalité, cette union est là, si elle est bien dirigée, pour opposer ses rangs serrés à la démocratie envahissante. Dans une famille nombreuse, au lieu d'avoir un seul enfant, seul dépositaire du principe d'autorité , seul investi du titre de propriétaire, à chacun de ceux qui composeront votre descendance, vous inculquerez les principes d'autorités, de propriété, vous ferez de chacun d'eux un homme fort, ayant le sentiment de sa valeur personnelle ! Car, en définitive, il n'y a pas de raison pour que celui qui possède cent hectares ait moins l'idée de propriété et de conservation que celui qui en possède dix mille. Quand une nation toute entière sera élevée dans ces idées de forte discipline, imposées non plus par la crainte, par





des moyens coërcitifs, mais acceptées parce qu'elles sont l'expression de nécessités justes, grandes et belles ; alors bien inutile sera ce *Jus vitæ necisque* du *pater familias* moderne, qui ne frapperait plus d'une mort véritable, mais atteindrait gravement l'existence des enfants en les mettant aux prises avec toutes ses luttes et ses besoins, alors qu'un d'entre eux, le privilégié, vivrait sans peine dans l'opulence!

Ainsi l'union de la famille établie sur un sentiment naturel de l'autorité paternelle, sentiment inné qui a besoin, comme tout autre, d'être soigneusement développé : cet union établie sur l'estime réciproque des frères, une protection, une communion d'idée que l'éducation première, avec la religion pour base, leur donnera assurément : voilà comment nous lutterons contre les tentatives de la démocratie. Il faut suivre ce principe de la loi de Manou pour arriver au but et admettre qu'il *n'y a pour l'homme qu'une condition parfaite :celle où se trouve réunis l'époux, l'épouse et le fils.*

Si l'on objectait que ces sanctions, pour ainsi dire morales, seront insuffisantes et qu'il faut compter avec l'imperfection humaine ; que parfois l'homme oublie qu'il est l'être intelligent par excellence et qu'alors on est obligé de le contraindre ; il faudrait répondre que la loi civile donne au père de famille la faculté de punir son enfant ingrat. Mais elle ne veut pas et ne peut pas présumer cette intention : « La loi, dit « Chabot, ne peut ni étendre les libéralités faites « par le défunt, ni en faire elle-même... Il faut bien

« observer, ajoute-t-il, qu'*il ne s'agit ici d'égalité*
« *que dans les successions ab intestat*, c'est-à-dire
« dans les biens dont le défunt n'a pas disposé. Nous
« n'entendons pas que la volonté de l'homme soit liée
« à cette égalité rigoureuse et qu'il ne puisse dispo-
« ser d'aucune portion de ses biens en faveur d'un
« ou de plusieurs de ses enfants ou autres héritiers.. »
D'après M. Chabot de l'Allier, le père de famille pourra disposer d'une certaine portion de ses biens comme bon lui semblera et en dehors de l'application trop rigoureuse du principe que nous soutenions plus haut. C'est la quotité disponible. Voilà le moyen de correction mis entre les mains du père de famille. Nous ne discuterons pas ici si le *quantum* de cette quotité disponible tel qu'il est fixé par le code civil en fait un moyen suffisant et assez puissant. C'est une question de plus ou de moins qui n'a rien à faire avec les principes généraux que seuls nous discutons.

Assurément M. Chabot de l'Allier reconnaissait en principe la liberté de transmettre. et il l'a dit formellement dans le passage suivant : « La loi n'ayant pas
« à donner, mais seulement à transmettre les biens,
« elle ne doit suivre d'autres règles, dans cette trans-
« mission, que la volonté de l'homme ou le droit de
« la nature ! » Mais aussitôt il apporte un tempérament indispensable à cette liberté : « Seulement, dit-
« il, il faut laisser à la loi le droit de modifier les li-
« béralités faites par le défunt, lorsqu'elles sont
« exorbitante et contraires à l'ordre social, qui ré-
« clame *pour le maintien des familles* que dans cer-

« tains cas les héritiers ne soient pas entièrement « dépouillés ! »

M. Chabot reconnaissait et affirmait ainsi la nécessité d'une réserve héréditaire. Il émettait un avis approbateur sur une juste théorie. Et à ce propos, on a dit que le « communisme se trouve en germe « dans toutes les théories tendant à contraindre, en « quelque sens que ce soit, la volonté des proprié-« taires ! » Est-ce admissible ? Est ce vrai, de dire du moment où vous touchez à la liberté de tester en la limitant, vous touchez au droit de propriété, vous mettez un pied dans le communalisme ? Non, c'est exagérer. Vous n'atteignez pas plus le droit de propriété dans son essence, dans sa nature lorsque vous imposez la réserve héréditaire, que lorsque vous édictez sagement des lois qui viennent interdire de couper les moissons en vert ou de défricher les bois sans autorisation préalable de l'État. De semblables lois viennent à propos de l'exercice d'un droit et le laissent quant à sa nature dans tout son entier. Et l'état de société dans lequel nous vivons exige ces restrictions toutes les fois que l'abus d'une liberté devient un danger pour la justice et pour l'Etat.

Il est inutile d'aller plus loin dans une discussion que Chabot n'a pas entreprise, qu'il n'a fait qu'indiquer. Il suffisait de dire en quelques mots les raisons pour lesquelles sa théorie semble bonne et conforme à l'équité, aussi bien que dans l'intérêt de la fortune publique. On ne peut faire autrement que lui et ne pas admettre la nécessité de la réserve héréditaire et

bien peu osent aller aussi loin que M. Le Play. M. Lucien Brun, qui certes, ne peut être soupçonné d'enthousiasme pour notre loi successorale, M. Lucien Brun lui-même a dit, dans les conférences que nous citions plus haut : « Dans des questions aussi « graves, rien n'est plus dangereux que les illusions, « et je ne veux pas vous laisser croire que la réforme « du code civil et la proclamation absolue de la « liberté des testaments suffiraient à restaurer « promptement le respect, l'autorité, la moralité « dans la famille, la prospérité dans le commerce et « et l'agriculture, l'amour du travail dans la jeunesse « et la paix dans l'Etat.... Je ne crois pas à l'effica- « cité des coups d'Etat législatifs et je douterais fort, « je vous l'avoue, de l'utilité d'une loi qui nous ferait « passer du régime actuel à la liberté absolue ! » L'éminent professeur a raison, car il faut autre chose qu'une volonté qui impose, pour qu'une loi entre dans les mœurs d'une nation, il faut la volonté qui accepte et je crois qu'au sujet de la réforme absolue de notre loi successorale, dans le sens de la liberté testamentaire sans limite, cette volonté manque à la France d'aujourd'hui !

Avant de terminer l'analyse des principes de M. Chabot de l'Allier en matière successorale, il faut nous arrêter un instant à l'avis émis par lui dans un rapport à propos des prescriptions de l'art. 832 du code civil.

« Il faut donc, disait M. Chabot, que l'égalité « règne dans les partages, elle y est nécessairement



« rigoureuse et toutes les conséquences qui en résul-
« tent doivent être maintenues avec soin. Ainsi
« chaque co-héritier ayant également son droit sur
« chaque espèce de biens de la succession, chacun
« d'eux peut demander sa part en nature, des meubles
« ou des immeubles et si cette distribution ne peut
« avoir lieu sans morceler les héritages et sans diviser
« les exploitations, ce qu'il faut toujours éviter, on
« doit au moins faire entrer, s'il se peut, dans chaque
« lot, la même quantité de meubles, d'immeubles,
« de droits ou de créances de même nature et valeur. »

C'est absolument dans ce sens, pour ne pas dire d'une façon textuelle, que l'art. 832. du code civil a été rédigé.

De nombreuses critiques dont on ne peut nier le bien fondé se sont élevées contre la théorie soutenue par Chabot et sur ses conséquences. C'est qu'on ne peut discuter, en effet, que malgré la réticence qui termine l'exposé des motifs du rapport, il y a un véritable danger économique à l'application si rigoureuse du principe d'égalité dans le partage confirmé par le texte de l'art. 832.

En 1871, MM. Lucien Brun, Baragnon et Mortimer Ternaux ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition à laquelle il n'a pas été donné de suite et qui tendait à l'abrogation de l'art. 832 et de ce principe d'égalité en nature de biens que soutient Chabot dans son rapport. Il semble aux auteurs de cette proposition et au grand nombre de leurs partisans qu'il est malheureux à tous les points de

vue, qu'un père propriétaire d'un établissement agricole ou industriel soit obligé de le diviser ou de le voir se liciter, plutôt que de laisser la propriété à un seul, à un successeur et payer aux autres une soult en argent.

Cette réforme est on ne peut plus désirable et elle est généralement demandée. M. Boissonade, un des plus ardents champions du principe d'égalité et de la réserve héréditaire, s'exprime ainsi à ce sujet : « Les « articles 826, 827, 832 seraient modifiés dans les « partages judiciaires de façon à permettre la forma- « tion de lots de différentes natures. C'est un vœu universel et qui doit absolument recevoir satisfaction. »

Il faut constater ici l'erreur de Chabot et des rédacteurs du code civil, ils sont allés trop loin dans l'application d'un principe juste, celui de l'égalité testamentaire.

L'examen du rapport du 16 avril 1803 a permis de faire ressortir les principes qui inspiraient M. Chabot de l'Allier en tant que législateur. Il en résulte clairement l'adhésion trop prononcée souvent du tribun aux doctrines philosophiques de la révolution, aux théories du contrat social. Mais nous y retrouvons partout aussi, l'esprit de modération et de justice qui ont été une qualité pour Chabot et en sont une pour tout législateur. Une loi successorale ayant pour but la plus grande harmonie de la famille et par suite, la force de la nation, ainsi se résume le projet de Chabot de l'Allier. Quelque critique que l'on puisse

justement adressé à de nombreux points de détail de ce rapport, l'ensemble est animé d'un louable esprit de grandeur et d'équité.

Pour achever d'une façon complète l'appréciation de ce travail législatif, peut être aurait-il fallu discuter le point de vue économique. Je ne crois pas malgré l'importance de la question, qu'elle rentre dans le cadre étroit de cette notice.

*
* *

Il reste ici, après avoir examiné l'œuvre du législateur, l'œuvre du créateur, à dire ce qui a été Chabot comme professeur, comme commentateur de ces lois à la confection desquelles il a contribué dans la mesure que nous venons de voir.

Dans une note placée a la fin du premier volume de l'édition donnée par M. Bélost Jolimon, nous trouvons pour ainsi dire écrite l'idée qui a été le but du commentaire sur les successions : « Ce volume, dit « M. Chabot de l'Allier, contient un très grand « nombre d'explications, de développements et de « tableaux qui peut être ne seront utiles que pour « les élèves en droit, et qui, en effet, n'ont eu pour « objet que de rendre plus facile à ces élèves l'intel- « ligence et l'application des dispositions principales « de la loi sur les successions. Chargé de l'inspec- « tion des écoles de droit, j'ai cru devoir rédiger « mon ouvrage de la manière qui pourrait être le « plus utile aux jeunes gens qui suivent ces écoles, « et j'ai voulu d'ailleurs leur donner une nouvelle



« preuve du vif intérêt que je prends à leurs études
« et à leurs succès. Mais les jurisconsultes trouvent
« aussi dans ce volume, ainsi que dans le suivant,
« des discussions approfondies sur une foule de ques-
« tions importantes et difficiles qui méritent de fixer
« particulièrement leur attention. »

Voilà ce qu'a voulu faire M. Chabot de l'Allier en écrivant son commentaire ; de quelle façon a-t-il réalisé son but ?

Une preuve manifeste de l'excellence du commentaire de M. Chabot de l'Allier, c'est le nombre comparativement grand des éditions qu'a eu cet ouvrage. Après la confection du code civil, les plus importantes parties ont toutes été l'objet de travaux semblables dont plusieurs écrits sous la forme du commentaire. C'est ainsi que M. Grenier du Puy-de-Dôme a écrit un traité des donations et testaments. Mais l'ouvrage de M. Chabot est resté au nombre des plus sérieux et des plus utiles à consulter, même de nos jours.

La forme du commentaire adoptée par l'auteur n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus commode au point de vue de l'étudiant, elle nuit au groupement des idées générales que tout jeune homme doit avoir sur des questions aussi importantes. Le lien entre les différentes solutions aboutissant à la connaissance d'une question est peut-être plus relaché, plus difficile à saisir. Mais d'autre part, si la forme du commentaire mérite une critique, il faut observer aussi qu'étant donné l'époque où l'ouvrage a paru, c'est-à-dire le lendemain même de la promulgation de la loi

sur les successions, cette méthode du commentaire qui consiste à donner d'abord le texte même de l'article, puis à en expliquer pour ainsi dire mot à mot le sens, offre un immense avantage. Cette méthode analytique par excellence, méthode serrée, ne permettait pas de s'éloigner de l'esprit et de la lettre de la loi, ce qui est très important, on le prévoit, à la naissance d'une législation toute nouvelle et qui a besoin d'être étudié lentement, mot par mot, si je puis m'exprimer ainsi. Si donc, au point de vue de l'étudiant et d'une façon générale, le commentaire n'est peut-être pas la forme la plus désirable, il n'en reste pas moins certain qu'à l'apparition d'une législation, c'est la méthode la plus pratique de la faire comprendre.

Puisque M. Chabot de l'Allier a écrit pour les élèves de l'école de Droit, il faut noter encore en passant un défaut de sa méthode, selon nous, c'est l'aridité. Le commentaire présente toujours quelque chose de dur, de trop monotone, de trop correcte pour des débutants. Il aurait l'inconvénient grave peut-être, de lasser les esprits déjà indisposés par des études dont le premier aspect est suffisamment rude et difficile.

Dans ces circonstances, un ouvrage écrit sous cette forme devient plutôt utile à consulter qu'à lire d'un bout à l'autre et comme moyen d'acquérir, sur un ensemble législatif, les idées nécessaires.

Si, laissant de côté cette question de forme qui, cependant, ne manque pas d'importance, nous arrivons au fond lui même, c'est-à-dire à la discussion,

à l'interprétation de la loi successorale, l'éloge que nous pourrions faire date de longtemps et a été très justement fait déjà.

C'est, en effet, par ce travail d'interprétation que M. Chabot de l'Allier s'est créé les titres qu'on ne peut plus lui refuser aujourd'hui. Les qualités les plus essentielles se rencontrent en lui, la méthode et une clarté soutenue dans la discussion, une logique forte et persuasive. Lorsque Chabot tranche une controverse, c'est avec une justesse de vue telle, qu'un grand nombre d'opinions émises par lui, réunissent encore aujourd'hui la majorité des suffrages. La jurisprudence a maintes fois confirmé par une pratique constante les décisions auxquelles Chabot de l'Allier avait attaché son nom et son autorité. Et si parfois il rencontre des contradicteurs, c'est avec les ménagements dus à un juriste éminent qu'on le combat.

Voici ce qu'écrivait le célèbre Touillier (Tome VI page 78 de son *Cours de Droit civil*, 3ᵉ édition de 1821), à propos d'une controverse qu'il soutenait à l'encontre d'une opinion de Chabot sur les présomptions de survie (art. 720) : « Dans la première édi-
« tion de son ouvrage sur les successions qui nous a
« été si utile, M. Chabot, notre savant ami, avait
« pensé que les présomptions de survie établies par
« le code n'étaient point applicables au cas où, soit
« le testateur et l'héritier institué ou le légataire, soit
« le donateur et le donataire périraient ensemble,
« lorsque la donation porte le droit de retour, en cas

« de prédécès du donataire ou lorsqu'elle est faite en
« cas de survie.

« Nous combattions cette opinion dans le numéro
« précédent que nous laissons subsister en faveur de
« ceux qui ont la première édition. Mais en 1808,
« l'auteur a donné de son excellent ouvrage une
« cinquième édition, infiniment supérieure à la pre-
« mière. Il y persiste dans son ancienne opinion,
« sur la non application des présomptions de sur-
« vie, néanmoins avec quelques modifications, et il
« la soutient par de nouvelles raisons que nous allons
« examiner avec cette défiance de nous-mêmes que
« nous éprouvons toujours, quand nous ne partageons
« pas l'opinion d'un plus savant que nous. »

Quel témoignage plein de courtoisie, et quelle preuve irréfutable de la valeur de M. Chabot de l'Allier, jurisconsulte, donnée avec l'autorité indiscutable de Toullier.

Il ne faut pas du reste s'étonner de rencontrer chez les contradicteurs de Chabot cette mesure et cette réserve courtoise, lui-même en donnait l'exemple, et je n'en veux d'autres preuves qu'une phrase écrite par lui. Dans l'observation générale qui sert de début à la partie de son commentaire sur les droits des enfants naturels à la succession de leurs père et mère, après avoir exposé l'insuffisance de développements donnés par les rédacteurs du code à cette partie de leur travail, il en conclut que de là sont nées et naîtront plus d'une controverses. Quant à lui, il donnera son opinion sur chacune d'elles, et voici

comment il procédera : « Lorsqu'après un mûr exa- « men, dit-il, je ne me trouverai d'accord, soit avec « des arrêts, soit avec des auteurs, je le dirai fran- « chement : C'est un droit qu'on ne peut pas me « contester ; mais je n'en userait toujours qu'avec « une grande réserve et jamais je ne sortirai des « bornes d'une critique honnête et décente... » Et plus loin, il ajoute ces mots qui sont comme une règle sûre dont tout jurisconsulte doit se faire une loi : « Le commentateur d'une loi doit l'expliquer « telle qu'elle est, et il ne peut lui être permis de « chercher à faire prévaloir ses opinions personnelles « sur la volonté du législateur. » (Edition Belost-Jolimon, tome I, page 397 et suivantes).

Ceux qui voudront juger Chabot de l'Allier à ses œuvres pourront, de préférence, choisir la partie de son commentaire qui précède cette observation. A propos des controverses qui se sont élevées sur les articles 756 et 757 du code civil il se montre véritablement digne de ses émules et contemporains, des Toullier, des Merlin ; sa discussion serrée et pleine de logique a fait de cette partie du commentaire sur les successions une œuvre durable et à jamais utile.

Je bornerai là ces appréciations générales sur Chabot jurisconsulte et commentateur de notre loi civile. La seule étude de ses travaux législatifs convaincra qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce que nous avons pu dire d'élogieux sur ce point.

*
* *



Cette notice ne saurait mieux se terminer que par la citation d'une consultation autographe de Chabot qui nous permettra une fois de plus de mettre en lumière l'esprit si plein de logique et de force de notre jurisconsulte Bourbonnais.

Un mémoire à consulter avait été adressé à M. Chabot de l'Allier, lui exposant les faits suivants:

M. Collot et ses co-héritiers ont accepté sous benéfice d'inventaire la succession de M. Pierre Lebrun. Les six mois étant sur le point d'expirer avant qu'on ait pu trouver dans la succession de quoi acquitter les droits de déclaration, M. Collot et ses co-héritiers, pour éviter les doubles droits, en ont fait l'avance. Depuis les meubles et immeubles de la succession ont été vendus, et il y a de quoi payer ces droits, mais il n'y a pas assez pour payer tous les créanciers. Cette circonstance donne lieu à une contestation sur le prelegs que M. Collot et ses co héritiers prétendent exercer du montant dudit droit par préférence à tous autres créanciers. — Les créanciers s'y opposent, et soutiennent que l'acquittement de ces droits étant une dette des héritiers bénéficiaires ils n'ont ni prélegs, ni répétition à faire contre la succession. — C'est sur cette difficulté qu'on demande l'avis du conseil.

A ce mémoire, M. Chabot a répondu par une lettre inédite qui nous a été communiquée et dont voici la teneur :

Paris, 10 mai 1815.

« J'ai communiqué à plusieurs de mes collègues,

« Monsieur et bon ami, le mémoire à consulter que « vous m'avez adressé.

« Nous sommes tous unanimement d'avis qu'au « point de vue du droit comme suivant les règles de « la justice et de l'équité, on doit restituer aux « *héritiers bénéficiaires* de M. Lebrun, sur le prix « des biens de la succession, les droits de déclara- « tions qu'ils ont payés à la régie.

« Je ne répéterai pas ici les excellentes raisons qui « se trouvent dans le mémoire à consulter. »

« J'ajouterai seulement que les droits d'enregis- « trement, dus à la régie sur une succession qui est « ouverte, doivent être pris, aux termes de la loi du « 22 Frimaire an VII, sur les biens qui composent la « succession, et en proportion de leur valeur; qu'ils « doivent donc être à la charge de ceux qui prennent « les biens, et non pas à la charge de ceux qui n'en « recueillent aucune part; qu'ainsi, lorsque la suc- « cession n'a été acceptée que sous bénéfice d'in- « ventaire et que tous les biens sont absorbés par les « créanciers du défunt, c'est par ces créanciers qui « ont tout pris, et non par les héritiers bénéficiaires « qui n'ont profité de rien et qui n'ont été que de « simples administrateurs de la succession que doi- « vent être supportés en définitif les droits d'enre « gistrement.

« Dans la vérité, ces droits ne sont qu'un prélè- « vement, au profit du trésor public, d'une partie « de la succession ; il ne peut donc être exercé que « que sur les biens qui composent l'hérédité.



« Vainement on chercherait à subtiliser, en disant « que les droits sont dus à cause de la *mutation de* « *propriété* et que cette mutation s'est opéré même « au profit des héritiers bénéficiaires, puisqu'ils ont « été saisis par la loi ; que d'ailleurs, s'ils ont accepté « sous bénéfice d'inventaire, plutôt que de renoncer, « c'était parce qu'ils avaient l'espoir de trouver un « excédent de l'actif sur le passif, qu'ils n'ont payé « les droits à la régie que pour obtenir cet excédent, « et qu'ainsi quoiqu'ils n'obtiennent rien en définitif, « ils n'en doivent pas moins supporter les droits « qu'ils ont payés volontairement.

« Il est aisé de répondre que la mutation de pro- « propriété au profit des héritiers bénéficiaires, n'est « ni pur et simple, ni définitive.

« Elle n'est pas pur et simple, puisque les héri- « tiers bénéficiaires n'ont pas le droit de disposer des « biens de la succession, et qu'aux termes des « art. 803 et suivants du code civil, ils ne sont que « de simples administrateurs de ces biens.

« La mutation de propriété n'est définitive pour « les héritiers bénéficiaires qu'à l'égard des biens qui « restent après l'acquis de toutes les dettes, de toutes « les charges de la succession.

« Lors donc qu'il ne reste rien, lorsque tous les « biens de la succession sont absorbés par les char- « ges et les dettes, il est évident que les héritiers « bénéficiaires n'ont jamais eu de *propriété réelle*, « et qu'il n'ont été que de simples administrateurs « qui ont géré, non pour leur profit, mais pour le « profit des créanciers.

« En acceptant sous bénéfice d'inventaire, les hé-
« ritiers n'ont pu acquérir qu'une propriété *éven-*
« *tuelle*, un droit subordonné à celui des créanciers,
« et l'événement résout leur propriété *ab initio*, et
« leur droit ne se *réalise* pas, lorsqu'il n'y a pas
« d'excédent sur lequel ils puissent avoir de pro-
« priété, sur lequel ils puissent avoir leur droit; on
« ne peut donc pas dire qu'ils aient été propriétaires
« de la succession *Bona non discuntur, nisi deducto*
« *ære alieno*.

« Que peut-on enfin répondre aux dispositions de
« la loi qui disent que les héritiers bénéficiaires ne
« sont que des *administrateurs*? Et puisqu'ils n'ont
« ét que de simples administrateurs, pourquoi sup-
« porteraient-ils personnellement le prélèvement qui
« doit être fait par le trésor public sur les biens de
« la succession?

« N'est-il pas dit encore dans l'art. 802, qu'ils ne
« confondent pas leurs biens personnels avec les
« biens de la succession?

« N'est-il pas dit encore dans l'art. 810, que les
« frais qu'ils ont fait pour les scellés, pour l'inven-
« taire, pour les comptes, sont à la charge de la
« succession, et n'y a-t-il pas évidemment mêmes
« motifs pour les frais d'enregistrement, même pour
« tous autres qu'ils peuvent avoir faits à l'occasion
« de la succession, pour la conserver, pour l'admi-
« nistrer?

« Les créanciers ne seraient-ils pas tenus de res-
« tituer les frais d'enregistrement, s'ils avaient été



« payés par un curateur à la succession vacante ?
« Point de doute, et pourquoi ? Parce que le curateur
« n'est qu'un simple administrateur. La même raison
« s'applique aux héritiers bénéficiaires.

« Enfin la saisine légale, qui est accordée à l'héri-
« tier bénéficiaire, est-elle autre chose qu'une simple
« possession provisoire, qui n'a pour objet que de
« le rendre de plein droit, administrateur de la suc-
« cession, mais qui ne lui donne pas même droit aux
« *fruits*, dont il est tenu de rendre compte aux créan-
« ciers, comme de tous les autres biens ?

« En un mot, l'héritier bénéficiaire, qui ne prend
« rien, ne doit rien payer. Il a tout fait pour la suc-
« cession et puisque la succession toute entière passe
« aux créanciers, évidemment c'est à eux d'acquitter
« toutes les charges de la succession, tout ce qui doit
« être prélevé sur la succession. La raison et l'équité
« suffisaient pour le décider ainsi.

« Voilà, Monsieur et bon ami, le résumé des
« moyens que vous pouvez employer et ils doivent
« réussir devant tous les tribunaux.

Je vous salue affectueusement.

CHABOT de l'Allier.

Il n'est pas indispensable d'être homme de loi pour apprécier la justesse, la clarté, le bon sens de ce document. Cette consultation de M. Chabot de l'Allier aurait véritablement manqué à l'ensemble de nos recherches sur son mérite de jurisconsulte. Nous l'avons étudié au Tribunat, exposant, de sa parole

autorisée, les principes fondamentaux de la législation; nous l'avons suivi dans ses commentaires recherchant la raison de cette législation codifiée, l'expliquant, lui donnant, si je puis le dire, tous ses aspects. Enfin, par ce dernier document, nous le voyons dans la pratique, dans la discussion des points de détails et toujours abondant de ces qualités essentielles qu'on se plaît à lui reconnaître.

En entreprenant cette notice, j'ai eu surtout un but, celui de faire connaître un homme important de notre Bourbonnais. Je n'ose pas espérer le mérite d'avoir accompli ma tâche avec succès. Combien de lecteurs regretteront que la plume de l'auteur des *Jurisconsult Bourbonnais avant la Révolution*, n'ait pas écrit la notice sur Chabot de l'Allier. Mais au nom de l'amitié qui m'unit à mon devancier, j'espère trouver grâce devant eux.

G. MEILHEURAT, *Avocat.*



J.-B. D'ALMEIDA-GARRETT

CAMOENS

POÈME TRADUIT DU PORTUGAIS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

Par Henri FAURE

DOCTEUR ÈS-LETTRES, MEMBRE DE L'INSTITUT DE COIMBRE

Les richesses et les beautés des littératures étrangères sont restées malheureusement trop longtemps en France inaccessibles au plus grand nombre. Quelques essais de traduction faits au siècle dernier permirent, à notre école romantique, de se lancer avec plus de hardiesse dans cette nouvelle voie périlleuse encore, car beaucoup d'esprits distingués pensaient toujours comme Voltaire qui n'avait pas craint, lui l'arbitre du savoir et du goût du monde lettré, de taxer Shakspeare de « barbare frotté de génie. » C'est alors que, vers 1826, le charmant poëte et le conteur admir ble Emile Deschamps travaillait, avec toute l'ardeur de sa foi juvénile, à faire passer, dans notre

langue et sur notre théâtre, les grandes créations de *Macbeth*, de *Roméo et Juliette*, en même temps qu'Alfred de Vigny ouvrait la marche avec *Othello*. Depuis lors, des tentatives heureuses ont suivi l'impulsion donnée, ouvrant ainsi un nouvel horizon aux méditations du philosophe, comme aux jouissances du poëte et de l'homme du monde.

M. Henri Faure a voulu prendre sa place au sein de cette petite phalange de vulgarisateurs des littératures étrangères, en traduisant le *Camoëns* du vicomte J.-B. da Silva Leitao d'Almeida Garrett, l'un des auteurs les plus distingués du Portugal, mêlé à tout le mouvement libéral et littéraire de son pays, pendant le première moitié du 19e siècle. M. Faure étant notre collègue, nous ne pouvons dire ici ce que nous pensons de l'écrivain; rappelons du moins qu'en couronnant ses travaux, l'Académie française a justifié toute l'estime que nous lui portons. Le choix du sujet a été heureux et s'il a inspiré Garrett, il ne pouvait manquer de soutenir son traducteur; car, quel nom que celui de Camoëns, le chantre immortel des *Lusiades*, illustre poëte, amant malheureux et grand homme de guerre, dont la vie pleine de misères et de grandeurs, unie à toutes les vicissitudes de la patrie, s'éteignit dans la pauvreté, au milieu de l'indifférence générale de tout un peuple qu'il avait pourtant si noblement servi et si richement doté. On nous croira facilement en disant que l'intérêt se soutient et grandit à chaque page et qu'un charme puissant accompagne le lecteur pendant les dix chants du poëme.





M. Faure ne pouvait donc, sous de meilleurs auspices, présenter Garrett au public français, d'autant mieux que c'est en France, dans les douleurs de l'exil, que cette œuvre a été composée et imprimée pour la première fois en 1825.

Comme tous les poëmes, celui-ci s'ouvre par une invocation; mais, au lieu de faire intervenir les divinités de l'Olympe, c'est aux souvenirs tristes et doux, à l'amitié tendre et sacrée que Garrett s'adresse et consacre ses « chants plaintifs, tristement modulés dans les solitudes de l'exil, où les redisent les sauvages échos des grottes étrangères, et cette lyre brisée sur l'écueil du malheur. » Le vaisseau qui ramène Camoëns de l'Orient est en vue du Portugal. Sur les ailes de la pensée, Garrett vole à sa rencontre : Viens, dit-il à la muse qui l'inspire, « élançons-nous au-dessus des flots libres de l'Océan, rebelle au joug de la tyrannie. » Songeant à la patrie absente et caressant ses rêves de gouvernement, il poursuit, en s'écriant : « Il est libre, lui, comme au jour où il sortit du néant à la voix de l'Éternel ! C'est le seul ouvrage du Créateur que les mains impies de l'homme n'aient pu encore soit détruire, soit subjuguer. C'est là que dresse son front superbe, au-dessus des ondes, la reine des flottes, la patrie des lois, la dame de justice, l'asile de la liberté errante. Salut ! Grande-Bretagne, salut, ô fleur des mers, salut, pays où je reçus l'hospitalité ! » On se hate et le vaisseau, poussé par un vent favorable, arrive enfin dans les eaux « dorées » du Tage. Bientôt apparaît le port tant désiré où chacun

abordera « avec la douce espérance, mère immortelle des illusions. » Seul, « l'âme voilée de tristesse, » Camoëns ne partage pas le bonheur général, lui, le vainqueur dans tant de combats, le héros du Portugal, il ne touche le sol de la patrie que comme un étranger, délaissé et abandonné de tous. Je me trompe, il a pour ami un pauvre esclave, le Javanais Antonio que le maître d'équipage refuse d'admettre dans la barque qui doit conduire les passagers de Belem à Lisbonne. Cet incident fournit, à l'auteur, les plus heureux développements tout à l'honneur de la religion dont les saints enseignements ont pour interprète la parole évangélique d'un vieux moine, revenu lui-aussi de ces pays lointains où, avant de revêtir la robe de bure de la pénitence, il avait, illustre compagnon d'armes de Christophe Colomb, cueilli les lauriers de la victoire sur plus d'un champ de bataille du Nouveau Monde.

Le missionnaire offre à Camoëns et à son esclave de partager sa modeste cellule et, en arrivant au monastère, il conduit son hôte à la chapelle, rendre grâces au Maître de l'Univers de l'heureuse traversée accomplie et des dangers évités. A ce moment et dans cette même enceinte sacrée, la mort introduisait, dans l'éternité, une nouvelle victime qui, à la blanche couronne de roses déposée sur son cercueil, ne devait pas avoir connu les joies de l'hyménée. Notre guerrier, poussé par un pressentiment secret, tressaille; troublé et hors de lui, il presse le pas et arrive à temps pour assister aux adieux solennels des parents et des amis



contemplant encore une dernière fois « la face livide de celle qui entre dans sa dernière habitation. » Mais, cette morte hélas ! c'est Natercie dont l'amour avait rempli sa vie entière à jamais brisée par cet épouvantable malheur que lui réservait son implacable destinée. C'est, dans son second chant, que se trouve cette apostrophe ironique aux vanités des vivants et des morts énergiquement rendue par M. Faure : « Quelles traces as-tu laissées derrière toi ? Par quels actes de vertu et d'héroïsme as-tu signalé ton passage sur la terre ?.... Rien ? Alors tu es descendu tout entier dans la tombe, et rien de toi ne doit échapper à l'oubli. Va ! dresse des obélisques ; élève des pyramides : vanité que tout cela ; un marbre de plus consacré à l'oubli !.... Seule la mémoire d'une action utile reste vivante à travers les siècles et se transmet de générations en générations parmi les hommes. »

Cette mort et tous les chers et tristes souvenirs qu'elle rappelle ont épuisé les forces du noble voyageur que nous retrouverons, avec le livre suivant, dans son humble cellule, en proie à un sommeil réparateur qui lui rendra, avec l'existence, les forces nécessaires pour lutter encore, car « peut-on séparer la souffrance de la vie ? » Le cœur reconnaissant des bienfaits du bon religieux, il éprouve le besoin de lui raconter son histoire, afin qu'il puisse comprendre les événements étranges de la veille. Fils d'un illustre soldat qui lui enseigna, dès ses jeunes années, le chemin de l'honneur et de la vaillance, il remercie la

Providence qui lui a permis, en recevant une noble blessure, de sauver la vie de son père, dans le détroit de Gibraltar où la flotte Barbaresque fut détruite par les vaisseaux victorieux du Portugal. Revenu dans sa patrie, « toujours bercé d'espérances trompeuses, » un rayon de bonheur vient lui sourire et le réconforter : il a entrevu la dame de ses pensées. Hélas ! ce ne fut qu'un rêve. Dédaigné par le comte Castanheira, délaissé par la Cour et privé des conseils de son père mort entre ses bras, tué par le chagrin et le découragement, il ne lui restait plus, croyait-il, qu'à mourir aussi ou à se venger par une action éclatante. C'est alors qu'un soir, « sur les bords enchanteurs du Tage, » rêvant aux gloires passées et futures de la patrie, ayant pénétré dans le temple bâti par la piété et la munificence d'Emmanuel-le-Fortuné, il eut cette révélation célèbre connue sous le nom de vision de Belem. Transfiguré et enthousiasmé, il veut accomplir la grande et sainte mission qu'une voix mystérieuse vient de lui révéler; mais, immense sacrifice, il faudra donc quitter le triste et doux objet de ses amours, « sans même conserver l'espérance de revenir pour la revoir un jour. » Eh quoi ! c'est elle-même qui l'ordonne : il faut partir. Un navire met à la voile, il faut en profiter pour s'élancer à de nouvelles victoires, saluant, en franchissant « la route audacieuse du grand Vasco de Gama, » tant de lieux déjà rendus fameux par le génie des voyageurs et des hommes du Portugal. Malheureusement, que de peines, de fatigues couronnées par sept ans entiers d'un injuste

exil. « Patrie, chère patrie ! s'écrie-t-il, elle n'était donc qu'un songe vain, cette apparition qui me semblait envoyée du Ciel ! Moi qui devais immortaliser ton nom et faire retentir les trompettes de la Renommée, pour que les siècles enthousiasmés me proclamassent digne de toi, digne de Natercie !.... » Ne pouvant s'illustrer par l'épée qu'un sort injuste vient de briser dans ses mains, toujours audacieux, il invoque les Muses et immortalise les actions glorieuses des héros de la Lusitanie. Quelles déceptions encore ! « Je comptais, poursuit-il, en remettant son manuscrit au vieillard, sur le bienveillant accueil de mes concitoyens, sur celui d'un monarque, digne appréciateur des vertus et de l'héroïsme qui font l'objet de mes chants. Plus doux encore, l'espoir d'une récompense autrement précieuse faisait battre mon cœur... Mais, hélas ! mon existence n'a été qu'un long rêve ! Je n'ai plus rien à attendre ici-bas. » C'est sur ces tristes pensées que se termine le quatrième livre du poëme.

« Rose d'amour, ô belle rose purpurine, qui t'a effeuillée au milieu des giroflées de la tombe, » tel est le refrain de l'hymne funèbre qui commence le cinquième chant. Ces plaintes, d'un lyrisme admirable, le guerrier-poëte les avait redites bien des fois aux flots mélancoliques du vaste océan, aux solitudes qu'arrose le Gange, au frais et charmant asile de la grotte de Macao, comme aux monts de l'ombreuse Cintra. Oui, avec l'exilé répétons : « l'oubli, voilà mon lot !... Triste et sans appui, je reste seul dans cette vallée de souffrances. »



Nous passerons rapidement sur la seconde partie de l'ouvrage consacrée soit aux démarches faites par le moine missionnaire en faveur de son protégé, afin d'obtenir une audience du jeune roi ; soit à la courte entrevue de dom Sébastien et de Camoëns auquel rendez-vous est donné « sous l'ombrage de la Penha Verde. » C'est là, qu'il doit faire, en présence de toute la Cour, la lecture de son poëme qui, selon Garrett, peut être comparé à un grand fleuve coulant avec majesté et se répandant sur ses rives en ondes magnifiques. Tout rempli des mots sacrés de gloire, de liberté et de patrie, si chers aux Lusitaniens, les *Lusiades* sont encore et surtout une œuvre nationale proclamant les noms immortels de Vasco de Gama, de Pacheco, d'Almeida, d'Albuquerque, de Castro et de tant d'autres héros. Remerciements chaleureux, belles et magnifiques promesses ne manquèrent pas au barde voyageur. Revenant à ses sombres pensées, il se souvient qu'un rendez-vous mystérieux lui a été assigné au milieu des ruines d'un vieux château mauresque qui couronne les monts de la lune. Nous regrettons de ne pouvoir, vu sa longueur, reproduire cette scène pathétique des deux anciens prétendants à la main de la belle et infortunée Natercie ; elle est assurément un des épisodes les plus dramatiques de cette histoire si riche en ce genre.

Le dixième et dernier chant nous retiendra encore un instant. Camoëns, n'ayant pas retrouvé la Cour à Cintra, se rend à Lisbonne où, au lieu d'audiences, on s'occupait précipitamment du départ de la flotte

emmenant en Afrique son protecteur et son appui que l'envie et la calomnie avaient réussi à noircir dans l'esprit du prince. A ce dernier coup du sort, notre héros, en proie au plus profond désespoir, accuse le Ciel de lui enlever le seul ami sur lequel il pouvait compter. Un regard du pauvre esclave, un instant oublié, le ramène à la réalité ; et ces deux hommes, d'une condition si différente, transportés par l'élan d'une touchante amitié, confondent leurs larmes dans les bras l'un de l'autre. « Spectacle imposant, dit Garrett, le monde peut railler ; l'homme de bien, l'homme de cœur pleurera. » La flotte a disparu avec les derniers feux du jour, ils n'ont plus maintenant qu'à regagner leur humble demeure sur le chemin de laquelle se trouve l'ancienne habitation de Natercie, sa bien aimée ; mais, quel changement et quels regrets ! La misère et la faim, tristes hôtes de son misérable foyer abandonné de tous, ne tarderont pas à se faire sentir. O honte ! ô désespoir ! l'esclave est obligé de mendier pour prolonger les jours de son maître et de son ami qui, sentant ses forces l'abandonner, saisit une dernière fois sa lyre et « d'une voix brisée, entrecoupée.... adresse cet adieu suprême à sa patrie » dont on nous permettra de citer ces premières strophes :

« Terre de ma patrie, ouvre-moi ton sein ami...
« au moins, après ma mort ! Le corps d'un fils tient
« si peu de place ! Et moi je suis bien ton fils !.....

« En quoi ai-je donc démérité de toi, ô ma chère

« patrie ? Mon bras n'a t-il point moissonné des
« lauriers pour toi sur les champs de bataille ? N'est-
« ce pas en ton honneur que mes hymnes mélodieux
« se sont envolés vers l'immortalité ?

« Et toi, cependant, mère dénaturée, tu m'as renié !
« Ingrate !... Non, non, jamais je ne t'appellerai in-
« grate, car je suis ton fils !... Recouvre du moins
« mes os, terre de ma patrie, reçois-moi dans ton
« sein ! »

Au moment où le poëte soupirait ces chants funèbres, entre, dans son réduit, le comte, son ancien rival, porteur d'une lettre du pauvre moine renfermé, comme criminel, dans les prisons de Fez, victime de son zèle et de son admirable charité, lui annonçant la défaite des armes Lusitaniennes et lui montrant la patrie céleste, comme le port assuré des grands citoyens et des plus humbles chrétiens. Quelle coïncidence ! Camoëns meurt en même temps que la patrie (1579) et qui l'aurait cru, sans obtenir même un tombeau. A ce souvenir douloureux, Garrett fait entendre à l'univers entier, « ce dernier cri, ce cri suprême : Les Portugais ne savent pas même en quel lieu obscur reposent les cendres de Camoëns. » Heureusement cette voix, écho de la patrie, a été entendue. Et, le 9 octobre 1867, sur une des places de Lisbonne, à défaut d'un mausolée recouvrant les restes du guerrier-poëte, on a inauguré, en grande pompe, un monument à sa mémoire. Ajoutons que, dans quelques mois, doit avoir lieu, avec la solennité la

plus grande, le troisième centenaire de Camoëns ; tardive réparation, il est vrai, mais toute à l'honneur et à la gloire du chantre immortel des *Lusiades* comme du Portugal lui même.

Avons-nous réussi à montrer, dans ses grandes lignes, l'œuvre de Garrett et fait connaître la manière rigoureuse quoique élégante et poëtique de traduire de M. Faure dont la traduction a été gracieusement accueillie par Sa Majesté Dona Maria Pia, reine du Portugal. Nous le voudrions et nous serions heureux, si notre modeste travail engageait quelques personnes à lire en entier ce magnifique poëme dont l'auteur a été comparé, par ses compatriotes, à Camoëns lui-même. « Ce rapprochement, dit le traducteur, dans sa savante notice placée en tête du volume, est un hommage pour notre contemporain. Assurément ces deux génies sont de la même famille ; si Garrett n'a pas la même vigueur d'invention de Camoëns, s'il n'emploie pas les mêmes procédés de composition, il le dispute au chantre des *Lusiades* pour la grâce, la sensibilité, la richesse du coloris... » Disons aussi que de nombreuses notes très curieuses et très instructives relatives à l'histoire, à la géographie, à la mythologie et à la linguistique, dues en grande partie à M. Faure, accompagnent cette première traduction de l'ouvrage portugais de Garrett. Souhaitons que notre collègue ne s'arrête pas à cette tentative de vulgarisation des œuvres d'un pays dont il lui a été donné, comme touriste et comme érudit, d'admirer toutes les beautés et

et de constater les sentiments affectueux pour la France (1).

ERNEST BOUCHARD.

(1) Déjà, dans le *Bulletin* de notre Société, M. Faure a fait paraître une série d'Études sur le Portugal, intitulée les *Drames de l'Histoire* :

1° COIMBRE. — Inès de Castro et la fontaine des amours. Tome XV p. 259 à 267.

2° LISBONNE - Types populaires. — Romarias. — Les courses de taureaux. — Les Églises. — Sanglantes journées d'avril 1506. Tome XVI.

L'HOMME

DANS CAMOENS

I

En ce moment, le nom de Camoëns retentit dans l'univers entier ; le monde des lettres est en fête, et chacun se réjouit des honneurs rendus à ce génie sublime, en qui s'est le mieux incarnée la gloire du peuple privilégié qui porta si fièrement, à l'avant-garde de l'Europe, la bannière de la civilisation.

Cependant, malgré cet enthousiasme si légitime, si universel, Camoëns, il faut bien le reconnaître, n'est encore, surtout à l'étranger, qu'imparfaitement connu.

Beaucoup, en effet, le nomment avec raison l'Homère et le Virgile du Portugal ; beaucoup saluent en lui l'un des premiers parmi les créateurs de



l'épopée moderne ; beaucoup applaudissent aux vers mélodieux du chantre de Gama, d'Inez, d'Adamastor; mais, par une injustice criante, que fera cesser l'éclatante réparation des jours actuels (1), bien peu savent que dans l'auteur des *Lusiades* il y a un homme, et dans cet homme un noble caractère, une belle âme et un grand cœur.

S'il est vrai, comme le dit Vauvenargues, que « les grandes pensées viennent du cœur, » on ne saurait s'étonner des « grandes pensées » de Camoëns, car nul homme au monde n'eut plus que lui un cœur sensible et bon, un cœur haut placé, un cœur noblement généreux.

Ce grand cœur fut l'asile inviolable de l'amour; le mot « aimer, » résume toute l'existence de Camoëns : dans sa jeunesse, il aima le beau sous toutes ses formes, surtout sous les traits enchanteurs de ces beautés parfaites, filles du Portugal, filles aussi. de la Grèce, si nous croyons ce que raconte la légende de l'arrivée lointaine d'Ulysse aux bords heureux du Tage, de cette Grèce, chérie des dieux, qui sut trouver dans son sein les types célestes de Vénus, de Diane et de Junon ; dans l'âge mûr, il aima la gloire, cette gloire noble et virile qui guide l'épée du soldat sur le champ de bataille, le pinceau de l'artiste, dans l'atelier solitaire, la plume du poète, dans le palais des

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes (juin 1880) le Portugal et le Brésil célèbrent, en grande pompe, le troisième centenaire de Camoëns.





rois comme dans l'humble mansarde ouverte par la charité ; toute sa vie, enfin, il aima sa patrie, son cher Portugal, dont il a rendu immortels le nom, les hauts faits, les héros !

II

Que si l'on nous demande de prouver ce que nous avançons, combien les preuves seront faciles à trouver ! Il n'est pas besoin, pour cela, de longues dissertations ; il suffit d'ouvrir au hasard les différents recueils des œuvres de Camoëns. Parcourez ses odes, ses sonnets, ses élégies, partout, dans les *Rimas* comme dans les *Lusiades*, vous verrez apparaître, en traits ineffaçables, à côté du poète inspiré, l'homme aimant, le patriote sincère, l'adversaire impitoyable du mal triomphant, l'amant passionné de la véritable gloire.

Écoutez ce chant d'amour, et dites si Pétrarque, en ses plus beaux sonnets, a rien fait qui surpasse ce chef-d'œuvre de grâce et d'exquise sensibilité :

Près d'un nid babillard qu'abrite un vert rameau,
La voix claire et l'œil vif, chante un petit oiseau.
Un chasseur, qui l'entend, s'en approche en silence;
Sur le nerf de son arc met un trait et le lance.
Le trait part, l'oiseau tombe et, sanglant sur le seuil,
Meurt en tournant les yeux vers son doux nid en deuil.
Mon cœur, comme l'oiseau sur sa branche élevée,



Chantait ses rêves d'or, poétique couvée,
Quand vous l'avez atteint... Eh bien ! il vous bénit !
Prenez pitié, madame, et du cœur et du nid !

Quels accents. à la fois enthousiastes et émus, pour chanter les attraits de la Laure anonyme, Natercie ou toute autre, qui prête le voile de son nom supposé à la beauté que Camoëns chérit, mais qu'il ne veut pas nommer !

Combien, pour la louer, les mots semblent vulgaires !
En disant « joli, beau, » je ne dépeindrais guères
Cet éclat surhumain qui n'a d'égal qu'aux cieux.
Elle est parfum, lumière ; elle éblouit les yeux,
Elle enivre le cœur ; elle charme, elle entraîne...
Ah ! Combien il est doux de porter cette chaîne !

Comme il sait poétiser celle qu'il aime ! Ce n'est point une femme, mais une divinité :

Sous une forme humaine en elle resplendit
Une beauté céleste, et tout bas on se dit,
En la voyant passer, rêveuse, solitaire,
Que les anges, parfois, ont visité la terre !

C'est en vain qu'un sombre pressentiment l'avertit qu'il doit souffrir par l'amour ; il s'abandonne, les yeux fermés, à cette destinée qui, si elle a ses douleurs, a bien aussi ses charmes :

Le sort, qui me poursuit dès le sein de ma mère,
Voulut que, par l'Amour, j'eusse une vie amère :
Sur ses piéges dorés et sur ses traits méchants,
Ma nourrice savait de lamentables chants ;



Et dans mon tendre esprit se gravaient, par ces strophes,
Des victimes du dieu les grandes catastrophes.
Aussi, quand au jeune homme a fait place l'enfant,
Quand l'Amour m'a touché de son arc triomphant,
N'ai-je point fait effort pour fuir ma destinée !

III

Cependant, Camoëns avance dans la vie. Il ne dit point adieu à l'amour, car il ne pourrait point vivre sans aimer. Il aime donc toujours, mais son culte s'épure et s'élève : c'est maintenant l'amour de la gloire qui fait battre son cœur.

La gloire, cette inspiratrice des grandes actions, dont la main divine tresse des couronnes pour les grandes œuvres de l'intelligence et tend la palme du triomphe aux grandes vertus sorties victorieuses de la lutte, qui l'a mieux comprise que Camoëns ? Qui l'a mieux fait briller, ce phare lumineux, aux regards des mortels résolus à braver les plus rudes épreuves, à surmonter les obstacles les plus effrayants, pour prendre place un jour au Temple de Mémoire ! « Oui, tu es belle, s'écrie-t-il,

Mais, avant de saisir la palme que tu tends,
O Gloire, que de maux, de labeurs et de temps !
Ce n'est point sur le lit doré de l'opulence,
Où s'étire en bâillant la superbe indolence,
O Gloire, qu'on te voit prodiguer tes faveurs :

A d'autres le sommeil, les parfums et les fleurs !
Tu veux que tes amants bravent les longues veilles ;
Que, l'épée à la main, ils fassent des merveilles ;
Qu'ils soient dans le danger impassibles et forts ;
Que contre eux la tempête épuise ses efforts ;
Qu'ils aillent, en vainqueurs, de l'équateur au pôle ;
Qu'ils portent, comme Atlas, le ciel sur leur épaule ;
Qu'ils méprisent l'argent, et qu'un morceau de pain,
Un peu d'eau satisfasse et leur soif et leur faim !
O Gloire, tes héros verront d'un œil tranquille
S'agiter et l'intrigue et l'ambition vile ;
Et libres, le front haut, fiers de leur pauvreté,
D'un pas sûr ils iront à l'immortalité !

IV

Dans les belles âmes, l'amour de la gloire est inséparable de l'amour de la patrie. Camoëns voudrait que la sienne fût heureuse, prospère, illustre entre toutes ; il voit avec désespoir la nef du Portugal devenir le jouet des tempêtes, et le noble pavillon des saintes *Quinas*, si longtemps promené, en signe de royauté, sur les océans des deux hémisphères, réduit à s'enfermer dans les replis du Tage. Ah ! comme il maudit les fils indignes de cette chère patrie qui ont élevé sur ses ruines la coupable splendeur de leur maison ! Mais c'est en vain que ces fils dénaturés espéreraient, au sein de leur honte, jouir tranquillement de leurs biens mal acquis ; lui, le pauvre

poète, sans fortune et sans crédit, sans appuis à la Cour, n'ayant d'autres armes que sa plume vengeresse, il ne craindra pas de démasquer les pervers, fussent-ils assis sur les marches du trône !

Des courtisans, gagés par d'ambitieux voisins, poussent-ils le Portugal à s'armer pour une entreprise téméraire, c'est-à-dire à courir à sa perte ? La voix de Camoëns s'élève en termes énergiques pour défendre la paix, mère de tant de biens, pour condamner la guerre, source de tant de maux :

Le prince dans la paix ne peut-il être grand ?
Funeste ambition qui fais le conquérant,
Bruit vain, trompeur, que l'homme appelle Renommée,
Gloire, chère aux guerriers, vous n'êtes que fumée !
Vous faites se dresser les périls sous nos pas :
Faire égorger nos fils, c'est jouer aux soldats !
Ravager la campagne, incendier les villes,
C'est d'un honteux repos, des actions serviles.
Des labeurs roturiers affecter le dédain !
Mais de pareils labeurs nous font manger du pain,
Tandis que ces « héros » qui dépeuplent la terre,
Ces « coupeurs de lauriers, » ces « astres de la guerre, »
Ne sauraient faire naître un seul épi doré !
Allez ! Le soc vaut mieux que le glaive acéré :
Par l'un la plaine est riche et par l'autre elle est nue !
La guerre, en l'âge d'or, était-elle connue ?

Encore si la guerre avait pour but de purger la Méditerranée des pirates barbaresques, de délivrer la Terre-Sainte, ou d'achever la croisade patriotique, qu'on ne peut regarder comme terminée tant que

l'ennemi séculaire restera campé, farouche et menaçant, de l'autre côté du détroit, on l'accepterait peut-être comme un mal nécessaire; mais les rois chrétiens songent-ils à poursuivre cette œuvre de salut? Nullement! Ils n'ont d'autre souci que de déchirer la chrétienté de leurs propres mains :

Dans le monde chrétien quel spectacle affligeant!
Chacun au dieu du mal fournit son contingent:
La discorde a soufflé sa fureur sur la terre;
En Allemagne, en France, en Suisse, en Angleterre,
Arborant l'étendard de Luther, de Calvin,
Elle met en lambeau l'héritage divin
Légué par le Seigneur aux successeurs de Pierre . .
. . . .
Vous que le Christ sacra, que faites-vous, ô rois?
Indignes descendants des preux du moyen-âge,
Quand le Coran triomphe, avez-vous le courage
De vous percer le sein en frères ennemis?
Ne vous verra-t-on point, dans la foi raffermis,
Vous liguer, et volant aux combats d'une autre ère,
Arracher à l'Islam Sion et le Calvaire?
Vous égorgerez-vous, quand il faudrait purger
Votre mer des forbans de Tunis et d'Alger?

Ah! qu'ils renoncent à ces luttes coupables, fratricides, pour se consacrer au bonheur de leurs peuples! Qu'ils s'entourent de sages conseillers et non de ces hommes funestes, « présent pernicieux de la colère divine, » qui font haïr en eux la royauté, leur protectrice, et qui, par leurs vices, leurs déprédations et leur insupportable orgueil poussent les cœurs à la révolte :

Ah ! que l'orgueil des grands est fait pour révolter !
Quand d'un pied dédaigneux ils osent nous heurter,
Nous, les déshérités de la mortelle engeance,
De nos cœurs ulcérés il sort un cri : Vengeance !

Et ce cri finit par faire crouler les donjons et les trônes !

Les mauvais conseillers ! Voilà la peste dont un roi prévoyant doit, avec le plus grand soin, préserver sa Cour et sa famille, sous peine d'être un jour, lui-même, la victime de ces hommes pervers. Aussi, quel prince, s'il ne veut avoir le sort d'Actéon, osera-t-il, après avoir lu les vers qui suivent, s'abandonner à d'indignes favoris?

Le chasseur Actéon d'un cerf prend la figure :
C'est à qui de ses chiens lui fera sa blessure ;
Il expire au milieu de leurs horribles cris !
O rois, vos chiens, à vous, s'appellent favoris.
A leur meute, vorace et de sang altérée,
C'est tous les jours qu'il faut la royale curée.
Vous les faites chasser pour vous; mais, un beau jour,
C'est vous qui devenez leur proie à votre tour !

V

Sans doute Camoëns ne se dissimule point quelles conséquences terribles doit entraîner pour lui cette lutte inégale contre le mal social. Un cœur moins vaillant en serait ébranlé ; mais Luis de Camoëns est

de ceux que peint Horace sous les traits de Caton : dût l'univers crouler, il ne pactisera point avec les méchants! « Ah! s'écrie-t-il,

Ah! si j'avais voulu, dans mes vers complaisants,
Flatter les passions d'indignes courtisans,
Mettre un masque à l'orgueil, donner à la bassesse
Le langage et les traits de l'austère sagesse,
Célébrer l'égoïsme et les cœurs frelatés,
Je me verrais comblé d'or et de dignités ;
On louerait mon esprit, mes talents, ma science...
Moi ! pour un prix pareil, forcer ma conscience
A trahir la vertu, la justice et l'honneur !
Vanter les scélérats qui cherchent leur bonheur
Dans le malheur public et, pour nourrir leurs vices,
D'ambitieux voisins se faisant les complices,
A beaux deniers comptants, nouveaux Judas, vendraient,
Sans rougir, leur pays à ceux qui les paieraient !
Non, jamais ! Plutôt voir ma droite desséchée,
Mon corps à la torture et ma langue arrachée !

D'ailleurs, la Providence, en bonne et tendre mère, a permis que le poète trouvât, dès cette vie, contre les misères d'ici-bas et la rage des méchants, un asile sûr dans un monde meilleur, qu'il crée, qu'il peuple et qu'il habite :

En nous s'agite un dieu qui nous prête sa flamme,
Et sur ses ailes d'or, au ciel ravit notre âme !
Là, l'espace et le temps déroulent à nos yeux
De leurs replis cachés les secrets merveilleux ;
Là, notre oreille s'ouvre au chant divin des sphères
Qui de l'éternité racontent les mystères ;
Là, nous oublions l'homme et ses vils appétits ;
Grands de la terre, alors, que vous êtes petits !



Certes, le poète n'est pas aussi impuissant qu'on pourrait le croire à lutter utilement contre les apôtres du mal. Mais, lors même qu'il succombe, il n'a pas soutenu un combat sans honneur, car, avant d'expirer, il a la joie de voir le monstre, qui s'acharne à sa perte, mortellement atteint. Luttons donc sans nous décourager ; le prix sera proportionné à l'effort :

La palme est-elle acquise à qui se laisse abattre ?
Il faut, pour la vertu, jusqu'à la mort combattre.
Ceux dont l'antiquité pieuse fit des dieux
Avaient de ses rayons ceint leur front radieux :
Ils allaient, égorgeant les monstres redoutables,
Nettoyant d'Augias les infectes étables ;
De Procris, de Synnis nobles justiciers,
Ils livraient Diomède à ses propres coursiers.
Muse, poursuis cette œuvre : en ta main se balance
Un trait plus redouté que l'épée et la lance,
Le vers ailé, qui vole et va percer le cœur !
Vole donc, vers terrible, et du mal sois vainqueur !

VI

Que conclure de ce qui précède ? Que le rôle du poète est élevé autant qu'il est utile. Ils méritent donc l'admiration des peuples, ces hommes de génie qui chantent les vertus et les belles actions ; ils méritent la sympathie des héros, dont la gloire, sans eux, serait fragile et précaire ; ils méritent la faveur

des princes, dont ils rendent le règne à jamais mémorable :

Qu'il est doux d'obliger l'univers à l'estime,
A celui des héros d'unir son nom sublime,
De laisser dans l'histoire un vivant souvenir,
A l'admiration de forcer l'avenir !
C'est aux nobles accents de la Muse héroïque
Que l'amour de la gloire aux cœurs se communique !
C'est elle sur l'airain qui grave les exploits :
C'est pour être chanté par sa divine voix
Qu'Achille immole Hector aux mânes de Patrocle !
Miltiade troublait les nuits de Thémistocle ;
Thémistocle, jaloux d'atteindre à ce renom,
Fut grand, et Salamine égala Marathon !
Poètes, le héros vit par votre génie :
Qui de nous connaîtrait l'époux de Lavinie,
Sans Virgile et ses vers par Apollon dictés ?
Les Scipions, César, ces guerriers redoutés,
Ouvraient aux doctes Sœurs un cœur soumis et tendre ;
Homère accompagnait en tous lieux Alexandre ;
Quand par un feu vengeur Thèbes fut dévoré,
L'humble toit de Pindare au vainqueur fut sacré.
Aussi combien leur gloire est-elle jeune encore !
O mon pays, veux-tu sur ton sol voir éclore
Des princes, des guerriers dignes de ces héros ?
Souviens-toi d'honorer les Homères nouveaux !

Mais, si les Homères ne sont pas honorés, si leurs contemporains, aveugles volontaires, refusent de voir l'auréole qui brille à leur front ; si, dans ce monde où le juste est en butte à l'envie, à la calomnie, à la bassesse, ils ont une existence tourmentée, une vieillesse solitaire et triste, s'ils meurent dans

un grenier ou dans une salle d'hôpital, ils ont le droit d'en appeler du présent à l'avenir, des préventions de leur temps au jugement de la postérité. C'est ce que fera Camoëns, dont la Muse relève ainsi le courage abattu : « Fouille, lui dit-elle,

Fouille du temps passé les brillantes annales ;
Chante des Portugais les œuvres martiales,
Dieu guidant sur les flots les Diaz, les Gama,
Et la croix surmontant les temples de Brahma ;
Élève un monument digne de notre histoire ;
Des enfants de Lusus éternise la gloire ;
Souffle, dans de beaux vers, l'amour de la vertu ;
Dis qu'on n'est point vainqueur sans avoir combattu !
Qu'au récit des exploits de nos aïeux, la honte
Au visage flétri de nos faux héros monte !
Et, si pour ce labeur tu ne dois recevoir
Que dégoûts et mépris, il te reste l'espoir
Qu'un âge, en l'avenir, plus juste que cet âge,
Saura rendre à ton œuvre un éclatant hommage.
Va ! Ce n'est pas en vain que, meurtri, rebuté,
Le génie en appelle à la postérité !

VII

Non ! Ce n'est pas en vain que Camoëns, expirant sur son Calvaire, en a appelé au jugement de l'avenir. J'en atteste son image d'airain qui, depuis quinze ans, se dresse, fière et majestueuse, sur une place de Lisbonne, sa ville natale ; j'en atteste

son souvenir toujours vivant et jeune au sein de Coïmbre, sa patrie intellectuelle; j'en atteste ses œuvres, qui ont fait de lui le fils adoptif de toutes les nations civilisées; j'en atteste ce double monument de l'église de Belem, devenue, selon le vœu patriotique de Garrett, le Westminster du Portugal, où reposeront désormais ensemble les cendres vénérées du héros et celles du chantre des *Lusiades*; j'en atteste, enfin, cette fête pieuse, ce glorieux centenaire, qui réunit tous les cœurs dans un même élan d'admiration pour cet immortel génie! Puisse à cette grande ombre, à qui sont enfin rendus des honneurs dignes d'elle et de la nation portugaise, être donnée cette consolation suprême de voir un jour renaître, sous les auspices d'un autre Emmanuel, cet âge d'or du Portugal, ce siècle fortuné, où les navigateurs s'appelaient Vasco de Gama, les capitaines, Jean de Castro, les artistes, Vasco Fernandès et les poètes, Luis de Camoëns!

H. FAURE.

NOUVELLES COMBINAISONS

DU

TÉTRACHLORURE DE TITANE

PAR

M. Armand BERTRAND

I.

Tétrachlorure de titane et chlorure d'acétyle

. En mélangeant du tétrachlorure de titane avec du chlorure d'acétyle, j'ai obtenu la précipitation immédiate d'un corps cristallisé en petites paillettes jaunes, brillantes, solubles dans le chlorure d'acétyle, ressemblant à de l'iodoforme ou à de l'iodure de plomb cristallisé. Les cristaux s'étant déposés, j'ai décanté le liquide et j'y ai ajouté de nouveau du chlorure de titane ; il s'est immédiatement formé un nouveau

précipité comme dans le premier cas. Au bout de quelques heures il s'est formé des cristaux très-nets, qui le lendemain sont devenus beaucoup plus gros.

Il arrive quelquefois que lorsqu'on mélange du chlorure d'acétyle et du tétrachlorure de titane, il ne se fait des cristaux qu'au bout de six à huit jours; dans ce cas, on n'observe pas tout d'abord la formation des paillettes jaunes brillantes.

Ce sont des octaèdres jaunes, transparentes, et d'une régularité parfaite.

J'ai répété plusieurs fois cette expérience et j'ai toujours obtenu la même réaction; la combinaison se fait plus rapidement lorsque le mélange des deux chlorures est exposé dans un endroit frais.

Ces cristaux s'altèrent rapidement à l'humidité en donnant naissance à de l'acide chlorhydrique; exposés à l'air, ils répandent d'épaisses fumées blanches; ils se conservent très bien dans l'air sec, et de préférence dans une atmosphère d'acide chlorhydrique sec.

Lorsqu'on fait fondre ce chlorure double d'acétyle et de titane, un grand nombre de fois dans un tube fermé, on observe que le point de fusion s'abaisse progressivement; finalement il refuse de cristalliser par refroidissement et au bout de quelques jours, il se décompose spontanément avec explosion en dégageant une grande quantité de gaz chlorhydrique.

Ces cristaux fondent de 25° à 30° et cristallisent par le refroidissement. Le sulfure de carbone sec les dissout. La distillation à la pression atmosphérique

les décompose en chlorure d'acétyle et tétrachlorure de titane.

Traités par l'eau, ils se décomposent à la façon du chlorure d'acétyle, et du tetrachlorure de titane.

En présence d'une solution alcaline, il se forme un chlorure et un acétate alcalin, de l'acide titanique qui se précipite, et de l'eau.

Cette réaction m'a permis de faire l'analyse de ces cristaux : j'en ai pesé une petite quantité dans un petit tube fermé avec un bouchon, puis j'ai versé rapidement le contenu dans un flacon renfermant de l'eau ammoniacale qu'on bouche immédiatement ; l'acide titanique est recueilli sur un filtre, séché et pesé après calcination ; dans la liqueur filtrée, j'ai dosé le chlorure avec la solution d'argent et le chromate de potasse.

I.	Matières	0 gr. 265	
	Chlore	0	1757
	Acide titanique .	0	083
D'où	Cl. . . .	66 31 °/₀	
	T : O^2 .	31 34 »	
II.	Matières	0 gr. 343	
	Chlore	0	2364
	Acide titanique .	0	107
D'où	Cl. . . .	68 9 °/₀	
	T : O^2 .	31 20 »	

Ces résultats analytiques concordent assez bien avec ceux que donnerait le composé

$$C^2 H^3 O Cl. Ti Cl^4 ;$$

en faisant réagir cette combinaison sur une solution d'ammoniaque, on aurait :

$$C^2 H^3 O Cl. Ti Cl^4 + 6 (Az H^4 OH) = 5 (Az H^4 Cl) + C^2 H^3 O^2 Az H^4 + Ti O^2 + 3 (H^2 O)$$

D'où Cl. . . . 65.6 %
Ti O^2. . 30.31 »

La petite différence entre les nombres que fournit l'analyse et ceux qu'exige la théorie, provient évidemment de la difficulté qu'on éprouve à obtenir cette combinaison de chlorure d'acétyle et de chlorure de titane dans un état de pureté parfaite ; il est en effet extrêmement difficile d'empêcher complètement l'action décomposante de l'humidité.

En résumé : lorsqu'on mélange du chlorure d'acétyle et du tétrachlorure de titane, on obtient des cristaux octaédriques dont la composition correspond à la formule :

$$C^2 H^3 O Cl. Ti Cl^4$$

II.

Tétrachlorure de titane et protochlorure de phosphore.

Lorsqu'on mélange du tétrachlorure de titane avec du protochlorure de phosphore, on observe la formation de petits cristaux jaunes qui s'attachent aux

parois du vase dans lequel on fait le mélange des deux chlorures. On décante la partie liquide afin de ne conserver que les cristaux, qui sont une combinaison de tétrachlorure de titane et de protochlorure de phosphore.

Ce nouveau composé fond à 85° 5' et cristallise par refroidissement.

Pour en faire l'analyse, j'ai opéré comme pour la combinaison de tétrachlorure de titane et de chlorure d'acétyle que je viens d'indiquer.

Matières.	0 gr. 445	
$Ti O^2$ . .	0 110	= 24.72 %
Cl	0 340	= 76.40 »

Ces résultats assignent à cette combinaison la formule

$$Ti\,Cl^4.\ PCl^3\ ;$$

$$Ti\,Cl^4.\ PCl^3 + 9\,(Az\,H^4\,OH) = Ti\,O^2 + PO^3\,(Az\,H^4)^2\,H + 7\,Az\,H^4\,Cl + 4\,H^2\,O$$

donnent :	$Ti O^2$.	24.80 %
	Cl . . .	75.42 »

III.

Tétrachlorure de titane et oxyde d'éthyle.

Lorsqu'on fait un mélange de vapeurs d'éther et de tétrachlorure de titane, on observe la formation de beaux cristaux jaunes verdâtres.

Cette nouvelle combinaison rappelle celles que MM. Kulman (Compt. rend. IX, 496) et Nicklès (Compt. rend. l II, 869) ont obtenus avec les chlorures et les bromures d'étain, d'antimoine et de bismuth.

J'étudie maintenant les combinaisons du tétrachlorure de titane avec le chlorure de Benzoyle, et le chlorure de *trichloracétyle* ; j'espère publier bientôt le résultat de mes recherches sur ces nouveaux composés.

Mai 1880,

BERTRAND.



RÉDUCTION

DE

DE L'AZOTATE D'ÉTHYLE

PAR L'ALCOOL

Par M. Armand BERTRAND

Membre correspondant de la Société d'Emulation de l'Allier.

Lorsqu'on traite une solution d'azotate d'argent dans l'alcool absolu par l'iodure ou le bromure d'éthyle, pendant une heure environ, dans un appareil à reflux, il se précipite une quantité d'iodure ou de bromure d'argent, correspondant à la formule :

$$Ag\ Az\ O^3 + C^2H^5I \text{ ou } C^2H^5Br = Ag\ I \text{ ou } Ag\ Br$$

mais après avoir séparé le précipité d'argent, la distillation du liquide alcoolique ne fournit pas de nitrate d'éthyle.

Avec l'iodure d'éthyle, la réaction est plus rapide, elle donne lieu à une élévation de température sensible lorsqu'on opère avec une solution froide de nitrate d'argent.

Si l'on fractionne le liquide alcoolique, ainsi obtenu, il passe d'abord un peu d'oxyde d'éthyle, qui résulte évidemment de l'action des iodures d'argent et d'éthyle sur l'alcool.

Les 9/10e du liquide distillent à 78° 5, puis le thermomètre se maintient quelques temps de 84 à 87°; enfin quand il ne reste plus que quelques cent cubes à distiller, on observe une décomposition qui donne naissance à des vapeurs nitreuses; à ce moment, le thermomètre monte rapidement jusqu'à 90° 92°, j'ai distillé la portion bouillant au-dessus de 80°; la moitié du liquide a passé avant 75°; rien ne distille au-dessus de 80° 1/2. Le liquide distillant avant 75° a été soumis à la distillation, une partie a passé de 18 à 20°; un examen attentif a montré que c'était de l'azotite d'éthyle, le reste du liquide distille de 20° à 70° (le thermomètre paraît rester stationnaire, vers 58° à 60°).

Le liquide qui distille de 20° à 70° est peu soluble dans l'eau; il dissout le chlorure de calcium; sa densité est inférieure à 1,000; il brûle facilement avec une flamme pâle; il a l'odeur caractéristique de l'hydrure d'acetyle; en distillant encore ce liquide (de 20° a 70°) la première portion recueillie à part, sent très nettement l'aldéhyde; avec la lessive de potasse, elle donne la réaction caractéristique de l'aldéhyde; la distillation se termine vers 74-75°

L'azotate d'éthyle naissant, en présence de l'alcool, est donc réduit; il se forme de l'azotite d'éthyle et de l'aldéhyde.

$$C^2H^5Azo^3+C^2H^5OH=C^2H^5Azo^2+C^2H^4O+H^2O.$$

Reste à déterminer la nature du liquide distillant vers 58° à 60°, puis après un fonctionnement jusque vers 74-75° ce que je n'ai pu faire, vu la petite quantité que j'avais à ma disposition, il ne serait pas étonnant que ce soit de l'acétate d'éthyle ?

Je me propose de faire, ultérieurement, un travail plus étendu *sur la réduction des éthers nitriques par les alcools*. Cette réduction du nitrate d'éthyle prendra, je l'espère, le caractère d'une réaction générale. J'examinerai si l'état naissant est indispensable à la réduction des nitrates alcooliques, et si la présence de l'iodure ou du bromure d'argent a quelque influence sur cette réaction intéressante qui démontre l'identité parfaite d'un éther nitrique avec un nitrate alcalin, qu'il est si facile de réduire par un sulfite, sans obtenir un azotite et un sulfate.

25 avril 1880.

BERTRAND.

RÉACTION

TÉTRACHLORURE DE TITANE

DU CHLORURE STANNIQUE ET DU CHLORURE ANTIMONIQUE

SUR L'ACIDE ET SUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE

Par M. Armand BERTRAND
Chimiste de l'Usine de Produits chimiques de MM. Billault et Billaudot.

MM. Friedel et Ladenburg, ont fait connaître (*Ann. de Chim. et de Phys.* 4e série, t. XXVII, p. 428) un anhydride mixte silico-acétique, qu'ils ont obtenu en faisant réagir le chlorure de silicium sur l'acide acétique cristallisable.

$$Si\,Cl^4 + 4\,(C^2H^3O^2H) = Si\,O^4\,(C^2H^3O)\,4 + 4\,H\,Cl$$

ou sur l'anhydride acétique :

$$Si\,Cl^4 + 4\,(C^2H^3O)\,^2O = Si\,O^4\,(C^2H^3O)\,4 + 4\,C^2H^3OCl.$$

Ce corps, type d'une classe nouvelle de composés, les anhydrides mixtes des acides polyatomiques et

monoatomiques, représente de l'acide silicique uni à 2 molécules d'acide acétique anhydre.

$$Si\ O^2 + 2\left(\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^2H^3O \end{matrix}\right\}O.\Big)$$

J'ai observé que le tétrachlorure de titane, le chlorure stannique et le chlorure antimonique réagissent sur l'acide acétique à la façon du chlorure de Silicium. On constate une réaction violente et un dégagement de chaleur considérable ; avec l'acide acétique cristallisable on a de l'acide chlorydrique, et avec l'anhydride acétique du chlorure d'acétyle. Par le refroidissement, il se dépose des cristaux qui constituent probablement des anhydrides mixtes acéti-titanniques acéti-stanniques et acéti-antimoniques. Je me réserve l'étude de ces réactions et j'espère bientôt en indiquer les résultats dans une prochaine communication.

Février 1880.

BERTRAND.

NOUVEAU PROCÉDÉ

DE

PRÉPARATION DES ETHERS AZOTEUX

Par M. Armand BERTRAND.

Les différents procédés de préparation des éthers azoteux consistent à faire réagir soit les vapeurs nitreuses soit l'acide azotique sur un alcool ; Thénard (*Mém. de la Soc. d'Arcueil*, I, 75 et 358). Dumas et Boullay (*Ann. de Chim. et de Phys.* XXXVII, 15). Liébig (*Ann. de Chim. et Pharm.* XXX, 142). L. Kopp (*Revue Scientif.* XXVII, 273). Balard (*Ann. de Chim. et de Phys.* XII, 318). Rieckher (*Journ. J. pakt. Pharm.* XIV, 1), etc., ont diversement modifiés ces méthodes.

Le procédé généralement appliqué, consiste à faire réagir l'acide azotique sur un alcool ; dans ce cas on obtient des produits divers, formés surtout d'azotite, d'azotate, d'aldéhydes et d'autres substances peu étudiées. De plus, il est essentiel de n'opérer qu'avec de petites quantités de substances et des vases spacieux, car on a souvent des explosions.

La nouvelle méthode de préparation des éthers azoteux repose sur l'action de l'acide chlorhydrique aqueux sur l'azotite de soude en présence d'un alcool ; elle est surtout appliquable à la préparation de l'azotite d'amyle, employé en médecine. Lorsqu'on prépare cet azotite par l'acide azotique et l'alcool amylique, outre qu'on s'expose à des explosions violentes, on n'obtient qu'une petite quantité d'éther pur : un peu plus de la moitié de l'alcool amylique employé ; on est obligé de fractionner, et tout ce qui passe au-dessus de 103 à 105° constitue un résidu, formé surtout d'alcool amylique et de nitrate

d'amyle, composé sans usage, qu'il faudrait décomposer par la potasse alcoolique pour obtenir de l'alcool amylique destiné à une nouvelle préparation d'éther.

Si on mélange dans un ballon communiquant avec un réfrigérant, de l'azotite de soude du commerce, de l'alcool amylique et de l'acide chlorhydrique ordinaires, on n'observe d'abord aucune réaction ; au bout de 20 minutes à une demi-heure, la masse s'échauffe, une ébulition se manifeste, et la chaleur de la réaction est suffisante pour faire distiller presque tout l'azotite d'amyle qui s'est formé, correspondant à la presque totalité de l'alcool amylique. On lave à l'eau le produit qui a passé dans le récipient, afin d'enlever l'acide chlorhydrique entraîné ; une distillation donne alors de l'azotite d'amyle parfaitement pur.

On sait que par la distillation une faible partie d'azotite d'amyle se décompose en donnant des vapeurs nitreuses ; pour obtenir un éther neutre, il faut alors le saturer par un peu de lessive de potasse ; on le lave à l'eau et on le dessèche sur du chlorure de calcium. Avec les alcools éthylique et méthylique, la réaction est moins vive, et il est nécessaire de chauffer légèrement.

Février 1880.

BERTRAND.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

ANNÉE 1880

—

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent trois brochures dont les auteurs sont nos collègues. *Allocuca recitada em Leiria, por occasiao do tricentenario do Camoès no dia* 10 *de junho de* 1880. *Amor et genio,* par M. J. Faure. — *Hommage à Camoëns à l'occasion du centenaire de* 1880. *Appel à la postérité*, par M. H. Faure. — *Mémoire sur les eaux minérales de Vichy et des environs.- Gisement.* . -- *Travaux de captage.* — *Régime Origine*, par M. H. Voisin.

— M. le Président, à propos d'une notice généalogique des enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis par M. André, archiviste du département de

la Lozère, donne lecture des observations suivantes de M. L. Lalanne : « Je n'ai à signaler dans cette no- « tice que l'indication que ne donne pas le P. An- « selme, du titre de duc d'Anjou et de Moulins, « attribué au dernier fils, François, titre qu'il « ne conserva probablement pas longtemps, car, « par lettres patentes du 8 février 1566, le duché « d'Anjou fut donné à son frère aîné, Henri, qui en « porta le titre jusqu'à son avénement au trône. » (*Revue des Sociétés savantes des départements*, page 144, 7e série, tome II).

— M. le Président entretient ensuite la Société d'une dissertation sur un jeton en langue française, frappé à Venise au XIVe ou au XVe siècle. L'auteur, M. Hucher, base son raisonnement sur ce que ce jeton porte le lion de Saint-Marc; or, Venise n'étant pas la seule ville où saint Marc, à cette époque, était en vénération. A Souvigny, par exemple, on frappait monnaie et on honorait le saint. (*Revue des Sociétés savantes des départements*, page 157, 7e série, tome II).

— M. Clairefond offre pour le Musée, un jeton de Louise de Savoie X PENNAS. DEDISTI. VOLABO. ET. REQUIESCAM, entre filets. Dans le champs un I d'une forme élégante lié au milieu d'un vol. surmonté d'une couronne ducale (Voir *Numismatique bourbonnaise* de M. le comte G. de Soultrait, *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, tome VI, page 345).

— M. Bouchard donne lecture d'une lettre de notre

collègue, M. Lascombe dans laquelle se trouve les renseignements suivants :

Il existe aux archives de la Haute-Loire, *fonds de la Chaise-Dieu*, une liasse concernant le prieuré de Jaligny (Allier). Les pièces qui la composent sont les suivantes :

1° Mai 1237. — Donation par Barthélemy, prieur de Jaligny, au couvent de la Chaise-Dieu.

2° 16 mai 1744. — Autorisation accordée par le roi à l'abbé Oliva, prieur de Jaligny, et aux moines de la Chaise-Dieu de poursuivre, dans les formes requises, la suppression de la manse conventuelle et des offices claustraux du montier du saint sépulcre de Jaligny, leur réunion à la manse pastorale, etc., etc.

3° 14 juin 1745. — Adhésion du cardinal de Rohan, abbé commandataire de la Chaise-Dieu, au projet de l'évêque de Clermont tendant à la suppression précitée.

4° 6 avril 1746. — Décret de l'évêque de Clermont supprimant la manse conventuelle de Jaligny.

5° Mai 1746, — 17 juin 1747. — Lettres patentes du roi confirmant le décret de l'évêque de Clermont et ordonnant son exécution.

Il est joint à cette lettre une pièce importante concernant le prieuré de Jaligny datée de 1237.

— M. Vallat, nommé censeur des études au lycée de Pontivy, demande à changer son titre de membre associé-libre, en celui de membre correspondant. Cette demande est accueillie.





Séance du 6 août.

PRÉSIDENCE DE M. CHAZAUD.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il donne ensuite lecture de l'extrait suivant du compte-rendu de la séance du 23 juillet 1880 de l'Académie des inscriptions de belles-lettres.

M. Gaston Paris, au nom de la commission des antiquités nationales, fait connaître les résultats de cet important concours.

Les six mentions honorables réglementaires ont été décernées dans l'ordre suivant aux concurrents dont les noms suivent : ..... 5e à M. de la Chauvelays, (les Armées de Charles-le-Téméraire).

M. de la Chauvelays est notre collègue et a offert à la Société l'ouvrage dont il vient d'être question.

— La Société de Géographie de Vienne (Autriche) et la Société de Langres, demandent à échanger leurs publications avec celles de notre Société. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Chazaud, en faisant l'inventaire des archives de la ville de Saint-Pourçain, a trouvé un livre de baptême contenant des stances manuscrites assez curieuses et dont il donne en partie lecture à la Société.



Séance du 5 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE

A l'ouverture de la séance et avant la lecture du procès-verbal, M. de l'Estoille, qui préside, rend d'une voix émue, hommage à la mémoire de M. A. Chazaud, décédé, Président de notre Société, le 12 septembre dernier.

M. de l'Estoille rappelle les services que M. Chazaud a rendus à notre Société et à chacun d'entre nous. Avait-on besoin d'un renseignement sur l'histoire du Bourbonnais, on s'adressait à lui et aussitôt il mettait à votre disposition tous les documents qu'il avait longuement amassés. Son érudition incontestable, sa mémoire merveilleuse étaient au service d'autrui, et on ne sortait jamais d'un entretien avec notre collègue sans avoir appris quelques faits intéressants qu'on ignorait. Enfin, à ces mérites du savant, il joignait une qualité, bien rare aujourd'hui, la tolérance pour les opinions qui n'étaient pas les siennes. Il n'était pas étonné qu'on n'eût pas sa manière de voir et ne trouvait pas mauvais qu'on eût une autre opinion.

La Société s'associe à l'hommage que M. de l'Estoille vient de rendre à notre regretté collègue.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent : un exemplaire de la 2e édition de l'*Histoire*

de France de notre collègue M. l'abbé Melin. La 1re édition, parue il y a un an et tiré à un grand nombre d'exemplaires, a été promptement épuisé, ce qui justifie les éloges que cet ouvrage a reçu lors de la publication de sa 1re édition ; — l'*Annuaire d'économie politique et de statistique pour* 1880, par MM. Bloch, offert à notre Société par Mlles Guillaumin.

Et à ce propos, M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture du compte-rendu suivant de M. A Mangin (*Journal Officiel*), de la séance du 16 octobre, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. Frédéric Passy présente le 37e volume de l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, fondé en 1844 par l'éditeur Guillaumin et par M. Joseph Garnier et dirigé actuellement par M Maurice Block. L'Académie connaît la haute valeur scientifique et l'utilité de cette publication.

M. Jules Simon rappelle que Guillaumin, à qui l'on doit la création de ce recueil et bien d'autres publications excellentes, fut un des hommes qui se sont dévoués avec le plus de zèle et d'intelligence à la propagation et à l'avancement de l'économie politique et des sciences qui s'y rattachent. La librairie qu'il a fondée est une des plus justement estimées qu'il y ait en Europe, et il a eu le rare bonheur de léguer son œuvre à des mains qui, pour être des mains féminines, n'en ont pas moins su la continuer dignement, en conservant ses traditions d'honneur commercial et de dévouement au progrès de la science.

M. Bernard rappelle que M. Guillaumin était un de nos compatriotes et un de nos collègues, que le

discours prononcé sur sa tombe en 1865, par M. H. Baudrillard, membre de l'Institut, a été inséré au tome IX, page 364 de notre Bulletin.

Comme l'Annuaire dont il vient d'être parlé est envoyé tous les ans à notre Société par Mlles Guillaumin, il propose d'adresser régulièrement, à ces demoiselles, notre Bulletin. Cette proposition est adoptée.

— M. le Président a reçu de M. le Préfet de l'Allier une lettre dont il donne lecture, l'informant que le Conseil général a élevé de 250 fr. à 400 fr., pour l'exercice 1881, la subvention affectée au Musée départemental.

A cette lettre est joint l'extrait suivant du registre des délibérations du Conseil général de l'Allier.

M. Seuillet a la parole au nom de la quatrième Commission, il donne lecture des rapports suivants :

. . . .

M. le Président de la Société d'Emulation, en rendant compte des acquisitions faites cette année au profit du Musée départemental, fait connaître les difficultés qu'il éprouve à augmenter les collections par suite du prix élevé qu'atteignent les objets anciens.

Il demande, en conséquence, que la subvention mise chaque année à sa disposition par le département soit augmentée.

Votre quatrième Commission, considérant qu'il est regrettable que beaucoup d'objets antiques passent du département de l'Allier dans les départements voisins pour enrichir leurs musées qui obtiennent des subventions plus considérable, propose, d'accord avec la Commission

des finances, d'élever la subvention annuelle de 250 fr. à 400 fr.

On sait que M. G. Seuillet est nôtre collègue.

— M. Bertrand, offre au nom de notre collègue M. Bonnefond, pour le Musée départemental, une série de dix-neuf poids, dont voici la description.

(1) 0k 32 gr. Dans un cercle à grènetis écrasé, buste couronné de profil à gauche, ayant une colerette tuyautée, au dessous la date 1682. Revers lisse.

(2) 0k 16 gr. Type analogue, sans date. Revers lisse.

(3) 0k 08 gr. Type analogue, sans date. Revers lisse.

(4) 0k 27 gr. 5 déc. Dans un cercle à grènetis, couronne royale à une seule fleur de lys en tête et deux demies sur les côtés, deux branches de lauriers, sortant de l'intérieur, la traversent, fleuron au-dessus et au-dessous. PHI. (Philippe Ier). Revers lisse.

(5) 0k 14 gr. Même type.

(6) 0k 07 gr. Même type.

(7) 0k 38 gr. 5 déc. Dans un cercle à grènetis écrasé, couronne royale fleuronnée de quatre annelets, au-dessous H à traverse à la base et barre perpendiculaire au centre, traversée par une petite croix pattée, entre deux étoiles à six pointes. Revers lisse.

(8) 0k 09 gr. 5 déc. Même type sans grènetis. Revers lisse.

(9) 0k 09 gr. 5 déc. Grènetis, H entre deux fleurons à deux points dans le champ. Croix pattée ci-dessus, couronne à fleurons, au-dessous étoiles à six pointes entre deux points. Revers, couronne frusté à appendice entre les lettres ES S.

(10) 0k 27 gr. Poids octogonal à biseaux, au centre dans un médaillon ovale la justice, au-dessus DS, au-dessous IIII. Revers lisse.

(11) 0^k 26 gr. 5 déc. Même type D M au lieu de D S. Revers lisse.

(12) 0^k 13 gr. 5 déc. Dans un cercle à grènetis DOBLA / MILAN. au-dessus étoile à huit pointes, entre deux petites quatre feuilles, au-dessous petite tête d'animal de face entre deux fleurons. Revers lisse.

(13) 0^k 06 gr. 5 déc. Même type.

(14) 0^k 13 gr. 5 déc. Grènetis. Couronne royale, et au-dessus : DOBLA / SPAGNA, au-dessous deux palmes. Revers lisse.

(15) 0^k 07 gr. Même type.

(16) 0^k 03 gr. 5 déc. Grènetis. Couronne royale, au-dessous MEZA / DOBLA / SPAGNA / 1683. Revers : Evêque debout mitré, crosse de la main gauche et bénissant de la droite, entre S E.

(17) 0^k 07 gr. Grènetis. Lion ailé, couronné, passant à gauche, la patte droite appuyée sur les tables de la loi, au-dessous deux O O. Revers lisse.

(18) 0^k 03 gr. 5 déc. Grènetis. Lion ailé, nimbé passant à gauche au-dessus 1683. Revers : Evêque comme ci-dessus entre S E.

(19) 0^k 06 gr. 5 déc. Poids carré. Grènetis circulaire, croix ancré à quatre petites tours entre les branches. Revers lisse.

Au nom du même collègue, une copie (imprimée) de la réponse de M. Laurent, curé d'Huillaux, nommé évêque de l'Allier, à M. Jouffret, procureur-général-syndic.

— M. Bertrand offre au nom de M. Jalabart, pour le Musée départemental, un boisseau pour mesurer les grains, aux armes de la ville de Moulins, et plusieurs objets de vêtements, ayant été à



Le même membre cite les titres et donne des indications sur l'importance des mémoires suivants de M. A. Bertrand :

1° *Sur de nouvelles combinaisons du tétrachlorure de titane*; 2° *Sur la réaction du chlorure antimonique sur le chlorure de carbone* ; 3° *Platinocyanure double de magnésium et de potassium* (en collaboration avec M. A. Richard) ; 4° *Tableau indiquant les degrés baumé pour la cristallisation des principales dissolutions salines* (en collaboration avec M. E. Finot) ; 5° *Sur l'iodal.*

— M. Bertrand a fait des découvertes archéologiques à Malavaux, près Vichy, avec notre collègue M. Bouchard. Ce sont des sculptures que nos collègues ont rencontré en cet endroit, ils ont fait le plan des lieux et l'estampage d'une plaque de marbre mérovingienne.

— M. Bertrand donne lecture de la première partie d'un travail complet sur les fouilles faites par lui et par M. R. de Quirielle, à Lubié. Il avait entretenu la Société de ces fouilles dans la séance du 5 décembre 1879.

— M. F. Pérot lit la note suivante :

J'ai déposé au Musée départemental une armature en fer d'un pilotis trouvé au pont Palissat, près le Péage, au hameau Saint-Denis commune de Molinet (Allier). Cette armature est formée d'une énorme pointe en fer forgé de plus de 0 m. 40 c. de longueur, qui se divise en trois parties pour recevoir le pieu auquel elle était solidement fixé à l'aide de gros clous qui existent encore, ainsi qu'une partie du bois restée adhérente aux parois.

Le pieu ou pilotis devait être un arbre entier d'un assez gros diamètre, a en juger par le brusque écartement de l'armature.

Le port Palissat se trouve juste au point ou la voie romaine d'Augustodunum à Aquæ Bormonis traversait la Loire sur un pont auquel cette armature de pilotis appartenait.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau pour l'année 1880-81.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du Président. M. Clairefond ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1880-81.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des Vice-Présidents. Sont élus et proclamés MM. Esmonnot, pour la classe des sciences ; Bertrand, pour la classe des arts ; de l'Estoille, pour la classe des lettres.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour la nomination du Secrétaire-Adjoint et du Trésorier. MM. H. Faure et Rondeau ayant obtenu la majorité, sont élus et proclamés secrétaire-adjoint et trésorier pour l'année 1880-81.

Président : M. CLAIREFOND.

Vice-Présidents : MM. DE L'ESTOILLE, pour les lettres.
ESMONNOT, pour les sciences.
BERTRAND, pour les arts.

Secrétaire-archiviste : M. BERNARD.

Secrétaire-adjoint : M. FAURE.

Trésorier : M. RONDEAU.

Conservateur du musée : M. QUEYROY.



Séance du 3 *décembre* (1)

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président donne la liste des ouvrages adressés à la Société pendant le mois de novembre. Il appelle plus particulièrement l'attention de nos collègues de la section des beaux-arts sur une lettre qu'il a reçue de M. Picard, de Paris. M. Picard informe les artistes et les amateurs de peinture qu'il envoie en province des tableaux à l'huile et des aquarelles, « à des conditions tout-à-fait excep tionnelles. »

— M. de l'Estoille, au nom de M. de Bure, dépose sur le bureau, comme documents relatifs à quelques familles du Bourbonnais : 1° un extrait du catalogue des dames religieuses de Marcigny; 2° un extrait de la liste des pages du Roi de la petite et de la grande écurie. Parmi les dames religieuses de Marcigny, prieuré qui date du onzième siècle, nous remarquons les noms suivants de familles bien connues dans ce pays : de Bonnay, de Saligny, de Balorre, de l'Estoille, de Chantemerle, de la Clayette, de Gayette, de Lévy-Châteaumorand, de Saint-Georges, de Chavagnac, de la Molien, de Kirielle de Chantelot, Coquille, de Coligny-Saligny, de la

(1) Le procès-verbal a été rédigé par M. Faure, secrétaire-adjoint.



Chaise, etc. Au nombre des pages figurent : Louis de Chantelot, de la Chaise, Gaspard, Gilbert et Claude de Chabannes, Gilbert, François et André Cadier de Veauce, Antoine d'Estutt de Tracy, Jacques et Pierre de Chavagnac, Claude et Gilbert de Chouvigny de Blot, Nicolas Etienne de Villaines, Jacques du Ligondez, Charles de Bonnay, Gaspard de Montagnac de Chauvance, Louis et Edme de Marcellanges, François du Bouy, Maximilien du Claux de l'Estoille, etc.

— M. Bouchard, après avoir entretenu de vive voix la réunion des recherches relatives aux petites écoles de notre provinces avant la Révolution qu'il a faite dans les trois diocèses de Clermont, d'Autun et de Bourges, dont faisait autrefois partie le Bourbonnais, donne lecture de quelques fragments de l'ouvrage, encore manuscrit, qu'il a composé sur cet intéressant sujet. Cette lecture nous fait connaître quelques particularités curieuses touchant les écoles de Saint-Pourçain. Parmi les pièces réunies par les soins de M. Bouchard, nous remarquons :

1° Une délibération du 22 décembre 1658, par laquelle l'autorité municipale interdit à un instituteur libre d'enseigner à lire et à écrire, tout en lui permettant de donner des leçons de latin ;

2° Une délibération du 4 janvier 1671, où l'on voit que le maître chargé d'enseigner la langue latine ne reçoit d'autre subvention de la ville que l'exemption des « tailles, logement des gens de guerre et autres subsides ; »



3° Une convention faite en 1703, entre la ville et un sieur Leblancq, qui s'engage « à enseigner la jeunesse à lire, écrire, l'arithmétique et le latin, moyennant cinq sols par mois pour ceux qui apprendront seulement à lire, dix sols pour la lecture et l'écriture, douze sols pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et avec le latin, vingt sols ; somme qui sera ramenée à quinze un peu plus tard. Nulle école rivale ne pourra s'ouvrir, sauf pour les enfants au-dessous de sept ans. Au-dessus de cet âge, le sieur Leblancq a le privilége exclusif de l'enseignement ; mais il doit séparer les sexes. Comme subvention, outre l'exemption des taxes sus-mentionnées, il lui sera alloué un logement d'une valeur locative de cinquante francs. Jusqu'à ce que ce logement soit fourni à l'instituteur, sa femme et sa fille auront le droit d'ouvrir boutique et de trafiquer, mais sans que le sieur Leblancq prenne personnellement part à ce commerce, car il doit exclusivement s'occuper de ses élèves, tous les jours de classe, et de plus les conduire régulièrement aux offices de la paroisse;

4° Un témoignage public de satisfaction donné aux religieux de Saint-Pourçain pour leur dévouement à instruire la jeunesse pauvre de la ville;

5° Un avis du 18 février 1759, faisant connaître au public que, dans le but d'avoir un bon maître, la ville a résolu d'allouer deux cents livres par an au futur instituteur, « tant pour ses gages que pour son logement. » Toutefois, cette somme semblant

trop considérable pour un seul, une délibération du 29 juin de la même année la partage entre un maître de latin et un instituteur ordinaire. Il est vrai qu'ils auront droit à une rétribution scolaire, le premier de dix-huit sols, le second de six, tant que l'enseignement n'aura pas dépassé les premiers éléments ;

6° Une délibération du 31 juillet 1764, où l'on voit que le jour de congé pour les écoles était le samedi ; que l'enseignement devait être gratuit pour les pauvres, et que les classes avaient lieu de huit heures à onze et de une heure à quatre, été comme hiver. Un peu plus tard, cependant, on ajoutera deux heures aux classes de l'été. A partir de 1771, le maître est libre de choisir le jour de congé ; ce congé est réduit à une demie journée, s'il y a deux fêtes chômées de suite dans la semaine. Enfin, Saint-Pourçain étant renommé pour ses vins, les vacances ont lieu aux vendanges, et elles durent quinze jours.

— M. l'abbé Melin demande, au nom de M. Thomas d'Aquin, petit-fils de l'intendant du Bourbonnais dont un de nos cours porte le nom, communication des documents qui pourraient exister, soit dans la bibliothèque de la Société, soit dans celle de nos collègues, sur l'administration de ce haut fonctionnaire. M. le Président engage M. Melin à tourner ses recherches du côté des archives départementales.

— M. Pérot dépose sur le bureau, après l'avoir lue, la note suivante sur un denier de Souvigny :

℣. SVJOIAM SOS. Buste de face, crosse à droite.

℟. ✠ SILVINIACO. Croix à branches égales dans le champ

Toutes les pièces connues de ce rare type à légende rétrograde, indiquent la crosse à gauche du Saint (1), sur ce denier elle est à droite.

— Il est ensuite procédé à l'élection des membres qui doivent composer les commissions du Bulletin des Comptes, du Musée et de l'Histoire naturelle. Sont élus à la majorité des suffrages. membres de la première commission : MM. de l'Estoille, abbé Melin et Bouchard ; de la seconde : MM. Frobert, Croizier et Girard ; de la troisième : MM. Esmonnot, Martin-Flammarion et Bouchard ; de la quatrième : MM. Migout, F. de Chavigny et Meige.

ANNÉE 1881.

Séance du 7 Janvier.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent : le *Bulletin des sciences médicales de Gannat* (34e année), et un numéro du journal l'*Alliance des Lettres et des Arts*, dans lequel est inséré un article sur Adrien Guignot par notre collègue M. Pérot.

M. le Président signale dans le numéro d'octobre de Romania un travail de M. V. Smith : *Un mariage*

(1) De Soultrait, Barthélemy, Poëy d'Avaut. T. I, p. 325, No 2174.

dans le Haut-Forez. Usages et chants. Le chant relaté à la page 555, existe également dans le Bourbonnais.

— M. H. Faure, offre à la Société, au nom de son frère, notre collègue M. J. Faure, un ouvrage qui a pour titre : *Petit traité de poétique française,* imprimé à Lisbonne en 1879, à l'imprimerie Nationale, par ordre du ministre de l'instruction publique du Portugal.

Ce traité est écrit à la fois en Français et en Portugais, de sorte qu'il peut ainsi rendre des services sérieux aux portugais qui savent imparfaitement le français, comme aux français qui savent imparfaitement le portugais. Aussi cet ouvrage est autorisé par le Conseil de l'instruction publique du Portugal.

— M. La Couture offre pour le Musée plusieurs spécimens de monnaie fiduciaire des Etats-Unis.

— M. de l'Estoille donne lecture, au nom de M. de Bure, des extraits suivants de l'ouvrage de M. Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray : *Cluny au XIe siècle, son influence intellectuelle et politique.* Mémoire couronné par l'Académie de Macon. 2e édition, Michel de Jussieu, éditeur, Autun.

Documents inédits, page 220 et suivantes.

A. — CATALOGUE DES PRIEURS DE MARCIGNY.

36 Guillaume de Breschard, 1433-1441.

B. — CATALOGUE DES DAMES PRIEURES DE MARCIGNY.

26 Louise de Boussé (alias de Beuslon), 1597.

40 Marie du Bessey, 1640.
41 Jeanne de Bonnay, 1650.
43 Marie de Montjournal, 1670.

C. — CATALOGUE DES DAMES RELIGIEUSES DU MÊME PRIEURÉ.

1117 Héliade de Saligny.
1119 Antoinette de Fougères.
1123 Aremburge de Meschin.
1133 Aimée, mère de Faucon de Jaligny.
— Béatrix, femme dudit Faucon.
— Josie de Fougères.
1150 Jeanne de Vaurion.
— Marie de Balorre.
— Péronne de Montjournal.
— Jeanne de Viry.
1400 Catherine de Chatelmontagne.
1465 Anne de Rollat.
1467 Antoinette de l'Etoille.
1468 Anne de Follet.
1470 Françoise de la Fin.
1472 Louise de Boussé.
1481 Jeanne de Changy.
1483 Agnès de Changy.
1485 Marie et
Antoinette de Saligny — sœurs.
Marguerite et
Antoinette de Cordebœuf — sœurs.
1488 Anne de Changy.
— Renée de Chantemerle de la Clayette.
1490 Jacquette du Peschié.
1491 Catherine de Gayette.
1495 Nicole du Petit-Bois.
1497 Jeanne de Levy-Châteaumorand.
1505 Catherine de Mortillon.

1506 Isabeau de Perrigny.
1511 Anne et
Louise de Boussé — sœurs.
1516 Blanche et
Renée de Levy — sœurs.
1527 Etiennette de Marchant de Chavaux.
1528 Françoise de Saligny.
1535 Anne et
Tynne de Saligny.
1536 Françoise de Changy.
1541 Françoise de Bonnay de Vaumas.
— Antoinette des Fougis.
1547 Françoise de Bonnay.
1548 Philippes de la Fin.
1555 Etiennette de Saligny.
1551 Hélène et
Jeanne des Plantais.
1552 Anne Coquille-
— Gabrielle de Troussebois de Ris.
1556 Anne de Saint-Georges d'Estrées.
1557 Marie de Montjournal.
1560 Léonor de Chitin.
1575 Anne d'Orvallet.
1576 Claude de Chambonnay.
1591 Jeanne de Bonnay de Vaumas.
1593 Philiberte de Viry de la Forest de Layat.
1594 Marie de Montjournal du Deffaud.
1596 Léonore de Bonnay de Vaumas.
1603 Claude de Viry Putet.
— Anne et
— Isabeau de Coligny Saligny.
— Marie-Suzanne de Laguiche-Saint-Gerand.
1605 Claude de Dormy-Vinzelles.
1606 Marie Desserpens de Gondras.
1608 Jeanne Maréchal des Noix.



1609 Anne de Bonnay de Vaumas.
1610 Marie de Bessey.
1611 Louise de Laguiche-Saint-Gerand.
1613 Jeanne Desserpens de Gondras.
— Reine de Changy-Cuzy.
1618 Simonne et
Marguerite Bayard de Malsac.
1622 Marguerite de Balorre.
1627 Gabrielle de Charry des Gouttes.
1628 Cécile-Diane de Balorre.
1629 Gabrielle de Montjournal du Verger.
1641 Claude de Saint-Georges.
1642 Philiberte de la Foray (*sic*).
1649 Eléonore de Cluny de Valvron.
1650 Jeanne de Vaurion de Contouvre.
1655 Isabeau de Vaurion.
1664 Marguerite de Saint-Georges.
— Isabelle Mareschal de Feins.
1671 Louise de Laguiche.
— Eléonore d'Andrault de Langeron.
1674 Marguerite de Balorre.
1675 Claude de Viry du Coude.
1676 Anne-Catherine de Viry de Clavaizon.
1681 Marguerite de Viry du Coude.
1697 Marie-Anne de Saint-Georges.
1725 Charlotte-Marie des Crots d'Estrées.
— Marie de Chavagnac de la Moliere.
1731 Françoise-Sibylle de Kyrielle de Chantelot.

CATALOGUE DES DAMES RELIGIEUSES DU PRIEURÉ DE MARCIGNY (NOMS OMIS).

1577 Jacqueline de Chantelot de la Chaise.
1625 Jeanne-Jacqueline de Chantelot, (prieure en 1676.)
1676 Catherine de la Chaise d'Ain, prieure claustrale en 1685, et prieure titulaire en 1693.



— Geneviève de la Chaise, qui devint abesse de Cusset.
1687 Claude de Chantelot.

Et les passages suivants de la *Revue nobiliaire et hiéraldiqne*, dirigé par J.-B. Dumoulin, n° 3 et 6 mars et juin 1880.

Revue historique, nobiliaire et hiéraldique, dirigée par L. Sandret, publiée par J.-B Dumoulin, n° 3 à 6, Mars à Juin 1880.

LISTE DES PAGES DU ROI DE LA PETITE ET DE LA GRANDE ÉCURIE, 1680-1761. — ARTICLE DE M. LE Cte DAVID DE RIOCOUR, PAGE 134.

1689 Louis-Henri de Chantelot de la Chaise (Bourbonnais). — (Cabinet des titres, v. 6).
1701 (Cabinet des titres, v. 6).
30 Charles Fougères descures (Paris).
1703 42 Gaspard-Gilbert de Chabannes.
47 Michel de Neufchèzes.
(Cabinet des titres, v. 8).
1708 4 Gilbert Cadier de Veauce.
1711 17 Antoine-Joseph d'Estutt de Tracy.
1724 (id. v. 9), Marc-Antoine de Neufchèzes.
1730 51 René-François de Montbel Champeron (Bourbonnais).
1731 57 Claude de Villars Mauvesinière (Bourbonnais).
1739 (id. v. 10).
22 François-Claude Cadier de Veauce.
30 Jacques de Chavagnac.
1741 45 Pierre-Philibert de Chavagnac.
1746 82 Claude-Gilbert de Chovigny de Blot.
(id. v. 11).
1749 7 Nicolas-Pardoux-Louis de Villaines (Bourbonnais et Berry).



1756 90 Etienne-Philippe de Villaines.
95 Jean-Baptiste-Joseph de Rochedragon et Jean-François de Rochedragon de la Voreille (Bourbonnais).
(id. v. 12).
1759 26 François-Amable du Buisson (Berry).
1764 75 André Cadier de Veauce.
1765 95 Charles-François de Bonnay.

LISTE DES PAGES ÉLEVÉS DANS LA GRANDE ÉCURIE DU ROI.
CABINET DES TITRES, VOL. 276

1697 46 Benoit-Marie de Reclaine de Lionne (Auvergne)
1700 72 Jacques de Ligondez (Limousin).
74 Gilbert-Honoré de Chabanes.
1702 100 Gaspard-Amable de Montagnac de Chauvance.
(id. vol. 277).
1690 1 François de Salvert (Auvergne).
6 Antoine-Gabriel de Beauverger de Montgon de Chambaud (Auvergne).
1712 72 Pierre de Chalus Prondines (Auvergne).
1714 93 Claude-Léonor de Reclaine et Benoît de Reclaine de Digoine (Auvergne).
(id. vol. 272).
1716 14 Louis de Marcellanges (Auvergne).
(id. vol. 280).
1733 37 Pierre-Gilbert-Philippe de Veiny d'Arbouze de Villemont (Auvergne et Bourbonnais).
1736 67 Gilbert de Chovigny de Blot.
1737 72 Claude-François de Chabanes.
— 74 Claude-Léonor de Reclaine de Lionne.
(id vol. 281).
1743 47 Jean de Meschatin.
1746 69 Michel de Neufchèzes.
(id. vol. 282).





1747 17 François du Bouy (Bourbonnais).
1750 61 Claude de Bosredon (Auvergne).
(id. vol. 283).
1752 6 Edme-Philippe de Marcellange (Bourbonnais).
1756 72 François de Salvert (Auvergne et Bourbonnais).
80 Maximilien du Clos de l'Estoille (Auvergne).
(id. vol. 284).
1757 15 Louis-François de Salvert (Auvergne et Bourbonnais.

Enfin, l'extrait suivant du journal *Le Correspondant* (numéro du 10 décembre 1880, page 908) de M. E. Drumant, sur le premier architecte des Tuileries

Le premier ouvrage de Philibert de l'Orme parut en 1561. Le titre exact est celui-ci : *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais*, trouvées naguères par Philibert de l'Orme, lyonnais, architecte, conseiller et aulmonier ordinaire du feu roy Henry et abbé de Saint-Eloy-les-Noyon. A Paris, de l'imprimerie de Frédéric Morel, rue Saint-Jean-de-Beauvois, un franc *Mernier* (sic) M.-D.-L.-XI, avec privilège du roi.

L'ouvrage, divisé en 2 livres est précédé d'une dédicace à Charles IX et d'une épître en latin, il est terminé par quatre vers latins qui portent en titre *A Zoile ad Zoilum* et sont signés du nom Μεποριξοφιος, traduction sans doute du nom latin de Miraldus Moulicianus (1).

Zoile, si quis habes nulius vel rectoris ira
Candidùs importi si minus ista feras
Hoc lex, hoc pietas, hoc vult Deus, omni non Deus
Omnibus insignis pro bonitate sua.

(1) Antoine Mirault de Montluçon (Miraldus Moulicianus). Antoine Mirault, docteur en médecine, dit Lacroix du Maine natif de Montlusson en Bourbonnois, fut grand philosophe et mathématicien. Il a écrit plusieurs livres en notre langue, outre

— M. Pérot donne communication de la description de plusieurs ouvrages dont il a relevé les titres dans des catalogues de libraires. Il signale particulièrement les ouvrages dont voici les titres, le nom de l'auteur et la date de l'impression.

Catalogue de Durel, 21, rue de l'Ancienne Comédie, janvier 1881.

N° 83. — Duret (Claude), Thrésor de l'histoire des langues de cest Univers, contenant les origines, beautez, perfections, décadences, mutations, changements, conversions et rimes des langues, par Claude Duret, bourbonnois, président à Moulins, à Yverdon, 1619, 1 fort vol. in-4°, mar. rouge, reliure ancienne (très-rare), 40 fr.

N° 24. — Bodin (Jean), le théâtre de la nature universelle auquel on peut contempler les causes efficiantes et

ceux qu'il a composés en latin : *Instruction fort populaire pour la connaissance des lunes et de tous les temps*, imprimé chez Thomas Ricard, l'an 1562. *Le Jardin médicinal*, imprimé à Paris l'an 1568 ; le *Miroir du temps et présages sur les changements d'icelui*, imprimé à Paris par Chanoine 1547 ; *Singuliers secrets et secours contre la peste*, imprimé à Paris l'an 1552, par Frédéric Morel. Mirault a publié encore les *Louanges et antiquités et excellences d'astrologie* 1563 et *Nouvelles inventions pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments*. Ce qui prouve, par parenthèse, que le système de Gall et de Lavater ne date pas d'aujourd'hui.

On voit qu'Antoine Mirault s'était fort occupé d'astrologie, et l'on devine de suite, sans qu'il soit nécessaire d'insister, l'influence qu'il put exercer à ce point de vue sur Philibert de l'Orme, qui d'ailleurs avait les mêmes imprimeurs que lui, Chanoine et Frédéric Morel. Mirault a été chaleureusement loué par de Thou ; en revanche Naudé prétend qu'il commettait en latin des fautes indignes d'un élève de quatrième



finales de toutes choses desquelles l'ordre est continué, par questions et réponses, trad. du latin par M. François Fouquerolles, bourbonnois, à Lyon, par Jean Pillechotte, 1597, 1 vol. in-8°, maroq. rouge, fil., tr. dor. 50 fr. bel exemplaire, en reliure ancienne.

Octobre et Novembre 1880.

N° 3586. — Arrest par lequel est faict défense aux manans et habitans de la ville de Moulins, de ne lever ni exiger aucun péage sur les bateaux chargez de marchandises sur la rivière de l'Allier. Orléans, 1573, in-8°, 4 fr. et 3 fr.

Il lit ensuite des passages d'un travail qu'il se propose de continuer, sur les locutions anciennes du Bourbonnais. Ce travail rentre dans le programme publié par la Société au sujet du lexique Bourbonnais.

— M. Faure rend un compte sommaire du *Bulletin de la Société de Géographie* des mois de mai et juin 1880.

— Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. L. Doumet-Adanson par MM. Clairefond, Bertrand et Bouchard, dans la classe des arts ; M. Grassoreille, archiviste départemental, par MM. Clairefond, Roy et Bernard, dans la classe des lettres ; M. Gilbert, pharmacien, lauréat des congrès des Sociétés savantes, par MM. Faure, Bernard et Girard, dans la classe des sciences.

— M. le Président fait appel aux membres de la Société, pour que chacun, dans la limite de ses forces, travaille à l'Histoire du Bourbonnais. Nous avons tous cru, dit-il, que notre regretté collègue, M. Cha-



zaud, s'occupait activement de cette histoire, que même il en avait rédigé une partie. Malheureusement, la rédaction n'est pas faite ; M. Chazaud a réuni une foule de documents précieux pour écrire cette histoire, mais il faut mettre en œuvre ces documents. Que chacun d'entre nous y travaille, et avant peu, nous pourrons mener à bien cette œuvre.

M. le Président ajoute qu'il espère que les pièces relatives au Bourbonnais, recueillies en grand nombre par M. Chazaud, pourront être mises à la disposition de ses collègues et M. Grassoreille, archiviste du département, est disposé à nous prêter un concours actif. Au reste, M. Grassoreille est présente aujourd'hui comme membre de notre Société.

Séance du 4 février.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve le discours prononcé au nom de l'Ecole Polytechnique aux funérailles de M. Chasles, par notre collègue M. Laussedat, directeur de l'Ecole Polytechnique et du conseil de perfectionnement de cette école.

Dans une de nos dernières séances, M. Bouchard avait parlé des écoles de Saint-Pourçain ; il donne lecture de différents passages de son travail sur

les écoles. Ce sont des écoles de Moulins dont il entretient aujourd'hui la Société.

— M. Clairefond lit plusieurs notes ayant trait au *Glossaire du Bourbonnais.*

— Sont admis en qualité de membres titulaires : M. Doumet-Adanson, dans la classe des arts ; M. Grassoreille, dans la classe des lettres ; M. Gilbert, dans la classe des sciences.

Séance du 4 mars

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent deux brochures offertes à la Société par l'entremise de M. le Dr Meige : 1° *Compte rendu de l'assemblée générale annuelle*, *tenue le* 22 *octobre* 1879, *de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels des médecins de l'Allier* ; 2° *Moulins au point de vue du climat, ses conditions telluriques et météorologiques*, par M. le Dr N. Debausseaux.

— Il donne ensuite lecture à la Société de plusieurs circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. La première concernant la dix-neuvième réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 20, 21, 22 et 23 avril 1881.

La seconde nous donnant avis que la réunion

annuelle des Délégués des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, aura lieu à la même époque que celle des Délégués des Sociétés savantes des départements.

La troisième nous informe qu'un décret présidentiel a autorisé la réunion à Paris, d'une Exposition internationale d'électricité. L'ouverture de cette exposition est fixée au 1er août prochain et le 15 suivant aura lieu un congrès international d'électriciens.

M. Bertrand fils est désigné pour représenter notre Société à ce congrès.

La quatrième a pour objet : Instructions des Sociétés des Beaux-Arts des départements, et comme ces instructions émanent du bureau de l'inventaire des Richesses d'art, plusieurs membres demandent si la Commission nommée par M. le Préfet de l'Allier, pour inventorier les objets d'art de notre département se réunit et si un des membre présents peut donner des renseignements sur ses travaux.

Il est répondu que cette commission a perdu plusieurs de ses membres et semble ne plus se réunir. Plusieurs de nos collègues seraient d'avis que M. le Président fit une démarche auprès de M. le Préfet, pour qu'il soit donné suite aux travaux de cette commission, s'autorisant de la lettre de M le Préfet de l'Allier, lue dans la séance du 5 avril 1878 et invitant notre Président à lui désigner un certain nombre de membres de notre Société pour faire partie de cette Commission.

La Société ne décide rien à cet égard et prie M. le



Président de vouloir bien s'entendre avec notre Commission des Beaux-Arts à ce sujet.

— M. Bertrand offre pour le Musée, au nom de M. G. Plainchant, un instrument en fer, qu'il croit être une *assia*, trouvée à Gennetines.

Il donne lecture d'un travail sur des découvertes de ruines Gallo-Romaines et Mérovingiennes, faites à la Couronne, commune de Molles ; près Cusset (Allier). Ce compte-rendu a pour auteurs MM. Bertrand et Bouchard.

— M. Pérot fait passer sous les yeux de la Société les dessins des objets trouvés à Bagneux lors de la rectification du chemin allant à Aubigny.

Ce sont : 1° éperon en fer ; 2° outil en fer percé et alaisé au centre, emmanché dans un bois de cerf ; 3° extrémité d'une lance en fer. Ces objets sont du Moyen-Age.

Il présente également le dessin d'une hache en serpentine polie, trouvée à Chassenard (Allier).

— Est présenté en qualité de membre cerrespondant dans la classe des sciences, M. le Dr Dubaussaux, médecin-major de 1re classe, par MM. Clairefond, Meige et Bernard.

Séance du 1er avril.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve une brochure offerte par notre collègue M. Baillaigue : *Tribunal des conflits.* Audience du samedi 18 décembre 1880. Plaidoirie de M. A. Baillaigue.

— M. Rondeau, rapporteur de la Commission des comptes, a examiné avec ses collègues toutes les pièces de dépenses de l'année 1880, ils ont trouvé un ordre et une régularité parfaite dans toutes les pièces concernant nos dépenses, grâce aux soins de notre trésorier. Aussi, M. le Rapporteur propose d'approuver ses comptes de l'année 1880 et de voter des remerciements à M. Frobert, notre trésorier. Ces deux propositions sont mises aux voix et adoptées.

Il présente ensuite le budget provisoire pour l'année 1881 tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget des dépenses et des recettes présenté par M. le Rapporteur est mis successivement aux voix et adopté.

La Société a un fonds de réserve de 3,000 fr., et sur la proposition de notre trésorier, M. Rondeau, il est décidé que cette somme sera déposée à la caisse d'épargne de Moulins.



— M. le Président nous informe que *la Société des amis des Sciences,* presidée par M. J. B. Dumas, fait appel à toutes les sociétés savantes pour venir en aide à cette société qui rend de grands services. Plusieurs membres, tout en témoignant hautement de la sympathie que leur inspire *la Société des amis des Sciences,* ne seront pas d'avis, vu l'exiquité de nos ressources, de venir en aide à cette Société. D'autres membres, et M. Faure en particulier, insistent pour que nous votions, pour cette année seulement, une somme de 10 francs. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

— M. Pérot donne lecture de la notice suivante, sur une monnaie d'or, offerte pour le Musée par notre collègue M. Claudius Bourgougnon, trouvée dans l'enclos du chateau de Fourilles, près Chantelle.

Av. SALENTIN.ELECTVS.ECCLES.COLO. Saint Pierre, nimbé, allant à droite, portant une clé sur l'épaule, et tenant un évangéliaire de la droite. Dans le champ, 1570.

℟. MONETA NOVA.AVREA.RENE. Trois écussons et une croisette coupant la légende. Dans le champ, un écusson sur un cartouche, croix à branches égales, à l'écu fascé brochant sur le tout.

Cette pièce, fort bien gravée et d'une belle conservation, a été frappée par Salentin d'Isenbourg, archevêque de Cologne, dont le pontificat dura depuis 1567 jusqu'à 1577.

Au Xe siècle, les monnaies de cette ville étaient frappées au coin impérial et royal. Vers 953, Othon-le-Grand donna la Lotharingie à son frère Brunon, archevêque de Cologne, qui en fit deux duchés, celui de Mosellane, et le Lothier, en se réservant le droit de frapper monnaie dans



sa ville archiépiscopale. C'est le premier archevêque duquel on a des monnaies. En 1560, saint Annon, l'un de ses successeurs, frappa monnaie en se substituant au type impérial. Il se fit représenter assis, tenant dans ses mains la couronne impériale que les archevêques de Cologne avaient le privilège de déposer sur la tête des Empereurs, le jour de leur avènement au trône.

Au XIIe siècle, le type de Cologne, qui était un édifice surmonté de trois tours, reparût. Au XIIIe, ce type varia suivant les titulaires qui conservèrent cependant la représentation de saint Pierre, patron de la ville. Joseph-Clément de Bavière, est le dernier archevêque qui frappa monnaie en 1688. Sur cinquante-quatre archevêques qui le précédèrent, l'on n'a pu retrouver que les monnaies de vingt-et-un archevêques.

La maison d'Isenbourg, dont l'origine remonte au Xe siècle, est aujourd'hui représentée par les princes d'Isenbourg-Birsten, de Budingen, et par les comtes d'Isenbourg Philippseich et de Weachtersbach.

— M. Bouchard lit un fragment de son *Histoire de l'instruction publique en Bourbonnais avant la Révolution*. Ce fragment a trait à une charte du 1er novembre 1574, relatant la fondation d'un collége à Montmarault. M. Clairefond entretient à ce sujet la Société d'autres documents ayant pour objet, l'instruction publique dans notre pays.

M. Pérot communique un passage du livre de M. l'abbé Brillaud : pélerinage qui se faisait à Saint-Germain-des Fossés avant la Révolution. Dans cet ouvrage est relaté l'établissement d'une école en 1721 à Saint-Germain-des-Fossés.

— Notre collégue M. Bouchard est désigné pour

représenter notre Société, à la réunion pour l'avancement des sciences, qui doit se tenir à Alger, en avril 1881.

— Est admis en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le docteur Debaussaux.

Séance du 6 mai.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique le titre des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve, offert par M. Desrosiers notre collègue: *Dictionnaire des noms de lieux habités du département de l'Allier*, par M. Chazaud.

M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture de l'article suivant de M. Clairefond, au sujet de ce livre, inséré dans le journal le *Messager de l'Allier* du 3 mai 1881.

Nous avons sous les yeux le ***Dictionnaire des lieux habités du département de l'Allier,*** dernière production de M. Chazaud, l'archiviste regretté. Ce n'est pas une étude aussi attrayante que ses travaux historiques, mais c'est une œuvre utile au premier chef, et l'on doit d'autant plus de reconnaissance à l'auteur, que c'est un travail des plus ingrats, des plus fastidieux, et par suite, des plus fatigants, une nomenclature sèche et aride, sans autre compensation que celle du devoir accompli.

On peut juger de la peine et des soins minutieux exigés

pour la confection de ce petit livre, qui ne comprend pas moins de 13.235 lieux habités, domaines, fermes, locateries, hameaux, métairies, châteaux, moulins, usines, etc. Ces 13.235 noms sont rangés par ordre alphabétique et par numéros répétés et répartis entre les 318 communes du département, dont ils dépendent respectivement, et qui forment une espèce de table, au moyen de laquelle on peut trouver assez facilement pour chacun des lieux dits, le nom de la commune et celui des canton, arrondissement et district dont elle a dépendu, et pour chaque commune, le nom de chacun des lieux dits qui la composent.

Ce travail a été achevé peu de temps avant la mort de M. Chazaud. Le jour où il eût fini de corriger la dernière épreuve, il ressentit une grande fatigue physique et morale. Depuis longtemps, il avait des insomnies et se plaignait de la peine que lui donnaient ces recherches minutieuses, de l'obligation incessante de réviser son travail pour s'assurer de son exactitude et nous ne serions pas éloigné de croire que cette préoccupation constante et ce travail excessif, ont été une des principales causes de la funeste détermination qu'il a prise et qui a privé notre pays pour longtemps encore peut-être d'une histoire dont il avait préparé de longue main tous les matériaux, avec un soin pour ainsi dire filial.

Dans une introduction intéressante et sympathique, le nouvel archiviste de l'Allier rend un juste hommage aux qualités éminentes qui distinguaient son prédécesseur. Il fait ressortir l'intérêt de ce travail et sa portée, et les soins assidus de M. Chazaud pour arriver à rétablir la véritable orthographe des noms de lieux si défectueux et pour rendre à quelques-uns le sens primitif défiguré par les documents récents.

Tel qu'il est, ce Dictionnaire fait à un point de vue entièrement pratique, sera utilement consulté par les particuliers, le commerce, les hommes d'affaires et les diverses

administrations. L'instituteur surtout y puisera d'excellents renseignements.

« A côté de l'utilité pratique, dit M. Grassoreille, ce « Dictionnaire est intéressant à d'autres points de vue. « Cette liste de noms de lieux, toute sèche qu'elle paraisse, « fournit des renseignements pleins d'intérêt pour l'his- « toire même du département. Il est curieux, par exemple, « de constater par le nombre de pays ayant le même vo- « cable, la vogue d'un saint dans une région, ou les idées « religieuses des habitants : ainsi la dévotion à Jésus- « Christ était très-grande dans le pays qui a formé le « département de l'Allier : 153 endroits portent le nom « de la Croix. Si l'on veut connaître la situation écono- « mique du département au Moyen-Age, il est intéressant « de constater que 50 pays s'appellent les Vignauds, la « Vigne, les Vignes, les Bois ou le Bois. Nous ne faisons « que mentionner le côté curieux de ce Dictionnaire. »

Nous ajouterons qu'à côté du nom actuel de la commune et de celui qu'elle portait au Moyen-Age, M. Chazaud a ajouté le nom révolutionnaire imposé, en 1793, aux localités dont l'appellation religieuse ou féodale agaçait les oreilles des farouches réformateurs de cette époque. Ainsi, Château-sur-Allier s'appelait ***Montbel***; Le Donjon, ***Val libre***; Bourbon-l'Archambault, ***Burge les Bains***; Saint-Bonnet-de-Fours, ***Bonnet libre***. Pour d'autres communes, on se contentait de supprimer le nom du saint. Ainsi, Saint-Voir était devenu ***Voir***; Saint-Bonnet-le-Désert, ***Le Désert***; Saint-Caprais s'était transformé en ***Thémistocle***; comme Saint-Pierre-le-Moûtier, notre voisine, s'était transformée en ***Brutus-le-Magnanime***.

En terminant, nous émettons un vœu, celui que le Conseil général alloue des fonds en vue d'une nouvelle édition de l'excellente carte de M. Montaut pour l'arrondissement de Moulins, qui a été rapidement épuisée et qui est l'objet de nombreuses demandes aux librairies de Moulins et du département.

— M. Pérot donne lecture d'une notice sur le tombeau du duc de Montmorency, érigé dans la chapelle de la Visitation de Moulins, suivie d'une esquisse historique de la vie du duc et de la duchesse.

M. Faure, ayant demandé la parole, adresse la question suivante à M. Pérot : — « Parmi les documents qu'a consultés notre honorable collègue existe-t-il une pièce authentique prouvant, d'une manière formelle, que le monument de Montmorency n'est pas un cénotaphe ? Quoique les présomptions d'après lesquelles le corps repose réellement dans la chapelle du lycée soient plausibles, une pièce ayant un caractère officiel pourrait seule répondre victorieusement aux objections suivantes :

1° Il résulte de pièces probantes, conservées à Toulouse, que Madame de Montmorency avait demandé et obtenu, en 1645, l'autorisation de faire transporter le corps de son mari de Toulouse à Montmorency, « *en la sépulture de ses ancestres, par la voye de Molins.* »

2° Madame de Montmorency ne posa la première pierre de l'église de la Visitation, où se trouve le monument que le 2 juillet 1648, c'est-à-dire trois ans après l'exhumation.

3° Il n'est pas ordinaire que le corps d'un homme, qui ne fut ni prêtre, ni fondateur d'ordre, soit placé au milieu des corps de religieuses : or, les religieuses de la Visitation de Moulins ont toutes, après leur mort, eu pour sépulture le caveau de la chapelle.

4° Enfin, lorsqu'il s'agit d'un grand criminel, cou-

pable de rébellion de lèse-majesté, peut-on admettre qu'un ordre formel ne soit pas nécessaire pour donner à son corps un lieu de sépulture différent de celui qui avait d'abord été indiqué par le gouvernement?

Sans doute, Gaston d'Orléans, qui avait pris une si grande part à la révolte du gouverneur du Languedoc, devait avoir à cœur d'accorder à la douleur de Madame de Montmorency toutes les satisfactions désirables; et il pouvait le faire en 1645, puisque en sa qualité d'oncle du jeune Louis XIV, il était lieutenant-général du royaume; mais alors pourquoi autorise-t-il seulement le transport du corps de Toulouse à Montmorency, « par la voie de Moulins »? Donc, si le corps est resté à Moulins, ce qui est généralement admis, il a fallu une autorisation particulière qui modifiât la première. Cette pièce qui enlèverait tous les doutes, serait d'un grand intérêt pour nous.

M. Pérot répond qu'il n'en connaît pas, mais que le témoignage des historiens contemporains, celui des historiens suivants, l'absence complète de tous documents relatifs à l'inhumation du corps du duc de Montmorency, dans l'église de Montmorency et enfin le tombeau de la chapelle de la Visitation, tout tend à prouver que le corps du duc repose dans le tombeau que lui avait fait ériger la Duchesse à Moulins.

M. Faure ajoute: à l'Hôtel-de-Ville ou Capitole de Toulouse, on peut voir encore, dans la cour d'honneur, la statue de Henri IV, près de la fenêtre à l'entrée de laquelle fut dressé l'échafaud de Mont-

morency, filleul de ce prince, et dans la salle des Jeux Floraux, le coutelas qui servit à l'exécution. — Jusqu'à ces derniers temps, l'église de Saint-Sernin a possédé, dans la chapelle de Saint-Exupère, une reproduction partielle du monument de Moulins. Ce *fac-simile* en plâtre, qui ne rappelait que très-imparfaitement la beauté du mausolée original, a été enlevé depuis peu, parce qu'il menaçait ruine, et que le réparer eût été trop coûteux. »

— M. le Secrétaire-Archiviste informe la Société que notre collègue, M. H. Faure, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, dans la classe des sciences morales, politiques et belles-lettres.

Il informe également la Société que, dans son assemblée générale du 30 avril 1881, le Comité médical des Bouches-du-Rhône, a décerné des récompenses aux auteurs des meilleurs travaux et mémoires sur la médecine, la pharmacie et les sciences accessoires adressés au concours sous les formes académiques. Notre collègue, M. Gilbert, pharmacien, a obtenu une médaille au concours médical de Marseille.

Séance du 3 juin.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Notre sympathique collègue, M. de l'Estoille, fait

hommage à notre Société, au nom de l'auteur, M. A. de l'Estoille, son fils, de l'ouvrage suivant : *La Chanson de l'Alouette*. 1re partie : *La Statue*. 2e partie : *Celui qui doit venir*. 3e partie : *Le moissonneur*.

— M. Bernard demande la parole au sujet des observations présentées par M. Faure dans notre dernière séance, sur le tombeau du duc de Montmorency, érigé dans la chapelle du lycée de Moulins et que M. Faure considère comme n'étant qu'un cénotaphe.

M. Faure s'appuie, pour soutenir son opinion, sur une pièce publiée par lui dans son travail sur Antoine de Laval, où il est dit que le corps du duc de Montmorency sera transporté de Toulouse à Montmorency, en la sépulture de ses ancêtres, par la voye de Molins.

Or cette pièce n'est pas, à proprement parler, une pièce émanant du gouvernement d'alors, elle n'est signée ni du roi, ni de ses ministres ; c'est une ordonnance des vicaires généraux de Mgr l'archevêque de Toulouse, pour forcer les chanoines de l'église de Saint-Sernin, de cette ville, à se désaissir du corps du noble duc.

Et puis, dans la requête présentée par les mandataires de Madame de Montmorency, il est bien dit que le roi autorise cette translation, mais on ne cite pas la date de cet ordre et on ajoute en même temps qu'on se rend aux lettres écrites par Mgr Gaston, duc d'Orléans et par la Dame des Ursins, veuve du feu seigneur de Montmorency. A quoi bon parler de ces lettres si le roi avait donné un ordre.



M. Bouchard, du reste, dans son *Histoire du Collège de Moulins*, avec son tact historique habituel, attache peu d'importance à la pièce signalée par M. Faure.

Une autre objection de M. Faure, c'est qu'il se demande où le corps du duc a été placé pendant la construction de l'église de la Visitation dont la première pierre n'a été posée que le 2 juillet 1648, c'est-à-dire trois ans après l'exhumation du corps du duc.

Il est difficile de répondre a cette question, mais le P. Garreau, dans sa *Vie de la duchesse de Montmorency*, parue en 1768, raconte la translation des restes du duc dans cette église, il dit même qu'on posa le cercueil sur une table de marbre, et entre dans des détails qui ne permettent pas de mettre en doute que le corps du duc n'ait été mis dans les caveaux de cette église ; il en indique même la date, 19 novembre 1655.

Dans aucun ouvrage parlant de Madame de Montmorency et de l'époque, ni dans celui du P. Garreau, ni dans une autre histoire de la vie de Madame la duchesse de Montmorency, parue en 1684, il n'est fait mention que le corps de son époux ait quitté Moulins (Madame de Montmorency est morte en 1666).

Enfin, M. Pérot a écrit à M. le curé de la ville de Montmorency, au sujet de la sépulture du duc. Il lui a été répondu que le caveau de la famille de Montmorency a été fermé sur le corps de Henri Ier,

père du duc de Montmorency dont le mausolée est dans la chapelle du lycée de Moulins.

— M. Grassoreille donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Notice sur les registres des receveurs municipaux de Moulins*

— M. Pérot lit la note suivante :

Il vient d'être trouvé à Molinet (Allier), un teston d'argent de Galeaz Marie Sforce, duc de Milan. Cette belle pièce porte à l'avers le buste du Duc avec cette légende :

GALEAZ.M.SF.VI.G.F.COS.DVX.MILAN.

Au revers : CO.A.CIAN.F.D.P.P.ANGLE.

Dans le champ : G.3.M. Lion tenant un enfant dans sa gueule.

Le duché de Milan fut fondé en 1257 par Martin della Torre qui s'empara du gouvernement ; en 1540, il fut réuni à l'empire et au royaume d'Espagne ; puis sa réunion à l'empire fut définitive en 1706. Pendant cette période il y eut vingt-et-un ducs ; on ne connaît les monnaies que de onze seulement.

Et les indications suivantes extraites d'un livre imprimé à Moulins et faisant partie de sa bibliothèque.

Le Coutumier général du haut pays et comté de la Marche, par Messire Charles du Moulin.

A Moulins, par Jacques Vernoy, marchand-libraire et imprimeur, à l'enseigne du Nom de Jésus, MDCXLIII.

Après une *épistre* de P. Vernoy à la date de : Molins, ce 1er mars 1618, suivent les vers suivants, signés L. M.

« Au sieur Vernoy »

« Pour te récompenser, *Vernoy*, de tes labeurs
« Espère des *Marchois* de l'honneur, de la gloire :
« Ils te feront bastir un *Autel* de mémoire
« Engravé de ces mots : *A Vernoy nos faveurs.*
« L. M. »

A la page 155, on y trouve : *Estimatiō de diverses dērées et espèces de nēe de rēte.*

Vinade et arbaus sont baillez à quinze sols de rente.
Corvée de manœuvre, six deniers.
Faucheur ou Messiveur, douze deniers la journée.
Corvée de bestes à batz, 12 deniers.
Charge de bon vin de terroir, 35 sols.
Tonneau de miel, 35 sols.
» » verjus de pommes, 12 s. 6 d.
Perdriz, 12 den.
Oye, 12 »
Oyzon, 12 »
Livre de cire, 18 den.
Geline, 6 den.
Poulet, 3 »
Chappon, 12 den
Mouton avec sa laine, 5 s.
Veau, 5 s.
Agneau, 18 den.
Cochon, 8 d.
Livre de fromage, 4 d.
» » beurre, 4 d
Pigeon, 1 den.
Livre de plume, 8 d.
Trousse de foin de 3 quintaux, 2 s. 7 d.
Charretée de paille, 2 s.
Id. de bois à deux bœufs, 12 den.
Quatre œufs, 1 den.

Livre d'huile de noix, 4 den.
Quarteau de sel, deux sols tournois.
Un Charrois par deux paires de bœuf, 2 sols.
En hiver, douze derniers.
A cette époque, vingt sous de notre monnaie valaient une livre, 4 sous, onze deniers.

Séance du 1er juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

Il est donné lecture du procès verbal de la séance du 3 juin.

M. Faure demande la parole sur ce procès-verbal, car M. Bernard lui ayant répondu au sujet de la discussion sur la sépulture définitive du duc de Montmorency, que la pièce insérée dans son travail sur A. de Laval devait être considérée comme émanant surtout de l'archevêque de Toulouse plutôt que du gouvernement d'alors, M. Faure, après avoir donné lecture de cette pièce, demande qu'elle soit insérée *in extenso* au procès-verbal.

1645. — *Ordonnance des vicaires généraux de Mr l'archevêque de Thoulouze portant que le corps du duc de Montmorency sera tiré de l'Église de St-Sernin, où il estoit inhumé*, POUR ESTRE TRANSPORTÉ AU TOMBEAU DE SES ANCESTRES, *le d. corps n'ayant pas esté délivré en vertu de la d. ordonnance, mais par d'autres voyes.*

LES VICAIRES GÉNÉRAUX de Monseigneur l'illustme et révérendissime père en Dieu Messire Charles de Montchal, par la miséricorde de Dieu archevesque de Th. à



tous ceux qui ces prtes lettres verront salut et bénédiction. Sur la requête à nous présentée par le sieur de Maurens, jadis escuyer et gentilhomme ordinaire du feu seigneur duc de Montmorency, fondé de procuration à lui faite par la Dame des Ursins, vefve du dt feu seigneur duc, en datte du septiesme jour de ce moys et an, à Molins, par devant mes Viguier et Goulard, notaires royaux, et certifiée par le sieur Claude Rey, président et lieutenant général du siége présidial du dt Molins, le onze du mesme moys, contenant que le Roy, *à la prière de la dte Dame*, ayant permis que le corps du dt feu seigneur de Montmorency soit tiré de l'Eglise abbatiale de St Sernin de cette ville où il est jnhumé, *pour de là estre porté à Montmorency en la sépulture de ses ancestres, par la voye de Molins*, il nous pleut permettre de tirer le dt corps de la sépulture où il est, à l'effet de la dte translation. — Veu la dte requeste et les lettres qui ont été escriptes à ces mesmes fins à mon dt seigneur l'archevesque par Monseigneur Gaston, duc d'Orléans, oncle du Roy et Lieutenant général de l'Estat, et par la Dame des Ursins, vefve du dt feu seigneur de Montmorency, du dixe May et du troise de Novembre dernier, et désirant favoriser ses pieux désirs, Nous avons ordonné et ordonnons que le corps du dt feu seigneur duc de Montmorency sera tiré de la sépulture où il est en l'Eglise abbatiale de St Sernin, *pour estre transporté en celle de ses ayeux,* à la charge qu'il soit au moins accompagné de deux prestres séculiers ou réguliers, avec décence ; deffendons à toutes personnes ecclésiastiques et autres d'y apporter aucun empeschement, et en cas de reffus ou opposition, permettons au dt sieur de Morens d'employer l'ayde du bras séculier, et mandons au premier cler ou huissier de cette officialité de signifier notre préste ordonnance à qui il appartiendra. Donné à Th. le vingt-cinquième jour de février mil six cent quarante-cinq : J. Deciray

vic[re] g[l] et Flous aussi vic[re] g[l], ainsi signé à l'original qui est par devers moy, secrétaire de l'archevesché soussigné qui en ay tiré le présent extrait.

CALIAGACHE.

— M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve : *Les Ages préhistoriques*, par notre collègue, M. Pérot.

— M. Méplain, juge honoraire, donne lecture de plusieurs passages d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Le Matérialisme contemporain. Études sur le livre de Buchner, Force et Matière, suivant les seules lumières du sens commun.*

— M. le Secrétaire-Archiviste lit la lettre suivante de M. Choussy, relative à une découverte de fours Gallo-Romains dans la commune de Saint-Didier-en-Rollat. A cette lettre est joint un dessin représentant ces fours.

Une légende du temps des Romains laissait supposer que des potiers de cette époque lointaine avaient établi des fours sur la commune de Saint-Didier-en-Rollat et principalement au lieu connu sous le nom de Ziziaux. Si rien ne pouvait prouver la véracité de cette légende, il eut été difficile en revanche de la combattre avec des arguments sérieux, puisque la terre devait être propice alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, à la confection des divers ustensiles dont se servent nos ménagères. De plus, des fragments de tuil s romaines (*imbrex* et *tegula*) parsemées dans la plupart des champs témoignent de la présence en ces lieux de cette race guerrière qui avait régné sur le monde.

Après un espace de près de deux mille ans, la légende se transformait en réalité d'une authenticité incontestable. Des laboureurs sentirent un jour la terre s'affaisser sous leurs pas; et l'idée fixe, chez tous les gens de la campagne, de trouver un trésor, là, où le moindre travail humain de temps antiques a pu laisser quelque vestige leur fit prendre aussitôt la résolution d'y pratiquer des fouilles. Complétement infructueuses pour eux, puisqu'ils n'y rencontrèrent ni pièces d'or ni pièces d'argent, pas même la plus petite monnaie de billon, ces fouilles, faites il y a déjà quelques années, me suggérèrent la pensée de les poursuivre à mon tour. Je parvins, sur les indications de quelques personnes du pays, à retrouver les lieux visités par eux, et j'ai pu mettre à jour un four romain, non point complet, puisque, dans leurs désirs ambitieux, les laboureurs avaient effondré la voûte qui avait triomphé de leurs coups de pioche, nous donnent non pas seulement un aperçu, mais nous fournissent un sujet de travail intéressant, puisque, à l'aide de ce qui reste, il nous est très facile de compléter le tout et d'étudier un four à poterie du temps des Romains à peu près aussi exactement que s'il se montrait intact à nos regards.

On devait y fabriquer des vases de tous genres, si nous en jugeons par les débris que nous y avons rencontrés, depuis la pâte la plus vulgaire et les formes les plus communes, jusqu'à cette belle poterie rouge que les Romains montraient avec orgueil et que nous désignons sous le nom de *terra compana*. L'objet qui nous a paru le moins commun est un tuyau exactement semblable aux drains qui se fabriquent de nos jours; il peut avoir environ vingt centimètres de long, mais il est brisé aux deux extrémités; le diamètre total est de dix centimètres et demi. Il est en terre rouge vulgaire, semblable à celle employée pour la brique; dans l'intérieur, on voit encore des matières noires calcinées. Quel était son usage ? Selon toute pro-

babilité, ces tuyaux servaient de conducteur à la chaleur du dessus de la voute des fours jusqu'à la partie supérieure. N'avaient-ils point encore une autre utilité, celle de donner passage à la fumée qui s'échappait du foyer existant sous la voûte? Ce tuyau se trouvait placé verticalement à droite, au bord extérieur de la porte du four ; les matières ignées et très friables qu'il renferme se rencontrent également, mais en moins grande quantité, tout autour de la même entrée.

A peine le four avait-il été mis à découvert que je me suis vu dans la nécessité de le recouvrir de terre immédiatement : dans le court espace de temps que je m'étais absenté, (deux heures à peine), des bergers étaient venus jouer sur ce qui restait de la voûte et en avaient effondré une partie ; aussi, malgré l'intention manifestée par quelques personnes des environs de venir le visiter, j'ai cru qu'il était prudent, pour conserver le reste intact, de remettre les choses dans l'état où elles étaient auparavant ; et de vulgaires haricots étalent en ce moment une luxuriante végétation sur une terre défoncée tour à tour et par des Romains et par des Français.

J'ai l'intention de me livrer à de nouvelles recherches — soit pour découvrir d'autres fours (car on m'assure qu'il en existe encore au moins deux dans le même champ, si l'on en juge par des dépressions de terrain qui existaient autrefois et qui étaient exactement semblables à celle que les laboureurs avaient déjà fouillée) — soit pour rencontrer les fosses où les potiers romains avaient l'habitude d'enfouir leurs essais, leurs anciens moules et leurs poteries mal réussies.

J'ai l'honneur de vous adresser différents croquis pour donner une idée du four dont je vais faire une description sommaire. Votre bienveillance saura suppléer aux lignes plus ou moins droites, plus ou moins bien arrondies, tracées par une main inexpérimentée dans l'art du dessin :



mais soyez bien convaincus, Messieurs, que je me suis efforcé de remplacer la netteté de la forme par l'exactitude du plan.

— M. Pérot offre à la Société un fac-simile du frontispice des œuvres françaises de Joachim du Belley, imprimées à Rouen en 1547. Ce volume appartenait, en 1716, à un membre de la famille Pérot, dont il porte l'*ex-libris,* et précédemment au poëte Billard de Courgenay.

— M. Gilbert communique à la Société un article dont il est l'auteur, inséré dans le *Bulletin commercial,* annexe de l'union pharmacentiqne (n° de mai 1881), sous le titre, Variétés. — *Kakimes et droguistes persans.*

G. BERNARD.
Secrétaire-Archiviste.

DÉCOUVERTE

DE RUINES GALLO-ROMAINES ET MÉROVINGIENNES

A LA COURONNE, COMMUNE DE MOLLES

PRÈS DE CUSSET (ALLIER)

—

COMPTE-RENDU

Par MM. BOUCHARD et A. BERTRAND

Membres de la Société d'Emulation.

Le 16 septembre dernier, nous nous sommes transportés à 5 kilomètres de Cusset, commune de Molles, au lieu dit la Couronne, plateau assez élevé, dominant la vallée Maudite et celle des Malavaux, buts de promenades des buveurs d'eau qui, de Vichy, viennent admirer ces massifs de rochers et cette nature tourmentée, y rechercher les frais ombrages et les eaux si vives qui serpentent entre ces murailles de granit et vont rejoindre le Jolan, alimentant les nombreuses usines de Cusset pour se mêler ensuite aux si limpides eaux du Sichon qui compte au nombre de ses admirateurs et Mme de Sévigné et les princesses d'Orléans.

Au sommet de ce plateau de la Couronne, pendant la période Gallo-Romaine, quand les eaux

thermales de Vichy attiraient, comme aujourd'hui, un grand nombre de malades ou que des guerriers venaient y puiser de nouvelles forces (1), une riche villa y avait été construite. On y jouissait à l'Ouest, sur le val de l'Allier, d'un superbe panorama limité à droite par le coteau de Creuzier et la Montagne-Verte, et à gauche par un contrefort masquant Cusset et Vichy. Aux autres expositions, les hauteurs du Mayet-de-Montagne et de Ferrières présentaient un horizon moins vaste mais néanmoins très-imposant.

Le propriétaire actuel de ce terrain, le sieur Gadet Christophe, en y creusant les fondations d'une maison, y reconnut quelques débris antiques qu'il recueillit avec grand soin pour les montrer aux promeneurs, et y installa un restaurant. Il continua le minage d'une assez grande surface, et eut le soin de laisser en relief les fondations qu'il y rencontra et qui s'étendent sur 26^m de longueur et 17^m de large, bien que toutes les constructions n'aient pas encore été complétement fouillées. Elles sont orientées de l'Est à l'Ouest. Nous en avons relevé le plan qui montre, vers l'Ouest, un mur de 12^m 90 de lon-

(1) Stèle du Musée de Moulins, découverte à Vichy en 1867

L.FVFIO EQVESTRE MIL.COH.XVII LVGVDINIENSIS.AD MONETAM IANARI L.I.F.P.IIII.R.P.IIII	A Lucius Fufius Equester, soldat de la cohorte XVII Lyonnaise pour la garde de la monnaie ; de la centurie de Jannarius. Emplacement de quatre pieds de face et de quatre pieds en arrière.

gueur, dans le sens transversal, dégarni sur 1^m^ 60 en hauteur. Il est fait de moëllons bruts, dont trois des assises, près de la partie supérieure, sont disposées en fougère, de deux rangées inclinées en sens inverses, séparées par deux rangs horizontaux, et au-dessus, la troisième, inclinée dans le sens de l'assise inférieure, est séparée par les deux assises horizontales qui restent au sommet et atteignent le nu de l'élévation qui a disparu. Toutes les autres assises inférieures sont horizontales. C'était un appareil usité en Gaule du IIIe au IVe siècle.

A la gauche de ce mur, est une petite pièce de 2^m^ 90 sur 1^m^, non finie de fouiller et qui aboutit à des pierres de tailles assez grosses. Le grand mur ci-dessus d'un mètre d'épaisseur, sépare à gauche et au dessus, l'amorce d'une pièce de 5^m^ 50 de long et fouillée dans sa largeur sur 1^m^ 30 seulement et une autre de 3^m^ 75 sur 9^m^ 80 de largeur, dont les divisions intérieures ont dû être détruites depuis longtemps. A droite, nous avons relevé quatre petits appartements ayant les largeurs suivantes : 2^m^, 2^m^ 05, 2^m^ 10 et variant aussi de longueurs : 3^m^ 70, 3^m^ 60, 4^m^ 45 et 4^m^ 85. Les murs extérieurs ont 0^m^ 85, 0^m^ 60 et 0^m^ 70 à l'intérieur. Ces quatre pièces accolées deux à deux étaient suivies d'autres. On a fouillé une partie de fondation d'une cinquième. Les premières ont été fouillées du faîte au sol, sur des hauteurs variant de 1^m^ 80 à 2^m^ 32, formant l'inclinaison de leur toiture qui n'avait qu'un pan. Nous n'avons point remarqué d'escalier à l'exception de la



trace d'un emmarchement devant prendre naissance au sommet de la couverture qui arrasait le sol actuel. Et, comme les quatre faces des appartements sont pleines, sans traces de portes d'entrée ou de communication entre elles, on y devait pénétrer par des ouvertures faites sur la toiture et très-probablement par des escaliers de bois. Les faces internes de ces pièces sont crépies et sans peintures.

L'espacement des 9^m 80, signalé plus haut, entre murs extérieurs, a 14^m 10 de long, en ne montrant que l'amorce d'un mur de refend, ce qui indiquerait ou une cour intérieure, ou que les murs ont été détruits à une époque postérieure, cette enceinte ayant été choisie pour en faire un champ de sépulture, longtemps après la ruine de la villa antique. C'était le point du plateau, où le rocher ayant été écrêté par les premiers habitants, leurs successeurs ont pu trouver dans le sol précédemment miné et rempli ensuite de leurs détritus, le seul terrain meuble et propice aux inhumations que l'on pût trouver aux alentours. Les corps ont été déposés, les uns dans des bières de grès, plus étroites aux pieds qu'à la tête ; d'autres de mêmes formes, dans des bières de domite ou ponce grise du Puy de Clierzou, près du Puy-de-Dôme (1), comme on en

(1) Notre collègue, M. Julien, professeur de géologie de la Faculté de Clermont, nous a assuré que les carrières de domite du Puy de Clierzou, montrent encore les empreintes des tranches que l'on y a pratiquées pour en extraire des bières, à une époque ancienne.



a recueillies de semblables aux abords de l'ancien cimetière de Vichy et qui étaient très employées au moyen-âge. Les bières ci-dessus ne sont qu'au nombre de trois ; les autres squelettes découverts sont côte à côte, les têtes à l'occident et les pieds à l'orient, sans apparence de cerceuils. Pour quelques-uns, on a dû piocher dans un mur de refend, pour y faire la place des jambes. Nous avons compté quinze squelettes et autour d'eux, il n'a été découvert, aucun ornement, médailles ou attributs qui aient pû fixer une date certaine.

La Carte de l'Allier, par Pujol (1845), indique là les ruines d'un temple, et la tradition veut y voir un monastère de Templiers. Pour nous, aux restes antiques, ont succédé quelques habitations probablement du Ve au VIIIe siècle, comme semble le constater l'inscription suivante, sur plaque de marbre blanc, trouvée à quelques mètres en avant des corps :

IN HOC TVMVLO
REQVIESCET IN PACAE
BONAE MEMORIA
E MARIA PORTAN
SANNVS SEPTE ET M
ENSIS QVINQVE
NOTAVI DIE XIIII M
FEBRARIAS

Une inscription de la même époque, aussi sur marbre, a été découverte à Vichy, à l'ancien cimetière.



l'an dernier, avec la borne millière de PHILIPPE. Nous en rétablissons le texte qui ne nous avait pas été donné exactement :

IN HOC
TOMOLO
REQVIESCIT
BONEMEMORIA
GEOLMODVS
VIX ANNVS XXX
MINSIS V

Au-dessus du dernier mur de refend, formant l'enceinte des sépultures, on trouve une petite pièce de 1^m 65 sur 1^m 45, dans laquelle sont trois squelettes; puis une, de 7^m 20, sur 1^m 45, sans murs en travers. Enfin, deux murs parallèles, espacés de 4^m 90 sur 3^m »» d'équerre et terminés par une abside, de 1^m 70 de diamètre. Le pavage en abaculus ou mosaïque a malheureusement été détruit par le fouilleur qui croyait trouver au-dessous un trésor. La plupart des cubes conservés sont formés de losanges de 0^m 14 sur 0^m 08, de rectangles de 0^m 07 terminés aux deux bouts par des triangles, formant la longueur totale de 0^m 14, dans lesquels on pouvait intercaler soit de petits pavés carrés ou des triangles de 0^m 08 à 0^m09. Ces diffrents carreaux, de 0^m 07 à 0^m 10 d'épaisseur, étaient faits de lave de Volvic, de calcaire oolithique de

Bulcy (Nièvre) (1), de domite et de terre cuite rouge. Cette abside paraît être mérovingienne, surtout à cause des dimensions des cubes de son pavage. Les mosaïques Gallo-Romaines que nous avons observées dans notre région, n'ont que des cubes de 0^{m} 01 à 0^{m} 02 et quelques-unes de verre de 0^{m} 004 à 0^{m} 005.

Sous la maison récemment construite et aux abords, il y a une vingtaine de petites citernes creusées dans le roc, pour recueillir les eaux pluviales. Assez rapprochées les unes des autres, ces cavités sont, comme des puits de 0^{m} 70 de diamètre, sur 1^{m} 30 à 1^{m} 40 de profondeur ; elles sont remplies de terre et de décombres et n'ont pas toutes été fouillées.

Dans les déblais, il a été trouvé les différents objets ci-dessous : Deux fragments de marbre blanc, l'un de 0^{m} 09 d'épaisseur, sur lequel est gravée une R en belle capitale des premiers siècles, de 0^{m} 145 de haut sur 0^{m} 07 de large et l'angle supérieur d'un E ou d'une F ; sur d'autres fragments se voient les deux chiffres XX, de 0^{m} 11 de haut et une ligne au-dessus, la partie inférieure d'un D ou d'un B. Cette dernière plaque n'a que 0^{m}08 d'épaisseur, toutes deux sont d'un sciage bien uniforme et parfaitement recti-

(1) Les Gaulois qui étaient fixés à Mèves (Nièvre) près de Bulcy, exploitaient les carrières si riches de ce pays, qui sont encore ouvertes de nos jours, et en exportaient au loin les produits. Nous en avons trouvé, dans plusieurs ruines antiques de Vichy et à Saint-Gerand-le-Puy, un fragment d'assise de colonne circulaire de 0^{m} 60 de diamètre.

ligne, ce qui indique qu'elles faisaient partie de deux inscriptions différentes.

— Deux autres tables de marbre blanc de même épaisseur et sans inscription, dont l'une mesure, dans les portions fragmentées, 0m 58 sur 0m 45.

— Un fragment de pilastre en calcaire de Bulcy, de 0m 50 de haut, 0m 56 de large, avec deux retours d'équerre de 0m 28. Ces trois faces sont à baguettes verticales légèrement en relief, alternant les unes de 0m 04 et les autres de 0m 02 de large ; elles étaient revêtues d'un léger enduit de stuc blanc qui y a laissé beaucoup de traces.

— Une base de colonne de marbre gris, d'ordre dorique, à socle octogonal, de 0m 62 dans sa plus grande dimension et de 0m 30 de hauteur, ornée de bonnes moulures.

— Deux pierres de Bulcy, taillées en clef de voûte : l'une de 0m 59 de haut sur 0m 18 ; l'autre de 0m 26 sur 0m 20. Les deux faces de la première sont striées, l'une en X assez prononcées, l'autre en stries longitudinales

— Plusieurs débris d'amphores et de doliums, en terre cuite, ces derniers à bourrelet et ornements au pouce.

— De grandes tuiles à rebord ordinaires et des fragments de quelques-unes ayant deux rebords opposés l'un à l'autre. C'est la première fois que nous voyons ces dernières.

— Plusieurs morceaux bruts et deux carreaux de parties spongieuses de laves d'Auvergne, dont l'un

qui est carré a 0^m 14 sur 0^m 10 de côté et d'épaisseur, et un autre triangulaire de 0^m 08 de côtés.

— Quelques carreaux de marbre blanc et gris fragmentés et des carreaux de terre cuite de 0^m 33 sur 0^m 27.

— Différents fragments de meules à bras, de lave de volvic ; d'autres, de grès grossier, de grès fin et une d'arkose, dont l'un des importants gisements était situé près du château de Charmont, commune de Creuzier-le-Vieux et d'où, depuis quelques années, on extrait des pavés pour notre ville.

— Des poteries gallo-romaines : une grande assiette de terre noire, quelques morceaux de poteries rouges lustrées à reliefs ; sur un fragment de petite coupe rouge, un grafiti OΓXLETED'STSXO et quelques écailles d'huitres.

— Une navette à faire les filets taillée dans un cornillon de cerf avec encoche à la base et une fente au bout aminci et arrondi.

— Un pic ou pioche de fer à une seule pointe.

— Une pointe de lance et deux carreaux de fer.

— Un fragment de peigne d'os.

— De petites plaques d'os très-minces sur lesquelles sont gravées, des deux faces, de petits cercles concentriques.

— Trois cornillons de cerf, dont deux sont taillés en polissoirs et un à biseau.

— Des mâchoires et défenses de sangliers.

— Deux fusaïoles en massacre de cerf, au centre desquelles le fil a laissé ses stries bien accusées :

l'une est mince et a, sur ses deux faces, de petits cercles concentriques et une bordure de segments de cercles gravés plus grands; l'autre n'a qu'une face finement ornée comme la précédente.

— Peu de bronze, si ce n'est quelques poignées de clés dont la tige et le panneton étaient de fer, et une pourtant, entièrement de bronze.

— Une serrure assez grande à côtés, en gorge estampée, que nous croyons relativement moins ancienne.

— Une grande quantité de clous de fer de différentes longueurs.

— Quelques ciseaux à fer et à bois.

— Une vrille, beaucoup de fers de chevaux et leurs clous.

— Plusieurs fragments de vases de verre irisé; un fragment de baguette de verre blanc tordue; quelques perles de verre jaune pâle, bleues, vertes, perforées, pour colliers, etc., etc.

— Quelques monnaies : un grand bronze de Septime Sévère, deux moyens bronzes de Claude, un petit bronze de Constantin et quelques liards de Louis XIII.

En citant les fragments de poteries, nous avons omis d'en signaler un de terre noirâtre, qui a, sur la panse, une série de petits losanges en creux, formant bordure au-dessous d'une très-petite moulure; et enfin le bord d'une coupe de terre noire, formant à l'extérieur deux saillies raccordées dans le fond par une doucine.

Il a été mis de côté aussi trois fragments de colonnes de pierre blanche tendre de Charly (Cher), sur lesquelles sont sculptées, en léger relief, des suites de zônes, de demi-feuilles de laurier et d'acanthe qui devaient être séparées par assises, par d'autres zônes de baguettes rapprochées et en relief, dont on voit l'amorce sur le plus grand débris.

— Trois débris de chapiteaux de même pierre ornés de feuilles d'acanthe élégamment sculptées et qui rappellent, en plus petites dimensions, les colonnes et les chapiteaux découverts à Néris.

A l'Ouest et en descendant, on suit les restes de terrassements soutenus par un mur dont on voit les assises au travers de la végétation sur une assez grande longueur et qui aboutit à un puits carré de 1^{m} de côté, taillé dans le roc et d'une grande profondeur d'eau. Un peu au-dessous se trouve le restaurant des Malavaux, où s'arrêtent d'ordinaire les promeneurs ignorant sans doute que sur le sommet du plateau se trouvent les ruines et les curiosités que nous venons de décrire.

NOTICE

SUR LES REGISTRES DE COMPTES

DES RECEVEURS MUNICIPAUX DE MOULINS.

Par M. GRASSOREILLE.

Messieurs,

Il existe dans les Archives de la Mairie de Moulins, une collection fort importante pour l'histoire de la ville et qui n'a guère été mise à contribution jusqu'ici ; c'est celle des comptes des receveurs municipaux depuis 1400 jusqu'à notre époque.

Au premier abord, il semble qu'il n'y ait pas grand profit à tirer de ces sortes de documents. Tandis que les inventaires ont depuis quelque temps une vogue, bien méritée d'ailleurs, (tous les ans on voit paraître des publications d'inventaires de mobiliers, d'objets d'art, de bibliothèques) les comptes restent dans la poussière des Archives.

Or, Messieurs, les registres de comptes renferment des renseignements tout aussi importants que les inventaires. J'ai extrait pour vous en montrer l'intérêt, les indications curieuses que j'ai trouvées dans les trois premiers des registres des receveurs de Moulins, et ces renseignements sont tellement nombreux et se rapportent à tant de branches de l'érudition que j'éprouve un certain embarras à les classer et à vous les présenter sans trop de transitions.

Les registres étaient tenus par le receveur de la ville. Dès que les consuls étaient nommés, il chargeaient l'un d'entre eux de la comptabilité ; il avait le devoir de « lever, recevoir, cueillir et amasser les rentes, revenues et autres prouffis et esmolumens deuz et appartenant à la ville, bourgeois et habitans d'icelle et de payer les dépenses, frais et missions faiz et missionnés par la dicte ville. »

Pour sa peine il touchait non des appointements fixes, mais une gratification.

Le receveur était renouvelable tous les ans, comme les consuls, mais il ne rendait pas ses comptes immédiatement en sortant de charge.

Ainsi Jehan Pillet qui était receveur en 1399-1400 ne rendit ses comptes qu'en 1406, Jehan du Quenay le jeune, receveur en 1405-1406 et Jehan du Quenay aîné, receveur en 1406-1407, les rendirent en 1410.

Ces officiers étaient responsables et s'ils venaient à mourir avant la reddition de leur compte, c'est à leurs héritiers qu'en incombait l'obligation.

Les recettes ordinaires étaient la maille, droit



prélevé sur la vente du pain ; et le pontenage, droit perçu sur les marchandises passant sur les ponts.

La ville affermait ces droits pour un an.

Les recettes extraordinaires consistaient en contributions imposées aux habitants pour différentes causes.

Les dépenses comportaient les gages du capitaine de la ville, du gouverneur du reloge, du gouverneur des fontaines, de la gaite, du trompette et du boueur ; la réparation des murs, fossés et édifices de la ville, etc.

Grâce aux registres de comptes nous pouvons connaître pendant une période de plusieurs siècles le chiffre des recettes et des dépenses de Moulins, et voir selon qu'il augmente ou diminue les périodes de prospérité et de misère qu'à traversées la ville.

En peu de temps, de 1399 à 1410, le chiffre des recettes et des dépenses s'accrut considérablement. C'est qu'à cette époque, Moulins était devenue la ville principale du Bourbonnais, c'était là que se trouvaient tous les rouages de l'administration ducale : Cour de Justice, Chambre des Comptes, etc. Et puis la commune était définitivement organisée et le désir de jouir des privilèges accordés aux bourgeois attirait les étrangers. Enfin les marchés et foires de Moulins étaient très-fréquentés.

En 1399-1400 les revenus de la ville s'élèvent à 181 livres 7 sous 6 deniers, ce qui équivaut à 5,400 fr. de notre monnaie, et les dépenses à

161 livres c'est-à-dire 4,800 fr. Restait une plus value de 600 fr.

En 1405-1406, les recettes s'élevent à 338 livres 3 sous ou 10,200 fr., et les dépenses à 334 livres ou 10,100 fr.

En 1407, la recette et la dépense furent de 404 livres ou 12,200 fr.

Ainsi en 8 ans, les recettes avaient augmenté de près d'un tiers et si les dépenses s'élevèrent dans la même proportion, c'est que l'administration consulaire profitait des fonds disponibles pour améliorer l'état de la commune et qu'il était nécessaire, puisque la ville prenait de l'importance, de donner aux habitants des garanties de sécurité en entretenant et en améliorant les fortifications et de leur procurer quelque agrément en embellissant la ville.

De 1400 à 1407, de grands travaux furent accomplis à Moulins, on refit une partie des ponts de la ville, on répara les murs que le temps avait endommagés, on cura les fossés et on construisit un beffroi.

Ces travaux assez considérables étaient, selon toute probabilité, votés par les habitants réunis en conseil sur la place publique. Nous n'avons aucune preuve de ce fait, mais il en était ainsi dans toutes les villes consulaires et c'est même dans des réunions d'habitants pour la construction d'un pont ou d'un édifice quelconque que l'on trouve le premier vestige des associations d'où sortiront les communes. En outre, pour les petites dépenses, le receveur

marquait que l'un des consuls les avait autorisées ; cette indication ne se rencontre pas dans les registres pour les dépenses plus grandes, ce qui prouve que les magistrats municipaux seuls n'avaient pas le pouvoir d'autoriser les dépenses un peu importantes.

Ceci nous amène à donner les renseignements que nous avons pu recueillir dans les comptes sur les fonctions des consuls, leur nominations, etc.

Les Consuls et les Quatre étaient élus par les consuls sortants et le conseil des habitants, mais ils n'étaient régulièrement installés que lorsque monseigneur le bailli de Bourbonnais ou son lieutenant leur avait octroyé des lettres de confirmation (248 f. 1) ; c'était là une simple formalité et le moyen pour les clercs du bailliage de recevoir quelque sous tournois pour « l'escripture » des lettres.

Les consuls étaient nommés à la Saint-Martin pour un an et n'étaient pas, à ce qu'il semble, immédiatement rééligibles ; mais ils pouvaient en tout cas être renommés après quelques années d'intervalles.

Il n'était pas nécessaire pour être élu consul d'habiter la ville même, les habitants des faubourgs pouvaient être appelés à cette charge. En 1406, le consul Guillaume Barbier, habitait dans le faubourg de la rue d'Allier (267 f. 37 v°).

Ces magistrats ne recevaient point de gages, mais la ville payaient tous les frais qu'ils pouvaient faire dans l'exercice de leurs fonctions ; quelquefois, ils étaient exemptés de contribuer à une imposition (f. 35 37).

C'étaient eux qui s'entendaient avec les entrepreneurs pour l'exécution des travaux votés par les bourgeois et passaient des traités avec eux, s'occupaient des procès de la ville, défendaient ses priviléges.

Ils ordonnançaient, comme nous l'avons dit, les dépenses minimes; un seul d'entre eux, même, pouvait le faire. Ainsi nous voyons Jehan Fromental faire acheter six chapons pour la femme du capitaine qui était malade, ou autoriser des compagnons à prendre pour se remettre de leurs fatigues quelques quartes de vin.

Je n'ai pu voir dans les registres si les consuls avaient des fonctions judiciaires.

Pour délibérer sur les affaires de la ville, ils n'avaient pas de local fixe, la ville ne possédait pas encore de maison commune et les consuls avec leur conseil composé de notables bourgeois se réunissaient dans des auberges. La taverne la plus courue était néanmoins celle de l'Imaige Notre-Dame.

Alors ils faisaient venir quelques quartes de vin et des petits pains pour payer en consommation le loyer de leur salle (1).

Quelquefois, cependant, il s'y faisait des dîners plus importants ; si l'on avait besoin dans un procès du secours d'un personnage haut placé, par exemple. On remarque en effet que des procédés assez peu honnêtes étaient passés dans les mœurs. Ainsi le rece-

(1) Voir un travail de M. Clairefond dans l'*Annuaire de l'Allier* de 1841.

veur inscrit sans vergogne sur son registre : « A l'ostel Jehan Burier, hostelier, le XVe jour de may 1406, pour despense faicte pour donner à diner et souper au conseil de Monseigneur, pour savoir comme l'en se gouverneroit sur le fait des chanoines... »

Il s'agissait d'un procès avec le chapitre. Les chanoines avaient un moulin sur les fossés de la ville près de la porte des Carmes ; quand les bourgeois entreprirent en 1406 de curer les fossés, les chanoines ne voulurent pas participer aux frais que cela nécessita. Les bourgeois s'en plaignirent au duc qui leur donna une lettre « contre les chanoines de Notre-Dame de Molins, pour les contraindre à faire curer les foussés de la porte des Carmes que les détritus de leur moulin avaient attérés. » Les chanoines ne tinrent pas compte de cette lettre, c'est alors qu'on invita à dîner Pierre d'Hériçon qui quelques jours après « minuta les lettres de condempnacion en quoy les doyen et chapitre de l'église collégiale de Molins furent condempnés envers ladite ville pour le domaige que l'eau de leur molin avait fait à ladicte ville. »

Dans un autre procès contre les peageurs de Varennes qui voulaient faire payer illégalement un droit aux marchands de Moulins, la ville obtint gain de cause en payant à Gilbert Graulier « qui estoit du conseil de la ville, 3 sous et 4 deniers et en donnant « à Guillaume de Gonsoli, lieutenant du chatelain de Verneuil, commis à faire la veue sur le lieu dont question est meue entre ladicte ville et lesdits

péageurs, pour sa painne de faire ladicte veue sur le port de Varennes, 11 sous et 6 derniers. »

Si après avoir cherché ces renseignements sur la situation financière de la ville, son administration et ses mœurs au commencement du XVe siècle, nous voulons nous éclairer sur sa topographie, nous trouverons encore dans les registres des comptes des indications précieuses.

Huit ponts conduisaient à la ville. Avec une connaissance plus grande que celle que je possède de la topographie moulinoise, on pourrait, sans doute, déterminer exactement leur emplacement ; c'étaient le pont de la porte d'Alier, le pont Macheclou, le pont de la porte des Carmes, le pont estant sur le rif de Bréchimbaut, le pont du guichet Fromental, le pont de la porte de Paris, le pont d'Alerot et le pont Eschinart. Ces pont donnaient accès à des portes de même nom, qui étaient défendues par une grille et un petit pont levis.

Toute la ville était entourée de fossés pleins d'eau et ses murs étaient flanqués de nombreuses tours ; recueilli le nom de plusieurs d'entre elles : celles du Ferdailh, de la Teule, de la Cigogne, du Guichet, Montagu, Crépinet, Galinat.

Les registres contiennent bien d'autres renseignements intéressants ; je me contenterai de mentionner pour finir le prix des journées de travail, des matériaux et des denrées.

De 1400 à 1416, la journée d'un ouvrier lui était payée en moyenne 2 sous 6 deniers, ce qui équivaut

environ à 3 fr. 20 de notre monnaie ; un pain coûtait environ 4 deniers ou 8 sous actuels ; un poulet, 1 sou 2 deniers ou 1 fr. 60; une pinte de vin, 6 deniers ou 12 sous ; une quarte, 1 sou ou 1 fr. 20.

Deux charretées de bois valaient 7 sous, ce qui équivaut a 9 fr. 50 ; une livre de plomb, 7 deniers ou 14 sous; une aune de toile coûtait 10 deniers, ce qui fait environ 20 sous.

En réunissant pour plusieurs siècles ces données absolument certaines, on pourrait arriver à calculer exactement, pour le Bourbonnais du moins, le prix de l'argent au Moyen-Age.

Tel est, Messieurs, l'intérêt varié que présente la collection des registres de comptes de nos Archives municipales ; c'est, avec les terriers conservés à la préfecture, la source la plus féconde pour l'histoire de Moulins. C'est pourquoi je tenais à vous en indiquer l'importance.

LE MATÉRIALISME CONTEMPORAIN

ÉTUDE SUIVANT LES SIMPLES LUMIÈRES DU SENS COMMUN

SUR LE LIVRE DE BUCHNER :

FORCE ET MATIÈRE

Lu en Séance par M. MÉPLAIN aîné.

> Le sens commun est l'expression la plus vraie de la raison.
>
> (Théod. JOUFFROY.)

J'ai lu avec une attention exempte de préjugé et de tout parti pris, cet exposé des doctrines du matérialisme contemporain puisé à sa source, l'école allemande. J'ai entrepris cette lecture avec un sentiment de vive curiosité. Le peu que je connaissais de cette doctrine, dont le fond n'est pas nouveau, appartenait exclusivement au domaine de la métaphysique, pays où je ne pénètre qu'en étranger. Le matérialisme moderne m'était annoncé comme rajeuni et fortifié par l'autorité des sciences naturelles et positives; celles-ci se faisant gloire de n'admettre



que des vérités évidentes, démontrées par des preuves scientifiques et expérimentales, je m'attendais à une démonstration exacte, correcte et décisive comme celle d'un théorème de géométrie Ce n'est pas qu'il me fut particulièrement agréable d'apprendre que croire, comme je l'avais fait jusque là, à l'âme humaine et à la puissance de Dieu, c'est croire à l'impossible ; mais le *magis amica veritas,* argument séducteur pour toute philosophie sincère, même pour la plus humble, l'emportait. J'étais désireux de connaître les faits d'expérience physique, mathématique ou chimique, qui excluaient péremptoirement, dans l'origine, la constitution et la marche de l'Univers, l'existence d'un élément distinct de la matière ; un fait tel, par exemple, qu'il ne pourrait se produire si une puissance d'une autre nature que la matière eut présidé à l'organisation du monde, et si, dans l'homme, il se rencontrait un élément immatériel, indépendant de ce qui est en lui tangible, visible et pondérable. Cette inconciliabilité entre un fait précis, positif, certain, indiscutable, et une croyance fondée sur des motifs de raison pure, et de logique abstraite, pouvait justifier la négation tranchante et absolue de cette croyance. C'est un fait de cette nature, une évidence de cette clarté, qu'attendait ma curiosité. J'en ai vainement poursuivi la recherche de la première à la dernière page. Une série de faits scientifiques, presque innombrables, d'une certitude incontestée, se sont déroulés sous mes yeux ; mais aucun n'était, quant à la thèse philosophiquement

posée, revêtu de ce caractère concluant qui constitue une évidence, une preuve. Tous, phénomènes physiques, chimiques ou autres, alors même qu'il serait prouvé qu'il n'est pas impossible qu'ils s'accomplissent en l'absence d'une force immatérielle, s'expliquent aussi bien et mieux encore si l'on admet l'intervention de cette force.

L'impression première qui m'est restée de cette lecture, c'est que l'humanité, quels que soient le siége et la nature de son intellect, ne pouvant atteindre, parce que ses facultés sont bornées, à la connaissance parfaite des causes initiales, pas plus qu'à celle des causes finales, est contrainte pour constituer une doctrine de lui donner pour support une croyance, comme les sciences mathématiques partent forcément d'un axiôme.

Moïse ouvre le récit de la Genèse en disant : *Dieu créa le monde ;* et il ne s'arrête pas à démontrer l'existence de Dieu. Comme lui Buchner parle en révélateur : « Le monde, dit-il, ou la matière avec ses propriétés que nous appelons forces, a dû exister et existera de toute éternité. » Moïse pouvait affirmer *à priori* l'existence de Dieu ; il s'adressait aux Juifs, à un peuple chez lequel la croyance en Dieu était faite et traditionnelle ; il n'avait pas à la prouver. Buchner n'a pas droit à cette immunité. Il apporte aux nations auxquelles il s'adresse une doctrine qui leur est nouvelle ; il ne trouve pas son axiôme établi. Ce qu'il affirme d'abord, il faut qu'il

en montre l'évidence. Il n'en fait rien. Il déclare inhérentes à la matière, et procédant d'elle seule, des *propriétés qu'il appelle des forces* génératrices directes de tous les phénomènes physiques et psychiques, mais il n'établit par aucune preuve expérimentale, même rationnelle, l'origine qu'il leur assigne. Que ces propriétés qu'il appelle des forces, soient inhérentes à la matière, et qu'elles produisent tous les phénomènes physiques, personne n'en doute ; mais le fait seul de leur existence ne suffit pas à démontrer leur origine, et affirmer que l'idée d'une force créatrice serait une abstraction absurde, n'apprend à personne comment la matière a pu se trouver existante sans avoir été faite. Son incréation est une hypothèse abstraite, tout aussi bien que sa création. C'est donc un acte de foi que l'auteur demande à ses disciples ; de sa part c'est une inconséquence, alors qu'en sa qualité de philosophe naturaliste il déclare ne donner sa confiance qu'aux affirmations justifiées par l'expérience des sens. Il arriverait à prouver que la matière *a pu* exister *seule* de toute éternité, qu'il n'aurait rien fait, si ses adversaires prouvaient de leur côté qu'une force immatérielle *a pu* exister avant elle, ou concurremment avec elle depuis le commencement. Entre ces deux démonstrations contradictoires, d'incertitude égale, il n'y aurait place que pour le doute.

Force et Matière : la théorie matérialiste repose tout entière sur ces deux mots. Ces forces, Buchner en

compte huit : la pesanteur, la mécanique, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, l'affinité, la cohésion. En somme, les huit peuvent se réduire à trois : l'attraction, la répulsion, la cohésion.—Frottez sur une étoffe de laine sèche, un bâton de cire à cacheter, présentez devant ce bâton un fétu de plume d'oiseau, celui-ci se lance spontanément vers la cire ; c'est la force d'attraction ; il y adhère, c'est la force de cohésion. Présentez à une petite boule de moëlle de sureau, suspendue par un fil, un bâton de verre récemment frotté, la boule se précipite vers lui, mais aussitôt elle s'en éloigne ; c'est la force de répulsion. Demandez comment la multitude des astres se soutiennent dans l'espace et se maintiennent dans leurs orbites, la science vous répondra que cette régularité est due aux mêmes forces d'attraction et de répulsion dont ces astres sont réciproquement doués. C'est là une vérité incontestable ; mais il reste à découvrir si ce grand phénomène est un simple fait qui est parce qu'il est, ou s'il est la résultante de combinaisons savantes qui, suivant la connaissance que nous avons des choses à notre portée, et l'expérience des faits dont nous sommes les auteurs ou les témoins, ne peut être que l'œuvre réfléchie d'un être intelligent.

Il est indéniable que des propriétés diverses sont attachées à la matière, mais il n'est point indifférent, relativement à la thèse qui nous occupe, de substituer à ce titre celui de *Force*, dont le sens



vulgaire est complétement différent. Cette thèse n'est pas de celles qui restent confinées dans les murs d'une salle d'académie ; elle retentit au-dehors, se répand dans le monde, et va saisir les intelligences les moins en état d'en approfondir les déductions. Celles-ci sont impressionnées surtout par la surface des choses, et les mots sont la surface du raisonnement. En cas pareil, il est dangereux d'attenter à notre langue en pervertissant le sens des termes ; c'est donner cours à une sorte de fausse monnaie. Je sais que le mot *Force* est en usage dans la langue des sciences physiques pour exprimer les rapports possibles d'activité entre certaines parties de la matière ; je n'ai rien à y voir ; mais j'estime que laisser le même usage s'introduire dans la langue de la philosophie, ou de la simple morale, c'est s'exposer à beaucoup de contre-sens.

Force et *Propriété*, sont deux mots dont la signification n'est pas identique ; il suffit d'ouvrir un dictionnaire pour s'en convaincre : « *Force,* faculté d'agir vigoureusement, de résister avec puissance. » (NOEL et CHAPSAL). « *Force,* puissance d'action, puissance de résistance » (LITTRÉ). « *Propriété*, qualité particulière des plantes, des minéraux » (NOEL et CHAPSAL). « *Propriété*, ce qui est le propre d'une chose : l'égalité des rayons est une propriété du cercle (LITTRÉ). » Devant ces définitions, il n'est personne qui ne comprenne que substituer le mot *Force* au mot *Propriété,* c'est surfaire celui-ci, et même en altérer la

signification. Quel géomètre consentirait à dire que l'égalité des rayons est une force du cercle? — La puissance d'action ou de résistance implique évidemment l'effort et la participation *consciente* de l'agent à l'action ou à la résistance. On ne peut dire que la propriété d'un objet matériel, à raison de laquelle il se meut ou s'immobilise inconsciemment, fatalement et par contrainte, soit une puissance et par conséquent une force. Toute sa vertu ne va pas au-delà d'une nécessité d'action ou de résistance. Le fétu qui se précipite vers la cire obéit à une attraction, et cette attraction dont la nature et l'origine nous sont inconnues, ne peut être que l'effet d'une cause cachée d'où lui vient l'impulsion. L'acte du fétu, dans lequel nous pouvons symboliser l'universalité de la matière qui, sous ce rapport, est partout identique, cet acte, dis-je, est un fait d'obéissance ou de servitude. Or, n'est-ce pas fausser la langue et par suite, s'exposer à fausser les idées qu'elle exprime, qu'appeler la servitude une force? Puissance correspond à force, servitude correspond à faiblesse; ce dont Buchner fait une puissance d'agir, n'est qu'une impuissance de résister.

Ce qui est le propre de la matière, partout et toujours, a son nom dans notre langue, c'est la *passivité*. La main de l'homme la façonne, la pétrit et la moule à sa guise. L'immuable adhérence au sol, du bloc de rocher descendu de la montagne au fond de la vallée, n'est pas l'exercice d'une force, mais le

fait d'une obéissance passive de la matière aux lois de la gravitation. Montesquieu a dit (*Esp. d. L.*) : « Le monde matériel a ses lois, et les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Il était impossible de définir plus sensément les propriétés de la matière ; l'attraction qui s'établit entre le fer et l'aimant, qu'est-ce autre chose qu'un rapport nécessaire qui dérive de leur nature ? Buchner lui-même subit à l'occasion l'empire de cette évidence ; témoins les deux passages que voici : « Imaginons les plus petits atômes dont le corps est « formé, sans ce *rapport* d'attraction et de répulsion « mutuelle qui les contient, etc., etc. Qu'on imagine « une électricité sans fer, sans ces particules dont les « *rapports* mutuels sont la cause de ce phénomène. »

Les propriétés de la matière deviennent des forces dans les mains de l'homme lorsqu'il se les approprie, les incorpore ou les ajoute à ses propres forces, et les utilise en les associant à ses actes par la puissance de sa volonté. L'eau du ruisseau qui suit sa pente, la vapeur qui s'élève sur l'eau chauffée, obéissent passivement à leurs lois ; elles deviennent des forces alors que maîtrisées par l'industrie intelligente, resserrées dans un canal, ou comprimées dans un réservoir, elles en sont commandées pour faire mouvoir une turbine ou pousser un piston. Jusque-là, le cours de l'eau, l'ascension de la vapeur ne sont qu'un état, une façon d'être de l'une et de l'autre ; elles ont des propriétés que l'homme peut transformer en forces ; il les fait siennes, en prolon-

gement de celles qui lui sont propres ; mais alors même, leur propriété naturelle est encore la passivité. Buchner dit avec raison : « Une force qui ne se manifeste pas ne peut pas exister. »

Sous peine de s'égarer il faut rendre aux choses leur véritable caractère, aux termes du langage leur naturelle signification. *La matière est passive, elle obéit à des lois.* Elle n'a pas de mouvement spontané ; lorsqu'elle se meut, c'est sous la pression d'une force qui est hors d'elle. La bille poussée par la main du joueur, frappe une autre bille et lui communique le mouvement ; mais les deux s'arrêtent lorsque le mouvement reçu est épuisé ; et la bille, dépourvue de force à elle propre, restera immobile et passive, jusqu'à ce qu'un nouveau mouvement lui soit communiqué par une force volontaire.

Si les forces prétendues de la matière, *maîtresse d'elle-même*, dans une indépendance absolue, existaient de toute éternité, il ne resterait rien à accomplir de l'effet de ces forces, car cet effet se serait produit de toute éternité. Quand le fétu a touché la cire, il y reste adhérent ; et cette adhérence serait éternelle si une force extérieure ne venait le déplacer, le mouvement qui l'a porté s'étant immédiatement épuisé. Toutes les propriétés de la matière étant de même nature, il est évident que si toujours égale dès le principe dans son volume et dans son intensité elle a de toute éternité possédé les mêmes propriétés ; si de toute éternité ces propriétés ou ces forces ont été mises en action, de



toute éternité aussi elles ont été épuisées ; la théorie du matérialisme nous ramène au chaos. — « Si le monde existait depuis un temps infini, rien ne devrait rester à accomplir dans les effets des forces, l'équilibre général existerait ; les soleils seraient éteints, les voyages des astres seraient achevés ; puisque nous marchons vers un point et ne l'avons pas encore atteint, c'est évidemment qu'il n'y a pas un temps infini que nous sommes partis (1). »

Buchner affirme que la matière armée de ses forces a toujours existé, avec la même assurance que s'il eût assisté à l'aurore de l'éternité. Il proclame qu'elle est seule dans l'immensité, comme si sa science compréhensive de l'infini embrassait sans lacunes et sans réserves, l'univers entier. A cette science si profonde, j'adresse une question bien modeste, et je lui demande pourquoi le fétu de la plume se précipite sur le bâton de cire frotté? Buchner me répond en son nom : « *Parce que le bâton de cire est doué d'une force attractive.* » Dans une ingénieuse scène du malade imaginaire, un docteur adresse à un néophyte cette autre question : Pourquoi l'opium fait-il dormir ? et celui-ci répond : « *Parce que l'opium est doué d'une force* (virtus) *dormitive.* » Molière était un philosophe de l'école

(1) M. Reynard : *Etude sur diverses lois des phénomènes physiques et chimiques.— Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, tome XII.

du sens commun. Est-ce à dire que je veuille associer les savants de nos jours au ridicule dont Molière poursuivait les médecins de son temps ? Je me hâte de dire que cette impertinence est loin de ma pensée. Avec M. Dumas (disc. à l'Acad. des Sciences 1875) je dis : « La science est grande, son rôle est glorieux ; mais son domaine est circonscrit. L'attraction qui soutient les astres dans l'espace, qui en connaît la nature ? L'affinité qui lie les molécules des corps, n'est-ce pas un mot dont le sens nous échappe ; notre esprit se représente la matière comme formée d'atômes, savons-nous s'il existe des atômes (1) ? »

En résumé, à cette formule de Buchner, *la matière a des forces*, j'oppose celle de Montesquieu : *la matière a ses lois*. A cette conséquence de la première que *la matière agit de son propre mouvement*, j'oppose la conséquence de la seconde que *la matière obéit à la puissance qui a fait ces lois*.

La portée du mot *Force* étant ainsi réduite, je n'ai

(1) L'atôme est une de ces conceptions hypothétiques imaginées par les savants pour combler ces vides de l'inconnu devant lesquels ils seraient contraints de s'arrêter, au grand détriment de la science. Ils l'appellent X, atôme ou fluide, passent outre et font bien. Leur tort serait d'exiger que l'on prenne leur hypothèse pour une réalité.—« On nomme atôme le dernier terme de la division des corps. Un atôme ne peut pas alors avoir d'étendue, et être lui-même un petit corps, car on ne peut pas concevoir une substance qui ait de l'étendue et ne soit pas divisible, l'étendue étant divisible à l'infini. » (M. REYNARD, *ibid.*) — « Jamais l'œil humain ne parviendra à saisir l'atôme. » (BUCHNER.)

point à discuter les efforts de l'auteur tendant à prouver que la matière a toujours existé, et qu'elle existera toujours. Non-seulement cette question dépasse la mesure de mon raisonnement, elle dépasse même celle de ma conception. Sa solution ne peut se trouver que dans les régions de l'infini auxquelles je suis incapable d'atteindre même par l'imagination. Je sais. *parce que je le crois,* que l'espace est infini ; mais, quelques efforts que je fasse, mon imagination ne peut en embrasser l'étendue. Je ne m'avance dans cette immensité que par étapes ; je me suppose transporté dans la plus éloignée des étoiles que mon œil armé d'un télescope peut atteindre (1) ; je sais, *parce que je le crois,* que de cette station, armé du même instrument, je verrai dans un même lointain de nouveaux astres ; que transporté sur le plus éloigné, le même spectacle se reproduira devant mes yeux, et ainsi toujours ; je n'aperçois l'infini que par la multiplication perpétuelle et continue du fini, et je comprends que l'éternité dans le passé et dans l'avenir ne peut être pour nous qu'une irréductible abstraction, qu'un objet de *croyance et de foi.* Que le théologien d'une religion révélée se dise en possession des secrets de l'éternité, quoique la raison soit en droit d'en douter, la logique n'en

(1) C'est dans ce monde (le macrocosme) que les hardis astronomes pénétraient avec l'espoir d'en atteindre les limites ; mais plus les instruments se perfectionnaient, plus les mondes qui apparaissaient à leurs yeux étonnés devenaient infinis, incommensurables (BUCHNER).

est pas offensée ; mais que cette prétention se rencontre chez un philosophe matérialiste, on peut en être surpris.

Je laisse l'auteur épancher son enthousiasme pour la dignité de la matière dans un chapitre qu'il consacre particulièrement à chanter les louanges de cette idole, « *base de toute force spirituelle et de* « *toute grandeur humaine ;* » idolâtrie qui semble donner raison à cette pensée de l'un de nos plus anciens maîtres de droit naturel, « qu'un culte est l'un des besoins naturels de l'homme. » Pour moi, cette dignité se borne à celle d'un esclave méritant, obéissant et résigné.

J'admets qu'aucune partie de la matière ne se perdant dans la décomposition chimique des corps, il est logique d'en conclure qu'elle existera toujours. Je n'ai aucune idée de la force qui pourrait la réduire au néant ; le néant lui-même m'est incompréhensible. Montesquieu a dit : *Dieu lui-même a ses lois* ; et si Dieu existe, comme le croyait Montesquieu, il peut être dans *ses lois,* que lui seul connaît, de laisser la matière co-subsister éternellement avec lui. Relativement au présent, l'éternité a deux termes extrêmes : l'un dans le passé l'autre dans l'avenir ; l'éternité future de la matière, ne serait point la preuve de son éternité originelle. On peut donc croire à l'immortalité de la matière sans cesser de croire à sa création. Au reste, j'ai la

conscience que tout effort de la raison serait vain pour découvrir ce secret de la nature ou de Dieu, et je le néglige sans regret.

J'envisage autrement la question de l'existence de l'âme humaine, distincte de la matière corporelle, quelle que soit en cette vie l'intimité de leur juxtaposition. Il faut de toute nécessité que la question se résolve pour chacun par *oui* ou par *non*.

J'accorde que le cerveau « est le siége et l'organe de la pensée, » le second plus sûrement que le premier ; j'accepte, comme plus ou moins démontré par la physiologie, « que le développement du cerveau est en raison directe du développement de l'intelligence, » avec cette restriction néanmoins que j'ignore, jusqu'à plus ample informé, quel est de ces deux développements celui qui précède l'autre et l'engendre, comme j'ignore si c'est la poule qui d'abord a fait l'œuf, ou si c'est l'œuf qui a précédé la poule. — Je tiens pour certain avec l'auteur « que le cerveau et l'intelligence sont dans un *rapport nécessaire*, » et à cette proposition j'ajoute, conformément à l'opinion de Montesquieu, que de ce rapport dérivent des lois auxquelles, tant que ce rapport existe, ils restent réciproquement soumis (1).

(1) « Qui s'étonnera qu'à un système cérébro-spinal parfaite-« ment sain, riche, harmonieux en toutes ses parties, vigoureux « en toutes ses fonctions, se trouve uni un esprit ferme et bien « doué ?.... Le spiritualisme nie que l'appareil cérébral soit la

A ces lois, je rattache toutes les inductions tirées par l'auteur de phénomènes tels que « la coïncidence des maladies mentales avec une perturbation quelconque dans les hémisphères du cerveau. » Je ne me rends pas avec la même facilité à la conséquence tirée par Buchner de cet état de rapport nécessaire de l'intelligence et du cerveau : « que le cerveau est le principe et la source, et pour mieux dire l'*unique cause* de l'esprit et de la pensée. » — Affirmer d'une part que le cerveau est « *le siége et l'organe* » de l'intelligence, et enseigner de l'autre qu'il en est *le générateur*, me paraît peu logique, et même formellement contradictoire. — Je n'admets donc pas d'emblée que « l'activité de l'âme ne soit autre chose qu'une fonction de la substance du cerveau, » et j'examine si les arguments proposés en faveur de cette doctrine sont de nature à la justifier.

Buchner écarte par d'excellentes raisons cette opinion que la pensée est une sécrétion du cerveau, comme la bile est une sécrétion du foie. « La pensée, l'âme, dit-il (ceci est à noter), *n'ont rien de matériel et ne sont pas substance en eux-mêmes*. » On ne doit pas confondre, en effet, l'enfantement d'une force, ainsi que Buchner qualifie la pensée « avec la matière excrémenteuse que peut produire une substance en travail. » L'auteur rentre par là dans le système

« cause principale et l'unique *substratum* de la pensée, mais qui « nie qu'il soit la condition et l'organe de la vie mentale telle « qu'elle est ? » (MARION, *Solidarité*.

indiqué au début, suivant lequel la pensée ou l'âme est une force manifestée de la matière cervicale.

Si, comme je le tiens pour prouvé, les propriétés que Buchner appelle les forces de la matière, sont des lois qu'elle subit, lois rigoureuses auxquelles elle n'a aucun moyen de se soustraire, et si la pensée « est le produit de la substance en travail, » dans le phénomène de production tout sera fatal et imprévu.

La volonté s'y manifestera inconsciente, comme le poulet sort de l'œuf mis en incubation ; celui-ci, blanc ou noir, celle là, bonne ou mauvaise, à l'aventure. Le bien et le mal ne sont plus alors que de vains mots. Il en serait tout autrement si on admettait que le cerveau au lieu d'être le générateur de l'âme, en est seulement l'instrument ou l'organe. Je ne pourrais, sans anticiper, aller plus loin dans cet ordre d'idées.

En présence du système de l'auteur, il est bien pardonnable assurément de demander par quelle transformation presque miraculeuse la matière du cerveau produira l'âme, l'esprit, la pensée, que l'auteur déclare « n'être point substance et n'avoir rien de matériel. » Voici sa réponse : « En présence « des faits extraordinaires démontrés par la science, « comme la diminution des facultés individuelles, « notamment de la mémoire chez les vieillards, la « transmission des maladies de l'aïeul au petit-fils « sans que le père en soit atteint, etc. Nous n'avons « aucune raison de nous méfier de la matière, et *de*

« *lui contester la possibilité de produire des effets* « *prodigieux*. En jugeant de ce point de vue, il ne « nous sera pas difficile de nous convaincre de « la possibilité, si souvent contestée, que l'âme « est le produit d'une composition spécifique de la « matière. » Ce *prodigieux* me semble bien proche parent du *surnaturel*, et la croyance en l'un ne me paraît pas plus autorisée, pour un libre penseur, que la croyance en l'autre. Au reste, cette explication, peu décisive à mon sens du phénomène psychologique, n'est pas le dernier mot de l'auteur. « De « même qu'une machine à vapeur produit du mou- « vement, de même l'organisation compliquée des « substances douées de forces du corps animal, « produit d'une manière analogue un ensemble « d'effets que nous appelons dans leur unité, esprit, « âme, pensée. Cette réunion de forces n'a rien de « matériel, ne peut être perçue immédiatement par « les sens, tout aussi peu que toute autre force « simple, telle que le magnétisme, l'électricité, et ne « peut être remarquée que dans ses manifestations. » Ainsi, la pensée, le jugement, la volonté, toutes les facultés dont l'âme est le faisceau, sont par leur nature et dans leur essence des similaires du magnétisme et de l'électricité.

Pour assimiler deux substances, ou si l'on veut, deux entités, la première condition est bien de les connaître parfaitement l'une et l'autre. Or, qui peut se flatter de connaître dans leur nature et leur essence le magnétisme et l'électricité ? On a

dit : « Ce sont des fluides. » Mais, un fluide comme l'eau, comme l'air, est mesurable et pondérable. On dit : un litre d'eau, le poids d'une, de deux, de trois atmosphères. Qui jamais a mesuré dans un vase, ou pesé dans une balance du magnétisme et de l'électricité ? Je lis dans le dictionnaire de Littré : « *Fluide*, nom donné aux *substances hypo-* « *thétiques* que les physiciens ont imaginées pour « se rendre compte de certains phénomènes. » N'ai-je pas le droit de penser que Buchner ne comprend la pensée que comme une *substance hypothétique* imaginée pour se rendre compte des phénomènes de l'âme, en les considérant *a priori* comme des phénomènes purement physiques. Il cite encore, comme similitude de la pensée, produit direct du cerveau, l'effet de l'horloge qui par la sonnerie ou la position de l'aiguille, faits purement physiques, produit l'effet immatériel de l'indication de l'heure ; il aurait pu y ajouter l'exemple de la borne milliaire qui procure au voyageur la notion purement intellectuelle de la longueur du chemin qu'il a parcouru ou qu'il lui reste à parcourir. Qui consentira cependant, à considérer l'horloge et la borne milliaire, comme générateurs directs de ces notions ? n'est-il pas évident au contraire qu'elles se forment spontanément dans l'intelligence des spectateurs, comme conséquences d'un fait passivement constaté par l'horloge et la borne ? ne sont-elles pas le résultat d'une combinaison d'idées et de calculs qui se sont formés et opérés, non dans ces êtres inconscients, mais dans le for intérieur de celui qui les observe ?

Aux notions empruntées à la physique et à la chimie, Buchner ajoute celles que lui fournit l'anatomie. « Tout ce que nous savons, nous le savons par « nos sens, et chaque notion particulière est acquise « par un sens déterminé... Les nerfs font naître les « sensations par les impressions qu'ils reçoivent du « dehors, en les transmettant au cerveau... Si l'ac- « tivité d'un sens est suspendue, toute connaissance « qui en résulte est détruite. » — Cela est vrai pour les sensations qui viennent à l'âme du monde extérieur ; de même l'homme amputé d'un bras n'en recevra plus aucun service ; mais de ce que, l'instrument brisé, on n'obtient plus les produits qu'on devait à son aide, conclure que ces produits étaient l'œuvre absolue de l'instrument, c'est tirer de sa destruction une conséquence fausse. — L'anatomiste exerce une pression sur un point du cerveau ; la mémoire du patient disparaît. Il fait cesser la pression, la mémoire revient, donc, concluera t-il, la mémoire n'est qu'un phénomène physique et la fonction du point cervical momentanément comprimé. — Vous appliquez l'œil au télescope d'un astronome de carrefour, vous voyez Saturne ; il enlève adroitement, à votre insu, la lentille ; vous ne voyez plus Saturne, donc Saturne était dans la lentille, et le télescope est le générateur de Saturne. — Oui, l'âme est d'abord passivement affectée par l'impression que lui apportent les sens par l'intermédiaire des nerfs et du cerveau , mais c'est un thème qu'ils lui posent physiquement et qu'elle résout par l'action spontanée des

forces spirituelles dont elle est douée, et qui lui sont propres. L'organe de la vue envoie au cerveau du voyageur la notion de l'existence d'une borne milliaire et du numéro qu'elle porte ; c'est l'impression qu'il en reçoit, rien de plus. L'Esprit intelligent du voyageur contrôle cette notion, reconnaît qu'il a parcouru 10 kilomètres ; qu'il lui en resté 20 à parcourir; il consulte la force de ses jambes, c'est une autre sensation à laquelle il fait volontairement appel, et cette nouvelle impression reçue, il juge s'il doit prendre un repos, décide où il le prendra, et calcule le temps qui lui sera nécessaire pour achever sa route. Comment dans ces opérations multiples, et liées entre elles, ne pas reconnaître une double action. Dans les combinaisons mentales qui suivent la sensation, où trouver l'action des sens ? Est-ce que le simple sens commun ne nous dit pas que ce sont là des mouvements spontanés et tout intérieurs de l'âme ? Et-ce que le simple bon sens ne comprend pas avec une lucidité parfaite, sans recours à aucun artifice, cette relation des sens et de l'esprit dès qu'il a admis l'existence de celui ci ?

« Il ne peut-être douteux, dit Buchner, qu'il existe « dans l'intérieur du cerveau une certaine topogra- « phie à l'aide de laquelle les sensations si diverses « sont produites séparément. » Appelons atôme ou cellule, chacun de ces points du cerveau auxquels aboutissent les sensations : Cet atôme sera-t-il le générateur des combinaisons que provoque la sensa-

tion, ou la cellule sera-t elle le creuset dans lequel l'être spirituel, toujours présent, toujours attentif analysera la sensation, élaborera les raisonnements qu'elle comporte, déterminera rationnellement le jugement qu'il doit en porter et la sanction qu'il doit lui donner? Buchner nous offre une solution relativement acceptable : « C'est dans le cerveau seul que la « *volonté excite un mouvement quelconque*. De même « que les nerfs sensitifs, il faut que les rudiments « des nerfs *excités par la volonté*, se trouvent répan- « dus dans le cerveau d'une manière topographique « pour être mus séparément par *l'impulsion de la « Volonté*. On a comparé ce rapport *avec beaucoup « de justesse*, aux touches d'un piano. » Le spiritualisme n'a point à contredire cette comparaison de la volonté donnant l'impulsion aux fibres du cerveau, pour leur imprimer des mouvements divers, au pianiste qui frappant les touches de l'instrument en fait sortir les divers sons de la gamme. — La sensation produite par un fait extérieur arrive au cerveau : c'est le mouvement du dehors au dedans. Qui provoquera le mouvement de retour du dedans au dehors ? Bien plus intelligible que les inventeurs des actions reflexes, (1) Buchner répond : La volonté

(1) Je ne méconnais pas ce qu'il y a d'ingénieux et peut-être de vrai dans l'invention de ce mécanisme d'action et de réaction des sens au cerveau et réciproquement ; mais ce que je repousse, c'est la suppression, lorsqu'il s'agit des actes de l'intelligence, du rouage principal, l'esprit. Physiologiquement, on connait l'organe, on constate la fonction, mais le rapport de l'organe à la fonction reste toujours à découvrir.

(l'une de ces facultés dont nous disons que le faisceau constitue l'âme,) se place devant le clavier cervical, frappe la touche topographique, et ce mouvement répond au premier ; tout ceci est bien, mais comment le concilier avec cette conclusion du livre : « Le naturaliste ne connaît que les corps et les pro- « priétés des corps : tout ce qui est au-delà est « transcendental pour lui, et il regarde le trans- « cendentalisme comme l'égarement de la raison « humaine. » Et plus loin : « Un esprit immatériel « est une supposition sans base. » La volonté n'est donc pas un esprit ou la faculté d'un esprit immatériel ? Non, répond Buchner : pas plus immatériel que le fluide magnétique ou l'électricité. Le cerveau qui sous l'œil nu, ne représente qu'une masse confuse de tissus graisseux, est sous le microscope un ouvrage merveilleux de délicatesse ; le phosphore y abonde et des filaments nombreux, d'une ténuité extrême, s'y entre-croisent dans tous les sens ; la sensation en impressionne les fibres, comme le frottement impressionne la cire, et comme de celle-ci jaillit la force d'attraction, du cerveau jaillit la force d'intelligence. Cette force latente ne peut s'éveiller que par l'impulsion de la sensation : « *Tout ce que nous pensons n'est que la reproduction intellectuelle de ce que nous avons reçu du dehors par la voie des sens.* » — L'espace qui s'étend sous mon regard produit, j'y consens, une sensation qui fait naître en moi l'idée de l'étendue ; mais cette idée n'étant que la reproduction intellectuelle de l'espace qui est sous mon

regard, comme l'image est dans le miroir la reproduction de son objectif, elle lui sera égale en tout. Mes yeux s'arrêtent sur une table longue de deux mètres, j'éprouve la sensation et j'ai l'idée d'une table de cette dimension; d'où me viendra immédiatement l'idée d'une table deux fois plus longue? n'ayant pas sous les yeux une table de cette mesure, je n'en ai pas la sensation effective, cependant je pourrai en avoir la pensée. J'ai devant moi un horizon d'une lieue, j'éprouve une sensation reproductive et proportionnelle ; d'où me viendra, au même instant, l'idée d'un horizon de dix lieues, et mieux que cela, de l'infini de l'espace? Je vais plus loin : J'ai l'idée, par croyance,de la durée infinie du temps, de l'Eternité. L'immatérialité de la durée du temps n'est pas contestable ; d'où et par où a pu me venir sous forme matérielle, la sensation génératrice de cette idée ? Par lequel de mes sens a pu arriver à mon cerveau, le sentiment de la durée, que je ne puis ni voir ni toucher ? Combien, à plus forte raison, me sera t-il difficile de comprendre par quelles sensations physiques, peuvent se produire en moi les idées de justice, de vertu, d'amour, de méchanceté, de haine, etc., si « tout ce que nous pensons n'est que la reproduction intellectuelle, (et actuelle nécessairement) de ce que nous avons reçu du dehors par la voie des sens ? » Ces questions, l'auteur de *Force* et *Matière* ne se les est pas posées ; sans doute il saurait les résoudre, mais le ferait-il sans imaginer un supplément de méca-

nisme hypothétique ? En tout cas, l'explication qu'il en donnerait, en restant fidèle à son système, serait certainement moins facile à saisir par le sens commun, que celle qui s'appuierait sur l'hypothèse d'une intelligence, d'une âme existante, distincte du cerveau, qui dans ses rapports avec le monde sensible l'aurait pour siége et pour organe, et ferait, pour le besoin de ces rapports, mouvoir les touches du clavier cervical.

Si, en effet j'admets l'hypothèse d'un être personnel, indépendant, qui domine en moi la matière, tous les phénomènes de l'âme deviennent, sans artifice et sans efforts, compréhensibles pour mon intelligence. Et je dis que cette hypothèse n'est point purement arbitraire ; car cet être, je me sens être en lui plus qu'en toute autre partie de ma personne ; j'en ignore la forme, mais j'en sens incessamment la présence (1). Je le sens se recueillir, s'abstraire quand il le veut de l'impression des faits extérieurs, observer les phénomènes intérieurs qui ne sont ni visibles à l'œil, ni tangibles à la main, ni perceptibles à l'oreille; je le sens s'étudier pour se reconnaître, et dans cet

(1) « Ce je ne sais quoi qui, plus que tout le reste est mon « fonds propre, ce moi pur, autour duquel viennent se grouper « en quelque sorte tous les attributs, nous ne savons ni qui il « est, ni d'où il vient. Quand et de quelle manière entre-t-il en « scène ? ne compliquons pas de difficultés insolubles une vérité « déjà obscure, quoique moralement certaine. » (M. Marion. *De la Solidarité morale*).

examen ce qui le frappe d'abord, c'est le sentiment de sa personnalité, de sa liberté. Il se distingue sans équivoque de tous les autres êtres, et même du corps matériel qui lui est adhérent sans confusion ; il a la conscience de sa supériorité sur lui, lui commande sans hésiter, avec la certitude d'être obéi. S'il n'était qu'un atôme joint à tant d'atômes dont ce corps se compose, il serait l'atôme magistral, doué de propriétés qui n'ont rien de commun avec celles des atômes de la matière ; mais l'atôme n'est qu'une hypothèse, et ce qui est certain, c'est ce phénomène intérieur, le sentiment invincible et perpétuel de l'individualité, de la spontanéité, et de la liberté spirituelle de l'être humain.

« Celui, dit à ce sujet Buchner, qui a vu sous le « microscope un ovule humain ou animal avec l'a« nimalcule spermatique qui s'y trouve, ne peut « que rire de l'idée d'une âme enfermée dans cet « ovule. » Descartes n'était pas un sot dont on put rire, et cependant il assignait pour séjour à l'âme, dans l'homme vivant, la glande pinéale qui n'est pas une habitation relativement plus large ; n'oublions pas que tout ce qui naît en ce monde commence par l'infiniment petit. « Il se peut, ajoute néanmoins l'auteur, et il *faut bien* que ce germe ait des dispositions corporelles ou matérielles qui deviennent plus tard la base du développement des qualités spirituelles. » — Des dispositions corporelles ou matérielles qui se transformeront en qua-

lités spirituelles, cela est-il plus facile à comprendre que l'âme en germe dans l'ovule, et n'est-ce pas même exactement la même chose ? Pourquoi ces dispositions, qui un jour seront l'âme, ne se trouveraient-elles pas dans l'ovule en ce dernier état ? Qu'est-il besoin de supposer une métamorphose semblable à celle du papillon qui passe par l'état de chrysalide avant de prendre des ailes, si ce n'est pour faire entrer de force dans l'ordre physique un phénomène qui appartient par sa nature à l'ordre psychologique ? Est-il un naturaliste qui ait vu cette transformation s'opérer sous son microscope (1) ? Ces suppositions arbitraires et multipliées sont bien éloignées des démonstrations positives, sensibles, expérimentales, si pompeusement promises. Le sens commun se plaît aux idées simples ; il sent d'instinct que la matière lui est objective, non subjective, et la confusion de la matière et de l'esprit répugne à sa sagacité intuitive ; elle ne répugne pas moins à la raison.

(1) « Les principaux éléments de notre constitution psychique « (éléments dont l'ensemble fera notre personnalité, et dont le « jeu fera notre moralité), se trouvent en nous à l'état embryon- « naire au moment de la naissance, et s'y trouvent déjà en des « proportions déterminées, variant d'un individu à l'autre. Tout « n'est sans doute qu'en puissance dans l'âme de l'enfant, quand « il commence à respirer ; mais ces puissances multiples, qui « se manifesteront avec le temps, sont déjà combinées en chacun « d'une certaine manière donnée, quoique modifiable ; dans un « certain équilibre, quoique instable. » (M. MARION. *De la Solidarité morale.*)

Pour établir l'immortalité de la matière, que le spiritualisme n'a aucun intérêt à contester, l'auteur fait l'exposé des expériences par lesquelles la physique et la chimie démontrent que la matière se décompose sans périr. « Un atôme d'oxygène, d'azote, « de fer, est et reste partout et sous tous les rapports « une seule et même chose, douée des mêmes qua- « lités inhérentes, et ne pouvant devenir autre chose : « qu'il se trouve n'importe où, il représentera le « même être ; que la composition soit des plus hété- « rogènes, à la décomposition le même atôme repa- « raîtra comme il était entré. »

Ainsi, à notre mort, toutes les molécules dont notre corps se compose, se séparent, mais chacune d'elles garde isolément les qualités qui lui sont propres ; et si, comme le pense l'auteur, l'âme n'est qu'un produit éphémère « de l'occurrence de beaucoup de molécules matérielles, » au jour de la mort, ces molécules se séparant, l'âme rentre au néant. *Cessante causâ, cessat effectus.* — Si, au contraire, suivant l'opinion traditionnelle professée par les plus grands génies dans le passé, et que bien des savants de premier ordre professent encore de nos jours, l'âme est aussi indépendante des autres éléments de l'être humain, que le fer, l'azote, l'oxygène qui entrent dans la composition du corps, le sont les uns des autres, à la dissolution, l'âme qu'elle soit atôme, molécule, modale ou pur esprit, gardera isolément les qualités qui lui sont propres ; elle restera aussi stable, aussi persistante dans les propriétés

qui lui appartiennent que les atômes « qui sortent de la décomposition tels qu'ils sont entrés dans la composition. » « Quand Lachésis n'a plus de lin, « l'âme se sépare de la chair et elle emporte avec « elle, renfermées dans sa vertu, les facultés humaines « et divines. Les facultés sensibles sont toutes quasi « mortes, mais la mémoire, la volonté, l'intelli- « gence ont dans leur action plus de liberté qu'auparavant. » (LE DANTE, *Purg.*) J'emprunte cette citation au grand poëte de l'Italie, pour répondre à la suivante empruntée par Buchner à Shakespeare :

« Le puissant César mort et changé en argile,
« Pourrait boucher une crevasse pour chasser le vent.
« Penser que le mortel qui fit trembler le monde
« Pourrait remplir le trou d'un mur et repousser les [rigueurs de l'hiver ! »

Buchner ne paraît pas comprendre que la vraie conclusion de cette tirade est que ce qui, de César, faisait trembler le monde était nécessairement autre chose que ce qui, de César, peut servir à boucher le trou d'un mur. — « L'âme de César se séparant de la chair a emporté avec elle, renfermées dans sa vertu, les facultés humaines et divines » qui faisaient trembler le monde.

A cette question relative à la personnalité de l'âme distincte du corps matériel, se rattache naturellement celle relative à sa persistance après la dissolution de celui-ci. Buchner la dénie avec opiniâtreté : « Un

esprit sans corps est aussi peu concevable qu'une électricité sans métal ou sans les matières dans lesquelles ces forces apparaissent. »

J'ai déjà contredit cette assimilation de l'âme et de l'électricité ; j'y reviens. C'est précisément de la diversité des manifestations de la matière et de l'esprit que ressort le plus clairement la différence de leur nature. L'électricité ne peut se concevoir que dans les effets qu'elle produit, et elle ne les produit que par son contact avec des substances matérielles, sur lesquelles seulement elle exerce une influence. C'est tout le contraire pour l'Esprit : chacun, sans qu'il se manifeste au dehors, le sent et le reconnaît en soi ; jamais il ne se manifeste par un effet produit directement sur la matière. Les effets de l'esprit sont des idées, des lumières de l'âme, dont la matière est incapable d'être affectée, comme l'est, par exemple, la plaque du photographe par la lumière du jour. L'âme n'a d'action directe que sur la matière corporelle dont elle dispose, et cette action est un fait intérieur qui, de l'aveu de Buchner, ne s'étend pas au-delà de la matière cervicale, son organe particulier. « C'est dans le cerveau seul que la volonté excite un mouvement quelconque. » Sa manifestation extérieure, par l'expression de l'idée, est toute spirituelle et n'entre en communication directe qu'avec la spiritualité des autres âmes. L'esprit seul comprend l'esprit, comme la matière seule est affectée par la matière. Et c'est ainsi qu'il y a pour l'âme un monde sensible et un monde moral,

double objectif qui n'existe pas pour l'électricité.— Si « c'est la volonté qui excite les mouvements du cerveau, » l'auteur se contredit lorsqu'il se prévaut de la démonstration qu'il croit avoir précédemment faite, « de la dépendance *absolue* de l'âme dans toutes ses manifestations, de son organe matériel. » Cette dépendance est une fausse hypothèse, et qui cherche à se dépouiller de son âme, à la matérialiser, sait quelle somme d'efforts s'épuise dans cette tentative qui n'aboutit jamais. Nous avons beau faire, l'esprit se manifeste obstinément en nous, hors de nous, et malgré nous : *mens agitat molem ;* et dans chacune de ses manifestations il affirme son existence indépendante et personnelle. Pourquoi cette partie maîtresse de la personnalité humaine, dont elle est le plus haut degré, serait-elle déshéritée de cette persistance dans la vie, que Buchner déclare assurée pour l'éternité à la moindre et à la plus inférieure partie de notre corps après sa décomposition ?

Mais, poursuit l'auteur, que deviendrait cette âme séparée de son corps matériel ? Errera-t-elle vagabonde à travers les espaces infinis, épiera-t-elle le moment de rentrer dans un nouveau corps, ira-t-elle se transformer dans une autre planète ? Et triomphant il raille le philosophe spiritualiste impuissant à répondre à ces questions. — La vraie réponse, elle est dans son livre : « Il se peut que nous soyons entourés de bien des mystères. » Non-seulement cela se peut, mais cela est certain. Il faut dire de la rai-

son ce que M. Dumas a dit de la science : « Elle est grande, son rôle est glorieux, mais son domaine est circonscrit. » L'homme prudent interroge sa raison, et dit tout ce qu'il peut en apprendre ; aux limites de son domaine il s'arrête, et sans en être troublé, sans en rougir, il confesse qu'il ignore. La raison lui permet de reconnaître sa double nature ; elle lui enseigne que cette union doit se briser un jour, et que la vie actuelle cesse par la séparation. — La science physique lui montre qu'à ce moment la substance du corps se décompose, mais que ses éléments continuent à subsister isolément. Ce que deviendront ces éléments, dans quelle combinaison nouvelle ils pourront entrer, quel nouveau corps ils concourront à former, la science physique l'ignore et ne peut le dire. — La science de l'idéal lui enseigne pareillement que son essence spirituelle ne peut être qu'un être simple qui n'a point à se dissoudre ; que, suivant la même loi qui conserve les parties matérielles, il continue de subsister avec les facultés qui lui sont propres ; mais à bout de savoir comme la science physique, elle lui laisse ignorer quel sera le mode de cette prolongation d'existence ; pour l'une comme pour l'autre science, le DEVENIR est l'un « de ces mystères dont nous sommes entourés. » Sur ce point le physiologiste et le psychologue n'ont point à se railler l'un de l'autre ; leur ignorance est égale ; tous deux sont arrivés aux limites de leur science. C'est là, que commence celui de l'imagination et de la foi

religieuse; je n'ai pas la témérité de m'engager sur ce nouveau terrain, j'y serais sans autorité (1).

Pour dernier argument, Buchner objecte que « si on admet pour l'âme humaine le privilége de l'existence après sa séparation, le même privilége doit être accordé à l'âme des animaux. L'homme, en effet, assure-t-il, n'a aucune faculté naturelle privilégiée en cette part; la cause naturelle du degré de perfection de ses facultés se trouve dans le *développement plus parfait du cerveau*, organe de la pensée, et l'échelle des qualités intellectuelles correspond à ce développement. L'âme humaine ne diffère pas en *qualité* mais seulement en *quantité* de celle des animaux. Ceux-ci pensent, comparent, communiquent entre eux par un langage qui leur est propre. Inévitablement donc, si l'âme humaine survit, l'âme animale doit survivre. Or, « *ce résultat est ridicule et prête à rire.* »

Lamennais, dessinant le portrait d'un philosophe naturaliste, disait: « Subjugué par les sens, il s'habitue à ne juger que par eux; il n'existe que dans le monde physique, le monde intellectuel lui demeure fermé. » On pourrait, sans trop de sévérité, faire à Buchner l'application de ce jugement et dire que

(1) Bien mieux, je croirais affecter une prétention ridicule si je présentais cet opuscule comme une œuvre de philosophie scientifique; le lecteur voudra bien remarquer que je l'ai placé sous l'humble patronage du sens commun.



concentrant sur la matière tous les efforts de son attention, il fait des vérités physiques qu'il constate des vérites absolues, et oublie ou n'aperçoit pas l'action de l'esprit. Ce n'est pas, les yeux obstinément fixés sur le sol, qu'on peut faire la description sidérale du firmament. Lui, si profondément incliné devant la dignité de la matière, me semble faire ici bien bon marché de celle de l'intelligence humaine. Entre elle et celle du plus immonde des animaux il ne voit qu'un peu de graisse en plus au cerveau. Résoudre une question de cette nature par une aussi mince notion d'anatomie comparée, n'est pas, me paraît-il, s'élever à la hauteur du sujet.

De la comparaison matérielle des cerveaux humains et animaux passant à celle des phénomènes intellectuels que, suivant lui, ces cerveaux produisent, il n'y rencontre encore que des différences de quantité ou d'étendue. — S'il s'agissait de comparer entre elles deux substances matérielles, on en viendrait facilement à bout ; au moyen d'une opération chimique l'analyse ferait exactement connaître la qualité et la quotité des éléments dont chacune serait composée. Il n'est pas aussi commode de mettre en balance des valeurs abstraites comme l'instinct et l'âme. Buchner les confond dans un même creuset ; je vais, à l'inverse, m'efforcer de les analyser séparément, et de cet essai, sortira une théorie contraire à la sienne, en même temps qu'une réfutation des motifs sur lesquels il s'appuie.



Les naturalistes ont eux-mêmes classé par règne l'innombrable multitude des êtres qui occupent la surface de notre globe. Cette ordonnance des choses était dans leur droit et dans leur compétence. Je rends hommage à la rectitude de leurs vues, et reconnais les immenses services qu'ils ont rendus à l'intelligence humaine. Dans ces divisions scientifiques, ce qui marque le passage d'un règne inférieur à un règne plus élévé, c'est la faveur d'une puissance particulière accordée aux êtres qui appartiennent à celui ci, et dont ne jouissent pas ceux qui appartiennent au règne inférieur; cette puissance s'ajoute à toutes celles dont ces derniers sont pourvus.

Au plus bas degré de l'échelle, les naturalistes ont placé le règne Minéral; c'est celui de la matière brute, inorganique, support inerte de tous les autres. Le second degré est celui du règne Végétal. Les Végétaux sont composés de matières combinées, dont les éléments se reconnaissent dans l'analyse chimique, ce qui permet d'assurer qu'ils appartiennent tous au règne précédent. Mais ces éléments abandonnés dans l'autre règne à un état de perpétuelle inertie, sont, dans celui-ci, organisés pour une existence vitale active, mais d'une activité sur place, sans locomotion, et complétement inconsciente; ils forment des êtres composés, doués d'accroissement puis de décroissance, ce qui constitue une existence aux extrémités de laquelle se reconnaissent la naissance et la mort. Au troisième rang, se place le règne animal; comme le second, il dérive du premier par sa composition

matérielle ; comme le second encore il est doué de vitalité ; les êtres qui le composent naissent et croissent, décroissent et meurent. Mais chez eux, la vie n'est plus inconsciente et immobile; ils sont tenus de participer activement et sciemment à sa conservation, à son entretien. La nature n'y pourvoit pas d'elle-même ; aux plantes, à leurs racines, à leurs feuilles elle présente officieusement les aliments qui leur conviennent. L'animal devra chercher sa nourriture dans la pâture ou la chasse. En lui, les propriétés de la matière deviennent des forces, forces incomplètes, parce que la liberté manque à leur développement dans les actes ; mais déjà on y reconnaît la spontanéité. C'est par là surtout qu'il se distingue des êtres du règne végétal, et se spécialise ; en lui, aussi, peut se réaliser et suffire le mécanisme d'action et de réaction des sens au cerveau ; l'admirable organisation du monde permet de le supposer. C'est à ce titre que deux puissances refusées aux êtres des deux autres règnes sont données à ceux de celui-ci : l'*instinct* et la *locomotion*.

L'homme jouit de ce double avantage. Faut-il le confiner dans ce règne ou lui assigner un rang plus élevé ? Cette dignité lui est due, si une puissance distincte, spéciale, refusée aux êtres des trois règnes précédents lui a été donnée. Le *règne humain* se constitue, si dans les actes de l'homme se manifeste, en sus des puissances des autres règnes, une puissance personnelle qui n'appartienne qu'à lui, qui

soit comme le caractère spécifique de sa nature ; l'Ecole matérialiste la lui dénie.

J'ai lu cette partie du livre de Buchner avec un redoublement d'attention, et je suis demeuré convaincu que sa thèse est fausse.

Pour établir qu'entre l'intelligence de l'homme et celle des autres animaux il n'existe pas de différences de *qualité*, mais de *quantité* seulement, il se fonde sur ce que l'échelle des facultés intellectuelles correspond constamment chez lui, comme chez tous, au développement graduel du cerveau ; et il en conclut que les causes naturelles de la perfection supérieure de ses facultés se trouvent uniquement dans un développement plus parfait de cet organe. L'étroitesse de mon savoir dans la science anatomique, ne me permet pas de contester l'exactitude de cette corrélation *constante* et *universelle* de l'intelligence et du développement cervical ; je l'accepte d'office ; mais je retrouve ici la même pétition de principe que dans la question de préexistence de l'œuf ou de la poule (1).

(1) Lorsqu'on n'est pas en situation d'observer par soi-même les faits et de les constater, on doit s'en rapporter à la parole des savants honorables qui les affirment pour les avoir reconnus. Mais on n'est pas tenu d'accepter témérairement les conclusions douteuses qu'ils prétendent en tirer. Que MM. Dumas, Claude Bernard, Wurtz ou Pasteur, m'affirment l'existence d'un fait scientifique, pour moi c'est un article de foi ; mais au-delà, malgré ma vénération pour leur savoir et leur caractère, je retiens ma liberté.

Pour repousser d'abord cet argument de Buchner, il me suffirait de retourner sa proposition et de dire : La cause naturelle du plus parfait développement du cerveau, c'est la plus grande perfection de l'intelligence dont il est l'organe. Où est l'effet, où est la cause ? Nous ne sommes pas sans moyens de vérifier, au moins quant à la vraisemblance et par comparaison, la valeur relative des deux affirmations. Personne n'hésitera à reconnaître qu'en général les muscles du bras d'un forgeron sont plus développés que les muscles du bras d'uu homme de lettres. Or, nous pouvons nous demander si le forgeron frappe du marteau sur l'enclume parce que ses muscles sont plus développés, ou si ses muscles sont plus développés parce qu'il frappe habituellement sur l'enclume ? je ne suppose pas que la réponse puisse être douteuse.

« Les animaux, poursuit Buchner, pensent, comparent et prennent une décision. » Il y a beaucoup d'exagération dans l'étendue qu'il accorde à ces facultés chez les animaux ; lui, si peu crédule, il croit à la fable d'une hirondelle qui, pour se venger d'un moineau qui avait usurpé son nid, en mure l'ouverture, condamnant ainsi l'usurpateur à une prison perpétuelle. De cette fable il fait un argument. Si elle était vraie, elle ferait certainement beaucoup d'honneur à l'intelligence de l'hirondelle, mais quelle honte ne serait-elle pas pour celle du moineau ! de son bec plus fort que celui de sa geôlière, il pouvait repousser chaque becquetée de boue ; il n'en n'eut



pas l'idée. C'était le cas pour Buchner de mettre dans le plateau de sa balance le cerveau d'une hirondelle et celui d'un moineau, puis d'en analyser les substances. — On a cité parfois comme témoignage d'une intelligence réelle chez les animaux, l'affection du chien pour son maître ; ce n'est qu'une apparence fausse, et cette affection ne ressemble en rien à celle de l'homme ; elle est instinctive et n'est pas raisonnée. L'affection du chien pour le maître brutal, qui en échange de quelques morceaux de pain qu'il lui jette, le maltraite à tous propos, est la même que celle du chien dont le maître est bienveillant et doux. S'il est un sentiment fort et puissant, commun à l'animal et à l'homme, c'est la tendresse de la mère pour l'enfant. Chez l'animal, il disparaît aussitôt que, pour vivre, l'enfant peut s'en passer. Chez l'homme il persiste tant que la vie dure, et au-delà. Cette différence vient, assurément, de ce que, chez l'animal, le sentiment, borné au besoin de conservation, appartient à l'instinct ; que chez l'homme, dérivant d'une autre source, il appartient à l'âme. Dans l'animal les forces de l'instinct sont spontanées, chez l'homme les forces de l'intelligence sont spontanées et libres. — Une autre différence presque palpable entre l'animal et l'homme, c'est que le premier s'abandonne aveuglément et irrésistiblement aux lois de son instinct qu'il ne perfectionne jamais ; ce que faisaient il y a mille ans l'ours et l'éléphant, l'ours et l'éléphant le font aujourd'hui sans le moindre changement. L'ours, il est vrai, apprend à danser, l'éléphant à

servir ; mais ce perfectionnement, ils ne le tiennent pas de leur propre nature ; c'est l'homme qui, à force d'industrie et de patience, les tire un peu de leur état naturel, comme Phidias ou Praxitèle tirait d'un bloc de marbre une statue de Vénus ou d'Apollon. L'homme peut modifier, dans une étroite mesure, l'instinct de l'animal comme il transforme le fer, le marbre ou l'argile, en y mettant du sien. — L'homme, au contraire, l'histoire le prouve, s'améliore individuellement et collectivement, par la réflexion, l'expérience et la volonté. La perfectibilité est de son essence, et non-seulement il l'exerce sur sa personne, mais il la répand sur tout ce qui l'entoure. Rien dans l'animal ne ressemble à cette puissance d'expansion dans lequel se manifeste, à son plus haut degré, la force morale, incontestable privilége de la race humaine, qui apparaît en elle sans transition, et en dehors de toutes les propriétés accordées aux espèces des autres règnes.

Buchner fait remarquer qu'en général, « les sens des animaux sont plus fins que ceux de l'homme. » La conséquence à tirer de cette vérité, c'est que si l'intelligence était uniquement le produit des sensations éprouvées par le cerveau, l'intelligence des animaux serait supérieure à celle de l'homme. Il s'arrête avant d'arriver à cette conclusion obligée, qui fait une brèche sensible à son système de confusion. Je poursuis l'exposé de la théorie contraire.

L'homme, par la composition substantielle de ses organes corporels, se rattache au règne minéral ; il participe du règne végétal par la propriété commune de croître, décroître, naître et mourir. Ces similitudes se rapportent toutes à des phénomènes purement physiques. Avec les êtres du règne animal il a en commun la faculté de locomotion et la puissance de l'instinct. N'a-t-il rien au-delà ? je soutiens, de plus en plus, qu'il est en possession d'une puissance supérieure à l'instinct, qui en est essentiellement distincte par sa nature, par son objet et par ses effets. Cette puissance, je la nomme Esprit, et la distingue très-nettement de l'instinct.

L'instinct, dans l'animal, n'est autre chose que son obéissance naturelle à une loi qui le pousse vers tout ce qui est nécessaire à sa conservation, l'attire vers tout ce qui peut lui procurer un plaisir sensuel, et l'éloigne de tout ce qui peut lui causer une douleur physique. Que les physiciens, pour expliquer cette puissance d'impulsion, d'attraction et de répulsion, imaginent, comme pour expliquer l'électricité, un fluide hypothétique, à eux permis ; mais on peut les mettre au défi de démontrer que cette loi, qui est la loi des animaux, dérive d'une autre source que des rapports existants entre des substances matérielles. Les animaux agissent obligatoirement, pour le salut de leur corps, pour la satisfaction de ses appétits, ou l'évitement des objets dont le heurt peut lui nuire. Sans calcul, sans en-

seignement, par une pure intuition naturelle, ils, connaissent les rapports utiles ou nuisibles qui existent entre les substances à leur portée, et ce corps qu'ils ont l'office de maintenir et de protéger. La théorie du déterminisme pourrait bien être celle de l'instinct. Objet et sujet, tout est matériel ou d'origine matérielle dans ses fonctions. Son cercle d'action est circonscrit dans le service ou l'exploitation de la matière pour ou par la matière; il en est l'égoïsme en action. Il lui est interdit de franchir les limites du monde sensible; l'instinct n'a nul souci de s'améliorer, de se perfectionner, de s'agrandir ; transporter son action du monde sensible au monde moral, c'est essayer de franchir un infranchissable abîme. L'animal n'a point accès dans le monde où tout est intangible, invisible, impondérable, irréductible ; il ne sait et ne connaît rien au-delà de ce qui se voit, se touche et s'entend. L'homme seul a le droit et la faculté d'y pénétrer et de s'y mouvoir ; et c'est cette puissance refusée aux autres êtres qui est le signe exprès de l'avènement légitime du *règne humain*. Cette puissance, c'est l'homme même, et il est tout en elle. Dans l'être humain, le corps n'est que la partie de la matière la plus proche de l'homme et la plus asservie à sa volonté. « *C'est la pielce la plus voisine de luy.* » Il tient, je le veux, réunis dans ce corps et adhérents à lui, tous les attributs des autres règnes ; mais il les domine et leur commande. C'est du corps qu'il est écrit : *memento homo quia pulvis es*, parce qu'il naît, croît, et se

dissout comme la plante ; du fait de ce corps, l'homme éprouve, comme l'animal du fait du sien, des attractions et des répulsions, même des appétits sensuels ; mais il peut les maîtriser, les modérer, même les éteindre ; ses sens, ses nerfs, ne sont que les organes qui le rattachent au monde sensible dont il reste sinon l'hôte au moins l'allié. L'animal est tout entier dans son corps matériel, l'homme est à côté. Dans le monde de tous les règnes, le monde sensible, le monde des corps, l'homme se nourrit de pain, de légumes et de viandes. Dans le monde moral qui est son monde à lui, l'homme esprit se nourrit de sentiments moraux. Dans le premier, la santé c'est l'équilibre des humeurs et du sang ; dans le second c'est l'équilibre des droits et des devoirs, c'est la justice. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux mondes ?

J'affirme donc que l'homme existe en dehors de la matière, qu'il existe en esprit, qu'il est doué d'une puissance libre que ne possède en aucune quantité aucun des autres êtres, et j'en tire cette conclusion que s'il est certain que les éléments de ses organes corporels doivent subsister après leur dissolution, il n'existe aucun motif de supposer que cette décomposition ait pour conséquence l'anéantissement de l'esprit. La matière et l'esprit, impénétrables l'un à l'autre, juxtaposés, mais non confondus dans la vie humaine, peuvent se séparer sans se détruire. Le corps se dissout, l'homme reste ; la dissolution ne l'affecte qu'en ce qu'elle le prive des organes qui le

mettaient en relation avec le monde sensible ; sa vie éprouve un retranchement. En sera-t-elle appauvrie ou augmentée ? se sentira-t-il ou plus faible ou plus fort ? en perdant sa puissance sur le corps sera-t-il amoindri en autorité, ou rendu au contraire à la plénitude de sa liberté ? C'est une alternative que je n'entends pas résoudre, et je pose ainsi les limites de ma conclusion : jugeant de la nature de l'esprit par ses manifestations, reconnaissant que tout ce qui vient de lui, idée de droit, idée de devoirs, idée de liberté, idée de vertu, idée de justice, idée du fini et de l'infini, etc., etc., tout est indivisible, irréductible, j'en conclus que l'esprit est un être simple, qui ne peut se perdre dans une dissolution ; qu'il peut se séparer du corps sans s'anéantir, et que s'il subsiste après la séparation, il subsiste en son entier ; que ses facultés lui restant, comme restent aux éléments matériels du corps dissous leurs propriétés, il se maintient susceptible de connaître, de vouloir, d'aimer, et pour tout comprendre en un mot, de spiritualiser. Je comprends la vie au-delà, non comme une vie nouvelle, mais comme le prolongement de la vie présente, moins l'entrave pour l'âme de son union au corps matériel et de son assujettissement à sa surveillance et à sa garde.

J'ai parlé des sentiments moraux qui occupent la vie intellectuelle ; ces sentiments se généralisent sous cette double expression : le *bien*, le *mal*. C'est à peine si l'on trouve ces deux mots écrits dans le livre de



Buchner. Je ne crois pas que cette prétérition soit de la part de l'auteur une omission préméditée ; elle est la conséquence naturelle et forcée de sa théorie matérialiste. Si toutes les actions de l'homme sont des résultantes de forces mécaniques, dont le moteur n'est pas dans sa dépendance ; si ce qui semble intellectuel dans ses actes, même dans sa pensée, n'est que le produit de « l'occurrence d'un certain nombre de molécules » mues d'un mouvement forcé par l'impulsion physique des sens ; s'il n'y a pas dans l'homme une partie intelligente, libre dans sa volonté, maîtresse d'elle-même et directrice des autres parties ; si l'homme enfin n'est rien de plus que matière et instinct, le bien et le mal ne peuvent pas exister pour lui, plus que pour le lingot de plomb qui, devenu balle, servira à commettre un meurtre ; plus que pour la ciguë qui, versée à Socrate, enlèvera à l'humanité le plus sage des hommes ; plus que pour le tigre qui, obéissant à la loi de l'instinct, se jette sur sa proie et la dévore. La conception du bien et du mal physique, c'est-à-dire du plaisir ou de la douleur, n'implique nullement l'idée de liberté ; celle du bien et du mal moral en est inséparable. La notion du bien et du mal et la responsabilité qui en résulte sont absolument étrangères aux êtres des trois règnes inférieurs, et c'est encore une puissance exclusivement propre au règne humain.

Quelque supérieure que soit à l'instinct l'intelligence de l'homme, elle est loin d'être parfaite. Elle connaît la loi de justice, mais cette notion n'a pas

sur elle le pouvoir coercitif qu'a la sensation sur le cerveau de l'animal : elle ne la contraint pas, elle la conseille, et trop souvent le conseil est méconnu. « Il s'en faut bien que le monde intelligent soit « aussi bien gouverné que le monde physique, car « quoique celui-là ait aussi des lois qui par leur « nature sont invariables, il ne les suit pas cons- « tamment comme le monde physique suit les siennes. « La raison en est que les êtres intelligents sont « bornés par leur nature et par conséquent sujets « à l'erreur ; et d'un autre côté, il est de leur nature « qu'ils agissent par eux-mêmes. Ils ne suivent donc « pas constamment leurs lois primitives ; et celles « mêmes qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas « toujours..... Comme créature sensible, l'homme « est sujet à mille passions (1). » Cette défaillance même de l'intelligence, l'erreur à laquelle elle est sujette, la distingue de l'instinct qui n'y est pas assujetti, tant est grande la distance qui les sépare.

Est-ce fatalement ou librement que l'homme enfreint ses lois ou s'y conforme ? Il est facile d'en juger : Deux malfaiteurs s'associent pour commettre un vol ; le délit est accompli ; au partage, le plus fort s'arroge la plus grosse part : son complice manquera-t-il de l'accuser d'être injuste ? Non, assurément. C'est donc sciemment et librement que ce complice a injustement dépouillé la victime du vol.

(1) *Esprit des lois.*

Ainsi il n'y a pas de morale possible pour l'homme réduit à l'instinct. Elle s'impose à l'homme pourvu d'une âme. Vainement le naturaliste me dit : Si l'animal jouit d'un instinct puissance deux, l'homme jouit d'un instinct puissance quatre. A quelque puissance qu'il élève cette propriété, sa nature restant la même, elle restera, par nature, asservie aux sensations dont la puissance s'élèvera parallèlement à la sienne. Elle n'en sera pas moins incapable de concevoir les idées que les sensations ne peuvent engendrer, et d'en faire un libre usage. Donc, concevoir l'homme sans âme, c'est le concevoir sans liberté, et le concevoir sans liberté, c'est le concevoir sans moralité.

Buchner se plaint amèrement de ce jugement : « Les partisans de la doctrine ne veulent pas nier le « discernement du crime, ni absoudre le criminel ; « mais ils voudraient bannir cette haine lâche et irré- « conciliable que l'Etat a affichée contre le perturba- « teur jusqu'à nos jours. Quiconque est pénétré de « ces idées ne peut réprimer un sentiment de pitié « pour le malheureux qui a commis le désordre, « tout en repoussant avec horreur l'action qui peut « troubler l'ordre social. » — L'auteur ne dit pas quel sentiment ses partisans doivent éprouver pour la victime de l'acte qui leur fait horreur. Telle est la morale équivoque à laquelle il prétend aboutir. Le caractère de la morale naturaliste se précise encore mieux dans les termes suivants : « Le naturalisme ne méconnaît pas les idées morales en tant qu'elles

servent de fondement à la société à laquelle sa théorie ne peut porter la moindre atteinte. » C'est assez faire entendre que cette morale est au plus celle de l'intérêt ; mais tout cela n'explique pas comment ces idées morales, que leur importance soit réelle ou vaine pour l'existence sociale, peuvent naître dans le cerveau d'un homme qui n'est rien que matière et instinct. Pour passer des impulsions physiques de l'instinct, à l'influence des idées morales, il y a une lacune à combler, un pont à jeter sur le vide.

L'embarras de l'auteur, à ce sujet, se dévoile dans le chapitre intitulé : *Le libre arbitre*. Tout ce qui le précède ne paraît laisser place qu'à une dénégation formelle de cette faculté dans laquelle la morale spiritualiste a ses racines. Personne ne s'avisera de penser que la matière jouisse du libre arbitre, et l'auteur nous a montré dans l'instinct un agent servile, un esclave absolu des sensations. Eh bien ! le libre arbitre, il ne le nie pas ; il le reconnaît, mais en s'efforçant de le réduire à sa plus simple expression. « L'homme, dit-il, comme être physique et « intelligent est l'ouvrage de la nature ; une étude « approfondie nous fait voir que l'individu se trouve « dans un rapport tellement intime et nécessaire « avec la nature, que le libre arbitre et la sponta- « néité jouent un rôle très-secondaire dans ses ac- « tions..... Le libre arbitre joue un rôle très subor- « donné et quelques fois nul dans tout acte isolé..... « Les influences physiques limitent le libre arbitre... »



Ici, je prends acte de la reconnaissance formelle dans l'être humain, d'une volonté libre, distincte et indépendante dans une mesure quelconque, si faible qu'on la fasse, des influences physiques qui ne font que limiter son action. Le spiritualisme ne prétend pas que l'esprit n'ait jamais affaire aux influences physiques ; tout au contraire, selon cette doctrine, le libre arbitre est perpétuellement en lutte avec ces influences ; lutte contre la grossièreté de la matière, lutte contre les mauvais penchants de l'instinct, lutte contre les besoins pour les réduire, lutte contre les appétits pour les contenir. L'éducation morale que le spiritualisme réclame n'a d'autre fin que de l'armer pour cette lutte et pour un triomphe qui assure son indépendance et sa liberté. La morale spiritualiste, mais c'est tout simplement l'art de la guerre du bien contre le mal, montré et enseigné au libre arbitre.

La liberté de la volonté humaine, liberté relative, souvent entravée, étant ainsi reconnue de part et d'autre, sauf le degré, matérialisme et spiritualisme sembleraient bien près de se donner la main ; car pour me servir, en la retournant, d'une formule affectionnée de l'auteur, les deux doctrines ne seraient plus en désaccord sur la qualité, mais sur la quantité seulement. La difficulté se réduirait à une question de mesure et de circonstances. Dans les sociétés humaines, en effet, il n'y a pas seulement des malfaiteurs sur le sort desquels il plait plus ou moins de s'attendrir ; il y a aussi des hommes pratiquant

la justice, même la charité. Chez les premiers, c'est la vérité, les influences physiques et instinctives, l'emportent habituellement, comme le matérialisme le prétend, sur la moralité, et font dévier le libre arbitre de cette ligne. Chez les autres, au contraire, le libre arbitre fort de moralité, comme le spritualisme le veut faire, dompte les influences physiques et instinctives, et souvent même au lieu de se laisser entraîner par elles vers le mal, tourne leurs forces vers le bien. Malheureusement, cet accord des deux doctrines n'est pas sérieux. La concession pour l'âme humaine de ce semblant de liberté, n'échappe évidemment à Buchner qu'à la façon d'un *lapsus calami* dont il ne serait pas d'une loyale critique d'abuser pour le convaincre de contradiction. Ses doctrines fermement accusées dès l'abord sur le rôle créateur du cerveau, sur la puissance des sensations, sur les forces intensives de la matière ne le permettent pas. Il n'y a pas de terme moyen entre être ou ne pas être. La puissance absolue de la matière sur les sens, et des sens sur les idées ne laisse pas la place pour un fétu de liberté. Dans son rapport avec la matière, l'esprit peut se comprendre accidentellement gêné par ce voisinage ; mais dans ce dualisme on ne peut le comprendre asservi et garrotté. C'est par l'esprit, et rien que par l'esprit, que l'être humain est, peut et doit être le dominateur des autres êtres ; supprimez l'esprit, il n'est plus que leur égal ; moins bien pourvu physiquement de force, il devient leur inférieur ; esclave de la matière, il n'est plus l'esprit, il est

l'instinct ; dans cet état, la morale humaine sera la morale de l'instinct, c'est-à-dire qu'elle ne sera plus.

Et c'est bien ainsi que l'entend Buchner ; quoiqu'on puisse dire qu'il se dérobe devant cette question, la force des choses l'oblige à s'en expliquer assez pour laisser voir le fond de sa pensée. « C'est l'égoïsme le plus raffiné qui met en mouvement le mécanisme de l'ordre social. » L'égoïsme n'est-il pas le moteur unique du mécanisme de l'instinct ? « La société repose sur des principes de nécessité et de réciprocité. » Cet aphorisme a quelque peine à se faire accepter dénué de toute démonstration, et l'on ne peut prendre à ce titre l'explication qui le suit : « Ce « principe représente un mécanisme aussi compli- « qué que le rapport souvent mentionné de la ma- « tière et des forces de la nature. Vouloir recon- « naître, expliquer ou diriger ce mécanisme suivant « un principe général est à nos yeux une chose im- « possible. Toutefois, à notre point de vue, nous « croyons pouvoir soutenir que les idées de Dieu et « du monde, ou *les motifs moraux qui doivent dispa- « raître devant le naturalisme*, n'exercent qu'une « influence imperceptible sur la marche de la so- « ciété..... Il serait aisé de démontrer que le natu- « ralisme ne méconnaît pas les idées morales en « temps qu'elles servent de fondement à la société. » Je constate qu'il y a exactement la distance de vingt lignes entre cette phrase : « Le naturalisme ne méconnaît pas les idées morales » et celle-ci :

« Les idées ou motifs moraux doivent disparaître devant le naturalisme. » Buchner si tranchant dans la première partie du livre, si prodigue d'affirmations dogmatiques, se montre singulièrement flottant et presque timide au sujet de la morale.

La thèse de la loi morale est d'une trop grande conséquence pour que je l'abandonne sans l'avoir sondée plus avant. Buchner se sent obligé de reconnaître dans l'homme l'idée d'une loi morale, mais *en tant seulement qu'elle sert de fondement à la société* Il n'est pas facile d'extraire de cette formule une opinion bien nette ; cependant, l'association, dans la phrase, des expressions *société* et *instinct* provoque les réflexions que voici : Ce que Buchner paraît accorder, c'est qu'une loi morale, aussi réduite que possible, et qu'on pourrait appeler la morale de l'instinct, est nécessaire à l'organisation de toute société, et comme le sentiment de sociabilité est commun l'homme et à des animaux de diverses espèces, les abeilles et les fourmis, par exemple, il pense que des règles sociales instinctives peuvent, chez les uns comme chez les autres, suffire à la conservation des sociétés. Cette explication peut être aussi celle de ce principe de *nécessité* et de *réciprocité* dont la démonstration paraît impossible à l'auteur.

Aux abeilles et aux fourmis, j'en conviens, la morale de l'instinct suffit. Elles s'y conforment et leur société subsiste. Jamais un appétit individuel n'y contredit la loi de l'instinct social ; par un acte de

prévoyance, dont le bon sens a quelque peine de faire honneur à une force initiale inconsciente, chez les animaux réunis en société tous les appétits individuels convergent vers l'intérêt et principalement vers l'approvisionnement communs. Je ne pense pas qu'aucun naturaliste ait encore découvert que chez ces petits peuples et pour se hisser au pouvoir, des ambitieux suscitent des haines de partis, des coups d'Etat ou des révolutions, ni qu'un individu en attende un autre au détour du chemin pour le dépouiller ou lui ôter la vie. — Il n'en est point de même dans les sociétés humaines où l'intelligence domine l'instinct. A côté du dévouement à l'intérêt public, du respect du droit d'autrui, du culte de la justice, se posent des passions misérables ou féroces qui, à chaque moment, troublent la sécurité des individus, ébranlent les fondements mêmes de l'ordre social, et semblent justifier la maxime fameuse : *Homo homini lupus* (1). Ces vertus et ces vices n'appartiennent plus à l'instinct qui n'a jamais qu'une face, mais à l'intelligence, à l'âme. Une loi morale supérieure devient une nécessité chez l'homme. Elle y fait, dans sa conscience et dans les lois, la distinction du bien et du mal, dirige ses actions vers l'un et en écarte l'autre. Buchner accepte l'idée d'une loi morale : mais toute loi doit avoir un principe pour base et son livre tout entier semble écrit pour nier la possibilité d'un principe moral. Rien, en

(1) L'homme est un loup pour son semblable.

effet, ne peut être bien ou mal, là où rien n'est libre, là où tout est fatal, nécessaire, inévitable, et tout est forcément ainsi là où les sensations physiques, venues du monde extérieur, agissent en maîtres sur l'organe que l'on déclare être l'unique et inconscient créateur de toute volonté.

Que peut bien être une loi morale basée sur la nécessité et la réciprocité, mécanisme, dit l'auteur, dont le principe échappe à la démonstration ? Voici comment j'ai pu la comprendre : Par *nécessité*, l'auteur, plus que sobre d'explications à ce sujet, a voulu, je suppose, indiquer l'ensemble des besoins divers dont l'instinct, l'instinct seul de l'homme poursuit la satisfaction ; dans leur somme, il comprend sans doute le besoin d'association, et de là l'obligation de concourir à la conservation de l'existence sociale ; d'où l'idée de réciprocité (1). Tel est le sens le plus favorable qu'il m'ait été possible de donner à ces deux supports du mécanisme moral dont le principe est déclaré introuvable. — Dans un mécanisme bien établi, lorsque l'impulsion est donnée, tous les rouages concordent et tournent dans le même sens ; chaque roue suit son

(1) Je n'admets évidemment que comme contraint par l'ordre de la discussion, que la morale puisse avoir pour base le besoin. Le besoin ne peut engendrer que l'appétit qui, dans les limites de l'instinct, ne connaît de règle que son intensité. Un appétit en opposition à un autre appétit se donnera toujours la préférence ; sa morale et sa justice seront celles ainsi formulées par Hobbes : *Le droit de chacun va jusqu'où va sa puissance.* — Suivant une autre morale, le devoir de chacun doit aller jusqu'au sacrifice.



instinct qui est d'obéir au mouvement communiqué par la roue qui précède. C'est ainsi qu'il en va chez les fourmis et les abeilles. Ces lois simples de la nature et de l'instinct sont tellement insuffisantes pour le gouvernement des sociétés humaines, que celles-ci sont universellement obligées de suppléer à cette insuffisance par des lois positives pour régler les innombrables conflits que suscitent la poursuite des satisfactions instinctives, la violence des appétits, la défense des intérêts et des droits. Que vaudraient ces lois si elles étaient purement arbitraires ? quelle serait leur autorité, quelle pourrait être leur fixité si elles n'étaient l'expression d'un principe supérieur aux besoins instinctifs, la justice. Ce principe, je l'ai démontré, ne peut être le produit ni des sensations, ni des prétendues forces de la matière, ni de l'instinct, il leur est supérieur et préexistant. « Avant qu'il y eût « des lois faites, il y avait des rapports de justice « possibles..... Dire qu'il n'y a rien de juste ni « d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois « positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de « cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. Il faut « donc avouer des rapports d'équité antérieurs à la « loi positive qui les établit (1). » C'est à ces rapports de justice qu'il faut rattacher le principe de l'organisation sociale. Buchner l'a déclaré inexplicable parce qu'il persistait à demeurer dans le domaine circonscrit des sensations ; il eut été plus clairvoyant, si, s'éle-

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*.

vant au-dessus du niveau de l'instinct, il eut considéré le mécanisme moral avec les yeux de l'âme. Ce principe, en effet, n'appartient pas au monde sensible, mais à ce monde moral dont la perception a été donnée à l'homme comme la faculté de croître a été donnée à la plante, la faculté de se déplacer à l'animal ; c'est le principe des sentiments moraux dont la possession est l'un des signes éclatants de sa supériorité. Cette échelle des êtres, la nature l'expose sous nos yeux éclairée de la plus vive lumière ; nous en reconnaissons les degrés jusqu'à nous ; nous sentons que sur eux c'est de haut que plonge notre regard ; l'enseignement du sens commun nous dit qu'entre l'animal et nous il existe, pour le moins, autant de distance qu'entre la plante et l'animal ; la raison, la philosophie, la religion s'unissent pour nous en convaincre. N'est-ce pas folie d'épuiser sa dialectique et ses forces à descendre de ce poste élevé pour dégrader sa nature, se confondre dans les rangs inférieurs et se faire les égaux de ceux auxquels la nature nous appelle à commander ? S'il est une hiérarchie indiscutable, c'est assurément celle-ci. Il n'est pas nécessaire de s'élever aux conceptions transcendentales de la métaphysique pour la connaître ; la science en est en nous ; sans études et sans recherche, elle arrive à notre intelligence par la pratique et l'expérience ; elle est réaliste dans la plus entière signification du mot.

Je tiens donc pour prouvé qu'en l'homme il est une

âme, supérieure non en quantité mais en qualité à l'instinct de l'animal. Je tiens pour prouvé qu'il est possible que cette âme survive à la dissolution du corps, ce qui suffit pour renverser la doctrine qui affirme qu'elle ne peut lui survivre ; puis j'ajoute, qu'étant unanimement reconnu par les savants de tous ordres, physiciens et chimistes en tête, que rien de ce qui existe ne s'anéantit, j'en induis que l'âme, être simple, survit à la dissolution matérielle du corps Je reconnais la nécessité d'une loi morale, et j'affirme qu'elle ne peut s'établir que sur un principe qu'il n'est donné qu'à l'âme de puiser à une source plus élevée qu'elle-même dans l'ordre hiérarchique du monde universel.

Buchner consacre à l'idée de Dieu un chapitre qu'il aurait pu intituler le *Métaphysicien malgré lui* « S'il est vrai, dit-il, qu'il n'y ait point d'idées innées, « l'idée de Dieu ou d'un être personnel qui a créé « le monde ne peut être innée....; le *simple bon* « *sens* de l'homme n'a pas été à même de se faire une « idée pure et abstraite de l'absolu....; l'idée de « Dieu est le résultat de l'instruction, de notre « réflexion ou de la réflexion des autres ; ce sont des « idées traditionnelles, abstraites mais non innées. »

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas des idées innées, c'est une question qui dépasse la compétence du simple sens commun ; pour lui, ce qui importe le plus, n'est pas de savoir d'où vient l'idée, mais si elle est juste ou fausse, raisonnable ou insensée. Sans

cependant s'élever à la hauteur des régions quelques fois nuageuses de la métaphysique, il rencontre à sa portée quelques objections à la négation absolue des idées innées. — Buchner affirme à plusieurs reprises «que rien ne peut être fait de rien ; il soutient que les idées sont le résultat d'un travail humain, qui se compose d'enseignement et de réflexion; les idées sont traditionnelles, etc., etc..., et d'une autre part les idées, la pensée, sont des produits du mouvement de certaines molécules du cerveau.» Pour enseigner il faut savoir, et pour savoir il faut avoir appris. De qui Buchner pense-t-il que le premier qui a enseigné l'existence de Dieu en tînt l'idée? car si elle est traditionnelle, il faut qu'elle ait germé dans un premier cerveau; et si rien ne se fait de rien, il faut bien que ce premier cerveau l'ait trouvée, au moins en germe, déposée préalablement dans l'une de ses cavités. N'est-ce pas là ce qu'on appelle une idée innée? La croyance à l'incréation de la matière est une idée, comme celle de la création ; or. à ce propos, je me demande ce que l'une peut avoir de plus incroyable que l'autre. Enfin, je vois un enfant du premier âge essayer ses premiers pas pour aller de sa nourrice à sa mère ; il va droit à son but ; qui donc lui a appris que le plus court chemin était la ligne droite ? Cet axiome géométrique est bien une idée, ce me semble. Dans ce trajet il chancelle et trébuche gracieusement, mais ne tombe pas, grâce aux mouvements d'oscillation qu'il imprime à son petit corps, de gauche à droite et de droite à gauche. Qui

donc lui a appris les lois de l'équilibre et du centre de gravité? J'ai vu un enfant très-jeune se servir d'un bâton en guise de levier ; personne, assurément, ne lui avait encore parlé d'Archimède. Est-il donc absurde de voir dans tous ces mouvements le résultat de connaissances innées, puisque, chez l'enfant, elles ne peuvent être traditionnelles ou enseignées ? Tout ce que je puis accorder, c'est qu'il les trouve dans son instinct, comme notion nécessaire à la conservation de son être ; mais il faut qu'on m'accorde que l'instinct, chez les animaux comme chez l'homme, n'est qu'un approvisionnement d'idées innées, idées dont le cercle est circonscrit dans les limites des besoins naturels de la vie animale. La vie morale a, elle aussi, ses besoins naturels, et qu'y aurait-il d'étrange à ce que la puissance prévoyante, qu'on la nomme hasard, nature ou Dieu, ait songé à pourvoir l'intelligence d'idées primordiales comme elle en a muni l'instinct ? Il ne restait, me semble-t-il, au naturaliste décidé à ne point reconnaître cette puissance, qu'à répéter encore : « Il se peut que nous soyons entourés de bien des mystères. »

Ne pouvant nier cependant que l'idée de Dieu existe, il prétend en expliquer l'origine : « Personne, dit-il, n'a mieux expliqué et démontré l'origine toute humaine de l'idée de Dieu que Fuerbach ; il a donné à toutes les idées de Dieu et de l'essence divine, le nom d'anthropomorphisme, c'est-à-dire, production



de l'imagination et de la conception humaine, portant l'empreinte de son individualité ; et Fuerbach attribue la cause de cet anthropomorphisme au *sentiment de dépendance* et d'esclavage qui se trouve dans l'homme. » Un sentiment qui se *trouve* dans l'homme a bien quelque analogie avec une idée innée ; mais, encore une fois, cette question de métaphysique pure importe peu au sens commun ; d'autant moins que cette manière de voir de Fuerbach ne lui répugne pas; ses conséquences lui conviennent.

La logique du sens commun procède toujours du connu à l'inconnu ; *l'homme se sentant* « *esclave et dépendant,* » a conçu nécessairement l'idée d'une puissance supérieure à la sienne ; toutes les fois qu'exerçant son pouvoir sur la matière, il a voulu l'accommoder à ses besoins, bander un arc, construire une hutte, creuser une pirogue, édifier une maison, agencer une machine, il a compris qu'avant de passer à l'exécution de la main-d'œuvre, il l'avait préparée et combinée par un acte purement intellectuel, qui était le créateur et le maître de l'œuvre ; admirant ensuite l'œuvre immense de l'univers matériel, son gouvernement, son ordre et la production de tous les phénomènes qui s'y accomplissent, il s'est dit : pour de si vastes combinaisons, il a fallu la prévoyance d'un esprit aussi supérieur au mien, que ses œuvres sont au-dessus des miennes ; puis s'avançant toujours dans le champ de l'observation, il a mesuré les limites de tout ce qui lui est propre et de tout ce qui lui est contingent ; de cette recherche est née



l'idée du fini et de l'infini. Il a jugé, que le volume de son corps est une infiniment petite portion de la matière dont il n'a pu trouver les limites hors de lui ; qu'il occupe une très-petite place dans l'espace dont son imagination même ne peut rencontrer la fin ; que sa personne n'est qu'une unité dans l'innombrable multitude des êtres ; que la durée de sa vie est comme celle d'un éclair dans l'infini du temps ; et voyant que le fini du temps, de l'espace, du nombre et de la matière, en lui comme dans la totalité des objets auxquels ses sens peuvent atteindre, correspond à un infini de même nature, il en a conclu qu'il devait en être ainsi pour son intelligence bornée, et il a conçu l'idée d'une intelligence infinie, en rapport avec l'infini de toutes choses, comme son intelligence bornée est en rapport avec toutes les choses finies dont il a connaissance par les sens ou par l'esprit ; et cet infini de l'intelligence il l'a nommé Dieu (1).

Pour que l'idée de Dieu prît place dans l'intelligence humaine, il n'était donc pas nécessaire qu'elle y fût innée ; elle pouvait y entrer comme acquise par la voie de la logique la plus simple et la plus naturelle. Or, Buchner ne motive son refus de croire à l'existence de Dieu qu'en s'appuyant sur la négation des idées innées, et sur l'opinion de Fuerbach.

(1) « La matière et par conséquent le monde est infini dans les plus petites choses. » (Buchner.)

J'ai maintenant le droit d'affirmer que la sienne manque de justification.

Cette logique simple, sans appareil scientifique, cette lumière vraie donnée à l'homme comme un instinct de l'âme, *lux vera*, *quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (1), la logique du sens commun, conduit par d'autres chemins encore à la croyance en l'âme et en Dieu.

Ce qui fait la gloire, et elle est grande, des naturalistes et des physiciens, c'est assurément la découverte des lois merveilleuses qui président au mécanisme du « microcosme et du macrocosme (2). » La logique du sens commun nous enseigne que là où sont des lois, se trouve un législateur ; que là où la matière passive est en mouvement, il se trouve un moteur. La vue du plus mince morceau de matière façonnée, d'un éclat de silex aminci sur sa tranche, d'une hache de pierre, d'un fragment de poterie, fait naître immédiatement et spontanément en nous l'idée d'un travail intelligent et d'un dessein d'utilité. L'archéologue qui rencontre un débris du Parthénon, le touriste qui visite les ruines des arcs de triomphe et du Colysée, comprennent que ces œuvres de l'art n'ont été élevées que pour plaire aux yeux des

(1) Ev. selon saint Jean.
(2) BUCHNER.



peuples qui vivaient au temps de leur construction. Lorsque le célèbre égyptologue Mariette découvrit sous les sables la longue série des sphinx du Sérapéum, symétriquement rangés, pense-t-on qu'il supposât que ces emblèmes mystiques et cet ordre régulier pouvaient n'être qu'un jeu de la matière agitée d'un éternel mouvement ? Non : partout de la vue de l'œuvre naît l'idée de l'artisan. Et quand il en est ainsi pour les moindres ouvrages de l'homme, comment pourrions nous porter un autre jugement en présence de ce monument si vaste, si majestueux de l'Univers ? Dans un éclat de silex nous reconnaissons une création de l'art, un acte de prévoyance, un but d'utilité, et dans cette multitude infinie des mondes, dans cet ordre merveilleux qui règle leurs mouvements, nous refuserions de reconnaître l'œuvre d'une volonté intelligente, active et prévoyante ! nous méconnaîtrions les signes d'un plan et d'un but ! nous oserions affirmer que ces mondes roulent pour rouler, que ces astres brillent pour briller ! que la magnificence cosmique est une représentation vaine, à laquelle n'assiste pas un spectateur en état de la voir et de la comprendre dans son universalité ! « Ce serait une sotte arrogance de nous estimer la plus parfaicte chose de cet univers ; il y a donc quelque chose de meilleur ; cela c'est Dieu. Quand vous veoyez une riche et pompeuse demeure, encores que vous ne sçachez qui en est le maistre, si ne direz-vous pas qu'elle soit faicte pour les rats : et cette divine structure que nous voyons du palais céleste, n'avons-

nous pas à croire que ce soit le logis de quelque maistre plus grand que nous ne sommes (1). » — Ce qui nous entoure nous parle clairement de ce qui est loin de nous, ce que nous voyons nous enseigne ce que nous ne voyons pas, et dans l'ordre de ces gigantesques problèmes, il n'y a de vrai que ce qui nous vient par cette voie ; l'opinion qui prend le contrepied ne peut être qu'un paradoxe.

C'est encore un argument de la doctrine de demander quelle partie de l'univers, que la matière emplit, le théiste entend assigner pour séjour à cet être assez grand lui-même pour combler l'immensité.—La réponse ne me paraît point embarrassante.— Lorsque je suis entré dans cet appartement où j'écris, les substances gazeuses de l'atmosphère le remplissaient en entier. Une main amie a posé sur ma table un simple bouquet de violettes, et la suavité du parfum s'est répandue partout. — Combien sont plus subtiles, plus insubstantielles que ce parfum, ces choses du monde spirituel que nous nommons pensée, justice, amour, volonté ! Je ne conteste pas l'impénétrabilité de la matière, mais lorsque, volontairement, je déplace d'un pas seulement la masse de ma substance corporelle, il faut bien pour la contraindre que ma volonté se répande dans toutes ses parties, et l'affecte jusque dans ses moindres molécules. — Eh bien ! Dieu, dans la conception de l'homme, n'est pas autre chose qu'une volonté, une puissance spirituelle, l'âme

(1) MONTAIGNE. *Essais*.

infinie du monde infini, sans substance concrète et sans forme. Si Buchner et les adhérents à sa doctrine ne comprennent pas l'essence divine, c'est que, selon la parole de Lamennais, ils se sont habitués à ne rien concevoir hors de la substance et de la forme ; or, cette essence je la conçois pourvue d'abord, dans les proportions de l'infini, de toutes les facultés de mon intelligence, et pourvue au-delà d'autres facultés supérieures dont j'ignore et dont je ne puis même imaginer ni la nature ni le nombre. — Il ne faut pas se récrier : nous sommes doués de cinq sens : supposez qu'un animal affecté de cécité naturelle et propre à son espèce, essayât, dans son instinct, de se rendre compte de la puissance de l'homme, il le comprendrait doué des quatre autres sens, mais privé de la vue et obéissant à son instinct ; il n'aurait pas plus l'idée de sa clairvoyance intellectuelle, que de ses facultés visuelles, parce qu'il n'est pas donné à l'instinct animal de franchir les bornes du connu. Il est donné au contraire à l'intelligence humaine, sinon de connaître, au moins de pressentir l'inconnu ; et voilà pourquoi je n'éprouve aucune difficulté à supposer en Dieu des facultés supérieures et différentes par leur nature, leur étendue et leur nombre de celles de mon intelligence. Je suis conduit rationnellement à cette supposition parce qu'elle est le complément nécessaire de la série de propriétés différenciées suivant lesquelles j'ai successivement distingué les uns des autres les êtres des quatre règnes. Il ne serait conforme ni à la logique ni à la raison que cette suc-

cession de qualités morales, progressivement ascendante vers la perfection, fût brusquement interrompue au degré trop imparfait de l'intelligence humaine; il se peut qu'il en soit le pénultième ou l'antépénultième échelon, mais il ne peut en être le dernier. Cette puissance surhumaine que je pressens et suppose, s'impose rationnellement à notre croyance comme le signe du règne divin, sommet et couronnement suprême des harmonies de la nature et de l'ordre universel. Ce n'est pas seulement dans le grand livre de la métaphysique que je trouve révélée cette vérité nécessaire, je la lis expressément enseignée entre les lignes de l'histoire naturelle Le botaniste me l'enseigne lorsqu'il me décrit l'admirable structure de la plante, le mouvement de la sève, le travail combiné des racines et des feuilles; l'anatomiste m'en instruit, lorsqu'il m'entretient de la circulation du sang, des mouvements si habilement coordonnés des poumons et du cœur; et Buchner ne m'en parle-t-il pas lui même lorsqu'il s'extasie devant l'ordonnance si délicate et si fine des méandres du cerveau, avec la complaisance d'un ingénieur initiant un profane aux plus intimes secrets d'un mécanisme compliqué, pour lui faire admirer le génie de l'inventeur.

Il est temps de conclure ; Buchner le fait ainsi : « Les adversaires du matérialisme physique et phy- « siologique ne pourront résister à ses armes solides. « Le matérialisme s'appuie sur des faits visibles et



« palpables, ses adversaires sur des conjectures et « des hypothèses. L'hypothèse ne pourra jamais « servir de base à un système scientifique. »

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire !

Je ne souscris pas à ce chant de triomphe. L'auteur de *Force et Matière* a, j'en conviens, accumulé les citations de faits visibles et palpables d'une exactitude incontestable ; mais ce qu'il ne montre pas, c'est le lien de raison qui les rattache à la double négation et à l'affirmation qui constituent sa thèse. Qu'importe que ces faits soient vrais s'ils ne prouvent pas ce qu'il prétend démontrer ? et c'est ainsi qu'en jugera tout lecteur animé d'un esprit de libre et sérieuse critique.

Buchner se glorifie de ne s'appuyer que sur des faits visibles et palpables alors que ses adversaires ne lui opposent que des conjectures et des hypothèses. « Connais-toi toi-même, » lui pouvons-nous dire, car son livre fourmille d'hypothèses : hypothèse de l'éternité de la matière, hypothèse de la fonction du cerveau créatrice de la pensée, hypothèse du fluide électrique, hypothèse des atomes (1), etc., etc. Dieu

(1) « Le mot atome ne sert qu'à exprimer une notion conventionnelle, bien qu'indispensable, que nous rapportons objectivement à la matière. Nous ne savons rien de sa grosseur, de ses formes, de sa position ; personne ne l'a vu, (Buchner) » —ni ne le verra

Il faut distinguer deux sortes d'hypothèses ; l'hypothèse arbi-

me garde, au reste, de l'imiter, en le blâmant de recourir aux hypothèses. S'il fallait réduire à l'observation des faits concrets, visibles et palpables, comme il se vante à tort de l'avoir fait, tous les travaux scientifiques, toutes les recherches de l'esprit, le champ d'action de l'intelligence se trouverait déplorablement restreint.

Heureusement, la spiritualité n'est pas moins dans la nature que la matière, et elle aussi a ses observateurs. La raison est leur microscope, la conscience leur creuset. Leurs yeux voient, leurs mains touchent, leurs oreilles entendent, mais ils laissent aux naturalistes la tâche honorable, attrayante et féconde d'observer le mécanisme de la vue, du toucher, de l'ouïe ; pour eux, ils s'approprient la signification morale des images et des sons. Pour les naturalistes, sons et images ne sont que des ondes et des vibrations ; pour le spiritualiste ce sont des pensées et des lumières ; et voilà comment les deux sciences que l'on veut faire rivales ou ennemies, sont au contraire coopératrices et complémen-

trairement imaginée pour combler un vide et remplacer un inconnu ; l'hypothèse rationnelle qui se présente naturellement à l'esprit comme dernier terme nécessaire ou probable d'un raisonnement. Si l'on veut attentivement comparer celles que l'auteur appelle à son secours, à celles que ses adversaires lui opposent, je crois que cet examen ne sera pas favorable à sa thèse.



taires l'une de l'autre. « La science de l'homme ne peut se faire complète, ni par l'observation sensible seule, ni par la conscience seule (1). » Les hommes d'un vrai génie savent l'embrasser par ses deux branches. Newton, Copernic, Descartes, Gassendi, Ampère, observent physiquement le mécanisme du monde, ils en reconnaissent les lois, et pressentent ce qui est au-delà ; et tous, à mesure qu'ils s'élèvent par la pensée, reconnaissent davantage en eux-mêmes la présence de l'esprit, sentent au-dessus d'eux la grandeur de l'infini, et les vérités qu'ils découvrent sont toujours, dans leur sens moral, consolantes et glorieuses.

Il n'en est point ainsi des prétendues vérités enseignées par Buchner ; son livre se termine par une citation empruntée à Cotta, autre écrivain matérialiste, sans doute ; il se l'approprie : « L'étude empirique de la nature n'a d'autre but que la recherche de la vérité, qu'elle soit consolante ou désolante, qu'elle soit esthétique ou non, qu'elle soit ou non conforme à la raison. »

L'Esthétique, c'est le sentiment du beau ; la raison, c'est le sentiment du juste. Trois grandes notions formaient jusqu'ici le domaine de l'intelligence humaine : le vrai, le juste, le beau. Buchner et Cotta font à la première le sacrifice des deux autres,

(1) Th. Jouffroy.



et ce sacrifice ils l'accompliront, dût leur trouvaille de vérité devenir pour l'humanité une cause de désolation. — Voilà mis à nu, en peu de lignes, avec une franchise qui ne déguise rien, le dogme et la fin du matérialisme. — Rassurons-nous : cette théorie n'est point une vérité démontrée ; c'est une opinion mal justifiée, rien de plus. Il n'y a pas de vérité que la raison désavoue ; le faux seul peut se confondre avec l'injuste. Le vrai ne se sépare pas du beau ; la laideur est la marque de la déformation, du mensonge et de la corruption.

Tout autre est la conclusion du spiritualisme :

Nous avons lieu bien souvent de confesser notre insuffisance en présence « des nombreux mystères dont nous sommes entourés. » Les philosophes d'une école moderne prétendent qu'il est sage de s'arrêter, indifférent ou résigné, devant leurs portes closes. Le pourrions-nous ? le peuvent-ils eux-mêmes ? L'esprit a, comme les sens, ses exigences et ses besoins impérieux ; et si l'inéluctable désir de savoir, propre à notre nature, « cette passion studieuse qui nous amuse à la poursuyte des choses, de l'acquest desquelles nous sommes désespérez, » s'obstine et nous obsède, alors que tout moyen de connaître par les sens ou par la science nous fait défaut, que nous reste-t-il ? Il nous reste la puissance tout humaine et rien qu'humaine, d'imaginer et de croire. L'évidence fait place à l'hypothèse, la certitude à la foi ; mais

à l'hypothèse et à la foi contenues et gouvernées par la raison, condition qui les fait sinon les égales, au moins les plus proches voisines de la vérité scientifiquement démontrée. Or, entre l'hypothèse arbitrairement négative du matérialisme, et l'hypothèse rationnellement affirmative du spiritualisme, entre la doctrine qui ferme l'espace à l'intelligence et la doctrine qui l'ouvre devant elle, entre la croyance qui dégrade et la croyance qui honore, entre la foi qui désole et la foi qui console, le choix s'impose :

Élevons nos âmes, Croyons en Dieu ; Espérons.

DÉCOUVERTE

D'UNE

OFFICINE DE POTIERS GALLO-ROMAINS

A LUBIÉ PRÈS LAPALISSE (ALLIER)

PAR

MM. Roger DE QUIRIELLE et A. BERTRAND,
Membres de la Société d'Emulation de l'Allier.

1° Historique de Lubié.

Lubié est aujourd'hui un domaine situé sur la rive gauche de la Bêbre, à un peu plus d'un kilomètre en aval de Lapalisse, mais dès les premiers siècles, il était un bourg (*vicus*) et le chef-lieu d'un *pagus* ou pays qui portait son nom (*Lipidiacensis pagus*) *Berberis fluvius* (*Miracl. sancti Martini*, *lib.* 1, *cap. XXXVI*) *Berberensis vicus qui nunc Lipidiaco dicitur* (*Vitæ patrum XIII Greg. Tur.*) (1).

(1) CHAZAUD, Thèse contre M. Longnon, en faveur de Vosagus et Lipidiacus. Voyez tome XV du *Bulletin de la Société d'Emulation*, pages 641-656.

La tradition s'est encore conservée jusqu'à ce jour (1880), sinon des si curieux faits historiques détaillés avec tant de soin par saint Grégoire de Tours, mais du moins du souvenir d'un saint, d'autres disent d'une sainte qui avait été inhumée dans le d'herbe, de Lubié, en un endroit où il ne pousse point cimetière bien qu'il y en ait tout à l'entour.

Au XIIe siècle, Lubié est dénommé *Libiacus*, il était déjà, à cette époque, et est resté jusqu'en 1789, le chef-lieu de la paroisse de Lapalisse, qui ne possédait jusque-là qu'une chapelle annexe de la cure de Lubié.

Nous l'avons déjà dit au début : Lubié n'est en ce moment qu'un domaine appartenant à M. Burelle, de St-Gerand-le-Puy ; deux maisons sur les trois, dont il se compose, sont du XVe siècle ; l'une d'elles est à galerie extérieure en bois au premier étage et ne manque pas d'un certain caractère architectural.

Un cimetière, celui qui a servi au moyen-âge et qui servait encore il y a trente ans, se voit près de là, il est en remblai de trois mètres environ au-dessus de la prairie et défendu des crues de la rivière, par un mur à fruit, qui l'enceint de trois côtés ; le quatrième au couchant est de plain-pied avec le chemin ; c'était là qu'était autrefois l'église ; quant au cimetière antique ou nécropole des premiers habitants de Lubié, nous n'avons pu encore le découvrir, mais il n'est pas impossible qu'on le retrouve d'un moment à l'autre.

APERÇU HISTORIQUE

Sur l'origine et l'histoire du bourg de Lubié

A deux kilomètres de la Palice, sur la rive gauche de la jolie rivière de Bêbre, que les vieux titres appellent pompeusement : « *berberis fluvius*, » se trouvent les vestiges, encore reconnaissables, du bourg de Lubié.

Ce bourg, le *Lipidiacus* des anciens, était, vers le IIIe siècle de notre ère, un établissement des plus prospères.

Moitié agricole, moitié industriel, il étendait son influence sur toute une partie de la vallée, partie notable et florissante à laquelle il avait donné son nom.

Du reste, la Bêbre se charge encore aujourd'hui, de nous montrer l'importance du « *lipidiacensis pagus*, » par les nombreux fragments de poterie antique qu'elle détache de ses rives, sur un parcours de 10 kilomètres.

Il nous sera permis de constater que les charmantes poteries qui constituent ces trouvailles, indiquent, aussi bien par leur exécution fine et facile que par le style caractéristique de leur décor, qu'elles appartiennent à la bonne école du haut empire.

Tels sont ces fragments de vases dont l'*ornemen-*

tation incuse est aussi nette et légère que la gravure d'un verre de Bohême.

Telles sont ces jolies urnes à dépressions, fines comme des coquilles d'œuf. Ou bien encore ces beaux *vases samiens* couverts de charmants reliefs, dont les ingénieuses combinaisons varient à l'infini.

Pour servir à la détermination approximative de cette brillante période de fabrication, nous croyons utile de signaler la découverte récente d'une monnaie de bronze à l'effigie d'*Antonin le Pieux*. Cette intéressante monnaie a été recueillie par le docteur Laborde, dans son jardin de la Palice ; c'est-à-dire en plein *lipidiacensis pagus*.

Outre l'honneur de sa vieille origine, Lubié possède encore un autre et précieux titre de gloire. Notre bourg devint la patrie d'adoption d'un saint!... et, si nous osions mesurer l'importance du bienheureux à celle de son historien, nous pourrions ajouter qu'il fut le plus grand saint du Bourbonnais.

Dans tous les cas, s'il n'est pas le plus grand, il est incontestablement le plus ancien ; et le titre de *doyen* des saints de notre province lui revient de droit.

C'est, en effet, dans le cours du Ve siècle que saint Lupicin, déjà célèbre par ses vertus, vint se fixer à Lubié, où il termina sa vie, « *enfermé dans d'antiques murailles,* » dit l'illustre chroniqueur.

Maintenant, veut-on savoir quel a été ce chroniqueur? Saint Grégoire de Tours lui-même! Le très-

curieux récit du pieux historien a été publié plusieurs fois : tout dernièrement encore, le Bulletin de notre Société en a donné une version très-correcte. Nous nous contenterons donc de renvoyer le lecteur à cette dernière édition, due à un de nos plus savants collègues.

Cependant, on nous permettra de faire remarquer avec quel soin touchant, saint Grégoire a réuni les plus petits détails de la vie et de la mort de saint Lupicin.

On serait tenté de croire que le grand écrivain prévoyait l'oubli complet dans lequel l'accumulation des siècles devait envelopper son héros.

Sans cette pieuse prévoyance, qui aurait pu trouver l'origine de cette tradition, des habitants actuels de Lubié, qui parlent vaguement d'un saint ou d'une sainte — ils ne sont pas d'accord là-dessus — dont ils montrent avec beaucoup de conviction, le lieu de sépulture ? Depuis l'époque mérovingienne, c'est-à-dire depuis la mort de Lupicin, jusqu'au moyen-âge, Lubié n'a laissé aucune trace historique.

Au XII[e] siècle, nous trouvons, dans les titres, son nom latin légèrement modifié : *Lipidiacus* est devenu *Libiacus* d'où *Lubiacus* et enfin *Lubié*.

Vers cette même époque, des seigneurs locaux construisirent, sur le territoire de Lubié, près d'un passage à gué de la Bêbre, le château de la Palice, dont ils portaient le nom (1). Ces fondateurs de la

(1) Il n'est pas sans intérêt de signaler ici les variantes orthographiques du nom de la Palice, que les uns terminent par



Palice s'intitulaient aussi seigneurs de la Motte-de-Lubié, à cause d'une motte (un *tumulus* probablement) qui se dressait entre Lubié et la Bêbre, et dont la destruction ne remonte pas à plus d'une vingtaine d'années.

Ils étaient d'ailleurs fort riches, possédant des fiefs nombreux et de grands biens en Auvergne, en Forez et en Bourgogne. Ils portaient: « d'argent à trois lionceaux d'azur. »

A partir de l'époque où notre château fut construit, et bien que Lubié conservât sa situation de chef-lieu paroissial, la Palice absorba peu à peu le *vicus* de Lupicin.

Ce déplacement s'accentua encore pendant les deux siècles qui suivirent et durant lesquels la Palice passa, par alliances successives, aux Malleval, aux Griffier, aux Châtillon et aux Culant.

Enfin, en 1429, le duc Charles de Bourbon en devint acquéreur. Désireux d'attirer auprès de lui les Chabannes, alors seigneurs de Charlus en Limousin, et de fortifier sa situation par le voisinage de ces vaillants soldats qui, pendant les dernières guerres, s'étaient couverts de gloire, il vendit, l'an-

deux *s*: la Pali*ss*e ; et les autres simplement par un *c* : la Palice. Cette dernière forme est la plus ancienne et la seule vraie ; c'est celle que les chatelains ont conservée traditionnellement, en d'autres termes, c'est l'*orthographe seigneuriale*.

Au contraire, la finale par deux *s* représente une fantaisie moderne devenue l'*orthographe municipale* et *administrative*, on ne sait trop pourquoi.

née suivante, la ville et le château de la Palice à Jacques de Chabannes.

En 1453, Jacques mourut en Guyenne et eut pour successeur, à la Palice, son fils Geoffroy, père de l'illustre et populaire maréchal Jacques II de Chabannes.

La vie et les exploits de ce dernier brillent d'un trop vif éclat dans l'histoire pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici.

Nous ne le suivrons donc pas en Italie, où il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples. Nous ne parlerons pas davantage de la part qu'il prit aux campagnes de Louis XII, et, plus tard, à celles de François Ier.

Nous nous contenterons de rappeler qu'après sa mort qui survint devant Pavie, dans les conditions héroïques que l'on sait, son corps fut rapporté à la Palice et inhumé en grande pompe dans la chapelle du château. A cette occasion, et suivant l'usage du temps, on composa une complainte, sorte d'oraison funèbre rimée, qui célébrait sous une forme simple et naïve les vertus du héros. Cette touchante épopée devait avoir un jour la mauvaise chance de tomber sous les yeux de Bernard de la Monnoye qui en fit la célèbre et ridicule parodie que l'on connaît.

Charles de Chabannes, fils du maréchal, étant mort sans enfant mâle, la seigneurie de la Palice passa, par alliance, aux la Guiche. Vendue plus tard aux Brunet d'Evry, en faveur desquels Louis XV

l'érigea en marquisat, elle ne fit retour aux Chabannes qu'en 1731.

Mais, pendant cette brillante période pour la Palice, que devenait notre modeste bourgade de Lubié ? Hélas ! l'œuvre d'absorption commencée s'achevait vite : et bientôt Lubié devait passer à l'état de simple formule paroissiale.

Sa pauvre église elle-même était fort délaissée, la Palice possédant, dès le XV[e] siècle, outre la chapelle du château, la chapelle Notre-Dame, annexe de la paroisse.

De plus, le curé de Lubié-la-Palice était généralement chapelain du château.

Du moins, telle était, à la fin du XVII[e] siècle, la situation de l'abbé Rigollet. Ce dernier, parmi de nombreuses et intéressantes notes inscrites dans son registre paroissial, nous a laissé le récit de son installation comme curé de Lubié-la-Palice.

Ce document, peu connu et curieux par les noms d'assistants et de témoins qu'il renferme, mérite d'être cité :

« .. ..Le second jour d'apuril mil six cent quatre
« vingt et un, qui était le mercredy de la semaine ;
« je soussigné Blaise Rigollet, prestre cy-devant
« chapellain de la chapelle du chateau de la Palice et
« ausmonier de monsieur le comte de Saint-Gerand,
« seigneur du lieu, lieutenant général des armées du
« Roy, etc., natif de la paroisse de Droiturier, et
« âgé de trente ans et quelques mois, estant arrivé
« de Clermont le jour précédent, avec des lettres de

« provision de la cure de Lubiez et la Palice de
« laquelle Mre Gilbert Ribaud, dernier et paisible
« possesseur d'icelle, avait faict une démission pure,
« simple et volontaire entre les mains de Monseigneur
« l'Évêque de Clermont, ay pris possession sur les
« dix heures du matin, assisté des vénérables curés
« de Saint-Prix et Bussole et de Mre Jean-Jacques
« Géranton, ausmonier des dames religieuses hos-
« pitalières de la Palice et des messieurs Dupré,
« sieur de la Megné, Josse, sieur de la Bêche et juge
« de la Palice, Ferret, procureur d'office et notaire
« royal du lieu ; Saint-Martin, Gay, Busset, Cha-
« nansot, Sugger et plusieurs autres qui ont tous
« signé dans l'acte de mes prises de possession, reçue
« par le d. Ferret, notaire royal, en suite de quoy
« j'ai célébré la grande messe, où il y avait plus de
« six vingt habitans qui ont presque tous commu-
« niés, et suis, avec mes dits sieurs assistants, allé à
« disner dans la Palice et à l'issue du disné, je suis
« allé dire les ténèbres dans la chapelle de Notre-
« Dame, ayde de la paroisse du d. Lubiez.

Signé : RIGOLLET,
Curé de Lubiez et la Palice. »

Cependant Lubié, malgré sa misérable fortune conserva ses droits paroissiaux jusqu'à la révolution, et son cimetière continua même à être celui de la Palice jusqu'à la Restauration.

Aujourd'hui, la charrue continue le travail destructif des hommes et du temps. Des prairies et des

champs labourés occupent l'emplacement du vieux bourg !... L'église elle-même a disparu... victime, comme tant d'autres, de l'imbécillité révolutionnaire.

Seul, ce cimetière a résisté aux profanations républicaines et au nivelage agricole ; grossi par la poussière des siècles et les cendres de ses morts, il dresse au-dessus du tapis vert de la plaine, sa surface inégale et tourmentée.

A droite et à gauche, deux maisons de la fin du XVe siècle, fort modestes mais pleines de caractère, - l'une avec sa jolie galerie ouverte, l'autre avec sa vieille tourelle — semblent n'être restées là que pour veiller sur le pauvre cimetière et protéger par leur présence cette preuve matérielle de leur vieux privilége paroissial.

Avant de clore cette notice, on nous permettra de consigner un évènement qui, bien que très-récent, a passé presque inaperçu :

C'est à la Palice, le 4 mai 1865, que le célèbre paléontologue anglais Chrysty, l'un des *pères* les plus illustres de la science préhistorique, a été surpris par la mort, au milieu d'une excursion géologique qu'il accomplissait avec son ami Ed. Lartet.

Ainsi, à treize cents ans de distance, deux apôtres : un apôtre du ciel et un apôtre de la science, sont venus mourir dans notre *lipidiacensis pagus*.

Officine de Potiers gallo-romains.

En 1860, l'un de nous fut mandé à la Palice, par un de ses collègues qui se proposait de lui faire acquérir une lampe de bronze à six becs qui avait été vendue, comme vieille matière, à un chaudronnier ; après l'avoir achetée de ce dernier, je m'informai de sa provenance, et comme on m'assura qu'elle avait été découverte à Lubié, je m'y rendis aussitôt ; je ne tardai pas à me mettre en rapport avec celui qui l'avait trouvée, en approfondissant une citerne d'arrosage de son jardin (1), je lui demandai si dans ces parages on ne rencontrait pas en labourant, bêchant, plantant ou arrachant des arbres, des tuiles à rebords ou autres matériaux antiques, il me répondit que cela ne manquait pas aux alentours. Après avoir quêté et exploré un champ vague, où je trouvai de nombreuses preuves d'habitations antiques, je fis sur un parcours de deux kilomètres, et en zig-zag, une reconnaissance minutieuse, rencontrant de temps à autre, des matériaux antiques ; je revins presqu'à

(1) Depuis peu, M. R. de Quirielle a pu augmenter ses collections d'une lampe de même type, à trois becs, qui a été trouvée dans une commune voisine de Lapalisse, et notre collègue de la Société d'Émulation, M. Bonnefond, de passage à Grenoble, il y a quelques années, en vit extraire des déblais de conduites d'eau de la ville, une analogue à quatre becs et en fit l'acquisition ; c'est une des jolies pièces de ses collections.





mon point de départ en franchissant un petit cours d'eau, et j'abordai dans un petit chemin d'exploitation où les fragments de poterie rouge dite Samienne étaient plus abondants, mais très-espacés; d'où venaient-ils ? ils ne pouvaient provenir du champ de droite, qui était en contrebas du chemin, par la même raison, qu'ils se trouvaient dans un sable fin qui avait été charrié par les eaux pluviales, ils ne pouvaient venir d'en face, car c'était le chemin de Lubié, ils ne provenaient donc que du champ de gauche attenant au domaine ; je remis à un autre jour le soin de m'éclairer sur ce point.

Peu de temps après, et à la suite de pluies abondantes qui avaient délayé les terres, je me rendis de nouveau à Lubié ; il ne fallait pas songer à interroger le champ ci-dessus, c'était un pré franc, dont toute la surface avait une herbe d'une densité désespérante pour moi, tout en faisant le bonheur de son propriétaire; mais le chemin avait eu son sol dénudé par la pluie et je retrouvai, en effet, beaucoup de menus fragments de poteries très-fines ; ils pouvaient être le résultat d'un curage de fossé du chemin ou du pré, mais de quel point au juste ? Je n'avais d'autre outil que mon couteau de poche avec lequel je venais d'achever, sur l'herbe, mon modeste déjeuner; à tout hasard, je me mis à rompre le gazon du talus des déblais de ce champ ; je n'avançai guère au milieu du réseau des racines des arbres et de la haie vive, et encore, pour surcroît d'ennuis, le fossé qui avait été creusé et qui était plein d'eau, me forçait à avoir la

position d'un duelliste ; cependant, après un instant d'efforts, je vis apparaître une couche de bonne épaisseur, de fragments de poteries presque tous à reliefs ; j'en remplis mon carnier, mes poches, et jusqu'à mon mouchoir ; je ne pus résister pour les mieux voir, à en laver quelques-uns ; j'y revis des animaux, des personnages que je connaissais déjà ; j'avais aussi deux noms de potiers, en relief, au milieu des rinceaux ; ils m'étaient inconnus ; ces débris étaient accumulés là, sans interstice de terre ; j'étais au centre d'un amas assez considérable, dont je ne voyais de terminus d'aucun côté ; j'y recueillis un petit vase sphérique rouge, uni, auquel il ne manquait que le goulot et l'anse ; j'ai retrouvé depuis lors le goulot de ce guttus ; je rebouchai ma petite fouille avec des gazons et me retirai satisfait de cette bonne aubaine.

Je fis, en rentrant chez moi, le nettoyage du produit de ma fouille qui me montra bien des sujets que j'avais précédemment trouvés dans les officines de Toulon et de Vichy ; les tons extérieurs étaient pourtant, en général, moins rouges et tiraient un peu sur le jaune orangé.

J'y retournai à quelque temps de là, et cette fois, je me fis accompagner d'un ouvrier muni d'une pelle et d'une pioche ; en peu d'instants, je remplis un panier de semblables débris ; comme nous étions sur le point de nous retirer, je vis venir sur le chemin de Lubié, un cavalier qui n'était autre que le propriétaire du domaine, j'allai à lui, les mains gar-



nies de ces fragments et lui racontai ma bonne fortune ; je lui dis que s'il venait à transformer son pré en une autre culture, je serais bien désireux d'y continuer mes recherches ; il ne me consola guère en me disant qu'il faudrait attendre de longues années pour cela ; en effet pendant six ou sept ans, toutes les fois que j'avais l'occasion d'aller à Lapalisse, je m'y rendais, comme attiré malgré moi, et toujours le pré était vert et mettait un frein à ma curiosité ; je n'osais plus continuer mes fouilles du talus, car j'étais arrêté par les racines des arbres qu'il aurait fallu couper, et je ne voulais m'attirer aucun reproche ; enfin, l'année dernière, le 11 février 1878, ayant eu l'occasion d'accompagner à Lapalisse une de mes parentes, j'eus l'idée d'aller encore une fois à Lubié, le pré avait été rompu, et un blé avait été semé à la place ; j'avais donc le champ libre ; je n'avais fait que quelques pas dans cette terre, que déjà, j'avais ramassé un nom de potier ; plus loin je trouvai des morceaux de terre fine, malaxées à la main, sur lesquels se voyaient, après la cuisson, les stries de la peau ; je vis des fragments de grosses briques vitrifiées par le feu et des segments de couronnes, pour joints et tuyaux d'alandiers, quelques morceaux aussi de ces derniers ; il y avait tous les éléments pour assurer maintenant que là avait été autrefois une officine de potiers ; je continuai à quêter et outre plusieurs fragments de poteries de différentes nuances et épaisseurs dont quelques-unes très-minces, je recueillis un fragment de moule de

vases à reliefs. Je montrai le produit de mes recherches à M. Roger de Quirielle, gendre de M. Burelle, propriétaire du champ en question, et il fut convenu, qu'après l'enlèvement de la récolte, nous explorerions cette fabrique.

Diverses circonstances ne nous permirent de commencer ces fouilles qu'en novembre ; l'année dernière nous en avons été promptement délogés par la pluie et la neige ; nous les avons reprises en mars 1879, et au premier abord, il nous a été facile de voir que là, nous ne devrions pas trouver de fours en place, comme nous l'avons remarqué à Vichy où le terrain absorbant et sablonneux avait permis aux potiers de construire ces fours en contre-bas du sol pour conserver davantage le calorique, tandis que là, l'humidité du sol et l'argile qui en forme la base, devaient, à cette époque, gêner ces industriels autant que nous l'étions nous-même ; en effet, la terre était tellement saturée d'eau, qu'après une ouverture de 0^{m} 40 à 0^{m} 50 de profondeur, l'eau du sous sol, y trouvant une issue, remplissait en peu d'instants la fouille ; il fallait ajourner la continuation de ces fouilles à une meilleure saison ; là pourtant, où nous étions installés près de la position des fours, nous avons extrait, dès les premiers jours, une grande quantité de matériaux de ces fours, tels que tuyaux striés très-fortement à l'extérieur, les uns cylindriques dans toute leur longueur qui n'excède pas 0^{m} 30, d'autres à emboîtement, comme nos tuyaux modernes ; ils avaient été vitrifiés pour la plupart, ainsi que les rondelles ou



couronnes qui leur servaient de joints à la sortie des fours ; des briques de ces fours ayant de 0m 35 à 0m 40 de long sur 0m 25 à 0m 30 de large et autant d'épaisseur ; un assez grand nombre de gâteaux de terre cuite, circulaires, de 0m 05 à 0m 06 d'épaisseur sur 0m 10 à 0m 15 de diamètre, ayant, au milieu, un mamelon variant de 0m 03 à 0m 08 en hauteur, pour supporter les petits vases dans les fours ; un très-petit vase en forme d'olla ovoïde en terre rouge très-fine et à engobe rouge, en partie disparue, a été retiré en entier, par hasard, du milieu de gros matériaux.

Nous avons dirigé nos recherches sur le talus que j'avais très-peu fouillé, près de vingt ans avant, et nous avons recueilli là, une très-abondante quantité de débris de vases à reliefs, mais peu à panse lisse ; la plupart avait dû faire partie de vases en forme de bols, à panse rebondie ; des fragments de vases unis à l'extérieur, mais grenus à l'intérieur, jusqu'à la hauteur correspondante à la frise qui est ornée d'un mascaron de lion, à plein relief, et servant de versoir, après broyage à la spatule, des mets que l'on y préparait ; ce travail culinaire, étant de beaucoup facilité par le grènetis de sable que l'on y semait lorsque la terre de ces vases était encore malléable ; mais sans contredit, les plus intéressants fragments de cette fouille sont ceux qui étaient à dessins incisés ; ils étaient façonnés de très-faible épaisseur, presque tous en forme d'urnes et avaient été gravés, pour la plupart, de deux chanfreins se réunissant au centre, ou de très-petits ovales très-rapprochés les uns des





autres et garnissant quelquefois toute la panse de l'urne ou formant, par leur assemblage de trois ou quatre, ou courant en guirlandes les uns à la suite des autres, des ornements de beaucoup de goût; il fallait aux potiers gallo-romains une grande sûreté de mains pour exécuter avec autant d'habileté, sur l'argile encore fraîche, des enlèvements de cette terre sans y laisser la moindre bavure, et sans y laisser apercevoir la moindre ligne dépassée, et pour le faire avec une telle vigueur, que ces facettes aient le même poli que les parties unies qui les avoisinent; un autre genre de décorations, habilement pratiqué à Lubié, était l'ornement des vases à la barbotine, c'est-à-dire à la pâte en bouillie épaisse, mise dans un cornet ou pipette, et déposée avec plus ou moins de lenteur, suivant qu'ils voulaient donner plus ou moins de bas-reliefs, car, en se déposant, cette terre liquide s'arrondit sur les bords. Les potiers devaient agir pour cela comme le font de nos jours, les pâtissiers pour décorer les biscuits, petits-fours, etc., c'est-à-dire à main levée; ils exécutaient, de la sorte, des rinceaux d'une grande pureté de courbure, des feuilles, surtout celle du lotus, qui était en grand honneur dans l'antiquité, des épis hérissés de petites pointes épineuses, etc.

Nous avons pu constater que cette fouille était un dépôt de vases brisés, mis au moment où fonctionnaient ces fabriques, en tas conique que nous avons entièrement déblayé; au début, il s'étalait par sa base, dans le chemin; mais là, il en avait peu à peu



disparu, et il n'y restait presque point de fragments, mais seulement des cendres et des terres noircies, provenant de curage des abords d'un four, qui y avaient été transportées.

Les noms des potiers qui avaient fait les moules des vases à reliefs, étaient eux-mêmes en relief entre les ornements, et presque tous avaient été faits au style ou à la pointe, en capitales tremblées, dans la terre malléable de ces moules ; celui dont le nom était le plus répété dans la fournée du dépôt ci-dessus, était inscrit : BANVI, pour : œuvre de BANVVS ; quelques-uns des moules de ce même artiste étaient indiqués par une estampille ou cachet donnant son nom en belles capitales de plus de 0m 02 de haut, à lignes bien droites ; un autre semble avoir été disposé avec des lettres mobiles, les deux premières lettres ayant été surfrappées et ayant laissé leurs deux doubles empreintes, ce qui ne pourrait avoir lieu avec une estampille fixe qui aurait surfrappé le nom en entier, si nous ne nous illusionnons pas sur ce point.

Un autre fragment de nom, estampillé en relief dans les ornements, mais dont nous avons retrouvé la fin dans nos fouilles de cette année, nous a donné : QIBALBINIOF, ou *de l'officine de* QVINTVS BALBINVS.

Nous avons dit à dessein, plus haut, à propos des moules portant à l'intérieur, au milieu des ornements, les noms de ceux qui les avaient créés, que ces moules étaient l'œuvre particulière de ces artistes qui, peut-être, suivaient comme nomades, les nom-





breuses officines de potiers de la Gaule ; dans le Bourbonnais, celle qui nous occupe est la huitième connue, et en y comprenant celles de Clermont et surtout de Lezoux qui en possédaient un très-grand nombre, on peut voir qu'ils avaient des placements sûrs de leurs travaux. D'autres potiers qui terminaient leurs noms par les lettres OF pour OFFICINA ou *officine, atelier*, n'étaient-ils pas les propriétaires de ces officines, et ceux qui faisaient suivre leur nom de M pour MANV, *de la main d'un tel*, *a fait ce moule*, comme nous en avons trouvé un exemple à Lubié : MANVS DOIICCI, pour DOECCI, ou par F, FEC, FECI et FECIT, étaient, croyons-nous, des ouvriers mettant en œuvre des moules de vases dans n'importe quels ateliers et emportant avec eux leur cachet ou estampille qu'ils imprimaient presque toujours au fond intérieur du vase et rarement au milieu des ornements ou dans la frise ; leur bagage se composait aussi de tous les poinçons de décorations qui étaient aussi faits par eux; il y avait donc probablement dans le même lieu de fabrication, autant d'officines distinctes, qu'il nous est resté de noms de potiers terminés par le mot *officina* en abrégé ou en entier, comme nous en avons trouvé un exemple dans les ateliers de Vichy ; dans cette hypothèse, à Lubié, il y aurait donc eu, par les quarante noms de potiers, que nous y avons recueillis jusque-là, deux officines seulement de reconnues, celle de QIBALBINVS et celle de CINNAMVS ; nous avons trouvé ce dernier suivi, comme ici, des lettres OF, unies ensemble, à



Vichy et sur la rive gauche de l'Allier, en face de Vichy, dans les ateliers de Laramas, commune de Brugheas ; il a été également fréquemment trouvé à Clermont et à Lezoux ; aurait-il été simultanément fabricant dans ces diverses localités ? ce n'est guère probable, car elles ont dû exister toutes dans le même moment, ou n'était-ce pas plutôt un fabricant de moules qui les vendait aux autres ateliers ? Autant de problèmes difficiles à résoudre.

Nous avons encore à noter, pour les officines de Lubié, une particularité que nous n'avions pas trouvée dans les autres de notre contrée, et que nous ne sachions pas que l'on ait observée ailleurs, du moins identiquement ; ce sont de petits morceaux d'argile que les potiers pétrissaient et pinceaient entre le pouce et l'index, en les intercalant, soit entre les vases à cuire ou entre ceux-ci et les parois du four, pour les caler et les empêcher de se déformer pendant la cuisson. Outre les stries de la peau, les arcs des ongles et les joints des phalanges, ces cales ont conservé en creux les reliefs des vases qu'ils soutenaient, ce qui démontre que la cuisson se faisait à découvert, c'est-à-dire sans être renfermée dans des gazettes, car les poteries qui nous occupent n'étaient que revêtues d'une engobe, ou seulement lustrées et l'on ne renfermait en gazettes que celles qui étaient vernissées à la litharge.

Bien des archéologues, M. l'abbé Cochet, entre autres, et aussi M. Alex. Brongniart, dans son important *Traité des arts céramiques*, n'indiquent les ver-

nis métallifères, employés par les potiers, que vers le Xe ou XIe siècle, mais récemment, M. H.-A. Mazard, bibliothécaire du Musée de Saint-Germain-en-Laye, a publié dans la *Revue archéologique*, un savant et consciencieux mémoire sur la connaissance par les anciensdes glaçures plombifères qui ne laisse plus de doutes à cet égard ; nous lui avons fourni, pour ce travail, beaucoup de poteries et de fragments vernissés, recueillis par nous dans les officines de potiers gallo-romains du Bourbonnais, mais principalement de celles de Vichy où nous avons trouvé un modèle de gazettes à courants d'air et d'autres en tout semblables à celles qui sont employées de nos jours, dans les fabriques de porcelaine.

Les nombreuses cales de four que nous avions précédemment recueillies dans les officines de Toulon et de Vichy, ne donnent point en creux les reliefs des vases, et pourtant la fabrication et la mise en four étaient les mêmes ; peut-être que là, ces calages ne se faisaient que sur des vases lisses, afin de ne pas nuire aux reliefs, ce qui ne pouvait les endommager, ces poteries devant être suffisamment sèches avant d'être déposées dans le four.

A Lubié, les vases étaient posés dans les fours sur des rondelles à bord peu relevé ou sur des galettes de 0^{m} 03 à 0^{m} 04 d'épaisseur et 0^{m} 10 à 0^{m} 12 de diamètre, ayant en leur milieu supérieur un exhaussement de terre de la même forme que le dessous du rondeau ou pied du vase, qu'elles devaient maintenir ; on les posait aussi sur des croûtes d'argile fine,

de 0^m 005 d'épaisseur, faites de même pâte que celle qui avait servi à confectionner les vases, sans doute pour que celle-ci se conduisît au feu de la même manière; nous avons recueilli quelques-unes de ces croûtes ou plaques portant l'empreinte de trois ou quatre fonds de vases, d'autres ayant conservé l'empreinte des clous des chaussures des ouvriers qui les avaient foulés aux pieds dans la précipitation de la mise en four.

Un autre genre de supports creux, en forme de petite colonne conique, souvent très-aplatie, y était employé, car nous en avons rencontré de plusieurs modèles ; enfin, les grands vases qui, par leur galbe, permettaient d'en recevoir de plus petits dans leur intérieur, étaient utilisés pour en recevoir une succession, jusqu'à ce qu'ils ne pussent se toucher par l'extérieur ; on ne les isolait les uns des autres que par quelques grains de sable fin semés sur les rondeaux ; nous en avons remarqué les traces, difficiles à voir, dans l'intérieur de plusieurs vases ou assiettes ; les potiers qui ne fabriquaient que de la poterie engobée, pouvaient n'avoir que très rarement des vases se collant les uns aux autres, ce que nous avons pourtant observé dans l'officine du Lary à Toulon (Allier) ; c'est à l'observation de ce fait que nous avons dû la découverte de cette fabrique. Il fallait, pour cela, un feu excessif qui vitrifiait la terre, et cette méthode de mise en four était la plus économique pour déposer beaucoup de pièces dans de très-petites surfaces ; les fours antiques ayant de

très-faibles dimensions variant de 0m 75 à 1m 20 de diamètre ; telles sont les cotes que nous avons relevées sur une quinzaine de fours de potiers gallo-romains de notre région, mais la plus grande partie à Vichy.

Les potiers de Lubié ne faisaient exclusivement que de la poterie rouge dite samienne et ses dérivés ; nous n'y avons rencontré aucun fragment de terre cuite blanche, dont les ateliers du Lary et de La Forest à Toulon, ceux de Vichy et de Saint-Pourçain-sur-Bêbre nousont fourni de si nombreuses statuettes et les moules qui servaient à les faire ; dans cette dernière localité et à La Forest, il se fabriquait fort peu de vases, tandis qu'au Lary et à Vichy, il se fabriquait autant de vases que de statuettes ; à La Ramas, rive gauche de l'Allier, un peu en amont de Vichy, les vases étaient le seul genre de fabrication, de même qu'à Gannat dont on connaît, il est vrai, beaucoup plus de moules de vases que de vases façonnés ; les très-intéressants spécimens de cette dernière officine font partie de la collection de notre collègue, M. Esmonnot.

A propos de la découverte de cette officine, nous avons à rétablir les faits suivants : c'est à M. Billet, membre de la Société d'Emulation de l'Allier, qu'est due cette découverte et non à l'auteur des *Légendes et Nouvelles Bourbonnaises*, ainsi qu'il l'a publié page 139 de ce livre, et nous ajouterons que la majeure partie des vases de cette fabrique étaient des vases à relief et à vernis plombifères de la période

gallo-romaine ; ainsi se vérifient une date que l'auteur ci-dessus avoue ingénuement n'avoir point trouvée, et un fait qu'il n'ignorait pas.

Dans l'Auvergne, à Arpajon (Cantal) et Lezoux (Puy-de-Dôme), dont les premières découvertes datent juste d'un siècle, car c'est en 1780 que M. de Beaumesnil y trouva un premier four, il ne se fabriquait que des poteries ; nous ne tarderons pas, du reste, à connaître dans tous ses détails, la richesse des productions des nombreuses officines de cette dernière localité, dont M. le docteur Plicque a recueilli, depuis plusieurs années, dans des fouilles considérables, tous les éléments et qu'il se dispose à publier.

Avant lui, il y a une cinquantaine d'années, M. l'abbé Constantia avait recueilli à Lezoux, plusieurs moules de vases et fragments de vases, quelques poinçons servant à décorer ces moules, qui ont été signalés par M. Alex Brongniart, qui n'a pas désigné leur véritable et patient collectionneur, mais bien M. le chevalier de Saint-Thomas, qui lui servait d'intermédiaire.

De 1859 à 1865, ces gisements ont été aussi explorés, par MM. J. Bonneton, alors substitut à Thiers, Fabre et Compagnon de Clermont.

Nous possédons aussi de Lezoux, six chapiteaux de terre cuite rouge engobée de blanc, et le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède aussi un de la même découverte ; ils devaient faire partie d'un édifice élevé à la Déesse de l'Abondance qui est repré-

sentée sur les trois chapiteaux de la façade principale, quelques parties des reliefs, sont rehaussées de peinture rouge; plusieurs d'entr'eux ont des bustes demi-nature représentant, en très-fort relief, l'un un Empereur, que nous croyons être Tetrieus, un autre, Bacchus, et d'autres indéterminés, ils ont tous à la base un gros mamelon, pour simuler le petit mascaron qui se trouve à la base de tous nos petits bustes de terre cuite blanche.

Ces chapiteaux, qui ont conservé intérieurement le mortier qui les scellait aux poteaux de bois qui les supportaient, étaient reliés entr'eux par des cloisons dont les rainures creuses ont des traces de mortier, et à leur sommet, par des entraits de charpente qui reposaient sur des étriers ou supports venus de moulage.

Les officines de Clermont fabriquaient, en même temps que les poteries, des statuettes de terre cuite blanche.

Nous ne chercherons pas à mettre en parallèle, quant au lustre ou brillant, les poteries de Lubié pas plus que celles des autres fabriques de notre région, avec celles de Clermont; quelques pièces des officines de Clermont, certaines pièces des officines de Vienne (Isère), sont presqu'aussi belles; celles de Lezoux qui sont lisses ont un brillant plus beau que les nôtres, il en est de même dans quelques vases à reliefs, mais la plus grande partie, faite avec des argiles analogues et une fabrication identique, non-seulement sur plusieurs points du terri-



toire de la Gaule, en Allemagne, en Angleterre, ont toutes un air de parenté comme teinte et comme décoration, et si répandue qu'ait été cette industrie à l'époque gallo romaine, il est bien étonnant qu'en aucun pays, la tradition n'en ait conservé la méthode (1) ; toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour les imiter, n'ont réussi qu'à ne rien faire qui s'en approche; tel est Billom et depuis peu Bourges, où au moyen des résidus de lavage des minerais de fer, mélangés à de l'argile, on est arrivé à produire des semblants de vases romains et étrusques qui imitent mieux leurs aïeux pour la vue que pour la densité ; néanmoins, il faut constater que les arts céramiques sont en très-grand progrès depuis quelques temps, et on doit, par suite, se faire une idée des difficultés qu'avaient a vaincre les potiers de l'antiquité dont les noms sont parvenus jusqu'à nous; nous admirons leurs si fragiles travaux qu'ils ne pouvaient penser livrer presque intacts, à dix-huit siècles de là, et fournir pour ainsi dire de cette corporation, le registre de l'état civil des premiers siècles de la Gaule ; ainsi pour l'Auvergne et le Bourbonnais, il n'est pas téméraire de dire qu'il y a plus

(1) A Moulins et aux environs, la poterie commune, noire fumée, se fabrique encore aujourd'hui, telle que les Gaulois la faisaient, et j'ai fait remarquer ce fait à l'infatigable chercheur du mont Beuvray, notre collègue M. J.-G. Bulliot, dont les spécimens de poterie qu'il a recueillis là, ne diffèrent de celles que nos potiers vendent sur le marché de notre ville, que par quelques formes ou quelques ornementations.





de quinze cents noms de potiers différents de connus déjà. (Voir à la planche 1, les noms de potiers découverts à Lubié).

Nous allons essayer de décrire les différents ornements en relief que nous avons recueillis sur les fragments de vases de Lubié, en faisant remarquer que beaucoup de ces ornements se répètent sur différents vases, avec des agencements divers.

1.

Petit lion courant à droite, entouré d'un demi-médaillon à double ligne, encadré de lignes brisées, quatre godrons verticaux; à gauche, amorce d'une femme tenant un voile flottant de la main gauche et génie ailé, bordures d'oves au-dessus. (Tous ces fragments ayant la même bordure d'oves plus ou moins grands, nous ne l'indiquerons plus.)

2.

Femme assise sur un rocher, tenant de la main gauche un arc et la main droite à sa chevelure; elle est chaussée de bottines ; à gauche, deux paires de très petits dauphins liés ensemble par la queue et placés deux par deux, les uns au-dessus des autres ; ces reliefs sont dans des cartouches verticaux séparés par des lignes cordées.

3.

Un dauphin, dans un demi-cercle petit aigle de face, les ailes éployées dans un double médaillon.

4.

Cheval marin, nageant entre deux poissons, dans un demi-médaillon, une feuille lancéolée horizontalement placée au-dessus du monstre. Variante : un seul poisson au-dessus du même monstre marin.

5.

Un poisson alternant avec un dauphin dans des cartouches séparés, le même motif se répétant ; les poissons tournés à gauche et les dauphins, l'un à droite et l'autre à gauche ; oiseau de profil à droite dans un double médaillon.

6.

Grandes feuilles de vigne à tiges contournées en volutes dans l'intérieur desquelles sont : un petit paon la queue étendue, deux très-petites rosaces et un double annelet.

7.

Dauphin dans un demi-cercle, cartouche conique à ligne cordée avec petites rosaces aux intersections, feuille lancéolée. — Personnage en jaquette dans l'attitude d'un danseur ; linéaments en volutes et feuille montant dans un cartouche étroit.

8.

Grand personnage nu dans un portique à double

archivolte cordée et à colonnes formées de foudres ayant une feuille pour base.

9.

Dans un portique à double archivolte et à colonnes torses, se tient un personnage de profil, la jambe droite appuyée sur un socle ou autel bas, soutenant de la main gauche une portion de vêtement qui pend après avoir décrit deux zones courbes ; la main droite à la hauteur de la figure, deux petites rosaces dans le tympan du portique ; à droite, statue fruste en gaîne. — A gauche du premier portique, amorce d'un autre semblable.

10.

Un lièvre au repos dans un demi-médaillon à double ligne.

11.

Petit aigle, les ailes déployées entre deux petites rosaces, dans un demi-médaillon de feuilles laurées ; au-dessous, petite biche couchée retournant la tête à droite, dans un double médaillon.

12.

Trois cercles inscrits, ayant au centre et dans le haut, trois petites rosaces ; ce motif séparé par des lignes cordées se répète.

13.

Double petit médaillon, ayant au centre une rosace fruste et au bas, sur le côté, une fleur de lys tournée la pointe en bas ; même motif se répétant sans séparations.

14.

Griffon tourné à droite, la patte gauche levée, dans un double médaillon, au dessous, bande cordée et ornement trifolié de chaque côté, annelet au-dessus.

15.

Grand personnage nu, assis, le coude gauche reposant sur son bouclier, dans un portique dont nous n'avons que l'amorce.

16.

Personnage à cheval ; l'animal lancé au galop à droite, retourne la tête à gauche ; le cavalier armé d'un coutelas, se retourne aussi à gauche, le corps penché en arrière et le bras droit arcbouté, semble vouloir frapper un ennemi ; à gauche des lianes dans un demi-médaillon à double cercle, raccordées en deux points par des fleurs de lys ; à droite, un cygne tourné à droite dans un double médaillon.

17.

Faune érotique, tourné à droite, dans un double

médaillon orné de deux quatre feuilles; à droite, petit génie ailé, nu, debout, ayant une écharpe entourant les deux bras et flottant au-dessous, peut-être ce que l'on désignait par la caridalide ; il tient de chaque main levée une courte baguette ; séparation horizontale au-dessus et masque fruste dans un double médaillon ; à droite, faune semblable marchant à droite.

18.

Dans un demi-médaillon, un vase, forme Médicis, à deux anses, sur lequel est posé un panier quadrillé surmonté de deux petits dauphins accostés; à gauche, masque barbu, tourné à gauche, coiffé d'un turban ou épaisse chevelure surmontée d'une aigrette ondulée ; à droite, petit gladiateur casqué, le poignard à la main droite et le bouclier à la gauche ; ligne horizontale cordée et amorce d'un personnage tourné à droite ; à gauche, attachée à la séparation verticale, une feuille à cinq pointes allongées ; à gauche, deux feuilles de vigne tenues par la même tige, une pointe en haut et l'autre en bas.

19.

Griffon marin tourné à gauche ; au-dessous, une conque très-longue, dans un demi-médaillon inscrit dans un cartouche cordé ; au-dessous, un coq marchant à gauche, dans l'attitude du combat.

20.

Grand masque d'homme barbu, à chevelure bou-

clée, la bouche à demi-ouverte ; ce masque a été placé horizontalement, ne pouvant tenir verticalement dans le demi-médaillon à double ligne.

21.

Femme marchant à droite, le haut du corps et les jambes nus, tenant à la main une partie de vêtement ; à gauche, jet d'eau dans une vasque, le jet est surmonté d'une fleur de lys ; à droite, une frise de rinceaux ayant quelque ressemblance avec celles de la Renaissance ; ces trois motifs séparés par des lignes verticales cordées ; de chaque côté on voit l'amorce de médaillons circulaires.

22.

Ours courant à droite, deux boucliers semi-losangés ; deux des côtés ont une partie aplatie, une côte médiane longitudinale et un umbo saillant ; trois feuilles lancéolées placées horizontalement ; sur un autre fragment du même vase, lion courant à droite et sanglier courant à gauche.

23.

Personnage debout, tourné à gauche ; il est vêtu de la courte jaquette, la jambe droite repose sur un tas, les deux bras sont repliés à la hauteur des cuisses.

24.

Sanglier marchant à droite, au-dessous, faon couché sur le dos, à gauche, feuille lancéolée.

25.

Femme debout, tournée à droite, vêtue d'une longue tunique ; elle tient devant elle, des deux mains, une partie de vêtement qui flotte ; quatre petites feuilles de lierre aux quatre angles du cartouche, dont les séparations verticales sont à lignes brisées ; amorce de deux godrons verticaux à droite ; petit autel à gauche sur lequel on voit les pieds d'un personnage qui y était posé ; deux petites feuilles de lierre à droite ; la brisure enlève les autres.

26.

Sanglier passant à gauche et croupe d'un autre animal, dans un cartouche à séparations cordées ; à droite, personnage drapé, la jambe droite repliée, brisure ne permettant de voir que le genou gauche.

27.

Personnage nu, debout, les bras et la jambe gauche demi-relevés ; à droite, petit panier quadrillé, surmonté de deux petits dauphins ; le tout dans un double médaillon.



28.

Hercule nu, assis sur un rocher, tourné à droite, s'appuyant de la main droite sur sa massue et la gauche posée sur la cuisse de ce côté ; sa tête manque ; amorce de double médaillon.

29.

Personnage nu, debout, la main droite derrière la cuisse de ce côté, et le bras gauche relevé, la main appuyée sur un long bâton.

30.

Personnage nu, regardant à droite ; cette figure n'est qu'à mi-corps, étant placée sur le cercle du fond du vase ; feuille à cinq pointes liée à la ligne cordée verticale de séparation d'un autre motif ; deux feuilles de vigne à tige commune, une pointe en haut, l'autre en bas ; amorce des pointes inférieures de quatre godrons.

31.

Petit génie ailé, nu, genou droit en terre, la jambe gauche repliée, les deux bras en avant de la poitrine ; de la main droite il tient une coupe.

32.

Buste d'un griffon, tourné à gauche, terminé par une tige courbe à laquelle viennent aboutir deux

lianes terminées par une très-petite feuille ; à gauche, amorce d'une tête de cerf ; à droite, au-dessus des lianes, un microscopique enfant nu.

33.

Grand personnage nu, debout, tourné à droite, portant sur le bras gauche, près du poignet, une étoffe tombante ; de la main droite élevée, il tient un appendice cordé, pour simuler un flambeau.

34.

Grand personnage nu, debout, tourné à gauche, la jambe droite est repliée derrière la gauche, le bras droit allongé vers la cuisse, tient, à la hauteur de l'épaule, une baguette bifurquée ; le bras gauche formant l'angle le long du corps, tient une étoffe pendante ; à sa gauche et tourné à droite, amorce du même personnage qu'au numéro précédent, la main droite sans flambeau. Variante : les deux mêmes personnages et au-dessus, deux feuilles de vigne séparées l'une de l'autre ; il devait en exister trois, la brisure en enlève une.

35.

Même grand personnage nu, tourné à droite, qu'au n° 33, mais sans flambeau ; à sa droite, un autre personnage nu, tourné à gauche, portant sur la tête un plateau ou une corbeille plate sur laquelle on voit quatre fruits, le bras droit élevé

soutient ce plateau ; de la main gauche, portée en avant à la hauteur de la cuisse, il porte une coupe ; un oiseau marchant, à gauche.

36.

Amorce du même personnage à la corbeille au-dessus, deux grandes feuilles en forme d'amende ; à droite, dans un cartouche séparé par des lignes brisées, trois autres feuilles très pattées à leur base, et terminées en pointes crochues.

37.

Amorce du personnage précédent, ayant à sa droite un autre personnage nu, coiffé d'un bonnet à deux pointes, la main droite au bonnet et le bras gauche pendant en avant. (Nous décrivons plus loin le même personnage que ce dernier ayant à la main gauche une longue baguette courbe.)

38.

Personnage nu, la jambe gauche levée, les deux bras repliés et les mains ouvertes, dans un cartouche trapézoïdal cordé et deux petits points saillants aux intersections ; au-dessus, oiseau au repos et petit bœuf couché, chacun dans un petit médaillon à double ligne, annelet au bas ; à droite, deux belles feuilles et rinceaux, oiseau perché sur une tige cordée, ayant au bas un beau fleuron double à volute ; biche couchée en haut, à droite, au-dessous d'une

élégante frise à vasque et feuillage ; amorce d'un petit lion, deux petites feuilles détachées. Variante : deux feuilles de vigne et lianes décrivant des courbes et se raccordant au bas sur un ornement à quatre pointes, à côtés courbes guillochés sur les bords et à rosace au centre.

39.

Grand personnage tourné à droite, dans un médaillon ; il est vêtu d'un justaucorps dont les manches s'arrêtent au dessus du coude ; il a la jambe gauche à demi-relevée et le bras du même côté replié parallèlement à cette jambe ; le bras droit pendant un peu en arrière du corps.

40.

Amorce de grand personnage nu, dans un portique à double archivolte à fleurs de lys pour chapiteaux des colonnes ; les deux bras sont repliés près du corps et ont chacun, aux coudes, une portion de vêtement ; le bras droit tient, le long de l'épaule, une baguette bifurquée.

41.

Amorce d'une femme nue, tournée à gauche, le corps arqué, les deux bras tiennent un voile formant l'arc ; à gauche, dans un demi-médaillon, un cygne.

42.

Femme nue, debout et de face, dans un portique

à colonnes torses ; les deux bras levés et repliés, elle tient sa chevelure tirée sur les côtés à une certaine distance de la tête ; à ses pieds sont deux rinceaux terminés par une feuille et raccordés sur une double rosace cordée ; à droite, amorce de statue debout, sur un socle ; dans un autre portique, Apollon debout mais fruste, la main droite appuyée sur sa lyre qui est à ses pieds.

43.

Grande feuille à sept pointes rattachée par des rinceaux, oiseau au-dessus retournant la tête; amorce d'un homme le poing gauche levé.

44.

Vase, forme Médicis, à deux anses, dans un demi-médaillon ; au-dessous, dans un cartouche carré raccordé par quatre annelets, un autre vase en forme de cornet.

45.

Dans un petit médaillon double, un oiseau ; à droite, dans un double médaillon plus grand, un gladiateur nu debout, tenant un poignard de la main droite et un bouclier rond de la gauche ; deux petites rosaces au-dessus des deux médaillons précédents ; dans un demi médaillon, à double ligne, un petit génie ailé assis sur un tas.

46.

Grand lion courant à gauche ; au-dessus et à droite, oiseau à aigrette marchant à droite entre deux feuilles lancéolées ; sanglier courant à gauche.

47.

Cerf couché dans un double médaillon ; au-dessous, dans un cartouche carré, petit lion courant ; à droite, grande statue d'homme nu de face, les pieds reposant sur un socle carré, le bras droit étendu et la main vers la cuisse gauche, le bras gauche relevé au-dessus de la tête, tient une étoffe qui retombe en courbe au-dessus de l'épaule droite ; à droite, dans un grand cartouche carré, cavalier sur un cheval lancé au galop à droite ; de la main droite levée, il tient un javelot qu'il s'apprête à lancer en avant ; à son coude droit, est une étoffe flottante en deux courtes bandes se réunissant très-près du coude ; au-dessus du cheval, une lionne marchant à gauche ; au-dessus du cavalier et à gauche dans un petit double médaillon, trait horizontal terminé par un double crochet de chaque côté.

48.

Personnage nu décrit au n° 29 ; à droite dans un double médaillon, avant-corps d'une lionne les deux jambes levées en avant, fleuron trilobé, comme base au-dessous placé horizontalement ; l'ornement en



foudres, qui a servi de colonne au portique du n° 8 ; à droite dans un demi-médaillon, lion courant à gauche ; au-dessous, dans un cartouche carré, panthère courant à droite.

49.

Médaillon à double cercle, avec une rosace au centre ; au-dessous, médaillons plus petits, aussi à rosace au centre et intervalles d'un petit bâton à deux têtes rondes, placé horizontalement.

50.

Apollon assis sur un siége, la main gauche tenant à la hauteur du genou sa lyre et la main droite relevée à la hauteur et par derrière la tête ; oiseau au-dessus, dans un demi-médaillon double cordé ; à droite, grand personnage nu, la main droite levée et la gauche pendante un peu en arrière du corps ; sous ses pieds, un double médaillon à rosace au centre, amorce de médaillon et au-dessous une colonne torse posée horizontalement ; à droite, amorce d'Apollon assis, répétant le premier.

51.

Bordure au gorgerin inférieur d'un vase composé d'une série de demi-médaillons à double ligne, raccordés à leur base par une petite baguette à deux têtes rondes et ayant au centre chacun une petite

couronne cordée ; couronnes semblables, au-dessus des demi-cercles, qui servent aussi d'ornements à la base de grands médaillons dont nous n'avons que les amorces.

52.

Amorce d'un grand médaillon à double ligne, biche couchée ; entre deux rinceaux, prenant leur base dans un losange sous la biche, et en décrivant deux courbes laissant pendre la pointe en bas ; de chaque côté, une feuille en forme de lierre, à côte médiane et bordée et chevronnée ; annelets aux angles et ornement en double éventail à la base ayant un bouton central.

53.

Sanglier courant à gauche, amorce d'un animal indéterminé, au-dessus, gladiateur debout tourné à droite, le corps nu, les jambes armées, tenant un poignard de la main droite et semblant attaquer un sanglier qui vient sur lui ; animal indéterminé au-dessus ; trois petites colonnes espacées entre ces animaux et placées horizontalement ; chien courant à droite, grand personnage nu, courant au-dessus ; amorce de lion courant à droite au-dessus d'un lièvre en repos.

54.

Deux gladiateurs debout, l'un devant et très près de l'autre ; le bouclier joint au corps, défendant la

poitrine et descendant jusqu'au genou ; la partie supérieure de ces combattants manque ; nous ne pouvons donc rien dire de leur coiffure ; une colonne torse, horizontalement placée sous leurs pieds ; à droite et à gauche, rinceaux avec doubles lignes courbes raccordées par une fleur de lys.

55.

Génie nu, ailé, passant à gauche le bras droit levé en l'air, et le gauche pendant le long de la cuisse droite, dans un portique à double archivolte dont l'extérieure est pointillée, les colonnes de ce portique sont formées d'une délicate ornementation de feuilles alternant avec des baguettes ; feuille à cinq pointes posée en travers au bas du génie. Grand médaillon à double ligne, dans lequel se tient un personnage nu, debout, tenant de la main gauche une écharpe flottante ; il s'apprête à prendre de la main droite un semblant d'arbre formé d'une tige cordée à laquelle tiennent quatre petites feuilles lancéolées et terminé au sommet par une feuille de lierre décrite au n° 52 ; une autre feuille lancéolée au bas du personnage, deux au sommet en dehors du médaillon et au-dessous, deux autres posées en travers et réunies par une tige cordée ; à droite, dans un demi-médaillon, un oiseau, la tête retournée, passant à droite ; ligne cordée séparative et au-dessous personnage debout, vêtu, la main gauche sous le menton et

la main droite sous le coude de celle-ci ; ce dernier un peu fruste.

56.

Grandes feuilles à sept pointes et à côte médiane et nervures transversales très-accusées, rinceau décrivant des courbes bien régulières auxquelles sont attachées, en même temps que ces grandes feuilles, la pointe en haut, de beaucoup plus petites feuilles dont les pointes sont en travers au bas du gorgerin du pied du vase.

57.

Amorce de grand masque, de face, la chevelure abondante est tressée au-dessus du front où est la brisure.

58.

Apollon assis sur un siége, comme au n° 50, ayant devant lui l'amorce d'un personnage, les deux mains tendues près de la lyre ; à gauche, petit sphinx à tête humaine, assis, tourné à droite, la patte gauche levée.

59.

Personnage portant une corbeille de fruits sur la tête et tenant une coupe de la main gauche ; il marche à gauche, contrairement à celui du n° 35 ;



à droite, dans un demi-médaillon, lion marin. Ces animaux marins se faisaient dans les moules en appliquant d'abord le poinçon de n'importe quel animal, griffon, lion, bœuf ou autre, et en aplanissant la partie postérieure dans l'argile fraîche ; on appliquait en raccordement du train de devant, le poinçon d'un serpent tordu et retourné, dont la queue relevée se termine par une partie en trident, et au moulage on obtenait un animal marin quelconque ; pour d'autres animaux que nos potiers voulaient représenter à mi-corps, ils agissaient de la même façon et avaient pour terminaison un fleuron feuillagé duquel semblait sortir l'animal.

60.

Grande feuille à sept pointes, à côte médiane, nervure et fibres bien en relief; elle est pâtée à sa base de deux rudiments de feuilles dans un médaillon à double cercle, l'extérieur en partie pointillé ; deux annelets en haut, en bas une petite rosace à gauche, une feuille lancéolée à droite ; dans des cartouches trapézoïdaux, à droite et à gauche, sont : le personnage nu indiqué au n° 37, portant la main droite à son bonnet et tenant de la gauche une baguette ou liane courbée en S, terminée par un petit point et qu'il tient à la hauteur de la tête ; un losange à hauteur de la cuisse droite, une feuille un peu inclinée, au bas, entre ses deux pieds écartés.

61.

Petit personnage nu, tourné à gauche, tenant de la main gauche un objet indéterminé, et franchissant une caisse ornée en forme de châsse.

62.

Panthère marchant à droite dans un demi-médaillon, chien courant à gauche ; au-dessous et à gauche, un ours presque debout, tourné à droite.

63.

Petit sphinx à face humaine, tourné à gauche, la patte droite levée, dans un double médaillon cordé ; à gauche, statue en gaîne, les deux mains posées au-dessus de la tête et la base reposant sur un petit socle à figure humaine de face.

64.

Grand aigle de face, les ailes éployées et la tête tournée à droite, dans un demi-médaillon.

65.

Victoire ailée de face, la tête légèrement tournée à gauche ; de la main droite, elle présente une couronne et de la gauche une palme ; les bras et les jambes

sont nus, elle a un justaucorps qui flotte au-dessous de la taille, à sa droite ; dans le même médaillon, à double ligne, amorce d'une petite femme le bras droit arqué et relevé.

66.

Cerf courant à droite, fleuron dans le vide au-dessous de la croupe, et cygne tourné à droite dans un double petit médaillon au-dessus.

67.

Victoire ailée, (variante de celle ci-dessus) portant une palme de la main gauche, le bras droit manque, elle est vêtue d'une tunique flottante descendant à ses pieds, et est entourée d'une ligne circulaire ; au-dessus, un annelet et une liane à droite, terminée par une grande feuille de vigne, une plus petite et une partie vrillée, le tout sortant de la même tige, en trois courbes différentes, près d'une rosace.

68.

Sanglier passant à droite ; en avant, vase Médicis à deux anses, sur le haut duquel se tient un microscopique petit enfant nu, les bras pendants ; au-dessus, deux oiseaux les ailes relevées, petit dauphin dans le bas d'un débris de médaillon ; à droite, fragment de grand guerrier assis, accoudé sur son bouclier ovale, et sous ce bouclier, le petit enfant ci-dessus, perché

entre deux petits dauphins servant d'anses à un panier treillagé ; autre petit dauphin à gauche sous les pieds du guerrier auquel manque le buste ; petite feuille à longue tige pendante et formant plusieurs courbures.

69.

Femme assise sur un rocher, tenant un arc, déjà décrite au n° 2 ; à gauche, femme vêtue d'une tunique, les bras nus, soutenant un vase qu'elle porte sur la tête ; le vêtement flottant jusqu'aux pieds, laisse, par sa légèreté, apercevoir les jambes ; à droite, colonne debout terminée par des foudres, déjà citée.

70.

Cheval à mi-corps, sortant d'un fleuron ; à gauche, baguette cordée, deux feuilles en amende, et au milieu une fleur de lys ; amorces d'autres ornements incomplets.

71.

Deux lions courant à gauche, le premier plus petit que l'autre ; lièvre courant au-dessous dans le même sens ; cerf courant à droite à la suite d'un sanglier, et au-dessous, le même lièvre que ci-dessus, poursuivi à gauche par un chien qui le tient de près.

72.

Cheval lancé au galop à gauche, et retournant la tête à droite ; avant-corps de panthère ou lionne courant à droite ; branche bifurquée entre ces deux animaux, au-dessus du cheval, et çà et là, entre d'autres animaux ; petit lion courant à droite ; cerf courant à gauche en retournant la tête et sanglier courant a gauche.

73.

Triton de face, le bras gauche réuni au droit et tenant l'aviron derrière la tête ; au-dessous de l'abdomen, les cuisses fleuronnées se tournent à droite et à gauche en volutes, se retournant plusieurs fois en montant et se terminant par une queue à trois flammes ; séparation cordée et petit cerf à genoux et tourné à droite

74.

Triton de face, le bras droit réuni au gauche et ayant l'aviron du côté opposé au précédent ; au-dessous, petit dauphin tourné à gauche entre deux petites cornes d'abondance posées sens dessus dessous.

74 (*bis.*)

Cheval marin ou hippocampe de profil à gauche.

75.

Gland de chêne, la pointe en bas, la tige verticale qui le supporte se termine par un fleuron triangulaire et est ornée en deux endroits de feuilles trilobées qui retombent, la pointe en bas, par une courbure de leur tige ; entre les deux groupes de ces feuilles, une double liane à droite et à gauche se courbant en dessus et en dessous, se réunissant en un petit cercle pointillé ; au-dessus, deux minuscules rosaces.

76.

Partie supérieure d'une Vénus debout, se cachant les seins des deux mains ; à sa gauche, tige courbe terminée par une feuille de lierre, la pointe en bas ; le tout dans un double médaillon ; tige verticale cordée, terminée au sommet par une fleur de lys, et au milieu, un petit bâton horizontal servant de sommier à une arcature où se tient un gladiateur casqué, ayant son bouclier tourné à droite ; il est armé d'un court glaive, il semble défier ou attaquer une Vénus pudique nue, debout, tournée à gauche, ayant le bras droit arrondi au-dessus de la tête.

77.

Petit gladiateur nu, armé d'un glaive de la main droite et tenant le bouclier de la gauche ; il est au centre d'une arcature double, au bas de laquelle sont

deux annelets ; deux autres plus petits sont dans les tympans, de même qu'au-dessus du petit médaillon double qui suit, dans lequel est un oiseau fruste ; à droite et à gauche sont des feuilles de lierre, la pointe en haut, et l'une d'elles a la tige brisée, se rendant à droite, les deux autres tiges sont courbes.

78.

Dans un petit cartouche à séparations verticales et horizontales en brisures, cinq plies ou franges à quadruples lignes terminées en arcs à leur base, et au-dessous de chaque, un même nombre de très-petites feuilles à cinq pointes et à tiges très-courtes ; au-dessus, dans un médaillon, amorce d'un lion courant à droite ; à gauche, amorce d'un danseur en jaquette ; à droite, amorce d'un personnage nu, placé au-dessus d'un petit autel quadrangulaire.

79.

Dans un double médaillon, faisceau de trois feuilles lancéolées, prenant naissance sur une même tige ; à droite et à gauche, sont des séparations cordées, terminées, à leur sommet, par une fleur de lys en trident.

80.

A la base d'une amorce de médaillon, petite lionne courant à gauche, retournant la tête ; au-dessous, un

losange à double trait placé horizontalement et un autre au-dessus, à droite, placé verticalement; un autre placé de même à droite de la séparation verticale à brisures et un second horizontalement posé sous un lièvre courant à gauche au-dessous d'un demi-médaillon à double ligne dans lequel est assis un petit génie ailé, tourné à gauche, tenant le bras droit arrondi sur la tête; une portion de vêtement flotte au-dessous; le bras gauche pendant le long du corps; petite rosace ajourée dans le tympan.

81.

Amorce d'un homme nu, séparation verticale cordée, terminée par une fleur de lys; dans un cartouche en trapèze, feuille assez grande ayant une tige verticale cordée pour simuler un tronc, et la feuille, un arbre touffu; à droite, dans un cartouche un peu plus grand, une colonne torse debout, et auprès, une femme nue, tournée à droite, tenant de ses deux mains, portées en avant, une étoffe flottante à bouts arrondis; dans un autre cartouche, homme nu, passant à gauche, les deux bras levés en avant.

82.

Un homme nu attaqué par un lion; cet animal a les pattes de devant sur la cuisse gauche de cet individu qui la courbe sous le poids de l'animal autant que par la douleur imprimée par ses griffes; il dévore

la poitrine de son adversaire qui, du bras gauche, lui entoure le cou et, de la main droite, armée d'un poignard, essaye de le tuer ; la tête du lutteur nous manque ; à l'arrière du lion, un arbre analogue à un palmier, au bas du lion les lettres ISI, terminaison du nom du potier ADVOCISI ; à droite amorce de statue en gaîne fleuronnée et double médaillon.

Nous avons vu dans l'atlas des planches publiées par Grivaud de la Vincelle, sur les découvertes faites dans des fondations du palais du Luxembourg, à Paris en 1804, le fragment de poterie gallo-romaine ci-dessus, et le graveur l'a dessiné, comme nous l'interprétons, mais il l'a un peu embelli ; d'autres dessins de reliefs de vases de la même découverte sont aussi un peu fantaisistes surtout pour un cavalier ayant un bouclier de la main gauche ; nous sommes autorisés à faire cette observation sans pouvoir nous prononcer sur l'officine qui a pu fournir les vases en question, car ces deux derniers poinçons ont été employés dans les officines de Toulon, Vichy, Lubié et Lezoux, et peut-être par d'autres encore.

83.

Petit génie ailé nu, assis sur un tas ; au-dessous, deux feuilles placées en travers, séparées par un bâton ; séparations verticales cordées ayant à la base et au centre un petit cercle, et au sommet une feuille comme celles ci-dessus ; un personnage nu, les deux bras pendant le long du corps, ayant pour base un

masque scénique de face ; amorce de médaillon et gros dauphin au-dessous.

84.

Une grande feuille ayant pour tige un double rinceau dont l'un se retourne en spirale en haut et l'autre, après avoir décrit plusieurs courbes, se retourne pour former une troisième ligne en forme de médaillon ; les deux autres se raccordent en un point où est, de chaque côté, une fleur de lys en trident ; à droite, dans un double petit médaillon, un lièvre au repos, tourné a gauche; au-dessous, un dauphin tourné de même, ayant la tête sur une amorce de colonne torse horizontalement posée ; un cygne voguant à droite au-dessus d'une feuille.

85.

Une grande feuille à neuf pointes, nervures bien en relief et tige courte pattée; au-dessous, deux petites feuilles inclinées et, au milieu, un petit motif indéterminé, qui a quelque analogie avec un œuf dans un coquetier ; à droite, amorce d'un double médaillon dans lequel est la partie de droite d'un homme nu, les jambes très-campées, il tient une couronne de la main droite, très-écartée du corps ; au-dessous, une feuille de vigne très-inclinée, qui devait être liée à une autre, car il y en a une semblable au bas de l'amorce d'un médaillon, à gauche, qui fait le pendant à celle ci-dessus.

86.

Amorce de la base d'un petit personnage vêtu, ce vêtement flotte à gauche, laissant voir les jambes nues qui reposent sur un masque barbu ; petit autel quadrangulaire au-dessous ; séparation verticale cordée, amorce de double médaillon ayant à gauche une feuille lancéolée à grosse nervure au centre, tige très-courte et frangée au pourtour ; au centre la partie inférieure d'une femme vêtue d'un ample vêtement flottant laissant voir le mouvement des jambes ; une portion flotte en écharpe ; à gauche, au-dessous, une colonne torse posée horizontalement.

87.

Partie inférieure d'un personnage debout, tourné à gauche, le haut du corps est nu jusqu'à la ceinture ; là, une étoffe nouée par derrière descend aux genoux et flotte à l'arrière ; il est chaussé de bottines ; des deux mains espacées il tient un double cordon qui est lié à un bâton court ou colonnette inclinée qui repose sur le pied gauche ; séparation verticale pointillée ; amorce de double médaillon occupé par un petit génie, le genou droit infléchi et les bras, portés en avant, semblent verser un liquide d'une aiguière dans un plateau.

88.

Cerf marin nageant à droite dans un cartouche

rectangulaire ; au-dessous, une conque ; séparation verticale pointillée, disque à double ligne cordée, traversé par quatre doubles segments courbes, laissant dans leurs intervalles inégaux, des vides carrés, rectangulaires et en losanges ; amorce d'un personnage très-campé, marchant à droite.

89.

Amorce de médaillon, séparations en balustres très-petits, superposés ; femme vêtue, marchant à droite, le vêtement descendant jusqu'aux pieds bride la jambe droite et la partie au-dessus ; les plis tombent droits, en avant, jusqu'au-dessus de la jambe gauche, mais s'arrondissent gracieusement au-dessus ; le bras droit replié laisse tomber triangulairement une pointe de ce vêtement ; séparations en petits balustres et partie inférieure d'un homme nu, de face, les pieds reposant sur un petit masque ; à gauche, amorce de la même femme drapée ci-dessus, petit bâton horizontal et annelet dessous les trois reliefs ; autre amorce de médaillon.

90.

Double arcature dont la ligne extérieure est pointillée, soutenue par des colonnes torses accolées à une autre petite colonne à joints carrés très-peu espacés ; à l'intérieur, guerrier assis, le coude gauche reposant sur son bouclier rond ; semis de quatre petits bâtons vissés que l'on serait tentéde prendre pour les

lettres d'un nom de potier ; les deux extrémités étant arrondies, simulent, l'une un C, l'autre un O, les autres lignes semblent être des I, E ou L ; amorce de double médaillon à ligne extérieure comme pour le portique précédent ; partie inférieure d'un personnage nu, marchant à droite ; au-dessous, masque barbu, de profil, mais tourné la face en l'air, entre deux sortes de vasques à pied très-court, desquelles monte un jet d'eau en gros fanon ; cinq petits bâtons vissés comme ci-dessus.

91.

. Partie antérieure d'un cheval galopant à droite ; petit chien courant à gauche dessous ; au-dessus de la tête du cheval, le nom en relief : ADVOCISI ; séparation verticale cordée, double médaillon, cerf tombé à genoux et tourné à droite.

92.

Amorce de cheval courant à droite, deux lions courant à gauche, et au-dessus, près de la bordure d'oves : ADVOCISI.

93.

Amorce de statue d'homme en gaîne terminée par un fleuron et reposant sur un socle quadrangulaire ; séparations cordées ; femme, le haut du corps nu, le vêtement partant de la taille est serré le long des

jambes et descend jusqu'aux pieds ; elles est de face et a les bras recourbés à hauteur des épaules ; dans un double médaillon, une femme vêtue, décrite au n° 81, mais plus grande ; séparations verticales et le nom du mouleur : ADVOCISI, verticalement posé ; homme en gaîne comme ci-dessus.

94.

Partie postérieure d'un animal ; séparation cordée ; colonne torse verticale ; personnage nu ; petit bouclier en losange au-dessus ; autre séparation cordée ; amorce de médaillon, et au-dessous : IAq, commencement du nom de IABIO. A la base du gorgerin inférieur d'un autre fragment de vase de très-forte épaisseur, le nom entier IAqIO en fort relief ; nous avons déjà trouvé ce même nom, avec le q rétrograde, dans les officines de Vichy.

95.

Personnage nu, la tête et le bras gauche manquent, le corps repose sur la jambe gauche de ce côté ; un vêtement, qu'il devait tenir, tombe en pointe ; le bras droit, suivant le mouvement du corps, se termine par un vase qui est tenu à demi-renversé ; oiseau passant à droite au-dessus ; séparation cordée et dans le sens vertical, le nom de CINNAMIOF, fragmenté à la base.

96.

Au bas du gorgerin inférieur d'un fragment dont



on n'aperçoit que les amorces des reliefs, si ce n'est un chien ayant un collier et entre deux séparations cordées, avec un annelet de chaque côté, le nom de CINNVWI, mis à l'endroit dans le moule et ressortant à l'envers sur les vases moulés dans ce creux.

97.

Petite colonne torse, ligne cordée, terminée par une fleur de lys à trident ; séparation pointillée ; trois colonnes torses ayant au-dessus une amorce de médaillon et un point saillant au-dessous de la colonne du milieu ; autre séparation, colonne torse dont le chapiteau est fait d'une fleur de lys en trident ; BAI, amorce du nom de BANVVS, verticalement posé ; une femme debout, sans doute représentant Diane chasseresse, les cheveux relevés et noués en chignon, vêtement savamment plissé, elle tient de la main gauche un arc et de l'autre la patte droite d'une biche debout et retournant la tête en arrière ; ce type de Diane est représenté très-communément dans toutes les officines du Bourbonnais et de l'Auvergne.

98.

Amorce de double médaillon dans lequel une femme assise tient de la main gauche un ornement pendant formé de lignes pointillées ; séparation cordée terminée au sommet par une rosace et sous la bordure d'oves, verticalement inscrit, le commence-

ment du nom de BANVI, en grandes capitales, tracées à l'endroit dans le moule.

99.

Grande feuille à tige contournée en forme d'arcature par la réunion des trois autres qui lui sont parallèles, ayant en axe, de chaque côté, une fleur de lys en trident ; au milieu de cette arcature, deux gladiateurs en face l'un de l'autre, le bouclier et le poignard en mains ; au-dessous, colonne torse horizontalement posée ; sous les ornements et touchant le gorgerin inférieur du vase, le nom BANVI à moitié rogné par l'estèque qui a fait ce cercle ; les ornements ci-dessus se répètent tout au pourtour.

100.

Amorce de médaillon, fleuron au-dessous et entre deux séparations en zigzag, le nom : BVNAI, mis à l'envers et dont les deux premières lettres sont surfrappées, ainsi que nous l'avons dit au commencement ; les deux dernières lettres en partie cachées par le zigzag et le personnage suivant dont les poinçons ont été appliqués dans le moule après ce nom ; personnage ailé, nu, debout, les deux bras levés tiennent une petite baguette ; des coudes tombe en flottant une petite écharpe. (Type déjà décrit sous le n° 17.)

101.

Grande feuille et fleuron à la base dans un autre

cartouche à séparation fleurdelisé au sommet, femme décrite sous le n° 81 ; dauphin au-dessous et à gauche le nom BANVI posé verticalement.

102.

Rinceaux, feuille, fleur de lys et lièvre décrits sous le n° 84 et au-dessous de celui-ci le nom : BANVI, horizontalement appliqué.

103.

Deux demi-médaillons et fleurs de lys formées par des rinceaux comme au n° 84 ; cygne voguant dans un petit médaillon ; dessous, animal ressemblant à un ours passant à gauche et entre deux petites colonnettes torses placées horizontalement ; cheval et cavalier décrits au n° 16, et entre le cheval et les rinceaux, le nom : BANVI incliné en diagonale et le même nom répété près de là, aussi incliné entre le cygne, l'ours et les rinceaux.

104.

Amorces de trois grands médaillons et deux petits, et au-dessous, dans les intervalles des grands, deux fois le cavalier décrit sous le n° 16, séparé à la base du cercle terminal du vase par une fleur de lys en trident qui se retrouve après chaque cavalier ; BANVI, comme ci dessus, entre le cavalier et le bord des rinceaux.

105.

Femme à demi-nue décrite sous le n° 84, dans un portique à double archivolte dont celle de l'intérieur est torse ; clef de voûte en saillie, colonne torse comme support ; deux séparations pointillées en angle obtus et le nom : BANVI, à l'envers et tourné de bas en haut.

106.

Rinceaux à fleurs de lys, aux points d'intersections comme au n° 84, colonnette torse à la base, horizontalement placée ; Diane chasseresse décrite au n° 97, et auprès, l'amorce du nom de BANVI, en grandes capitales, horizontalement disposées.

107.

Partie inférieure d'un grand personnage nu, debout, tourné à gauche, une petite écharpe pend du bras droit jusqu'au genou ; la jambe droite crochette sur la gauche en posture de repos ; amorce de médaillon à rinceaux, barre horizontale pointillée au-dessous ; grande colonne torse horizontalement posée, ayant à chaque extrémité une fleur de lys en trident ; fleuron au-dessous qui se profile tous les deux centimètres suivant le gorgerin de base ; les mêmes motifs se répètent tout au pourtour de ce vase ; entre l'un des cercles des rinceaux et l'un des personnages, le nom BANVI, verticalement inscrit et de haut en bas.

108.

Rinceaux comme au n° 84 ; cygne dans un médaillon ; au-dessous, génie ailé, le genou droit en terre, il présente un prœfericulum ; fleuron au-dessous et le nom : BANVI, le B plus grand que les autres lettres, ce nom est en diagonale entre le génie et les rinceaux et disposé de haut en bas.

108 (*bis*).

Même décoration, le nom inscrit horizontalement.

109.

Rinceaux du n° 84 ; deux gladiateurs en présence, se touchant presque ; ce type est très-souvent représenté par les céramistes de l'Allier et du Puy-de-Dôme ; colonnette torse horizontalement posée au-dessous des combattants et le nom : BANVI à gauche en diagonale, à lire de bas en haut.

109 (*bis*).

Même décoration et le nom : BANVI à lire de haut en bas.

110.

Femme à demi-nue des nos 81 et 105 ; colonne torse ; à droite, BANVI, mis à l'endroit dans le moule et sorti à l'envers, à lire de bas en haut ; amorce de Diane chasseresse.

110 (*bis*).

Femme à demi-nue, colonne torse à gauche ; BA-NVI à lire de haut en bas ; amorce d'un personnage dont on ne voit que la jambe nue.

111.

Triton brandissant son aviron à gauche, derrière la tête ; petit cartouche incliné sur lequel est estampillé un nom de potier fruste.

112.

Femme à demi-nue du n° 81, dans un portique à petites colonnettes dont une fleur de lys forme le chapiteau ; cygne voguant à droite dans un demi-médaillon à double ligne ; au-dessous, grand masque d'homme barbu décrit au n° 20, mais d'aplomb, et à côté : BANVI, à lire de haut en bas.

113.

Amorces de rinceaux et médaillon ; au-dessous, cheval libre courant à droite au-dessus d'un fleuron ; il retourne la tête à gauche ; au-dessus de la croupe : BAN V, l'I a disparu par l'application du poinçon du cheval placé dans le moule après le nom.

114.

Terminaison du nom de BANVI en grandes capi-

tales de 0m 02, comme au n° 98 et aussi venu à l'envers et appliqué verticalement, à lire de haut en bas; personnage, la main gauche élevée sur un bâton, décrit au n° 29 ; petit masque de profil, tourné à l'envers dans un demi-médaillon ; au-dessous, femme nue, debout, le corps incliné, Vénus ? la main gauche au sein, le bras droit allongé vers la cuisse, tient un linge qui descend jusqu'aux pieds ; amorce de médaillon et double barre pointillée au-dessous.

115.

Partie inférieure du grand personnage de gauche, décrit au n° 34, il est nu et marche; du poignet gauche, une écharpe en pointe descend au-dessous du genou ; feuille lancéolée en travers sous les pieds ; à gauche, la partie inférieure du microscopique enfant décrit au n° 68 ; séparation pointillée formant colonne d'un portique, puis en belles capitales en relief, de 0m 01 le nom : ΛIBꞀVBIQ, à l'envers et à lire de bas en haut.

116.

Partie supérieure du même grand personnage précédent et ꞀVBIQ, verticalement appliqué sous la bordure d'oves et à lire de haut en bas; dans un demi médaillon, petit gladiateur, le bouclier éloigné du corps et le poignard à angle droit sur la cuisse ; deux petits dauphins enlacés, un peu à gauche.

117.

Le même nom que les précédents et le même relief à l'envers et au bas du gorgerin du vase ; partie inférieure d'un personnage bien campé, les jambes nues, tenant de la main droite une lanière qui serpente au bas des jambes et se bifurque à son extrémité inférieure ; au-dessus, à la hauteur des mollets, petit bâton tors.

118.

Grand griffon passant à gauche, la patte droite levée, décrit au n° 14, petite conque inclinée entre les deux pattes de devant : BINIOF, terminaison des noms précédents, de même hauteur et même relief. Sur un cartouche semblable, verticalement appliqué et à lire de bas en haut : QI est, sans aucun doute, l'abréviation de QVINTI ou QVINTILIANI, bien qu'il n'y ait pas de point après ces deux lettres, formant l'abréviation de ce prénom représenté, comme cela se voit souvent, par la première et la dernière lettre, pas plus qu'il n'y en a avant OF; on peut donc décomposer cette marque par QVINTI ou QVINTILIANI BALBINI OFFICINA, plutôt que par QI-BALBINI en un seul mot, ce qui ne peut guère être correct sans V entre le Q et l'I; du reste, nous avons recueilli dans les officines de Vichy BALBVS (bègue), BALBINVS en est le diminutif.

119.

Lion passant à gauche, lièvre et deux chiens dans

le même sens ; lion plus petit que le précédent, courant à droite, puis en diagonale et à l'envers, dans un cartouche, le commencement d'un nom estampillé : ⅂⅂ISVƆ·

120.

Amorces de deux doubles médaillons accolés par une petite barre horizontale cordée, une petite rosace à bords frangées dans chacun d'eux; amorces de trois autres médaillons plus grands formés de deux doubles cercles et une rosace frangée au centre ; quatre rosaces semblables espacées entre les médaillons ci-dessus et, en diagonale, la même partie du nom ci-dessus : ⅂⅂ISVƆ·

121.

Compartiment en trapèze et personnage près d'un arbre, décrit au n° 56, au-dessus, horizontalement, mais sens dessus dessous par rapport à la décoration et au vase sur son pied : SAƆƆIIAOᗡ (1) ; au-dessus, deux petits médaillons ayant chacun un oiseau au centre et une petite rosace à huit rayons pointée au centre ; à droite et à gauche, amorces de grands médaillons ; au-dessous, sanglier passant à droite, deux petites rosaces comme ci-dessus et petit gladiateur microscopique, poignard levé, bouclier à l'arrière et renversé sous le sanglier.

(1) Nous avons trouvé ce nom dans les officines de Vichy.

122.

Semblable décoration qu'au n° 56 et probablement la suite du même vase estamplé verticalement, près de la femme de droite, de la terminaison CCI, du nom de DOIICCI.

123.

Amorce de médaillon où l'on voit deux feuilles détachées, oiseau passant au-dessus, à droite ; grand personnage nu, décrit au n° 34, et verticalement, à lire de haut en bas, le nom du potier DOIICCI ; feuille rosace, dans un autre compartiment à droite.

124.

Dans un double médaillon dont la ligne extérieure est pointillée, un dauphin voguant à gauche et le nom de IƆƆIIOᗡ à rebours ; au-dessous du médaillon, deux petites feuilles de vigne à courtes tiges et un petit quatre-feuilles.

125.

Semblable relief qu'au n° 59 en y ajoutant au-dessous du médaillon un chien courant à gauche, petit quatre-feuilles au-dessus et en arrière du chien, une feuille lancéolée ; ces deux dernières sous les jambes de deux personnages, et le nom : DOIICCI, verticalement posé sous un losange, près de la jambe droite de l'un d'eux.

126.

Amorce de Centaure dans un médaillon ainsi que d'un dauphin et d'une petite corne d'abondance ; compartiment en trapèze où se trouve un personnage vêtu d'une jaquette serrée à la taille par une ceinture, la jambe droite relevée, repose sur un tas ; la main droite est abaissée entre les jambes et la gauche, à demi-fermée, est relevée à la hauteur de la hanche ; au-dessous du tas, deux demi-cercles reliés par deux traverses ressemblant à une agrafe de ceinturon ; ce même ornement à la suite du nom de DOIICCI posé verticalement à lire de haut en bas.

127.

Cheval marin voguant à gauche dans un demi-médaillon ayant deux petites rosaces à six branches, et au-dessous de l'animal, sur un petit cartouche, le nom à rebours de ISIϽAꓕXVꓶ (1) ; séparations en petits balustres et amorce de gros dauphin.

128

Amorces de sujets de chasse, décrits aux n°s 47, 53 et 72, et à la base du cercle inférieur du vase, quatre gladiateurs nus, debout, ayant le poignard levé et le bouclier rond un peu éloigné du corps ; ces

(1) Ce nom nous était connu par un vase recueilli dans la nécropole de Vichy.

combattants sont dans les axes du vase ; entre chacun d'eux, couchés à terre dans un sens opposé par rapport aux têtes qui sont en face l'une de l'autre, deux gladiateurs casqués, vêtus de la jaquette à ceinturon, tenant de la main droite le poignard élevé et probablement couchés sur leur bouclier que l'on n'aperçoit pas, ainsi que leur bras gauche ; ces vaincus sont donc au nombre de huit pour quatre vainqueurs. Cette décoration est un type nouveau, nous ne l'avions pas encore rencontrée dans les différentes officines fouillées dans notre contrée ; nous avons négligé la même observation pour beaucoup d'autres sujets moins intéressants, pour ne pas trop faire de redites, dont déjà nous avons trop abusé au gré de celui qui aura le courage de nous lire.

129.

Amorces de deux médaillons à double cercle dans lesquels sont représentés le gladiateur nu et debout du numéro précédent ; petite rosace en haut et en bas entre ces médaillons qui sont rapprochés.

130.

Grand médaillon à double ligne dans lequel se voient un dauphin voguant à droite, et au-dessous, horizontalement posé, le même soldat qu'au n° 128 ; amorce de médaillon à même décoration et assez près du précédent ; petit bâton vertical entre les deux et au-dessus un petit coq tourné à droite entre deux

petits cercles ; à la base des médaillons et dans le même entre-axe, oiseau marchant à droite, retournant la tête.

131.

Petit coq semblable au précédent dans un petit médaillon à une seule ligne ; quatre petites rosaces aux angles intérieurs du tympan et petit bâton sous le médaillon ; séparation verticale à bâtons rompus et terminée par une rosace au sommet ; grand médaillon à double trait et, au centre, gladiateur nu, debout, du n° 128 ; rosace au bas.

132.

Coq passant à droite, un peu plus grand que celui du n° 130, à la base d'un demi-médaillon à double ligne dont l'extérieure est pointillée et relié à une séparation verticale pointillée par un bâton court mouluré ; au-dessous, séparation horizontale pointillée terminée par une petite boule ; amorce de grand médaillon et bâton mouluré, posé en diagonale au sommet du tympan.

133.

Amorce de médaillon à double ligne dans lequel est un personnage vêtu d'une jaquette à ceinturon et plaque triangulaire à sa base ; les jambes sont nues, le genou droit très-infléchi et l'autre jambe relevée, presque d'équerre ; le bras droit pendant et le gauche

relevé ; petite rosace à huit branches, à la base, à gauche ; petit génie ailé, assis de face, la jambe droite repliée et la gauche étendue, le bras droit pendant et la main ouverte, le bras gauche replié et la main aussi ouverte ; au-dessus, à droite et à gauche, deux petits quatre-feuilles; au-dessous, deux rosaces à huit branches dont celle de gauche fait le parallélisme avec celle du médaillon précédent ; au-dessus du génie, amorce de médaillon avec oiseau ; à droite, autre amorce de médaillon.

134.

Avant-corps de cerf tourné à droite, sortant d'un fleuron ; séparations cordées ; plaque carrée à côtés en segments, bords frangés et petite rosace au centre dans le même esprit mais plus grande que celle qui est décrite au n° 69.

135.

Avant-corps de cheval tourné à droite, la tête en arrière sortant d'un double rang de fleurons, entre deux amorces de médaillons.

136.

Avant-corps d'âne ou mulet, tourné à droite, sortant, comme le précédent, d'un double rang de fleurons entre deux amorces de grands médaillons et fragment de plus petits médaillons au-dessus.



137.

Amorce de grand personnage nu, de face et debout tenant un lambeau d'étoffe de la main gauche ; séparations en zigzag ; lion courant à droite dans un médaillon à double ligne dont celle de l'intérieur plus faible que l'autre au-dessous, personnage vêtu d'une jaquette double à courtes manches s'arrêtant au-dessus des coudes ; il est nu-tête et se tient dans une posture à demi-renversée, le talon gauche levé et l'autre talon touchant le genou droit ; le bras droit est pendant en dehors et le gauche replié le long de la poitrine, tient à la main un gobelet ? Cette position simule assez bien l'ivresse ; il a été en partie décrit sous le nº 78 ; le nº 40 a une posture différente, mais un vêtement semblable. Buste d'homme imberbe, de face, en haut relief, à la chevelure courte et bouclée ; l'amorce des épaules et la poitrine sont découpées à la manière des bustes antiques, mais il ne repose pas sur un socle ; type inédit.

138.

Partie inférieure du même buste que ci-dessus, dans un médaillon à double ligne, l'une très-fine et l'autre de plus grand relief ; séparations en zigzag, lion courant à droite, le même qu'au numéro précédent ; amorce de la femme décrite au nº 81 et amorces de pointes de godrons inclinés.





139.

Amorces de demi-médaillon de deux lignes très-fines, il est orné à l'extérieur de feuilles lancéolées, la pointe en bas, qui font pendantifs comme les perles d'un collier ; à gauche, un poisson.

140.

Génie ailé, portant de la main droite un prœfericulum, petite rosette à huit branches, au-dessus ; amorce de médaillon dans lequel vogue, à droite, un cheval marin et à gauche, au-dessous, un poisson. (Tous les poissons désignés dans le cours de cette notice sont fusiformes comme le goujon, le barbillon ou le saumon ; quant aux dauphins, ou plutôt la coryphène, c'est le poisson de mer qui a la tête très-élevée, le profil courbé en arc et tombant rapidement, les yeux fort abaissés, la bouche bien fendue, la dorsale beaucoup plus haute antérieurement (Linné). Ils sont représentés le corps formant deux courbes régulières et la queue terminée par une palme à trois branches retombantes, comme on le représente de nos jours dans les gravures). Tudot, dans son ouvrage sur les céramistes gaulois de l'Allier, a représenté un semblable dauphin, de terre cuite blanche, portant un enfant couché sur son dos, ce groupe avait été trouvé dans les officines du Lary, à Toulon (Allier).

141.

Dans un médaillon à double trait, un petit personnage debout, marchant à droite, le bras gauche à demi-replié et la main ouverte, le bras droit pendant près du corps, une palme près de la main; au-dessous, lion courant à droite, petit cercle au-dessus dans le tympan; séparation cordée; série de cinq godrons à bases courbées; séparation horizontale cordée et, au-dessous, chien courant à droite.

142.

Dans un médaillon à simple trait, avec tige de suspension le reliant à une bordure à bâtons rompus, petit personnage comme ci-dessus, mais d'un tiers moins grand; au-dessous, épi de blé coupé d'équerre à sa base et placé horizontalement; divisions à bâtons rompus et amorces de demi-médaillons, lièvre au repos.

143.

Entre deux amorces de médaillons et séparations cordées, personnage nu, debout, marchant à gauche, la tête retournée à droite, le bras droit replié est à la hauteur de la tête; le gauche, également replié dans le sens opposé, s'appuie sur la hanche, un lambeau d'étoffe descend de l'avant-bras jusqu'au genou, la main gauche soutient un ceste appuyé sur le bras.



144.

Génie ailé, nu, assis sur un socle carré, la main gauche appuyée en arrière, la droite au sommet de la tête semble chercher une inspiration ; de l'épaule, flotte, au-dessous, un lambeau d'étoffe, la jambe droite croisant un peu sur la gauche ; devant lui, un autre personnage, Apollon, également assis, semble jouer de la lyre ; l'engobe, en partie détruit, et un éclat près de la tête, enlèvent un peu de certitude à ces reliefs que nous espérons retrouver intacts plus tard.

145.

Dans un demi-médaillon, entre deux rosettes à onze pétales et à point vide au centre, Apollon, assis sur un siége, comme au n° 58 ; au-dessous, séparation horizontale en balustre et partie antérieure de guerrier à cheval, portant de la main gauche et en avant de sa tête, un bouclier arrondi ; c'est le même sujet dont nous avons parlé à propos de la description du n° 82 et dessiné dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle.

146.

Hippocampe voguant à droite, dans un demi-médaillon, formé d'une seule ligne, annelet au-dessous et deux autres à droite et à gauche, au sommet dans le tympan ; séparation verticale et fleur de lys du



type réédité au XVe siècle et petit bâton mouluré au-dessous.

147.

Entre cinq séparations verticales en balustre et une horizontale, au-dessous de laquelle, sur un petit cartouche, le nom à rebours de ISIƆΛ⊥X∀⅂, trois fleurs de lys à tête lancéolée, séparées par un rinceau partant en courbe, puis, se retournant brusquement, pour former une volute terminée par une très-jolie feuille à cinq pointes, et à la base de sa tige, deux autres tiges partant du même nœud, ayant chacune un rudiment de feuille et un semblable se détachant de la tige principale, au tiers de la volute, qui a, en outre, deux nœuds de formation, en partie décrits au n° 67 ; au-dessus, deux amorces d'un grand et d'un petit médaillons ; au-dessus de l'une de ces fleurs de lys, deux bâtons cordés horizontaux et parallèles très-rapprochés ; amorce de deux pieds de bouc d'un faune, ayant comme base un mascaron imberbe de face au col échancré.

148.

Fleur de lys à pétale médiane arrondie et les deux latérales fleuronnées ; séparations verticales et horizontales en zigzag entre deux d'elles, très-rapprochées, ligne de très-petites feuilles détachées, décrites au n° 78 ; femme assise sur un rocher, même type, mais plus petit que celle décrite au n° 70 ; au-dessus, trois feuilles imitant celles du

lierre et sans tiges, du type de celles qui sont décrites au n° 36 ; amorce de double médaillon à biche couchée ; fleur de lys au-dessous comme celle ci-dessus ; et à droite, trois autres fleurs de lys plus petites et plus élancées.

149.

Personnage nu, ailé, debout, décrit au n° 17, portique à colonnettes grêles et chapiteau formé d'un grand fleuron à trois branches ; ce portique est entretoisé de deux barres diagonales, allant de la base d'une colonnette au chapiteau de celle qui lui est opposée ; archivolte simple, comme les colonnettes et bouquet de feuilles prises dans une tige commune assez forte ; double médaillon avec masque imberbe de face, dont les cheveux partagés sur le front, descendent de chaque côté en encadrant la figure à la hauteur du bas des joues ; au-dessous, grand fleuron en forme de V, ayant au centre quelques pétales que le moulage n'a pas très-bien reproduits.

150.

Cavalier décrit au n° 16 ; deux feuilles en forme de cœur, à nervure au centre et ourlet saillant au pourtour, l'une, la pointe en haut, l'autre en bas et liées par une grosse tige cordée commune aux deux ; la même tige seule se voit en deux points en diagonale dans le tympan, près du cavalier, au-dessus duquel vogue un dauphin tourné à gauche ; sépara-

tion verticale à bâtons brisés et feuilles géminées comme ci-dessus.

151.

Dans un portique à pilastre grêle, cordé, chapiteau en barillet et contre-chapiteau en fleuron, à l'extérieur de la naissance de l'archivolte d'une seule ligne ; à l'intérieur, grand personnage nu, debout, la main gauche élevée à la hauteur de la tête et appuyée sur un bâton qui disparaît derrière la cuisse, et de la main droite pendante un peu en arrière du corps, tenant un lambeau d'étoffe dont une brisure empêche de voir l'extrémité ; les pectoraux de cette figurine sont académiquement traités, mais la figure est mal venue de moulage.

152.

Rinceaux et grande feuille de vigne à sept pointes dont les découpures et les nervures sont très-bien accusées, la pointe est en bas comme celle du n° 6, mais la tige est à gauche au lieu d'être à droite, comme dans celle-ci ; oiseau passant à droite au-dessous, et différent de ceux des n°s 6 et 43, en ce sens, que les deux autres n'accusent que les contours extérieurs, tandis que celui ci a les plumes de la queue, du dos et des ailes bien modelées.

153.

Combattant, les jambes nues, et vêtu d'une jaquette ;

la jambe gauche à demi-levée, la droite solidement campée; il tient des deux mains l'une en avant, l'autre en arrière, un épieu un peu incliné à la hauteur du milieu du corps, il est bien dans l'attitude d'un chasseur de lion ou de sanglier, mais aucun animal n'y a été figuré, tandis que sur un fragment que nous avons découvert à Varennes, le même chasseur attaque un lion; ce dernier débris provenait de Lezoux. Séparations verticales et amorce d'un chien courant à gauche.

154.

Partie inférieure de triton, séparations pointillées; au-dessous, personnage nu, marchant à droite, deux flots de vêtements s'échappent en spirale des épaules et deux autres passant derrière le corps, se déroulent en arrière de la jambe droite; les deux bras sont joints près de l'épaule gauche et soutiennent un fardeau qu'il est difficile de spécifier, ainsi que la figure qui est mal venue, ce qui est fâcheux, car c'est l'un des reliefs de Lubié où il y ait le plus d'art; amorce du génie ailé à genou, présentant un prœfericulum déjà décrit.

155.

Trois fragments d'un même sujet érotique, disposé verticalement au lieu d'être dans l'autre sens, ce qui fait, à dessein ou non, que la scène est plus difficile à saisir et peut même, pour beaucoup, passer inaperçue; doubles annelets de chaque côté, rinceaux



et grande feuille de vigne entre deux petites rosettes à dix pointes et double annelet au-dessus.

156.

Amorce de grand lion et bouclier, décrit au n° 22; au-dessus M, initiale d'un nom que nous ne connaissons pas; disque décrit-au n° 88, à gauche amorce d'un *bige* courant à gauche, les roues placées à l'arrière-train du char et l'une des jambes du conducteur ou *auriga* est posée sur l'extrémité du char juste au-dessus des roues. Nous avons recueilli à Toulon et à Vichy des spécimens semblables qui n'ont pas été dessinés ainsi dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle, déjà cité pour des représentations inexactes du fait du graveur.

157.

Amorce de cavalier la tête nue, lancé à droite, de la main droite il a un poignard levé au-dessus de la tête; son vêtement se croise sur la poitrine; le cheval est bien modelé; double annelet et petite barre cordée au dessus.

158.

Léopard couché, la robe en est indiquée par une infinité de petits cercles; très-petite chèvre passant à droite; amorce de cheval, biche couchée à droite entre deux feuilles; autre léopard couché tourné à gauche.

159.

Dans un double médaillon, génie ailé, nu, assis, du type, mais plus grand que celui décrit au n° 133 ; séparation terminée au sommet par une feuille lancéolée ; personnage nu, debout, le corps un peu incliné à droite; dans ce mouvement le bras droit pendant est presqu'entièrement caché par le côté de la hanche ; l'épaule gauche est un peu relevée et le bras de ce côté qui pend également, un peu moins bas que l'autre, porte à l'extrémité un lambeau d'étoffe terminé en pointe ; demi-médaillon et dauphin, voguant à gauche.

160.

Dans un médaillon à double ligne, masque de profil à gauche décrit au n° 18; personnage nu, debout, portant sur la tête un fardeau qu'il soutient de la main droite, le bras gauche est pendant le long du corps, brisure au-dessus des genoux.

161.

Dans un médaillon à double ligne, une Victoire marchant à droite, tenant en avant une couronne de la main droite ; la gauche est en saillie du vêtement, à la hauteur de la taille ; ce vêtement, très-étoffé à sa base, laisse voir les jambes sous ses plis ; il est divisé en deux parties distinctes à la taille, d'où il s'écarte un peu et une pointe flotte en arrière de l'épaule

droite ; à gauche et à droite sont deux fuseaux cordés verticaux, séparation en zigzag, grand personnage nu, de face et marchant à gauche, la main droite un peu éloignée du corps tient une coupe un peu inclinée; le bras gauche est pendant et parallèle à l'autre; deux statues en gaîne sur des socles carrés, la main droite sur la cuisse gauche ; le bras gauche arrondi au-dessus de la tête, semble y disposer un turban ou une étoffe qui se replie sur l'épaule droite ; ces cariatides servent de piédroits à un portique dont les deux lignes du cintre naissent au-dessus de leur tête.

162.

Dans un médaillon fragmenté, personnage nu, de face et debout, le bras droit replié et la main ouverte, le bras gauche tendu, incliné et éloigné du corps, un lambeau d'étoffe tombe de l'épaule de ce côté et pend isolé jusqu'à la hauteur du genou, petit bâton mouluré vertical.

163.

Entre deux séparations verticales, à petites brisures, Minerve casquée, tenant le bouclier rond, à gauche un gros pli d'étoffe pend en courbe de l'épaule droite et dissimule le bras ; le vêtement bien plissé, se retourne en partie au-dessus des genoux ; sur la poitrine une égide carrée, bordée, ne montre pas la tête de Méduse que n'a pas reproduit le moulage ; dans un petit médaillon à double ligne, cygne voguant

à droite, au-dessous amorce de trois colonnettes torses à chapiteau rectangulaire de peu de saillie.

164.

Homme nu, marchant à gauche, la tête un peu renversée et les deux bras élevés à la hauteur de la figure ; chien courant à droite, lion courant à gauche.

165.

Fragment de moule de la partie supérieure d'une femme nue, annelets dans le tympan ; séparation cordée terminée par un quatre-feuilles et amorce de vasque à jet d'eau.

166.

Fragment de moule à séparations verticales cordées ; génie ailé nu, assis, décrit au n° 144, il est seul dans un portique à double archivolte cordée ; deux annelets dans les tympans et conque à ses pieds ; double médaillon et génie ailé, tourné à droite, dans une posture assise mais sans siége, les deux bras en avant et les mains ouvertes ; un lambeau d'étoffe flotte des épaules à l'arrière ; deux petites rosaces et dans les tympans deux rosaces semblables inscrites dans deux grands annelets. Les deux mêmes sujets se succèdent au pourtour du moule, il est facile de se rendre compte, par cet exemple, qu'en donnant dans le cours de cette notice, les descriptions des

fragments ayant deux ou trois sujets, nous avons, par cela même, décrit les vases comme s'ils eussent été entiers.

167.

Médaillon à double ligne renfermant deux beaux fleurons pattés opposés l'un à l'autre dans le sens vertical et réunis par une courte tige, traversée par une longue barre horizontale, sur laquelle le moulage n'a laissé que des traces de moulures; séparations cordées et dans un demi-médaillon une grande rosace, au-dessous fleur de lys à fanon fusiforme.

168.

Amorce de colonne torse, séparations verticales à brisures horizontales et dans un médaillon à double ligne, fleur de lys en forme de trident.

169.

Séparations verticales et horizontales en balustres, amorce de grand médaillon à double ligne, pied et extrémité de vêtement d'un personnage; les lettres N E, fin du nom de potier PANVE; petit annelet à l'extérieur, deux autres petits annelets et deux plus grands avec un plus petit inscrit à l'intérieur; à droite et à gauche, dans un double cercle, fleur de lys à fanon lancéolé et fleurons bordés se joignant en pointe au bas.

170.

Amorce de rinceaux, grande feuille et rosace à dix pétales, partie inférieure d'un triton dans un médaillon, fuseau tors entre les deux et au-dessous, à droite et à gauche, fleurs de lys à fleurons simples, terminées en pointe en bas.

171.

Amorce de feuille arrondie au sommet, oiseau dans un petit cercle double, grand masque scénique barbu, et à gauche deux fleurs de lys en trident, décrites au n° 168, l'une au-dessus de l'autre, verticalement posées et jointes par leur base.

172.

Amorce de quatre godrons bordés, la pointe en courbe, à la base ; cheval marin au-dessous, séparation verticale en zigzag, amorce de médaillon et au-dessous fleur de lys décrite au n° 148, qui a été raccordée dans le moule à une feuille bordée à base piriforme et à nervure centrale creuse. La pointe de cette feuille se confond avec la base de la fleur de lys, par la raison que le poinçon de la feuille a été appliqué le premier dans le moule et quand on y a superposé celui de la fleur de lys, celui-ci a fait disparaître la pointe ; ce qui a formé un appendice qui semble tout naturel à cet ornement.

Poteries rouges, sans reliefs

173.

Petite coupe conique, sans rebord et pied bas, deux types de différentes grandeurs, marqués au fond intérieur d'une rosette à huit pétales et bouton au centre.

174.

Jatte évasée et frise cylindrique, intérieur grenu pour aider à broyer ; trou de versoir communiquant avec l'extérieur, formant la gueule d'un lion en mascaron saillant ; cette tête, moulée à part, est raccordée sur la frise par la barbotine ; à la pointe on a tracé des lignes diagonales pour imiter la crinière de l'animal ; plusieurs types de ces têtes, plus ou moins fortes, presque toutes rondes ; nous en avons un exemplaire dont la tête est carrée à sa base de raccordement.

175

Grande jatte évasée, moulure en doucine pour raccorder un évasement plus grand et rebord saillant en retombée et doucine, formant le bord, dans le prolongement du deuxième évasement ; ces jattes sont grenues à l'intérieur, comme les précédentes,

jusqu'au deuxième évasement ; sur le bord supérieur en un point, est ménagé un versoir formé par deux lèvres en saillie, au détriment du bord intérieur et coupées d'équerre à l'extérieur ; le rebord saillant en retombée est assez éloigné du vase pour permettre d'y engager les bouts des doigts, ce qui facilitait l'usage de ces vases, qui devaient être d'un usage journalier ; un autre type de mêmes dimensions, mais le grand évasement est canelé horizontalement sur toute sa hauteur.

176.

Plateau creux, formé de deux évasements adoucis au tiers supérieur par une moulure, et petit rebord tombant à fruit et peu saillant ; petit ressaut à l'intérieur, séparant le fond de l'évasement.

177.

Plateau creux sphéroïdal, à rebord horizontal peu saillant et ourlé à l'extérieur, deux types, dont l'un ne diffère de l'autre que par le rebord plus horizontal et l'ourlet en dessous, plus large.

178.

Petite tasse conique à rebord horizontal et feuilles de lotus, faites à la barbotine, au pourtour de ce rebord.

179.

Grand plateau très-plat, le bord vertical ourlé au

sommet, n'ayant qu'un centimètre de hauteur, petit ressaut à la base intérieure du bord ; cercle finement guilloché dans la demi-circonférence intérieure.

180.

Petite bouteille sphéroïdale à pied bas, de même que le goulot qui est circulaire sur le dessus, à face inclinée, sans échancrure comme versoir ; elle est munie d'une anse.

181.

Fragment de petite bouteille piriforme, dont nous n'avons ni le goulot, ni le pied.

182.

Fragment de tasse sphéroïdale, dont la panse est ornée de onze zônes de petites guillochures à la molette, qui donnent, à cette poterie, l'apparence de très-menues écailles se touchant.

183.

Fragment de pied de vase, formé de cercles successifs, dont les filets creux les séparent les uns des autres jusqu'en un point, où après s'être évasé, il prend une forme sphéroïdale ; nous n'en connaissons point le goulot et nous ne parlons de la forme de a panse que d'après un exemplaire que nous avons recueilli dans les officines de Vichy ; l'un des types que nous avons de Lubié, a le fond perforé inten-

tionnellement d'un trou de clou ; à quel usage était il destiné? était-ce un vase à fleurs?

184.

Pied circulaire, probablement d'un vase, ayant de l'analogie avec nos verres à pied actuels, à en juger par l'amorce de sa base qui n'a guère que quinze millimètres de diamètre ; ce pied a, comme le précédent, des zônes de cercles en saillie, séparées par des lignes creuses ; ces cercles sont reproduits sous le pied qui est légèrement conique à l'intérieur comme à l'extérieur.

Poteries noires et brunes, unies et à reliefs.

185.

Fragment d'urne sphéroïdale, ayant entre deux zônes de guillochures à la molette, des rinceaux faits en relief à main levée avec de la barbotine ; ces rinceaux en courbes très-régulières, se terminent par des feuilles à demi-ouvertes et par des feuilles de lotus en grand relief, finissant en pointe dans les intervalles des rinceaux ; des suites de petits points épineux en relief ; ces décorations étaient d'une exécution difficile et révèlent une très-grande habileté chez les potiers gallo-romains qui ne signaient pourtant, presque jamais, ce genre de poterie.

186.

Cinq fragments d'urnes de même forme, à semblables reliefs de barbotine et de dessins plus petits que la précédente.

187.

Fragment de coupe, à bord d'équerre, de deux centimètres de large et petit ourlet tombant; la surface supérieure du bord avait au pourtour une suite de creux en forme d'amendes, enlevés à la gouge et formant entre eux des losanges, par l'assemblage de quatre, dont deux en pointe et deux autres superposés, laissant un très-faible espace entre eux; deux petits filets creux, bordant les faces, encadraient le tout en le faisant ressortir.

188.

Fragment de petite tasse conique jusqu'à moitié de sa panse et relevée en courbe opposée à sa base; sur cette dernière zône, court une suite de feuilles de lotus, sans tiges, faites à la barbotine et laissant un centimètre d'espace entre elles; deux petits filets creux et ourlet supérieur droit.

189.

Fragment d'urnette à panse un peu rebondie et déprimée, au tiers de sa hauteur, pour former une arge ouverture ou goulot; la panse est sillonnée de

trois lignes horizontales de fines guillochures et a, en son milieu, des enfoncements presque circulaires, qui sont suivis de bossages formés aux dépens de ceux-ci.

190.

Fragment d'urnette, de même forme que la précédente, seulement les enfoncements et les bossages sont ovales, et cette dernière figure est indiquée au pourtour de chacun d'eux par une série de petits points blancs en barbotine qui, encadrés dans la teinte noire du vase, l'ornent très-sobrement, mais avec beaucoup de goût.

191.

Fragment d'urnette, de même galbe général que la précédente, mais sans enfoncements et à deux lignes de guillochis.

192.

Fragment d'urnette, même galbe, à enfoncements ovales très-allongés, et deux rangées de guillochures.

Beaucoup d'autres fragments de vases à pieds élevés ou bas, très-étroits d'assise, ou d'autres d'un plus grand diamètre, de même nature, et dont beaucoup devaient réunir les formes ci-dessus à la vue des fragments de goulots ou de panses, mais trop incomplets pour trouver place ici ; tous ces vases, eu égard à leur hauteur, étaient presque tous fabriqués de si

faibles épaisseurs, variant entre 1 et 3 millimètres, qu'il faut se trouver bien heureux qu'il en soit parvenu quelques-uns d'à peu près intacts jusqu'à nous; on en rencontre pourtant beaucoup d'entiers dans les nécropoles gallo-romaines.

193.

Fragment de grand bol à bord supérieur ourlé droit, ayant au tiers de sa hauteur, une saillie de 2 centimètres, tout au pourtour, pour servir d'anses, ou aussi pour reposer dans un autre vase d'un plus grand diamètre, à la manière de nos bains-marie modernes.

194.

Fragment de vase de forme plate, afin de servir de calebasse ou gourde à liquide, pour être portée suspendue au côté ; nous en avons recueilli de petites entières et des fragments de grandes, et un moule pour les fabriquer, dans les officines de Vichy ; le fragment de celle-ci, qui avait environ 0^m 22 c. de diamètre, est à couverte noire, terreuse, très-brillante de lustrage, ayant au centre deux petits cercles concentriques et un point central ; deux axes aboutissant à ces cercles, ont de très-petites tiges, terminées par des feuilles à neuf divisions en forme de losanges en relief, les deux autres axes ont une tige un peu plus longue, terminée par trois divisions en pattes d'oiseau ; un cercle de 0^m 09 centimètres de

diamètre composé de petites feuilles en larmes, comme les précédentes, se suivant sans intervalles et venant se rencontrer en un centre, formant en relief une couronne laurée ; ces divers reliefs ont été incisés dans le moule qui les a reproduits ainsi en relief et ces incisions ont été aussi bien traitées que celles en creux apparents dont nous avons parlé au début ; au-delà de la couronne précitée, est une frise venue aussi de moulage ; sur les rinceaux que termine une très-petite feuille de vigne, moulée à part, et rapportée à la barbotine, se tient un oiseau qui retourne la tête.

195.

Fragment de petite tasse cylindrique, moulurée à la base et au sommet et ornée d'un rang de guillochis à la molette ; elle est divisée par compartiments verticaux cordés, ayant aux extrémités de petites rosaces saillantes et entre elles, un petit médaillon à double ligne, dans lequel est un lièvre au repos ; cette tasse engobée de rouge à l'intérieur, a dû l'être de la même teinte, d'abord, à l'extérieur et retrempée dans un engobe noir peu après, ce qui lui donne un ton noir-brun qui est mat, mais où le rouge paraissant rosé, forme, sur les plus fortes saillies, un ton plus net qui augmente le relief et éclaire davantage les sujets représentés.

196.

Petite tasse de forme rebondie, sans relief ni anse. engobe rouge-brun à l'intérieur et à l'extérieur, et très-finement tournée.

Poteries rouges, pâles ou orangées, à dessins incisés.

Cette catégorie des poteries de Lubié est bien l'une des plus intéressantes, mais aussi, comme elle était la plus fragile, nous n'avons pu en réunir que peu de fragments qui se raccordent et qui montrent une suite des ornements que nos habiles potiers incisaient dans la pâte malléable, comme nous l'avons indiqué en commençant ; leur teinte d'un rouge tendre et par endroits couleur chair, était obtenue par un feu peu actif, et si, à Lubié, on les cuisait de cette façon, c'est que, pour la plupart, elles n'avaient que deux à trois millimètres d'épaisseur, tandis que nous en avons recueillis dans les officines de Vichy, qui ayant subi le grand feu, étaient d'un rouge foncé, mais avaient, dans la même forme, un peu plus d'épaisseur ; pour celles qui nous occupent, qui sont d'un ton cru et lustrées, quoique avec engobe, elles étaient d'un effet très décoratif. Pour ce genre de poteries, comme pour les noires et brunes, nous ne connaissons pas de noms d'auteurs, nous n'en avons vu nulle part qui fussent signées.

197.

Fragment d'urne sphérique, ayant quatre épis en segments rentrants, formant un carré, dont l'un des angles nait au-dessous de la moulure du col ; à l'in-



térieur de ce carré sont quatre flammes droites, incisées, le divisant en parties égales; un grand losange formé par des coupes incisées en amendes; une tige dentelée en dedans et en dehors, à deux lignes terminées en crosse au sommet et quatre taillades formant un petit losange placé en diagonale.

198.

Partie supérieure d'une fleur de lys, incisée dans la pâte et tournée sens dessus dessous, par rapport au vase en place.

199.

Partie supérieure d'une fleur de lys, incisée comme la précédente; les fleurons en sont dentelés jusqu'au sommet recourbé, elle est aussi inversement placée, par rapport au vase sur pied. Nous avons recueilli dans les ruines d'une ville gallo-romaine, à La Toulle, près Créchy (Allier), les fragments d'un gobelet conique incisé, sur lequel on ne voit que la moitié d'une grande fleur de lys, aussi placée à l'envers, entourée de grandes lignes incisées et ovales, enlevés à la gouge et ayant cette particularité, que toute la partie inférieure du vase qui est incisée, n'a que deux millimètres d'épaisseur, tandis que la partie supérieure qui était lisse, a une épaisseur double; ce vase très-rouge, devait provenir des officines de Vichy.

200.

Fragment d'urne à panse incisée de lames verticales de 0^m 03 centimètres, assez rapprochées les unes des autres et s'entre-croisant.

201.

Fragment d'urne dont les incisions principales, formant quatre branches ou faisceaux en losanges aboutés, ceux du haut et du bas, entourés de deux zônes en crosses et de deux autres courbées en S, naissant à une triple base horizontale ; on ne voit que les amorces des autres motifs incisés, qui laissaient entre eux de grands vides lisses.

202.

Fragment de vase sphéroïdal, sur lequel se voit une grande circonférence ayant près de 0^m 10 cent. de diamètre, divisée en six parties égales, incisées de trois parties, formant un losange allongé, séparées par deux petites incisions transversales, tendant au centre, dont nous ne voyons que quelques traits qui ne peuvent nous donner l'idée du sujet qu'ils représentaient.

203.

Fragment d'urne ayant un grand losange formé par un groupe de facettes en forme d'amandes, enlevées à la gouge ; à gauche, partie verticale dentelée

des deux côtés, ayant au sommet et à la base, de chaque côté, des dessins terminés en crosses, une coupure diagonale de chaque côté de la partie dentelée, et dans son axe et aussi en diagonale, entre les deux motifs principaux, quatre facettes entaillées, formant un losange allongé; le reste du vase lisse.

204.

Fragment de vase de mêmes décors que le précédent, à l'exception du grand losange qui est ici formé d'entailles en amande, faites en biseau à la pointe plutôt qu'à la gouge.

A propos du fragment de gourde ou calebasse, décrit sous le n° 194, nous avons indiqué que les reliefs de ce vase avaient été incisés dans le moule ; nos potiers faisaient ainsi quelques moules, nous en avons trouvé un fragment dans les officines de Vichy, qui, au moulage, reproduit ces parties incisées en relief, mais il est très-facile de reconnaître les uns des autres ; les premiers donnant des motifs en creux, ont été faits à la main, sur le vase lui-même, tandis que les autres donnent ceux-ci en relief, par l'application de l'argile dans le moule incisé.

APPENDICE

—

En opérant les fouilles de Lubié, nous avons songé que la grande quantité des poteries qui s'y fabriquaient ne pouvaient pas être toutes employées par les habitants d'alentour et qu'il devait en être exporté au loin une notable partie (1), soit par les voies Romaines, à Roanne (Rodomna), Autun (Augustodunum) et Lyon (Lugdunum), ou par la Bêbre, qui à cette époque ne devait pas avoir sur ses rives les moulins qui y sont aujourd'hui, et par conséquent, devait être navigable jusqu'à la Loire, où de plus grands bâteaux déversaient dans les villes du littoral ces poteries qui alimentaient ensuite les habitations

(1) Dernièrement, notre collègue, le Docteur Bailleau, m'a montré, ainsi qu'à notre collègue F. Pérot, sur la rive gauche de la Loire, au domaine de Mortillon, commune de Coulanges (Allier), les restes d'une officine de potiers qui était considérable ; on y fabriquait plus de poteries grossières que d'autres et nous avons reconnu son port d'embarquement sur ce fleuve.





à l'intérieur des terres ; Nevirnum (Nevers), était le premier grand centre, où devait s'en faire un grand commerce ; sur la rive gauche de ce fleuve, en un point indéterminé, près du confluent de l'Allier, il devait y en avoir de grands dépôts fournis par les officines de Toulon, Vichy, Lezoux, Saint-Pourçain-sur-Bêbre et Lubié, pour le pays des Bituriges, leur capitale Bourges (Avaricum), nous noterons qu'à la suite des inondations de 1866, en face de Fourchambault, sur la commune de Givry, dans les grêves de la Loire, près du canal, il a été reconnu les restes d'un bâteau, ayant encore une grande quantité de poteries gallo-romaines, qui avait sombré là ; nous n'avons pas appris que l'on ait fait de fouilles pour les extraire. Gien (Genabum), Orléans (Aurelianum), Tours (Turonus) en recevaient aussi des officines ci-dessus ; nous avons, en effet, reconnu dans les vitrines du Musée d'Orléans, des vases et des fragments de poteries de Toulon, Vichy, Clermont, Lezoux et Lubié, qui ont été trouvés en 1845, dans les déblais du chemin de fer du Centre, à la porte de Bourgogne, sur le chemin de Vierzon, près de la Loire et à Sainte-Euverte, dans un déblai de chemin ; ces débris ont été soigneusement colligés à ce moment, par M. l'abbé Desnoyers, grand vicaire d'Orléans, conservateur actuel des collections du Musée, qui en a fait don, ainsi que des rares objets garnissant presque une salle entière. Nous lui avons indiqué les provenances de ces terres cuites et nous y signalerons une vingtaine de fragments de Lubié, dont deux avec le nom

de BANVI. On nous a montré également des statuettes de terre blanche et des fragments de poteries rouges, découverts à Gien (Genabum), qui sont originaires des officines de l'Allier, nous possédons des moules de plusieurs statuettes, qui ont été trouvées à Gien-le-Vieux.

Au Musée de Tours, nous avons vu de semblables preuves de transports par les fleuves, de la céramique antique de notre contrée et de l'Auvergne ; Saumur, Angers et Nantes en ont également, paraît-il, et il a été recueilli en Angleterre, beaucoup de poteries de même nature que les nôtres ; mais aussi plusieurs officines y ont été fouillées ; les produits de la Gaule y étaient ils exportés, concurremment ? Cela pouvait être, mais on peut objecter que le transport des moules, qui était plus facile que celui des poteries et des statuettes en nature, aurait pu s'effectuer de la Gaule, et qu'alors, ces découvertes faites en Angleterre, proviendraient des fabriques antiques de ce pays ?

L'éminent archéologue anglais, C. Roach Smith, dans le VI[e] vol. du *Collectanea Antiqua*, 1862, rendant compte des *Romano-Gaulish fictiqua*, de l'ouvrage de notre regretté collègue E. Tudot, indique bien que lord Braybrooke et les Muséum de Londres et de Canterbury, possèdent des figurines d'argile blanche et des poteries Samiennes semblables à celles de la Gaule dont plusieurs sont estampillées des mêmes noms de potiers, qu'il croit d'une commune origine « *as to leave no doubt of their common origin.* » et qui ont

été recueillies dans le canton d'Essex, qui est, il est vrai, au nord de l'embouchure de la Tamise, où elles pouvaient débarquer en venant de la Gaule ? Nous ferons remarquer que nous possédons des moules identiques des statuettes citées plus haut, que nous avons recueillis dans. Les officines de Toulon, Vichy et Saint-Pourçain-sur-Bêbre, les officines de cette dernière localité, situées à vingt kilomètres en aval de Lubié, figuraient parmi les plus considérables de la Gaule, pour la fabrication des statuettes d'argile blanche.

Nous croyons avoir suffisamment montré que Lubié, si obscur et si ignoré de nos jours, que beaucoup de compatriotes même, le connaissent à peine, Lubié a un passé que lui envieraient bien des villes, et que longtemps sa gloire a résidé dans la prière et le travail et que sa devise pourrait être : *preces et labor*.

EXCURSION BOTANIQUE

DANS LES

MONTAGNES DU BOURBONNAIS

PAR

M. A. PÉRARD,
Licencié ès-sciences naturelles à Montluçon,

Et M. A. MIGOUT,
Professeur de sciences physiques à Moulins.

Il y avait déjà plusieurs années que nous projetions cette excursion, si nécessaire, pour arriver à une connaissance plus exacte des richesses botaniques de la région montagneuse qui forme le sud-est de l'arrondissement de Lapalisse, lorsque nous fûmes plus particulièrement déterminés à réaliser notre projet par cette double circonstance que l'année 1881 semblait précoce et que les fêtes de Pentecôte tombaient au 5 juin, une des dates les plus reculées de leur époque. C'est qu'en effet, nous ne sommes pas complétement libres de nos moments, et il nous faut choisir ceux dont nos devoirs professionnels nous laissent la disposition. Cette région a été déjà, à plusieurs reprises, explorée pendant les grandes vacances, époque un peu tardive, mais jamais nous n'y avions mis les pieds en cette saison; au plaisir du voyage se joignait donc, en outre, l'attrait de la

nouveauté et l'espérance de la découverte possible de quelques espèces nouvelles pour notre flore.

Partis de Lapalisse le dimanche, à 5 heures du matin, nous sommes arrivés à Laprugne, par le courrier, vers les 10 heures, après avoir rassasié nos yeux du spectacle magnifique qu'offre tout le long du chemin la mobilité incessante du paysage particulière aux pays de montagnes et de l'aspect des plateaux se succédant les uns aux autres, en s'élevant de plus en plus à mesure que nous approchions du but.

Déjà nos boîtes et nos carnets avaient commencé à s'emplir de plantes et de notes, nous avons recueilli à Saint-Prix, autour de la gare : *Centaurea maculosa*, station bien éloignée des bords de l'Allier, dont cette plante ne s'éloigne guère, *Lathyrus hirsutus* et surtout *Berteroa incana*, plante déjà ramassée aux mêmes endroits, mais dont le botaniste fera toujours ample provision ; elle est rare en France, ne figure pas dans la *Flore du centre de la France* de Boreau, cependant elle couvre de nombreux hectares tout autour de Lapalisse. De cette localité au Mayet nous notons :

Nasturtium pyrenaicum (1).
Brassica Cheiranthus.
Ulex europæus.
Genista sagittalis.
Robinia pseudaccacia.
Prunus spinosa.
Acer Pseudoplatanus.
Valeriana officinalis.
Cornus sanguinea.
Lonicera periclymenum.
Viburnum Opulus.
Digitalis purpurea.
Castanea vulgaris.
Pinus silvestris.

(1) Après chaque espèce, nous avons supprimé le nom de l'auteur, attendu que nous adoptons celui de Boreau *Fl. cent.*, *édit.* 3. *Les exceptions seules seront notées.*

Enfin *Sorbus Aria* que nous retrouverons commun dans toute la montagne.

Pour ne pas perdre de temps, pendant que l'on change de chevaux au Mayet-de-Montagne, nous recueillons dans un jardin la charmante rose ponceau *Rosa lutea* L. *forma punicea* Bor., puis *Sedum dasyphyllum* sur les vieux murs des jardins et de l'Église ; enfin :

Capsella rubella *Reut.*	Galium saxatile (C.).
Barbarea longisiliqua *Jord.*(1)	Poa angustifolia.

En voiture ! en voiture ! ! et du Mayet à Laprugne nous signalons :

Aquilegia vulgaris.	Knautia silvatica.
— forme parviflora.	Orchis maculata.
Rhamnus Frangula.	Lomaria (Blechnum) spicant

Nous voici donc à Laprugne ; c'est qu'en effet ce bourg est le seul point avec lequel existent des communications directes avec Lapalisse. Laprugne est le point le plus éloigné du département au sud-est, à deux heures de la forêt de l'Assise, partie des bois de la Madeleine, à une heure environ de Chez-Pion, commune de Lavoine, au milieu des bois Noirs et au pied du Montoncel, à une heure du rocher de Saint-Vincent, localités que nous nous proposions comme

(1) Dans le Catalogue des plantes de l'arrondissement de Montluçon, p. 58, on a imprimé par erreur *longistyla* au lieu de *longisiliqua*.



but de nos explorations. A Laprugne, sur les vieux murs, nous cueillons *Sedum dasyphyllum*, altitude 700 mètres. De la salle à manger de l'auberge, nous apercevons, en face de nous, du côté de l'est, mais à une bien plus grande hauteur, la forêt noire de l'Assise, dont nous sépare la vallée de la Besbre ; il nous faudra descendre au moins 200 mètres pour remonter ensuite à 1100, car nous irons demander l'hospitalité au brigadier des gardes de l'Assise, afin de ne pas perdre le temps en allées et venues inutiles et nous coucherons sur le champ de bataille.

Nous partons précipitamment, le ciel s'est couvert vers le sud, un orage nous menace, la route est longue, l'ascension pénible, et, tout en montant, nous voulons herboriser ; au-delà de la Besbre quand on est à peu près à la hauteur de Laprugne, on rencontre le village Charrier, centre des mines de cuivre et de plomb de Laprugne, exploitées il y a quelques années. La Galène y est très-rare maintenant ; quant à la Philipsite, sulfure de cuivre très-riche, nous n'avons pu rencontrer que les débris d'une roche d'un brun noir, tapissée par quelques mouches irisées de ce minerai, et dont les joints étaient garnis de plaques minces de carbonate de cuivre vert. Ces filons paraissent épuisés, et par suite, on a abandonné complétement l'exploitation dont les bâtiments importants témoignent seuls aujourd'hui de l'activité qui a naguère animé ce village. Sur les murs en pierres sèches de l'étroit et tortueux sentier, nous cueillons *Asplenium Breynii* et sur les talus *Galium*



saxatile, *Polygala depressa*; l'orage gronde à notre droite et arrive rapidement, nous montons bravement en laissant derrière nous l'ennemi qui nous talonne et nous arrivons au Calvaire, limite de la forêt, à 1,000 mètres d'altitude, où l'on a planté une croix ; l'orage passe dans la vallée, nous nous mouillons un peu, mais nous ramassons néanmoins tout le long du large chemin qui de là conduit chez les gardes :

Ranunculus rectus.
Viola Riviniana.
Cardamine silvatica.
Stellaria nemorum.
Chrysosplenium oppositifolium.
Asperula odorata.
Lysimachia nemorum.
Veronica intermedia *Bor*
Pedicularis silvatica.
Euphorbia amygdaloides.
Luzula pilosa.
Carex præcox.
Anthoxanthum odoratum.
Nephrodium spinulosum *Coss.* et *Germ.*

Nous voilà enfin installés le 5 au soir à la loge des Gardes, par 1100 mètres d'altitude, et reçus, ma foi, on peut le dire en toute vérité, par de braves gens, des gens empressés et dévoués et nous en avions besoin. C'est qu'à partir de ce moment, le temps si beau et si chaud que nous avions lors de notre départ de Moulins, a bien changé pour longtemps, nous allons passer quatre jours dans les brouillards, recevant tantôt la pluie, quand nous serons au-dessous de mille mètres, tantôt la neige et le grésil, quand nous serons au-dessus, herborisant les pieds dans l'eau, souvent avec des parapluies, et passant nos journées alternativement à nous mouiller

et à nous sécher auprès du bon feu qui brûle presque en toute saison dans la grande cheminée de la maison

En arrivant, nous prenons le sentier sous bois qui nous conduit au Signal de la Pierre-du-Jour, situé à une altitude de 1160 mètres, le point culminant du bois de l'Assise. Si la perspective fait défaut dans le paysage, car nous sommes en plein bois, néanmoins nous admirons cet entassement de rochers, résultat des dégradations et dénudations atmosphériques, qui représente en petit le chaos de Franchard dans la forêt de Fontainebleau. On dirait les ruines d'une cité de géants disparue. Les mousses tapissent les pierres de leur verdure, les Lichens (*Umbilicaria pustulata* et *murina*) couvrent les rochers, les uns (*Sticta pulmonacea*) envahissent les troncs d'arbre, d'autres, les Usnées (*Usnea barbata*, *florida* et *dasypoga*) étendent leurs longs filaments blanchâtres qui pendent le long des sapins, d'où le nom vulgaire de *barbe-de-capucin*. Les plantes cryptogames constituent à cette époque le fond de la végétation, et les mousses montrent avec orgueil leurs petites et nombreuses fructifications. C'est qu'en effet, les phanérogames ne sont pas représentées d'une façon merveilleuse, leurs corolles commencent seulement à s'épanouir. Les Narcisses sont en fruit, les Labiées font voir leurs feuilles, les Graminées n'ont pas encore d'épillets et la forme des montagnes de l'*Aira flexuosa* montre seule ses fleurs violacées, la Scille (*Scilla Lilio-hyacinthus*) est à peu près sortie de terre et reconnaissable aux écailles jaunâtres de



ses bulbes. Les *Sedum* ne sont pas déterminables, le plus commun a été planté dans le jardin de l'un de nous, et ses fleurs d'un blanc verdâtre nous l'ont fait rapporter avec certitude au *Sedum maximum* de la *Flore du Centre* de la France. En somme, la première impression de cette végétation printanière, (au 6 juin), nous laisserait presque des regrets d'avoir entrepris cette campagne, si les plantes vernales des tourbières et des marais ne devaient amplement nous dédommager plus tard. Quoi qu'il en soit, nous constatons dans ce bois élevé de la Pierre-du-Jour les plantes suivantes :

Anemone nemorosa.
Mœhringia trinervia *Clair.*
Rubus (section hirti).
Sorbus aucuparia.
— Aria.
Conopodium denudatum.
Sedum maximum.
Narcissus pseudonarcissus.
Polygonatum verticillatum.
Paris quadrifolia.
Scilla Liliohyacinthus.
Carex præcox.
— pilulifera.
Aira flexuosa, forme montana *Bor.*
Molinia cœrulea (jeune).
Milium effusum
Nephrodium spinulosum *Coss.* et *Germ.*

Il est facile de voir que nous arrivons ici à une époque peu avancée et qui correspond à peine au mois de mai de la plaine. Dans la région des basses montagnes des environs de Montluçon, le *Scilla Lilio-Hyacinthus* est en pleine fleur au commencement de mai Aussi nous conseillons aux botanistes, désireux d'explorer ce pays, de ne venir qu'à la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet. Ils récolteront, en effet, les mêmes plantes, et, de plus, celles dont nous n'avons pu voir que le début de la floraison. Pour

les Cryptogames, au contraire, cette époque est très-favorable, les mousses sont généralement fructifiées et les Usnées, elles-mêmes, montrent déjà leurs scutelles.

Le lendemain de notre arrivée à la loge des gardes, nous partons pour visiter les endroits tourbeux et marécageux du bois de l'Assise, où nous espérons avoir plus de succès que la veille. Le temps est à la pluie, la buée des nuages nous accompagne pendant les deux à trois kilomètres faits à la recherche des tourbières, où nous constatons, avec plaisir, que la floraison est beaucoup plus avancée. Nous rencontrons, en bon état, les plantes suivantes dans une vieille tourbière que malheureusement on tente de dessécher, ce qui sera, espérons-le, long et difficile :

Ranunculus aconitifolius.
Viola palustris.
Lychnis diurna.
Stellaria uliginosa.
— nemorum.
Polygala depressa.
Drosera rotundifolia (en feuilles).
Potentilla Tormentilla.
Chœrophyllum hirsutum.
Crepis paludosa (peu avancé)
Wahlenbergia hederacea.
Valeriana dioica.
Calluna vulgaris.
Oxycoccos palustris.
Lysimachia nemorum.
Myosotis strigulosa *Reichb.*
Galeobdolon luteum.
Salix aurita, forme paludosa
Polygonum Bistorta.
Polygonatum verticillatum.
Juncus glaucus.
— squarrosus.
Luzula pilosa.
— multiflora.
Scirpus cæspitosus.
Eriophorum vaginatum.
— angustifolium.
Carex pauciflora.
— vulgaris.
— panicea.
— ampullacea.
— pallescens.
— stellulata.
Nardus stricta.
Athyrium filix-femina.
Nephrodium spinulosum (l. c.)
Lomaria spicant.
Equisetum silvaticum.

Dans l'après-midi de cette même journée nous dirigeons nos pas vers les marais du Sapet. Nous retrouvons là le ruisseau de la précédente tourbière, serpentant à travers des prés mouvants avant d'aller se jeter dans la Besbre ; ces prairies tourbeuses des hautes montagnes présentent un aspect bien différent de celui de la plaine. Elles sont couvertes des fleurs blanches de la Renoncule à feuilles d'Aconit, qui se mêlent agréablement à celles du Populage des marais. Un grand nombre de plantes vernales, intéressantes, sont également fleuries. Le même sentier nous conduit, en montant, dans les bois de sapins, (*Abies excelsa* et *pectinata*), où nous entrons jusqu'à mi-jambe dans ces marais sous bois, avec de hautes herbes, auxquels on donne dans le pays le nom vulgaire de *Narse*. Le *Doronicum austriacum* et le *Senecio Fuchsii* y abondent, mais ils sont à peine en fleur, nous recueillons les plus avancés dont les boutons viennent de s'épanouir. Enfin cette excursion, sans le mauvais temps, n'aurait rien laissé à désirer, car nos boîtes et nos cartables étaient complétement remplis. Voici les noms des nombreuses espèces récoltées :

Ranunculus bulbosus.
— aconitifolius.
Caltha palustris.
Polygala depressa.
Viola palustris (en fleur).
Rubus idæus.
Pirus salvifolia? D.C. *Prodr*.
Malus communis.

Sorbus Aria.
Sanguisorba officinalis (très jeune).
Alchemilla vulgaris
Meum athamanticum.
Chœrophyllum hirsutum.
Conopodium denudatum.
Galium saxatile.



Senecio Fuchsii.
Arnica montana.
Doronicum austriacum.
Centaurea pratensis *Bor.*
Scorzonera humilis.
Leontodon pyrenaicus.
Sambucus racemosa.
Vaccinium Myrtillus (en fleur).
Epilobium angustifolium (très-jeune).
Calluna vulgaris.
Polygonum Bistorta.
Daphne Mezereum (en fruit).
Rhinanthus minor.
Pedicularis silvatica.
— palustris
Salix acuminata *Sm.*, *Bor.*
Populus Tremula.
Betula pubescens (rare).
Abies excelsa.
— pectinata.
Narcissus pseudonarcissus.
Polygonatum verticillatum.
Orchis morio.
— maculata.
Orchis laxiflora.
— latifolia.
Luzula multiflora.
— maxima (C C.).
Juncus squarrosus.
Scirpus cæspitosus.
Carex ampullacea
— canescens.
stellulata.
— vulgaris.
— panicea.
— flava.
— pallescens.
— leporina.
— polyrrhiza (*G. G.*).
Milium effusum.
Aira flexuosa.
— — forme montana *Bor*.
Nardus stricta.
Holcus lanatus.
Athyrium filix-femina.
Nephrodium spinulosum (l. c.).
Lomaria spicant.

Le 7 au matin, par un temps pluvieux et maussade, nous effectuons notre descente vers Laprugne, ce qui n'est pas toujours facile, dans des sentiers abrupts, caillouteux, souvent à pic, dont les pluies ont rendu la pente plus glissante. Néanmoins, chemin faisant, nous rencontrons dans les champs incultes et dans les moissons près du hameau de Charrier :



Ranunculus rectus.
Viola ruralis *Jord.*
Teesdalia nudicaulis.
Ornithopus perpusillus.
Ervum hirsutum.
Scleranthus perennis.
Arnoseris pusilla.
Hieracium auricula.
Veronica intermedia *Bor.*
Rhinanthus hirsutus.
Linaria striata.

Près du moulin Charrier, qui a donné son nom au village cité plus haut, nous récoltons au bord de la Besbre :

Silene nutans.
— inflata *Sm.* (oleracea *Bor.*).
Knautia silvatica.
Impatiens noli-tangere (jeune)
Cirsium eriophorum.
— lanceolatum.
Hieracium silvaticum.

En montant à Laprugne, par la nouvelle route qui a remplacé l'ancien chemin dont la pente était trop rapide, les talus nous présentent des schistes rougeâtres ou grisâtres, disposés par assises, souvent contournés et soulevés par l'action du Porphyre quartzifère qui a généralement traversé ces terrains anciens stratifiés. Ces couches schisteuses de Laprugne nous paraissent être la continuation de l'étage carbonifère marin de la vallée du Sichon (Ferrières et l'Ardoisière) découvert et signalé en 1874, par M. Julien, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, dont les intéressantes observations (1) ont mis en lumière cette partie si

(1) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences. Notes du 5 janvier 1874, des 13 juin et 11 juillet 1881.



peu connue des terrains paléozoiques de notre département.

A Laprugne nous trouvons, à notre grande surprise, mais certainement avec grand plaisir, quatre confrères en Linné, qu'entraîne, comme nous, loin de chez eux, le désir de connaître les richesses naturelles de notre département, MM. Devaulx de Chambord, E. Olivier, l'abbé Berthoumieu et du Buysson ; on eût dit un congrès de naturalistes de l'Allier, spontanément réunis, sans autre convocation que cet esprit de recherche qui les porte à essayer de surprendre quelques-uns des secrets de la nature. Arrivés pendant que nous étions à l'Assise, ils sont allés bravement affronter les giboulées de juin en montant au Montoncel, pendant que nous les recevions à la Pierre-du-Jour et au Sapet. Deux d'entre eux, plus spécialement venus pour récolter des insectes, repartent le lendemain, pendant que nous accomplirons notre ascension du Montoncel, qui faisait partie de notre programme.

C'est ainsi que le 8, malgré les apparences certaines du mauvais temps, la certitude de voir le Montoncel couvert de neige, comme venaient de le trouver nos compagnons d'infortune, nous partons pour notre excursion avec MM. l'abbé Berthoumieu et du Buysson qui nous accompagnent seulement jusqu'aux bois Noirs au pied de la montagne. Nous traversons les Palliers qui dominent Laprugne à 892 mètres d'altitude et séparent le bassin de la Besbre de celui du Sichon dont les sources sont bien près

l'une de l'autre ; la Besbre se forme, en effet, des eaux qui descendent du Montoncel en mille ruisselets, tourne un peu vers le sud-est du côté de Saint-Priest pour couler ensuite définitivement au Nord ; le Sichon naît des marais et tourbières situés au bas du Montoncel, sur le territoire de Chez-Pion et coule vers le Nord ; les Palliers forment l'extrême limite de la séparation des bassins de l'Allier et de la Loire en ce point-là. Pendant ce trajet nous ramassons en courant : *Ranunculus Boreanus* Jord., *Sorbus Aria*, *Rubus discolor*, puis nous descendons rapidement pour faire ensuite la longue ascension du Montoncel, du Montaucé (Montauciel) comme disent plus justement les indigènes.

Le puy du Montoncel, situé à une altitude de 1292 mètres, est le point culminant de cette partie de la chaîne du Forez qui limite le territoire du Bourbonnais, séparé ainsi du département du Puy-de-Dôme par les monts des bois Noirs, et du département de la Loire par les monts de la Madeleine. Son sommet était, d'après les indications des montagnards, couvert de neige, et, dans cette exploration, nous l'avons, en effet, rencontrée à peu près en même temps que la Gentiane officinale (*Gentiana lutea* en feuille), à une altitude environ de 1000 mètres. Les extrémités des touffes du Myrtille (*Vaccinium Myrtillus*) et du *Calluna vulgaris* qui constituent, avec la Gentiane, le fond de la végétation, puis quelques fleurs verdâtres de l'*Allium victoriale* (vulgairement *Ail de montagne*), émergeaient seules à

peine au-dessus du tapis blanc. Au 8 juin, nous étions littéralement dans la neige jusqu'aux genoux! Enfin pour compléter le tableau de cette ascension pittoresque, mais un peu humide, plus nous montons, plus la neige tombe drue et serrée, et, près du sommet du Puy, nous sommes assaillis par une bourrasque de grésil et de grêle, dont nous sentons vivement les atteintes, qui ne permet pas de se voir à dix pas, et que chasse devant lui un vent glacial comme une bise de décembre. Sans un guide habitué à ces sortes d'accidents, il nous eût été difficile de reconnaître le chemin et d'atteindre le sommet. Arrivés enfin à la pierre de séparation des trois départements de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme, il nous est impossible de stationner longtemps, cependant nous déterrons à la hâte l'*Allium victoriale*, le *Leontodon pyrenaicus* et le *Meum athamanticum*, dont les fleurs surmontant la neige nous ont indiqué la station. Notre véritable herborisation se fera en descendant, mais la saison est encore moins avancée ici qu'au signal de la Pierre-du-Jour, nous constatons seulement les tiges feuillées des *Mulgedium Plumieri* , *Senecio Cacaliaster* et *Prenanthes purpurea* Les versants un peu moins élevés nous offrent en bon état :

Corydalis claviculata.
Malva moschata.
Genista pilosa (C.).
Rubus idæus.
Cratægus monogyna.
Meum athamanticum.
Doronicum austriacum.
Solidago virga-aurea.
— — forme montana.

Leontodon pyrenaicus.
Calluna vulgaris.
Melampyrum pratense.
— forme intermedium.
Gentiana lutea.
Galeobdolon luteum.
Galeopsis præcox *Jord.* flore albo.
Ajuga reptans.
Plantago lanceolata.
Salix aurita.
Betula verrucosa *Ehrh.*
Allium victoriale.
Luzula maxima.
Milium effusum.
Poa sudetica.
Athyrium filix-femina.

Enfin dans les tourbières situées, au bas de la montagne, près de la scierie :

Scorzonera humilis.
Pedicularis silvatica.
Carex stellulata.
Carex panicea.
Orchis morio.
— maculata.

Il nous restait encore pour le 9, une dernière course, celle des rochers de Saint-Vincent, situés à quelques kilomètres de Laprugne, que nous avons faite avec M. l'abbé Bletterie, le digne curé de cette localité, dont la complaisance inépuisable est bien connue, et qui s'est empressé de mettre à notre disposition sa connaissance si complète du pays et ses bonnes jambes de montagnard. Aussi, malgré le mauvais temps, cette excursion devait augmenter nos récoltes. Pendant le trajet, nous observons en abondance, dans les prairies, le *Meum athamanticum* et l'*Arnica montana*, cette dernière plus fleurie que dans le bois de l'Assise, et nous recueillons l'*Aspidium Oreopteris* et le *Lycopodium inundatum*, deux raretés pour notre région. Après avoir traversé quelques parties boisées qui nous ont

offert plusieurs champignons accompagnés de cette limace d'un beau noir en dessus et rayée de blanc en dessous, que nous n'avions pas observée ailleurs dans le département, nous arrivons enfin à cet amas de rochers qui constitue le Saint-Vincent. Ces roches ont été mises à nu par les dégradations atmosphériques, et, dans les débris amoncelés à leur base, s'est établie une luxuriante végétation. Les *Cardamine impatiens* et *Lunaria rediviva* y sont en pleine fleur et abondants. En résumé, bonne exploration pour terminer cette courte campagne, à en juger par la liste suivante des plantes qui ont été récoltées :

Cardamine impatiens.
Lunaria rediviva.
Meum athamanticum (C.)
Arnica montana (C.)
Pyrethrum Parthenium.
Melampyrum pratense.
Festuca duriuscula.
— forme glauca *Lamk*.
Lycopodium inundatum.
Aspidium Oreopteris *Sw*.
Lomaria spicant.
Solorina saccata.

Notre programme accompli, il a fallu songer au retour, et, le soir, à 11 heures, nous rentrions à Moulins, fatigués et harassés, mais contents de nos richesses, parmi lesquelles figuraient plusieurs espèces intéressantes et nouvelles pour la Flore de l'Allier. Telles sont les suivantes :

Meum athamanticum.
Leontodon pyrenaicus.
Oxycoccos palustris.
Salix acuminata *Sm*.
Betula pubescens.
Scirpus cæspitosus.
Carex pauciflora.
— polyrrhiza *Gren.* et *God.*

Quelques *Rubus* restent encore à déterminer. Nous finirons cette notice en ajoutant que la partie montagneuse, dont nous venons d'esquisser le caractère botanique, offrira certainement encore des nouveautés à ceux qui prendront la peine de l'explorer avec attention. Nous nous proposons, du reste avec le temps, de compléter ces recherches par de nouvelles observations. Quant à la Cryptogamie, le mémoire suivant de l'un de nous présente déjà la liste des mousses recueillies par lui dans cette excursion, et intercalée dans un travail d'ensemble sur la végétation bryologique de notre département.

Moulins, 15 juillet 1881.

SUPPLÉMENT

AU

CATALOGUE DES MOUSSES

DU BOURBONNAIS

PAR

Alexandre PÉRARD

L'excursion précédente dans la région des montagnes du département m'a permis de recueillir un certain nombre de mousses intéressantes qui, réunies à mes récoltes de ces dernières années, m'ont engagé à publier ce supplément à la Liste des Mousses que j'ai déjà communiquée à la Société d'Emulation de l'Allier (1). Si la saison n'était pas très-avancée pour les plantes phanérogames, elle était, au contraire, favorable aux Mousses et aux Lichens qui, pour la plupart, étaient en fructification. J'ai rencontré des espèces que l'on n'observe qu'à une certaine altitude, et qui, certainement, offrent beaucoup d'intérêt pour notre région. Il suffit, en effet, de citer l'*Hylocomium*

(1) Communications faites au Congrès scientifique de Moulins, extrait du Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier (1870). Catalogue raisonné des plantes de l'arrondissement de Montluçon, pages 41-44 et 210-214.

umbratum, les *Dicranum longifolium*, *Orthotrichum fastigiatum*, *Sturmii*, *Lyelli*, les *Ulota crispa*, *crispula*, *Ludwigii*, *Rhacomitrium protensum*, *Pterigynandum filiforme*, etc., pour donner une idée de cette végétation de 700 à 1200 m. que je n'ai pas remarquée jusqu'ici dans la région montagneuse de l'arrondissement de Montluçon dont le point culminant (signal de Laage, 600 m.) ne m'a rien présenté de semblable.

Phascum cuspidatum var. *piliferum* Sch. *Phascum piliferum* Schreb. — Talus des chemins argileux, Montluçon, Désertines, le Préau.

— *bryoides* Dicks. — Lieux argileux, Montluçon, Désertines.

Weisia viridula var. *amblyodon* Brid. — Montluçon, vallée de l'Amaron.

— *mucronata* Br. Sch. — Env. d'Estivareilles, talus de Savigny.

Dicranella rufescens Schimp. — Lieux argileux, Montluçon, au Diéna.

— *varia* Schimp. — Lieux argileux, Montluçon, Désertines; Gannat. — Bayet (*Berthoumieu*).

— *heteromalla* Schimp. — Laprugne, bois de l'Assise, alt. 1100 m., etc.

Dicranum longifolium Hedw. — Laprugne, bois Noirs et de l'Assise (1100^{m}).

— *undulatum* Br. Sch. — Lieux marécageux de la forêt de Tronçais, aux environs de Braize et de Saint-Bonnet. — Bayet (*Berthoumieu*).

Dicranum palustre Schimp. — Laprugne, bois de l'Assise, dans les tourbières.

— *scoparium* var. *interruptum* Sch. — Laprugne, bois Noirs, alt. 900^{m}.

Leucobryum glaucum forme *palustre*. — Env. d'Urçay, tourbières des étangs Roux, près Braize, où il remplace, à certains endroits, les *Sphagnum*. — Le *Drosera rotundifolia* y végète parfaitement.

Fissidens decipiens de Not. — Environs de Gannat, St-Bonnet. — Bois de Broût-Vernet (*R. du Buysson* et *Berthoumieu*).

Pottia truncata forma *minor*. — Lieux argileux, Montluçon, Désertines, Moulins, etc.

Anacalypta lanceolata Rœhl. — Calcaires des environs de Moulins et de Gannat. A. C.

— Var. *gymnostoma* Schimp. — Lieux sablonneux ; Montluçon, au Diéna.

Ceratodon purpureus Br. Sch. — Forme des vieilles souches pourries, à Laprugne, dans le bois de l'Assise. — Forêt de Tronçais, sur les plaques à charbon. Mousse commune partout.

Trichostomum pallidum Hedw. — Environs de Gannat, St-Bonnet ; Vernet (R. *du Buysson*) ; Bayet (*Berthoumieu*).

— *tophaceum* Brid. — Calcaire des environs de Gannat, St-Bonnet. — Bayet (*Berthoumieu*).

— *convolutum* Sch. — Montluçon, talus de la route de Chatelard.



Barbula aloides Br. Sch. — Montluçon, route de Chatelard ; Cusset ; Gannat, Moulins, etc.

— *intermedia* Brid. — Sur les vieux murs ; Moulins, Avermes.

— *revoluta* Schw. — Laprugne, rochers du Saint-Vincent.

— *tortuosa* Web. et Mohr. — Calcaires des environs de Saint-Bonnet-de-Rochefort et de Gannat.

— *ruralis* Hedw. — Montluçon, Désertines, Buxeuil près Pégut ; Gannat, Saint-Bonnet-de-Rochefort ; Moulins, Avermes ; Laprugne, rochers du Saint-Vincent.

— *muralis* var. *rupestris*. — Montluçon, vallée de l'Amaron, Vaux-sur-Cher, Moulins, Avermes, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Laprugne, rochers du Saint-Vincent.

Schistidium apocarpum Br. et Sch. — *Grimmia apocarpa*. — Montluçon, Estivareilles ; Gannat, Saint-Bonnet-de-Rochefort ; Moulins, Avermes, Valière, etc.

Grimmia crinita Brid. — Gannat, Saint-Bonnet-de-Rochefort, sur les calcaires et les marnes gypseuses.

— *pulvinata* Sm. — Montluçon, Huriel, Buxeuil près Pégut, Argenti et Prat, bords du Cher, Frontenat au signal de Laage, Gannat, Cusset, Moulins, Avermes, etc.

— Var. *longipila* B. Sch. — Gannat, calcaire du Montlibre.

Grimmia pulvinata var. *obtusa* Sch. — Granit : Montluçon, bords du Cher au-dessous de Prat et d'Argenti, vallée de Néris, au Saut-du-loup. Calcaire : Gannat, au Montlibre.

— *montana* Sch. Désertines, rochers de la gorge du Val-du-Diable.

L'inspection des coiffes m'a fait enlever le point de doute du Catalogue de Montluçon, page 211.

— *Schultzii* Wils. — Montluçon, Huriel, Frontenat au signal de Laage (600^m), Gannat, Jenzat, etc.

— *commutata* Huebn. — Montluçon, Désertines ; Estivareilles, dans le ravin de Fragne.

— Var. *angustata*. — Capsule plus étroite, pédicelle plus court, bec plus droit.

Cette espèce forme un gazon qui varie du vert au vert-noirâtre.

— *leucophæa* Grév. — Montluçon, au signal de Laage, Cusset, Vichy, Gannat, etc.

Rhacomitrium protensum Schimp. — Laprugne, bois Noirs et bois de l'Assise (1160^m).

— *heterostichum* Brid. — Montluçon, Huriel, Argenti, Prat, Frontenat au signal de Laage, Chamblet, bords de l'Œil au pont de Bord ; bords du Cher, C.; Laprugne, bois Noirs et de l'Assise (1100^m).

— Forme *crassum*, touffes d'un vert olive grisâtre, plus grandes et plus compactes. — Laprugne, bois Noirs près de Beaulouis (800^m).

Rhacomitrium lanuginosum Brid. — Montluçon, rochers du ruisseau de la Brosse ; Laprugne, près des rochers du Saint-Vincent ; Frontenat au signal de Laage.

Hedwigia ciliata Hedw. — Montluçon, Désertines, Thizon, Frontenat au signal de Laage, bords du Cher, Prat, Argenti ; Gannat, rochers de l'Andelot ; Laprugne, dans les bois Noirs.

Ulota Ludwigii Brid. — Laprugne, bois Noirs et de l'Assise. C.

— *Bruchii* Brid. — Laprugne, bois Noirs et de l'Assise. C.

— *crispa* Brid.- Laprugne, bois Noirs, moins C.

— *crispula* Brid. — Laprugne, bois Noirs et de l'Assise.

Orthotrichum cupulatum Hoff. — Calcaire.

— Var. b. *Rudolphianum* Sch. — Calcaires des environs de Moulins, Avermes, Valière.

— *Sturmii* Hop. et Horsnch. — Laprugne, bois Noirs, sur les arbres.

— *anomalum* Hedw. — Montluçon, Moulins, Gannat, etc. C.

— *speciosum* Nees. — Laprugne, bois Noirs et bois de l'Assise (1100^m).

— *fastigiatum* Bruch. — Laprugne, bois Noirs et de l'Assise (1100^m)

— *affine* Schrad. — Montluçon, Huriel, Moulins.



Orthotrichum saxatile Wood. — Gannat, rochers des bords de l'Andelot.

— *diaphanum* Schrad. — Montluçon, Moulins, Gannat, etc.

— *leiocarpum* Br. Sch. — Montluçon, Néris, Désertines, Thizon, Moulins, Avermes; Laprugne, bois Noirs et de l'Assise.

— *Lyelli* Hook. et Tayl. — Laprugne, bois Noirs, altitude 900^{m}.

Tetraphis pellucida Hedw. — Laprugne, bois de l'Assise, sur les vieilles souches (1100^{m}). — Bois du Montet-aux-Moines (*Berthoumieu*).

Encalypta ciliata Hedw. — Désertines, dans les fissures des rochers de granit de la gorge du Val-du-Diable. — Peu C.

— *streptocarpa* Hedw. — Montluçon, vallée de l'Amaron; Laprugne, rochers du Saint-Vincent. — Stérile.

Bryum intermedium Schimp. — Montluçon, Désertines, gorge du Val-du-Diable, sur les rochers.

— *erythrocarpum* Schw. — Laprugne, rochers du Saint-Vincent (700 à 800^{m}).

— *cespititium* L. — Montluçon, Désertines; Laprugne, rochers du Saint-Vincent.

— *pseudotriquetrum* Schimp. — Désertines, gorge du Val-du-Diable. C. — Montluçon, vallée de l'Amaron, au Roc-du-Saint.

Bryum alpinum L. — Montluçon, Désertines, Quinssaines, Chamblet, Thizon; Gannat, Jenzat; Laprugne, dans les bois Noirs.

— *capillare* Dill. — Montluçon C., Frontenat, au signal de Laage (600m); Estivareilles, Thizon; Buxeuil, près Pégut; Moulins, Avermes; Laprugne, rochers du Saint-Vincent (800m).

— Var. *platyloma* Schimp. — Désertines, gorge du Val-du-Diable.

Mnium hornum L. — Montluçon, rochers de la Brosse et de la Vernoille, Thizon, Quinssaines, bois de Bodijoux; forêt de Tronçais. — Le Montet-aux-Moines (*Berthoumieu*).

— *offine* Schw. — Laprugne, bois de l'Assise (1160m); Montluçon, Marmignolles. — Parc du Vernet (*R. du Buysson*).

— *punctatum* Hedw. — Chavenon, ravin de Murat; Laprugne, bois Noirs et bois de l'Assise. — Bransat (*R. du Buysson*).

— *stellare* Hedw. — Env. de Lignerolles, bords du Cher, au Breuil.

Amphoridium Mougeoti Schimp. — Montluçon, vallées de Néris et de l'Amaron; Désertines, gorge du Val-du-Diable. Stérile. Sur les rochers humides.

Pogonatum nanum P. B. — Vichy, Cusset, Laprugne, bois Noirs.



Pogonatum aloides P. B. — Montluçon, au Roc-du-Saint ; Laprugne, bois Noirs et de l'Assise (1100^{m}).

— *urnigerum* Rœhl. — Laprugne, commun dans les bois Noirs, de l'Assise et sur les rochers du Saint-Vincent. — Bois argileux de Broût-Vernet (*R. du Buysson*).

Leucodon sciuroides Schw. — Sur les troncs d'arbres, Montluçon, bois de Chauvière ; Vaux-sur-Cher, aux Bernards ; Chavenon, ravin de Murat ; Buxeuil près Pégut ; Moulins, Avermes; Frontenat, au signal de Laage (fructifié) ; Laprugne, bois Noirs et de l'Assise (1160^{m}).

Antitrichia curtipendula Brid. — Sur les troncs d'arbres, Laprugne, bois de l'Assise au signal de la Pierre-du-Jour (1160^{m}), bois Noirs, au pied du Montoncel (900 à 1000^{m}).

Thuidium abietinum Br. Eur. — Calcaire : Moulins, Avermes, Valière, C. — Forêt de Tronçais, dans les marnes du Trias. — Bords de la Sioule (*R. du Buysson*).

Pterigynandrum filiforme Hedw. — Sur les arbres et les rochers ; Laprugne, bois Noirs et bois de l'Assise.

Homalothecium sericeum Schimp. — Montluçon ; Moulins, Avermes ; Chavenon, ravin de Murat ; Frontenat, au signal de Laage ; bords du Cher ; Cusset, à l'Ardoisière.

Brachythecium campestre Br. Eur. — Environs de Gannat, Saint-Bonnet ; Bayet (*Berthoumieu*).

— *populeum* Br. Eur. — Sur les rochers des bords du Cher, de la Sioule, etc.

— *rutabulum* Schimp.— Montluçon, Cérilly, Moulins, Gannat, etc.

— *rivulare* Bruch. — Montluçon, ruisseau de la Brosse. — Chantelle (*R. du Buysson*).

Eurynchium prælongum Br. Eur. — Calcaires des environs de Moulins ; Avermes, Valière. C. — Montluçon, Marmignolles.

— *crassinervium* Br. Eur. — Montluçon, ruisseau de la Brosse.

— *Stokesii* Br. Eur. — Montluçon, ruisseau de la Brosse, Néris au Saut-du-Loup.

Scleropodium Illecebrum Br. Eur. — Assez commun dans les environs de Gannat, St-Bonnet, Jenzat, etc.

Plagiothecium denticulatum Schimp. — Chavenon, dans le ravin de Murat. Frontenat, au signal de Laage. Laprugne, bois de l'Assise, à la Pierre-du-Jour (1160^{m}) (fructifié). Lignerolles.

— *silvaticum* Br. Eur. Environs de Montluçon, sur les rochers ombragés du ruisseau de Gouttière (fruct.), Huriel, Néris.

Amblystegium riparium Br. Eur. — Forêt de Tronçais, au bord des étangs ; Huriel, bords de la Maggieure. — Bayet (*Berthoumieu*).



Hypnum tenellum Dicks. — Forêt de Tronçais, sur les pierres humides, au bord des étangs de Braize et de Saint-Bonnet. — Bayet (*Berthoumieu*).

— *chrysophyllum* Brid. — Laprugne, rochers du Saint-Vincent (altitude 800 à 900m).

— *cuspidatum* L. — Commun autour de Montluçon et dans les terrains calcaires de Moulins.

— *cristacastrensis* L. — Laprugne, bois de l'Assise (1100m).

— *cordifolium* Hedw. — Environs d'Urcay, forêt de Tronçais, dans les fossés au bord des étangs. — Bois de Vernet (*R. du Buysson*); Bayet (*Berthoumieu*).

— *fluitans* L. — Env. d'Urçay et de Meaulne, forêt de Tronçais, dans les fossés au bord des étangs. — Bois de Vernet (*R. du Buysson*).

— *cupressiforme* var. *mamillatum* Sch. — Sur les arbres à Laprugne, bois de l'Assise (1100m).

Hylocomium umbratum Ehrh. — Laprugne, bois de l'Assise au signal de la Pierre-du-Jour (1160m).

— *splendens* B. S. — Montluçon, vallée de l'Amaron (fructifié) ; bords du Cher et ravin de l'Ourse au-dessous de Pégut (fructifié), Thizon, vallée de Néris, Vallon en Sully, Chamblet au pont de Bord ;

ravin de Gouttière. Commun dans la région des montagnes ; Laprugne, bois Noirs, etc.

— *triquetrum* Schimp. — Granit et calcaire. Montluçon, Désertines, vallée de l'Amaron (fructifié); Néris, bords du Cher, etc.; Moulins, calcaires d'Avermes et de Vallière.

— *loreum* B S. — Laprugne, bois de l'Assise, au signal de la Pierre-du-Jour (1160^m); Montoncel, dans les bois Noirs (fruct.).

Sphagnum subsecundum N. et H. — Braize, étangs Roux.

— *cuspidatum* Ehrh. — Forêt de Tronçais, étang de Saint-Bonnet-le-Désert. — Laprugne, tourbières du bois de l'Assise.

J'ai fait, dans cette notice, l'énumération de mes récoltes personnelles ; néanmoins, je ne puis omettre de signaler quelques bonnes espèces que m'ont adressées MM. R. du Buysson et Berthoumieu, botanistes des environs de Saint-Pourçain, qui se sont livrés, cette année, à l'étude des Mousses de leur région calcaire. Telles sont :

Dicranum flagellare Hedw. — Bois de Vernet.

— *spurium* Hedw. — Rochers de Jenzat.

Bryum roseum Schreb. — Chantelle-le-Château.

Atrichum angustatum Br. Sch. — Chantelle-la Vieille.

Leskea polycarpa Ehrh. — Breux, près St Pourçain.

Thuidium delicatulum Br. Eur. — Cintrat.

Hypnum commutatum Hedw. — Fourilles.
Cylindrothecium concinnum de Not. — Chantelle-le-Château.

Toutes les mousses qui composent actuellement l'herbier que j'ai fait à l'appui de mes indications dans le département de l'Allier, ont été soumises à mon savant ami, M. Bescherelle, bien connu par ses nombreux travaux bryologiques. Il a eu l'obligeance de revoir toutes mes déterminations, je saisis donc avec empressement cette occasion de lui témoigner de nouveau toute ma reconnaissance.

Montluçon, 15 juillet 1881.

TABLEAU

INDIQUANT

LES DEGRÈS BAUMÉ POUR LA CRISTALLISATION

DES PRINCIPALES

DISSOLUTIONS SALINES [1]

Par MM. A. BERTRAND et E. FINOT.

Acétate d'ammoniaque	14°	Azotate bismuth	70°
— cuivre	5°	— chaux	55°
— manganèse	26°	— cobalt	50°
— nickel	30°	— cuivre	55°
— plomb	42°	— magnésium	45°
— soude	22°	— plomb	50°
— zinc	20°	— potasse	28°
Acide borique	6°	soude	40°
— oxalique	12°	— strontiane	40°
— tartrique	35°	— zinc	55°
Alun d'ammoniaque	20°	Baryte hydratée	12°
— potasse	20°	Benzoate d'ammoniaque	5°
Arséniate d'ammoniaque	50°	— chaux	2°
— potasse	36°	Borax	24°
— soude	36°	Bromure d'ammonium	30°
Azotate d'ammoniaque	30°	— cadmium	65°
— baryte	18°	— potassium	40°

(1) Dans les laboratoires de chimie, lorsqu'on a à faire cristalliser la solution d'un sel, on ne sait pas à quel moment il faut arrêter l'évaporation ; en consultant le tableau, on apprendra que, pour obtenir de beaux cristaux, il faut arrêter l'évaporation lorsque la solution chaude du sel en expérience a la densité indiquée.

Bromure sodium	55°
— strontium	50°
Carbonate de soude	28°
Chlorate de Baryte	40°
— potasse	22°
— soude	43°
— strontiane	65°
Chlorure d'ammonium	12°
— baryum	35°
— calcium	40°
— cobalt	41°
— cuivre	45°
— étain (Proto)	75°
— magnésium	35°
— manganèse	47°
— nickel	50°
— potassium	26°
— strontium	34°
— de zinc et d'ammoniaque	43°
Chromate (bi-) d'ammoniaque	28°
— potasse	38°
— soude	45°
Citrate de potasse	36°
— soude	36°
Cyanure de mercure	20°
Cyanoferrure de potassium	38°
Formiate de baryte	32°
— soude { en été	30°
— soude { en hiver	25°
Hyposulfate de baryte	24°
— sodium	24°
Hyposulfite d'ammonium	37°
— magnésie	40°
— sodium	40°
— chaux	41°
Iodate de potasse	17°
Lactate de chaux	8°
Lactate de magnésie	6°
— manganèse	8°
Mannite { en été	8°
Mannite { en hiver	7°
Oxalate d'ammoniaque	5°
— de péroxyde de fer et d'ammoniaque	30°
— potasse	30°
Permanganate de potasse	25°
Phosphate d'ammoniaque	35°
— de soude	20°
— — et d'ammoniaque	17°
Pyrophosphate de soude	18°
Sulfate d'alumine	25°
— ammoniaque	28°
— cobalt	40°
— cuivre	30°
— cuivre ammoniacal	35°
— fer	31°
— fer ammoniacal	31°
— magnésie	40°
— manganèse	44°
— nickel	40°
— nickel ammoniacal	18°
— potasse	15°
Bisulfate de potasse	35°
Sulfate de soude	30°
— zinc	45°
Sulfite de soude	25°
Sulfocyanure d'ammonium	18°
Sulfovinate de soude	37°
Tartrate d'ammoniaque	25°
— fer	40°
— potasse (neutre)	48°
— potasse et soude	36°
Tungstate de soude	45°

PLATINOCYANURE DOUBLE

DE MAGNÉSIUM ET DE POTASSIUM

PAR

MM. Arm. BERTRAND et A. RICHARD.

Cette combinaison n'a été obtenue qu'une seule fois accidentellement dans une préparation de platinocyanure de magnésium (Wurtz. dictionn. t. I. 2. p. 1117) ; nous l'avons obtenue dans les mêmes circonstances.

Il est en cristaux incolores. La forme des cristaux est celle d'un prisme hexagonal terminé par les faces d'un rhomboedre. Le prisme est placé sur les angles E de ce rhomboedre. En adoptant ce dernier comme forme primitive, le prisme est noté nécessairement E^2. L'angle du rhomboedre $p/p = 101°,5'$. On en déduit p/e^2 (100) (211) = 136°,50' et a/h = 1 07 (*a* diagonale horizontale) (*h* hauteur). La substance se divise très-nettement, et facilement suivant les faces du prisme E^2. Dans une plaque taillée perpendiculairement à l'axe principal, on observe, au microscope polarisant, à lumière convergente, des anneaux colorés circulaires, traversés par une croix noire. Dureté très-faible. Les prismes sont très-allongés et leurs trois faces perpendiculaires aux plans de symétrie du rhomboedre sont généralement plus développées que les trois autres.

Ce platinocyanure a pour formule :

$$\left.\begin{matrix} Pt\ Cy^4\ Mg^{11} \\ Pt\ Cy^4\ K^2 \end{matrix}\right\} 7H^2O$$

Nous avons pu doser très-rigoureusement l'acide platinocyanhydrique avec une solution titrée d'azotate d'argent.

Le platinocyanure d'argent est insoluble dans l'acide azotique.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1881

Séance du 5 août.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des volumes reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouvent trois ouvrages de nos collègues : 1° un travail de M. Grassoreille : *Prix du blé à Paris du XIVe au XVIIIe siècle, d'après les registres du chapitre de Notre-Dame*. (Extrait du bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle-de-France, livraison de juillet-août 1881) ; 2° *Silex taillés scies, de Saint-Julien-du-Sault (Yonne)*, par M. F. Pérot ; 3° *Réponse à l'enquête ouverte par la Société des agriculteurs de France sur le métayage. Le métayage dans le département de l'Allier*, par M. L. de Larminat, président honoraire et M. J. de Garidel, président titulaire de la Société d'Agriculture de l'Allier.

M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture de l'extrait suivant du compte-rendu de ce travail dû à la plume de M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique, article inséré dans la *Revue bibliographique universelle*.

Il y a un an, le *Journal de l'Agriculture* prétendait que les propriétaires du Bourbonnais tenaient leurs métayers dans une condition *voisine du servage !* Cette étrange assertion nous a valu les deux remarquables mémoires dont la réunion forme un des ouvrages d'économie rurale les plus pratiques et les plus intéressants qui aient paru depuis longtemps. Les auteurs, avec l'autorité de leur caractère et leur haute compétence, décrivent l'organisation rurale du département de l'Allier. Le métayage y est, de temps immémorial, le mode d'exploitation des terres ; depuis 1848 surtout, un grand nombre de propriétaires ruraux résidants ayant supprimé leurs fermiers généraux pour se mettre directement en rapport avec leurs métayers, en ont fait, dans ce pays, l'instrument d'une transformation des cultures, à la suite de laquelle la population, le bien-être et la production se sont également accrus, et le Bourbonnais est devenu, grâce aux hommes d'élite qui ont donné l'exemple, un modèle d'une restauration de la paix sociale accomplie en des temps bien difficiles . . . . . .

. . . .

La conclusion qui se dégage de cette étude est que, partout où les mœurs des populations se plient encore à ce mode d'association, on aurait grand tort de l'abandonner pour lui substituer le fermage. M. Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition de la richesse*, émet l'idée qu'en présence de l'abaissement de la rente de la terre et des variations plus grandes qu'autrefois du prix

des produits agricoles, le métayage sera préférable au fermage dans bien des situations. C'est dire l'intérêt général que présente ce beau travail ; il fait le plus grand honneur aux deux hommes de bien et de science dont les noms étaient si dignes d'être rapprochés.

— M. le Président communique de deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 11 et du 18 juillet 1881. Dans la première, il invite M. le Président à lui donner des renseignements sur notre Société, l'époque de sa fondation, le nombre de volumes publiés par elle, ses statuts, etc., en un mot, tous les détails qui constituent l'état civil de notre compagnie. Dans la seconde, il informe M. le Président qu'il a jugé à propos d'introduire quelques modifications pour donner à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, plus d'éclat à ces solennités. M. le Ministre espère que, désormais, ces réunions auront le caractère d'un Congrès des savants de France. Et, parmi les innovations, se trouve inséré dans cette lettre le programme suivant des séances de la Sorbonne pour 1882.

1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises ;

2° Étudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés ; s'attacher principalement à en déterminer la date ;

3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule ;



4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années ;

5° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen-âge trouvées en France dans ces dernières années ;

6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et l'art carlovingien ;

7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains ;

8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen-âge, dans les différentes régions de la France ;

9° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVIe siècle ;

10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France, avant le XVIe siècle ;

11° Étudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XVe et au XVIe siècle ; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. — Dresser d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVIe siècle ;

12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789 ;

13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI, qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens ;

14° Exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIIIe siècle ;

15° État des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

— M. de l'Estoille offre pour le Musée départemental, au nom de M. le commandant Lauër, son gendre, trois pointes de flèches en silex trouvées dans le Sahara.

— M. Migout donne lecture d'une excursion botanique dans les montagnes de l'Allier faite avec M. Pérard ; ils signalent, dans ce travail, un certain nombre de plantes trouvées, pour la première fois, dans notre département.

— M. Pérard lit des passages d'un travail sur les menthes qu'il remet au Secrétaire pour être soumis à la Commission du Bulletin.

— M. Pérot communique à la Société une Notice sur un denier de Louis VII, 1137-1180.

— Sous le titre : *Deux premières représentations* 1832-33, M. de l'Estoille donne lecture d'un compte-rendu de la représentation de *Lucrèce Borgia* et du *Roi s'amuse*, de M. Victor Hugo, par notre collègue M. Tixier, qui assistait à la première représentation de ces deux pièces de notre grand poëte.

— M. Bertrand indique un certain nombre de mots qui doivent entrer dans le Glossaire Bourbonnais, dont s'occupe notre Société.

— M. Esmonnot informe la Société que le Musée départemental s'est enrichi de sculptures bien con-



servées, ce sont : cinq pilastres à quatre faces ornés et avec couronnement, rappelant la galerie de la cour intérieure du château, et qu'il avait figuré dans un plan général inséré dans le tome II de nos Bulletins.

Ces pilastres ont été trouvés encastrés dans les murs du bâtiment occupé par l'ancienne caserne des gendarmes à pied et récemment démoli.

M. Esmonnot, dès que la découverte a été faite, s'était occupé de les faire transporter au Musée, ne sachant pas alors s'il n'y avait pas lieu de les acquérir; depuis, il a su que ces objets étaient la propriété du département et avaient été réservés dans l'adjudication.

— M. Bertrand offre pour le Musée, au nom de M. Dupré, conducteur des ponts-et-chaussées, une molaire de Mamouth trouvée à Billy, dans les déblais nécessités pour la construction d'un pont.

Et au nom de Madame veuve Roussel, sa parente, un pot à eau de faïence décoré, provenant très-probablement des anciennes fabriques de Moulins. M. Bertrand en donne la description suivante : Ces pots, dits à surprise, avaient la partie au-dessus de la panse ajourée, en sorte que celui auquel on offrait à boire le vin au broc, répandait sur lui le liquide s'il ne connaissait pas le moyen de se servir de ces vases, ce qui consistait à boucher avec le doigt un petit trou sous l'anse et aspirer par l'extrémité d'un petit conduit faisant le tour supérieur et passant par l'intérieur de l'anse, se rendait au fond. C'était l'un



des jeux anodins auxquels se livraient nos grands parents dans les dîners familiers.

— M. le Secrétaire-Archiviste donne lecture du passage suivant extrait d'une notice nécrologique de M. Joseph Garnier, insérée au *Journal Officiel* (31 octobre 1881), par M. A. Mangin.

C'est alors qu'il fit la connaissance (M. Garnier) de l'éditeur Guillaumin, homme intelligent, actif et avisé, qui, lui aussi, s'était pris de passion pour l'économie politique, et qui a rendu les plus grands services à cette science en groupant autour de lui tous les économistes de son temps, en fondant une librairie qui a été pour eux à la fois un centre de ralliement et un puissant instrument de propagande. C'est avec le concours de Joseph Garnier, qui est resté depuis son collaborateur le plus assidu et son ami le plus intime, que Guillaumin entreprit, de 1835 à 1845, ses premières publications.

M. Guillaumain était né à Moulins et a fait partie de notre Société jusqu'à sa mort.

Séance du 4 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. CLAIREFOND.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Doumet-Adanson fait passer sous les yeux de la Société deux haches préhistoriques qui pré-



sentent un certain intérêt. L'une a été trouvée près de Villeneuve, dans les déblais nécessités par la construction d'un pont sur l'Allier, dans cette commune, c'est une hache en serpentine, qui offre cette particularité d'avoir une rainure d'un côté, et cette même rainure est reproduite de l'autre côté. La seconde hache a été trouvée accidentellement à Baleine, dans un potager. M. Doumet voyant depuis quelque temps un caillou assez gros, à fleur de terre, le ramasse et l'observe, c'est une des haches que nous avons sous les yeux, elle est en quartzite lie de vin. Or, le quartzite lie de vin ne provient pas de l'Auvergne, mais probablement des montagnes de la Madeleine près de Roanne.

M. Bernard, puisqu'il est parlé d'objets préhistoriques trouvés dans le département de l'Allier, entretient la Société de plusieurs objets en silex rencontrés par lui dans sa vigne située commune d'Yzeure et qui, incontestablement, sont de cette époque. Il est vrai qu'on en trouve un peu partout. M. Bernard se promenant au mois de septembre dernier sur les galets de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), a trouvé trois spécimens de ces temps reculés.

M. Bouchard, lui aussi, a, dans sa propriété de Toulon, au pied d'un chataignier plusieurs fois centenaire, recueilli des objets en silex préhistoriques, un couteau et un percuteur qui devaient servir à la fabrication des instruments dont il vient d'être parlé.

Au même endroit, on rencontre quelques débris de poterie Gallo-Romaine.

— M. Bertrand communique, au nom de son fils, un travail sur le dosage de la potasse, les matières agricoles au moyen de l'acide perchlorique.

— M. de l'Estoille signale à l'attention de la Société l'article suivant paru dans le Bulletin de La Diana (mai août 1881) : *Ciseaux attribués à Anne de France, duchesse de Bourbon, comtesse de Forez.*

M. Vincent Durand fait passer sous les yeux des membres de la Société une paire de ciseaux anciens, d'un travail très-élégant et d'une forme peu ordinaire, qui lui appartiennent. Ils se composent de trois lames mobiles sur un axe unique et munies chacune de son anneau particulier. La lame centrale, qui coupe des deux côtés, est plus longue que les autres ; elle mesure environ 16 centimètres.

L'extrémité de cette lame est découpée en fleur de lys et son anneau se termine par un double crochet formé de deux dauphins adossés. Les lames extérieures sont aussi découpées à la pointe en demi-fleurs de lys supportées par des volutes, et le point où elles se rattachent à leur anneau respectif est orné d'un dauphin. Des rinceaux courent sur les plats, et les biseaux des tranchants portent ces inscriptions en capitales romaines de la fin du XV[e] siècle, savoir, sur la première lame, IESPOER EN DIEV (*J'espère en Dieu*) et, sur l'autre, POVER VOES CERVS (*Pour vos servis*, ou *Pour vous servir ?*)

— On procède aux élections comme l'indique l'ordre du jour pour la formation du bureau pour l'année 1881-82.



Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du Président. M. Clairefond ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu et proclamé président pour l'année 1881-82.

Les scrutins suivants ont pour but l'élection des Vice-Présidents. Sont élus et proclamés: MM. Esmonnot, pour la classe des Lettres; Bertrand, pour la classe des Sciences ; de l'Estoille, pour la classe des Arts.

Un dernier tour de scrutin a lieu pour la nomination du Secrétaire-Adjoint et du Trésorier. MM. H. Faure et Rondeau, ayant obtenu la majorité, sont élus et proclamés Secrétaire-Adjoint et Trésorier pour l'année 1881-82.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1881-82.

Président : M. Clairefond.

Vice-Présidents : MM. Esmonnot, pour les lettres.
De l'Estoille, pour les arts.
Bertrand, pour les sciences

Secrétaire-Archiviste : M Bernard.

Secrétaire-Adjoint : M. Faure.

Trésorier : M. Rondeau.

Conservateur du Musée : M. Queyroy.

Séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Secrétaire-Archiviste indique les titres des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent *le Mouvement économique en Portugal* et *le Vicomte de San Januario,* par notre collègue M. E. Gilbert ; 1756-1814 *G. A. Olivier, membre de l'Institut de France, sa vie, ses travaux, ses voyages. Documents inédits.* Cette étude a pour auteur son petit-fils, M. Ernest Olivier, notre collègue.

- M. Grassoreille donne lecture d'un travail sur l'histoire de Moulins pendant la ligue.

— M. Pérot lit les deux notes suivantes :

J'ai l'honneur de vous donner l'extrait d'un rapport présenté à l'Académie des sciences de Paris, par M. Fayol, le 18 juillet 1881, et dont une partie intéresse la géologie houillère de notre département.

« L'auteur a observé dans le terrain houiller du bassin de Commentry, des arbres *debout*, fossilisés, perpendiculairement au plan de stratification des bancs qui les renferment. Le plus remarquable de ces gisements d'arbres est le banc des roseaux où des troncs de *Calamodendrons* et de *Psaronius* sont assez nombreux pour simuler une forêt fossile. Les arbres debout sont des fragments de troncs sans branches ni racines.

« Les arbres debout du terrain houiller de Commen-

try sont ordinairement dans les grès, quelquefois dans les poudingues, rarement dans les schistes ; il n'y en a pas dans les couches de houilles. Les arbres couchés sont nombreux dans les schistes, on trouve presque partout des arbres couchés tandis que les arbres debout n'existent que sur quelques points exceptionnels. M. Fayol pense qu'on peut expliquer ces faits par ce qu'il appelle le charriage.

« En jetant dans l'eau une fougère commune récemment arrachée, on la voit d'abord prendre une position verticale et rester en suspension la racine en bas ; puis elle s'enfonce jusqu'au fond du bassin où elle reste encore debout pendant un certain temps, enfin elle se couche. Chacune de ces phases dure de quelques heures à quelques jours. Charriés par les eaux jusque dans un lac ou dans un estuaire, les arbres des terrains anciens devaient, selon leur état, ou surnager encore un certain temps, ou descendre immédiatement au fond de l'eau. Ils pouvaient alors, entourés de toutes parts par d'autres sédiments, se fossiliser dans cette position. »

Je viens de recueillir sur le territoire de la commune de Chassenard (Allier), deux pierres appartenant aux temps préhistoriques, et de l'époque solutréenne. L'une de ces pierres est un galet roulé provenant du lit de la Loire, il est profondément entaillé au centre de sa face la plus développée, l'autre est un fragment de grès fin assez semblable à celui d'Etampes, qui, après avoir été brisé par l'action du polissage, a été entaillé sur l'une de ses facettes. J'ai recueilli, à Lucenay-la-Vallée, commune de Gennetines, un bloc de calcaire également entaillé sur une face, un autre provient de Paray, près Bessay.

Ces entailles, à peu près de forme circulaire, ont été obtenues à l'aide d'un burin en silex et d'un percuteur.

J'ai fait une étude particulière de ces pierres, j'en ai

recueilli plus de soixante dans le département de Saône-et-Loire, j'ai adressé un mémoire très détaillé sur ces objets encore inconnus à la société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon, accompagné de nombreux dessins.

J'ai tenu à signaler ceux qui ont été trouvés dans notre département.

Ces objets ne sont assurément pas des outils, moins encore des enclumes. Ces entailles uniformes, profondes parfois, m'ont paru être des souvenirs que les hommes de la pierre confiaient à la pierre ! Ma collection en possède plusieurs qui portent jusqu'à cinq entailles, parfois deux entailles sont parallèles sur le même côté de de la pierre. Le silex a été le plus généralement employé, surtout dans les foyers préhistoriques de Neuzy-Volgu où j'en ai le plus abondamment trouvé.

Si mon appréciation est erronnée, elle aura du moins provoqué l'étude de ces pierres restées jusqu'à présent inconnues, inédites ; le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye n'en possède aucune, il n'y a même aucune pièce qui les rappelle.

C'est peut-être là, sur cette simple pierre, que se retrouve la plus ancienne manifestation d'un culte, d'une aspiration religieuse. Je souhaite que cette première étude sur l'idée religieuse des hommes préhistoriques, donne naissance à des travaux sérieux, importants, car ces *pierres votives* que j'ai trouvées en assez grande abondance dans le département de Saône-et-Loire, doivent se retrouver partout où l'on rencontre le passage de l'homme des temps préhistoriques.

— M. Bertrand a rencontré au château de M. le comte d'Alligny, dans la commune d'Autry-Issard, une pierre présentant un commencement d'inscription relatant l'inhumation d'un prieur de Bourbon,

paraissant dater du XIIIe au XIVe siècle. Il a trouvé également dans l'ancienne chapelle en ruine de Saint-Maurice, près Souvigny, une assez curieuse statue de Sainte Vierge avec une cape datant du XIIe siècle, et une autre statue moins importante.

— Il est procédé, ainsi que l'indique l'ordre du jour, à la nomination au scrutin des différentes commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Bulletin : MM. de l'Estoille, Melin et Bouchard.

De la Commission des Comptes : MM. Croizier, Frobert et Girard.

De la Commission du Musée : MM. Doumet-Adanson, Martin-Flammarion et Esmonnot

De la Commission d'Histoire naturelle : MM. Meige, Migout et Olivier.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences : M. le vicomte H. du Buysson, par MM. Esmonnot, E. Olivier et Bernard.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.



SUR L'IODAL

Par M. Armand BERTRAND.

Si l'on fait passer un courant d'acide iodhydrique dans du bromal ou du chloral anhydre bouillants, une double décomposition a lieu : il se dégage de l'acide bromhydrique ou chlorhydrique et il se fait de l'iodal ; en effet, si l'on reprend par l'eau le produit de la réaction, et qu'on sature par la potasse, on obtient de l'iodoforme.

L'équation suivante explique la réaction :

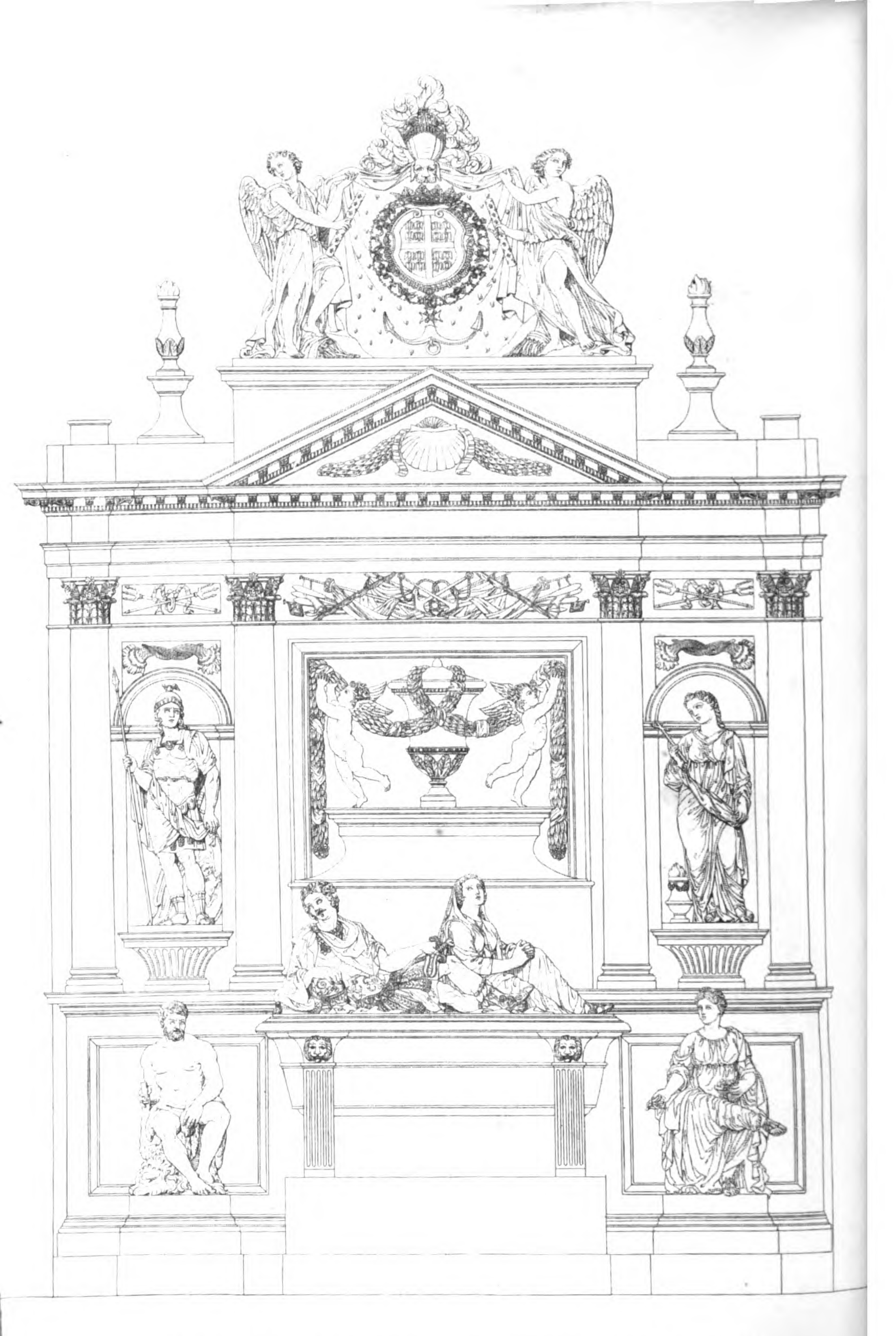
$$C^2HBr^3O + 3Hi = C^2Hi^3O + 3HBr$$
$$\text{ou } C^2Hcl^3O + 3Hi = C^2Hi^3O + 3Hcl$$

Certains ouvrages, Pelouze et Frémy et Dorvault (l'officine), entre autres, décrivent l'iodal comme un corps bien connu, *bouillant à* 25°, et qu'on aurait essayé comme anesthésique ; ces auteurs ont accepté comme exactes les quelques lignes que Gerhardt, dans son traité de chimie (1er vol.), a données comme parfaitement douteuses ; c'est évidemment

un manque de réflexion qui leur a fait écrire que l'odal bouillait à 25°, car il est bien certain que ce corps qui n'est pas encore isolé doit distiller au-dessus de 200°, si toutefois il n'est pas en partie décomposé à cette température élevée.

Je n'ai publié ces quelques lignes que pour prendre date de ce travail, car j'espère pouvoir le continuer et isoler l'iodal.

9 septembre 1880.



TOMBEAU DU DUC DE MONTMORENCY

NOTICE

SUR LE

TOMBEAU DU DUC DE MONTMORENCY

ÉRIGÉ DANS

LA CHAPELLE DE LA VISITATION A MOULINS

PRÉCÉDÉE D'UNE ESQUISSE HISTORIQUE DE LA VIE DU DUC
ET DE LA DUCHESSE DE MONTMORENCY

PAR

Francis PÉROT,

Membre de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie,
de la Société d'Emulation de l'Allier,
et des Sociétés Archéologiques d'Orléans, de Sens et de Châlon.

I.

Le Duc.

Henri II, duc de Montmorency, appartenait à l'une de ces familles illustres qui ont fait l'honneur et la gloire de la France. Il naquit à Chantilly le 30 avril 1595 ; son père, Henri Ier, était connétable de France, gouverneur du Languedoc. Son grand-père, Anne de Montmorency, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler son histoire. Cette noble maison appelait ses fils : Premier Chrestien que Rois en France ; puis : Premier Baron de France. Son cri de guerre était : Dieu aide au premier Chrétien, et son mot : Aplanos.

Dès sa jeunesse, le Duc avait fait pressentir ce que serait sa vie si vaillamment remplie. Habitué de bonne heure à la Cour du roi dont il était le filleul, il devint son plus grand favori ; Henri IV ne l'appelait jamais que son fils, il le combla non-seulement de son amitié, mais il lui confia les plus grandes charges de l'Etat. A dix-huit ans, il était gouverneur du Languedoc, amiral de France, charge que plus tard il vendit au cardinal de Richelieu. Il devint ensuite lieutenant général des armées du roi en Piémont, et maréchal de France en 1630. En échange de tant de dignités, le Duc avait mis au service du roi et de la patrie, sa bravoure et sa vaillante épée. Il signala ses débuts dans la carrière militaire par la pacification du midi de la France pendant les guerres de religion ; par son habileté, il contribua à faire la paix d'Alais, en même temps qu'il remportait la victoire à la journée de Veillane. Son audace, son héroïsme ont bien servi la patrie. Il se laissa malheureusement entraîner dans le parti de Gaston d'Orléans, alors révolté contre son frère Louis XIII, roi de France.

Le Duc épousa Marie-Félicie des Ursins, issue de l'une des plus grandes familles romaines, elle était la nièce du Pape Sixte-Quint et de Marie de Médicis. L'éloge que les historiens ont fait de la princesse des Ursins, nous la montre comme un des plus grands modèles de vertu ; sa grandeur d'âme, ses sentiments généreux et élevés, étaient connus du monde entier. Ce mariage se fit un peu contre le gré du Duc, qui

avait ses inclinations en Languedoc. Les noces eurent lieu à Paris, au palais du Louvre, en présence du roi, de la reine et de tous les dignitaires du royaume, avec le même cérémonial que pour un mariage royal.

Peu de temps après son union, le Duc reçut le commandement des armées en Languedoc, où les Huguenots formaient leur projet de soulèvement; il ne tarda pas à prendre sur eux la ville de Privas, et vint ensuite faire le siége de Montauban, où il tomba malade; transporté à Rabastens, il put se rétablir et reprit son commandement; il assiégea Fougères, la Tour-Charbonnières, livra avec succès le combat de Pont-de-La Vérune; il se battit à Montpellier, défit les ennemis au Bousquet, et sut porter à temps secours au siége de Lunel, qu'il fut obligé de quitter pour aller faire celui de Montpellier. Il y reçut deux blessures dans la même attaque, ce qui l'obligea d'aller à Pézenas prendre du repos et activer sa guérison. Il n'était pas en état de reprendre les armes, que déjà il était à la tête de ses soldats. La paix fut conclue, le Duc retourna en Languedoc, où une seconde rébellion allait éclater; mais il arrêta à temps les projets des Huguenots. Ce fut à ce moment que le roi l'appela à Paris pour le charger du commandement des armées navales en qualité d'amiral de France. A peine était-il à ce nouveau poste, qu'il défit l'armée du duc de Soubise dans l'Ile de Ré, ce qui porta le désespoir dans l'esprit des Rochellois. Il revint à Paris; le roi le reçut

très-froidement. Montmorency ne pouvait croire que ses services lui eussent attiré la jalousie des grands du royaume ; il repartit sur le champ, fit trève avec les Rochellois, et après avoir assuré la paix, il rentra de nouveau à Paris.

La Duchesse eut beaucoup à souffrir des longues absences de son mari qu'elle aimait passionnément ; on attribua même à cette séparation, la maladie de langueur dont elle sentit, bien jeune, les premières atteintes.

Le séjour du Duc à la cour lui dévoila la trame des intrigues qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Dégoûté de ce séjour, il demanda au roi la permission de rentrer dans sa province. A son arrivée, il trouva le Languedoc en révolte, et fut contraint de prendre les armes contre le duc de Rohan, qu'il défit sur le champ. Il fit ensuite le siége de Pamiers, reprit sur les révoltés le Pousin, Chaumeras, Mirabel, puis Gallargues après en avoir fait le siége. Ces dernières campagnes, si glorieuses, excitèrent de nouveau les jalousies des envieux. La Duchesse était alors profondément affligée en voyant le Duc exposé à leurs calomnies ; chaque jour, elle le suppliait de quitter le commandement des armées et de se retirer en Languedoc dont il était le pacificateur. Il feignit cependant d'y séjourner, quand la peste qui y fit irruption, lui fournit l'occasion de rentrer à Paris. Il profita de son séjour à la cour pour prouver au roi que ses sentiments pour lui et son dévouement à la

patrie étaient bien au-dessus des attaques dont il était la victime. Il courut alors le bruit calomnieux d'une passion que le Duc aurait conçue pour la reine ; cette imposture fut reconnue, et cette calomnie qui aurait dû couvrir de honte ceux qui l'inventèrent, ne fit qu'envenimer leur désir de perdre le duc de Montmorency.

La campagne d'Italie ramena le vaillant guerrier à la tête des armées ; il prit aussitôt Pignerol, le roi qui pensait rester en Italie, rentra en France après ce glorieux fait d'armes. Le Duc le suivit, il se rencontrèrent à Grenoble, le roi, en le voyant, ne put s'empêcher de dire à ceux qui l'entouraient : *Voilà le plus vaillant homme de mon royaume*. Il lui donna l'ordre de retourner à Pignerol, où il trouva ses troupes en désordre. En les réorganisant, il prépara le combat de Veillane, qui fut l'une de ses grandes victoires. Il marcha sur Saluces, qui se rendit à son approche. Le combat de Carignan termina cette guerre qui fit le plus grand honneur au Duc. Il fut obligé de rentrer précipitamment en France, afin de prévenir les intrigues qui fomentaient contre lui. Il passa par le Languedoc, revint ensuite régler ses affaires à Paris, et quitta la cour, emportant dans le cœur d'amers chagrins. Il n'était pas de retour dans sa province, que le cardinal de Richelieu voulut le faire arrêter sans en avoir même prévenu le roi. Ce dernier acte finit de convaincre le Duc de toute la haine que le ministre nourrissait depuis longtemps

contre lui (1). C'est à partir de ce jour qu'il se laissa malheureusement entraîner dans le parti de Gaston d'Orléans, il le reçut en Languedoc, et lui promit d'embrasser sa cause malgré les larmes et les supplications de la Duchesse. Le Languedoc se souleva contre le roi; le duc de Montmorency marche avec les troupes de Gaston à la rencontre du maréchal de Schomberg; le combat de Castelnaudary est livré; le Duc tombe atteint de deux blessures; il fut fait prisonnier. Ni Gaston, ni ses capitaines ne tentèrent de le sauver; ils le pouvaient cependant; les troupes royales l'eussent facilement laissé aller, tant étaient grands l'amour et l'estime que ses anciens compagnons d'armes avaient pour lui.

Le roi abandonna son prisonnier au parlement de Toulouse. Le peuple, le Parlement lui-même le supplièrent de faire grâce au coupable; l'infortunée Duchesse, avec ses larmes et ses gémissements, ne put lui toucher le cœur; tout fut inutile : le Roi fut inexorable, et le Parlement prononça son arrêt de mort le 28 octobre 1632.

Amené devant ses juges, le Duc avoua son crime avec humilité, sans témoigner le moindre ressenti-

(1) Le Cardinal avait dit quelques jours après l'exécution du Duc :

« *Que les Huguenots soient les ennemis déclarés de la France,*
« *c'est un motif de leur conscience. Que le duc de Rohan ait fait*
« *trois fois la guerre et trois fois la paix, c'était une nécessité :*
« *mais que le duc de Montmorency se soit déclaré et pris les armes*
« *contre un ministre, cela méritait la mort.* »

ment contre ceux qui l'avaient poussé à cet acte de désespoir; il dit au Parlement de disposer de lui comme d'un homme ordinaire ; il repoussa par humilité chrétienne les quelques adoucissements qui lui furent offerts ; il répondit avec le plus grand calme aux questions qui lui furent adressées ; les juges, les larmes aux yeux, prononcèrent la sentence fatale; à peine le Duc a-t-il entendu sa condamnation, qu'il demanda le P. Arnoux afin de se préparer à la mort ; il y employa le reste de la journée et celle du lendemain. Il fit une confession générale. Vers le soir, Gaston dépêcha un gentilhomme auprès du roi son frère ; il se prosterna trois fois la face contre terre, et supplia le monarque de sauver le Duc. Le roi lui répondit que c'était l'affaire du Parlement ; puis arrivèrent le nonce du Pape, le cardinal de Lavalette, le duc de Chevreuse, le duc d'Epernon, la princesse de Condé, et dans l'attitude la plus suppliante, les genoux pliés, la face contre terre, ils demandèrent grâce pour le noble coupable, le roi resta inexorable.

Déjà, le 30, à deux heures du matin, les troupes avaient cerné le palais et la maison de Ville, le comte de Charlus arriva en carrosse pour emmener le Duc au palais ; là, il fut encore longuement interrogé ; il répondit qu'il méritait la mort pour avoir offensé son Dieu et son roi. L'interrogatoire terminé, le Duc et le comte de Charlus descendirent ensemble, et en traversant la cour, ils rencontrèrent le cardinal de Lavalette qui se jeta dans leurs bras sans pouvoir

proférer une seule parole. Ils restèrent ainsi embrassés pendant plus d'une demi-heure, et se séparèrent en fondant en larmes. Rentré dans sa prison, le Duc écrivit à sa femme la lettre suivante :

« Mon cher Coeur,

« Je vous dis le dernier adieu avec la même affec-
« tion qui a toujours été entre nous. Je vous con-
« jure, pour le repos de mon âme et par Celui que
« j'espère voir bientôt par sa miséricorde dans le
« ciel, de modérer votre ressentiment, j'ay reçu tant
« de grâces de mon bien doux Sauveur que vous avez
« tout sujet de recevoir une grande consolation.

« Adieu encore une fois. »

Le Parlement s'assembla de nouveau pour recevoir du roi l'ordre de faire exécuter le Duc à huis clos dans la cour de la maison de Ville. En communiquant cette nouvelle au Duc, le comte de Charlus lui demanda le cordon de l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal qu'il s'empressa de lui remettre. Il eut le courage de faire demander son pardon au Roi, et de faire offrir au cardinal de Richelieu un tableau de saint François. Quelques instants après, le greffier entra pour lui dire de se tenir prêt; le Duc le remercia en lui disant de prier pour lui, puis le chirurgien arriva pour lui couper les cheveux. Quand ce triste apprêt fut terminé, il demanda si

tout était prêt ; il pouvait être deux heures du soir, il lui fut répondu que tout était préparé. « Allons donc, » dit-il, et après avoir traversé une allée, il se trouva en face d'un échafaud élevé de quatre pieds environ, il en gravit les degrés avec courage en se tenant appuyé sur le bras du P. Arnoux. Il salua en disant : « Dites au roi que je meurs son très humble sujet. Il appela l'exécuteur qu'il n'avait pas encore vu, pour le prier de lui bander les yeux, mais celui-ci répondit que sa Majesté en avait ordonné autrement, sur quoi le Duc ajouta : « Je ne saurai mourir avec assez de honte. » Il pria le bourreau de faire son devoir; et en le liant, il s'aperçut que ses cheveux n'étaient point coupés assez courts : « Coupe-les à ton gré, lui dit le Duc ; » ce que l'exécuteur fit très-rapidement. Il lui rompit ensuite le col de sa chemise, en le faisant mettre à genoux devant le billot, ce qui lui fut pénible, car les blessures récentes qu'il avait reçues ne lui permettaient pas d'être dans cette posture. Etant à genoux, il demanda la bénédiction du P. Arnoux. salua de nouveau l'assistance, baisa plusieurs fois le crucifix en récitant : *in manibus* ; il pria le bourreau de ne point le frapper qu'il ne lui en eut donné l'ordre, il se releva un peu, et en inclinant sa noble tête sur le billot, il dit d'une voix forte : « frappe hardiment ! Mon doux Sauveur, recevez mon âme, il achevait que d'un seul coup de hâche, le bourreau lui coupa la tête.

A ce moment les portes de la cour s'ouvrirent, le peuple se précipita en foule vers l'échafaud sur

lequel était étendu le corps du Duc, ce ne fut qu'un cri d'effroi. Cette foule fut terrifiée à la vue de ce triste spectacle ; chacun, en gémissant, recueillit sur des linges le sang qui coulait encore, et les conservèrent comme de précieuses reliques. Deux prêtres enlevèrent le corps qui fut embaumé. On le déposa dans une caisse de plomb que l'on transporta dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Sernin. On fit ses obsèques avec la plus grande solennité ; la ville entière prit le deuil, la Cour suivit cet exemple, la population de Toulouse fondit en larmes. Cette mort fut un véritable malheur, surtout pour le Languedoc. Beaucoup blâmèrent la rigueur du roi, d'autres, les ennemis même du Duc, étaient scandalisés à la vue de l'émotion si pénible que venait de causer la mort du vaillant et généreux Duc de Montmorency.

L'on a conservé à Toulouse la hache qui servit à cette exécution.

II.

La Duchesse.

L'Infortunée duchesse de Montmorency suivait des yeux la cruelle agonie de son malheureux mari, victime de son grand cœur, de cette générosité qui ne savait rien refuser. Animée des mêmes senti-

ments de piété et de charité que le Duc possédait à un si haut degré, elle sut pardonner, et quand, retirée dans le cloître de la Visitation de Moulins, le cardinal de Richelieu venant à passer dans cette ville, lui fit demander la permission de la visiter, elle eut la force de supporter cette visite (1). La Duchesse ne lui dit que ces simples paroles :

« *Mes larmes parlent assez pour moi, je suis encore votre humble servante.* »

Plusieurs historiens modernes attribuent à la Duchesse la perte de son mari qu'elle aurait engagé à se mêler au parti de Gaston d'Orléans révolté contre son frère. Le sang des ambitieux Orsini coulait dans les veines de la Duchesse (2). Si Gaston avait réussi dans ses projets, il eut rétabli en faveur du duc de Montmorency, cette puissance que le cardinal de Richelieu cherchait à anéantir, et le Duc devenait le premier dignitaire de France. D'autres auteurs s'accordent à reconnaître que la Duchesse a été impuissante pour empêcher son mari d'entrer dans le parti des révoltés dont il était le chef.

(1) *Hist. du duc de Montmorency*, par Ducros, 1689.

(2) Dans un entretien qui eut lieu à ce sujet entre la Duchesse et son mari, celui-ci lui répondit avec émotion : *Si vous le désirez, Madame, je le ferai pour contenter votre ambition ; mais il m'en coûtera la vie. — Hist. de Henri II duc de Montmorency*, par Ducros. Paris 1689, page 372.

Renée, dans *la Vie de Madame de Montmorency*, troisième partie, p. 196, prête au duc de Montmorency la réponse suivante qu'il fit à sa femme qui le poussait à entrer dans le parti des révoltés : « Il m'en coûtera la vie. » Cette réponse est exactement la même que celle rapportée ci-dessus.

Après la mort de son mari, la Duchesse fut d'abord disgraciée, puis éloignée de la Cour. Elle se retira à Béziers, puis dans son domaine de la Grange-des-Prèz à Pézenas ; à peine y était-elle arrivée, qu'un exempt vint lui dire de se préparer sur le champ à quitter sa résidence, et que, dorénavant, elle serait sous sa garde au château de Moulins que le roi lui assignait pour demeure. Elle s'affligea beaucoup de cette nouvelle, et obéit avec soumission, répétant sans cesse : « Mon Dieu, que veut-on faire de moi ? » Après neuf mois de captivité, le roi lui fit demander s'il ne lui serait pas agréable de vivre en liberté en dehors du royaume. Elle refusa cet offre, préférant vivre dans une étroite demeure qui joignait le monastère des religieuses, les édifiant par sa piété, sa douceur et sa simplicité. Elle ne vécut plus que pour distribuer sa grande fortune aux pauvres ; elle renouvela tous les bâtiments du monastère ; elle fit faire le cloître. Elle augmenta considérablement les revenus des hospices de Moulins. Sa libéralité fut si grande, que son souvenir est encore vénéré au sein de la population moulinoise. Oh ! que de fois ma bonne mère, en me berçant sur ses genoux, me racontait les bienfaits de la Sainte-Dame ; c'est le nom sous lequel j'ai appris à la connaître, à l'aimer.

Quand la Duchesse eut réglé ses affaires avec le monde, elle se consacra tout entière au service de Dieu. En 1634, elle prit le voile des novices, et passant par tous les degrés de la vie monastique,



elle devint supérieure de la maison, se résignant avec beaucoup de peine à accepter cette charge ; mais elle le fit par obéissance. Ce fut vers ce temps qu'elle voulut faire transporter le corps de son mari dans le tombeau qu'elle venait de faire élever dans la chapelle du monastère. Le chapitre et la ville de Toulouse s'opposèrent d'abord à l'enlèvement des restes du Duc ; les suppliques de la reine et l'autorité du roi, firent cesser toute résistance. Le Parlement assista à l'exhumation qui se fit avec beaucoup de pompe le 1er mars 1645 (1). Cette triste cérémonie renouvela de grandes douleurs au sein de la population. Maurens, écuyer de Madame de Montmorency, accompagna le cercueil à Moulins (2). Le clergé de cette ville le reçut avec tout le cérémonial qu'il put déployer, et cela, au grand déplaisir de la Duchesse qui avait demandé que le corps de son mari fût reçu à Moulins sans aucune solennité, afin d'épargner au roi, à qui elle devait cette faveur, le souvenir de la fin tragique du Duc. Toutes les notabilités de Moulins, suivies d'une grande partie de la population s'étaient portées au devant du convoi, malgré l'heure avancée de la nuit. Le clergé, toute la population fondaient en larmes ; le bon Duc avait su se faire aimer non-seulement dans la

(1) *Antoine de Laval*, H. Faure, Moulins, Martial Place 1870, p. 267.

(2) *La Vie de la duchesse de Montmorency*, Garreau, Clermont-Ferrand 1769, t. II, p. 73.



province qu'il gouvernait, mais encore dans toute l'étendue du royaume.

Un monument commémoratif fut élevé par les soins de Madame de Montmorency dans l'église de la maison professe des Jésuites de Toulouse ; on y voyait encore, ces derniers temps, la reproduction en stuc du tombeau du Duc érigé à Moulins.

III.

La Chapelle. — Le Tombeau. — L'Oratoire.

LA CHAPELLE.

La chapelle dont la première pierre fut posée le 21 janvier 1648, a été édifiée par la duchesse de Montmorency, sur le lieu même où s'accomplit la miraculeuse guérison d'une paralysie qui la privait depuis longtemps de l'usage d'une jambe. Les religieuses avaient fait une neuvaine pour solliciter du ciel cette guérison. Quand, le neuvième jour, madame de Montmorency, qui s'était fait aider pour aller au chœur des religieuses où se faisait en commun la prière, se sentit soudainement guérie. Elle put aller seule au chœur, où elle fit la communion en actions



de grâces. Pour perpétuer le souvenir de ce miracle, elle fit le vœu de faire construire la chapelle du couvent sur l'emplacement même où s'était opérée sa miraculeuse guérison, elle la dédia à saint Joseph.

L'architecte Lingré éleva ce monument à base attique sur le plan d'une croix latine ; l'intérieur et l'extérieur n'offrent rien de particulier, les pilastres qui supportent les arcs et la retombée des voûtes, sont ornés de chapitaux ioniques. Le portail, d'ordre composite, est formé de quatre pilastres supportant un fronton richement refouillé.

A l'intérieur, le maître-autel est formé d'un beau rétable qui encadre un bon tableau de Pietro di Cortona ayant pour sujet la *Présentation au Temple*, à l'exception du grand-prêtre dont la figure est celle du Pape Sixte V, tous les autres personnages sont des portraits de la famille des Ursins.

Le beau reliquaire en ébène ornementé d'argent, est un présent de madame de Montmorency qui le fit exécuter à Paris.

Les quatre statues qui font l'ornementation du rétable sont dues au ciseau de Coustou de Lyon (1) qui les fit dans sa jeunesse. Celles de la Foi et de la Charité ainsi que le groupe qui se trouve au-dessus de l'entrée du chœur des religieuses, sont du célèbre Thibaut Poissaut de la même ville.

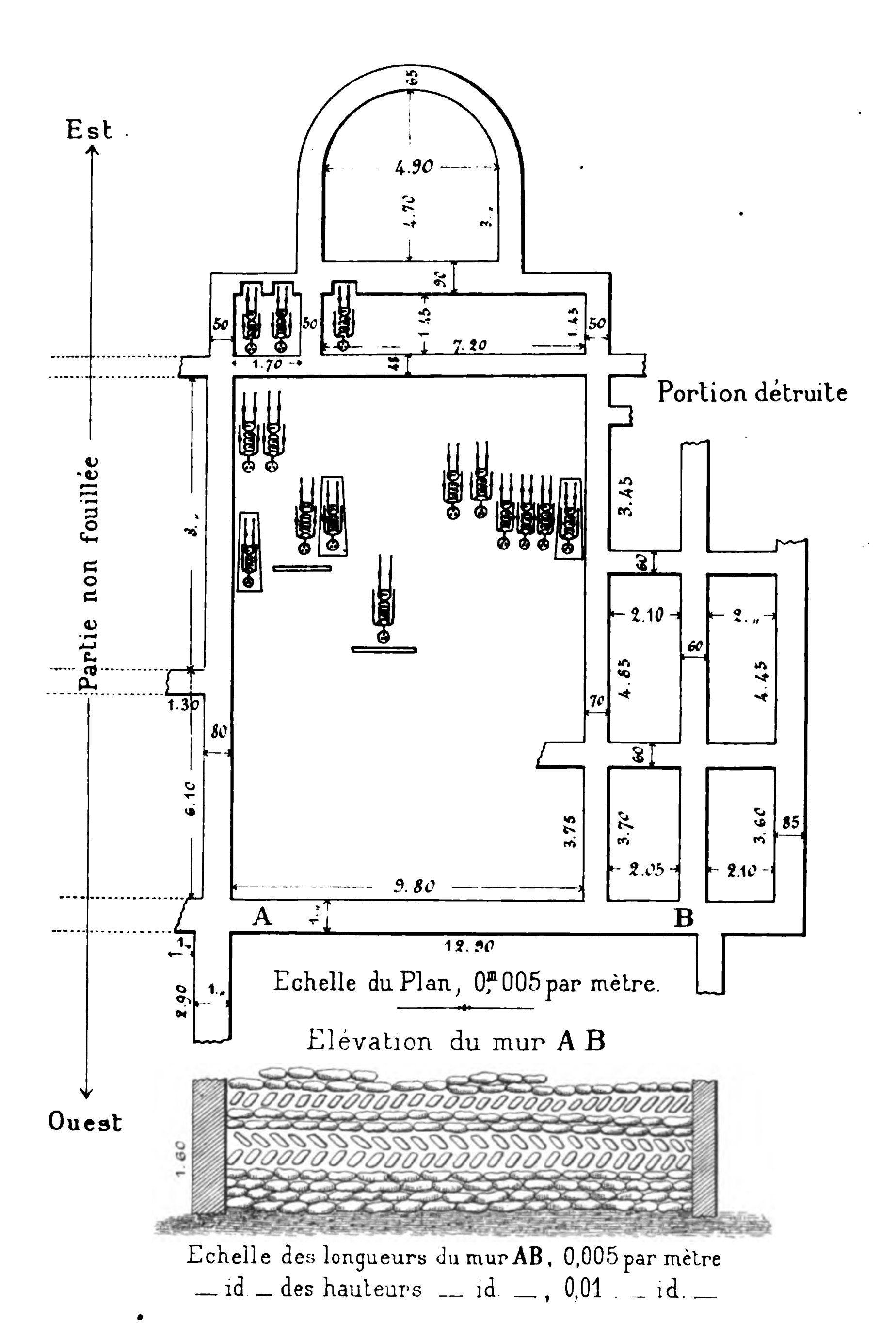
(1) Cet artiste travailla également à l'édification du tombeau.

LE TOMBEAU.

Ce magnifique monument a été construit en entier à Paris. Il est d'un aspect aussi riche que somptueux; ses belles proportions en font un monument imposant; l'ensemble constitue une œuvre d'art justement appréciée et admirée Nous verrons plus loin les reproches que lui adresse une sage critique.

Le sarcophage en marbre noir occupe le centre et forme la base du monument; il repose sur un socle rectangulaire sur la face duquel est gravée l'inscription suivante :

PLAN DES RUINES GALLO-ROMAINES ET MÉROVINGIENNES
de la Couronne, Commune de Molles (Allier)



Echelle du Plan, 0^m,005 par mètre.

Élévation du mur A B

Echelle des longueurs du mur AB, 0,005 par mètre
— id — des hauteurs — id —, 0,01 — id —

Noms de Potiers, des Officines de Lubié (grandeur d'exécution)

ADVOCISI ALBINIM ALLBILLIFECI ARIGIM ATTIMI

BANVI IVNAB IVNAB BRICIM

CALE/// M CALILL/// CASVRIVS CASVRIVSF CASVRIVSF CASVRIM

CINNAMI CINNAMI IMANNIC CORISILLI FECI

DECMANI DINTVGENIM DOIICCIMA DOIICCI DOIICCI MANV

DOVIICCVS IABIO ///ATINAI IVLIANIM IVPINIM

LAXTVCISI MAINNACNI MARTINIM MICIVFECIT MOXIM /// PAM

PALLIA/// FOINIBLABIO QINTILIANI

RECINIIA SACERVSM TRI///NIM VIDVCI·M

HENRICO + II + MOMMORENCIACI + DVCVM + VLTIMO + ET + MAXIMO

FRANCIÆ + PARI + THALASSIARCHO + POLEMARCHO + TERRORI + HOSTIVM + AMORI + SVORVM

MARIA + FELIX + VRSINA + EX + ROMANA + STIRPE + CONIVX + VNICA

CVI + EX + IMMENSIS + VIRI + DIVITIIS + VNÆ + AMOR + VIVENTIS + ET + FVNCTI + CINERES

POST + EXACTOS + IN + CONIVGIO + FELICISSIMO + ANNOS + XVIII +

MARITO + INCOMPARABILI + DE + QVO + DOLERE + NIHIL + VNQVAM + POTVIT + NISI + MORTEM

BENEMERENTI + F + AN + SAL + CIↃIↃC + LII + SVI + LVCTVS + XX

« A Henri II, le dernier et le plus grand des ducs « de Montmorency, pair de France, amiral, maré- « chal, la terreur des ennemis, l'amour des siens ; « Marie Félicie des Ursins, de race romaine, son « unique épouse, qui des immenses richesses de son « époux, n'estima, vivant, que son amour, et mort, « que ses cendres ; après dix-huit années passées « dans l'union la plus heureuse ; au mari incompa- « rable dont elle n'a jamais pu rien déplorer que la « mort, comme gage de reconnaissance, a érigé ce « monument, l'an de salut 1652, et de son deuil le « vingtième. »

L'interposition de grandes et de petites lettres qui se remarque dans cette épitaphe est assez singulière, la première ligne est formée de grandes capitales, la seconde est en lettres bien plus petites, puis la troisième est en caractères semblables à la première et ainsi de suite.

Le sarcophage est relié sur le socle par deux consoles dont l'amortissement est formé par deux têtes de lion ; la table supérieure supporte les statues du Duc et de la Duchesse couchées à demi. Le Duc en guerrier romain a le bras droit appuyé sur un casque richement damasquiné, sa main gauche retient son épée si souvent levée pour défendre la patrie ; son attitude, la douceur des traits de cette belle physionomie sont parfaitement rendues. Anguier (1) s'était bien pénétré de son sujet ; c'est

(1) C'est lui qui fut l'architecte de la Porte Saint-Denis à Paris.

lui qui tailla la statue de la Duchesse, l'urne avec la guirlande qui la décore, les deux génies qui en retiennent les deux extrémités, et enfin la statue d'Hercule. A côté du Duc, son mari, la Duchesse dans l'attitude de la douleur, ses mains croisées, lève doucement la tête comme pour éviter la vue de la terre où sa vie a été abreuvée de tant de larmes ; sa tête majestueuse respire la noblesse et la grandeur d'âme.

De chaque côté du sarcophage sont deux statues en marbre de Carrare reposant sur un socle de marbre noir. Hercule, à gauche, symbolise la force, le courage et l'énergie du Duc. Cette œuvre, d'un mérite réel, est remarquablement exécutée. A droite, la Libéralité offrant ses trésors, est encore un chef-d'œuvre du ciseau d'Anguier. Ces deux statues et le sarcophage offrent le premier plan du monument.

Une corniche délicatement moulurée termine les panneaux inférieurs ; elle correspond au développement de la moulure qui amortit la table du sarcophage. Au-dessus de cette corniche s'élèvent quatre majestueuses colonnes de marbre noir aux chapiteaux corinthiens ; elles supportent un entablement aux moulures fines et délicatement développées, au-dessus est sculptée une belle frise. Un magnifique fronton termine le monument. Les détails des moulures et des modillons sont remarquablement exécutés. Au sommet du fronton, et entre deux pots à feu, se dresse un large socle qui supporte les armoi-

ries du Duc (1) abritées par un manteau d'hermine largement drapé, et retenu par deux génies qui tiennent de leur main droite le bâton de maréchal. Les panaches du heaume, flottent gracieusement au-dessus. Ce monument mesure trente-huit pieds de hauteur et vingt-six de largeur.

Au-dessus des statues du Duc et de la Duchesse, et dans l'intrados des colonnes intérieures, est une urne richement ornementée ; elle est entourée d'une guirlande d'une ciselure extraordinaire, les extrémités en sont retenues par deux génies ailés. Les deux niches aux archivoltes en plein cintre qui sont de chaque côté sont remplies par deux statues : à droite, Mars (2) pose fièrement sa lance sur le soc qui le supporte, la main appuyée sur un bouclier ; il est casqué et vêtu à la romaine. A gauche, la statue exécutée par Regnaudin (3), représente la Foi, délicieuse conception, le seul emblème chrétien de ce tombeau aux formes et aux attributs païens. Elle tient une croix qu'elle contemple avec humilité ; sa main retient les plis de sa tunique. Ces deux dernières statues sont d'une grande beauté.

Cette œuvre magistrale a été jugée ; elle n'est point exempte de défauts ; il en est un surtout que Madame de Montmorency supporta péniblement ; la statue du Duc a les regards tournés vers la porte,

(1) D'or à la croix de geules, cantonnée de douze alérions d'azur.

(2) Sous les traits d'Alexandre.

(3) Célèbre sculpteur né à Moulins.

tandis qu'ils devraient être tournés du côté de l'autel ; c'est sur un dessin qui reproduisait en sens inverse la disposition de la chapelle, que l'architecte, induit en erreur, fit l'ordonnancement du mausolée. Ce défaut fut excusé sur les instances de Madame de Longueville, qui supplia tant Madame de Montmorency, qu'elle consentit à recevoir ainsi ce monument. Mais ce défaut n'en est point un aux yeux de l'artiste. Le plus grand reproche que l'on puisse faire à cette œuvre, c'est son manque de caractère religieux, le mélange du sacré et du profane, l'anachronisme des costumes, surtout, qui sont autant de licences que la renaissance se permettait. La grande réputation des artistes qui les ont commises ne saurait excuser ces défectuosités.

Madame de Montmorency jugea cette œuvre avec beaucoup de sévérité ; malgré la beauté du travail, elle ne put s'empêcher de faire d'amers reproches à Anguier, quand elle se reconnut sous les traits de la statue de la douleur. L'architecte s'excusa en assurant que cette disposition lui était commandée par l'ensemble et pour le bon effet du monument. Puis Madame de Montmorency était contristée à la seule pensée de refuser ce monument qui aurait ruiné l'architecte et les artistes qu'il avait employés. Elle accepta par charité ce que sa conscience lui disait de refuser. Malgré beaucoup de résistance de la part d'Anguier, elle obtint que les deux génies qui sont sur les côtés de l'urne, ne resteraient point entière-



ment nus, et sans rien détruire, on put ajouter une guirlande qui cacha leur nudité.

Le corps du Duc et celui de la Duchesse reposent l'un près de l'autre, sous une voûte correspondante au-dessous du mausolée ; les cercueils, doublés de plomb, sont posés sur une table de pierre soutenue par des barres de fer scellées, autour de cette table est gravée l'inscription suivante :

CI GIST HENRI II DVC DE MONTMORENCY,
MORT A TOVLOVZE
LE 30 OCTOBRE 1632, ET TRANSPORTÉ
A MOVLINS, LE 16 MARS 1645,
AUX FRAIS ET PAR L'ATTACHEMENT
QVE MARIE FÉLICIE DES VRSINS,
SON ÉPOVSE, AVAIT POVR LVI. LEQVEL
ELLE A FAIT PLACER ICI
LE 19 NOVEMBRE 1655 (1).

Le cercueil de la Duchesse est formé de deux bières en bois, doublées chacune de plomb épais. Son cœur et ses yeux ont été renfermés dans le même vase d'argent qui contenait le cœur de la Bienheureuse Mère de Chantal, morte à Moulins.

Lors de l'ouverture du corps de la Duchesse pour l'embaumer, les médecins trouvèrent à la place de la vésicule du fiel, une membrane de forme ovoïde, renfermant une eau d'une limpidité extraordinaire,

(1) *Histoire du Collège de Moulins*, E. BOUCHARD, Moulins. Desrosiers 1872, p. 195.

sans odeur ni saveur ; l'un d'eux attribua cette particularité à la bonté et à la douceur du caractère de la Duchesse.

Le P. Douet prononça son oraison funèbre.

Pendant la tourmente révolutionnaire du siècle dernier, deux fois le tombeau menacé échappa à la fureur des vandales qui déjà brandissaient leurs marteaux sur ces chefs-d'œuvre. Il fut sauvé par la présence d'esprit de M. Dufour, alors conservateur des objets d'art déposés dans la chapelle de la Visitation et provenant des districts de la province du Bourbonnais. La horde furieuse s'élança menaçante vers le tombeau. M. Dufour put un instant la calmer, et posant un bonnet phrygien sur la tête du Duc, il dit à cette population irritée : « *Voilà votre maître, c'était un sans-coulotte de son temps, il est mort en patriote en portant sa tête sur l'échafaud.* » Ces dernières paroles furent accueillies par les cris de : « Vive la liberté, vive le sans-culotte Montmorency. » La foule sortit triomphante de la chapelle et le monument fut sauvé.

Ce tombeau a coûté cinquante mille livres, et deux mille livres pour le faire arriver de Paris à Moulins par le canal de Briare.

Les anciens historiens et ceux de nos jours s'accordent tous à dire que le corps du duc de Montmorency, après avoir reposé dans la chapelle Saint-Exupère de l'église de Saint-Sernin à Toulouse, a été transporté à Moulins pour y être déposé dans le tombeau que la Duchesse venait de faire ériger dans l'église de la Visitation, contrairement à une note

existant à Toulouse et émanant des vicaires généraux de l'archevêque de cette ville (1).

« Ordonnance des vicaires généraux de Monsei-
« gneur l'Archevêque de Toulouze, portant que le
« corps du duc de Montmorancy sera tiré de l'église
« de Saint-Sernin ou il était inhumé, pour estre
« transporté au tombeau de ses ancêtres . . . . . .

. . . .

« Le corps sera délivré à la prière de lad. dame
« pour être transporté à Montmorancy, en la sépul-
« ture de ses ancêtres, par la voye de Molins.

« Ordonnons que le corps sera inhumé pour estre
« transporté en celles de ses ayeux à la charge de
« faire accompagner le corps par deux prestres sécu-
« liers ou réguliers. »

Sans regarder cette pièce comme apocryphe, nous remarquons qu'elle n'émane pas de l'autorité royale, et nous avons lieu de croire qu'elle a été rédigée ainsi pour donner satisfaction aux chanoines et à la population de Toulouse, qui avaient opposé tant de difficultés pour l'enlèvement du corps du Duc.

Nous lisons dans la vie de la Duchesse de Montmorency, par l'abbé Garreau (2) :

« En attendant que la nouvelle église fut solen-
« nellement consacrée, on l'a bénit, ensuite la
« Duchesse y fit transporter le corps de son époux,
« . . . . il fut déposé sous une voûte,

(1) *Ant. de Laval*, par H. Faure, p. 285. Moulins, imp. M. Place.

(2) Tome II, liv. III, p. 143.

« au-dessous du mausolée, sur une table de
« pierre. . . . . »

Dans son histoire de Madame de Montmorency, Renée (1) dit, qu'après l'achèvement de l'église et du mausolée, la Duchesse y fit transporter le corps de son mari, ce qui faisait dire à la Duchesse : Que j'ai de joye d'avoir pu loger sous le même toit mon Dieu et l'époux qu'il m'avait donné

Aucun historien, aucune description n'ont fait allusion au tombeau du duc de Montmorency comme étant un cénotaphe. Malgré nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir à ce sujet. Notre conviction est bien que le corps du Duc repose dans le tombeau que la Duchesse, sa femme, lui avait fait ériger. Les tombeaux des Montmorency qui existent dans la chapelle de leur château, à Montmorency, qui depuis est devenue l'église paroissiale, ont été refermés pour la dernière fois sur les restes de Anne de Montmorency, de Marguerite de Savoie, sa femme, et enfin sur ceux de Louise de Budas, première femme de Henri I[er] de Montmorency, en 1598. Le cœur de ce dernier a été également déposé dans le même caveau, son corps ayant été inhumé à Notre-Dame de Crau près d'Alais en 1614.

Depuis, il n'y a aucune trace d'inhumation dans ces tombeaux dont l'état des sépultures a été vérifié en 1843. Les corps d'Anne le Connétable et de Louise de Savoie, étaient encore en parfait état de conservation.

(1) Page 249.



LE CLOITRE. — LE CHŒUR DES RELIGIEUSES.

Le cloître du monastère existe encore, mais il va bientôt disparaître pour faire place aux constructions nouvelles appropriées aux besoins du jour, et à ceux du Lycée, il ne nous restera bientôt plus que des souvenirs et des regrets devant les exigences de notre temps. Ce cloître est formé d'arcades en plein cintre qui se développent sur les quatre côtés d'une cour spacieuse ; il a été construit par la Duchesse ainsi que les bâtiments auxquels il est adossé.

De la cour du cloître, un escalier conduit au chœur des religieuses qui s'ouvre sur la Chapelle, en face du tombeau ; son plafond seul est remarquable ; il est divisé en compartiments avec frise en biseau. Il est entièrement peint sur des toiles tendues sur des chassis. L'Assomption occupe le centre ; quatre sujets l'accompagnent. Le dessin est correct, et la peinture savamment étudiée.

C'est dans cet oratoire que mourut la bienheureuse Mère de Chantal ; c'est là qu'avec la duchesse de Montmorency, elle a longtemps prié. Puissent encore, les échos de leurs prières, retentir en ce saint lieu, sanctifié par le passage de la Mère de Chantal, et ennobli par le sacrifice qu'y fit de sa vie, la Bonne Dame, la duchesse de Montmorency.

LE DIEU ENDOVELLICE

Son origine. — Son temple à Théréna. Son culte dans la Lusitanie méridionale.

PAR M. H FAURE

Au neuvième chant de son beau poème, dont *Camoens* est le héros, le vicomte d'Almeida Garrett nous montre le guerrier-poète promenant sa douleur au milieu des ruines moresques qui couronnent les Monts de Cintra. « Les machines de guerre, nous dit-il, puis les vicissitudes des siècles, aux effets plus terribles encore, ont dispersé sur le roc nu les pierres que jadis la main de l'homme tailla dans le flanc de la montagne, pour les dresser en tours homicides. Labeur impie, travail injuste et cruel ! Le temps donne un coup d'aile et il balaie cette œuvre de l'homme de la face de la terre oublieuse !... Tout ici est arabe d'aspect ; cependant, avec plus d'attention, peut-être verrez-vous là-bas, dans ce ravin moins âpre, se dresser un sombre dolmen,

monument celtique, qui rappelle le culte du sanglant Endovellice, le terrible Irmensul des farouches Lusitaniens (1). »

En lisant ce passage, nous nous sommes demandé quelle était cette divinité que Garrett compare à la célèbre idole des anciens Germains. Etait-elle vraiment d'origine celtique? Ne venait-elle pas plutôt de l'Orient? Avait-elle eu des temples et des prêtres? Comment l'avait-on représentée? Trouverait-on encore quelques vestiges de son culte?

Nous avons dû chercher la réponse à ces questions, non dans nos dictionnaires, qui ne renferment pas même le nom d'Endovellice, mais dans l'histoire du savant Brito et dans les commentaires de quelques érudits portugais. Le chapitre XII de la *Monarchie lusitanienne* de Brito est, en effet, presque en entier consacré à ce dieu; nous allons en donner la traduction fidèle, quoique abrégée.

Ce chapitre a pour titre : *Comment Buhodes, capitaine carthaginois, après avoir fait alliance avec les habitants de l'Alem-Tejo, fonda Lagos; et comment Maharbal, son successeur, ayant renouvelé cette alliance, bâtit un temple au dieu de l'amour.*

Les Carthaginois, établis à Port d'Annibal, sur le littoral sud de la Lusitanie, avaient de tout temps entretenu d'excellentes relations avec les indigènes. Pour faire le commerce, ils pénétraient jusqu'au cœur du pays, et toujours ils avaient été accueillis

(1) Garrett : *Camoens*, IX, 4 et 6.

en amis plutôt qu'en étrangers. Un de leurs chefs, Bahodes, profita de ces bonnes dispositions pour se faire céder un vaste territoire, au milieu duquel il bâtit, avec le concours des indigènes eux-mêmes, la ville forte de Lacobriga, plus tard Lagos. Pleins de confiance, les Lusitaniens croyaient seulement créer un nouveau centre commercial; mais, en réalité, Lacobriga devait être pour Carthage une forteresse capable de maintenir son autorité sur ce pays, si jamais l'amitié faisait place à des sentiments hostiles dans le cœur de ses fidèles alliés.

Bahodes eut pour successeur Maharbal. Celui-ci, en arrivant en Lusitanie, trouva dans Port d'Annibal une galère cypriote, que le mauvais temps avait contrainte d'y chercher refuge.

Comme les Carthaginois et les Grecs étaient en guerre, à cause de leurs prétentions rivales sur la Sicile, la galère fut attaquée et prise. Tous ceux qui la montaient, hommes et femmes, furent faits prisonniers : larmes, prières, supplications adressées à Vénus et à l'Amour, dieux protecteurs de leur patrie, dont ils transportaient avec eux les statues, rien ne put les sauver. Séparés de leurs femmes, les Grecs furent réduits en esclavage et employés à de durs travaux, à l'exception des prêtres, à qui Maharbal témoigna le plus grand respect.

Quelques mois après, Maharbal, qui faisait une reconnaissance dans l'intérieur du pays, tomba gravement malade, aux environs d'Elvas. Les augures, consultés, lui dirent que cette maladie était un châti

ment infligé par Cupidon à celui qui n'avait pas respecté ses suppliants ; pour apaiser sa colère, il fallait remettre les Grecs en liberté, leur rendre ce qu'on leur avait pris et bâtir un temple au dieu dont on avait méprisé l'image. Maharbal avait un si vif désir de recouvrer la santé, qu'il se hâta de délivrer les Grecs et d'ordonner la construction du temple.

Grâce au concours empressé des Lusitaniens, ce temple s'éleva bientôt à Théréna, non loin de Villa-Viçosa. Au milieu de l'enceinte fut placé le dieu, en argent le plus pur. Sur l'indication des Cypriotes, dit Alladio, on l'avait représenté les yeux clos, le cœur sur la bouche et des ailes aux pieds. Resende (1) explique ainsi cette figure donnée à Cupidon : « les yeux fermés, le cœur sur la bouche et les ailes aux pieds montrent bien quel est le caractère de l'amour profane ! Il est aveugle, il révèle tout les secrets du cœur et, prompt comme l'éclair, il s'envole et disparaît, laissant déçus dans leurs illusions ses imprudents admirateurs ! »

Ce temple fut longtemps l'objet de la vénération des Lusitaniens ; on y venait, en pèlerinage, des points les plus éloignés de la contrée. On l'appelait le temple d'*Endovellice*, nom qui se lit encore sur des pierres gravées de l'époque romaine, soit, comme le pense Diogo Mendez de Vasconcellos, dans ses *Remarques* sur l'ouvrage de Resende, parce que le dieu avait, croyait on, le pouvoir d'extraire du corps (*avellere*)

(1) Resende : *Antiquités lusitanienne* , IV.

les flèches, dards, etc., qui y restaient plantés, soit, comme le conjecture dans ses *Eclaircissements* Fr. Joachim de Santa Rosa de Viterbe, parce que l'amour arrache violemment les secrets cachés au fond du cœur. En effet, dans les vieux auteurs lâtins, on trouve assez souvent *Endo* mis au commencement de certains mots avec le sens de *In* ou *Intus*.

Au culte d'Endovellice était consacré un collége de prêtresses, renommées pour leur beauté et choisies dans les premières familles du pays. De nombreux serviteurs les secondaient. Un grand-prêtre avait la direction suprême des cérémonies et des sacrifices : toutes les offrandes, pour être agréables, devaient être faites par son entremise. C'est lui qui, le premier jour de chaque mois, immolait un agneau blanc devant l'autel du dieu. Alladio raconte, avec un grand luxe de détails, comment se faisait ce sacrifice de l'agneau immaculé ; on peut résumer en quelques mots ce long récit : après s'être complétement dépouillé de ses habits ordinaires, le grand-prêtre revêtait une robe d'une blancheur éblouissante, ample et longue, ouverte à gauche, de manière à laisser l'épaule nue et le bras libre. Saisissant alors l'agneau vivant, il lui ouvrait la poitrine, et de la main gauche lui arrachait le cœur qu'il jetait, tout palpitant, dans un immense brasier. C'est sans doute par allusion à cette cérémonie que Garrett qualifie de *sanglant* le culte de cette divinité.

Un jour vint où, après avoir joui, plus qu'aucun autre dieu, de la faveur populaire, Endovellice vit

s'éclipser sa gloire et sa fortune : le christianisme, maître de la péninsule, remplaça partout les temples des païens par des églises. Tout ne périt pas, cependant, de celui de Théréna : par les soins de D. Théodose, duc de Bragance, plusieurs pierres gravées de ce temple furent transportées à Villa-Viçosa, où, par un singulier mélange du sacré et du profane, elles furent placées dans la façade du couvent de Saint-Augustin de cette ville. Resende a transcrit un grand nombre de ces inscriptions dans ses *Antiquités*; voici les principales :

D
ENDOVELLICO
SACRUM MAR
CUS JULIUS
ANIMO LI
BENS VOTUM
SOLVIT

*

C. JULIUS NOVATUS
ENDOVELLICO
PRO SALUTE
VIVENNIÆ
VENUSTÆ
MANILIÆ SUÆ
VOTUM SOLVIT

*

DEO ENDOVELLICO SAC
JULIA ELIANA VOTO
SUCCEPTO ELVIAYBAS
MATER FILIÆ SUÆ
VOTUM SUCCEPTUM
ANIMO LIBENS POSUIT

*

ENDOVELLICO
ALBIA
JANUARIA.......

*

DEO ENDOVELLICO
PRÆSTAN
TISSIMI ET PRÆSEN
TISSIMI NUMINIS
SEXTUS COCCEIUS
CRATERUS HONORI
NUS EQUES ROMA
NUS EX VOTO

*

ENDOVELLICO
CRITONIA
MAXUMA
EX VOTO PRO
CRITONIA C. F.

*

Il existe encore, soit à Villa-Viçosa, soit dans les environs, d'autres inscriptions où se trouve mentionné le nom d'Endovellice ; nous croyons superflu de les rapporter ici.

Les richesses du temple d'Endovellice excitèrent plus d'une fois la cupidité des bandes armées qui, à diverses époques, désolèrent la Lusitanie. Dans un de ces pillages, qui eut pour auteurs les soldats victorieux de Jules César, disparut la statue du Dieu en argent massif. On en fit une autre fort belle, en marbre précieux, et jusqu'au triomphe du christianisme, elle reçut les hommages des fidèles. Elle ne périt point avec le temple, car elle fut enchâssée dans le mur de l'église de Saint-Michel, où, foulée aux pieds par l'archange, elle représentait le Prince des Ténèbres. Au dix-huitième siècle, elle fut brisée par des ignorants ou des fanatiques, ainsi que le rapporte, en déplorant un pareil aveuglement, Fr. Heurique de Santo-Antonio, au livre premier de sa *Chronique des ermites de la serra d'Ossa.*

DEUX PREMIÈRES

1832-1833

Par M. Victor TIXIER.

On vient de reprendre *Lucrèce Borgia*. Mes souvenirs d'antan se réveillent. Je veux en faire part à la Société d'Émulation qui me pardonnera, j'espère, un anachronisme, ou mieux, une interversion de date dans mon récit.

Le romantisme aigu, suraigu, peut-on dire, était une maladie intellectuelle comme une autre. Si son exaltation présentait quelques dangers, elle n'infectait pas la constitution morale. Ceci ne tuait point cela.

Les beaux du monde, vers 1830, portaient fièrement le titre de *Lions*. Ils n'auraient pas accepté celui de *petits-crevés*.

Les jeunes hommes trouvaient leurs distractions dans la lecture des poëtes, les solennités théâtrales et non dans les cafés et les tripots. Leurs discussions



étaient scientifiques et littéraires (1). Ils délaissaient ces deux inconnues : la finance et la politique. — Ils laissaient faire le roi. — Tels étaient les jeunes d'alors.

Que ce fût une heure de fièvre, une crise mentale, je ne le nie pas, mais :

Ce temps était le bon, j'en fus et je l'honore.

Le créateur du parti romantique, Victor Hugo, en était l'unique choryphée. Le poëte des *Feuilles d'automne*, des *Odes et Ballades*, des *Orientales*, d'*Hernani* était notre étoile, notre prophète, notre dieu.

N'avait-il pas écrit cette page suave entre toutes, avec son âme et l'essence de son cœur, ou bien avec sa tête capable alors de toutes les fictions :

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !

S'il n'ouvre pas dans cette pièce tous les trésors poétiques de sa charité, quel homme est-ce donc ?

En ce temps-là, nous savions *ad unguem*, tous ses vers remarquables, toutes ses pages hors ligne et d'autres encore. Nous poussions l'enthousiasme

(1) On était alors tellement littéraire que le Père Châtelet, coiffeur de MM. les étudiants avait fait peindre sur son enseigne cette formule un peu hardie pour un perruquier : Κειρω ταχιστα και σιωπω, au-dessous de ce distique :

Hic fingit solers hodierno more capillos
Dextera, naturæque novos ars addit honores !



jusqu'à porter, en hiver, une espèce de costume moyen-âge. Nous arrivions à l'hôpital au moment de notre service, en grand manteau drapé à la castillane, le visage encadré d'un tranche-montagne *barré*, qui coiffé d'un bicoquet, qui d'une toque à la Raphaël.

Le rustique et fier Lisfranc, qualifié par nous de « chirurgien extraordinaire de la Pitié, » c'était lui rendre ses épigrammes ; — Lisfranc qui n'entendait point raillerie, qui ne paraissait jamais qu'en habit vert, histoire de singer le grand baron Dupuytren, qu'il appelait, dans son langage brutal « le brigand du bord de l'eau, » Lisfranc fixait sur nous ses yeux de chouette et nous lançait au passage l'épithète spirituelle et bifide de sansonnets! Et notre bon professeur Sanson nous regardait avec ses yeux ronds si purs et si doux. Il nous disait avec un fin sourire : « Mettez bas vos cagoules et rapières, mes maîtres. Voire ! Vous me semblez bohêmes et routiers. »

Il comprenait bien que notre péché était véniel. En vérité, il ne nous manquait que la brette pour être de véritables Saltabadils.

Le manteau déposé, l'élève classique renaissait. Le service et l'observation marchaient sérieusement sous la direction du maître vénéré qui ne nous laissait pas perdre de vue l'avenir et les concours où nous devions soutenir notre honneur et le sien.

L'étude et les conférences occupaient bien des heures ; mais, entre temps, nous commettions des poésies abominables où l'antithèse régnait en souveraine, selon l'exemple et la méthode du demi-dieu.





Les représentations théâtrales grevaient singulièrement notre budget, car il fallait se contenter de

Douze cents francs d'appointements
Qui nous venaient de nos parents.

Il fallait donc engraisser sa caisse par le moyen des honoraires d'élèves des hôpitaux. Externes, aux appointements de zéro francs, nous avions le doux espoir de devenir chirurgiens internes de première classe, disait-on alors, avec un revenu fixe de cinq cents livres parisis, plus le casuel des saignées, menues opérations et veilles que nos chefs de service nous chargeaient de faire en ville. Et l'on piochait, pour arriver au plus vite au chiffre total de deux mille francs.

Donc, en attendant cette médiocrité dorée, et pour éviter la griffe des juifs *useriers* et *mécréants*, nous étions obligés de recourir aux plus subtils subterfuges de l'économie. Quelques-uns opérèrent des prodiges. Nous savions, sur l'autel des muses, faire le sacrifice d'un appétit légitime, mais charnel. La flûte et la figue sèche, quand les fonds étaient bas, permettaient d'entasser une toute petite réserve d'écus d'or et d'angelots trébuchants. Le marchand d'habits connaissait notre adresse, et nous savions où trouver la mère Mansut qui nous débarrassait de nos vieilles éditions.

Vivaient alors prospères Flicoteaux et Rousseau-l'Aquatique, providence de la rue Saint-Jacques, chez lequel j'ai eu l'honneur d'offrir un banquet à soixante-cinq centimes par tête à un futur membre de l'Ins-

titut, sénateur en herbe. Repas abstème, comme l'indique l'adjectif qualificatif du dit restaurateur (?)

Nous pouvions donc, sans une émaciation exagérée, nous présenter aux solennités dramatiques. Il est vrai que certaine gent, archi-vorace aujourd'hui, était encore herbivore et se contentait d'une laitue fortement vinaigrée, mais offerte avec grâce et surtout avec à-propos.

Quand venait une première du maître où les fidèles ne pouvaient manquer sans déshonneur, nous étions splendides de fanatisme ou plus vrai, d'adoration convaincue. Nous avions la foi.

A *Lucrèce Borgia* 1833; malgré les bourdes qui se perdaient dans l'atmosphère brûlante des situations, nous avions constamment trépigné. Nous allions d'ardeur, comme on dit en vénerie. Vous le comprenez. A vingt ans, quand le sang romantique bout dans les veines, quand jusque là, on a reçu sur le corps la froide douche de l'alexandrin classique conspué *à priori* et de parti pris et qu'on entend ces coups de tam-tam qui ébranlent les fibres encore neuves; ces sonorités qui retentissent dans les intelligences inexpérimentées, ces choses qu'on a nommées depuis guitares, scies, balançoires, on est excusable, parce qu'on est tout entier au sentiment irréfléchi, à la foi irraisonnable. On croit qu'une ère nouvelle, vraie et féconde va s'ouvrir. Naifs, mais honnêtes.

Quand donc dona Lucrezia cria le mot de la fin — Tu m'a tuée, Gennaro, je suis ta mère ! — l'enthou-





siasme atteignit son paroxisme quoique beaucoup n'eussent pu digérer le... Vous êtes donc ma tante? Pourquoi?

Toujours est-il que notre ardeur était si robuste que nous aurions porté triomphalement sur nos épaules l'incommensurable mademoiselle Georges. Vous voyez d'ici l'effet, ô vous qui avez eu l'heur de la voir ou le loisir d'en faire le tour.

Le drame avait pris fin; la pièce intime allait commencer.

L'auteur! l'auteur!

Et Frédérick Lemaître, Gennaro, ressuscite pour proclamer le nom du poëte.

Ce nom, nous le connaissions. Nous demandions l'homme.

Victor Hugo! qu'il paraisse!

Le dieu ne se soumit pas à ce mandat impératif.

Enveloppé dans sa modestie, il resta sourd à nos appels répétés. Savait-il qu'on lui préparait une ovation plus glorieuse? *Vates erat.*

> Un grand gars chevelu, un carabin épique,
> Se dressant tout à coup, ainsi qu'un as de pique,
> Sur son banc de rouge velours,

s'écria : Allons le quérir! Mort et pillage! Escaladons la scène.

Et d'un bond panurgesque, nous sautons dans l'orchestre, passant la jambe aux pupitres, défonçant les contre-basses, crevant les timbales qui faisaient entendre de lugubres gémissements et nous grimpons

sur le théâtre, écrasant nombre de quinquets qui se mirent à fumer en guise de protestation. Nous voici deux cents intrus dans la salle des festins de la princesse Negroni, la belle Juliette Negroni. Une Circé.

Nous courons aux portes. Tête et sang! Elles sont barricadées. Les coupes de carton doré sont toujours sur la table infectées du poison des Borgia. Les amphores sont d'une aridité absolue. Nous portons donc à sec, un toast au maître, sur l'air d'Habeneck :

Amis, vive l'orgie,
Vive la folle nuit!

Nous étions volés ; quand le même Clodion :

— A la Place-Royale, mes gentilshommes! A l'Hôtel de Marion Delorme!

— A la Place-Royale; reprit le chœur.

Deux par deux, nous prenons la file devant la Porte Saint-Martin. Paris endormi n'entendait pas notre marche cadencée. Il n'oyait pas les toquantes tirades qui nous revenaient à l'esprit et que nous répétions, tantôt sur le mode admiratif :

— Ce que je veux? C'est que je ne veux pas que cet homme meure.

Tantôt sur le mode féroce et sinistre :

— Il est temps que je fasse couler autour de mon lit, un fossé de sang!!!... Entendez-vous, Madame??

Moi, qui avais vécu à la campagne, je trouvais l'image inexacte. Ruisseau me paraissait plus normal.

Et cette réflexion me ramenait à ce mot indigeste de Provost-Gubetta, l'homme à la flamboyante aigrette de sobriquets :

— Je crois bien qu'il a des ailes! Ce n'est pas un homme, c'est un oison. Cela doit dormir sur une patte, cet Oloferno-là !

Malgré mon entraînement qui commençait singulièrement à se refroidir, la phrase ne me paraissait pas construite d'après les règles que le père Grellot m'avait jadis inculquées. Elle me semblait manquer absolument de distinction et de poésie ; et je songeais avec tristesse à la première du *Roi s'amuse.*

Au moment où nous décrivions le dernier angle des arcades de la Place-Royale, avant d'entrer au n° 8, je crois; nous arrivions par la rue du Pas-de-la-Mule; une voix mélancolique égrappait ces paroles philosophiques du même Gubetta-poison :

— Il faut que la queue du diable lui soit soudée, chevillée et vissée à l'échine, d'une façon triomphante, pour qu'elle résiste à l'innombrable multitude de gens qui la tirent perpétuellement.

Il était une heure du matin ; le maître nous reçut cependant.

Vous décrire son appartement me serait impossible. Une seule lampe couverte d'un abat-jour épais, l'obombiait savamment et, à part la figure du poëte éclairée comme une toile de Rembraudt, on n'y voyait goutte.

Le chevelu, toujours le chevelu, pourquoi toujours ce chevelu? fit un petit speech auquel il fut

répondu d'une voix caverneuse. Je ne sais pourquoi j'ai applaudi avec mes voisins.

Enfin, nous défilâmes comme pour un baise mains et j'eus, à mon tour, l'honneur de toucher la dextre qui a écrit de tant belles choses.

Après l'émotion, le calme ; après la lutte, le repos. Le lendemain du combat, nous reprenions nos études, et le soir, nous trouvions des sensations moins âcres dans le répertoire musical de ce temps, écrin splendide des plus suaves productions de ce siècle, *la Dame-Blanche, le Châlet, Robert-le-Diable, le Comte Ory, la Gazza-Ladra,* et le reste.

Les mélodies adoucissaient singulièrement notre vitalité factice et Louis Clapisson était le David de ces Saüls romantiques. Il nous faisait chanter dans l'intimité de son cabinet ses gracieuses cantilènes, et l'écho de la rue de Lancry répétait :

. . . . . les villanelles
Que nous chantaient nos belles
Aux jours
Des amours.

Mais souvent le piano rebelle refusait d'obéir aux doigts du maëstro. Les touches étaient soudées l'une à l'autre par les grains de tabac que son nez projetait sans cesse sur le clavier.

Puis, c'était les visites aux ateliers d'Eugène et de Charles Giraud où se réunissaient les auteurs et les acteurs célèbres d'alors, où Desbarolles commençait à se montrer chiromancien ; à celui d'Hippolyte

Couture qui s'est fait connaître sous le pseudonyme de Thomas.

Mais les crises se renouvelaient.

Avant *Lucrèce*, en 1832, *le Roi s'amuse* fut affiché au Théâtre-Français et non à la Porte-Saint-Martin, comme on l'a dit plus tard. J'ai eu l'inestimable chance d'assister à son unique représentation. On sait que le lendemain, un arrêté ministériel défendit de jouer ce drame.

De là, naquit un procès au tribunal de commerce, procès qui a singulièrement ému les Parisiens. Les partisans du poëte soutenaient alors que la cause de l'interdiction était une allusion transparente contenue dans ces vers :

> au milieu des huées,
> Vos mères aux laquais se sont prostituées.

et que le roi Louis-Philippe y voyait une injure.

Mais l'arrêté du gouverneur de Paris qui a interdit derechef (1871 je crois) la représentation du *Roi s'amuse* qui devait inaugurer la réouverture de la Porte-Saint-Martin, ne saurait avoir une semblable cause. Je vois dans des vers souvent admirables, une doctrine amère, haîneuse, malsaine; une attaque perfide et des moyens blâmables. Le caractère de François Ier est évidemment faussé ; les scènes sont d'une crudité malséante et je comprends bien la réponse du roi à Victor Hugo qui demandait la levée de l'interdiction.

— Il y a, Monsieur, dans votre ouvrage, telles

scènes que je ne voudrais laisser voir ni à la reine ni à ses filles, pourquoi voudriez-vous que je fusse moins sévère pour les autres femmes ?

Je suis tout à fait de l'avis du roi, d'ailleurs, lisez.

Or en novembre 1832, le 22, je crois, l'affiche du Théâtre-Français portait : — Ce soir, première représentation de *Le Roi s'amuse*. Je dis formellement le Théâtre-Français. C'était là, *quoiqu'on die*.

Nous avions des billets gratuits. Comment et d'où nous sont-ils venus ? Insondable mystère. C'était des billets de Paradis. Ne jugeons pas sur l'étiquette, car le synonime de Paradis est poulailler.

A deux heures, nous faisions queue. A trois, le guichet s'ouvre et nous passons. Nous avancions en tâtonnant, car s'il ne faisait pas nuit noire, il n'y avait aucune espèce de quinquet pour nous guider dans le dédale des escaliers et des corridors. Du lustre, le sombre squelette descendu à la hauteur des banquettes du parterre. Enfin, nous atteignîmes dans les hautes régions, notre poste de combat. Il devait y avoir bataille.

Certes, pendant cette mémorable soirée, la fine fleur de la jeunesse française ne brilla pas par sa bonne tenue ; elle prouvait, au contraire, que des hommes intelligents peuvent être fort mal élevés. Pardonnez-les, ils avaient vingt ans ; l'æstre poétique les aiguillonnait durement et ils ne voyaient pas la fange que le maître savait si bien couvrir d'un voile d'or.

Le parterre, les petites loges, le cintre étaient

pleins ; les places d'honneur étaient seules vides et silencieuses.

Il fallait voir (?) cette houle de têtes chevelues, de barbes en pointe, d'immenses flambarts se soulevait dans la brume dès qu'un gibus, une figure glabre se risquaient à l'horizon. Les femmes aussi avaient leur ovation.

— Par ma barbe, cette truande est jolie !

A un professeur de l'École de Médecine, on criait : Ohé *Hippocratès Alexipharmakos* !

A un universitaire : Va donc traduire l'*alektruôn* à tes moutards.

Et chacun, en prévision d'une chaude et longue affaire, prenait des forces en grignotant sa flûte, l'un avec une pomme, l'autre avec un morceau de cervelas, un plus modeste avec des *frites*.

Enfin une étoile perça la pénombre. C'était l'allumeur flanqué de ses aides. Dire ce qu'il leur a fallu de persévérante énergie pour parvenir au lustre, serait raconter une odyssée, un long combat soutenu sur toute la ligne.

Esclaves du devoir, ils arrivèrent enfin, non sans répandre beaucoup d'huile. Un bon nombre de quinquets étaient endommagés et leurs verres gisaient sous forme de poussière brillante. On alluma donc ce qu'on put allumer et le lustre s'éleva sans la moindre majesté, il tournait sur lui-même et les poulies grinçaient outrageusement.

La lumière se fit, mais non le silence. Les belles loges se garnissaient. Si une tête romantique notable

apparaissait, les salves du parterre saluaient son entrée. Si une figure classique se montrait, tout aussitôt, des lazzi plus ou moins crus, lui arrivaient de toutes parts. Bientôt la salle fut comble et l'orchestre privé de ses virtuoses était bondé de spectateurs.

Les partis étaient en présence, très hostiles assurément. Les uns pleins d'une rage enthousiaste, les autres cuirassés d'une froideur railleuse. L'orage grondait. Les flots du parterre se mouvaient furieux. Les vents étaient représentés par des sifflets, des invectives incessantes, mais peu choisies. Oh ! c'était bien une mer; rien n'y manquait, pas même les poissons volants, car j'ai vu, de mes yeux vu, des harengs saurs traverser l'espace, se dirigeant vers les loges où s'étalaient des gilets blancs soupçonnés de couvrir des poitrines d'hommes académiques.

Voici les trois coups. Le rideau se lève ; nous sommes en présence de Perrin-François Ier ; costume du Titien. Attention anxieuse ; Mais dès la première scène, quand Bouchet-Latour-Landry dit au roi :

> Je vois que vous aimez d'un amour épuré
> Quelqu'auguste Toinon, servante d'un curé,

une sourde rumeur venue des avant-scènes, trouva sa contre-partie dans les applaudissements frénétiques du public sublustrien.

Les allures peu dignes de Sa Majesté excitaient aussi bien des réclamations ; à ce passage :

TRIBOULET

. . . . Mais vous avez les femmes, vous avez
Les femmes. Laissez-moi tranquille, vous rêvez
De vouloir des savants.

LE ROI

Moi, foi de gentilhomme!
Je m'en soucie autant qu'un poisson d'une pomme.

un ouragan de sifflets partit de tous les points de la salle, pendant que des voix féroces hurlaient des hourrahs effrénés. En ce moment, les avis étaient partagés et les dissidents mêlés. Il y eut entre eux quelques pugilats assez accentués Tout à coup, un grand diable à la voix de stentor, monte sur sa banquette et crie à ceux de l'avant scène:

— Arrière, brutes !! C'était splendide.

Ce fut, jusqu'à la fin du drame, une lutte passionnée souvent injuste des deux parts. La belle harangue de Saint-Vallier-Joanny, les monologues de Triboulet-Ligier ne reçurent point l'accueil que méritaient leurs beautés poétiques. Cette froideur était due, sans doute, à l'intelligence de l'idée philosophique dominante. Par contre, la scène inqualifiable du taudis de Maguelone, sifflée vigoureusement, fut aussi énergiquement défendue.

J'étais honteux, je l'avoue, de faire partie de cette bande échevelée, hirsute, rugissante. Je commençais à voir, chez le grand poëte, le parti-pris de la





mise en valeur du laid et du mauvais, par le contraste souvent hors de vérité. Théorie si clairement exprimée dans la préface de *Lucrèce Borgia,* Messaline doublée de Brinvilliers. Une Lucrèce probablement aussi fantastique que le François Ier du *Roi s'amuse.*

Didier le Batard et *Marion la courtisane* n'offrent-ils pas le germe de l'idée depuis si largement exploitée de la réfection de la virginité par l'amour libre ?

La soirée du *Roi s'amuse* entama fortement mon Hugolâtrie qui mourut de male mort à *Lucrèce Borgia* sans détruire, toutefois, la juste admiration due à l'incontestable génie du maître.



DOSAGE ALCALIMÉTRIQUE

DU

SULFATE DE SOUDE

RÉSIDU DE LA FABRICATION

DES ACIDES CHLORHYDRIQUE ET AZOTIQUE

PAR

M. Armand BERTRAND,

Chef des Laboratoires de Chimie analytique de la manufacture de Javel.

Les impuretés du sulfate de soude brut, sont : du sulfate de chaux, de fer, d'alumine, de magnésie. de l'acide sulfurique libre, de la silice, des chlorures ou des nitrates.

Pour déterminer la proportion de sulfate de soude que renferme un sulfate brut, habituellement on dose : 1° l'acide libre avec une solution alcaline titrée (ce dosage n'est pas rigoureux, parce que les sulfates de fer et d'alumine ont une réaction acide au tournesol) ; 2° on dose l'acide sulfurique total ; 3° la chaux : 4° le fer et l'alumine. Par le calcul, on détermine la quantité d'acide sulfurique nécessaire pour saturer la chaux, le fer et l'alumine, et ce poids d'acide sulfurique, augmenté de celui qui est à l'état de liberté, est retranché de l'acide sulfurique total ; le

reste de l'acide sulfurique est calculé comme sulfate de soude.

Ce procédé demande beaucoup de temps et ne donne pas des résultats exacts.

Bohlig a indiqué un procédé de dosage des sulfates alcalins qui repose sur la transformation d'un sulfate alcalin en carbonate, par digestion avec du carbonate de baryte ; en présence d'un excès d'acide carbonique, la double décomposition serait complète et il suffirait alors de titrer le carbonate alcalin avec un acide normal ; cette méthode, assez simple, en apparence, est cependant d'une exécution compliquée. De plus, Rose a fait voir que les carbonates alcalins peuvent décomposer complétement le sulfate de baryte précipité, et il serait bien surprenant que cette réaction inverse ne se produisit pas au moins partiellement. Pour déterminer exactement, par un procédé volumétrique, la proportion réelle du sulfate de soude que renferme le sulfate de soude brut, j'ai adopté la méthode suivante, qui, tout en étant très rapide, donne des résultats exacts :

On dissout dans l'eau chaude 1 gramme de sulfate à essayer, on précipite par un excès d'eau de baryte, on laisse refroidir et on filtre (1). Dans la liqueur claire, on fait passer un excès d'acide carbonique ; on chauffe ensuite à l'ébullition, on laisse refroidir complétement, on filtre, et, dans la solution

(1) Cette séparation du sulfate de baryte est indispensable Si l'expérience se faisait dans un même vase, $BaOSO^3$ réagirait sur $NaOCO^2$ et l'on obtiendrait des résultats trop faibles.



limpide, on dose le carbonate de soude (correspondant au sulfate de soude primitif) avec l'acide sulfurique normal.

Pour plus d'exactitude, on peut commencer le dosage du carbonate de soude avec de l'acide normal et achever la saturation avec un acide $\frac{N}{10}$

1 centimètre cube SO^4H^2 Normal = 0gr 071 NaO SO^3
1 — — $\frac{N}{10}$ = 0gr 0071 —

SUR

LE DOSAGE DES NITRATES

Par M. Armand BERTRAND,

Chef des Laboratoires de Chimie analytique de la manufacture de Javel.

I. — Dans Bolley (*Recherches et essais chimiques* p. 168), on trouve un procédé de dosage des nitrates alcalins qui repose sur cette réaction : Si l'on calcine un mélange de nitrate alcalin et d'acide oxalique, le nitrate est transformé en carbonate qu'il suffit de titrer avec un acide normal.

Ce procédé est inexact. En effet, les nitrates alcalins du commerce renferment des chlorures, l'acide oxalique déplace HC*l* (1); il se forme un oxalate, et, par suite, un carbonate; on trouve, par ce procédé, des résultats trop élevés

(1) Dans une précédente note, (*Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences* 1876), j'ai montré que l'acide oxalique réagit sur les bromures et sur les iodures en déplaçant l'hydracide.

Dans les nitrates du commerce, la transformation du chlorure en carbonate par l'acide oxalique est à peu près complète. Il faut alors retrancher de la quantité totale de carbonate alcalin celui qui a été fourni par le chlorure dont on a toujours à faire le dosage.

Avec cette petite modification, le procédé à l'acide oxalique donne des résultats exacts.

1 centimètre cube SO^4H^2 normal = 0gr085 $NaOAzO^5$
$NaCl \times 1,45$ — = $NaOAzO^5$
Exemple : Nitrate de soude commercial, 1 gramme.
$NaCl$ = 1,05 pour 100.
Nitrate de soude déterminé par l'essai alcalimétrique = 98;04 pour 100.
1,05 $NaCl \times 1,45$ = 1,52 $NaOAzO^5$ à retrancher de 98,04 = 96,52.
d'où l'échantillon a pour composition :
$NaCl$. . . = 1,05 pour 100.
$NaOAzO^5$ = 96,52 —

II. Le procédé de Joulie pour le dosage des nitrates, qui est basé sur une réaction indiquée par Rose (*Analyse qualitative*, p. 719) : transformation des azotates en chlorures par calcination en présence d'un excès de chlorydrate d'ammoniaque, donne également des résultats trop forts, car les sulfates (excepté celui de magnésie), les carbonates et les chlorures font aussi la double décomposition avec le chlorhydrate d'ammoniaque.

III. Quant à la méthode gazométrique (AzO^2) de

Schlœsing, décrite dans Grandeau (*Traité d'analyse des matières agricoles*, p. 43). Tous les chimistes qui l'emploient savent combien elle demande de soins et d'attention. Je trouve qu'on facilite beaucoup l'expérience en faisant précéder l'appareil de Schlœsing d'un ballon de 2 litres environ, aux trois quarts plein d'eau constamment maintenue en ébullition.

De cette façon, on peut sans crainte d'absorption, faire couler la solution du nitrate dans le petit ballon, et l'on peut s'éloigner de son appareil sans crainte d'accident.

SILEX TAILLÉS

DU

CHAMP-MOREAU

A YZEURE (ALLIER)

PAR

Francis PÉROT,

Membre de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie,
de la Société d'Emulation de l'Allier,
et des Sociétés Archéologiques d'Orléans, de Sens et de Châlon.

Les études sur les époques préhistoriques qui passionnent aujourd'hui tant de savants, se sont développées de toutes parts avec cette rapidité qui correspondait au besoin de connaître ce passé merveilleux qui nous est révélé par tant de faits acquis par la paléontologie, la géologie, et confirmés par les découvertes qui en ont été le résultat des fouilles, et par les travaux de savants illustres.

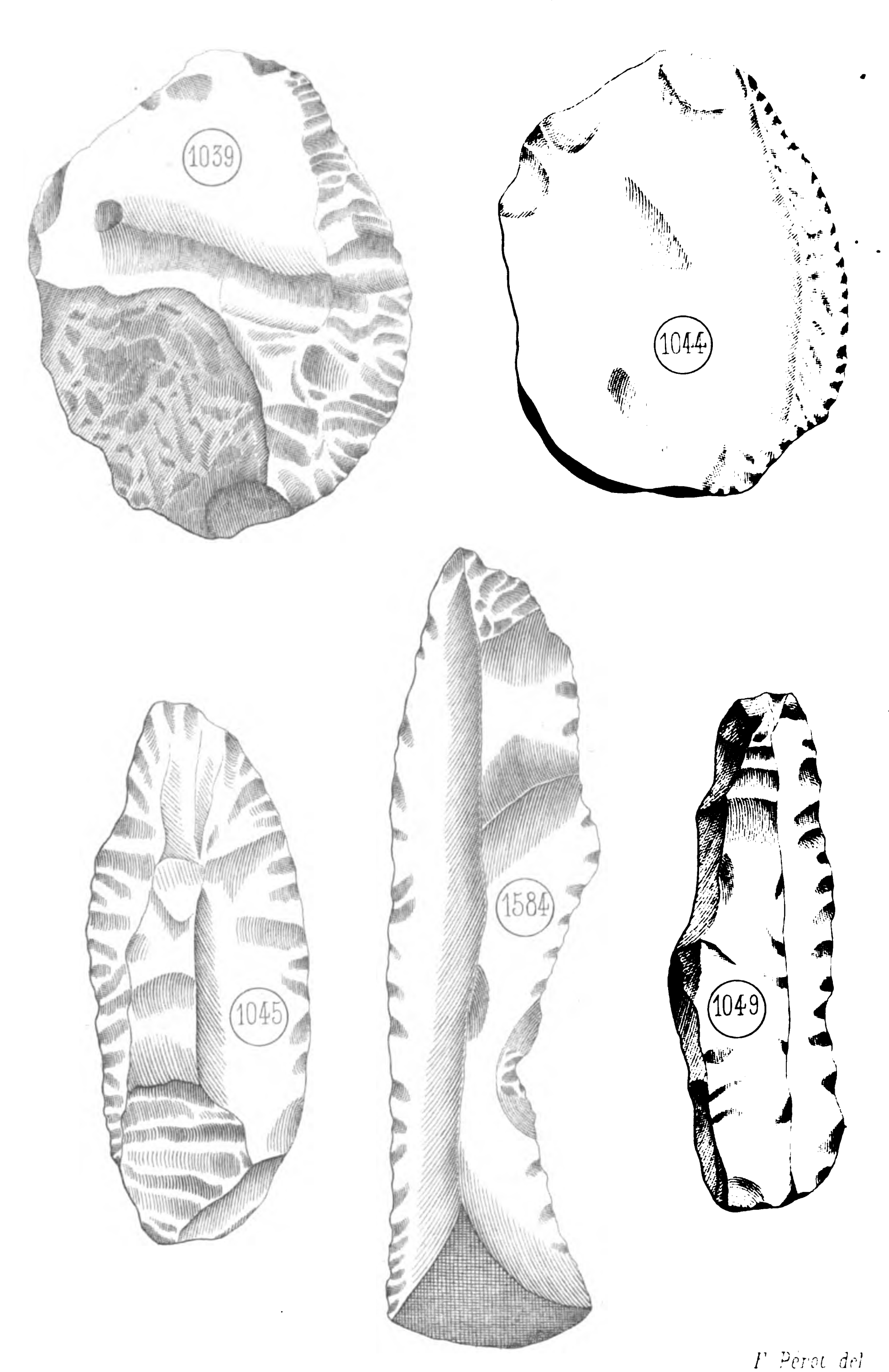
Quelques années seulement nous séparent des premiers travaux de Boucher de Perthes, et cependant les conquêtes scientifiques remportées sur le préjugé et l'indifférence sont considérables, tant a été puissant l'attrait des découvertes.

Quand ces vieilles archives de pierre auront toutes



Silex du Champ Moreau. Yzeure (Allier)

Grandeur naturelle



F. Pérot del.

Société d'Emulation de l'Allier

été interrogées, quand ces couches stratifiées qui recèlent le mammouth et la hache en silex taillé par l'homme son contemporain, quand la dernière caverne aura livré les ossements de la hyène, de l'ours, et les flèches de pierre qui leur ont occasionné la mort ; l'homme pourra élever la voix, il pourra prouver mathématiquement son ancienneté, son origine vraie, non plus par des hypothèses, mais par les preuves d'une science exacte, dont les études sur ces âges préparent en ce moment les matériaux pour connaître les lois.

Il est peu de contrées où l'on ne retrouve les vestiges de l'homme au temps de ses premières migrations. Les sociétés savantes du monde entier travaillent en ce moment à la recherche des origines humaines. C'est de la France qu'est parti ce premier mouvement scientifique. Nos provinces sont étudiées ; le sol de notre département a déjà fourni d'importants matériaux ; toute cette contrée de la rive gauche de la Loire, depuis Molinet jusqu'à Beaulon, a été soigneusement étudiée par notre collègue, le docteur Bailleau ; il nous a fait connaître également les découvertes qu'il a faites dans la grotte des Fées, à Chatel-Perron. Nos collègues, les membres correspondants, à l'imitation de M. Victor Tixier, à Saint-Pont, pourraient signaler chaque silex trouvé dans leur localité, et en peu de temps, l'histoire préhistorique de notre province pourrait s'établir sur des faits suffisamment étudiés.

Les desservants des paroisses, les instituteurs, les

percepteurs pourraient être d'un grand secours et d'une véritable utilité pour les recherches.

Après cette provocation à l'étude des sciences préhistoriques, permettez-moi, Messieurs, de vous donner la description et le dessin de plusieurs silex ouvrés que j'ai recueillis au Champ-Moreau, propriété de Panloup, commune d'Yzeure ; c'est le moment opportun pour vous en donner la nomenclature que j'ai accompagnée d'un dessin des pièces les plus intéressantes.

Dans le travail d'extraction du caillou qui se pratique sur une grande échelle dans toute cette contrée de la commune d'Yzeure, j'ai reconnu plusieurs silex taillés que j'attribue à l'époque quaternaire. Ils ont été trouvés gisants entre la couche arable du sol, et l'affleurement de l'immense dépôt de cailloux roulés, superposé aux marnes qui constituent le puissant dépôt lacustre de notre contrée.

Ces silex n'appartiennent qu'à la couche supérieure, la couche inférieure des cailloux roulés ne m'a jamais révélé la moindre trace d'un silex travaillé, j'y ai souvent rencontré des fragments roulés de bois fossile, du chêne, du chataignier qui avaient conservé la *roulure*, caractère particulier de cet arbre, et sur un galet de silex provenant d'une sablière des Vesvres, j'ai reconnu l'empreinte d'un *Pecten Pleuronectes*, fossile bivalve qui caractérise les terrains de molasse, l'une des assises les plus récentes du système crétacé, et au-delà, dans la carrière de sable près du chemin de Lucenay-la-Vallée, commune

de Gennetines, j'ai recueilli une tige d'encrinite fossile des terrains de sédiment, perdue dans un lambeau du terrain triassique.

Les silex trouvés en place au champ Moreau sont au nombre de dix-neuf; ils se composent de deux Nucleï ou rognons de silex autour desquels il a été fait des enlevages pour en obtenir des lames, des couteaux, un racloir, une tête de lance identique à celles de Tilly, première époque, à base épaisse. Ces silex peuvent se rapporter à l'époque des plateaux, d'autres au type : *Moustiérien,* l'un des caractères de la période glaciaire, du développement du Rhinoceros, de l'Ours des cavernes, de l'homme dolichocéphale (fossile d'Engis et de l'Olmo). Ils sont analogues aux silex de l'importante station de Neusy-Volgu (Saône-et-Loire) qui, semblables à ceux du champ Moreau, ont été taillés dans des rognons de silex charriés par la rivière de l'Arroux.

La planche reproduit le n° 1039. Tête de lance type acheuléen, silex patiné, bulbe de percussion, finement retouché sur un côté et à la pointe, la partie inférieure est fort épaisse.

Le n° 1044, est une lame en silex opaque à peu près ovoïdale, mince et très-habilement retaillée sur un bord pour en faire un racloir, elle est le produit de plusieurs enlevages avec bulbes de percussion.

N° 1045, couteau en silex opaque à deux bords tranchants, à arête dorsale, sa forme est lancéolée,





il porte les traces d'un usage prolongé, type parfait du Moustier.

N° 1049, couteau en silex translucide avec deux arêtes dorsales pour en diminuer l'épaisseur ; retouches, et nombreuses traces d'usage, bulbe de percussion.

Enfin, le n° 1584 est un très-beau couteau en silex jaune, translucide avec arête dorsale, il porte sur les deux bords des traces d'un usage prolongé ; bulbe de percussion. Ce silex est étranger à nos pays, il provient de blocs de silex exploités en carrières et non de rognons ou galets. Je l'ai recueilli dans les mêmes conditions que les précédents dans un champ du côté de Haut-Barrieux, près Moulins.

2 mars 1882.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER

—

1881-1882

—

MM. CLAIREFOND, *président*.

DE L'ESTOILLE, *vice-président* pour la classe des arts.

ESMONNOT, *vice-président* pour la classe des lettres.

BERTRAND, *vice-président* pour la classe des sciences.

BERNARD, *secrétaire-archiviste*.

FAURE, *secrétaire-adjoint*.

RONDEAU, *trésorier*.

QUEYROY, *conservateur du Musée*.

Membres de droit.

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

Mgr. l'ÉVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

Classe des sciences.

MM. Bergeon, docteur en médecine.
Doumet-Adanson ✱, président de la Société d'Horticulture de l'Allier.
Estoille (le comte de l'), ancien officier d'état-major.
Frobert, banquier à Moulins.
Meige ✱, docteur en médecine et membre du Conseil général de l'Allier.
Méplain, docteur en médecine.
Migout, professeur de physique au Lycée.
Petit ✱, docteur en médecine.
Prieur, docteur en médecine.

Classe des arts.

MM. Bonnefond, propriétaire à Moulins.
Desrosiers, (Charles), imprimeur-éditeur.
Esmonnot, ancien architecte du département.
Martin Flammarion, photographe à Moulins.
Milanolo, artiste peintre.
Mora (Pasqual de), propriétaire.
Queyroy, conservateur du Musée départemental.
Rondeau, ancien avoué licencié.
Thonier-Larochelle (Aymar), avocat.



Classe des lettres.

MM Bernard (Gustave).
Bonand (Adolphe de).
Bouchard, avocat.
Clairefond, archiviste paléographe.
Croizier, notaire.
Deshommes, avocat.
Desrosiers (Auguste).
Faure, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre.
Giroud, receveur municipal.
Guillaume-Grandpré, maire de Neuvy.
Meilheurat, avocat.
Melin, (l'abbé).
Méplain, juge honoraire.
Méplain, avocat, ancien député de l'Allier.
Saulnier, avocat.
Thonnié (J.-B.), avocat.
Tissier, avoué-licencié.

Membres associés libres.

Classe des sciences.

MM. Aubigneu (d'), propriétaire.
Bruel (Léon) ✱, docteur en médecine et membre du conseil général de l'Allier.
Bujon, inspecteur des eaux et forêts.
Chavigny (Frédéric de)



MM. Gardien (Emmanuel), à Ygrande (Allier).
Larminat (de), président honoraire de la Société d'agriculture.
Léveillé, ingénieur civil des mines, à Laprugne (Allier).
Olivier (A.), propriétaire.
Reignier, docteur en médecine.
Richou, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Sayet, avoué-licencié.
Veauce O ✱, (le baron de), sénateur.

Classe des arts.

MM. Bure (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Dadole, architecte.
Delageneste ✱, ancien maire de la ville de Moulins.
Millet (A.), avocat.
Olivier, propriétaire aux Ramillons.
Olivier (Henri).
Rambourg (Louis) O ✱.

Classe des lettres.

Alary, ancien professeur, officier d'Académie.
Battu, avocat, maire de Lusigny.
Bougarel, notaire honoraire.

MM. BURIN-DESROZIERS, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

CHEVALIER, directeur de l'Assurance mutuelle.

CONNY (Mgr de), protonotaire apostolique.

DESMAROUX DE GAULMIN C ✱ (le baron), ancien député de l'Allier au Corps législatif.

FUSTIER, notaire à Moulins.

GIRARD, ancien notaire.

HANS, directeur de l'école communale.

MICHELS (baron des) O ✱.

JALADON DE LA BARRE, avocat.

JUTIER, juge au tribunal de première instance.

PATISSIER, ancien député et membre du Conseil général de l'Allier.

PLAINCHANT, avocat.

ROBERT, avocat, docteur en droit.

SAULNIER ✱, vice-président au tribunal de première instance.

SEUILLET, maire de Treban, et membre du conseil général de l'Allier.

Membres correspondants.

Classe des sciences

MM. AVISARD, pharmacien à Paris.

BAILLEAU ✱, docteur en médecine à Pierrefitte.

BERTRAND fils, chimiste.

BILLET, percepteur à Tauves (Puy-de-Dôme).

BONNEVIE DE POGNIAT (le comte de).

BOURGOUGNON (Claudius), à Chassignet.

MM. Buysson (le vicomte du), à Broût Vernet.

Charleuf, à Château-Chinon.

Charvot (Eugène), professeur agrégé de médecine à l'école du Val-de-Grâce.

Debaussau, docteur en médecine, médecin principal de 2e classe.

Desfosses, docteur en médecine à Ebreuil.

Dubosc (Emile), propriétaire à Bressolles.

Féningre, ingénieur civil.

Geoffroy Saint-Hilaire (Albert) ✱, sous-directeur du jardin d'acclimatation à Paris.

Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine.

Girard (M.), professeur au collége Rollin.

Gomard (Charles), à Saint-Quentin.

Gouillaud, professeur de sciences physiques.

Guiot, inspecteur d'Académie.

Hospital ✱, directeur de l'asile des aliénés du Bois-le-Cros, à Clermont-Ferrand.

Jouillot, professeur de sciences physiques au Lycée de Sens.

Jubelin, ancien sous-secrétaire d'Etat à Paris.

Julien, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.

Jutier O ✱, ingénieur en chef des mines.

Kiéniewicz, ingénieur civil en Russie.

Lagout, ingénieur des ponts et chaussées.

Laussedat O ✱, colonel du génie en retraite, directeur du Conservat. des Arts et Métiers.

Lefort ✱, chimiste à Paris.

Noellas, docteur en médecine à Saint-Haon-le-Vieux (Loire).

MM. Pécout, inspecteur d'Académie.
Pérard, à Montluçon.
O'Sullivan, docteur en médecine à Besson.
Roubt O ✻, colonel au 68e régiment d'infanterie de ligne.
Tixier, propriétaire à Saint-Pons (Allier).
Yves, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts.

MM. Berry, conseiller à la cour d'appel de Bourges.
Bertinot (Gustave), graveur à Rome.
Bulliot ✻, président de la Société éduenne.
Du Broc de Segange ✻.
Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons sur Saône.
Challe, sous-directeur de l'Institut des Provinces à Auxerre.
Compagnon, architecte à Clermont-Ferrand.
Cuyper (Joseph), statuaire à Anvers.
Desrosiers (l'abbé), mariste.
Diegerick, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.
De Payan-Dumoulin, conseiller à la cour d'Aix.
Fradel (le comte de) ✻, préfet honoraire.
Froment (D. de), à La Châtre (Indre).
Gauguin, trésorier de la Société française.
Gosse, docteur en médecine à Genève.
Gréau (J.), à Troyes.
Hubert Clerget, professeur titulaire à l'Ecole d'état-major à Paris.

MM. La Couture, propriétaire à Bourbon-l'Arch.

Ledru, trésorier-payeur-général du département du Puy-de-Dôme.

Le Faure, architecte à Vichy.

Mantellier, conseiller de la cour d'Orléans.

Pérot, entrepreneur de menuiserie à Moulins.

Protat, à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or).

Roach Smith, archéologue à Londres.

Soultrait (le comte Georges de) ✱, à Besançon.

Thibaud (Emile), à Clermont-Ferrand.

Van-Der-Heyden, secrétaire de l'Académie archéologique de Belgique à Bruxelles.

Classe des lettres.

MM. Advielle (V.), membre de la Société du Berry.

Ancelot ✱, président de Chambre à la cour de Riom.

Asclépiades (le frère).

Aufauvre (Charles), homme de lettres.

Bellaiguet, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Bellaigue, docteur en droit.

Bellaigue de Bughas.

Benoid-Pons de Freluc, ancien juge au tribunal de Gannat.

Bernard (F.), receveur de l'enregistrement et des Domaines en retraite.

Berger, inspecteur de l'instruction primaire.

Biotière (F. de), homme de lettres à Paris.



MM. BONAND (Henri de), propriétaire.

BONNETON, ancien membre du Conseil général de l'Allier, maire d'Ussel.

BOUDET (Marcelin), ancien substitut du procureur à Gannat.

BRUGIÈRES DE LAMOTTE ✱, ancien sous-préfet à Montluçon.

CADET (Félix), professeur de logique au Lycée de Reims.

CASSIN (Eugène), homme de lettres.

CESSAC (le comte P. de), archéologue au château de Mouchetard près Guéret.

CHARENCEY (le vicomte H. de), secrétaire de la Société de linguistique de Paris.

CHARMASSE (Anatole de), à Autun.

CHAMPEAUX (de), avocat à Paris.

CHANCEL (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

CHAPSAL, principal du collége de Saintes.

CHASSAING, juge au tribunal du Puy.

CHAUDÉ (Ernest), docteur en droit à Paris.

CHEVARRIER (le comte de), à Saint-Pourçain.

DA SILVA ARAUJO, professeur au Lycée de Leiria (Portugal).

DEFAYE, notaire à Dompierre.

DUBIEF, directeur de l'institution Sainte-Barbe.

DE JUSSIEU, archiviste-paléographe à Chambéry.

ENDUBAN (Lodoix), homme de lettres à Cusset.

FANJOUX O ✱, à Paris.

MM. Gauguet (J. Elie), éditeur à Paris.
Faure (J.), professeur au Lycée de Leiria (Portugal).
Fayet (l'abbé), curé d'Hyds (Allier).
Filon, ancien professeur d'histoire.
Gallien, avocat à Cusset.
Girardot (le baron de) ✱, ancien secrétaire général de préfecture à Nantes.
Idevillé ✱, (le baron d').
Larzat (Victor), au château de Touttifault.
Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy.
Lejeune (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.
Leroy de Chavigny (Ernest), à Moulins.
Loisel d'Aranges, avocat à Cusset.
Mallet, percepteur à Ygrande.
Mallet (Mlle), à Souvigny.
Michel (Adolphe), homme de lettres.
Mignard, membre de l'Académie de Dijon.
Montlaur (le marquis Eugène de) O ✱.
Moustoux, ancien juge de paix.
Port ✱, archiviste du département de Maine-et-Loire.
Praingy (de) ✱, propriétaire à Agonges.
Ribeyre, ancien rédacteur du *Constitutionnel*.
Rosseeuw Saint-Hilaire ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Paris.
Roy, professeur à l'école des Chartes, et répétiteur à l'école pratique des hautes études.
Soullié, professeur à Angoulême.

MM. Théry O ✱, ancien recteur de l'Académie.
Tournaire (l'abbé), curé de Nizerolles.
Vallat, censeur des études au lycée de Pontivy.
Vannaire, docteur en médecine à Gannat.

MM. les Membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Secrétaire de la Société d'Émulation.

Le Secrétaire-archiviste,
G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation est en correspondance.

Agen. — Académie Jasmin.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société Industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Amiens. — Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
Angers. — Société industrielle et agricole.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Autun. — Société Eduenne.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Beaune. — Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Bernay. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Besançon. — Société d'Emulation du Doubs.

Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.

Boston. — Society of natural history.

Bourges. — Société historique du Cher.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.

Brest. — Société Académique.

Caen. — Société française pour la conservation des monuments historiques. Congrès archéologiques. — Congrès Scientifiques

Caen. — Société Linnéenne.

Caen. — Association Normande.

Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres. — Société Littéraire et Scientifique.

Cambrai. — Société d'Émulation.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.



Châlons-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.

Cherbourg. — Société Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Colmar. — Société d'Agriculture du Haut-Rhin.

Compiègne. - Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Dijon. — La Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Elbeuf. — Société industrielle.

Falaise. — Société d'histoire et d'Agriculture.

Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.

Le Hâvre. — Société havraise d'études diverses.

Le Hâvre. — Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles.

Hippone. — Académie de Bône (Algérie).

Laon. — Société Académique.

La Roche-sur-Yon. — Société d'Emulation de la Vendée.

Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).

Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.

Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg.

Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Lyon. — Musée Guimet. Boulevard du Nord.

Mâcon. — Académie de Mâcon.

Maine-et-Loire. — Mémoires.

Mayenne — Société d'Archéologie de la Mayenne.

Marche. — Société d'Agriculture.

Marseille. — Société d'horticulture.

Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.

Metz. — Académie de Metz.

Midi de la France. — Société d'Archéologie.

Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.



Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrisson. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Mulhouse. — Société Industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Académique.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nice. — Société d'Emulation des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'Études des Sciences naturelles.
Orléans. — Société Archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Philotechnique.
Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société pour l'Instruction Elémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris — *L'Investigateur*, Journal des Études Historiques (ancien institut historique).
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Picardie. — Société des Antiquaires.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Pont-à-Mousson. — Société Philotechnique.
Reims. — Académie de Reims.

Reims. — Romania.

Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Rouen. — Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine Inférieure.

Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Rouen et Normandie. — Revue.

Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.

Saint-Lô. - Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.

Saint Omer. -- Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Seine-et-Marne. — Société d'Archéologie.

Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.

Semur. — Société des Sciences historiques.

Strasbourg. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Bas-Rhin (Basse-Alsace).

Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Jeux floraux.

Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.

Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.

Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire.

Var. – Bulletin de l'Académie du Var.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Versailles. — Société des Sciences Morales, de Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.

Vitry-le-Français. — Société des Sciences.

Washington — Smithsoniam institution.

Ypres. -- Société Historique et Archéologique (Belgique).

TABLE DES MATIÈRES

—

Planches contenues dans ce volume.

ERRATUM.

Ajouter à la dernière ligne de la page 441 : l'usage de Mgr de Pons, mort évêque de Moulins, en 1849.

